



ABO Wind
775 rue de la Villette
Le Galaxie
69003 LYON

**VOLET PAYSAGE ET PATRIMOINE DE L'ETUDE D'IMPACT DU PROJET EOLIEN DE BRANSAT
PIECE 4 DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
VERSION DE SEPTEMBRE 2022**



COMMUNE DE BRANSAT
DEPARTEMENT DE L'ALLIER (03)



Ingénieurs-conseils en aménagement durable du territoire

42 boulevard Antonio Vivaldi
42 000 Saint-Etienne

Tél. 04 77 92 71 47 / contact@Eco-Strategie.fr
www.Eco-Strategie.fr

Etude N° A22049-R221027-v1

Maître d'ouvrage : **ABO WIND**
Bureau d'études PAYSAGE 2022 : **ECO-STRATEGIE**
Bureau d'études PAYSAGE 2018 : **ENCIS ENVIRONNEMENT**

Le présent dossier est basé sur nos observations de terrain, la bibliographie, notre retour d'expérience en aménagement du territoire et les informations fournies par le porteur de projet.

Il a pour objet d'assister, en toute objectivité, le maître d'ouvrage dans la définition de son projet.

Le contenu de ce rapport ne pourra pas être utilisé par un tiers en tant que document contractuel. Il ne peut être utilisé de façon partielle, en isolant telle ou telle partie de son contenu.

Le présent rapport est protégé par la législation sur le droit d'auteur et sur la propriété intellectuelle. En dehors des besoins spécifiques à l'instruction du dossier, aucune publication, mention ou reproduction, même partielle, du rapport et de son contenu ne pourra être faite sans accord écrit préalable d'ECO-STRATÉGIE et du Maître d'ouvrage. L'intégralité de l'état initial réalisé par ENCIS ENVIRONNEMENT est fournie en annexe de ce volet paysage & patrimoine.

Les prises de vue présentées ont été réalisées par ECO-STRATÉGIE, par ENCIS ENVIRONNEMENT ou ABO Wind.

Les fonds de carte sont issus des cartes IGN, de Google Earth et de Géoportail. Les photographies prises sur le site sont précisées.



I. SOMMAIRE

I. SOMMAIRE	3		
II. ABREVIATION	5		
III. PREAMBULE : GENERALITES ET DEFINITION	6		
III.1. Interprétation des termes « paysage » et « patrimoine »	8	VII.1.1	Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire 22
III.2. Le paysage, un objet d'analyse vivant	8	VII.1.2	Les unités paysagères 26
III.3. La définition des perceptions visuelles	8	VII.1.3	Le bassin d'influence visuelle 30
IV. METHODOLOGIE	9	VII.1.4	Les perceptions sociales du paysage 33
IV.1. Objectifs de l'étude	9	VII.2. Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée	37
IV.1.1 Contexte de l'étude	9	VII.2.1	Les perceptions visuelles lointaines 37
IV.1.2 Les bureaux d'études paysage	9	VII.2.2	L'inventaire patrimonial emblématique 48
IV.1.3 Définitions des enjeux et des sensibilités	9	VII.2.3	Le contexte touristique 63
IV.1.4 Effets sur le paysage	11	VII.3. Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée	67
IV.1.5 Limites et difficultés rencontrées	11	VII.3.1	L'analyse des structures paysagères 67
IV.2. L'état initial – ENCIS ENVIRONNEMENT	12	VII.3.2	Les perceptions visuelles de l'AER 69
IV.2.1 Analyse de l'état initial	12	VII.3.3	Les éléments patrimoniaux de l'AER 83
IV.2.2 Les outils et méthodes	12	VII.3.4	Les sites touristiques de l'AER 90
IV.3. Incidences & mesures – ECO-STRATEGIE	13	VII.4. Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate	92
IV.3.1 La phase de terrain	13	VII.4.1	La description des structures et motifs paysagers 92
IV.3.2 Analyse des variantes	13	VII.4.2	Les espaces vécus 95
IV.3.3 Analyse des incidences du projet	13	VII.4.3	Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI 111
IV.3.4 Impacts cumulés	14	VII.5. La description du site d'implantation	117
IV.3.5 Mesures ERC	14	VII.5.1	La description des éléments de l'environnement immédiat 117
V. DEFINITION DES AIRES D'ETUDE	15	VII.5.2	Les secteurs à enjeux 117
V.1. Zone d'implantation potentielle (ZIP) : site d'implantation potentielle.	15	VII.5.3	Les documents d'urbanisme 117
V.2. Aire d'étude immédiate (AEI) : jusqu'à 2 km autour de la ZIP.	15	VII.6. Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien	124
V.3. Aire d'étude rapprochée (AER) : 2 à 8 km.	15	VII.6.1	Sensibilités des lieux de vie et des axes de communication 124
V.4. Aire d'étude éloignée (AEE) : 8 à 18 km	15	VII.6.2	Sensibilités des éléments patrimoniaux et touristiques 124
VI. LE TERRITOIRE FACE AU DEVELOPPEMENT EOLIEN	17	VII.6.3	Effets cumulés potentiels 124
VI.1. Le Schéma Régional Éolien (SRE), annexe du Schéma Régional Climat, Air et Énergie (SRCAE)	17	VIII. RECOMMANDATIONS PAYSAGERES	126
VI.1.1 Les enjeux paysagers déterminés dans le SRE	17	VIII.1. Intérêt de la prise en compte des paysages	126
VI.1.2 Les recommandations	17	VIII.2. Contexte paysager	126
VI.2. Contexte éolien local	18	VIII.3. Fondements paysagers de l'agencement	126
VI.3. Scénario de référence	20	VIII.4. Préconisations du paysage et patrimoine	127
VI.3.1 Synthèse des enjeux du territoire	20	IX. PRINCIPALES VARIANTES D'IMPLANTATION ET RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ETE RETENU	129
VI.3.2 Synthèse des enjeux des paysages rapprochés	20	IX.1. Variantes d'implantation	129
VI.3.3 Evolution de la ZIP en l'absence de mise en œuvre du projet	20	IX.1.1	Une démarche itérative et pédagogique 129
VII. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE	22	IX.1.2	La consultation locale 129
VII.1. Le contexte paysager du territoire	22	IX.1.3	Présentation des variantes et du projet retenu 130
		IX.2. Analyse des variantes	133
		IX.2.1	Les principes de l'analyse 133
		IX.2.2	Analyse comparative 139

IX.2.3	Synthèse	140	XII.4.2	Cas particulier de la Gallandière	183
X.	DESCRIPTION DU PROJET EOLIEN DE BRANSAT	141	XII.4.3	Cas particulier de Laféline	187
XI.	ANALYSE DES EFFETS DU PROJET EOLIEN SUR LE PAYSAGE ET DE LEURS INTERACTIONS	142	XII.4.4	Cas particulier du Theil	192
XI.1.	Approche générale	142	XII.4.5	Cas particulier des Bagnolets	197
XI.1.1	Approche théorique du projet dans le paysage	142	XII.4.6	Cas particulier de Voussac	201
XI.1.2	Approche concrète du projet	142	XII.4.7	Bilan cartographique de la saturation visuelle par encerclement sur l'ensemble du territoire étudié	205
XI.2.	Incidences du projet sur le paysage à l'échelle éloignée	148	XIII. MESURES PREVUES POUR EVITER, REDUIRE ET COMPENSER LES INCIDENCES	210	
XI.2.1	Préambule	149	XIII.1. Rappel des mesures d'évitement	210	
XI.2.2	Val d'Allier, Forterre et Sologne bourbonnaise	149	XIII.1.1	E1 : Evitements « amont » en phase de conception	210
XI.2.3	Forêt et Bocage du Val d'Allier Vichyssois	149	XIII.2. Mesures de réduction	210	
XI.2.4	Limagne de Gannat et St-Pourçain, Vallée et gorges de la Sioule	149	XIII.2.1	R2.1.t : Préservation de la végétation arborée en place	210
XI.2.5	Forêts et bocage bourbonnais	150	XIII.2.2	R2.1.q : Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu	210
XI.2.6	Bilan des incidences éloignées	151	XIII.2.3	R2.2.b : Synchronisation du balisage lumineux avec les parcs éoliens existants	211
XI.3.	Incidences du projet sur le paysage à l'échelle rapprochée	155	XIII.2.4	R2.2.r : Adaptation des caractéristiques du projet	211
XI.3.1	Préambule	156	XIII.3. Mesures d'accompagnement	212	
XI.3.2	Incidences générales	156	XIII.3.1	A4.2.b : Réalisation d'actions en faveur du bocage	212
XI.3.3	Depuis les paysages vécus	156	XIII.3.2	A6.2.b : Déploiement d'action de communication	212
XI.3.4	Depuis le patrimoine réglementé	159	XIII.3.3	A7.a : Plantation à destination des riverains	213
XI.3.5	Bilan des incidences rapprochées	160	XIII.3.4	A7.a : Mise en place d'une boucle d'interprétation des paysages du Bourbonnais	213
XI.4.	Incidences du projet sur le paysage à l'échelle immédiate	163	XIII.4. Incidences résiduelles	214	
XI.4.1	Incidences générales	164	XIV. TABLE DES ILLUSTRATIONS	216	
XI.4.2	Depuis les paysages vécus	164			
XI.4.3	Depuis le patrimoine réglementé	164			
XI.4.4	Bilan des incidences immédiates	165			
XI.5.	Incidences du projet sur le réseau viaire	170			
XI.5.1	Préambule	171			
XI.5.2	Le réseau viaire	171			
XI.5.3	Chemins et itinéraires de mobilité douce	172			
XI.6.	Incidence du projet à l'échelle de la ZIP	174			
XI.6.1	Agencement dans le bocage bourbonnais	174			
XI.6.2	Incidence du poste de livraison	174			
XI.6.3	Incidence de la phase chantier	174			
XI.7.	Incidences liées au balisage lumineux	176			
XII.	ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS	177			
XII.1.	Réglementation	177			
XII.2.	Contexte éolien	177			
XII.3.	Incidences cumulées sur le périmètre d'étude	177			
XII.4.	Etude du risque de saturation visuelle	181			
XII.4.1	Méthodologie	181			

II. ABREVIATION

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AEE : Aire d'Étude Eloignée

AEI : Aire d'Étude Immédiate

AER : Aire d'Étude Rapprochée

AVAP : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

MH : Monument Historique

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PSMV : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

PVAP : Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

RD : Route Départementale

SC : Site Classé

SI : Site Inscrit

SPR : Site Patrimonial Remarquable

SRCAE : Schéma Régional Climat, Air et Énergie

SRE : Schéma Régional Éolien

ZIP : Zone d'Implantation Potentielle

ZIV : Zone d'Influence Visuelle

ZPPA : Zone de Présomption de Prescription Archéologique

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

III. PREAMBULE : GENERALITES ET DEFINITION

Dans le cadre d'un projet de création d'un parc éolien dans le département de l'Allier (03), la société ABO WIND souhaite être assistée d'un bureau d'études en paysage pour la réalisation du volet paysager de l'étude d'impact.

Comme tout projet d'aménagement, l'implantation d'éoliennes va induire une nouvelle lecture du paysage. Afin de réaliser un projet équilibré et cohérent, l'analyse paysagère est un bon outil pour évaluer les enjeux du territoire et proposer un parti d'implantation adapté aux sensibilités paysagères et patrimoniales.

L'élaboration du volet paysager de l'étude d'impact suit les règles de l'art (répondant aux guides méthodologiques) et est conforme aux articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement ainsi qu'aux dernières évolutions normatives (décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011, décret n°2016-1110 du 11 août 2016).

Le document qui suit constitue le volet paysager de l'étude d'impact pour le projet éolien de Bransat, implanté sur la commune de Bransat (03).

Cas particulier du développement du projet éolien de Bransat

ABO WIND a déposé un premier projet composé de 6 éoliennes de 241 m en bout de pale qui a fait l'objet d'un refus de demande d'autorisation environnementale le 25 mai 2021. Le volet paysager avait à l'époque été réalisé par le bureau d'études ENCIS ENVIRONNEMENT dont la version finale date du mois de mars 2019.

Au premier semestre 2022, ABO WIND a retravaillé un nouveau projet en tenant compte des retours de l'autorité environnementale sur le projet de 2019. Le nombre d'éoliennes a été diminué à 4, et la hauteur en bout de pale abaissée à 200 m.

Le présent rapport constitue donc le volet paysager de l'étude d'impact du projet d'ABO WIND, retravaillé dans sa version de 2022. Il a été rédigé par ECO-STRATEGIE sur la base du travail d'ENCIS ENVIRONNEMENT de 2019. L'état initial de 2019 est majoritairement repris comme tel avec une légère actualisation. Les autres chapitres ont davantage été réalisés par ECO-STRATEGIE (scénario de référence, analyse des variantes, incidences...) car le projet étant différent, il a fallu retravailler le fond de l'étude pour que le tout soit cohérent et puisse être intégré à une étude d'impact suivant les règles de l'art.

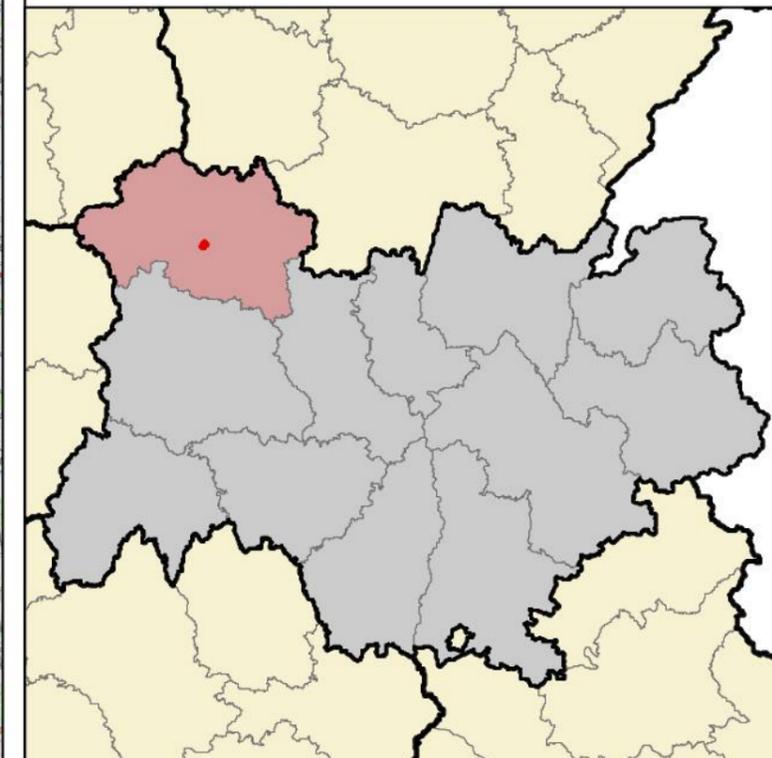
Ainsi, la rédaction initiale d'ENCIS environnement apparaît en bleu, les modifications de l'état initial et la rédaction d'Eco-Stratégie apparaît en noir. Les titres des figures/tableau n'ont pas de code couleur bleu ou noir

Localisation de la zone d'implantation potentielle

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Figure 1 – Localisation de la Zone d'implantation Potentielle du projet éolien de Bransat

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
ALLIER (03)
Bransat



Mètres
0 600 1 200



III.1. Interprétation des termes « paysage » et « patrimoine »

D'après le Larousse paysage est la définition du **paysage** suivante :

- Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle : Paysage forestier, urbain, industriel.
- Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné : De ma fenêtre, on a un paysage de toits et de cheminées.
- Aspect d'ensemble que présente une situation : le paysage politique du pays.
- Peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain.

La Convention Européenne du Paysage¹, appelée également la Convention de Florence, qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine désigne le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pourtant, une étude d'impact sur le paysage et le patrimoine se doit d'être basée sur une démarche méthodologique scientifique ; elle se doit de présenter les faits, expliquée, pour que chacun puisse estimer les impacts du projet étudié.

Le paysage est alors un objet d'analyse subjectif étudié de façon sensible par un Paysagiste utilisant des outils et méthodes objectifs. Les argumentaires développés ici sont donc en partie subjectifs et constituent une prise de position du paysagiste en charge du dossier à partir d'éléments objectifs.

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique.

III.2. Le paysage, un objet d'analyse vivant

Le paysage est vivant. Il évolue sans cesse pour de multiples raisons. La végétation grandit, perd ses feuilles, évolue par exemple d'une tourbière à une forêt (évolution naturelle). L'homme occupe la quasi-totalité des espaces - les espaces vierges de toutes actions humaines sont rares dans nos contrées - et coupe les arbres, les plante, construit des routes, des maisons, transforme une prairie humide en champ de maïs, etc. L'idée qu'il faudrait conserver tel qu'il est le paysage, lorsqu'il est jugé de qualité, est un argument de protection récurrent. Ce mode de gestion en statu quo du paysage signifie qu'il faudrait maintenir le type d'activité humaine qui génère ce paysage, sans tenir compte de l'évolution de nos sociétés. Cette conservation se heurte donc à une réalité économique et sociétale. Par exemple, en région Limousin les éleveurs de moutons ne font plus pâturer des troupeaux entiers sur le plateau de Millevaches car ce n'est plus viable économiquement. Cette conservation se heurte également à la nature, qui évolue et change quelle que soit l'intervention humaine. Cette vision de la conservation peut dans certains cas s'apparenter plutôt à du conservatisme.

Une autre vision de la gestion des paysages vise à identifier les caractères principaux d'un paysage ce qui lui donne du sens, ou ce que nous voudrions y retrouver. L'activité humaine, même inédite, comme un parc éolien, peut devenir un facteur de remise en valeur de ces caractères principaux, ou tout au moins être adapté au territoire pour rester cohérent avec les pratiques, et ainsi s'y insérer sans s'y superposer. Ce travail sémantique, s'il aboutit, permet d'augmenter l'acceptabilité du projet.

Pour conclure, cet extrait de l'étude sur les indicateurs sociaux du paysage, reprise dans le guide de l'étude d'impact permet de comprendre cette complexité à étudier un objet en constante évolution : « Le paysage renvoie implicitement à la notion de protection donc à une idée de contrainte, et dans le

même temps, le paysage est le produit de l'activité humaine. On est donc en présence d'une opposition inhérente au paysage entre le nécessaire développement qui transforme le paysage et le respect du paysage existant qui va à l'encontre du développement ».

III.3. La définition des perceptions visuelles

La vision humaine permet la perception des rayonnements lumineux, et ainsi, les couleurs, les formes, les paysages.

La perception visuelle est le résultat de notre interprétation cognitive de l'environnement spatio-temporel par le sens de la vue.

Le champ visuel des êtres humains peut être très large (jusqu'à 220°), néanmoins la précision de notre vision est très variable en fonction de la localisation des objets par rapport à la direction du regard. Comme on le voit sur le schéma suivant, les champs visuels des deux yeux se recouvrent sur un champ qui se limite à environ 120°. Cette vision binoculaire permet la perception des reliefs et des distances. Plus l'être humain souhaite distinguer des détails (couleurs, symboles, lecture), plus le champ se resserre, jusqu'à 60° pour la distinction des couleurs ou 30° pour la reconnaissance de symboles.

L'état initial comprend donc des photographies globalement comprises entre 60° et 120° selon l'objet étudié.

Conformément au guide d'élaboration de l'étude d'impact de projets éoliens terrestres (2020), les photomontages ont été réalisés à un angle de 120°, puis déclinés en 3*40°.

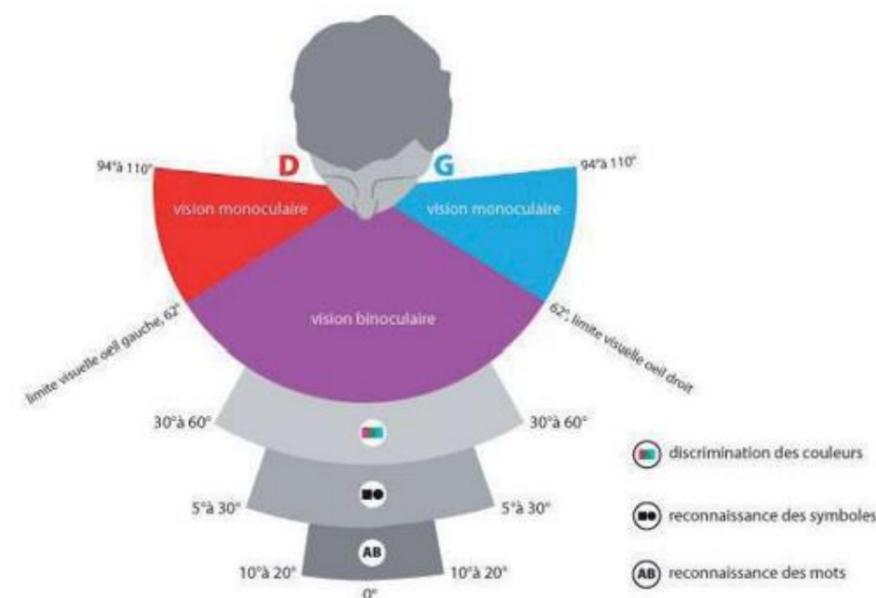


Figure 2 - Variation du champ de vision selon l'élément observé. Source : Ciné3D

1. Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage (STE n° 176), Florence 20/10/2000 : <https://rm.coe.int/16807b6bc8>

IV. METHODOLOGIE

IV.1. Objectifs de l'étude

IV.1.1 Contexte de l'étude

La présente étude est réalisée suite au refus de la demande d'autorisation environnementale du 25 mai 2021 du projet de Bransat.

Le travail d'ECO-STRATEGIE intervient dans le cadre d'un **nouveau dépôt** lié à la modification du projet éolien de Bransat passant de 6 éoliennes de 241m en bout de pales à **4 éoliennes et 200m de hauteur**.

L'état initial réalisé par ENCIS ENVIRONNEMENT lors du premier dépôt (2019) a été gardé et actualisé pour répondre à la mise à jour du guide de l'élaboration des études d'impacts des projets éoliens terrestres (2020) et aux évolutions du territoire (nouveaux édifices protégés par exemple).

La méthodologie du bureau d'études ENCIS ENVIRONNEMENT est donc détaillée pour l'état initial dans le chapitre suivant. De façon plus générale, les données (textes, tableaux, cartes) issus de l'étude de 2019 d'ENCIS ENVIRONNEMENT apparaissent **en bleu dans l'étude**. Les niveaux d'enjeu et de sensibilités n'ont pas été modifiés. L'état initial complet de 2019 est annexé à l'actuel volet paysage et patrimoine du projet de Bransat.

Outre la mise à jour de l'état initial, l'intervention d'ECO-STRATEGIE s'est focalisée sur l'analyse des incidences du projet actualisé de Bransat, soit :

- L'actualisation de la démarche de conception des variantes et du projet retenu ;
- La réalisation d'une campagne de terrain, actualisant un maximum de prises de vue (focale) ;
- La réalisation des photomontages avec un projet à 4 éoliennes de 200m en bout de pales ;
- La mise à jour des calculs de visibilité du projet ;
- L'analyse des incidences, appuyée par les photomontages ;
- L'analyse des effets cumulés et plus particulièrement du phénomène de saturation depuis 5 villages des aires d'étude immédiate et rapprochée ;
- L'actualisation des mesures ERC.

La méthodologie d'ECO-STRATEGIE est détaillée ci-dessous, en noir dans l'étude.

IV.1.2 Les bureaux d'études paysage

Le bureau d'étude **ENCIS ENVIRONNEMENT**, Parc ESTER Technopole 21 rue Columbia à 87068 LIMOGES Cedex, a assuré la rédaction de l'état initial du volet paysager de l'étude d'impact en 2019 :

- Mélanie FAURE, rédactrice de l'étude / Paysagiste DPLG
- Benjamin POLLET, correcteur / Paysagiste Concepteur
- Maud MINARET, correctrice / Ingénieure paysagiste

Le bureau d'étude **ECO-STRATÉGIE**, 42 boulevard Antonio Vivaldi à 42000 Saint-Etienne, a assuré la reprise du volet paysager de l'étude d'impact en 2022, et plus particulièrement des Incidences et mesures (y compris carnets de photomontages et effets cumulés) :

- Mme Magali ESLING (ECO-STRATÉGIE), ingénieur paysagiste de l'Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage (Blois). Elle a pris en charge le travail d'analyse, la mise en forme de l'ensemble du dossier, sa coordination et la rédaction du volet paysager.
- Mme Jeanne NEYRET (ECO-STRATÉGIE), ingénieur paysagiste d'Agrocampus Ouest (Angers). Elle pris en charge la vérification des photomontages et la réalisation des carnets.
- M. Adrien CAMBOIS (ECO-STRATÉGIE), paysagiste-concepteur de l'Ecole de la Nature et du Paysage (Blois). Il a pris en charge le travail de terrain.
- M. Martin QUILLOT (ECO-STRATÉGIE), cartographe géomaticien, Master Sciences de l'Eau (Université Lyon 1). Il a réalisé la cartographie de la phase Incidence/Mesure et les photomontages.

IV.1.3 Définitions des enjeux et des sensibilités

La phase de l'état initial est conclue par une synthèse des enjeux et sensibilités. Cela donne lieu à des recommandations auprès du maître d'ouvrage pour la conception d'un projet éolien en concordance avec le paysage concerné.

Les enjeux et sensibilités sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un enjeu ou une sensibilité « très fort » peut être envisagé.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques. Il en est de même pour la grille d'évaluation des impacts.

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieu de vie, voie de circulation, etc.).

Concernant plus spécifiquement les lieux de vie, l'enjeu est déterminé par leur importance en termes de nombre d'habitant relativement à l'aire étudiée. Le nombre de lieux de vie étudiés augmente en se rapprochant de la zone d'implantation potentielle. On étudie les villes dans l'AEE, auxquelles s'ajoutent les villages dans l'AER, les bourgs et gros hameaux dans l'AEI et enfin tous les lieux de vie le plus proches de la zone de projet. La sensibilité liée à l'habitat est donc estimée en mettant en relation l'importance du lieu de vie et la visibilité d'un ouvrage de grande hauteur au sein de la ZIP, tout en considérant le champ visuel potentiellement occupé et la distance au site. Cette évaluation se fait sans pouvoir préjuger de l'acceptation de l'éolien par les riverains.

De même, pour les routes ou autres axes de circulation, l'enjeu est déterminé par leur importance (largeur des voies et trafic supposés ou connus), en fonction des aires d'étude : axes principaux dans l'AEE (autoroutes, nationales et grandes départementales de liaison des principaux lieux de vie), axes d'importance locale dans l'AER, routes de desserte locale dans l'AEI. La sensibilité est également déterminée en fonction de la distance et des visibilitées potentielles vers la ZIP.

Définition des enjeux :

L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.

Définition des sensibilités :

La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet dans la zone d'étude. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'incidence potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.

Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2010

Tableau 1 - Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES ENJEUX (Source : ENCIS Environnement)						
DEGRÉ DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE	Aucune reconnaissance institutionnelle (ni protégé, ni inventorié)	Reconnaissance anecdotique	Patrimoine d'intérêt local ou régional (site emblématique, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, sites patrimoniaux remarquables)	Forte reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'UNESCO, monuments et sites classés, parcs nationaux)	
FRÉQUENTATION DU LIEU	Fréquentation inexistante (non visitable et non accessible)	Fréquentation très limitée (non visitable mais accessible)	Fréquentation faible	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Fréquentation importante et organisée	
QUALITÉ ET RICHESSE DU SITE	Aucune qualité paysagère, architecturale, patrimoniale	Qualité paysagère, architecturale, patrimoniale très limitée	Qualité moyenne	Qualité forte	Qualité exceptionnelle	
RARETÉ / ORIGINALITÉ	Élément très banal au niveau national, régional et dans le territoire étudié	Élément ordinaire au niveau national, dans la région et dans le territoire étudié	Élément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Élément original ou typique de la région	Élément rare dans la région et / ou particulièrement typique	
DEGRÉ D'APPROPRIATION SOCIALE	Aucune reconnaissance sociale	Reconnaissance et intérêt anecdotiques	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Élément reconnu régionalement et important du point de vue social	Élément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et / ou touristique	
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS (Source : ENCIS Environnement)						
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort	
VISIBILITÉ D'UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (xxxm) DEPUIS L'ÉLÉMENT OU LE SITE	Aucune possibilité de voir le site d'implantation depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du site d'implantation est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus	
COVISIBILITÉ DE L'ÉLÉMENT AVEC UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (250 m)	Pas de covisibilité possible	Covisibilité(s) possible(s) mais anecdotique(s)	Covisibilité(s) partielle(s) se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Covisibilités possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Covisibilités généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus	
DISTANCE DE L'ÉLÉMENT AVEC LA ZIP	Très éloignée (ex : supérieure à 30 km)	Eloignée (ex : entre 18 et 30 km)	Relativement éloignée (ex : entre 8 et 18 km)	Rapprochée (ex : entre 2 et 8 km)	Immédiate (ex : entre 0 et 2 km)	
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

IV.1.4 Effets sur le paysage

Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, 2010. Mis à jour en 2016 et en 2020 : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres

L'expertise paysagère s'attache ensuite aux **effets réels** du projet éolien retenu sur le paysage (variante retenue). Les éléments identifiés comme ayant les sensibilités les plus significatives seront particulièrement traités pour conclure sur les effets réels du projet. L'effet (qui correspond à la conséquence objective, par exemple : le projet est visible depuis ce point), sera traduit en incidence et quantifié selon une échelle de niveau allant de nul à fort.

Le niveau de l'incidence est défini suivant la sensibilité décrite préalablement et de l'effet réel du projet. Par exemple, l'agencement de la variante retenue peut diminuer le niveau de l'incidence (agencement en cohérence avec les lignes de force, recul par rapport à un rebord de plateau...).

Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisé en 2010, puis en 2016 et en 2020, donne les définitions suivantes :

« **L'effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement indépendamment du territoire qui sera affecté.

L'incidence « est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. »

Les incidences analysées dans cette partie sont celles identifiées **après** la mise en œuvre de la **démarche ERC de conception de l'implantation finale**. En effet, la variante retenue prend généralement en compte les recommandations paysagères issues de l'état initial, et intègre des évitements et des réductions d'effets du projet.

Ces incidences brutes sont donc identifiées **avant** la mise en œuvre d'éventuelles mesures d'évitement et de réduction. Ces mesures complémentaires à la démarche ERC sont conçues après avoir identifiés les incidences brutes du projet. Une fois la mise en œuvre de ces mesures de réduction, on parle **d'incidences résiduelles**.

À noter également que l'étude évalue dans un premier temps les incidences du projet dans **l'environnement existant**, puis les incidences du projet avec d'autres projets connus, **incidences cumulées**.

Tableau 2 – Définition des niveaux des incidences à partir des enjeux et des effets du projet

Sensibilité \ Effet réel	Atout	Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Positif							
Nul							
Très faible							
Faible							
Modéré							
Fort							
Très fort							

Échelle de niveau pour les incidences						
Atout	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

A dire d'experts, l'évaluation de la sensibilité et de l'incidence peut être maximisée ou minimisée d'un niveau.

IV.1.5 Limites et difficultés rencontrées

Les limites de l'étude et les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- La réalisation de l'étude étant forcément limitée dans le temps, il n'est pas possible d'être totalement exhaustif, notamment en ce qui concerne la perception du projet éolien. La détermination des enjeux paysagers et patrimoniaux permet donc de sélectionner des points de vue représentatifs
- Selon les saisons, les cultures varient. Les champs présentent donc alternativement un sol nu (automne, hiver), qui permet de larges ouvertures visuelles, ou recouvert par des cultures. D'autre part, les écrans créés par les boisements de feuillus seront moins denses en hiver, laissant filtrer des vues entièrement coupées en période de végétation.
- Au niveau de l'analyse des impacts, les prises de vue pour les photomontages sont réalisées à un moment donné (heure, météo, saison), avec des conditions de luminosité particulières, et depuis un endroit précis. Les photomontages présentent donc une perception à un instant T.
- La météo est un facteur important concernant les perceptions visuelles : un temps couvert, voire même pluvieux, peut parfois avoir pour conséquence un manque de visibilité, notamment pour les vues lointaines.

IV.2. L'état initial – ENCIS ENVIRONNEMENT

IV.2.1 Analyse de l'état initial

L'état initial sera effectué à l'échelle des aires éloignée, rapprochée, immédiate et de la zone d'implantation potentielle. La définition de ces périmètres est détaillée au **chapitre V**.

IV.2.1.1. Le contexte paysager général

Il s'agit, dans un premier temps, de localiser le projet dans son contexte général. La description des unités paysagères permet de mieux comprendre l'organisation du territoire et de ses composantes (relief, réseau hydrographique, urbanisation, occupation du sol...) ainsi que de caractériser les paysages et leur formation dans le temps. Une première modélisation de la visibilité d'un projet de grande hauteur au sein de la ZIP permettra de comprendre le bassin d'influence visuelle.

Le contexte éolien sera également décrit, dans l'objectif de déceler d'éventuelles covisibilités et effets de saturation.

IV.2.1.2. Le bassin visuel du projet : l'aire éloignée

Le périmètre de l'aire éloignée est défini principalement en fonction du périmètre de visibilité potentielle du projet. A cette échelle, une première analyse des perceptions visuelles permettra donc de caractériser les principaux types de vues lointaines depuis l'aire éloignée. Les principaux lieux de vie et de circulation seront décrits en vue d'en déterminer les sensibilités.

Les éléments patrimoniaux (monuments historiques, sites protégés ou non, espaces emblématiques) seront inventoriés, cartographiés et classés dans un tableau en fonction de leurs enjeux (qualité, degré de protection et de reconnaissance, fréquentation, etc.) mais aussi en fonction de leur sensibilité potentielle (distance à l'aire d'étude immédiate, covisibilité potentielle, etc.) vis-à-vis du futur projet.

IV.2.1.3. Le contexte paysager du projet : l'aire rapprochée

L'unité paysagère concernée par le projet éolien sera décrite plus précisément, de même que ses relations avec les unités limitrophes. Les structures paysagères (systèmes formés par la combinaison des différents éléments organisant le paysage) seront analysées et permettront de définir la capacité d'accueil d'un parc éolien et les lignes de force du paysage.

Les différents types de points de vue et les champs de vision depuis les espaces vécus en direction de la zone d'implantation potentielle seront inventoriés et étudiés en fonction notamment de la topographie, de la végétation et de la fréquentation des lieux.

Les éléments patrimoniaux seront inventoriés et décrits afin de déterminer leurs enjeux et leurs sensibilités.

IV.2.1.4. Le paysage « quotidien » : l'aire immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet.

Les éléments composant les structures paysagères et leurs relations avec le site d'implantation seront décrits et analysés, notamment en termes de formes, volumes, surfaces, couleurs, alignements, points d'appel, etc.

L'étude des perceptions visuelles depuis les lieux de vie alentour, les sites touristiques ou récréatifs, le réseau viaire et les éléments patrimoniaux permettra de déterminer la sensibilité des espaces vécus.

IV.2.1.5. La zone d'implantation potentielle

L'analyse de la zone d'implantation potentielle permettra de décrire plus finement les éléments paysagers composant le site d'implantation du projet. Ce sont ces éléments qui seront directement concernés par les travaux et les aménagements liés aux éoliennes. L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré.

IV.2.2 Les outils et méthodes

Le paysagiste emploiera les outils et méthodes suivants :

- une recherche bibliographique (Atlas régional, schémas éoliens, dossiers ZDE...),
- des visites des aires d'études et des alentours : les visites de terrain ont eu lieu en décembre 2017 et janvier 2018,
- une recherche des cônes de visibilité entre le site et sa périphérie (perception depuis les axes viaires, habitats proches, sites touristiques, etc.),
- la réalisation de cartographies, coupes topographiques et / ou autres illustrations,
- un inventaire des monuments et des sites patrimoniaux reconnus administrativement (monuments historiques, sites protégés, sites patrimoniaux remarquables, patrimoine de l'UNESCO, etc.),
- un inventaire des sites reconnus touristiquement,
- un inventaire des villes, bourgs et lieux de vie les plus proches,
- un inventaire des réseaux de transport,
- un reportage photographique,
- des cartes d'influence visuelle réalisées à partir du logiciel Global Mapper (en tenant compte de la topographie et des boisements).

ECO-STRATEGIE a mis à jour l'inventaire du patrimoine réglementé (monuments historiques, sites inscrits, sites classés et sites patrimoniaux remarquables), l'inventaire du contexte éolien et réalisé l'analyse des objectifs de qualité paysagère et le scénario de référence grâce à la bibliographie suivante :

- à la lecture des photographies aériennes (utilisation du site Internet Géoportail, remonter le temps [en ligne] <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil> ;
- aux outils mis en ligne par la DREAL Auvergne Rhône Alpes : cartographie datARA [en ligne] <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/cartographies-interactives-r3542.html> ;
- à l'Atlas des paysages d'Auvergne mis en ligne par le DREAL Auvergne Rhône-Alpes <http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/carte-des-ensembles-de-paysages-r103.html>

mais aussi sur l'étude du patrimoine réglementé et historique. Pour cela ont été consultés :

- les outils mis en ligne par la DREAL Auvergne Rhône-Alpes : outil cartographique, base de données communales ;
- l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture et de la Communication [en ligne] <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/> ;
- la Base Mérimée du Ministère de la Culture et de la Communication <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>;

Enfin, les documents cadres liés à l'éolien permettent de contextualiser le paysage vis-à-vis du développement éolien. Pour ce faire, l'étude des documents suivants a été menée :

- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, 2010 - Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 191 pages.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, décembre 2016 mis à jour en 2020- Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, 177 pages.

Une mise à jour de la Zone d'influence Visuelle « théorique » (ZIV) a également été faite afin d'inclure Vichy et ses abords. Cette ZIV potentielle est réalisée prenant en compte une **implantation fictive maximisée d'éoliennes** sur une hauteur en bout de pales également maximale. Ici, cette hauteur est de **250 m en bout de pale**. Ce scénario fictif sans prise en compte des contraintes environnementales constitue un scénario de pire incidence potentielle. Cette carte s'appuie uniquement sur la topographie, le bâti et la végétation pour évaluer si l'aménagement projeté est visible ou non.

IV.3. Incidences & mesures – ECO-STRATEGIE

IV.3.1 La phase de terrain

Une campagne de terrain complémentaire a été réalisée le **09 et 10 juin 2022** puis les **14, 15 et 16 juin 2022**. Les objectifs de cette campagne étaient :

- D'avoir des photographies initiales, dans les cas où les photographies des campagnes d'ENCIS n'étaient plus disponibles ;
- Lorsqu'il y avait des obstacles visuels, d'actualiser les prises de vue de façon à éviter ces éléments ponctuels ;
- De réaliser les prises de vue pour l'étude de saturation visuelle.

IV.3.2 Analyse des variantes

L'objectif de ce chapitre est de restituer la démarche de conception du projet, tant dans la prise en compte de la concertation, des sensibilités environnementales du site et de la production électrique que dans le parti pris d'implantation.

Pour cela, deux variantes d'implantation sont retenues comme scénarios représentatifs de la démarche menée par le porteur de projet, sur 3 hauteurs distinctes : 241m, 200m et 175m en bout de pales. Elles sont comparées **sur 9 points de vue**, regroupés dans un carnet de photomontages spécifique.

Une analyse comparative s'appuyant sur des critères paysagers découlant de l'état initial et sur les **ZIV de chacune des variantes** est menée. Ces ZIV propres à chaque variante prennent en compte **la topographie, le bâti et la végétation**.

Suite à l'analyse des variantes, un scénario d'implantation finale du projet est retenu. Son optimisation est travaillée de façon à réduire au maximum les incidences sur l'ensemble des volets environnementaux.

IV.3.3 Analyse des incidences du projet

Suite à l'analyse des variantes, le scénario d'implantation finale du projet est retenu pour l'analyse des incidences.

Les incidences du projet de Bransat se posent en termes de densité, de rythme d'implantation et d'interactions avec les éléments naturels et les parcs éoliens existants. Les secteurs à forte sensibilité ont été privilégiés pour évaluer le niveau d'incidence réel du projet.

Les incidences du projet sont étudiées sur la base de l'implantation retenue, de l'analyse des Zones d'Influences Visuelles (ZIV) du projet, du carnet de photomontages et des outils de visualisation 3D à disposition. À noter que les incidences liées au défrichement et aménagements annexes (postes de livraison, voies d'accès) ont été abordés spécifiquement. Pour chacune des aires d'étude, un bilan des incidences est effectué.

- **Calcul des Zones d'Influence Visuelle**

En plus de ZIV « classiques » de la variante retenue, deux ZIV sont établies via le logiciel WindPro, en s'appuyant sur la **topographie, sur la végétation** (principaux boisements) et sur le **bâti** :

- une **ZIV** s'appuyant sur le **nombre d'éoliennes visibles**,
- une **ZIV** s'appuyant sur la **hauteur d'éolienne visible (pales, moyeu)**.

Elles permettent de qualifier et de hiérarchiser les visibilitées sur le projet éolien selon les parties visibles des éoliennes et le nombre d'éolienne visible.

- **Choix de points de vue à simuler**

Après échanges entre ABOWind et l'inspecteur ICPE, il a été décidé de garder les 54 points de vue sélectionnés pour l'étude de 2019 pour la réalisation des photomontages de l'étude de 2022.

Un tableau de justification du choix des points de vue ainsi qu'une carte de localisation des photomontages en lien avec le patrimoine réglementé ont été ajoutés. Il précise d'ailleurs la source des prises de vue finalement utilisées (point de vue issu d'une campagne d'ENCIS ou d'ECO-STRATEGIE).

Les secteurs sensibles ont été privilégiés (les zones habitées les plus proches, les routes, les points hauts...) mais les secteurs à fort enjeu ont été également choisis même si le niveau de sensibilité était faible. Cela explique pourquoi certains photomontages ne révèlent que peu de visibilité sur le projet.

- **Réalisation des photomontages**

Dans cette étude les photomontages constituent un des outils permettant d'évaluer un niveau d'incidence depuis un point de vue donné. En aucun cas ils ne doivent être analysés en dehors de l'étude et de l'ensemble de l'analyse. Les photomontages sont construits de manière à respecter autant que possible l'effet paysager réel qu'engendrera le projet, grâce à une méthodologie rigoureuse. Néanmoins, de nombreux paramètres peuvent interférer dans les résultats de la simulation finale. C'est pourquoi, le photomontage doit se lire globalement. Il permet de révéler les principaux effets paysagers à savoir : la visibilité (totale, partielles, filtrées, permanentes ou intermittentes), les rapports d'échelle, la lisibilité et la cohérence générale, la co-visibilité vis-à-vis d'un élément particulier, la prégnance, ... Ainsi, le photomontage est un outil très utile permettant d'appréhender l'incidence paysagère de manière générale. Par ailleurs, l'outil photographique en général ne peut pas rendre compte de la réalité des perceptions. En effet, la luminosité, le mouvement, l'exposition et aussi la puissance des appareils photos mais aussi la qualité des impressions modifient les rendus qui s'éloignent ainsi de la perception oculaire.

Les photographies sources ont été prises soit par ENCIS ENVIRONNEMENT (Cf. chapitre IV.2) soit par le bureau d'étude ECO-STRATÉGIE avec un **appareil photo Réflex numérique Nikon 500D** depuis des points de vue stratégique du territoire. Une grande qualité est opérée dans la prise des photographies sur le terrain afin que les photographies se rapprochent au maximum des perceptions de l'œil humain (focale de l'appareil à **35mm équivalente à 50mm en 24*36mm**) et que les panoramas puissent s'assembler aisément.

L'utilisation d'une distance focale constante permet de pouvoir comparer ces simulations entre elles et d'apprécier justement l'impact visuel d'un projet éolien. En effet, si 2 éoliennes de 2 photomontages apparaissent de même taille, c'est que la distance observateur/éoliennes est identique. Il n'y a aucun effet de grossissement ou de rétrécissement d'un photomontage à l'autre.

Les caractéristiques de chaque point de vue sont précisées pour chaque photomontage : la date et l'heure de la prise de vue, les coordonnées GPS du point de vue, l'angle de vue, l'azimut, l'altitude, la distance à l'éolienne la plus proche ainsi que les données techniques des prises de vue (vitesse d'obturation, sensibilité, diaphragme). La hauteur de prise de vue correspond à la hauteur de l'œil du paysagiste.

Les photomontages sont ensuite réalisés à partir de ces photographies sources via le **logiciel WindPro**. Chaque photomontage est réalisé grâce à un panorama assemblé via Photoshop (outil Photomerge). Le logiciel utilise une base de données topographiques de l'IGN (BD Alti) qui permet d'appréhender le relief du territoire. Sont localisés sur le panorama des points de repère (au moins trois) dont les coordonnées GPS sont rentrées dans le logiciel. Le panorama est ainsi positionné dans le logiciel et ajusté en fonction des points de repère et du relief. Une fois le panorama « calé », un **état initial à 120°** est exporté pour se représenter les paysages avant l'insertion des éoliennes du projet de Bransat. Cet angle, défini pour se rapprocher au maximum de notre vision binoculaire, est calculé grâce au logiciel WindPro et prend en compte la courbure de l'œil.

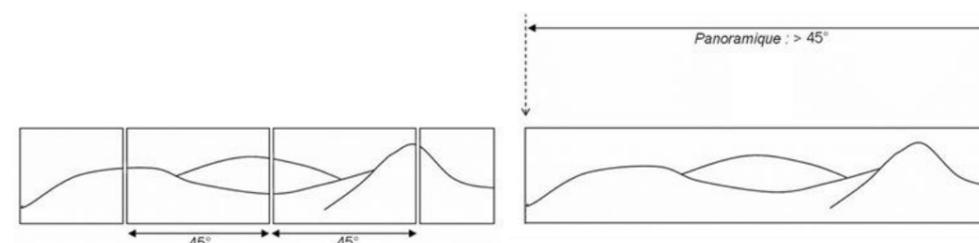
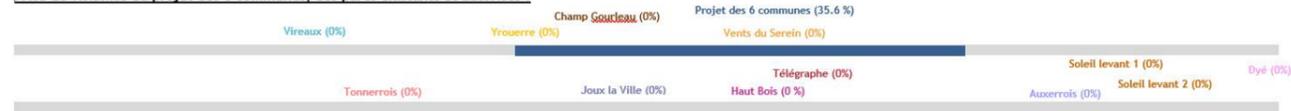


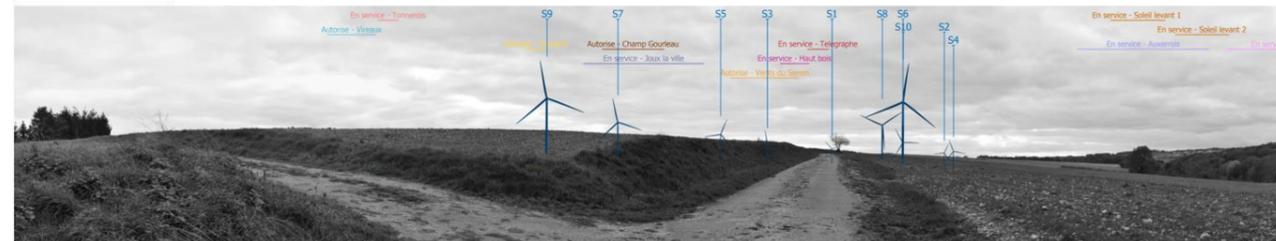
Figure 3 – Principe d'assemblage des panoramas

Ensuite, les **coordonnées des éoliennes** projetées sont intégrées dans le logiciel de même que le **modèle (V150)** et la **hauteur du mât et des pales**. La visualisation des éoliennes sur le photomontage peut alors se faire. Pour pouvoir analyser le plus finement possible les relations visuelles du projet, une **vue schématique noir et blanc à 120°** est proposée sur laquelle les éoliennes du projet de Bransat apparaissent en bleu (numéros des éoliennes), les parcs construits et autorisés selon leurs couleurs respectives ainsi que les principaux éléments de repère (lieu de vie, monument historique, site, etc.). Cette proposition permet de ne pas à avoir à « chercher » les éoliennes dans le panorama pour les vues les plus éloignées et offre la possibilité d'identifier d'éventuelles co-visibilités. Une frise précisant les emprises horizontales visibles du projet, des parcs construits et autorisés accompagne cette vue schématique.

Frise de visibilité du projet des 6 communes, des parcs existants et autorisés :



Vue schématique 120° :



Puis un **photomontage à 120°** est proposé. Cette vue panoramique permet d'appréhender le projet dans son panorama général, sans aucune annotation qui viendrait en perturber la lecture et en prenant compte des obstacles visuels (relief, végétation, bâti). La couleur des éoliennes est ajustée de manière à être réaliste mais parfois elle a été accentuée pour que le projet soit davantage perceptible (couleur grise ou blanche). Un travail doit être réalisé pour effacer les éoliennes masquées par la végétation et le relief (travail en partie automatique et manuel). Le photomontage peut ensuite être exporté selon un cadrage à un angle de 120°.

Vue issue de WindPro avant et après gommage :



Vue projetée 120° :



N.B : Les appareils photos n'étant pas capables de reproduire les contrastes perçus par la vision humaine, certains panoramas comprennent des éoliennes déjà construites mais parfois peu visibles car trop éloignées.

Une dizaine de photomontages de l'aire d'étude rapprochée sont accompagnés d'une **coupe habillée** permettant de se représenter le rapport d'échelle du projet éolien depuis les points de vue (distance du point de vue et hauteur de l'éolienne la plus proche). Compte tenu d'un relief peu marqué sur le territoire, l'échelle utilisée pour l'altimétrie a été multipliée par 3 vis-à-vis de celle utilisée pour l'abscisse.

Coupe topographique :



Afin de coller au plus près de la perception de l'œil humain et dans un but d'appréhender le projet sans en minimiser sa verticalité, ce photomontage 120° est ensuite mis en page dans un **triple A3 paysage** avec des coupures (la reliure) se plaçant à 40°.

Pour chacun des photomontages présentés, le principe est que le lecteur puisse apprécier l'impact visuel du projet avec le plus de justesse possible, en se rapprochant au mieux des conditions de la vision oculaire réelle. Pour cela, la distance orthoscopique a été calculée selon la formule suivante : $D=a/A*X$. Elle est indiquée en introduction des carnets.

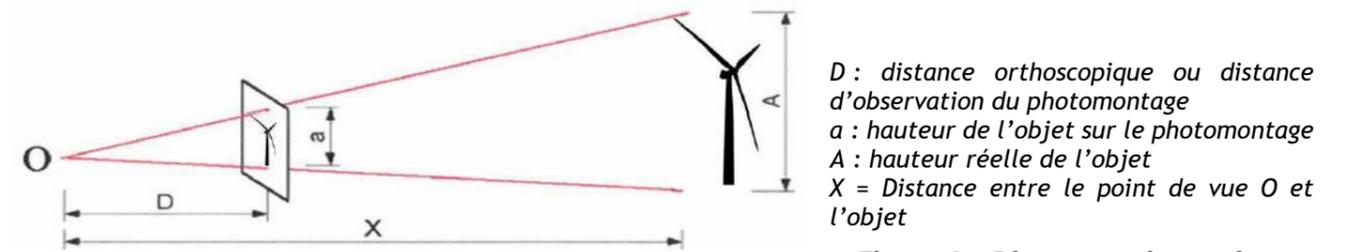


Figure 4 - Distance orthoscopique

IV.3.4 Impacts cumulés

Les impacts cumulés permettent d'analyser les effets cumulés du projet éolien de Bransat et des projets ayant reçu un avis de l'autorité environnementale mais n'étant pas encore construits. Ils permettent donc de se projeter dans un futur proche et d'esquisser le paysage futur. Ils concernent essentiellement d'autres projets éoliens situés au sein du périmètre d'étude. Le contexte éolien ayant évolué depuis 2019, ce travail a été actualisé par ECO-STRATEGIE en 2022.

Une étude de saturation visuelle dont la méthodologie détaillée est présentée en **Chapitre Erreur ! Source du renvoi introuvable**, renforce l'analyse des effets cumulés. Elle est établie autour de 5 villages des aires d'étude immédiate et rapprochée.

IV.3.5 Mesures ERC

Un parc éolien conçu dans une démarche de projet de paysage intègre dans sa conception même des mesures permettant d'éviter et réduire des incidences liées au projet, notamment via l'étude des différents scénarios et les préconisations issues de l'état initial. Cette recherche tend à limiter des incidences potentielles en réfléchissant aux problématiques liées au choix d'une zone d'implantation adaptée, au surplomb ou à l'encerclement de l'habitat.

Toutefois, de manière ponctuelle, par rapport à des points de vue particuliers, des mesures de réduction liées aux incidences du projet sur le paysage de proximité peuvent s'avérer nécessaires. De même pour les équipements et infrastructures annexes (route ou piste d'accès et de maintenance des éoliennes, poste de transformation, poste de livraison, etc.) où des mesures de réduction peuvent être présentées.

À la suite des mesures détaillées dans ce paragraphe, les incidences paysagères résiduelles du projet sont réanalysées et présentées.

V. DEFINITION DES AIRES D'ETUDE

Les aires d'étude ont été reprises de l'étude d'ENCIS ENVIRONNEMENT (Cf. méthodologie d'ENCIS ENVIRONNEMENT). Ces aires ont été définies et justifiées dans le cadre d'une première instruction (2019) et n'ont pas été réévaluées pour le dépôt de 2022. Nous relevons toutefois que la nouvelle formule standard recommandée dans le guide de l'étude d'impact éolien de 2020 génère des aires d'étude plus étroites que celles proposées ici.

L'étude paysagère sera réalisée à différentes échelles emboîtées définies par des aires d'étude, de la plus lointaine à la plus proche : aire éloignée, rapprochée et immédiate. Il s'agira de définir les aires d'études appropriées au contexte paysager. Cette démarche se fera en deux étapes.

Les aires d'études seront tout d'abord définies cartographiquement sur la base des préconisations du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets éoliens terrestres » (version 2016) et de la littérature existante et sont ensuite précisées grâce à l'étude de terrain en fonction de la lecture analytique des paysages concernés.

V.1. Zone d'implantation potentielle (ZIP) : site d'implantation potentielle.

La ZIP correspond à l'emprise potentielle du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques, liaison électrique, plateformes, etc.). La ZIP pourra accueillir plusieurs variantes de projet. Elle est définie selon des critères techniques (gisement de vent, éloignement des habitations et d'autres servitudes grevant le territoire).

V.2. Aire d'étude immédiate (AEI) : jusqu'à 2 km autour de la ZIP.

L'aire d'étude immédiate permet d'étudier les relations quotidiennes du projet avec les espaces vécus alentours. Elle prend donc en compte les principaux bourgs, hameaux et lieux de fréquentation à proximité.

Cette aire d'étude s'étend jusqu'aux bourgs relativement conséquents de Bransat et Breuilly. Elle englobe également le bourg de plus petite taille de Laféline. Le vallon du Douzenan forme une limite physique au nord, tandis que le vallon des Bordes et le Bois des Mosières forment la limite sud.

V.3. Aire d'étude rapprochée (AER) : 2 à 8 km.

L'aire d'étude rapprochée doit permettre une réflexion cohérente sur la composition paysagère du futur parc éolien, en fonction des structures paysagères et des perceptions visuelles du projet éolien. Cette aire d'étude comprend les points de visibilité les plus prégnants (en dehors de l'AEI), c'est donc la zone des impacts potentiels significatifs sur le cadre de vie, le patrimoine et le tourisme.

Cette aire d'étude s'étend jusqu'à la petite ville de Saint-Pourçain-sur-Sioule. Les autres lieux de vie sont des bourgs de taille réduite. Elle comporte un site patrimonial remarquable (ZPPAUP de Verneuil-en-Bourbonnais). Elle est délimitée à l'est par le Val d'Allier et au sud par la vallée de la Bouble.

V.4. Aire d'étude éloignée (AEE) : 8 à 18 km

L'aire éloignée correspond à la zone d'influence visuelle potentielle d'un projet éolien sur le site à l'étude.

Cette aire d'étude englobe la vallée de l'Allier à l'est. A l'ouest, elle comprend une ligne de faite au-delà de laquelle il n'y a quasiment plus de visibilité. Le périmètre a été étendu ponctuellement pour inclure des sites patrimoniaux remarquables (ZPPAUP de Billy et ZPPAUP de Souvigny) ainsi que des sites inscrits (Ensemble du bourg de Billy et Vieux quartiers de Souvigny, jardins du prieuré). Les villes de Moulins et Vichy n'ont pas été incluses en raison de leur éloignement (plus de 24 km pour les deux).

Les différentes aires d'étude seront notées par leur acronymes :

zone d'implantation potentielle : ZIP

aire d'étude immédiate : AEI

aire d'étude rapprochée : AER

aire d'étude éloignée : AEE

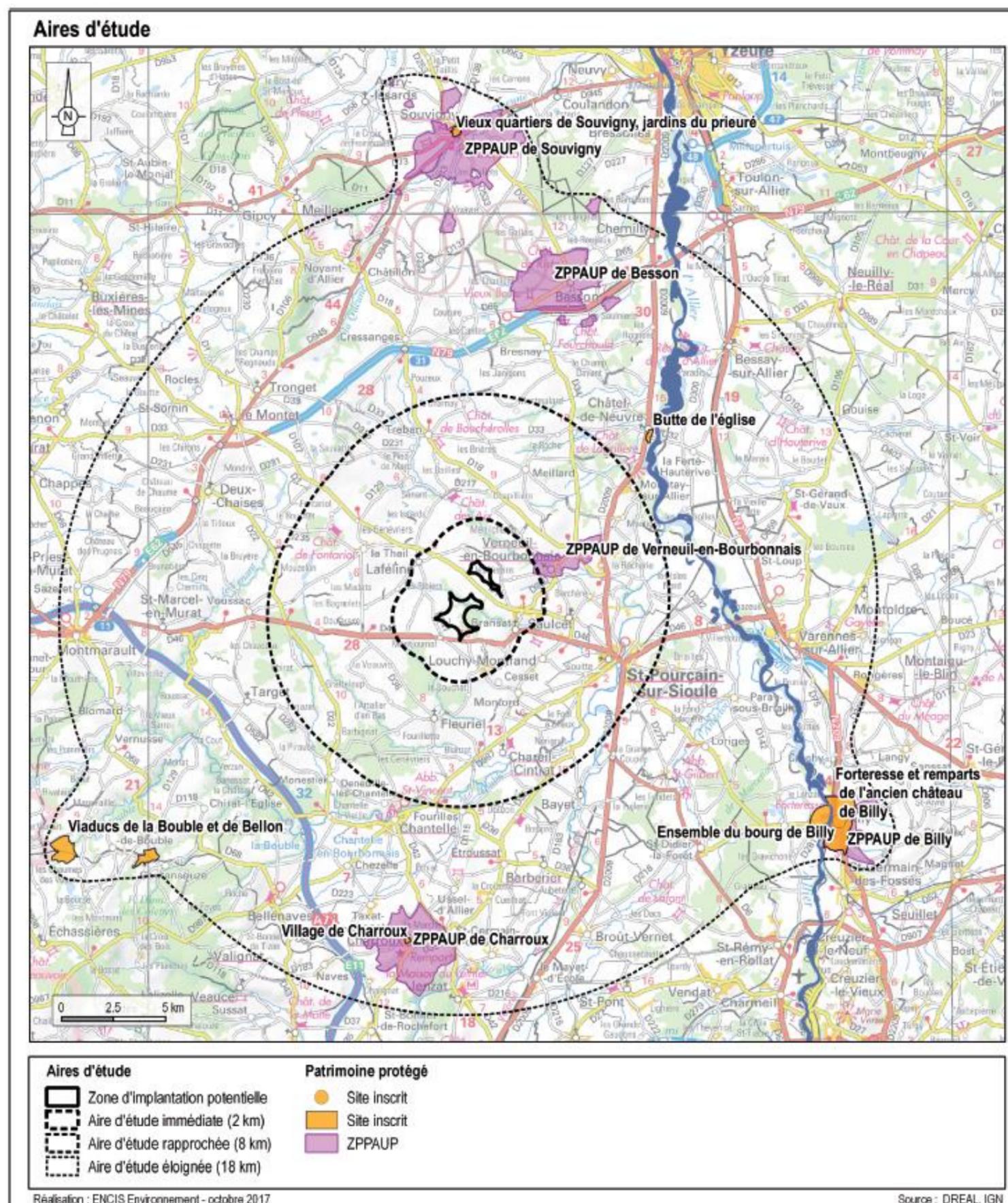


Figure 5 - Les aires d'étude

VI. LE TERRITOIRE FACE AU DEVELOPPEMENT EOLIEN

VI.1. Le Schéma Régional Éolien (SRE), annexe du Schéma Régional Climat, Air et Énergie (SRCAE)

Le Schéma Régional Éolien est prévu aux articles L.222-1 et R.222-2 du Code de l'Environnement. Ce schéma qui est une annexe du Schéma Régional Climat, Air et Énergie (SRCAE) « définit, en cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat, les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne » en tenant compte d'une part, du potentiel éolien et d'autre part, des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

Les schémas fixent également des objectifs quantitatifs (puissance à installer) et qualitatifs. Ce document basé sur un état des lieux de l'éolien dans la région et sur des analyses techniques et paysagères sera ensuite mis en perspective avec l'ensemble des autres volets du SRCAE. Le SRE dresse un état des lieux des contraintes existantes sur le territoire pour définir des zones à enjeux et des zones favorables. Il fixe la liste des communes formant les délimitations territoriales du schéma régional éolien.

Le SRE de l'ancienne région Auvergne a été validé par l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2012. Il a été annulé le 3 mai 2016 suite à une décision de la Cour administrative d'appel de Lyon.

VI.1.1 Les enjeux paysagers déterminés dans le SRE

Le SRE Auvergne exclut des zones favorables les paysages emblématiques (Cf. carte ci-contre) afin de respecter leur qualité paysagère.

La ZIP du projet se trouve en dehors de ces paysages emblématiques. Certains sont toutefois compris dans le périmètre de l'AEE (Val d'Allier et vallée de la Queune).

En s'appuyant sur cette carte régionale des paysages, les grands massifs, les paysages volcaniques exceptionnels (à l'exception de celui du Deves pour lequel l'insertion d'éoliennes se fait dans de bonnes conditions) et les vallées ont également été exclues des zones identifiées favorables au développement de l'énergie éolienne.

VI.1.2 Les recommandations

Les projets éoliens doivent rechercher une qualité paysagère, en cohérence avec la Convention européenne du paysage.

« Respecter les paysages ne passe pas nécessairement par une mise en défens des territoires. Il s'agit avant tout de composer avec lui. Ainsi, un projet éolien doit s'envisager comme un projet paysager, qui va prendre forme et puiser du sens sur un territoire dont les caractéristiques, notamment géomorphologiques, offrent des opportunités dans ce sens. L'éolien peut réellement constituer un élément nouveau dans les paysages d'Auvergne mais pas n'importe où, et pas de n'importe quelle façon. Certains paysages peuvent en effet être dénaturés par la présence d'éoliennes. Seules les études paysagères conduites dans le cadre de de l'élaboration des ZDE et des demandes de permis de construire peuvent éclairer ce point. ».

Les notions d'effets de saturation du paysage, d'effets de mitage et de respiration paysagère devront être prises en compte. Une attention particulière sera portée sur les covisibilités simultanées entre des éoliennes et des éléments remarquables du paysage (habitat, site classé, relief...).

En ce qui concerne le patrimoine bâti, une vigilance particulière sera portée sur les notions de covisibilités et de cônes de vue plusieurs kilomètres autour des monuments et zones de protection.

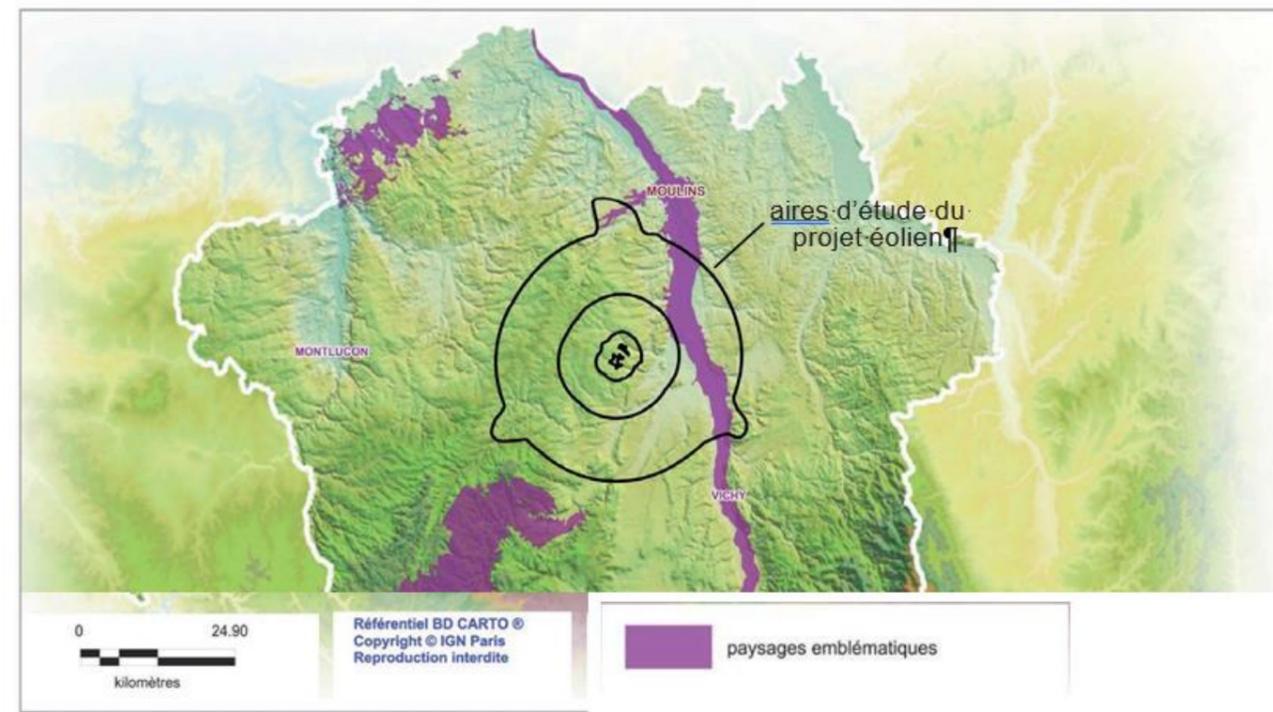


Figure 7 - Les paysages emblématiques de la région Auvergne

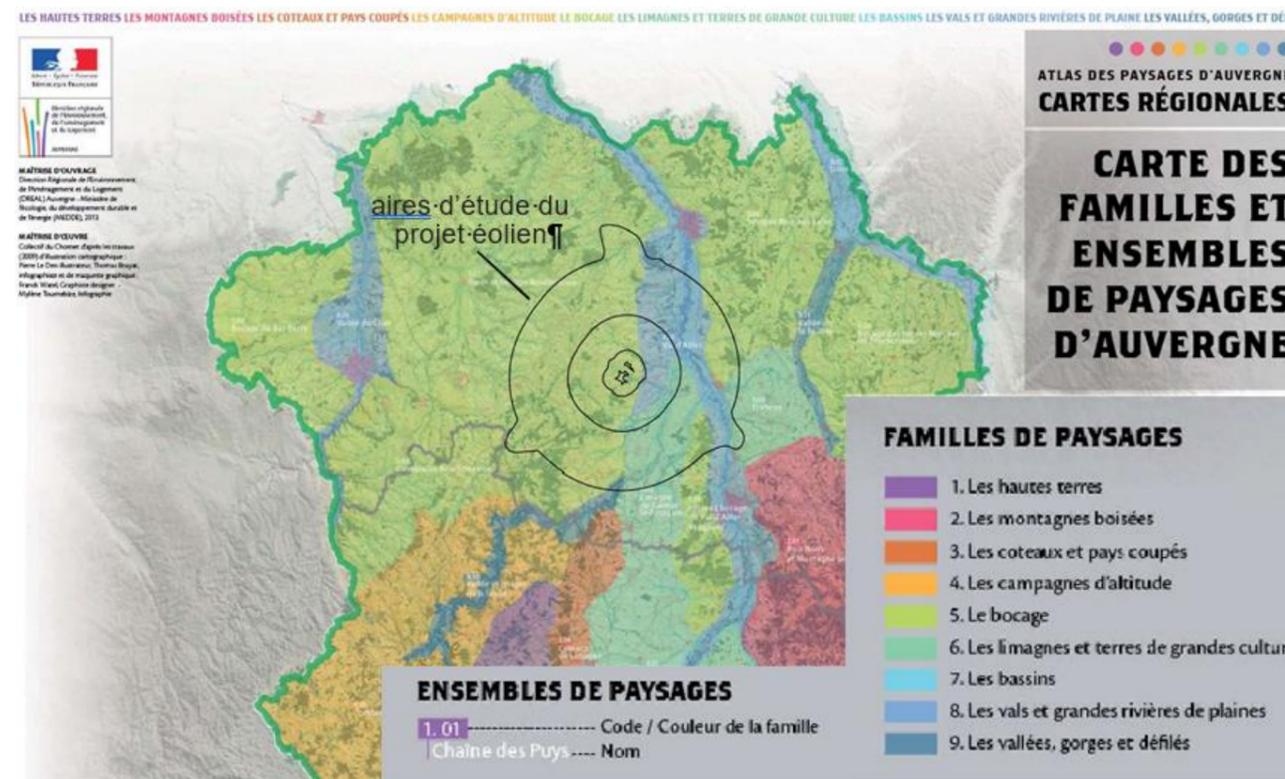


Figure 8 - Les familles et ensembles de paysages d'Auvergne

VI.2. Contexte éolien local

Sources : DREAL Auvergne Rhône-Alpes

Actuellement, le motif éolien est absent du bocage bourbonnais : aucune éolienne n'est construite au sein de l'aire d'étude éloignée. Le projet construit le plus proche de la ZIP de Bransat - Laféline est l'Eolienne des Diagots à environ 19 km au sud (projet d'une éolienne mise en service en 2007 dont la hauteur de nacelle est de 66 m).

Toutefois, le parc de Moulin du Bocage est autorisé depuis juin 2021, en limite de l'aire d'étude éloignée à environ 17km de la ZIP du projet de Bransat.

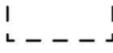
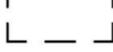
Deux autres parcs éoliens sont en cours d'instruction. Il s'agit des projets éoliens de Deux Chaises – Le Theil (7 km de la ZIP) et de Tréban (6 km de la ZIP) composés respectivement de 5 et 6 éoliennes.

Enfin, le projet éolien de la Garenne de la Mouthière, actuellement en développement, sera également étudié. Composé de 4 éoliennes, il s'inscrit à environ 17 km de la ZIP.

Tableau 3 – Le développement éolien sur le périmètre étudié (Source : DREAL Auvergne Rhône-Alpes, actualisé en mai 2022)

Nom du parc	Communes concernées	Nombre d'éoliennes	Hauteur en bout de pales	Etat	Date de l'avis de l'AE ou du permis de construire	Aire d'étude	Distance à la ZIP (km)	Distance au projet (km)
Parc éolien du Moulin du bocage	Gipcy Noyant d'Allier	5	150m	Autorisé	Arrêté préfectoral d'autorisation du 24 juin 2021	Eloignée	16,7	17
Parc éolien de Tréban	Tréban	6	200m	En cours d'instruction	Arrêté de prolongation d'examen du 02 septembre 2021	Rapprochée	6	6,4
Parc éolien de Deux Chaises Le Theil	Deux Chaises, Le Theil	5	200m	En cours d'instruction	Avis MRAE au 14 juin 2022	Rapprochée	7,6	8,5
Parc éolien de la Garenne de la Mouthière	Bransat Saint-Bonnet-de-Four	4	200m	En cours d'instruction	Etudes déposées fin d'année 2021 (demandes de compléments en cours)	Eloignée	18	19
Parc des Diagots	Saulzet	1	98m	Construit	Février 2007	Eloignée	19	19.6

CONTEXTE ÉOLIEN

-  Zone d'Implantation Potentielle - ZIP
-  Aire d'Etude Immédiate - AEI (2 km)
-  Aire d'Etude Rapprochée - AER (8 km)
-  Aire d'Etude Eloignée - AEE (18 km)

Parc éolien

-  Existant
-  Autorisé
-  En Instruction



Figure 9 - Carte du développement éolien sur le périmètre étudié

VI.3. Scénario de référence

VI.3.1 Synthèse des enjeux du territoire

Le périmètre d'étude s'étend sur 18 km depuis les limites de la ZIP et a été élargi pour inclure Souvigny, Billy et les Viaducs de la Bouble et du Bellon. Il recouvre 6 unités de paysages dont les principales sont la forêt et bocage du bourbonnais, la Limagne de Gannat et Saint-Pourçain et le Val d'Allier (cette dernière unité paysagère présente un enjeu particulièrement fort. En limite sud, les gorges de la Sioule et le Val d'Allier Vichyssois forment des paysages emblématiques (SRE d'Auvergne). Ainsi, les enjeux du territoire d'étude sont liés :

- à la préservation de l'identité des paysages dits patrimoniaux ou remarquables qui sont également des lieux touristiques et participent à l'attractivité du territoire : la réserve naturelle du Val d'Allier, Souvigny et ses abords (SPR) – à noter que ce secteur fait l'objet d'une candidature à l'inscription au patrimoine mondial UNESCO, Billy et son château, le village de Charroux (label plus beau village de France), le vignoble de St-Pourçain ou encore le circuit du GR300 et les panoramas remarquables offerts par les 4 tables d'orientation... ;
- à la préservation du patrimoine réglementé qui se concentre généralement dans les sites d'intérêt paysager : gorges de la Bouble (viaducs MH20 / SI ; village de Chantelle MH70), Billy (MH 7 à 10 / SI / SPR), Charroux (MH 38, 39, 41 / SPR / SI), Verneuil-en-Bourbonnais (MH 84, MH 92 à 95 / SPR), Besson (MH43 à 45, MH48 et 57 / SPR) et Souvigny (MH 1 à 5 / SPR / SI), les églises peintes du bourbonnais et autres églises, bourgs médiévaux...;
- aux perceptions des paysages lors des déplacements : en voiture sur les différents axes de circulation (A71, N79, N7, D2009, D945, D6, D46, D1, etc.), en train jusqu'à la gare de Saint-Pourçain-sur-Sioule, ou lors de promenades sur les itinéraires de randonnée ou sur les sites touristiques (GR 300, GR 303, réserve naturelle du Val d'Allier, points de vue des tables d'orientation ou encore GRP du Val de Sioule) ;
- aux perceptions des paysages depuis le tissu urbain, notamment depuis les villes de taille notable pour le territoire étudié comme Montmarault, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Verneuil-en-Bourbonnais (voire l'agglomération Vichyssoise en limite sud-est) ou depuis les villages au caractère remarquable comme Charroux (Plus beau village de France, SI, SPR, MH.38, 39, 41).

VI.3.2 Synthèse des enjeux des paysages rapprochés

La ZIP s'inscrit loin des secteurs aux plus forts enjeux patrimoniaux au sein de zone cultivées (ZIP nord) et de boisements (Bois de Montfau) et bocage (ZIP sud) paysages du bourbonnais ruraux classiques de la campagne de l'Allier. Traversée par un réseau hydrographique dense pour la ZIP sud, elle est composée de pâtures, de cultures et de bois au sein d'un bocage arboré. Les enjeux paysagers du site résident dans :

- La proximité de Verneuil en Bourbonnais (SPR le plus proche) et du vignoble de St-Pourçain
- L'église Saint-Martin à Laféline (MH96), église Saint-Georges (MH97), le Donjon de Chenillat (MH98), le Pont sur le Gaduet (MH99) la Chapelle de Reugny (MH100) ;
- La proximité de certains villages : Laféline, Verneuil-en-Bourbonnais, Bransat, Breuilly mais également et surtout l'habitat dispersé tout autour de la ZIP (Gallandière, Boutonne, Croix Fayolle, Cabrotte, l'Enfer, les Clodis...) et axes de circulations du quotidien (D 46, D 1, D 18)
- Les vallons du Douzenan et du Gaduet, le Bois de Montfau, le bocage bourbonnais et le GR300.

VI.3.3 Evolution de la ZIP en l'absence de mise en œuvre du projet

La ZIP subit des dynamiques similaires à celle de l'unité paysagère sur laquelle elle se situe, or, dans les paysages des Forêts et bocage du Bourbonnais, les évolutions sont essentiellement liées au remembrement avec un agrandissement du parcellaire et un relâchement de la structure bocagère (haie supprimée entre deux parcelles aujourd'hui fusionnées en une seule). Les grands massifs forestiers ont été globalement stables, avec des limites qui n'ont pas réellement évoluées. Toutefois, on constate quelques évolutions comme la création de la carrière de Bransat, la mise en culture des parcelles anciennement boisées au niveau du lieu-dit du Gât ou à l'inverse un léger étalement des boisements aux abords du Gaduet.

Les communes de Bransat et Laféline sont actuellement soumises au RNU. Ainsi, en l'absence de la mise en œuvre du projet, la ZIP sera probablement toujours occupée par des parcelles agricoles exploitées pour l'élevage ou la petite culture céréalière. Notons qu'aucun PLUi n'est actuellement en cours d'élaboration sur la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne. En revanche un SCoT est en voie de finalisation, l'enquête publique s'est achevée le 09 juin 2022.

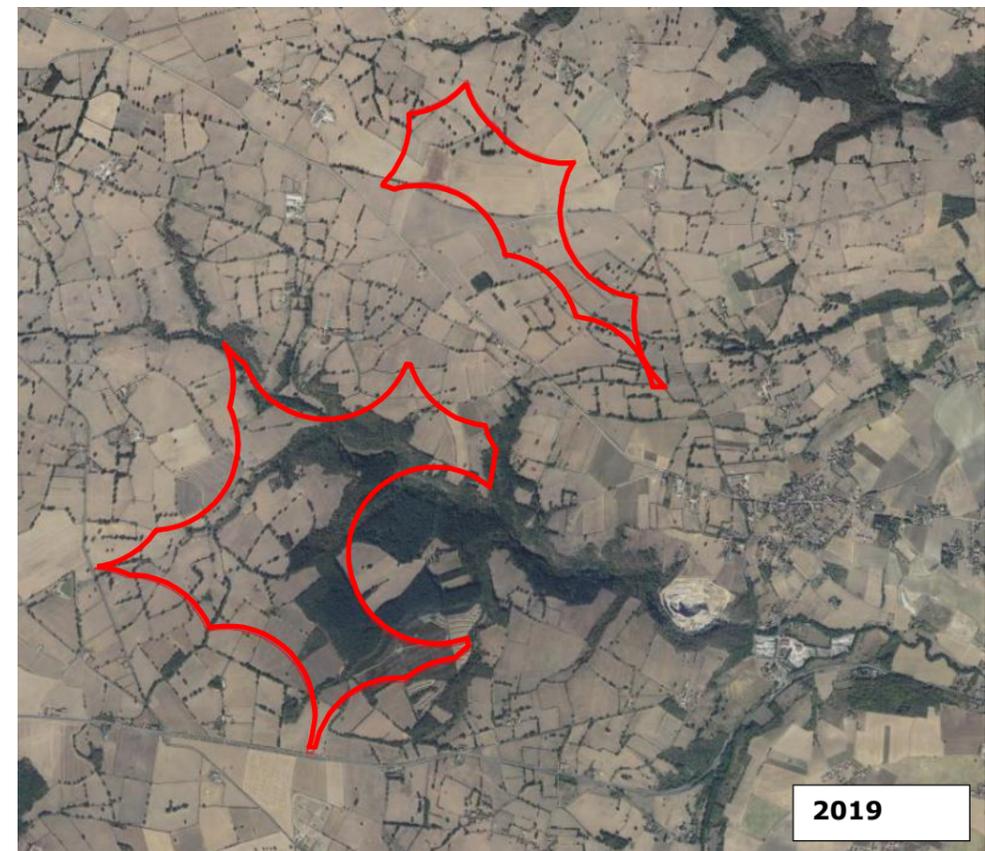
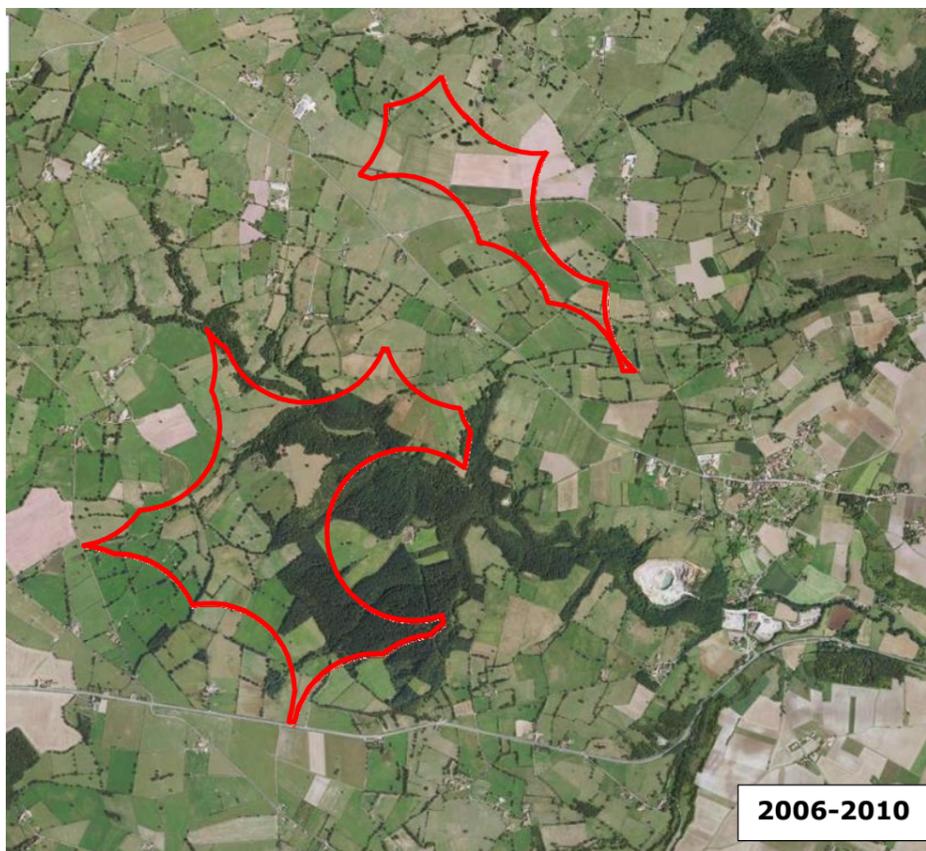
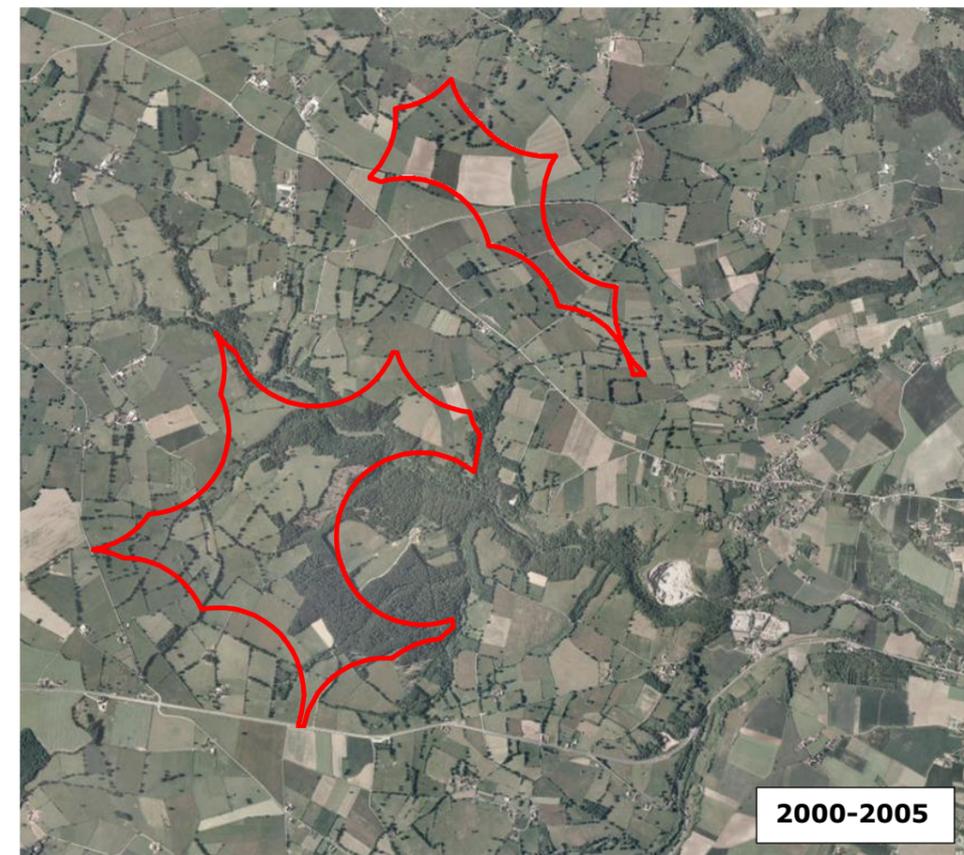
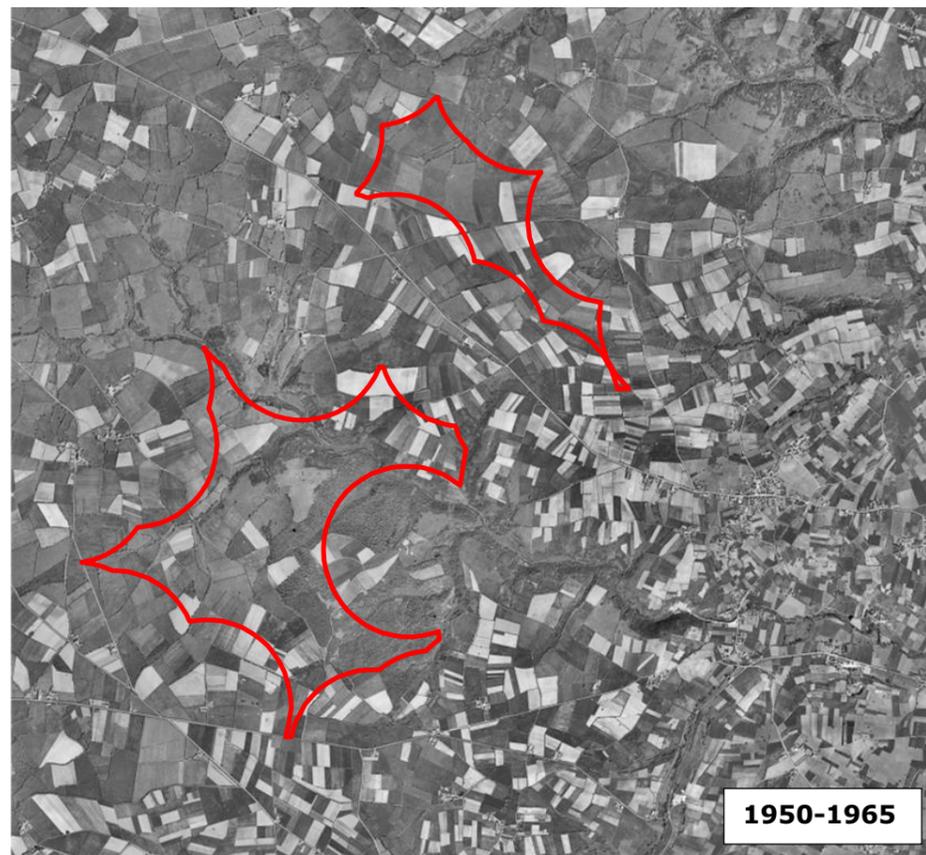


Figure 10 - Photographies aériennes de la ZIP de 1950/65 – 2000/05 – 2006/10 et 2019 (Source : Missions photographiques IGN disponibles sur le site internet de Géoportail)

VII. ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

VII.1. Le contexte paysager du territoire

L'aire d'étude éloignée à très éloignée correspond principalement à la zone d'influence visuelle potentielle du projet. Dans ce cas précis, l'aire éloignée s'étend jusqu'à 18 km autour du site d'implantation. A cette échelle seront décrites les grandes caractéristiques de l'organisation de l'espace, les unités paysagères et les perceptions sociales du paysage.

VII.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire

VII.1.1.1. Relief et hydrographie

L'AEE présente un relief étagé, de la vallée de l'Allier à l'est jusqu'aux reliefs du bocage bourbonnais à l'ouest, culminant aux environ de 500 m d'altitude. Deux lignes de crêtes se dessinent de part et d'autre du Venant, selon un axe nord-est/sud-ouest. L'extrémité de celle la plus à l'ouest est dénommée « Côtes Matras » et offre un point de vue panoramique.

L'Allier est l'une des dernières rivières « sauvages » d'Europe, c'est-à-dire qu'elle est libre de faire des méandres et de s'étaler selon son débit, créant des zones humides, des bras morts, des îles... La vallée est ici très peu marquée et caractérisée par sa platitude. Seul son versant ouest est un peu plus marqué dans la partie nord de la vallée.



Photographie 1 - La vallée de l'Allier vue depuis le domaine de Chaugy à Bessay-sur-Allier (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

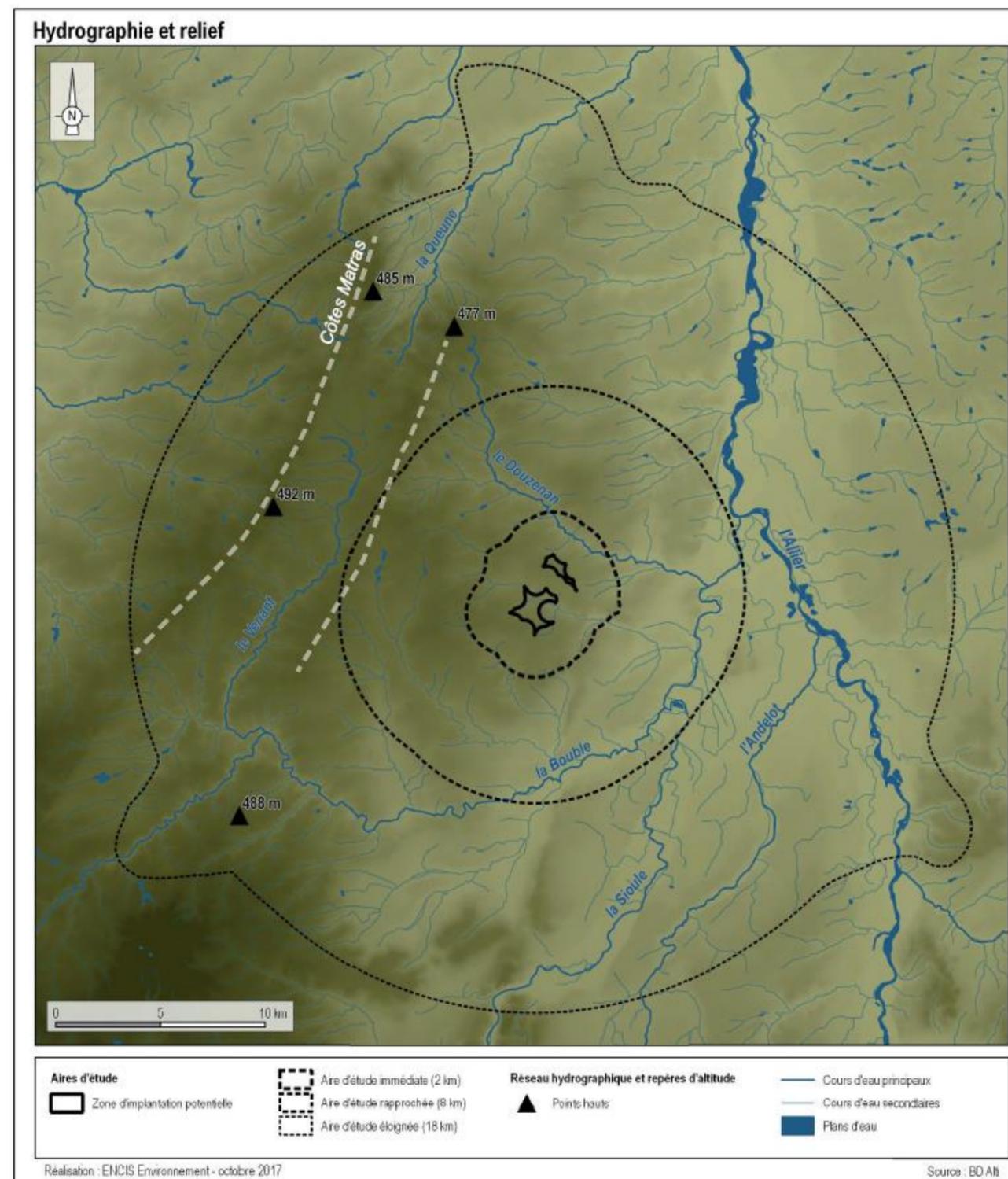


Figure 11 - Relief et hydrographie.

VII.1.1.2. Urbanisation et réseaux de communication

L’AEE est parcourue par un réseau routier assez dense en raison notamment de la proximité des deux grands pôles urbains de Moulins et Vichy, tous les deux situés sur le cours de l’Allier.

Les axes routiers les plus importants sont l’A71 (axe Clermont-Ferrand/Orléans) et la N79 (axe Montmarault/Mâcon). Deux routes cheminent en parallèle du cours de l’Allier.

Le pôle urbain le plus important du périmètre d’étude est la petite ville de Saint-Pourçain-sur-Sioule (5 173 habitants en 2014 selon l’INSEE). Les autres bourgs comportent tous moins de 2 000 habitants. Les principaux sont Varennes-sur-Allier, Bessay-sur-Allier, Souvigny et Montmarault. La plupart sont situés à proximité des cours d’eau, dans les vallées ou en rebord.



Photographie 2 - Centre-bourg de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

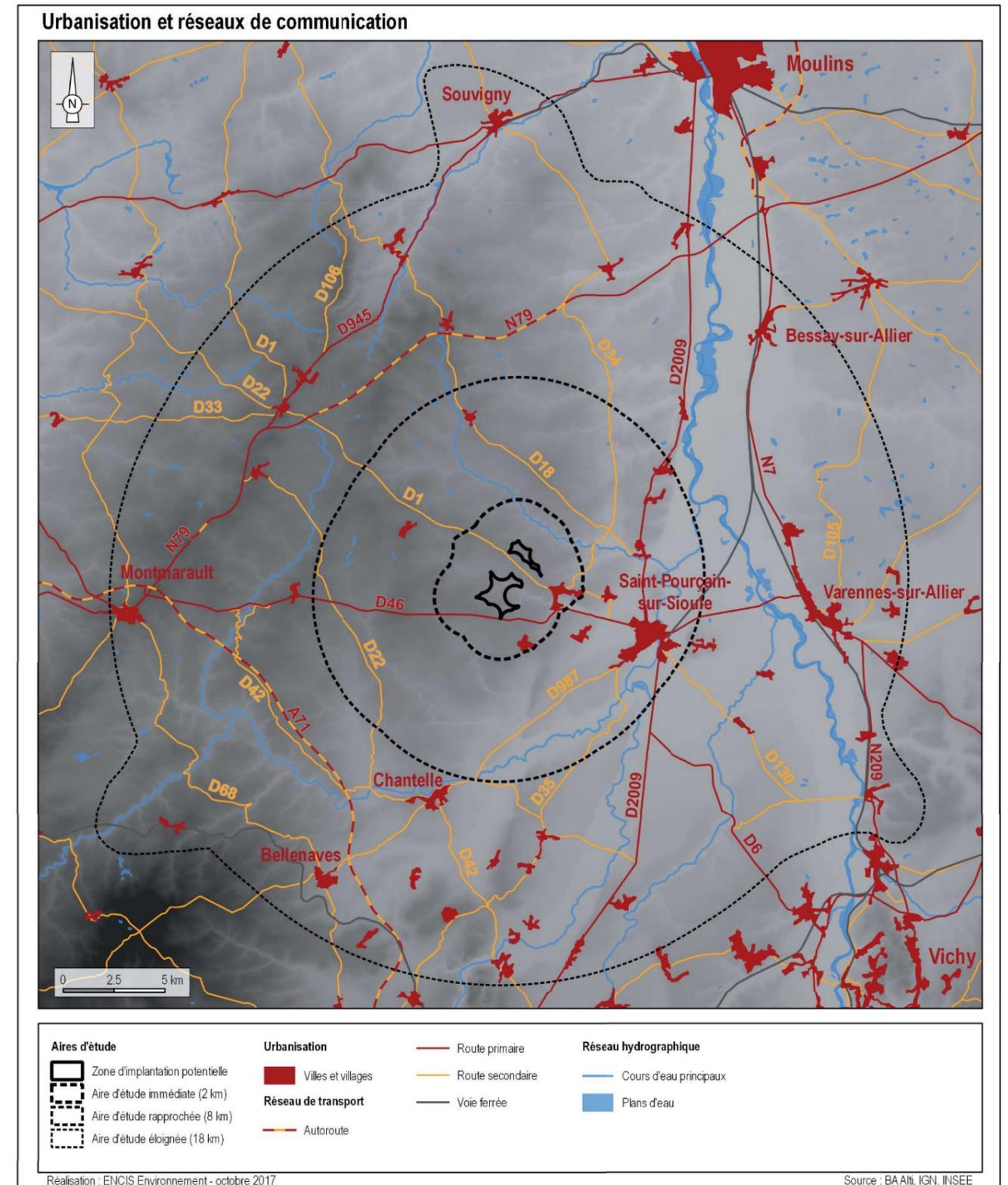


Figure 12 - Urbanisation et réseaux de communication

VII.1.1.3. Occupation du sol

Une bonne moitié ouest du périmètre étudié est dominée par des prairies, parcourues par une trame bocagère de haies basses taillées associées à des chênes de haute tige. Des îlots de cultures leur sont associés. Le reste du territoire est caractérisé par une présence plus importante de cultures céréalières, notamment dans la vallée de l'Allier. Les prairies restent toutefois présentes.

Les boisements sont très morcelés. On distingue toutefois quelques massifs de taille relativement importante.

Des parcelles de vigne sont disséminées le long d'une bande orientée globalement nord/sud, qui s'étend à l'ouest de Saint-Pourçain-sur-Sioule et le long de la vallée de l'Allier.



Photographie 3 - Prairies bocagères (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 4 - Parcelles de grandes cultures (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

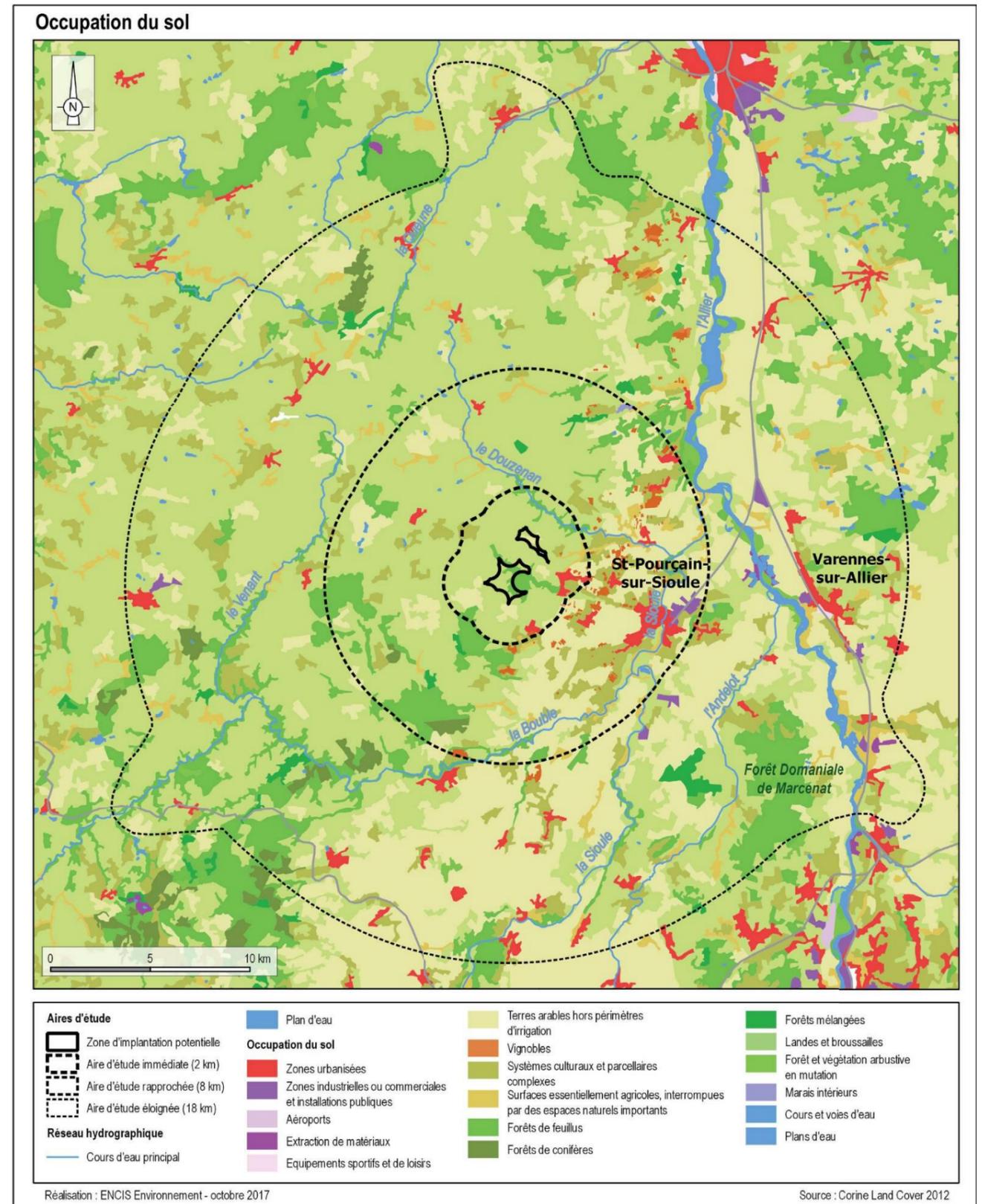


Figure 13 - Occupation du sol

VII.1.1.4. Synthèse du contexte paysager

L'AEE est caractérisée par la prédominance de paysages agricoles. On distingue une moitié nord-ouest au relief plus marqué, dominée par le bocage et ses motifs caractéristiques (haies basses taillées et chênes de haute tige). L'autre moitié du territoire est marquée par la présence de la vallée de l'Allier et un relief adouci. Les terres sont occupées par des grandes cultures céréalières associées à des prairies.

Le territoire est encadré par deux pôles urbains importants, Moulins et Vichy, et comporte une seule petite ville, Saint-Pourçain-sur-Sioule. Le maillage de voies de communication est assez dense, avec des routes d'importance départementale et régionale (dont une autoroute, l'A71). Les villages sont de taille réduite et le bâti très dispersé, composé de fermes isolées en majorité.

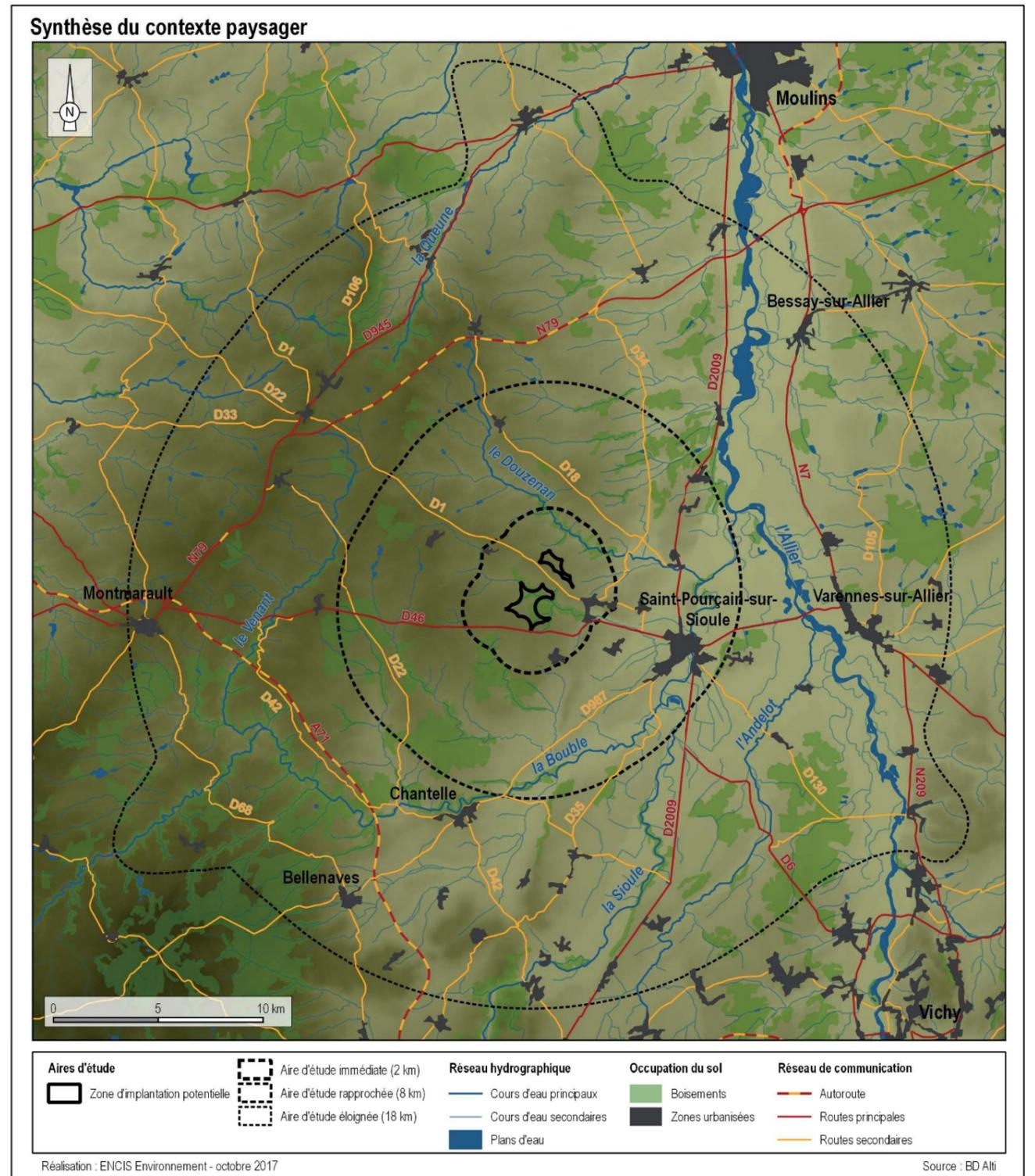


Figure 14 - Synthèse du contexte paysager

VII.1.2 Les unités paysagères

La définition d'une unité paysagère est donnée dans l'actualisation 2010 du « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer : « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

L'analyse cartographique suivante, associée à des sorties sur le terrain, ainsi qu'à la lecture de l'Atlas régional des Paysages 'Auvergne ont permis d'identifier et de caractériser les paysages de la zone d'étude. Trois grands types (familles) de paysages sont présents dans le périmètre d'étude.

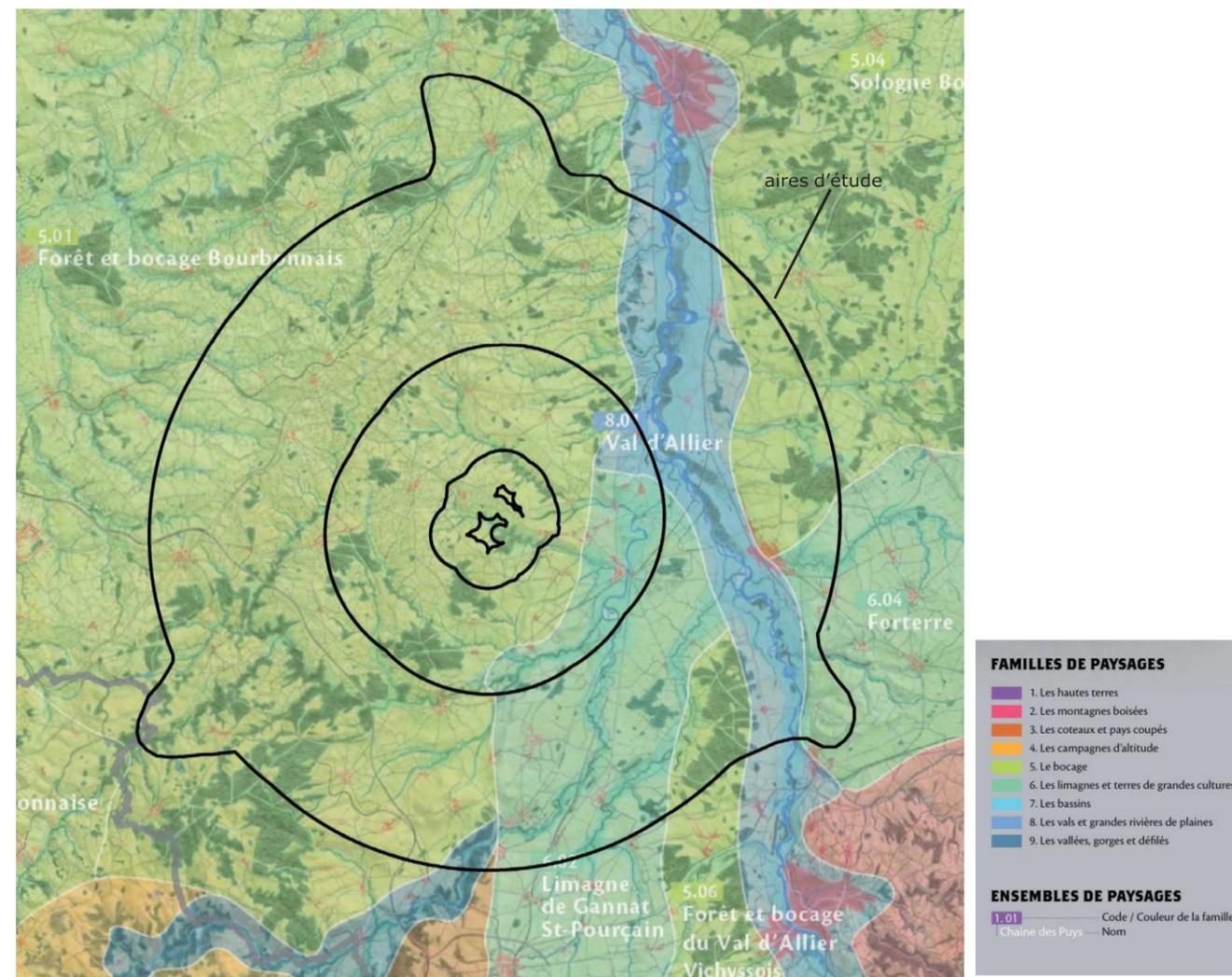


Figure 15 - Les familles et les ensembles de paysages de l'Auvergne (source : Atlas des paysages de l'Auvergne)

A l'intérieur de ces familles de paysages, sept unités paysagères (« ensembles de paysages ») se distinguent (cf. carte page suivante) :

Les paysages de **bocage** :

- Forêts et bocage bourbonnais
- Sologne bourbonnaise
- Forêt et bocage du Val d'Allier Vichyssois

Les paysages de **Limagnes et terres de grandes cultures** :

- Forterre
- La Limagne de Gannet et Saint-Pourçain

Les paysages de **vals et grandes rivières de plaine** :

- Le Val d'Allier
- Vallée et gorges de la Sioule

Ces unités paysagères sont définies grâce aux composantes physiques et humaines du territoire (relief, eau, végétation, cultures, bâti) mises en évidence précédemment, qui, combinées entre elles de manière plus ou moins complexe, révèlent des paysages différents. Elles sont localisées sur la carte en page suivante.

Le projet éolien se situe sur l'unité paysagère de « Forêt et bocage bourbonnais ».

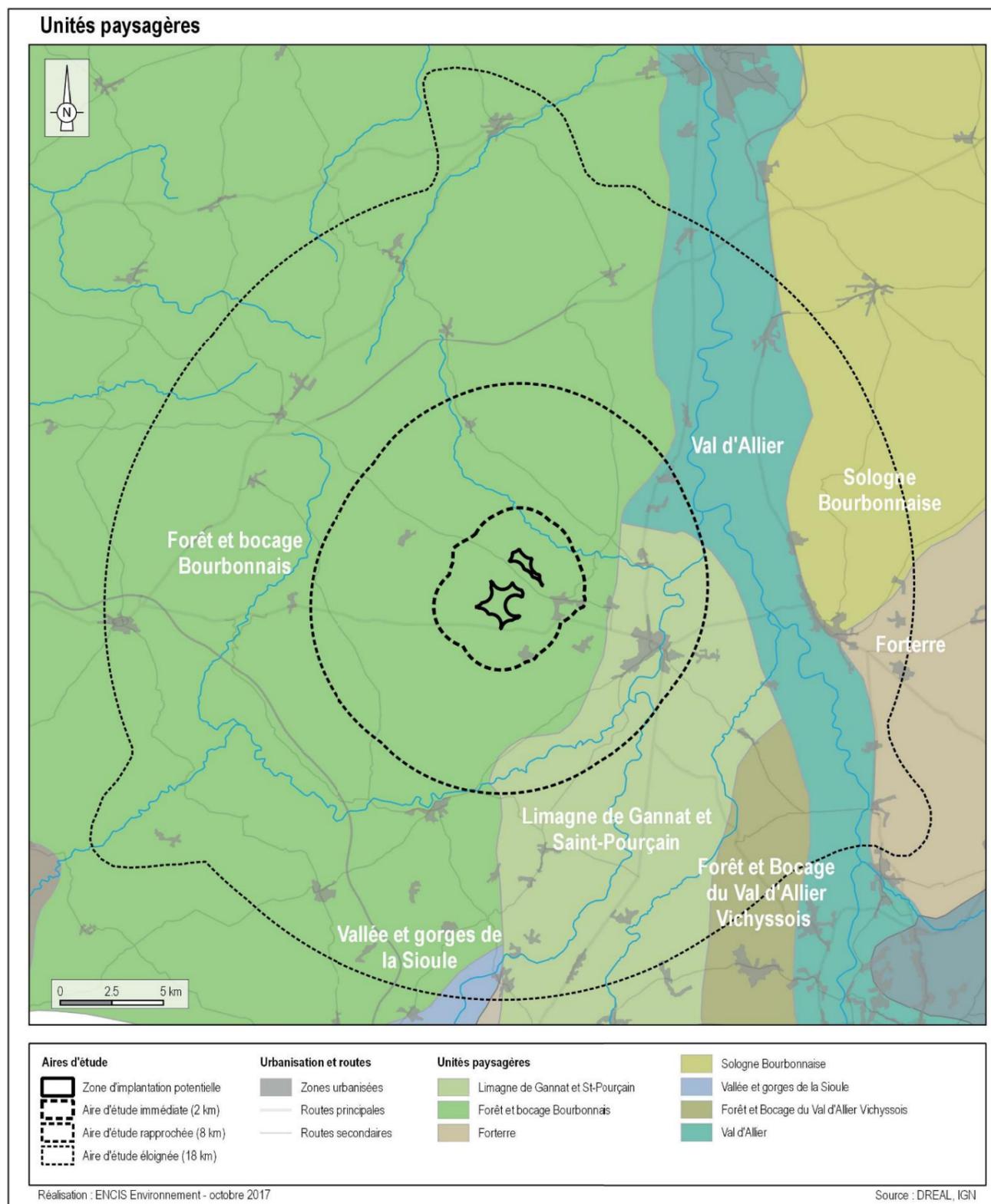


Figure 16 - Unités paysagères

VII.1.2.1. Forêt et bocage bourbonnais

• Description

Cette unité occupe environ un tiers du département de l'Allier et environ les 2/3 ouest de l'aire étudiée. Elle est caractérisée par une trame bocagère à laquelle sont associées de grandes forêts, pour la plupart domaniales.

Les haies sont appelées « bouchures ». Elles sont traditionnellement constituées de haies basses surmontées de chênes. Ces haies disparaissent progressivement, ne laissant parfois que des séries de chênes isolés ou alignés. Certains secteurs sont devenus des zones de grandes cultures, remplaçant les prairies bocagères.

De nombreux étangs et mares ont été aménagés près des hameaux ou isolés dans les prés.

Des signes d'exploitation industrielle sont disséminés dans le bocage (mines, carrières, terrils, voies ferrées abandonnées...).

• Dynamiques d'évolution

En cinquante ans, près de soixante-dix pour cent des haies ont disparu de nos campagnes pour deux grandes raisons : les remembrements et l'intensification des pratiques agricoles. Les conséquences sont de plus grandes parcelles d'élevage mélangées à des cultures de blé et moins de haies et d'arbres isolés. Dans certains secteurs, le bocage est devenu zone de grande culture.

Depuis quelques années, l'élevage de bovins en plein air intégral tend à se développer, favorisant le maintien des prairies.

• Perceptions sociales

Le Bocage bourbonnais doit son nom à l'ancienne province française du Bourbonnais. Ce territoire bénéficie d'une identité forte basée sur son histoire et ses pratiques agricoles, qui ont donné forme au paysage.



Photographie 5 - Paysage à proximité de Verneuil-en-Bourbonnais (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

VII.1.2.2. Limagne de Gannat et Saint-Pourçain

- **Description**

Cet espace est dominé par les grandes cultures céréalières qui s'étendent sur un relief aplani aux pentes douces. Il est ponctué de rares bois, de chemins, de zones de fermes réhabilitées en maisons d'habitation autour desquelles ont été construites des maisons récentes, de pylônes de lignes électriques. Des fossés rectilignes colonisés par des roseaux constituent un motif original.

- **Dynamiques d'évolution**

Les nouvelles infrastructures de production énergétique telle que la centrale de production électrique à Cycle Combiné Gaz constituent de nouveaux motifs et sont à l'origine de l'émergence de paysage agro-énergétiques.

Le secteur de Saint-Pourçain-sur-Sioule est en cours d'industrialisation et d'occupation commerciale.

- **Perceptions sociales**

La Limagne de Saint-Pourçain est présentée par le Comité Départemental du Tourisme de l'Allier comme un territoire « parsemé de châteaux, églises peintes et abbayes », avec une abondance de loisirs de pleine nature. Sont signalés les gorges de la Sioule, le vignoble AOC et les villages de charme, dont Charroux.



**Photographie 6 - Vue depuis la D115 à proximité de Louchy-Montfand
(Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)**

VII.1.2.3. Val d'Allier

- **Description**

Cette rivière constitue un élément naturel structurant à l'échelle du département de l'ancienne région Auvergne. Elle est caractérisée par sa platitude. Son cours sinue entre bancs de sable et gravières, il n'est pas figé et varie au gré du courant et des crues. Ceci a pour conséquence la création de milieux naturels très riches. L'Allier a une image de « rivière sauvage ».

La rivière est peu accessible, que ce soit physiquement ou visuellement. Les ponts sont peu nombreux.

L'occupation des sols du Val d'Allier s'est constituée en fonction de leur qualité agronomique et de leur caractère inondable. On distingue ainsi trois bandes parallèles : un cordon boisé sur les zones inondables, un secteur de grandes cultures céréalières ou de prairies associées à une trame bocagère et entrecoupées de bosquets sur les terrasses et de grandes voies de circulation sur les terrasses non inondables.

- **Dynamiques d'évolution**

Un arrêté de biotope a été pris en 2011 pour protéger les habitats sur l'espace de mobilité de l'Allier. Les activités agricoles et forestières doivent désormais évoluer pour développer des pratiques appropriées à la préservation de ces milieux.

- **Perceptions sociales**

Le Val d'Allier est reconnu pour son caractère sauvage et sa biodiversité. Il est prisé par les pêcheurs et les ornithologues.



Photographie 7 - Paysage à proximité de Bessay-sur-Allier (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

VII.1.2.4. Sologne bourbonnaise

- **Description**

La Sologne bourbonnaise repose sur un vaste plateau faiblement vallonné. Cette unité paysagère se caractérise par sa densité importante de forêt, parfois de grande superficie.

Le réseau hydrographique est dense et le nombre d'étangs et de mares très important. Les forêts se localisent sur les zones sommitales, tandis que les zones agricoles occupent les faibles pentes, aux sols mieux drainés. Les sols étant pauvres, ils accueillent essentiellement des prairies, associées aux boisements. Les haies bocagères sont assez rares.

La Sologne bourbonnaise est peu habitée. Le bâti est réparti sous la forme de hameaux regroupant 4 à 6 exploitations. Les villages sont implantés aux abords des vallées les plus importantes.

- **Dynamiques d'évolution**

De nombreux bourgs, comme Varennes-sur-Allier, se sont étendus de manière importante, avec le développement de lotissements et de zones d'activités en périphérie et le long des axes de communication.

Depuis la fin des années 70, la Sologne bourbonnaise subit des changements majeurs et rapides dans l'occupation des sols et l'intensification des pratiques agricoles : forte régression des surfaces en prairie au profit des grandes cultures céréalières intensives.

- **Perceptions sociales**

La Sologne bourbonnaise doit son nom au rapprochement avec la véritable Sologne, en raison de la présence de très nombreux étangs. Elle est reconnue pour sa richesse écologique, notamment le nombre important d'espèces d'oiseaux.



Photographie 8 - Paysage à proximité de Gouise (Source : Google Earth)

VII.1.2.5. Forêt et bocage du Val d'Allier Vichyssois

- **Description**

Cette unité s'inscrit sur un léger relief en forme de bande orientée nord-sud, longue d'une trentaine de kilomètres et large de moins de dix kilomètres. Elle forme un « îlot bocager » entre limagnes et plaine alluviale. Ce territoire de bocage est caractérisé par ses boisements, qui occupent 40 à 50 % de l'espace.

De très nombreux petits cours d'eau naissent sur le relief et viennent alimenter l'Allier. Ces derniers sont associés à des étangs. Forêts, cours d'eau et élevage à proximité ont favorisé autrefois l'installation de tanneries.

- **Dynamiques d'évolution**

La proximité de Vichy favorise le développement d'une urbanisation standardisée. La forêt évolue vers une ambiance « périurbaine » où les aménagements forestiers côtoient les infrastructures qui accompagnent le développement urbain.

- **Perceptions sociales**

Ce territoire est perçu comme un paysage de bocage bien qu'il ait des caractéristiques particulières (nombreux boisements, périurbanisation, contexte de plaine cultivée).



Photographie 9 - Paysage vu depuis la D218 à proximité de Saint-Didier-la-Forêt (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

VII.1.2.6. Forterre

- **Description**

Cette unité paysagère forme du sud au nord une petite succession de paliers d'altitude, de morphologies différentes en descendant des Bois Noirs et Montagne bourbonnaise vers la Sologne bourbonnaise. La Forterre possède des terres fertiles favorables aux grandes cultures.

Le plateau encadré par deux vallées accueillant cette unité concentre de nombreux axes de communication.

Les grandes cultures céréalières dominent. Elles côtoient des prairies d'élevage à la trame bocagère très lâche.

- **Dynamiques d'évolution**

La trame bocagère est aujourd'hui très dégradée en raison du développement des grandes cultures et de la mécanisation.

Les étangs étaient autrefois beaucoup plus nombreux. De nombreuses zones marécageuses ont été asséchées pour être mises en culture.

- **Perceptions sociales**

La Forterre est une région naturelle de France qui doit son nom aux « terres fortes », limons quaternaires déposés sur le calcaire tertiaire, qui sont des terres très riches. La Forterre est par conséquent associée à ses terres céréalières.



Photographie 10 - Paysage à proximité de Billy (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

VII.1.3 Le bassin d'influence visuelle

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Des paysages d'openfields en plaine offrent de grands champs visuels alors que les paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Dans le cadre de l'analyse de l'état initial, une première modélisation est réalisée pour envisager les sensibilités visuelles liées à l'implantation d'un projet théorique dans la ZIP. Une seconde modélisation sera effectuée pour définir le bassin d'influence visuelle du projet qui sera retenu par le maître d'ouvrage.

Note : Sur les photographies présentées par la suite, un trait rose symbolise l'emprise de la ZIP dans la vue. La hauteur du trait par rapport à l'horizon correspond à la hauteur maximale d'un projet de 250 m implanté dans la ZIP.

VII.1.3.1. Méthode

La carte suivante de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) est un outil qui permet de déterminer les secteurs depuis lesquels un projet situé dans la zone d'implantation potentielle serait visible, totalement ou partiellement. Son échelle ne permet toutefois pas de signifier les légères ondulations topographiques et les arbres ou les maisons isolées par exemple. Ces données sont donc théoriques. Elles permettent de donner une vision indicative des secteurs d'où des éléments de 250 m de haut situés dans la ZIP seraient visibles.

VII.1.3.2. Contexte global des perceptions visuelles

D'après cette carte, des éléments de 250 m de haut seraient perceptibles depuis la majeure partie du territoire. En effet, la topographie au vallonnement assez marqué offre de nombreuses situations de belvédère, avec des vues qui peuvent alors être très lointaines, notamment depuis l'ouest, où le relief est plus élevé. La trame bocagère, qui n'est pas prise en compte pour le calcul des visibilitées, limite toutefois de manière importante la zone d'influence visuelle de la ZIP. Bien que composés en partie de haies basses, certains secteurs du bocage Bourbonnais présentent une densité encore relativement importante, avec une strate arborée conséquente. D'autres secteurs du bocage Bourbonnais, ainsi que l'unité de la Limagne de Saint-Pourçain sont au contraire beaucoup plus ouverts, avec une trame de haies lâche et des grandes parcelles de cultures.

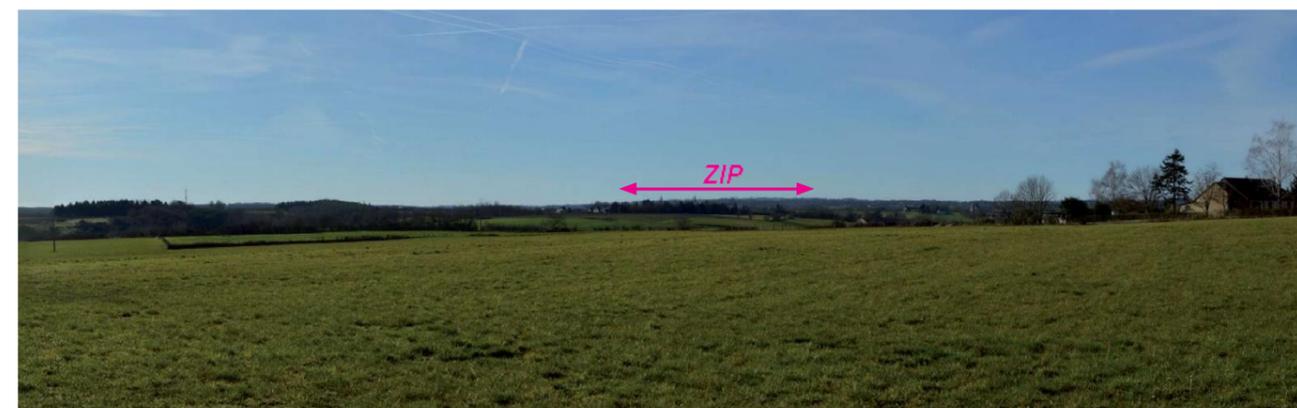
Cette carte permet de mettre en évidence les secteurs depuis lesquels un projet situé dans la ZIP ne sera pas visible de manière certaine. Ainsi, ce dernier ne sera pas perceptible depuis l'extrémité nord-ouest de l'AEE car situé à l'arrière d'une ligne de faite culminant à 492 m (Cf. partie VII.1.1.1), ainsi que depuis les fonds de vallée (sauf la vallée de l'Allier) et au niveau des grands boisements.

Le Val d'Allier présente la caractéristique d'être très peu encaissé et d'être occupé en partie par des grandes cultures, ce qui permet des vues dégagées sur la ZIP depuis toute la partie est (Cf. photographie ci-dessous). Seul le versant ouest, entre Monétay-sur-Allier et Chemilly, ne permet pas de percevoir la ZIP en raison de son caractère plus encaissé.

Les visibilitées depuis les différentes aires d'étude seront étudiées plus précisément pages suivantes grâce à des coupes topographiques et des photographies.



Photographie 11 Vue lointaine depuis le bocage Bourbonnais, à proximité de Besson, à 14,9 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 12 - Vue lointaine depuis le Val d'Allier, à proximité de Varennes-sur-Allier, à 13,2 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

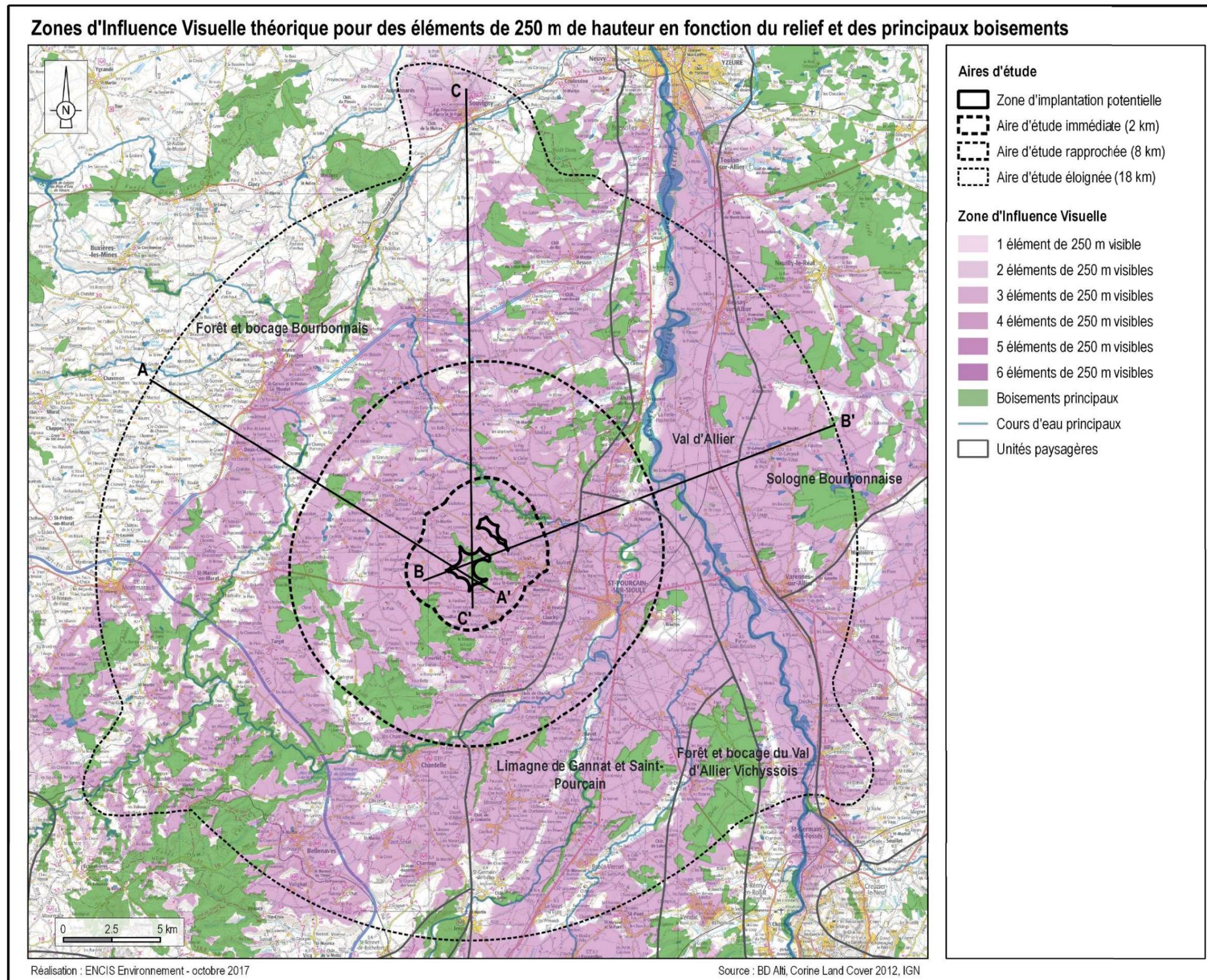


Figure 17 – Zone d'influence visuelle théorique d'éléments de grande hauteur (250 m) dans la zone d'implantation potentielle

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données altimétrique BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2012. De même, la précision de cette base de données de l'IFEN ne permet de prendre en compte des effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel.

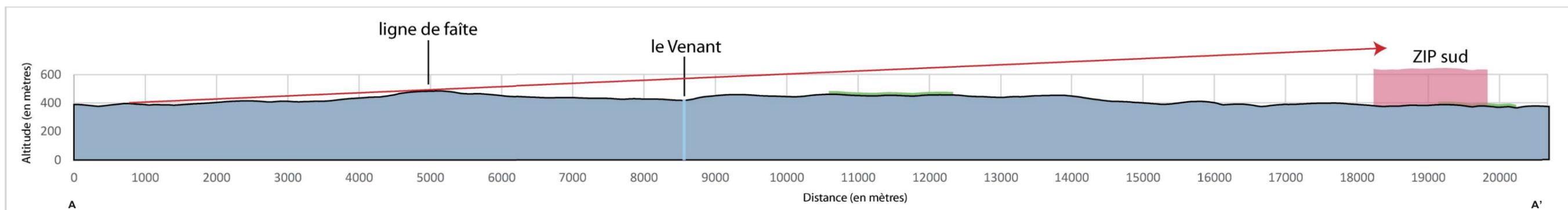


Figure 19 - Coupe entre la ligne de faîte à l'ouest et la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMEN)

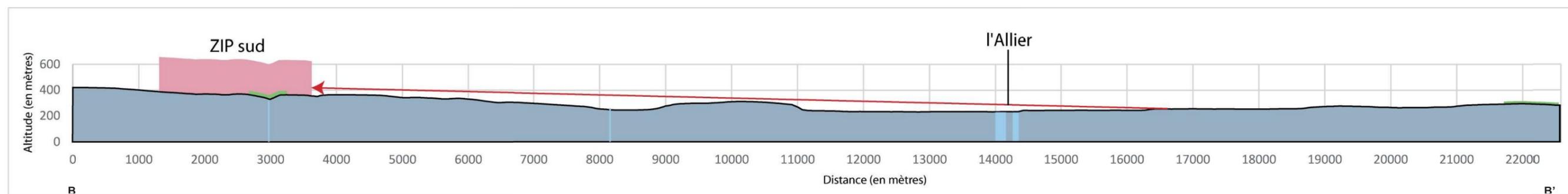


Figure 20 - Coupe entre le Val d'Allier et la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMEN)

Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport altitude / distance a été augmenté (coupe AA' : x 2, coupe BB' : x 2). Par ailleurs, il faut aussi noter que ces coupes topographiques ne prennent en compte que les boisements et les villes principaux et ne considèrent pas les haies ou éléments bâtis isolés susceptibles de réduire les cônes de visibilité.

La coupe CC' est présentée p.44.

VII.1.4 Les perceptions sociales du paysage

La définition du paysage la plus largement reprise et qui fait autorité est celle de la « Convention Européenne du Paysage » dite « Convention de Florence » signée par le Conseil de l'Europe le 20 Octobre 2000. Le paysage y est notamment défini à travers le regard et le sentiment des observateurs : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il s'agit donc dans cette partie de recenser et de comprendre les représentations sociales du paysage de l'état initial à travers la bibliographie et l'iconographie existante sur **l'identité des paysages et leur histoire, mais aussi sur les paysages reconnus réglementairement, représentés par des artistes, signalés pour le tourisme.**

VII.1.4.1. Les facteurs d'évolution des représentations du paysage

La perception du paysage peut être affectée ou sublimée par divers facteurs.

Une dimension temporelle : l'interprétation du paysage évolue. Ses éléments sont « vus » d'une manière différente selon les époques. Il était inconcevable aux débuts des congés payés d'aller en vacances pour visiter les marais salants autour d'Aigues-Mortes, c'était un lieu de production, une industrie. Aller à la campagne pour se « ressourcer » n'était pas non plus à la mode, chacun connaissait la campagne, et n'y trouvait pas d'intérêt « relaxant ». Elle avait une fonction plus productive et quotidienne.

Comme le précise Graham Fairclough¹, les éléments du paysage se banalisent, évoluent et s'approprient au fur du temps : « En prenant de l'ancienneté, les nouveautés (constructions ou forêts, villes ou exploitations agricoles, parcs éoliens ou encore autoroutes) suscitent un intérêt et un respect croissants, leur acceptation résultant soit d'un processus de familiarisation, soit tout simplement d'une réconciliation puis d'une assimilation ».

Le résultat de sentiments : « Les perceptions se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur l'appareil neuro-sensitif des individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec les centres cérébraux de la mémoire, tel paysage, par le spectacle qu'il offre au regard, par les sons qui en émanent, par les odeurs qui s'en dégagent ou par les sensations tactiles qu'il suscite agit sur la sphère neurosensorielle et provoque des impressions ou des sentiments en interagissant avec les enregistrements mémoriels. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans le champ des sensations et des sentiments. » (Briffaud S., Luginbühl Y., 2013).

Le résultat de valeurs sociales : l'appropriation ou l'attachement à des lieux dépend des valeurs sociales et culturelles de l'individu et de son expérience. Des caractéristiques esthétiques du paysage (cohérence, lisibilité, qualité, caractère fantasmagorique, etc.) peuvent donc être communes à une société ou un groupe d'individu (ex : goût pour la symétrie, sentiment d'appartenance territoriale, association entre bien-être / santé et paysage, etc.).

Le résultat de besoins et intérêts individuels : selon l'expérience de chacun, des caractéristiques particulières confèrent à certains paysages une importance particulière (ex : favoriser le calme, besoin de découverte nature, favoriser des paysages ouverts ou intimistes, etc.).

VII.1.4.2. Histoire et identité des paysages

Texte extrait du dossier pédagogique sur le Bocage Bourbonnais réalisé par le CAUE de l'Allier en 2014 :

« *L'histoire d'un système agricole : les origines*

Le bocage naît du défrichement de la terre. Il aurait commencé à apparaître dès la Préhistoire. Les Gaulois puis les Romains défrichaient également les terres. Ils transformaient les espaces incultes (non cultivables) en terres exploitables. Les terres incultes correspondent aux terres couvertes de forêts, de ronces, les marécages, etc.

Vers l'an Mille, la haie sert de limite et de référence pour l'assolement triennal. L'assolement triennal est une alternance de cultures sur trois années. Lors des deux premières années une parcelle est exploitée (céréales et pâture pour les animaux). La troisième année, elle est laissée en jachère, c'est à dire qu'elle n'est pas cultivée. L'alternance de ces phases de cultures rend utile les haies pour bien différencier les terres cultivées ou non.

Les terroirs circulaires de défrichement

Au Moyen-Âge, les arbres de la forêt sont coupés par les seigneurs locaux afin d'augmenter la surface des terres cultivables.

Dans les années 1000-1300, le seigneur construit un château à motte au centre de la terre qu'il souhaite exploiter. Cette motte témoigne de la présence et de l'autorité du seigneur. De nouveaux villageois viennent s'installer autour de la motte et commencent à défricher. En échange, ils reçoivent une terre pour construire leur maison et leur potager. Ils coupent la forêt étape après étape. Chacune d'entre elles forme un cercle (1, puis 2, puis 3). C'est ce que l'on appelle un terroir circulaire de défrichement.

Chaque cercle est délimité par une haie et un fossé pour drainer l'eau. L'eau et la haie sont deux éléments essentiels du bocage.

L'histoire d'un système agricole : l'apogée

À la fin du Moyen-Âge, les haies sont déjà très présentes. C'est à partir du XVIe siècle qu'elles se répandent encore plus et que l'on peut donc véritablement parler de bocage bourbonnais.

À cette époque, la noblesse et la bourgeoisie installées en ville vont vivre une partie de l'année à la campagne. Petit à petit, ils acquièrent des terres et constituent de vastes propriétés agricoles : ce sont des domaines. Ces domaines vont perdurer jusqu'à la fin du XIXe siècle.

Il y a plusieurs raisons à ce développement :

1. L'agriculture se spécialise dans l'élevage de moutons et de bovins. C'est une des raisons pour laquelle le maillage serré de haies se répand autant. Cela permet de clôturer le terrain pour laisser paître les bêtes.
2. Un mode d'exploitation du sol qui se développe : le métayage C'est un contrat passé entre le propriétaire d'un domaine et un paysan que l'on appelle métayer et qui va exploiter ce domaine. Le métayer est logé dans une ferme du propriétaire. Le domaine est vaste et se compose d'animaux (vaches ou moutons), de terres et de bâtiments. Le métayer et le propriétaire se partagent la moitié des produits annuels de l'exploitation du domaine. Le propriétaire possède généralement plusieurs domaines.

La haie comme limite d'une parcelle de terre

Depuis le Moyen-Âge, la haie et les arbres qui la composent ont une valeur juridique. La haie permet de délimiter un terrain précis et de borner une parcelle de terre. Le métayer a l'obligation de l'entretenir et de la renouveler, en contrepartie, le bois des branches lui revient. Le propriétaire garde pour son usage le bois des forêts et les troncs des gros arbres de la haie. C'est pourquoi les fermiers vont récolter les branches par l'étêtage et former des arbres « têtards ».

¹ Fairclough Graham, « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », in Martine Berlan-Darqué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2007

L'arbre sert de repère pendant plusieurs centaines d'années. Par exemple, un chêne peut vivre plus de 1000 ans !

VII.1.4.3. Les sites et paysages reconnus institutionnellement

L'inventaire des sites et monuments protégés institutionnellement (monuments historiques, sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, etc.) est réalisé au chapitre VII.2.2.

Le département de l'Allier correspond à peu près à l'ancienne province du Bourbonnais, où la présence des ducs a permis un mécénat qui a laissé de nombreux témoignages de patrimoine bâti. On dénombre ainsi de nombreux édifices religieux, de châteaux et des demeures prestigieuses datant de l'époque médiévale inscrits ou classés sur la liste des monuments historiques.

De nombreux villages remarquables d'origine médiévale bénéficient d'une ou plusieurs protections réglementaires : Souvigny, Besson, Verneuil-en-Bourbonnais, Charroux et Billy.

Les protections réglementaires concernent uniquement des éléments ou sites bâtis.

VII.1.4.4. Les sites et paysages représentés

Le paysage est souvent un objet de représentation artistique : peinture, photographie, etc.

Le principal peintre du Bourbonnais est le renommé Louis Neillot (1898-1973), né à Vichy et ayant résidé à Saulcet. Les paysages du Bourbonnais sont au cœur de l'œuvre de ce dernier représentant du fauvisme, inspiré par des Impressionnistes et par Cézanne.

Sa fille, Juliette Chopin (née en 1931), a suivi ses traces en adoptant son style pictural.



Figure 21 (à gauche) - Huile sur toile de Louis Neillot, L'allier à Châtel-de-Neuvre, 1967
Figure 22 (à gauche) - Huile sur toile de Louis Neillot, Paysage à Bransat, 1967



Figure 23 (à gauche) - Huile sur toile de Louis Neillot, Paysage du Bourbonnais, Vallée de l'Allier, 1925
Figure 24 (à gauche) - Huile sur toile de Louis Neillot, Paysage du Bourbonnais, 1934



Figure 25 (à gauche) - Huile sur toile de Juliette Chopin, Paysage de l'Allier, 1950
Figure 26 (à gauche) - Huile sur toile de Juliette Chopin, Paysage au clocher, Bransat, 1951

VII.1.4.5. Les sites et paysages signalés

D'après les guides et imageries touristiques, nous pouvons déterminer et analyser les sites et paysages qui sont signalés et fréquentés. Le contexte touristique du territoire est décrit au chapitre VII.2.2.

La carte page suivante illustre les principaux éléments d'attraction touristique à l'échelle du département de l'Allier. À l'échelle de l'AEE sont recensés le vignoble AOC de Saint-Pourçain, les Côtes Matras (point de vue), le GR 300 ainsi que le GRP du Val de Sioule. Le Bocage Bourbonnais, le Val d'Allier et la Vallée de la Sioule sont identifiés comme des « pays touristiques ».

Plus que des sites de visite, les principaux centres d'intérêt touristique signalés correspondent à des paysages, qu'ils soient naturels ou agricoles.

Au niveau du Pays Saint-Pourcinois, les éléments signalés concernent en grande partie la thématique du vignoble de Saint-Pourçain (Cf. carte page suivante et dépliant de l'office du tourisme). Sont également signalés des monuments, des musées, des sites liés au patrimoine naturel (réserve naturelle, espaces naturels sensibles), ainsi que des activités de plein air.



Figure 27 - « La saga des Bourbons » (source : CDT Allier)



Figure 28 - « Culture et patrimoine » (source : CDT Allier)



Figure 29 - « Art roman et religieux » (source : CDT Allier)

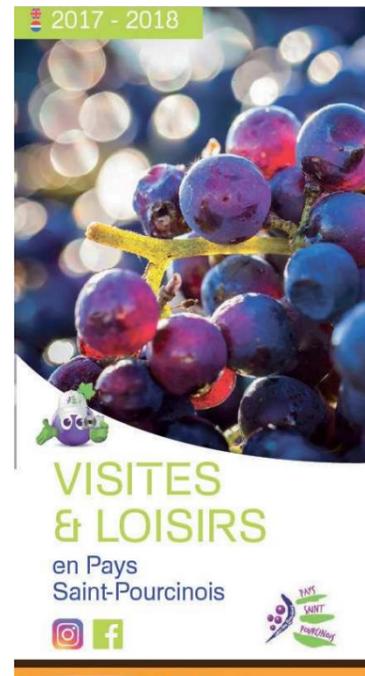


Figure 30 - Dépliant touristique de l'office du tourisme en Pays-Pourcinois



LES GORGES DE LA BOUBLE, ESPACES NATURELS SENSIBLES

La Bouble, affluent de la Sioule, traverse Chantelle et forme un méandre qui donne à son cours une note originale et envoûtante.



Paradis des pêcheurs et des randonneurs, les gorges de la Bouble sont jusqu'au XIXe siècle un haut lieu d'activités économiques et agricoles. Grâce à ses sentiers balisés le visiteur pourra découvrir la tranquillité et l'aspect sauvage.

Figure 32 - Description des gorges de la Bouble (office du tourisme en Pays-Pourcinois)

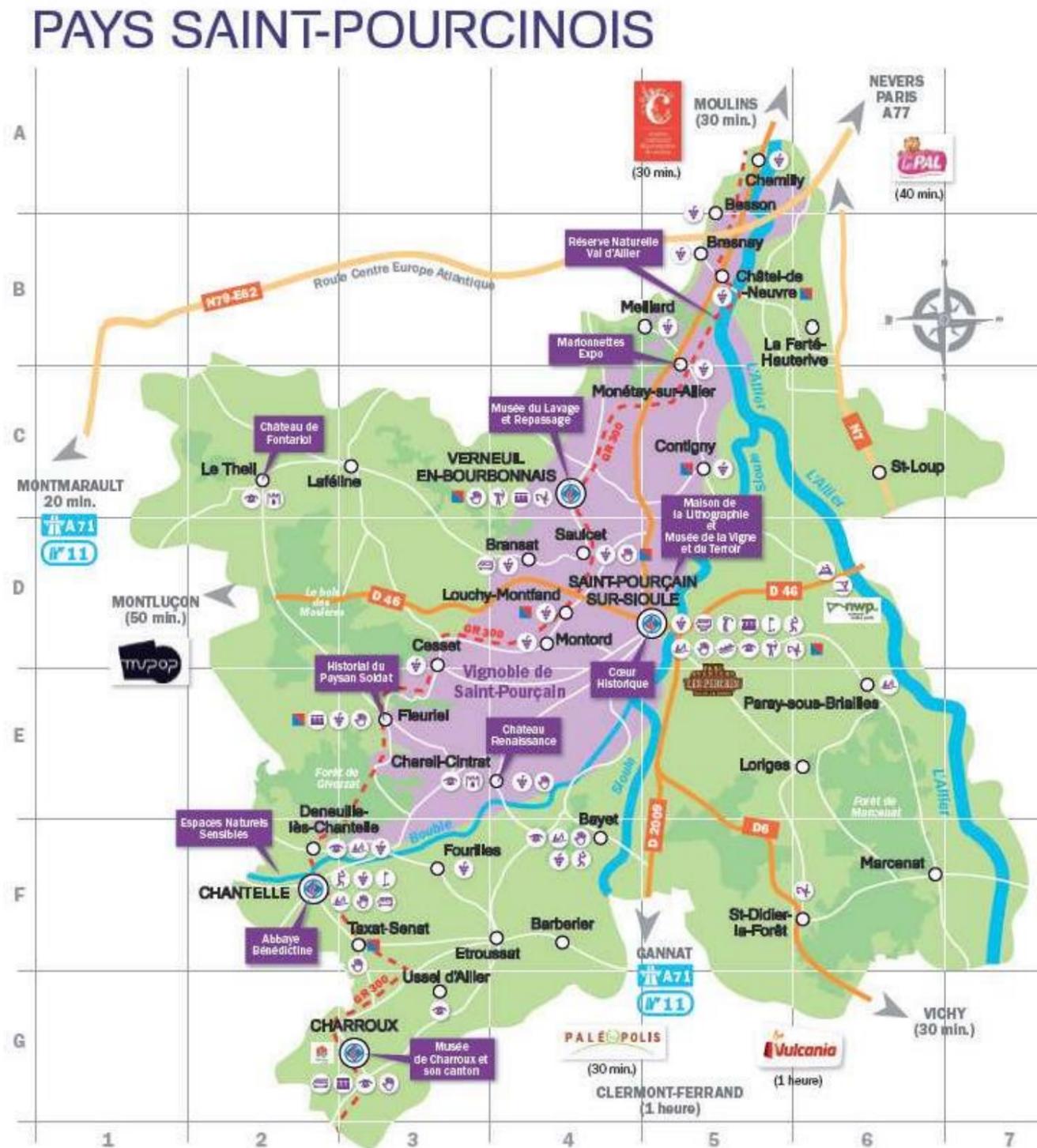


Figure 31 - Carte de l'office du tourisme en Pays-Pourcinois

CHARROUX

Village médiéval, autrefois fortifié, classé parmi les « Plus Beaux Villages de France ». Venez explorer les ruelles pavées, les maisons à colombages, les anciennes portes de ville, l'église, les puits... Sans oublier les artisans qui participent à l'authenticité du village.
 = En juillet et août, visite commentée du village tous les mercredis à 11h, rdv à la Maison du Tourisme. = 2.50 € par personne

CHANTELLE

Chantelle est une ancienne châtelaine, témoin de l'histoire légendaire du Bourbonnais. Découvrez l'abbaye qui surplombe les gorges de la Bouble, Espaces Naturels Sensibles, les jardins, le monastère, une communauté de sœurs bénédictines y vit encore.
 = De juin à septembre, visite commentée du village tous les mardis, départ à 15h30 de la Maison du Tourisme. = 2.50 € par personne

VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS

Verneuil est niché au cœur du vignoble de St-Pourçain. Venez flâner dans les ruelles aux côtés des vestiges du château, des églises atypiques, héritages d'une châtelaine des Bourbons sans oublier le géant endormi et le musée original du Lavage et Repassage.
 = Juillet et août, visite commentée du village tous les vendredis à 14h, rdv à la Maison du Tourisme. = 2.50 € par personne

SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE

Saint-Pourçain-sur-Sioule est une cité viticole développée autour d'un monastère. Tombez sous le charme de l'histoire de la ville, les trésors de l'église Sainte-Croix, les bords de Sioule, la Cour des Bénédictins. Découvrez une ville innovante, dynamique, riche de patrimoine et d'architecture.
 = Du 15 juin au 15 septembre, visite commentée de la ville tous les jeudis à 11h, rdv Cour des Bénédictins. = 2.50 € par personne

Figure 33 - Description des principaux villages du Pays-Pourcinois (office de tourisme)

#Carte d'identité de l'Allier

#Carte d'identité

Région	Auvergne
Préfecture	Moulins
Population	343 000 habitants
Villes principales	Montluçon : 37 839 habitants Vichy : 25 325 habitants Moulins : 19 474 habitants
Cours d'eau	Allier, Loire, Cher, Sioule

GÉOGRAPHIE L'Allier regroupe neuf pays touristiques aux paysages variés : la Sologne bourbonnaise, le val de Besbre, la Montagne bourbonnaise, la vallée de la Sioule, la Combraille, le val de Cher, le Pays de Tronçais, le Bocage bourbonnais et le val d'Allier.

ÉCONOMIE Territoire à la fois agricole avec notamment l'élevage (bœuf charolais) et industriel avec le bassin de Montluçon ; le département attire aussi de grands noms de l'industrie comme Louis Vuitton, L'Oréal, Créapharm, Bréa ou Bosch.

HISTOIRE L'histoire de l'Allier est particulièrement riche : l'épopée des Bourbons a marqué l'histoire de France avec d'illustres personnages comme Louis II, le Connétable de Bourbon et Anne de Beaujeu.



COMMENT VENIR DANS L'ALLIER ?

EN VOITURE

Paris – Moulins : 300 km
Paris – Vichy : 360 km
Paris – Montluçon : 326 km
Lyon – Moulins : 189 km
Lyon – Vichy : 163 km
Lyon – Montluçon : 240 km

- > Depuis Paris, A71 (Montluçon) ou A6, A77, N7 (Moulins)
- > Depuis Toulouse, A20, A89, A71 (Montluçon, Vichy)
- > Depuis Lyon, A72, A71 (Montluçon, Vichy), A6, N79 (RCEA) ou N7 (Moulins)

EN TRAIN

Paris – Moulins : 2h26
Paris – Vichy : 2h53
Paris – Montluçon : 3h03
Lyon – Moulins : 2h27
Lyon – Vichy : 1h52
Lyon – Montluçon : 3h48

EN AVION

Aéroport international de Clermont-Ferrand (04 73 62 71 00)
www.clermont-aeroport.com



Figure 34 - Carte touristique extraite du dossier de presse 2017 du Comité départemental de l'Allier

VII.2. Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée s'étend de 8 km jusqu'à 18 km autour de la zone d'implantation potentielle. Dans ce périmètre, nous analyserons les perceptions visuelles et nous réaliserons l'inventaire patrimonial et touristique.

VII.2.1 Les perceptions visuelles lointaines

Selon les contextes paysagers (topographie, végétation et bâti), les perceptions visuelles sont très variables.

Par ailleurs, il faut distinguer les situations de perceptions visuelles statiques (table d'orientation, promontoire, village, lieu touristique, etc.) des situations de perceptions dynamiques (axe de déplacement routier ou ferroviaire, chemin de randonnée).

Grâce à un reportage photographique, des coupes topographiques et une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV), nous dressons dans ce chapitre une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis les lieux de vie principaux et depuis les principaux axes de déplacements.

VII.2.1.1. Les perceptions visuelles depuis le Val d'Allier

Longeant l'Est de l'aire d'étude éloignée, l'Allier serpente dans une vallée sableuse à fond plat, en formant de nombreux et larges méandres. Sur la séquence qui nous concerne, elle s'écoule doucement entre Vichy, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO avec 10 autres villes d'eaux d'Europe, et Moulins, capitale historique de la maison de Bourbon et donc du Bourbonnais.

Avec une faible vitesse d'écoulement et un large bassin d'expansion des crues, l'Allier est accompagnée de milieux naturels typiques des zones inondables, différenciés selon la microtopographie et l'éloignement à la rivière. Très riches en biodiversité, ils sont protégés par les périmètres de la Réserve naturelle du Val d'Allier, qui s'étend entre St-Pourçain et le sud de Moulins, ainsi que par un arrêté de protection de biotope. Les protections concernent à la fois les oiseaux (deuxième réserve ornithologique française après la Camargue), les habitats et l'espace de mobilité de la rivière qui participe à la préservation de la réserve en eau potable du département.

Ainsi, malgré une rivière peu visible et rarement franchissable, le Val d'Allier bénéficie d'une image de vallée naturelle et sauvage, qui participe à l'attractivité des villes et villages implantés entre deux villes emblématiques de la vallée, Moulins et Vichy.

A l'échelle de la vallée de l'Allier, la **répartition des visibilitées théoriques** d'une ZIP de 250m de hauteur se concentre sur :

- Le **coteau Est de la vallée**, naturellement orienté en direction de la ZIP. Sur l'aire d'étude éloignée, c'est le cas de l'ensemble de ce coteau qui surplombe légèrement la rivière de l'Allier donnant à voir sur le versant opposé et le plateau du bocage bourbonnais. Des co-visibilités avec des silhouettes émergent du grand paysage peuvent alors être révélées. Les relations visuelles de Vichy, Varennes sur Allier et de Bessay-sur-Allier, inscrites sur le coteau Est de l'Allier sont décrites ci-après ;
- Le **fond de vallée**, au droit de la ZIP c'est-à-dire dans la séquence la plus proche de l'aménagement potentiel. La distance entre la ZIP et la vallée est trop courte pour que le coteau masque entièrement la ZIP sur l'aire d'étude éloignée. Au-delà de 20km, le fond de vallée est progressivement exclu de la ZIV théorique de la ZIP (cf. Figure 35 ci-contre)

Avec l'éloignement, la topographie et l'orientation générale de la vallée, le coteau en rive gauche de l'Allier parvient à masquer la ZIP sur une fine bande au nord, entre Monétay-sur-Allier et le sud de Moulins, et au sud, entre Saint-Germain-de-Fossé et Vichy.

A noter que les relations visuelles des différentes composantes du Val d'Allier (RN7, Billy, Réserve naturelle, monuments historiques, sites inscrits, sites patrimoniaux remarquables) sont décrites au sein de l'aire d'étude éloignée, dans leur chapitre respectif.

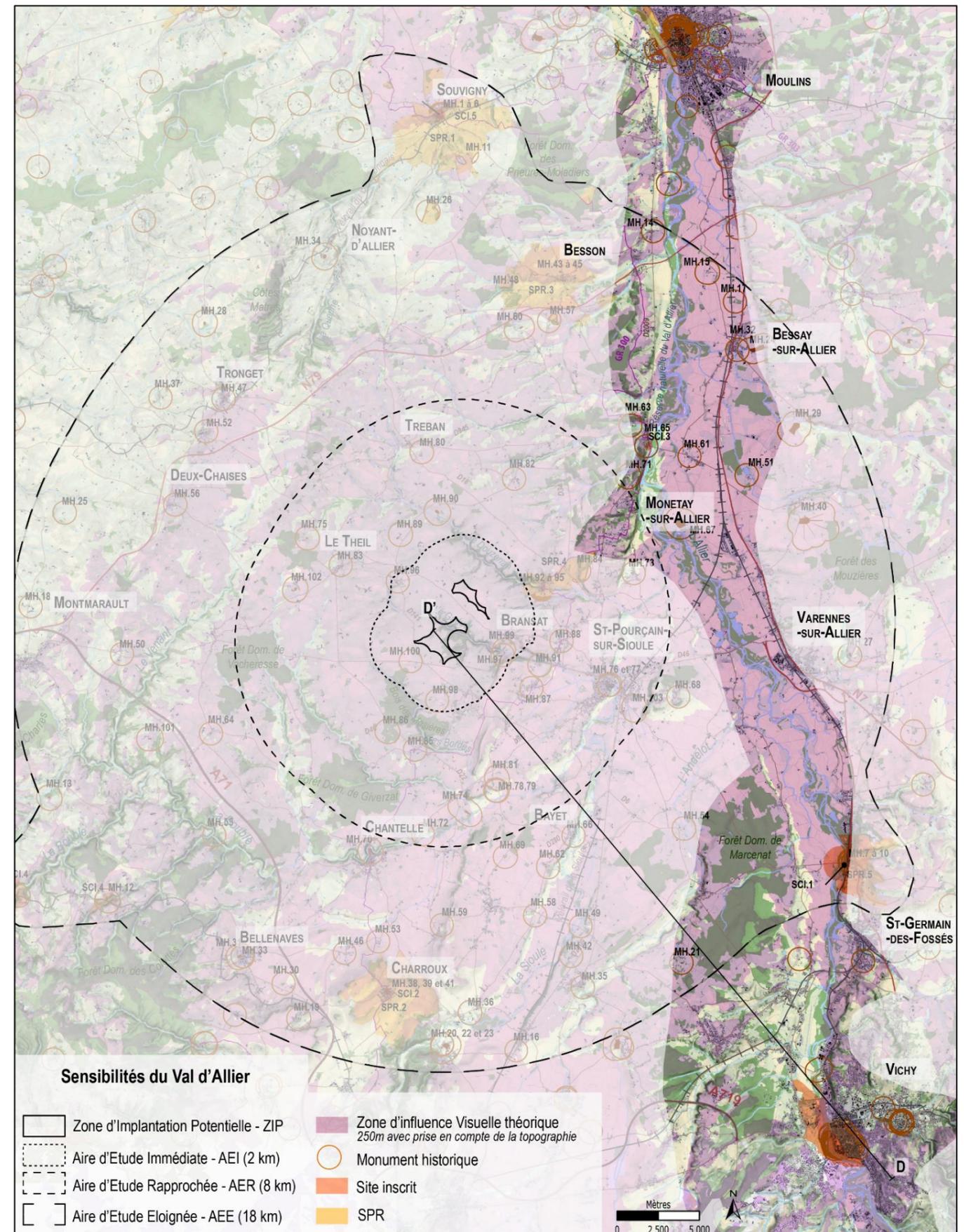


Figure 35 – Visibilités théoriques depuis le Val d'Allier (Source : Eco-Stratégie)

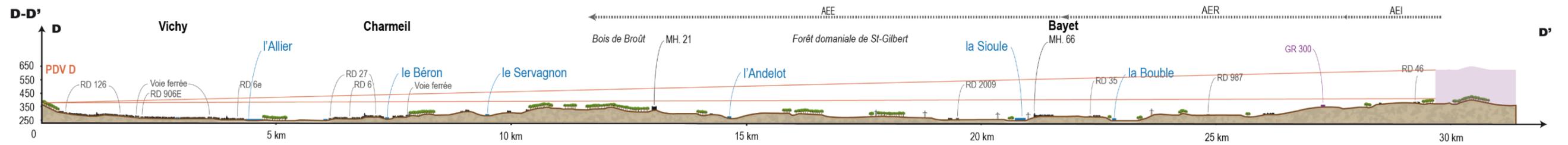


Figure 36 – Coupe D-D' de Vichy au projet de Bransat

*Afin de révéler la topographie de façon pertinente, l'échelle verticale (hauteurs) est différente de l'échelle horizontale (longueurs). Elle a été multipliée par trois. Cette déformation de la coupe permet d'exprimer clairement les reliefs et les visibilitées en direction de la ZIP qui ne seraient pas lisibles avec des échelles similaires. En aucun cas elle n'influe sur l'occupation du sol. Rappelons que la ZIP indiquée schématiquement à 250m de hauteur ne correspond pas à un projet réel.

Varenes-sur-Allier (3 569 habitants en 2015)

Cette ville est implantée dans la vallée de l'Allier, ainsi que sur les hauteurs du plateau. Elle s'étire le long de la N7, en pied de versant. Elle constitue depuis l'époque Gallo-Romaine une étape au carrefour des routes reliant la mer Méditerranée à la Manche et les Alpes à l'océan Atlantique. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vichy, Varenes est dotée de nombreux commerces et services de proximité.

Les visibilitées sur la ZIP sont très peu importantes. Il est possible de l'apercevoir depuis l'accès nord (D2007, cf. photographie page suivante) ainsi que très ponctuellement depuis les quartiers situés sur le plateau (cf. photographie ci-contre). L'emprise en hauteur est très limitée en raison de la distance (environ 14 km), mais l'emprise en largeur reste relativement importante malgré l'éloignement.

Au niveau du bourg, dans la vallée, la densité du bâti, associée à la végétation des jardins, ne permet quasiment aucune vue sur la ZIP. Aucune covisibilité n'a par ailleurs été identifiées. **La sensibilité de cette ville est faible.**



Figure 37 - Principales visibilitées depuis la ville (source : IGN)



Photographie 13 - Vue depuis la D105, au niveau des quartiers en rebord de vallée, à 14 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 14 - Vue depuis la N7, au nord du bourg de Varennes-sur-Allier, à 13,2 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Bessay-sur-Allier (1 357 habitants en 2015)

Bessay connaît une forte occupation dès l'époque Gallo-romaine, comme en témoignent les vestiges d'un oppidum et le passage d'une voie romaine. Bessay-sur-Allier s'est ensuite développé grâce aux seigneurs de Bourbon.

Ce bourg est situé dans la vallée de l'Allier. Le centre historique est groupé, avec un trame bâtie dense, tandis que les quartiers périphériques s'étirent le long des axes routiers principaux et secondaires, formant une trame plus lâche.

Le caractère aplani de la vallée, associé à la densité du bâti et aux structures végétales (végétation des jardins, haie, ripisylves) ne permettent quasiment aucune visibilité de la ZIP. Seuls les accès principaux (N7) permettront des « fenêtres » sur cette dernière, les parcelles de prairies et de cultures ouvrant de grandes perspectives (Cf. photographie ci-dessous). Ces vues sont toutefois très discontinues, en fonction de la présence ou non d'écrans bâtis et végétaux. **La sensibilité de ce bourg est très faible.**



Photographie 15 - Vue depuis la N7 au nord du bourg, à 16,5 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Figure 38 - Principales visibilités depuis le bourg (source : IGN)

La ville de **Vichy** n'a pas été incluse dans le périmètre de l'AEE en raison de son éloignement (plus de 25 km) et de sa situation en fond de vallée. Depuis 2021, elle fait l'objet d'une inscription au patrimoine culturel mondial de l'UNESCO avec dix autres villes thermales, dans le Bien sériel des « grandes villes d'eaux d'Europe ». L'emprise directement concernée par cette inscription est donnée ci-dessous :

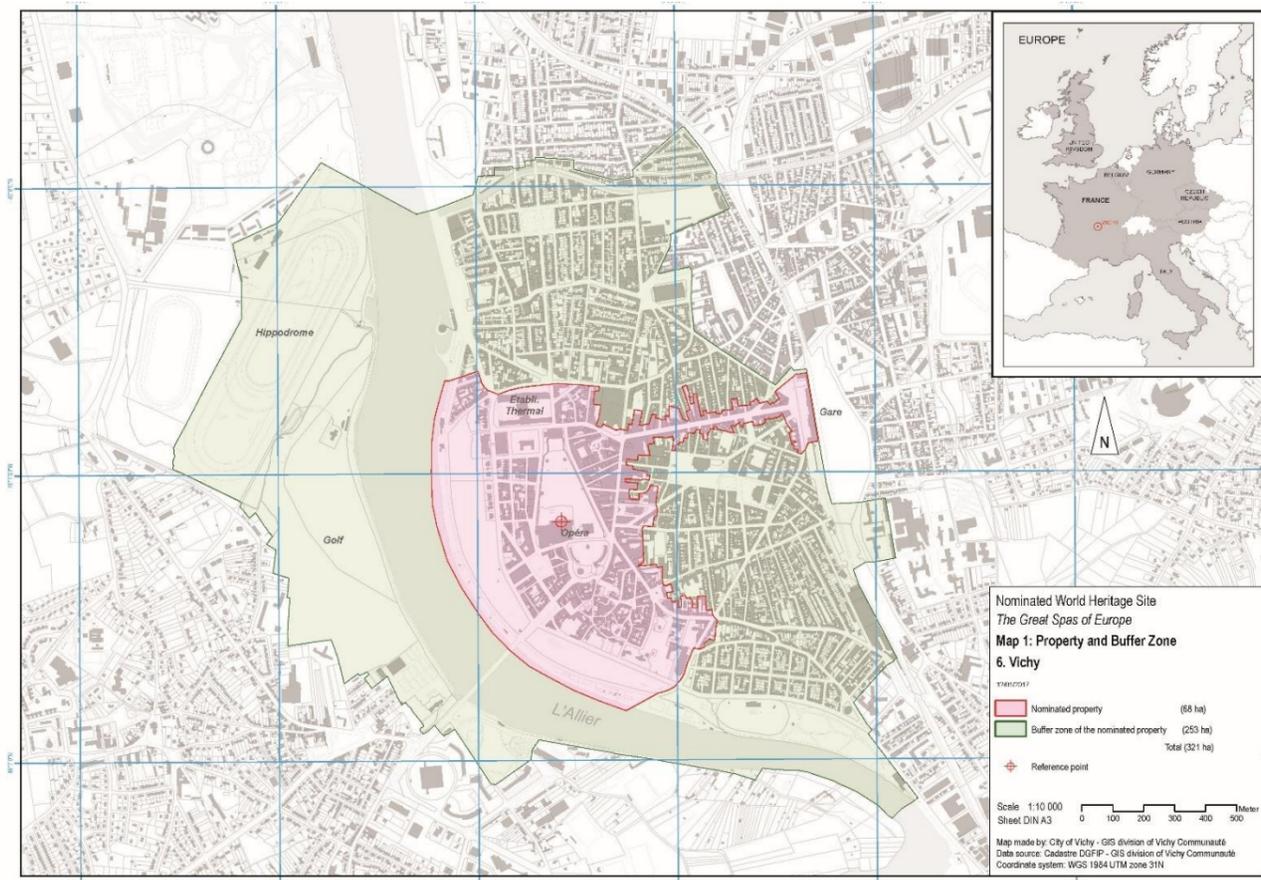


Figure 39 – Localisation du Bien UNESCO (en rose) et de sa zone tampon (en vert) à Vichy

Malgré la distance relative séparant Vichy de la ZIP, des relations visuelles sont relevées depuis les collines qui entourent l'Est de la ville. Ce sont des visibilitées depuis les collines du nord-est dont les panoramas sont donnés ci-après (Cf. Figure 40) et des co-visibilitées depuis le sud-est de Vichy/Cusset. Entre autres co-visibilitées, les panoramas dégagés de la Côte Saint-Amand (table d'orientation), de La Jonchère (chemin du réservoir, cf. **coupe DD' Figure 36** et du stade Montbéton) offrent des relations visuelles directes et indirectes sur le Val d'Allier dans lequel s'inscrivent les silhouettes urbaines de Vichy/Bellerive-sur-Allier et Cusset.

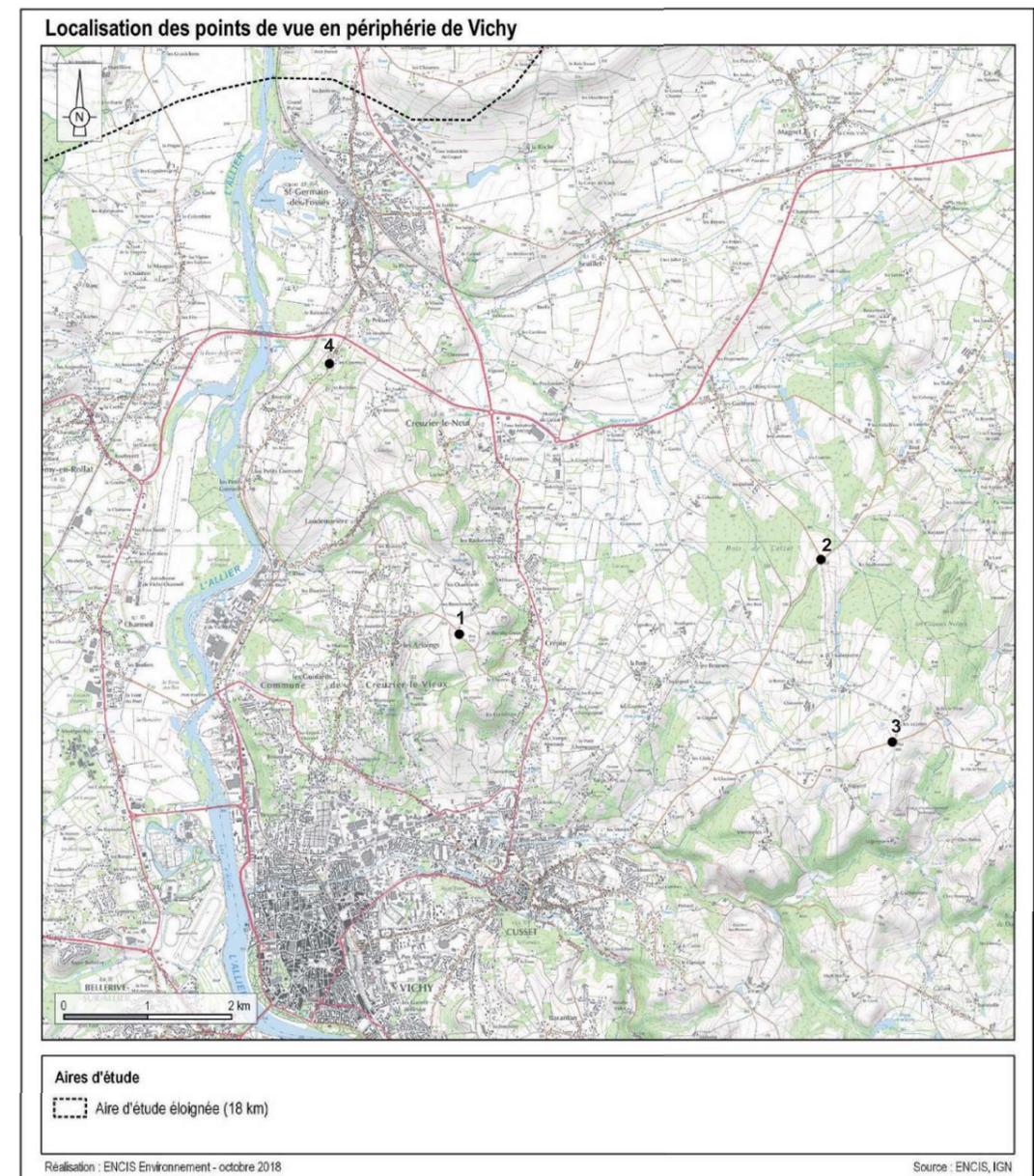


Figure 40 - Localisation des panoramas



Photographie 16 - Vue depuis la D558 entre les Arloing et Crépin, à 26,2 km de la ZIP (1) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 17 - Vue depuis l'intersection entre la D490 et la D906B, à 29 km de la ZIP (2)
 (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 18 - Vue depuis la D25, à proximité des Acarins, à 30,9 km de la ZIP (3)
 (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 19 - Vue depuis la D25, à proximité des Acarins, à 22,9 km de la ZIP (4)
 (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

VII.2.1.2. Les perceptions visuelles depuis les lieux de vie des Forêt et bocage Bourbonnais

Les principales villes de l'AEE ont été déterminées à partir de la carte IGN et des données INSEE de population. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été analysées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

- **Montmarault (1 514 habitants en 2015)**

Montmarault est une des « portes d'entrée » du département de l'Allier. Le village possède le label Village Etape.

Le bourg est situé sur un plateau bocager. Le centre historique présente une trame dense, entourée de quartiers pavillonnaires à la trame plus lâche et d'équipements divers. Une vaste zone industrielle s'étend au nord-est, entre le bourg et l'échangeur au niveau de l'A71.

Densité du bâti et trame bocagère périphérique ne permettent quasiment aucune visibilité sur la ZIP. Cette dernière est néanmoins perceptible depuis la frange est du bourg, en légère situation de balcon (vallon coulant en contrebas) et offrant ainsi un panorama lointain (Cf. photographie ci-dessous). Un cône de vision en direction de la ZIP est également possible depuis un petit tronçon de la D46 au nord-est du bourg, au niveau de la zone industrielle. **La sensibilité de ce village est très faible.**



Figure 41 - Principales visibilités depuis le bourg (source : IGN)



Photographie 20 - Vue depuis l'extrémité est du bourg, à 16,5 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

• **Souvigny (1 866 habitants en 2015)**

Aujourd’hui chef-lieu de canton de l’Allier, Souvigny conserve un patrimoine exceptionnel lié à sa filiation à la puissante Abbaye de Cluny.

Le centre historique est implanté sur le versant nord de la vallée de la Queune ainsi qu’en pied de versant. Des quartiers pavillonnaires s’étalent en haut du versant et sur le plateau. La vallée accueille quant à elle une zone industrielle, des terrains de sport ainsi que des lotissements.

La topographie encaissée ne permet aucune visibilité sur la ZIP depuis le centre historique et la vallée. Depuis le plateau, la ZIV montre des visibilités théoriques mais ces dernières ne concernent que l’extrémité supérieure de la ZIP. A cette distance (plus de 20 km), la ZIP est donc quasiment imperceptible. **La sensibilité de cette ville est considérée comme nulle.**



Figure 42 - Principales visibilités depuis la ville (source : IGN)

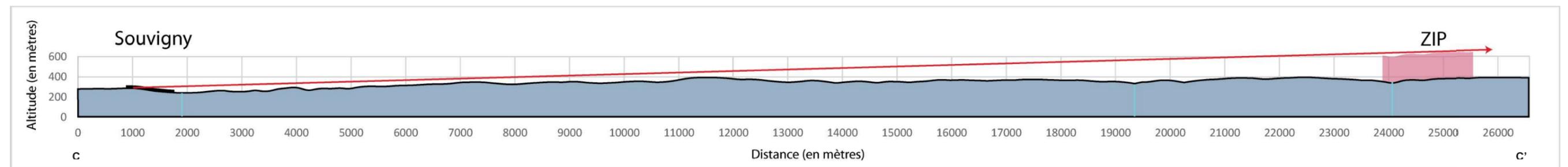


Figure 43 - Coupe CC' entre le bourg de Souvigny et la ZIP

VII.2.1.3. Les perceptions visuelles depuis les principaux axes de déplacement

Les principaux axes de circulation dans l'AEE sont déterminés à partir de la carte IGN. La carte page suivante donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

- **L'A71**

L'A71 est une autoroute reliant Orléans dans le Loiret à Clermont-Ferrand dans le Puy-de-Dôme. Elle traverse le sud-ouest de l'AEE et contourne Montmarault. Elle passe à 11 km au plus proche de la ZIP.

Les perceptions de la ZIP sont rares et brèves en raison de la topographie vallonnée, des talus et des structures bocagères. Quelques fenêtres permettent ponctuellement de l'apercevoir, mais ces dernières ne sont pas dans l'axe de la route, et étant donné la vitesse, il est probable qu'elle passe inaperçue (cf. Photographie 21 ci-contre). **La sensibilité de cette route est très faible.**

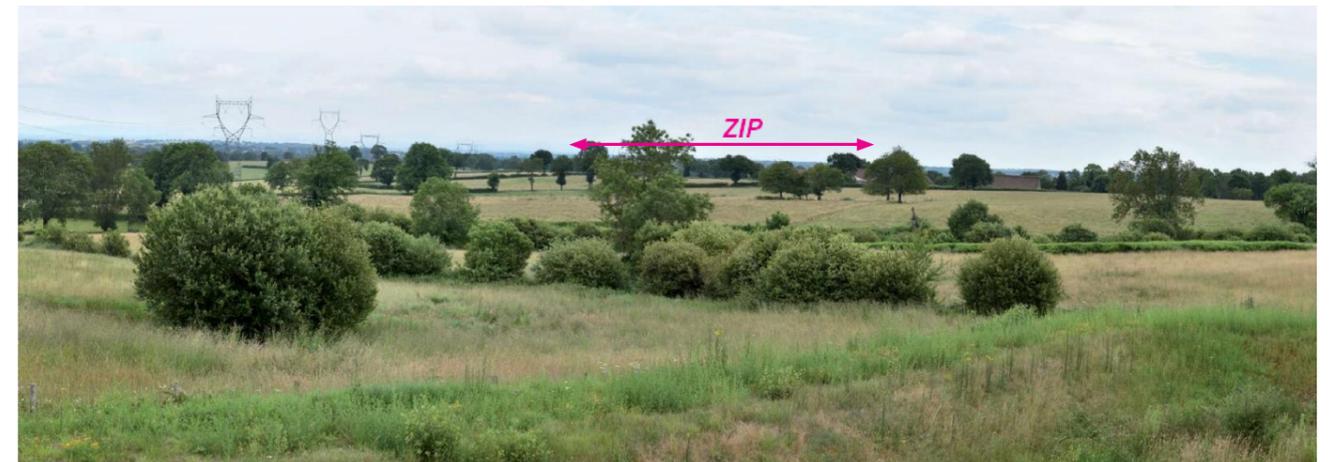
- **La N79**

La RN 79 est une route reliant Montmarault à Mâcon. Cette route est en partie une route classée route express. Elle traverse le nord de l'AEE. Elle passe à 10 km au plus proche de la ZIP.

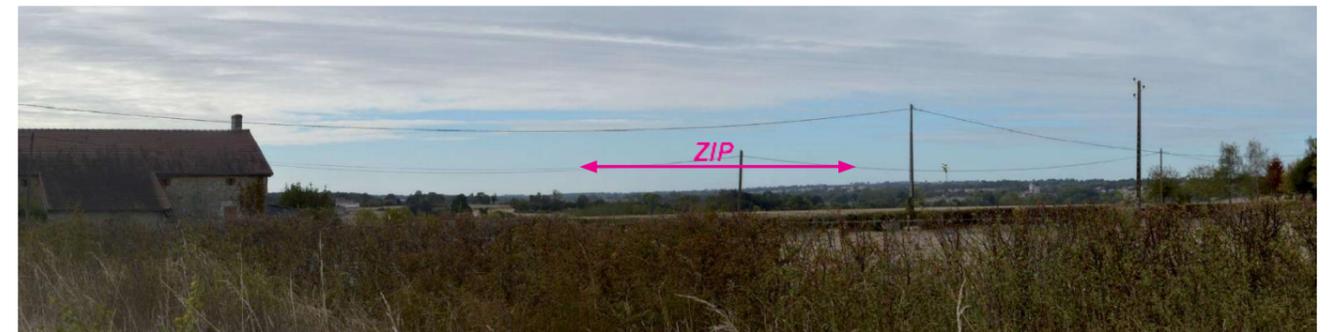
De rares tronçons permettent ponctuellement de percevoir la ZIP (Cf. Photographie 22 ci-contre). Le plus important est situé au nord-est de l'AEE, à proximité de Besson (Cf. Photographie 23 ci-contre). Il permet des vues dégagées sur la ZIP. A noter qu'il s'agit d'une portion de voie rapide à deux fois deux voies, donc empruntée à une vitesse importante. **La sensibilité de cette route est très faible.**



Photographie 21 - Vue depuis l'A71, à 10,8 km de la ZIP
(Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 22 - Vue depuis la N79, à 10,7 km de la ZIP
(Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 23 - Vue depuis la N79, à 13 km de la ZIP
(Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

- **La D945**

Cette route traverse le nord de l'AEE, reliant Moulins au Montet. Elle passe à 13 km au plus proche de la ZIP.

Seules deux petites portions de quelques centaines de mètres permettent d'apercevoir la ZIP (Cf. Photographie 24 ci-contre). Etant donné la distance et le fait que cette dernière ne soit pas située dans l'axe de la route, elle sera peu perceptible. **La sensibilité de cette route est très faible.**

- **La D2009**

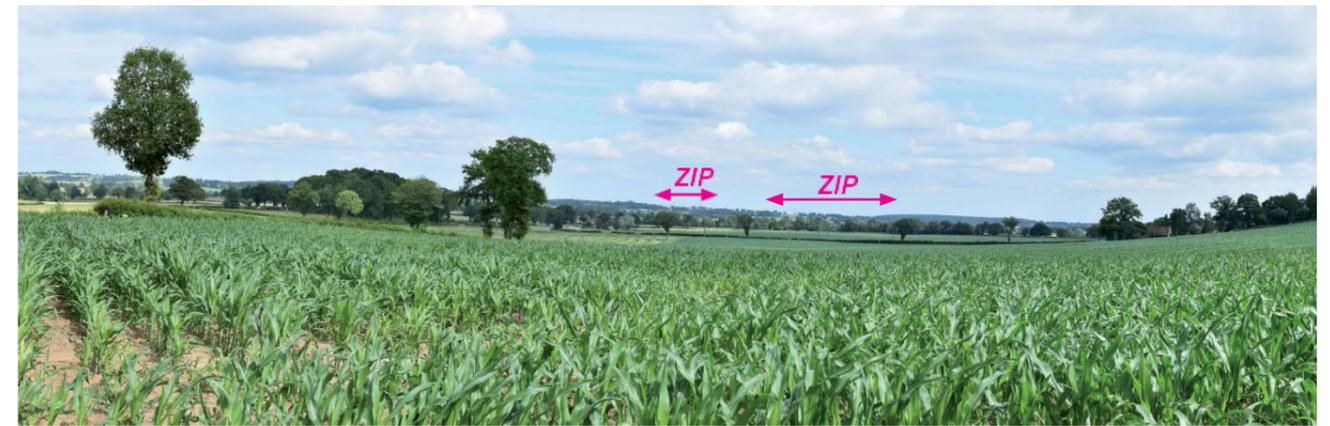
La D2009 relie Riom à Moulins, en passant par Saint-Pourçain-sur-Sioule. Elle traverse l'est de l'AEE et longe les vallées de l'Allier et de la Sioule. Elle passe à 5 km au plus proche de la ZIP.

Cette route n'offre que très peu de vues sur la ZIP en raison de sa situation à une altitude relativement peu élevée par rapport à cette dernière et de l'importance des structures végétales (haies bocagères, ripisylves, bosquets). Elle permet quelques brèves échappées visuelles en direction de la ZIP dans sa partie sud (Cf. Photographie 25 ci-contre). **La sensibilité de cette route est très faible.**

- **- La N7**

La route nationale 7, parfois également appelée la « route Bleue » ou encore la « route des vacances » (bien que le trajet diffère entre Roanne et Valence), était la plus longue des routes nationales de France avec 996 km. Elle traverse l'est de l'AEE et permet de rejoindre Moulins. Elle emprunte la vallée de l'Allier et passe à 12 km au plus proche de la ZIP.

La vallée de l'Allier étant très peu encaissée et l'espace situé entre la route et la rivière occupé par des cultures et donc très ouvert, la ZIP est perceptible de manière quasi continue, excepté au niveau des bourgs (Cf. Photographie 26 ci-contre). Les vues sont toutefois entrecoupées par des écrans végétaux et bâtis proches, notamment entre Varennes-sur-Allier et Saint-Loup, où la route est bordée de quartiers pavillonnaires à la trame lâche. **La sensibilité de cette route est faible.**



Photographie 24 - Vue depuis la D945, à proximité du Montet, à 13 km de la ZIP
(Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 25 - Vue depuis la D2009, au sud de l'AEE, à 11,7 km de la ZIP
(Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 26 - Vue depuis la N7, à 12 km de la ZIP
(Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

- **La N209**

Seul une petite portion de cette route traverse l'extrémité sud-est de l'AEE, entre Varennes-sur-Allier et Billy. Elle emprunte la vallée de l'Allier et passe à 16 km au plus proche de la ZIP.

Seul un petit tronçon au sud de Billy, en situation dominante par rapport à la vallée, permet de percevoir la ZIP, en covisibilité avec le bourg et sa forteresse (Cf. Photographie 27 ci-contre). Il s'agit toutefois de vues très lointaines (environ 20 km). **La sensibilité de cette route est très faible**

- **La D46**

La D46 traverse l'AEE d'est en ouest. Elle relie Montmarault à Varennes-sur-Allier. Elle passe à 8 km au plus proche de la ZIP.

Cette route ne permet quasiment pas de percevoir la ZIP en raison de la topographie (vallées et vallons) et des nombreuses structures végétales qui l'accompagnent. **La sensibilité de cette route est très faible.**

- **- La D6**

La D6 connecte la D2009 à la D67, au sud-est de l'AEE. Elle passe à 9 km au plus proche de la ZIP.

La ZIP est perceptible très partiellement depuis la portion à l'est de la Forêt domaniale de Saint-Gilbert (portion supérieure à l'arrière des boisements). La vue est ensuite très dégagée, et la ZIP est bien perceptible, en covisibilité avec une ligne à haute tension très imposante (Cf. Photographie 28 ci-contre). Elle apparaît dans l'axe de la route sur la dernière portion avant de rejoindre la D2009 (Cf. Photographie 29 ci-contre). **La sensibilité de cette route reste très faible étant donné la distance.**



**Photographie 27 - Vue depuis la N209 au sud de Billy, à 20,3 km de la ZIP
(Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)**



**Photographie 28 - Vue depuis la D6, au niveau de la Forêt domaniale de St-Gilbert
(Source : Google Earth)**



**Photographie 29 - Vue depuis la D6
(Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)**

Sensibilités des villes et axes de communication principaux de l'AEE

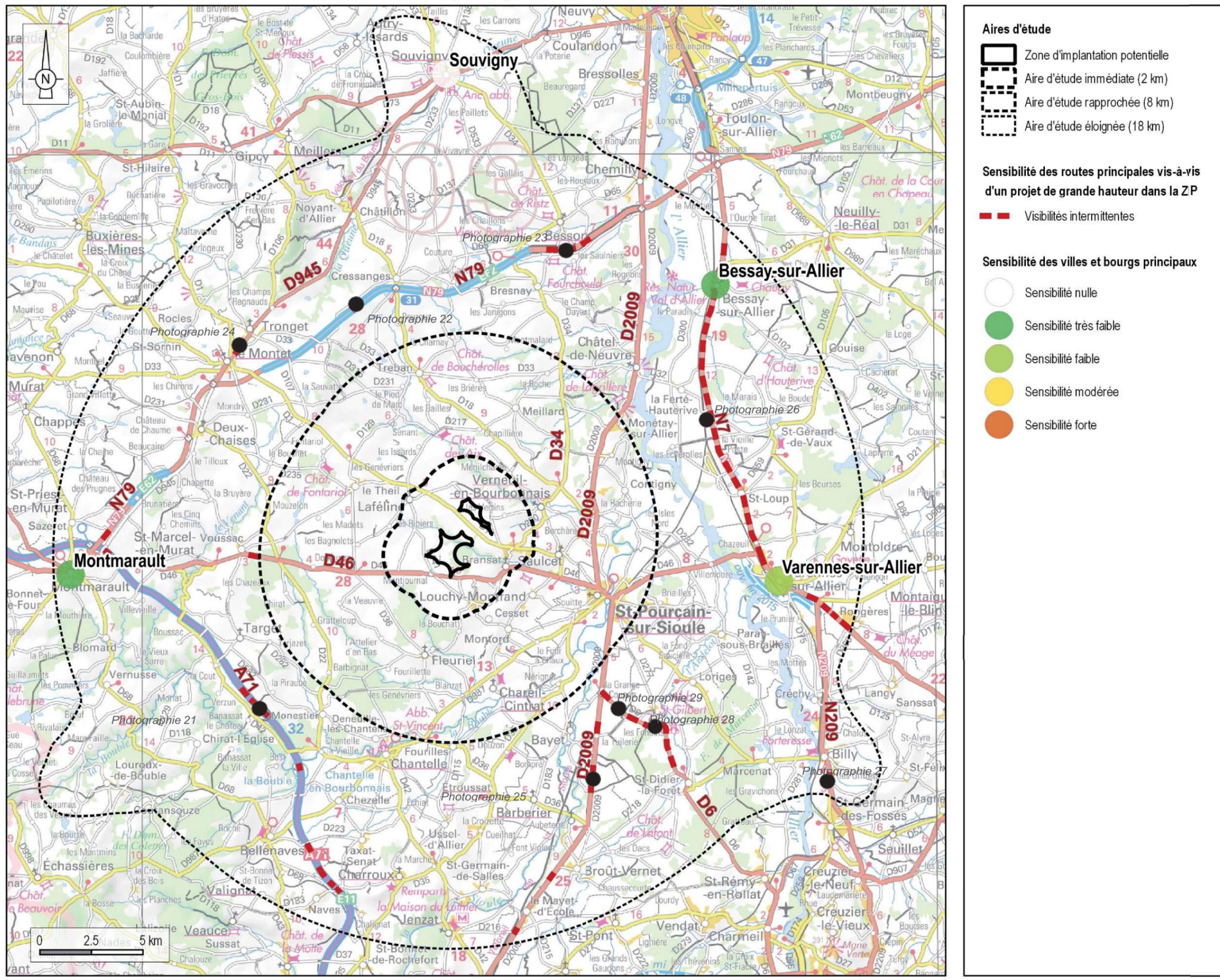


Figure 44 - Sensibilité des villes et des axes de communication principaux de l'AEE

VII.2.2 L'inventaire patrimonial emblématique

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

Les inventaires de monuments historiques, sites inscrits et classés et sites patrimoniaux remarquables soulignent les éléments forts du patrimoine naturel et architectural du secteur. Cette partie recense les périmètres de protection relatifs à la richesse patrimoniale dans le périmètre d'étude.

Les tableaux et analyses suivantes répertorient les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE, leurs enjeux (qualité, degré de reconnaissance, rareté, fréquentation, etc.) et leurs sensibilités visuelles vis-à-vis de la zone de projet (risque de dégrader l'élément en raison de visibilité / covisibilité potentielle et en fonction de la distance, etc.). La méthodologie définissant l'enjeu et la sensibilité est disponible au IV.2.

VII.2.2.1. Les monuments historiques

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique (loi du 31 décembre 1913).

Les dossiers de demande de protection d'immeubles sont instruits à la demande des propriétaires par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), puis soumis pour avis à différentes commissions.

En effet, il existe deux types de protections :

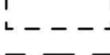
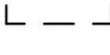
- Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministère chargé de la Culture et de la Communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission nationale des monuments historiques (CNMH).
- L'inscription au titre des monuments historiques protège les édifices d'intérêt régional ; elle est prise par arrêté du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), composée de spécialistes, d'élus, de responsables d'associations et de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les monuments historiques sont référencés par la base de données Mérimée du ministère de la Culture.

La carte suivante localise les 103 monuments historiques répertoriés dans l'aire d'étude globale. 72 d'entre eux sont situés dans l'AEE, 26 dans l'aire d'étude rapprochée (AER) et 5 dans l'aire d'étude immédiate (AEI).

L'aire d'étude éloignée comprend donc 72 monuments historiques : 27 classés ou partiellement classés et 45 inscrits ou partiellement inscrits (cf. tableaux pages suivantes).

MONUMENT HISTORIQUE

-  Zone d'Implantation Potentielle - ZIP
-  Aire d'Etude Immédiate - AEI (2 km)
-  Aire d'Etude Rapprochée - AER (8 km)
-  Aire d'Etude Eloignée - AEE (18 km)

-  Monument Historique
-  Périmètre de protection de monument historique



Figure 45 – Les monuments historiques du territoire étudié

- **Type de monuments**

Les monuments inventoriés sont en majorité des châteaux de style Renaissance ou des forteresses médiévales (34 dans l'AEE) et des églises romanes ou des prieurés (25 dans l'AEE). On trouve également de nombreux vestiges de fortifications.

- **Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AEE**

L'Allier est le second département de France en nombre de châteaux et demeures anciennes. Ces édifices témoignent encore aujourd'hui de la puissance des ducs de Bourbon durant cinq siècles.

Le château le plus emblématique est la forteresse de Billy. Les autres monuments à enjeu fort, en raison notamment de leur qualité architecturale et de leur reconnaissance, sont des monuments religieux : le prieuré bénédictin de Souvigny et l'abbaye Saint-Vincent de Chantelle.

Parmi les 72 monuments historiques de cette aire d'étude, 3 présentent donc un enjeu fort, 60 un enjeu modéré et 9 un enjeu faible.

- **Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AEE**

La plupart des monuments sont situés en position dominante, au sommet d'une colline ou en rebord de vallée. Les arbres des parcs qui entourent généralement les châteaux limitent les vues sur la ZIP mais des covisibilités sont possibles en périphérie, depuis les routes d'accès. Les églises sont situées dans des bourgs au bâti dense, qui ne permet pas de vues lointaines. Des covisibilités sont néanmoins assez fréquentes.

Parmi les 72 monuments historiques de l'AEE, 2 présentent une sensibilité faible et 31 une sensibilité très faible, avec des visibilité ponctuelles depuis leurs périmètres de protection, mais qui restent lointaines, partielles, et / ou très peu prégnantes dans le paysage.

- **Description des éléments patrimoniaux présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima**

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des sensibilités faibles à minima.

Prieuré bénédictin de Souvigny (MH 4)

La protection concerne les restes de l'abbaye ainsi que le prieuré en totalité, comprenant l'ensemble des bâtiments (église Saint-Pierre et Saint-Paul, salle capitulaire, cloître, bâtiments conventuels, logis du prieur, granges, porterie), cours, jardins et potager avec leurs puits, terrasses et escaliers. La construction s'étale du 10^{ème} au 18^{ème} siècle. Un musée est aménagé dans les anciennes granges monastiques du prieuré. **L'enjeu est fort.**

*Le prieuré est situé dans le bourg de Souvigny, sur le versant nord de la vallée de la Queune. Aucune visibilité ou covisibilité n'est possible en raison de la topographie en creux et de la densité du bâti (Cf. coupe Figure 43). **La sensibilité de ce monument est nulle.***



Figure 46 - Vue aérienne du prieuré de Souvigny



Photographie 30 - Prieuré bénédictin de Souvigny (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 31 - Ancienne abbaye et porterie de Souvigny (Eco-Stratégie)

Château-fort de Billy (MH 10)

Ce château en ruines du 13^{ème} siècle est l'une des constructions castrales et militaires les plus emblématiques du Bourbonnais médiéval. L'enceinte principale du château encadre une cour et possède sept tours semi-circulaires reliées par des courtines. La partie centrale du château est cantonnée de six tours semi-circulaires auxquelles s'ajoute une plus grosse tour accolée à une tour de guet octogonale. Le château est ouvert à la visite. **L'enjeu est fort.**



Figure 47 - Vue aérienne du château-fort de Billy



Photographie 32 - Château-fort de Billy (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

*La situation en promontoire du château (dont le chemin de ronde est accessible aux visiteurs) permet une vue à 360° sur les environs et la vallée de l'Allier. La ZIP est perceptible à l'horizon. Des covisibilités entre la forteresse et la ZIP sont également possibles en périphérie, depuis les routes d'accès principales au sud et à l'est (cf. photographies page suivante). Il s'agit toutefois de vues lointaines (19 km et plus), la ZIP occupe par conséquent une emprise limitée à l'horizon (angle de 10,5° en largeur depuis le château). **La sensibilité de ce monument est faible.***



Photographie 33 - : Covisibilité depuis une petite route à l'est (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 34 - Covisibilité depuis une petite route à l'est (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Abbaye Saint-Vincent de Chantelle (MH 70)

L'église, de style roman, a été construite à la fin du 11^{ème} siècle ou au début du 12^{ème} siècle. Le logis abbatial et le cloître, dont il ne reste que deux galeries, ont été élevés au 15^{ème} siècle. L'abbaye a fait partie du château des ducs de Bourbon, rasé par Richelieu en 1635. Au cours du 19^{ème} siècle, elle a été restaurée et occupée par des religieuses bénédictines, ce qui est toujours le cas aujourd'hui. Des visites guidées sont possibles. Un accueil est proposé aux pèlerins de Saint-Jacques. **L'enjeu est fort.**

*L'abbaye est installée sur un éperon rocheux surplombant les gorges de la Bouble. Aucune visibilité ou covisibilité n'est possible en raison de la topographie et des boisements. **La sensibilité de ce monument est nulle.***



Photographie 35 - Photographie 35 : Abbaye de Chantelle (Source : <https://abbaye.benedictines-chantelle.com/>)

Domaine de Chaugy (MH 24)

Le domaine se compose d'une cour rectangulaire bordée de bâtiments, avec les accès symétriques, la porterie à l'est (17ème siècle), la grille sur le jardin, le logis d'un côté (seconde moitié du 18ème siècle), les granges de l'autre et un domaine en partie arboré. On note également la présence d'un colombier et d'une chapelle. Le domaine présente une architecture caractéristique du Bourbonnais, avec utilisation du bois et de la tuile, et l'appareillage des briques. Il s'agit d'une propriété privée. **L'enjeu est modéré.**

*Le château est situé dans la vallée de l'Allier, en pied de versant. Les vues depuis les bâtiments les plus au nord sont limitées par les arbres qui composent le parc. Les bâtiments au sud offrent en revanche une vue panoramique sur le Val d'Allier. La ZIP est perceptible à l'horizon. Des covisibilités sont également possibles depuis la route d'accès au sud. **La sensibilité de ce monument est faible.***



Photographie 36 - Photographie 37 : Covisibilité avec le domaine de Chaugy depuis la route d'accès au sud (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Tableau 4 - Les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée

Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée									
N°	Départ.	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance ZIP (km)	
1	ALLIER	SOUVIGNY	Maison dite "des hôtes"	Ancienne maison de Bénédictines du 15ème siècle, privée - Dans le bourg de Souvigny, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie (vallée).	Partiellement Inscrit	Modéré	Nulle	20,7	
2	ALLIER	SOUVIGNY	Maison dite "le Château"	Maison du 15ème siècle, privée - Dans le bourg de Souvigny, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie et du bâti.	Partiellement Inscrit	Modéré	Nulle	20,6	
3	ALLIER	SOUVIGNY	Eglise Saint-Marc	Ancienne église du 12ème siècle - Dans le bourg de Souvigny, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie et du bâti.	Classé	Modéré	Nulle	20,6	
4	ALLIER	SOUVIGNY	Prieuré bénédictin	Restes d'une abbaye, prieuré, jardins, se visite - Dans le bourg de Souvigny, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie et du bâti.	Classé	Fort	Nulle	20,5	
5	ALLIER	SOUVIGNY	Maison forte dite La Matray	Edifice du 16ème siècle, se visite une partie de l'année - Dans un vallon, aucune visibilité ou covisibilités en raison de la topographie.	Partiellement Inscrit	Modéré	Nulle	20,2	
6	ALLIER	SOUVIGNY	Château de Chéry	Château du 16ème siècle, privé - Dans une vallée, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie.	Partiellement Inscrit	Modéré	Nulle	20,2	
7	ALLIER	BILLY	Porte de Ville	Vestige d'une fortification - Dans le bourg de Billy, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la densité du bâti.	Inscrit	Faible	Nulle	19,4	
8	ALLIER	BILLY	Maison du Marchand	Edifice fortifié du 15ème siècle, abrite la mairie - Dans le bourg de Billy, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la densité du bâti.	Partiellement Inscrit	Modéré	Nulle	19,4	
9	ALLIER	BILLY	Maison Renaissance	Maison du 16ème siècle, privée - Dans le bourg de Billy, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la densité du bâti.	Partiellement Inscrit	Faible	Nulle	19,3	
10	ALLIER	BILLY	Château-fort	Château du 13ème siècle, se visite - Au sommet d'une butte, au cœur du village de Billy, vue lointaine en direction de la ZIP, nombreuses covisibilités possibles en périphérie du village.	Classé	Fort	Faible	19,3	
11	ALLIER	SOUVIGNY	Château des Chaulets	Château du 18ème siècle, privé - Sur un versant orienté vers le nord-ouest, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie et des boisements.	Partiellement Inscrit	Modéré	Nulle	18,9	
12	ALLIER	LOUROUX-DE-BOUBLE	Viaduc du Bellon	Viaduc du 19ème siècle - Dans un vallon boisé, ZIP en théorie visible à l'horizon mais vue lointaine. Pas de covisibilité en raison du contexte boisé.	Inscrit	Modéré	Très faible	17,8	
13	ALLIER	VERNUSSE	Château de Puy-Guillon	Château du 15ème siècle, privé - En rebord de vallon, contexte boisé, vue possible depuis les étages, au-dessus des boisements. Pas de covisibilité en raison de la topographie principalement.	Inscrit	Modéré	Très faible	17,6	
14	ALLIER	CHEMILLY	Eglise Saint-Denis	Eglise du 12ème siècle - Dans le bourg de Chemilly, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la densité du bâti, de la topographie et des boisements.	Classé	Modéré	Nulle	17,6	
15	ALLIER	BESSAY-SUR-ALLIER	Château du Moutier	Vestiges du 17ème siècle, château actuel reconstruit à l'époque moderne, privé - Vue lointaine vers la ZIP possible.	Partiellement Inscrit	Faible	Très faible	17,4	
16	ALLIER	MAYET D'ECOLE (LE)	Croix à l'entrée du bourg	Croix du 16ème siècle - En bordure de la D2009, à l'entrée du bourg, aucune visibilité ou covisibilité en raison des écrans formés par le bâti.	Inscrit	Faible	Nulle	17,3	
17	ALLIER	BESSAY-SUR-ALLIER	Château de Paray	Gentilhomme du 17ème siècle, privée - Dans la vallée de l'Allier, visibilité sur la ZIP depuis la route d'accès. Aucune covisibilité possible en raison du contexte végétalisé du château (parc).	Partiellement Inscrit	Modéré	Très faible	17,1	
18	ALLIER	SAZERET	Eglise Saint-Laurent	Eglise du 12ème siècle - Dans le bourg, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la densité de la topographie.	Inscrit	Modéré	Nulle	17,1	
19	ALLIER	NAVES	Château-fort	Ruines d'une ancienne forteresse du 14ème siècle, privé - Dans le bourg, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie et des boisements.	Inscrit	Faible	Nulle	16,8	
20	ALLIER	JENZAT	Château de Jenzat	Château des 13ème, 15ème et 18ème siècles avec ses jardins, se visite - Dans le bourg, dans la vallée de la Sioule, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie.	Classé	Modéré	Nulle	16,8	
21	ALLIER	BROUT-VERNET	Château de Lafont	Château néo-classique (19ème siècle) édifié au centre d'un jardin à l'anglaise, privé - Contexte bocager aucune visibilité ou covisibilité en raison des écrans et filtres végétaux.	Partiellement Inscrit	Modéré	Nulle	16,7	
22	ALLIER	JENZAT	Eglise Saint-Martin	Eglise du 11ème siècle - Dans le bourg, vallée de la Sioule, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie.	Classé	Modéré	Nulle	16,7	
23	ALLIER	JENZAT	Presbystère (porte)	Edifice du 15ème siècle - Accolé à l'église, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie.	Partiellement Inscrit	Modéré	Nulle	16,7	

Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée									
N°	Départ.	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance ZIP (km)	
24	ALLIER	BESSAY-SUR-ALLIER	Domaine de Chaugy	Château des 17 ^{ème} , 18 ^{ème} et 19 ^{ème} siècles et son domaine, se visite - Dans la vallée de l'Allier, en pied de versant, vue panoramique dégagée depuis le château et covisibilité depuis le sud.	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Faible	16,6	
25	ALLIER	CHAPPES	Château du Grand Coudray	Château du 17 ^{ème} siècle, privé - A l'arrière d'une grande ligne de faîte, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie.	Inscrit	Modéré	Nulle	16,5	
26	ALLIER	SOUVIGNY	Château de la Vivayre	Château du 15 ^{ème} siècle, privé - sur un interfluve, contexte bocager, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie.	Inscrit	Modéré	Nulle	16,4	
27	ALLIER	MONTOLDRE	Château de Gayette	Château du 15 ^{ème} siècle, occupé par un EHPAD - En rebord de vallon, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie et des boisements.	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Nulle	16	
28	ALLIER	ROCLES	Château de la Lande	Château du 15 ^{ème} siècle, privé - A l'arrière d'une grande ligne de faîte, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie.	Inscrit	Modéré	Nulle	16	
29	ALLIER	SAINT-GERAND-DE-VAUX	Château d'Hauterive	Domaine du 18 ^{ème} siècle, privé - En rebord de vallée, contexte végétalisé (parc arboré), vue quasi impossible depuis les bâtiments, panorama dégagé depuis la route d'accès.	Inscrit	Modéré	Très faible	15,8	
30	ALLIER	BELLENAVES	Château du Beyrat	Château des 12 ^{ème} et 15 ^{ème} siècles, privé - Dans un vallon, aucune visibilité depuis le château en raison de la topographie, covisibilités possibles en périphérie.	Inscrit	Modéré	Très faible	15,7	
31	ALLIER	BELLENAVES	Château de Belleaves	Château des 14 ^{ème} , 15 ^{ème} et 18 ^{ème} siècles, se visite, expositions et animations culturelles - Dans le bourg, en tête de vallon, aucune visibilité depuis le château en raison des écrans bâtis et végétaux, vue partielle possible depuis le périmètre de protection, covisibilités en périphérie.	Inscrit	Modéré	Très faible	15,7	
32	ALLIER	BESSAY-SUR-ALLIER	Eglise Saint-Martin	Eglise du 12 ^{ème} siècle - Dans le bourg, dans la vallée de l'Allier, aucune visibilité depuis l'église en raison des écrans bâtis et végétaux, covisibilités possibles en périphérie.	Classé	Modéré	Très faible	15,6	
33	ALLIER	BELLENAVES	Eglise Saint-Martin	Edifice de style roman auvergnat - Dans le bourg, en tête de vallon, aucune visibilité depuis le château en raison des écrans bâtis et végétaux, vue partielle possible depuis le périmètre de protection, covisibilités en périphérie.	Classé	Modéré	Très faible	15,6	
34	ALLIER	NOYANT-D'ALLIER	Château	Château des 15 ^{ème} , 18 ^{ème} et 19 ^{ème} siècles et son parc, privé - En périphérie immédiate du bourg, sur un interfluve, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie.	Inscrit	Modéré	Nulle	15,6	
35	ALLIER	BROUT-VERNET	Eglise Saint-Mazeran	Eglise du 12 ^{ème} siècle - Dans le bourg, en rebord de vallée, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie et des boisements.	Partiellement Inscrit	Modéré	Nulle	15,5	
36	ALLIER	SAINT-GERMAIN-DE-SALLES	Château de Salles	Château du 16 ^{ème} siècle, privé - Vallée de la Sioule, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie.	Inscrit	Modéré	Nulle	15,4	
37	ALLIER	ROCLES	Eglise Saint-Saturnin	Eglise des 12 ^{ème} et 15 ^{ème} siècles - Dans le bourg, à l'arrière d'une grande ligne de faîte, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie.	Inscrit	Modéré	Nulle	15,3	
38	ALLIER	CHARROUX	Fortifications d'agglomération	Vestige des murailles du 13 ^{ème} siècle - Dans le bourg, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la densité du bâti.	Partiellement Inscrit	Modéré	Nulle	14,7	
39	ALLIER	CHARROUX	Eglise Saint-Jean Baptiste	Eglise du 12 ^{ème} siècle - Dans le bourg, sur un interfluve, aucune visibilité ou covisibilité en raison des écrans bâtis, covisibilité possible depuis une route au sud-ouest.	Classé	Modéré	Très faible	14,7	
40	ALLIER	SAINT-GERAND-DE-VAUX	Château de Saint-Géran	Château du 17 ^{ème} siècle et son parc, se visite, animations diverses - En tête de vallon, parc arboré, vue partielle possible depuis le château et les routes et chemins d'accès. Aucune covisibilité en raison de l'importance des structures arborées.	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Très faible	14,6	
41	ALLIER	CHARROUX	Porte d'Occident	Vestige des murailles du 13 ^{ème} siècle - Dans le bourg, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la densité du bâti.	Inscrit	Modéré	Nulle	14,5	
42	ALLIER	BROUT-VERNET	Villa des Morelles	Villa et parc du 19 ^{ème} siècle, privé - Vallée de la Sioule, quasiment aucune visibilité ou covisibilité en raison des structures arborées (bosquets du parc, haies).	Inscrit	Modéré	Très faible	14	
43	ALLIER	BESSION	Château de Ris	Château du 15 ^{ème} siècle, privé - En rebord de vallée, aucune visibilité depuis le château et aucune covisibilité en raison de la végétation, visibilité partielle depuis la route d'accès.	Inscrit	Modéré	Très faible	14	
44	ALLIER	BESSION	Eglise Saint-Martin	Eglise du 12 ^{ème} siècle - Dans le bourg, aucune visibilité en raison de la topographie et des écrans bâtis et végétaux, covisibilités très partielles possibles en périphérie.	Classé	Modéré	Très faible	14	
45	ALLIER	BESSION	Château de Rochefort	Château du 16 ^{ème} siècle, en ruines - En rebord de vallée, visibilité partielle depuis le château et ses accès, covisibilités en périphérie.	Inscrit	Faible	Très faible	13,8	
46	ALLIER	TAXAT-SENAT	Eglise Saint-Martin de Senat	Eglise du 15 ^{ème} siècle - Dans le bourg, vue très partielle depuis l'église, nombreuses structures végétales périphériques.	Partiellement Inscrit	Modéré	Très faible	13,4	

Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée									
N°	Départ.	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance ZIP (km)	
47	ALLIER	TRONGET	Eglise Saint-Maurice	Eglise du 12 ^{ème} siècle - Dans le bourg, sur une butte, visibilité possible depuis l'église en raison de sa situation dominante. Aucune covisibilité en raison de la topographie et des écrans bâtis et végétaux.	Classé	Modéré	Très faible	13,1	
48	ALLIER	BESSION	Château du Vieux Bost	Demeure seigneuriale du Bourbonnais des 16 ^{ème} et 17 ^{ème} siècles, visites sur rendez-vous - Vallée aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie.	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Nulle	13	
49	ALLIER	BROUT-VERNET	Prieuré d'Aubeterre	Ancienne chapelle du prieuré Sainte Pétronille d'Aubeterre, datant du 12 ^{ème} siècle - Vallée de la Sioule, aucune visibilité ou covisibilité en raison des boisements.	Classé	Faible	Nulle	13	
50	ALLIER	SAINT-MARCEL-EN-MURAT	Eglise	Eglise du 12 ^{ème} siècle - Un peu à l'écart du bourg, en tête de vallon. Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie et de la végétation (haies, bosquets).	Classé	Modéré	Nulle	13	
51	ALLIER	SAINT-GERAND-DE-VAUX	Château des Guichardots	Edifice de style néogothique du 19 ^{ème} siècle, privé - Dans un vallon, contexte arboré, vue dégagée depuis le chemin d'accès. Aucune covisibilité en raison de la végétation.	Inscrit	Modéré	Très faible	12,9	
52	ALLIER	MONTET (LE)	Eglise St-Gervais et Saint-Protas	Eglise romane - Dans le bourg, sur une butte, visibilité et covisibilités possibles (vues lointaines dégagées).	Classé	Modéré	Très faible	12,8	
53	ALLIER	TAXAT-SENAT	Eglise St-André de Taxat (ancienne)	Eglise du 12 ^{ème} siècle désaffectée - Dans le bourg de Taxat, vallée, visibilité et covisibilité possible, ZIP en partie masquée par ripisylves.	Inscrit	Faible	Très faible	12,5	
54	ALLIER	SAINT-DIDIER-LA-FORET	Abbaye St-Gilbert de Neufontaines	Abbaye du 12 ^{ème} siècle - Visibilités possibles depuis les bâtiments et les accès, aucune covisibilités en raison de la végétation.	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Très faible	12,5	
55	ALLIER	CHIRAT-L'EGLISE	Château de Banassat	Château des 13 ^{ème} et 16 ^{ème} siècles, privé - Dans un vallon encaissé et boisé, aucune visibilité ou covisibilité possibles en raison de la topographie.	Partiellement Inscrit	Faible	Nulle	12,3	
56	ALLIER	DEUX-CHAISES	Eglise Saint-Denis	Eglise du 12 ^{ème} siècle - Dans le bourg, contexte bocager, aucune visibilité en raison de la topographie et des écrans bâtis et végétaux, brève covisibilité en périphérie.	Classé	Modéré	Très faible	12,3	
57	ALLIER	BESSION	Château de Fourchaud	Forteresse des 14 ^{ème} et 15 ^{ème} siècles, en cours de restauration - Vallon, vues très partielles possibles depuis les étages, actuellement inaccessibles au grand public.	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Très faible	12,1	
58	ALLIER	BARBERIER	Eglise Saint-André (ancienne)	Eglise du 12 ^{ème} siècle - Dans un vallon, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie et des boisements.	Classé	Modéré	Nulle	11,7	
59	ALLIER	USSEL-D'ALLIER	Château de la Croizette	Château du 16 ^{ème} siècle, privé - Sur un versant, en situation dominante, vues depuis le château limitées par le parc arboré. Panorama sur les vallées de la Bouble et son affluent le Boublon depuis la route d'accès. ZIP perceptible à l'extrémité droite, depuis la route au nord.	Partiellement Inscrit	Modéré	Très faible	11,4	
60	ALLIER	BRESNAY	Château des Ecosays	Château du 15 ^{ème} siècle, caractéristique des manoirs du Bourbonnais, privé - Dans un vallon, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie et des structures arborées.	Inscrit	Modéré	Nulle	11,4	
61	ALLIER	FERTE-HAUTERIVE(LA)	Prieuré-Donjon	Donjon du 14 ^{ème} ou 15 ^{ème} siècle, seul vestige du prieuré de la Ferté-Hauterive. Le reste des bâtiments remonte au 19 ^{ème} siècle, privé - Aucune visibilité depuis le château en raison des écrans bâtis et végétaux, ni aucune covisibilité, en revanche visibilités depuis les accès, en périphérie.	Inscrit	Modéré	Très faible	11,1	
62	ALLIER	BARBERIER	Château de Bompré	Château des 15 ^{ème} , 16 ^{ème} et 18 ^{ème} siècle, privé - En rebord de vallée, ZIP partiellement masquée par la végétation et le bâti, aucune covisibilité en raison de la végétation.	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Très faible	10	
63	ALLIER	CHATEL-DE-NEUVRE	Tour d'Aigrepont	Donjon du 14 ^{ème} siècle, privé - Dans un vallon, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie et des boisements.	Inscrit	Modéré	Nulle	9,9	
64	ALLIER	TARGET	Eglise Saint-Marien	Eglise du 12 ^{ème} siècle - Dans le bourg, vue partielle possible depuis le cimetière, aucune covisibilité en raison de la trame bocagère.	Inscrit	Modéré	Très faible	9,9	
65	ALLIER	CHATEL-DE-NEUVRE	Eglise Saint-Laurent	Eglise des 11 ^{ème} et 12 ^{ème} siècles - Dans le bourg, en rebord de vallée, covisibilité possible depuis le Val d'Allier.	Classé	Modéré	Très faible	9,8	
66	ALLIER	BAYET	Eglise Saint-Marcel	Eglise du 12 ^{ème} siècle - Dans le bourg, en rebord de vallée, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie et des écrans bâtis.	Inscrit	Modéré	Nulle	9,4	
67	ALLIER	FERTE HAUTERIVE (LA)	Château des Echerolles	Château du 17 ^{ème} siècle, représentatif du domaine bourbonnais classique, accueille un restaurant, se loue pour des réceptions - Dans la vallée de l'Allier, parc arboré, aucune visibilité depuis le château en raison de la topographie et des boisements, vues très partielles en périphérie du domaine.	Inscrit	Modéré	Très faible	9,4	
68	ALLIER	SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	Chapelle de Briailles	Chapelle des 12 ^{ème} et 13 ^{ème} siècle - Au sommet d'une colline, vue panoramique vers l'ouest (table d'orientation), à l'opposé de la ZIP. ZIP visible très partiellement vers l'ouest (filtres végétaux), aucune covisibilité en raison de la topographie et des boisements.	Inscrit	Modéré	Très faible	9	
69	ALLIER	ETROUSSAT	Château du Douzon	Deux châteaux distincts, 14 ^{ème} et 18 ^{ème} siècles, se visite - Vues depuis les bâtiments filtrées par la végétation, ZIP partiellement masquée par des boisements depuis la route d'accès au nord (D35), covisibilités également filtrées par	Partiellement Classé	Modéré	Très faible	8,8	

Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée									
N°	Départ.	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance ZIP (km)	
				les arbres du domaine.					
70	ALLIER	CHANTELLE	Abbaye Saint-Vincent	Edifice des 12 ^{ème} et 15 ^{ème} siècles, accueille une communauté de Bénédictines – Sur un éperon rocheux surplombant les gorges de la Bouble, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie et des boisements.	Classé	Fort	Nulle	8,8	
71	ALLIER	MONETAY-SUR-ALLIER	Château de la Grillière	Edifice électrique en brique rouge de la fin du 19 ^{ème} siècle, privé – Sur le versant d'un vallon aucune visibilité ni covisibilité en raison de la topographie et des boisements.	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Nulle	8,3	
101	ALLIER	TARGET	Château de Boussac	Château du 17 ^{ème} et 18 ^{ème} siècle – Propriété privée ne se visite pas. La végétation de type bocagère et la distance ne permettent aucune visibilité ni covisibilités avec la ZIP.	Inscrit	Modéré	Nulle	12,4	

Tableau 5 - Les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée									
N°	Départ.	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance ZIP (km)	
72	03	CHANTELLE	Pont Romain	Pont d'époque gallo-romaine - Dans un vallon, aucune visibilité ni covisibilité en raison de la topographie.	Inscrit	Faible	Nulle	7,5	
73	03	CONTIGNY	Eglise Saint-Martial	Eglise du 11 ^{ème} siècle - Dans le bourg, aucune visibilité depuis l'église en raison de la topographie, covisibilités en périphérie.	Inscrit	Modéré	Très faible	6,7	
74	03	CHAREIL-CINTRAT	Domaine du château de	Domaine comprenant la ferme et l'ancien château avec leurs communs, le nouveau château, ses communs et le parc (construction entre 15 ^{ème} et 19 ^{ème} siècle), privé - Dans un vallon, vues très partielles possible à travers le filtre de la végétation, notamment depuis le château au nord-ouest, covisibilités partielles en périphérie.	Inscrit	Modéré	Très faible	6,5	
75	03	THEIL (LE)	Château de Fontariol	Château du 15 ^{ème} siècle, remanié aux 18 ^{ème} et 19 ^{ème} siècles, se visite - Sur une colline, vue panoramique dégagée, ZIP à l'extrémité du panorama. Pas de covisibilité en raison de la topographie et de la végétation.	Inscrit	Modéré	Faible	6,4	
76	03	ST-POURCAIN-SUR-SIOULE	Eglise Sainte-Croix	Eglise romane - Dans le bourg, dans une vallée, aucune visibilité en raison de la topographie et des écrans bâtis et végétaux, covisibilité lointaine avec le clocher.	Classé	Modéré	Très faible	6	
77	03	ST-POURCAIN-SUR-SIOULE	Beffroi	Occupe l'une des tours de l'ancienne enceinte du quartier monastique, 13 ^{ème} et 19 ^{ème} siècles - Dans le bourg, dans une vallée, aucune visibilité en raison de la topographie et des écrans bâtis et végétaux, rares covisibilités lointaines en périphérie de la ville.	Inscrit	Modéré	Très faible	6	
78	03	CHAREIL-CINTRAT	Eglise de Chareil (ancienne)	Edifice appartenant à l'ensemble castral, d'époque romane – Dans une vallée en pied de versant, aucune visibilité ni covisibilité en raison de la topographie.	Classé	Modéré	Nulle	5,9	
79	03	CHAREIL-CINTRAT	Château du Bas Chareil	Château du 16 ^{ème} siècle, se visite - Dans une vallée en pied de versant, aucune visibilité ni covisibilité en raison de la topographie.	Classé	Modéré	Nulle	5,9	
80	03	TREBAN	Château de Boucherolles	Gentilhomme de la fin du 16 ^{ème} siècle, se visite – Sur une colline, pas de visibilité depuis le monument en raison de la végétation (parc arboré), covisibilités en périphérie, notamment depuis la D33 au sud, ZIP en partie masquée par la végétation.	Partiellement Inscrit	Modéré	Très faible	5,9	
81	03	CHAREIL-CINTRAT	Château d'Artanges	Edifice remanié et en partie reconstruit au 17 ^{ème} siècle sur des substructions médiévales. -ZIP en grande partie masquée par la topographie et les écrans bâtis et végétaux (seule la partie supérieure est visible).	Partiellement Inscrit	Modéré	Très faible	5,4	
82	03	MEILLARD	Eglise Saint-Martin	Eglise romane - Dans le bourg, sur un versant, aucune visibilité ni covisibilité en raison de la topographie et des écrans boisés et végétaux.	Inscrit	Modéré	Nulle	5	
83	03	THEIL (LE)	Eglise Saint-Martin	Eglise du 11 ^{ème} siècle - Dans le bourg, au sommet d'une colline, brève fenêtre possible entre le bâti, visibilité depuis la D235 en sortie est du bourg (périmètre de 500 m) et covisibilité possible depuis la D1 au nord (ZIP à l'écart de l'église, pas dans le même axe de vue).	Inscrit	Modéré	Très faible	4,5	
84	03	VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS	Château du Vousset	Château du 16 ^{ème} siècle, privé - Sur le versant d'une colline, ZIP visible en face du château, emprise visuelle relativement importante.	Inscrit	Modéré	Modérée	4,4	
85	03	FLEURIEL	Eglise Notre-Dame	Eglise du 12 ^{ème} siècle - Dans le bourg, cône de vue sur la ZIP depuis l'angle de la place de la mairie, covisibilités depuis la D280 à l'ouest mais ZIP en partie masquée par des structures végétales.	Classé	Modéré	Très faible	3,8	
86	03	FLEURIEL	Villa Tronçais	« Château-villa » d'un style balnéaire construit entre 1909 et 1912 - Sur une colline, au cœur d'un boisement, par conséquent aucune visibilité ni covisibilité possibles.	Inscrit	Modéré	Nulle	3,7	
87	03	LOUCHY-	Eglise Saint-	Eglise des 12 ^{ème} et 14 ^{ème} siècles - Dans le bourg, cône de vue dans l'axe de la D130 depuis le parvis de l'église,	Inscrit	Modéré	Très faible	3,3	

Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée									
N°	Départ.	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance ZIP (km)	
		MONTFAND	Pourçain	covisibilités possibles en périphérie mais très partielles en raison des écrans bâtis et végétaux.					
88	03	SAULCET	Eglise Saint-Julien	Eglise du 12 ^{ème} siècle - Dans le bourg, pas de visibilité depuis l'église en raison des écrans bâtis et végétaux, covisibilités possibles mais très partielles, voire anecdotiques en raison de la topographie et des écrans bâtis et végétaux constitués par le village.	Classé	Modéré	Très faible	3,3	
89	03	LAFELINE	Château du Bouchat	Château du 14 ^{ème} siècle, privé – Sur un interfluve, parc arboré, vues depuis le château filtrées par les arbres du parc, covisibilités possibles mais angle très important entre le château et la ZIP, partiellement masquée par les structures bocagères.	Partiellement Inscrit	Modéré	Très faible	3,2	
90	03	MEILLARD	Château des Aix	Château des 14 ^{ème} , 17 ^{ème} et 18 ^{ème} siècles en cours de restauration, se visite - Sur le versant d'un vallon, visibilité sur la partie supérieure de la ZIP nord, le reste étant masqué par la topographie et filtré par la ripisylve, covisibilité en périphérie (route d'accès).	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Faible	3,2	
91	03	LOUCHY-MONTFAND	Château de Montfand	Edifié à l'époque romane, reconstruit partiellement au 15 ^{ème} siècle, remanié aux 17 ^{ème} et 18 ^{ème} siècles, privé – En rebord de vallée, vues depuis le château à vérifier. Des covisibilités sont possibles.	Partiellement Inscrit	Modéré	Modérée	3	
92	03	VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS	Eglise Notre-Dame-sur-l'Eau	Eglise romane - Dans le bourg, en rebord de vallée, aucune visibilité ni covisibilité en raison de la topographie et des écrans bâtis et végétaux.	Inscrit	Modéré	Nulle	2,6	
93	03	VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS	Maison à pans de bois	Habitation rurale bourbonnaise de la fin de l'époque gothique (16 ^{ème} siècle), privée – Dans le bourg, aucune visibilité ni covisibilité en raison des écrans bâtis et végétaux.	Partiellement Inscrit	Modéré	Nulle	2,6	
94	03	VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS	Ancien château	Vestiges d'un château du 14 ^{ème} siècle (porte et restes de l'enceinte et des tours) - Dans le bourg, vue très partielle possible depuis le château, pas de covisibilité en raison du contexte bâti et végétal.	Partiellement Inscrit	Faible	Très faible	2,6	
95	03	VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS	Eglise Saint-Pierre	Eglise du 12 ^{ème} siècle - Dans le bourg, en rebord de vallée, écrans bâtis et végétaux ne permettent que des vues très partielles sur la ZIP en périphérie du monument.	Classé	Modéré	Très faible	2,5	
102	03	THEIL	Château du Max	Château imposant des 13 ^{ème} et 15 ^{ème} siècle. Château ouvert à la visite et avec un attrait touristique avec de nombreuses activités gérées par une association : escape game, chambre d'hôte, chasse au trésor... Le château est dans la zone de visibilité potentielle théorique de la ZIP, toutefois les obstacles visuels (végétation, bâti...) filtrent largement les vues directes.	Inscrit	Modéré	Faible	5,7	
103	03	ST-POURCAIN-SUR-SIOULE	Villa Chatet	Château de la première moitié du 19 ^{ème} siècle de plan allongé, qui s'intègre dans des jardins et un important domaine. Edifice privé qui ne semble pas être ouvert à la visite. Le château est dans la zone de visibilité potentielle théorique de la ZIP, toutefois les obstacles visuels (végétation, bâti...) filtrent largement les vues directes. Quelques co-visibilités indirectes.	Inscrit	Modéré	Faible	7.6	

Tableau 6 - Les monuments historiques de l'aire d'étude immédiate

Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate									
N°	Départ.	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance ZIP (km)	
96	03	LAFELINE	Eglise Saint-Martin	Eglise du 12 ^{ème} siècle - Dans le bourg, en rebord de vallée, covisibilités très partielles en raison des écrans bâtis et des nombreuses structures bocagères.	Classé	Modéré	Très faible	2	
97	03	BRANSAT	Eglise Saint-Georges	Eglise du 12 ^{ème} siècle - A l'extrémité sud du bourg, dans un vallon, ZIP à peine perceptible depuis l'église en raison de la topographie et des boisements, covisibilités partielles possibles en périphérie (D46).	Classé	Modéré	Faible	1,6	
98	03	CESSET	Donjon de Chenillat	Ouvrage du 15 ^{ème} siècle, converti en ferme au 17 ^{ème} siècle, privé - Contexte bocager, ZIP en très grande partie masquée par les bâtiments de la ferme et la végétation associée, covisibilités possibles mais limitées en raison des structures bocagères.	Inscrit	Modéré	Faible	1,5	
99	03	BRANSAT	Pont sur le Gaduet	Ouvrage du 15 ^{ème} siècle – Dans un vallon, visibilité très partielle sur l'extrémité des deux zones en raison de la topographie et des boisements.	Inscrit	Faible	Très faible	1,5	
100	03	LAFELINE	Chapelle de Reugny	Chapelle en ruines du 13 ^{ème} siècle, dernier vestige du prieuré des Augustins de Reugny - Au bord de la D46, abords dégagés, visibilité sur la ZIP, dont l'emprise en largeur est importante. Pas de covisibilité périphérique en raison des écrans constitués par les bâtiments entourant la chapelle.	Partiellement Inscrit	Faible	Modérée	0,8	

VII.2.2.2. Les sites protégés inscrits ou classés

Les sites classés et inscrits sont des espaces ou des formations naturelles remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Comme pour les monuments historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement (loi du 2 mai 1930, codifiée dans les articles L.341-1 à 22 du code de l'Environnement français lors de sa création par ordonnance du 18 septembre 2000). La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'Etat, et fait partie des missions du ministre de l'Écologie. Le classement ou l'inscription justifie un suivi qualitatif et notamment une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Cinq sites protégés inscrits et classés ont été recensés dans l'AEE. Ils sont localisés sur la carte ci-contre. Il s'agit de 4 sites « urbains », des villages médiévaux et une portion de village offrant une vue remarquable, ainsi que 2 viaducs du 19ème siècle (considérés comme un seul site).

- Description des sites protégés présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des sensibilités à minima faibles.

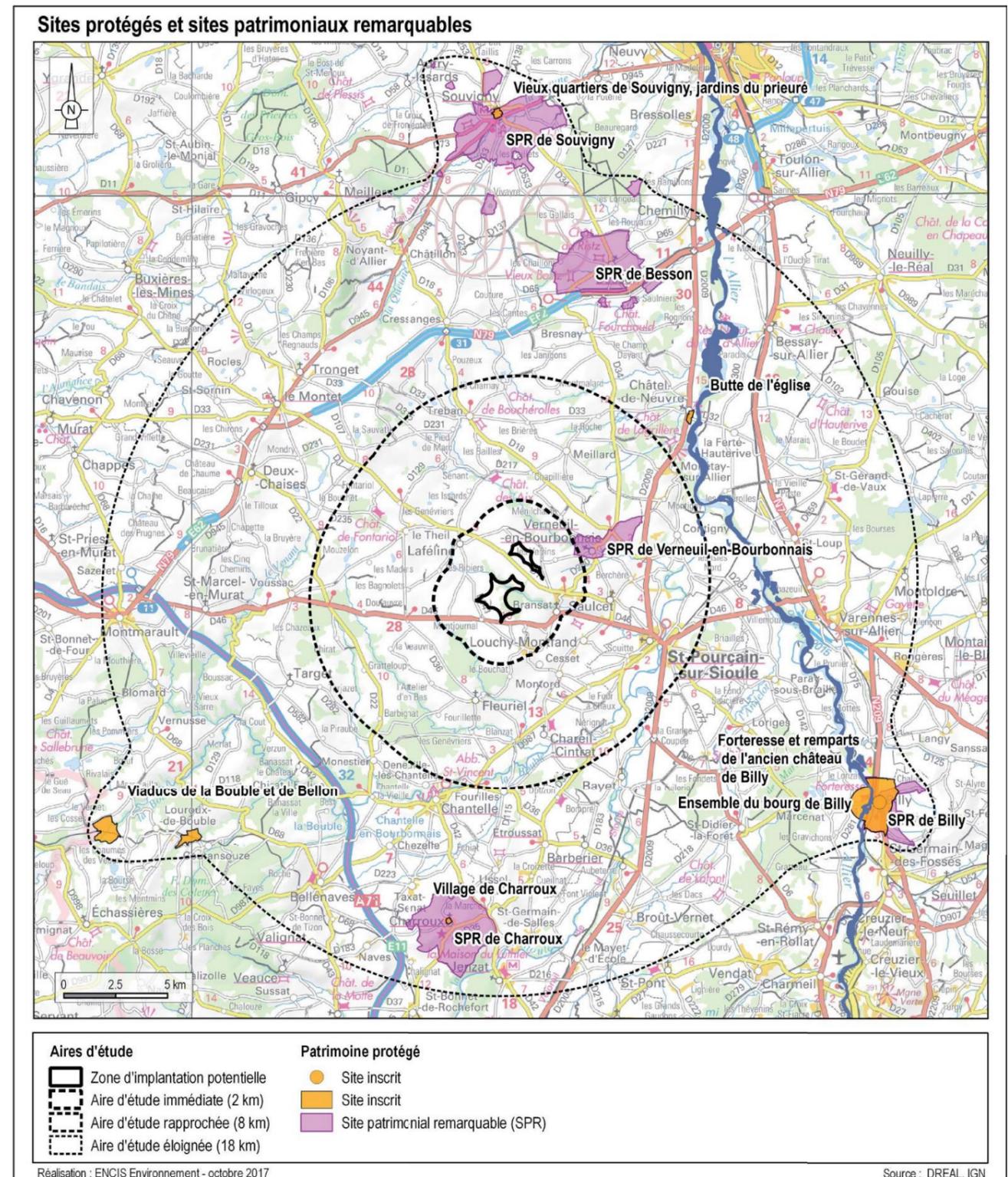


Figure 48 – Les sites inscrits, classés et les sites patrimoniaux remarquables dans l'AEE

Ensemble du bourg de Billy

Appartenant au patrimoine des Bourbon, cette forteresse fut autrefois l'une des plus importantes du Bourbonnais. Elle comportait alors trois enceintes protectrices. C'est l'exemple type du château à cour fermée où les habitations s'appuient aux murailles.

Le château est situé en plein cœur du bourg, sur un promontoire rocheux. Ce dernier domine donc la vallée de l'Allier. Le village occupe la partie basse de la butte et s'organise tout autour du château.

Le périmètre de protection couvre le château, l'ensemble du village, ainsi que les abords, dont la vallée de l'Allier, et les accès principaux. **L'enjeu pour ce site est fort.**

La situation en promontoire du château (dont le chemin de ronde est accessible aux visiteurs) permet une vue à 360° sur les environs et la vallée de l'Allier. La ZIP est perceptible à l'horizon. Des covisibilités entre la silhouette du bourg, dominé par sa forteresse, et la ZIP sont également possibles en périphérie, à l'intérieur du périmètre du site inscrit de l'Ensemble du bourg de Billy (cf. Photographie 33 et Photographie 34). **La sensibilité de ces sites est faible.**

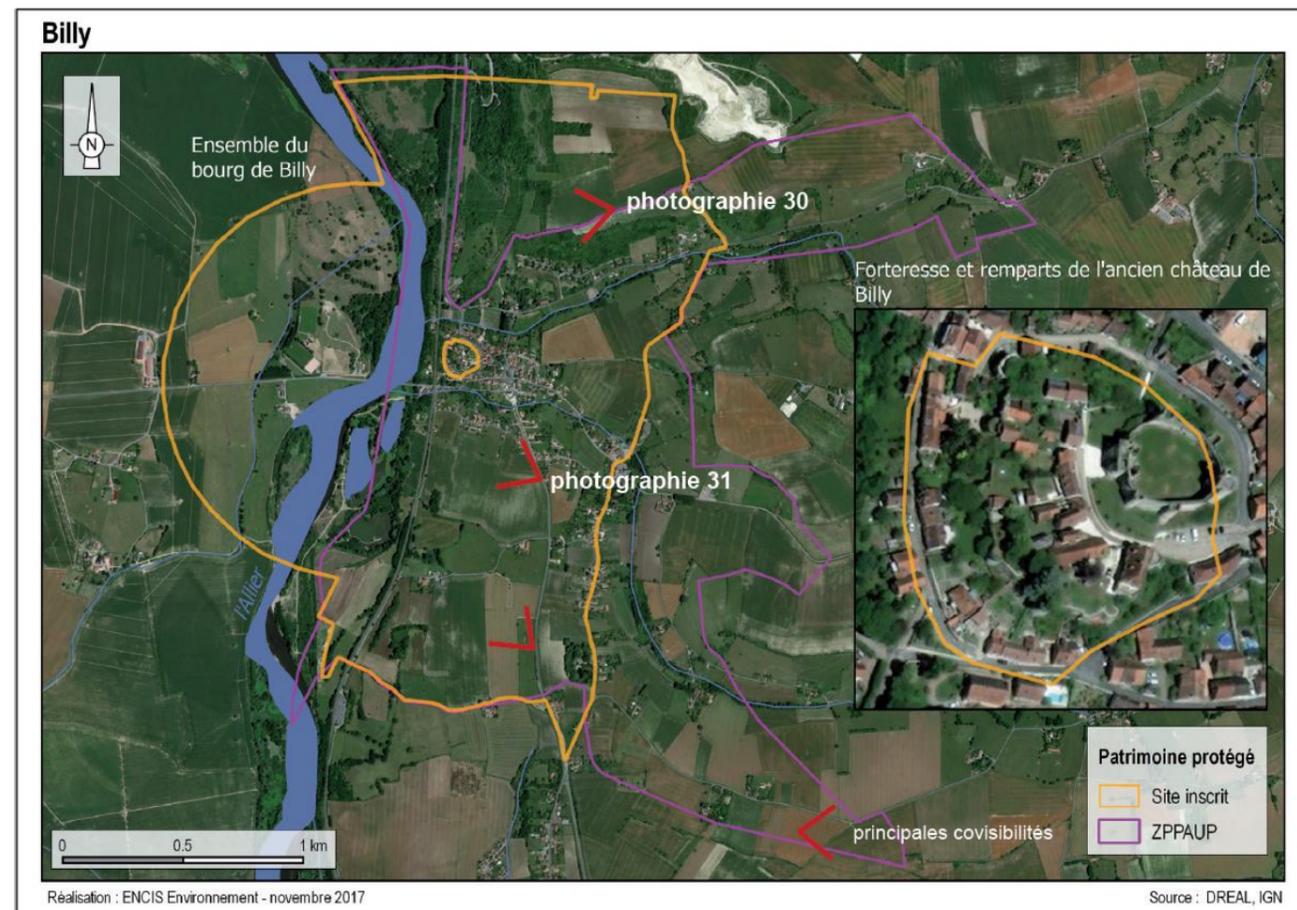


Figure 49 - Les protections réglementaires de Billy

Vieux quartiers de Souvigny, jardins du prieuré

Le périmètre du site inscrit englobe uniquement la partie ancienne du bourg, avec son prieuré. Le village fut autrefois la nécropole des Ducs de Bourbon. Son ensemble prieural comporte l'église Saint-Pierre Saint-Paul et des jardins alliant style à la française et jardins monastiques. Il était affilié à la puissante abbaye de Cluny. **L'enjeu est fort.**

Le centre historique est implanté sur le versant nord de la vallée de la Queune ainsi qu'en pied de versant. La topographie encaissée ne permet aucune visibilité sur la ZIP. **La sensibilité de ce site est très faible, voire nulle.**



Photographie 37 - Le prieuré de Souvigny et ses jardins (Source : <http://www.ville-souvigny.com>)

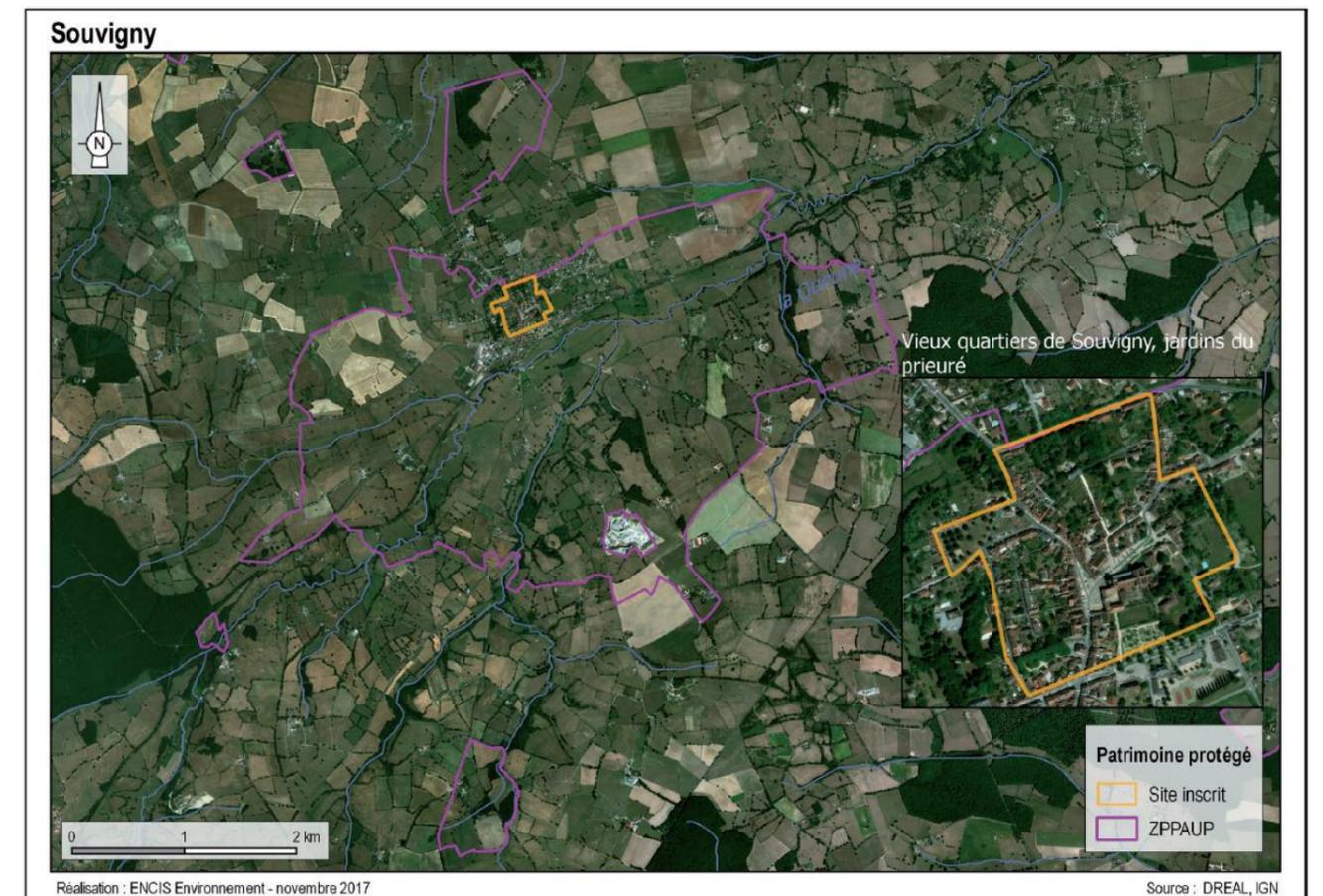


Figure 50 - Les protections réglementaires de Souvigny

Village de Charroux

Ce petit village fortifié est une ancienne place forte et commerçante renommée pour sa moutarde. Elle possède de nombreux éléments de patrimoine bâti tels que ses remparts, la porte d'Orient et la porte d'Occident (tour de l'Horloge), la Cour des Dames et l'église Saint-Jean-Baptiste. Le village est labellisé « Plus beau village de France ». **L'enjeu est fort.**

Le village est situé au sommet d'une colline. Malgré cette situation dominante, aucune vue lointaine n'est possible depuis le périmètre de protection en raison de la densité du bâti. Un panorama est toutefois possible en périphérie immédiate du village, au niveau de la table d'orientation située sur un belvédère circulaire datant du 19^{ème} siècle juste à l'extérieur des limites fortifiées de la ville (Cf. panorama ci-dessous). Des covisibilités existent en périphérie mais le village est en grande partie masqué par la végétation des jardin (cf. panorama page suivante). **La sensibilité de ce site est faible.**



Photographies 38 et 39 - Vues sur le village de Charroux (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Figure 51 - Les protections réglementaires de Charroux



Photographie 40 - Vue depuis le belvédère au nord du bourg (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 41 - Covisibilité avec le village de Charroux depuis la D183 (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Tableau 7 - Inventaire des sites protégés de l'aire d'étude éloignée

Départ.	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance ZIP (km)
03	Souvigny	Vieux quartiers de Souvigny, jardins du prieuré	Village médiéval comportant un ensemble prieurial, site touristique, accueille plusieurs festivals - Sur le versant nord de la vallée de la Queune, aucune visibilité ni covisibilité en raison de la topographie principalement, ainsi que des écrans bâtis et végétaux.	Site inscrit	Fort	Très faible	20,4
03	Billy, Marcenat	Ensemble du bourg de Billy	Village fortifié, visites et animations - Nombreuses visibilitées et covisibilités avec la forteresse, notamment depuis la N209 au sud.	Site inscrit	Fort	Faible	18,4
03	Louroux-de-Bouble, Echassières, Coutansouze	Viaducs de la Bouble et de Bellon	Viaducs du 19ème siècle - Surplombent des vallées encaissées et boisées, visibilitées possibles en périphérie, sur le plateau, occupé par des prairies.	Site inscrit	Modéré	Très faible	17,3
03	Charroux	Village de Charroux	Ancienne place forte et commerçante, label « Plus beau village de France ». Au sommet d'une colline, pas de visibilité en raison de la densité du bâti, covisibilités possibles mais village en grande partie masqué par la végétation des jardins.	Site inscrit	Fort	Faible	14,4
03	Châtel-de-Neuvre	Butte de l'église	Panorama remarquable sur la vallée de l'Allier, site aménagé (table d'orientation) - En rebord de la vallée de l'Allier, orientation à l'opposé de la ZIP, aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie et des boisements.	Site inscrit	Modéré	Nulle	9,7

VII.2.2.3. Les sites patrimoniaux remarquables

La loi LCAP (loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine) du 07/07/2016 prévoit la mise en place du dispositif des sites patrimoniaux remarquables.

« Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ».

À l'égal de la protection au titre des abords, il s'agit d'une servitude d'utilité publique. Ce nouveau classement se substitue à un certain nombre de dispositifs existants : les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP). Tous ces secteurs identifiés comme des sites à enjeux patrimoniaux deviennent de plein droit des sites patrimoniaux remarquables

Leur protection obéit au même régime que pour les espaces protégés au titre des abords.

On dénombre 4 sites patrimoniaux remarquables dans le périmètre d'étude : Billy, Souvigny, Charroux et Besson (Cf. Figure 48).

- **Description des sites patrimoniaux remarquables**

L'ensemble des sites patrimoniaux remarquables est listé et décrit ci-après et dans le tableau suivant.

SPR de Billy

Le périmètre englobe la forteresse et ses abords, ainsi que ses principaux accès (Cf. description au paragraphe VII.2.2.2 et Figure 48 et Figure 49). **L'enjeu est fort.**

De nombreuses visibilité et covisibilités avec la forteresse sont possibles, notamment depuis la N209 au sud (Cf. Photographie 33 et Photographie 34). **La sensibilité de ce site est faible.**

SPR de Souvigny

Le périmètre englobe le village médiéval ainsi qu'une large portion de territoire au sud incluant les vallées de la Queune et de ses affluents (Cf. Figure 48 et Figure 49). **L'enjeu est fort.**

Aucune visibilité ni covisibilité n'est possible en raison de la topographie et de la végétation (haies, bosquets). **La sensibilité de ce site est nulle.**

SPR de Charroux

Le périmètre englobe le village ainsi qu'une large portion de territoire en périphérie (Cf. description au paragraphe VII.2.2.2 et Figure 48 et Figure 51). **L'enjeu est fort.**

Le village est situé au sommet d'une colline. Il n'y a cependant pas de visibilité depuis l'intérieur du bourg en raison de la densité du bâti. Des covisibilités sont possibles depuis la route d'accès à l'ouest, mais le village est en grande partie masqué par la végétation des jardins (Cf. Photographie 41). Des panoramas dégagés sont possibles en périphérie immédiate du bourg au nord en raison de la situation dominante et du caractère ouvert du paysage, notamment depuis une table d'orientation (Cf. Photographie 40). **La sensibilité de ce site est faible.**

SPR de Besson

Le périmètre englobe le village ainsi qu'une large portion de territoire autour. **L'enjeu est modéré.**

Le village est situé sur un versant de la vallée de la Gueuze. Des visibilité et covisibilités sont possibles mais partielles en raison de la topographie et de la végétation. **La sensibilité de ce site est très faible.**

Tableau 8 - Inventaire des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée

Départ.	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance ZIP (km)
03	Billy	SPR de Billy	Englobe la forteresse et ses abords, ainsi que ses principaux accès - Nombreuses visibilité et covisibilités avec la forteresse, notamment depuis la N209 au sud.	SPR	Fort	Faible	18,2
03	Souvigny	SPR de Souvigny	Englobe le village médiéval ainsi qu'une large portion de territoire au sud incluant les vallées de la Queune et de ses affluents - Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la topographie et de la végétation (haies, bosquets).	SPR	Fort	Nulle	15,8
03	Charroux	SPR de Charroux	Englobe le village ainsi qu'une large portion de territoire en périphérie - Au sommet d'une colline, pas de visibilité depuis l'intérieur du bourg en raison de la densité du bâti, covisibilités possibles mais village en grande partie masqué par la végétation des jardins. Panoramas dégagés possibles en périphérie en raison de la situation dominante et du caractère ouvert du paysage (table d'orientation au nord-est du bourg).	SPR	Fort	Faible	12,6
03	Besson	SPR de Besson	Englobe le village ainsi qu'une large portion du territoire autour - Sur un versant de la vallée de la Gueuze, visibilité et covisibilités possibles mais partielles en raison de la topographie et de la végétation.	SPR	Modéré	Très faible	12,1

VII.2.3 Le contexte touristique

Activité en lien direct avec les paysages et le patrimoine, le tourisme et l'usage récréatif des lieux doit être étudié afin de comprendre et de lister les lieux et espaces qui bénéficient d'une plus grande fréquentation. Cet inventaire doit être fait à double titre :

- Dans un premier temps, pour déterminer les perceptions sociales et l'attraction des lieux déjà reconnus par une protection et un inventaire (monument historique, patrimoine UNESCO, site emblématique, etc.)
- et pour inventorier des lieux, qui même s'ils ne bénéficient pas de protection ou de reconnaissance spécifique, sont attractifs pour des observateurs potentiels du paysage.

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude globale.

VII.2.3.1. Description générale

Ont été inventoriés les sites les plus visités de l'Allier (source : bilan 2016 du CDT Allier), les villages « de charme » principaux (source CDT Allier), les paysages et sites naturels remarquables principaux (vignoble, vallée), les panoramas (avec ou sans table d'orientation), ainsi que les chemins de grande randonnée.

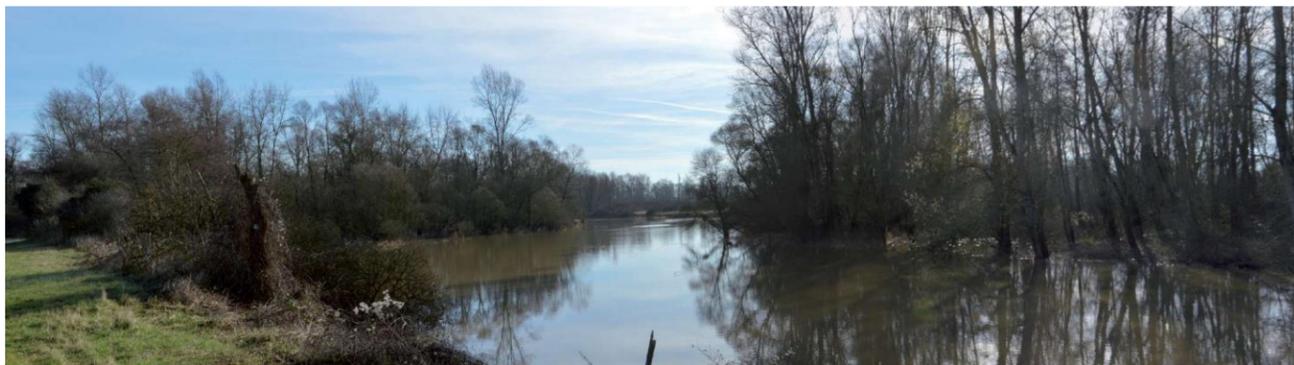
VII.2.3.2. Description des sites touristiques présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des sites touristiques est listé et décrit dans le tableau pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant un enjeu fort ou les éléments à sensibilité faible à minima.

Réserve naturelle du Val d'Allier

La réserve s'étend sur 1 450 ha, sur 21 km de long. La rivière Allier présente un caractère sauvage et libre. Entre Vichy et Moulins, elle forme de larges méandres au caractère mouvant et changeant. La diversité des milieux, plages, prairies, landes et forêts, permet à une végétation riche et variée de s'y développer et est propice à l'installation de la faune riche, notamment les oiseaux. C'est par conséquent le paradis des ornithologues, mais également des pêcheurs et des randonneurs. Des week-ends découverte et des balades nature sont organisés. **L'enjeu est fort.**

Malgré son caractère peu encaissé, la végétation dense qui borde le cours d'eau et ses abords ne permet aucune visibilité sur la ZIP. Des covisibilités avec la vallée sont néanmoins possibles depuis les rebords à l'est. **La sensibilité de ce site est très faible.**



Photographie 42 – Vue sur un bras de l'Allier (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

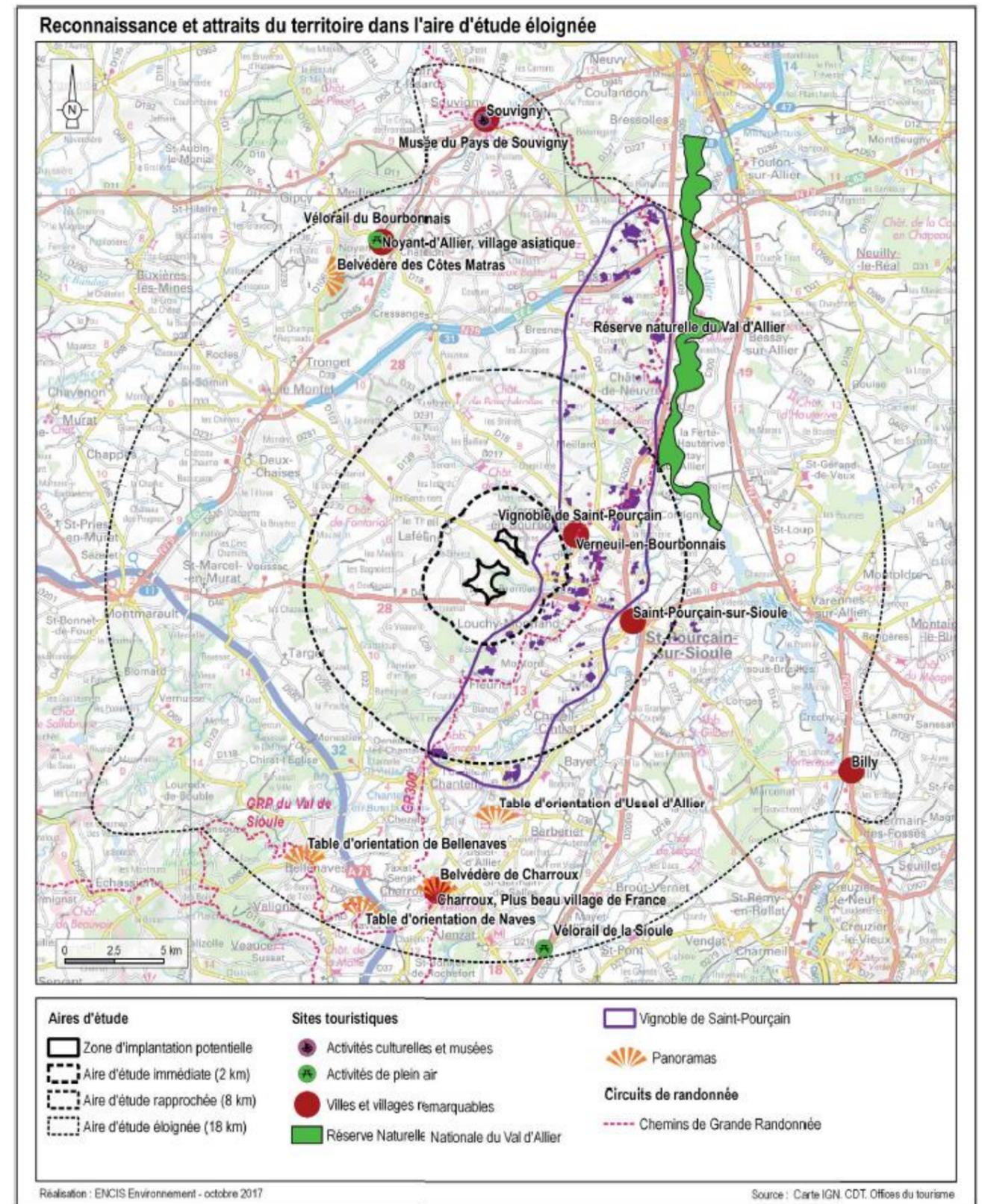


Figure 52 – Sites touristiques de l'AE

Le vignoble de Saint-Pourçain

Ce vignoble serait d'origine très ancienne, antérieur à ceux plantés par les Romains. Il occupait plus de 8 000 ha au 18ème siècle et était renommé (servi à la table des rois de France), mais la crise du phylloxéra et le développement des cultures céréalières et fourragères ont fortement réduit sa superficie qui est aujourd'hui de 650 ha. Ce vignoble AOC possède 20 caves. Outre les caves particulières, sont ouverts à la visite la coopérative, le Musée de la vigne et du terroir et le Cellier (expo vente) à Saint-Pourçain-sur-Sioule et le Conservatoire de Chareil-Cintrat. **L'enjeu de ce site est fort.**

*Dans l'AEE, le vignoble s'étire en parallèle de la vallée de l'Allier. Visibilités et covisibilités sont rares en raison des effets d'écran créés par le bâti et les structures végétales. **La sensibilité du vignoble est très faible.***

Les panoramas : quatre tables d'orientation permettent de percevoir la ZIP.

Table d'orientation de Naves

Ce panorama est situé à l'extrémité du cimetière, implanté en situation de belvédère sur la vallée du Boublon et ses affluents le Bray et la Jeuze. **L'enjeu est faible.**

*La ZIP est visible au centre du panorama (Cf. Photographie 45). **La sensibilité de ce panorama est faible.***

Table d'orientation de Bellenaves

La table est située au sommet d'une colline dominant le village de Bellenaves, à proximité d'une statue de la Vierge. La vue sur le village est actuellement en grande partie masquée par une végétation arbustive. **L'enjeu est modéré.**

*La ZIP est visible sur la gauche du panorama (Cf. Photographie 48). On ne peut pas parler réellement de covisibilité avec le village, ce dernier étant peu perceptible. De plus, l'écartement entre les deux éléments est important. **La sensibilité de ce panorama est très faible***

Belvédère des Côtes Matras

Une table d'orientation fait face à ce vaste panorama situé au sommet d'un relief allongé appelé les Côtes Matras. Il s'agit d'un point de vue emblématique de l'Allier. **L'enjeu est modéré.**

*La ZIP est perceptible sur la droite du panorama. Son emprise visuelle est toutefois limitée (Cf. Photographie 46). **La sensibilité de ce site est faible.***

Belvédère de Charroux

Ce belvédère circulaire date du 19ème siècle. Il est situé juste à l'extérieur des limites de la ville, en rebord d'un vallon. **L'enjeu est modéré.**

*La vue s'étend sur la large vallée du Boublon. La ZIP apparaît approximativement au centre du panorama. **La sensibilité de ce panorama est faible.***

Table d'orientation d'Ussel-d'Allier

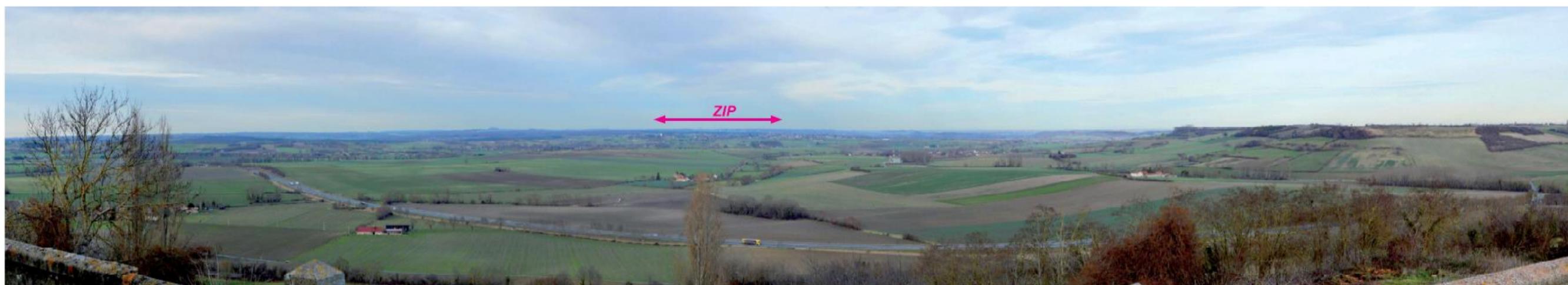
Cette table d'orientation est située à l'extrémité d'un relief étroit et allongé permettant une vue à 360° qui s'étend jusqu'au Puy-de-Dôme, à plus de 50 km. **L'enjeu est modéré.**

*La ZIP est visible juste sur la gauche de la ligne de crête où se situe la table d'orientation (Cf. Photographie 47). Elle occupe un angle de vue relativement important malgré la distance (15,3°). **La sensibilité de ce panorama est faible.***



Photographies 43 et 44 - Table d'orientation de Naves (à gauche) et Table d'orientation d'Ussel-d'Allier (à droite) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Les villages remarquables de Billy, Souvigny et Charroux (enjeu fort) sont décrits au chapitre VII.2.2.2.



Photographie 45 - Panorama depuis la table d'orientation du cimetière de Naves (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 46 - Panorama depuis la table d'orientation des Côtes Matras (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 47 - Panorama depuis la table d'orientation d'Ussel-d'Allier (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 48 - Vue depuis la table d'orientation de Bellenaves (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Tableau 9 - Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée

Départ.	Commune		Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance ZIP (km)
03	Souvigny	Activités culturelles et musées	Musée du Pays de Souvigny	Collection consacrée au patrimoine archéologique, monumental et ethnologique du bocage environnant, environ 8 500 visiteurs/an - Dans le bourg, aucune visibilité ni covisibilité en raison de la topographie.	-	Faible	Nulle	20,6
03	Le Mayet d'École	Activités de plein air	Vélorail de la Sioule	Trois circuits différents, environ 9 250 visiteurs/an - Dans la vallée de la Sioule, voie ferrée bordée de végétation, trouées ouvrant des panoramas lointains où la ZIP sera perceptible.	-	Faible	Très Faible	17,5
03	Noyant-d'Allier	Activités de plein air	Vélorail du Bourbonnais	Parcours de 10 km aller/retour, environ 5 500 visiteurs/an - En situation d'interfluve, cependant aucune visibilité en raison de la topographie en légère dépression.	-	Faible	Nulle	15,8
03	Bressolles, Toulon-sur-Allier, Chemilly, Bessay-sur-Allier, Châtel-de-Neuvre, La Ferté- Hauterive, Monétay-sur-Allier, Contigny, Saint-Loup	Patrimoine naturel et jardins	Réserve naturelle du Val d'Allier	1 450 ha sur environ 21 km du cours de l'Allier, biodiversité très riche, mosaïque paysagère fluviale - Vallée peu encaissée mais abords du cours d'eau très végétalisés, aucune visibilité depuis la réserve, covisibilités possibles depuis les rebords à l'est.		Fort	Très faible	7,8
03	-	Patrimoine naturel et jardins	Vignoble de Saint-Pourçain	Vignoble de 640 ha, parcelles disséminées sur une bande d'environ 5 km de large, AOC - En parallèle de la vallée de l'Allier, visibilités et covisibilités très rares en raison des structures végétales et du bâti.	-	Fort	Très faible	0,6
03	Naves	Panorama	Table d'orientation de Naves	Table d'orientation située à l'extrémité du cimetière - ZIP apparaissant approximativement au centre du panorama.	-	Modéré	Faible	16,4
03	Bellenaves	Panorama	Table d'orientation de Bellenaves	Table située sur une colline dominant le village de Bellenaves - ZIP visible sur la gauche du panorama.	-	Modéré	Très faible	15,7
03	Noyant-d'Allier	Panorama	Belvédère des Côtes Matras	Table d'orientation située sur la route des Côtes Matras (route panoramique des crêtes), reconnaissance à l'échelle de l'Allier -	-	Modéré	Faible	15,1
03	Charroux	Panorama	Belvédère de Charroux	Belvédère circulaire datant du 19ème siècle, juste à l'extérieur des limites fortifiées de la ville, table d'orientation - ZIP apparaissant approximativement au centre du panorama.	-	Modéré	Faible	14,4
03	Ussel-d'Allier	Panorama	Table d'orientation d'Ussel -d'Allier	Table d'orientation à 360 °sur une ligne de crêtes - ZIP perceptible sur la gauche de la ligne de crête où se situe la table d'orientation.	-	Modéré	Faible	10,6
03	Souvigny	Villes et villages remarquables	Souvigny	Village médiéval comportant un ensemble prieural, accueille plusieurs festivals - Sur le versant nord de la vallée de la Queune, aucune visibilité ni covisibilité en raison de la topographie principalement, ainsi que des écrans bâtis et végétaux.	Site inscrit	Fort	Nulle	20,6
03	Billy	Villes et villages remarquables	Billy	Village fortifié, visites et animations - Nombreuses visibilités et covisibilités avec la forteresse, notamment depuis la N209 au sud.	Site inscrit	Fort	Faible	19,4
03	Noyant-d'Allier	Villes et villages remarquables	Noyant-d'Allier, village asiatique	Ancienne cité minière, riche patrimoine asiatique - Sur un interfluve, aucune visibilité ni covisibilité en raison de la topographie.	-	Faible	Nulle	15,6
03	Charroux	Villes et villages remarquables	Charroux, Plus beau village de France	Ancienne place forte commerçante, label « Plu beau village de France » - Au sommet d'une colline, pas de visibilités en raison de la densité du bâti, covisibilités possibles mais village en grande partie masqué par la végétation des jardins.	Site inscrit	Fort	Faible	14,6

VII.3. Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée

L'échelle rapprochée est l'aire d'étude du projet de composition paysagère, le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, nous définirons probablement les structures paysagères qui composent le territoire, les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cette espace.

L'aire d'étude rapprochée (AER) pertinente pour cette analyse est de 8 km autour de la ZIP.

VII.3.1 L'analyse des structures paysagères

Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisation 2010) définit les structures paysagères comme telles : « Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage.

L'AER est traversée par trois cours d'eau principaux, la Sioule et ses affluents la Bouble et le Douzenan. Ces derniers forment deux axes structurants pour le territoire à l'échelle de l'AER : un axe nord-ouest/sud-est et un axe sud-ouest/nord-est.

Le relief est orienté parallèlement au Douzenan et aux divers affluents de la Sioule et de la Bouble. Les interfluvies successifs sont ainsi orientés majoritairement nord-ouest/sud-est. Le modèle du relief est doux et les vallées peu encaissées.

En ce qui concerne l'occupation du sol, une grosse moitié ouest du territoire est occupée par des prairies bocagères, au niveau du relief vallonné orienté parallèlement à la vallée du Douzenan, Les structures bocagères, composées en grande partie de haies basses, permettent des vues relativement dégagées. Les vues sont limitées dans les vallons mais se dégagent sur les interfluvies.

A l'est, la plaine alluviale de la Sioule, où est installée la ville de Saint-Pourçain-sur-Sioule, est dominée par les grandes cultures et les vignes (vignobles de Saint-Pourçain). Le champ de vision est beaucoup plus étendu, les structures arborées étant beaucoup plus rares. Le paysage de la plaine est fortement marqué par le passage de nombreuses lignes à haute tension, certaines étant très imposantes.

La vigne constitue un motif relativement discret car dispersé au milieu des autres cultures mais bien présent.

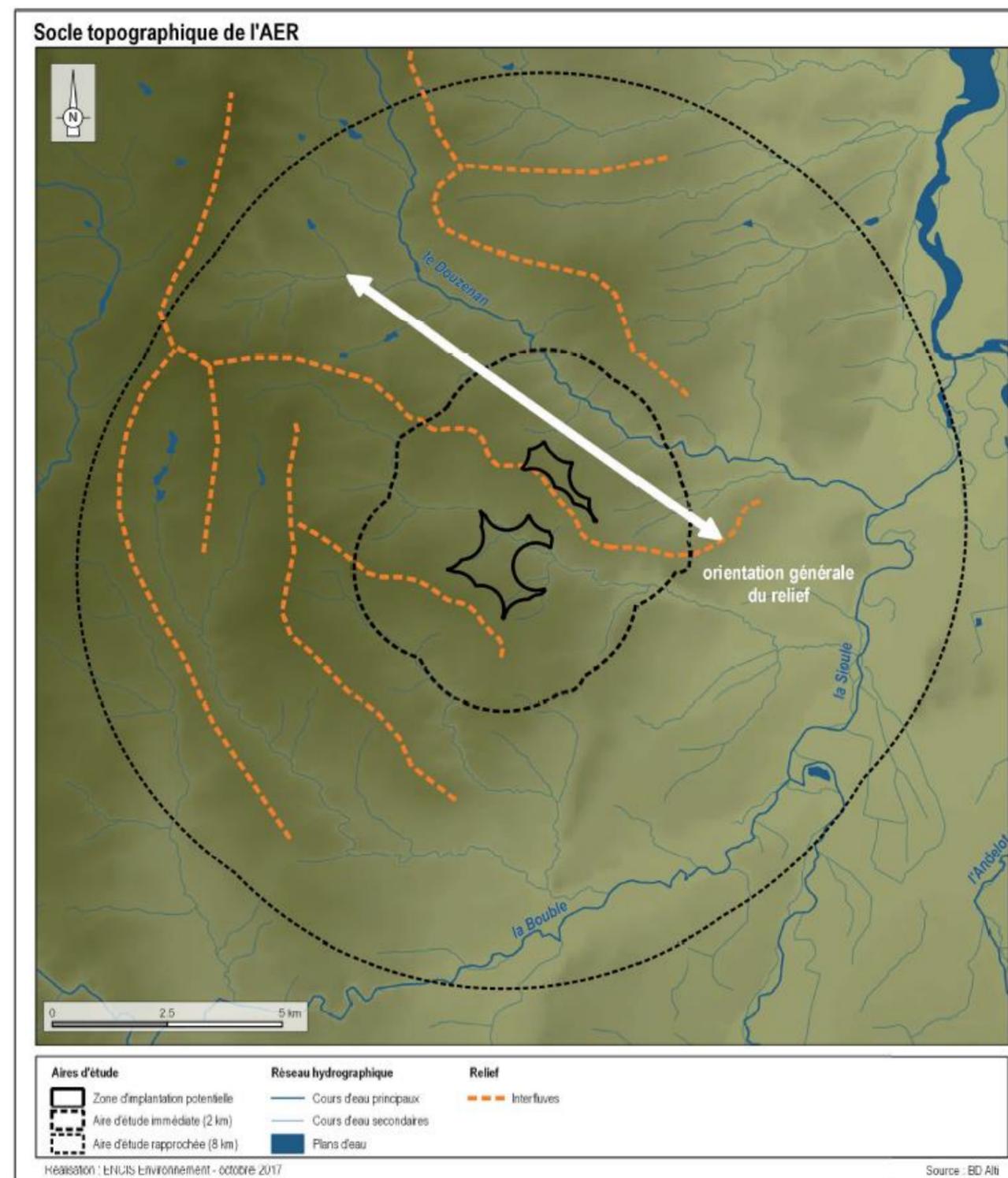
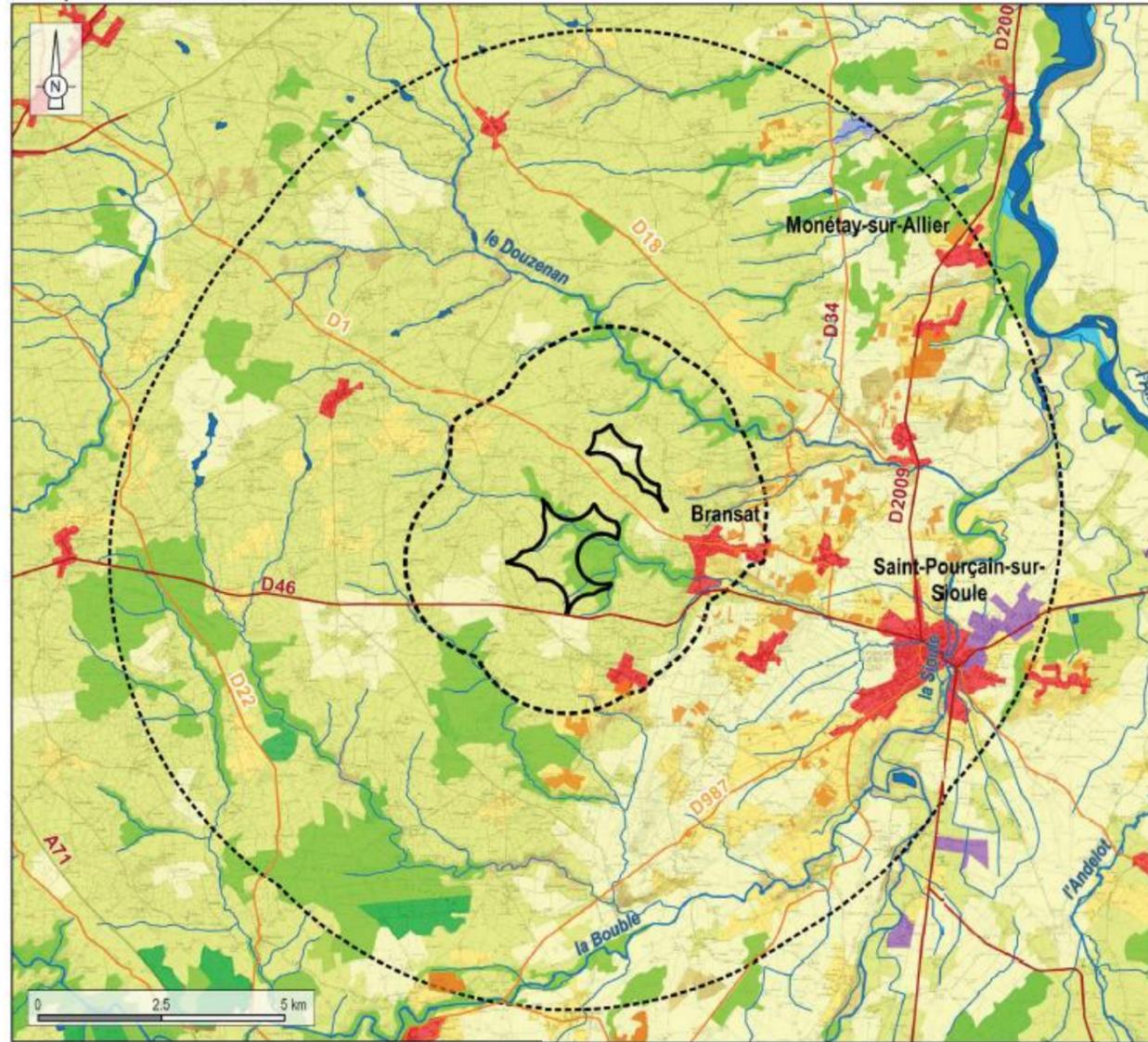


Figure 53 – Structures paysagères de l'AER

Occupation du sol de l'AER



Aires d'étude	Réseau hydrographique	Occupation du sol	
Zone d'implantation potentielle	Cours d'eau principaux	Tissu urbain discontinu	Systèmes culturaux et parcellaires complexes
Aire d'étude immédiate (2 km)	Cours d'eau secondaires	Zones industrielles ou commerciales et installations publiques	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
Aire d'étude rapprochée (8 km)	Plans d'eau	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	Forêts de feuillus
		Extraction de matériaux	Forêts de conifères
	Axes de communication	Terres arables hors périmètres d'irrigation	Forêts mélangées
	Routes principales	Vignobles	Forêt et végétation arbustive en mutation
	Routes secondaires	Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	Marais intérieurs
			Cours et voies d'eau

Réalisation : ENCIS Environnement - octobre 2017

Source : IGN, Corine Land Cover 2012

Figure 54 – Occupation du sol de l'AER



Photographies 49 - Paysage vallonné et bocager de l'ouest de l'AER
(Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographies 50 - Paysage de grandes cultures de la plaine alluviale de la Sioule, à l'est de l'AER
(Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographies 51 et 52 - Pylônes de ligne à haute tension (à gauche) et Vigne (à droite)
(Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

VII.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER

Les perceptions visuelles varient selon les configurations du paysage, essentiellement en fonction du relief, de la trame végétale et de l'organisation bâtie.

À partir des relevés de terrain, des coupes topographiques et d'une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV) d'éléments de grande hauteur (250 m) dans la ZIP, nous proposons une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis :

- les lieux de vie principaux,
- les principaux axes de déplacements.

VII.3.2.1. Depuis les principales villes et leurs routes d'accès

Les principales villes et principaux villages de l'AER ont été déterminés à partir de la carte IGN et des visites de terrain. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été répertoriées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de relevés in situ.

Les sensibilités visuelles depuis les principaux bourgs sont décrites ci-après.

Saint-Pourçain-sur-Sioule (5 090 habitants en 2015)

Ce bourg est situé à environ 6 km à l'est de la ZIP. Le centre historique est implanté à la confluence entre la Sioule et son affluent le Gaduet. La ville s'est étendue dans la vallée, sur la rive opposée, ainsi que sur les versants et le long des axes de communication principaux.

*La ZIP n'est pas perceptible depuis le centre historique en raison de la densité du bâti. En revanche, tous les quartiers et axes routiers situés à l'ouest, sur le plateau, permettent de la percevoir, de manière plus ou moins fragmentée en raison des écrans bâtis et végétaux (Cf. Photographies 53). Son emprise en largeur est relativement importante. Cette dernière est quasiment imperceptible depuis les quartiers et les zones d'activités et zones industrielles situés dans la vallée de la Sioule. Quelques échappées visuelles sont également possibles à l'est (Cf. Photographie 54 page suivante). **La sensibilité de ce lieu de vie vis-à-vis de la ZIP est très faible.***

La sensibilité de ce lieu de vie vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est modérée.

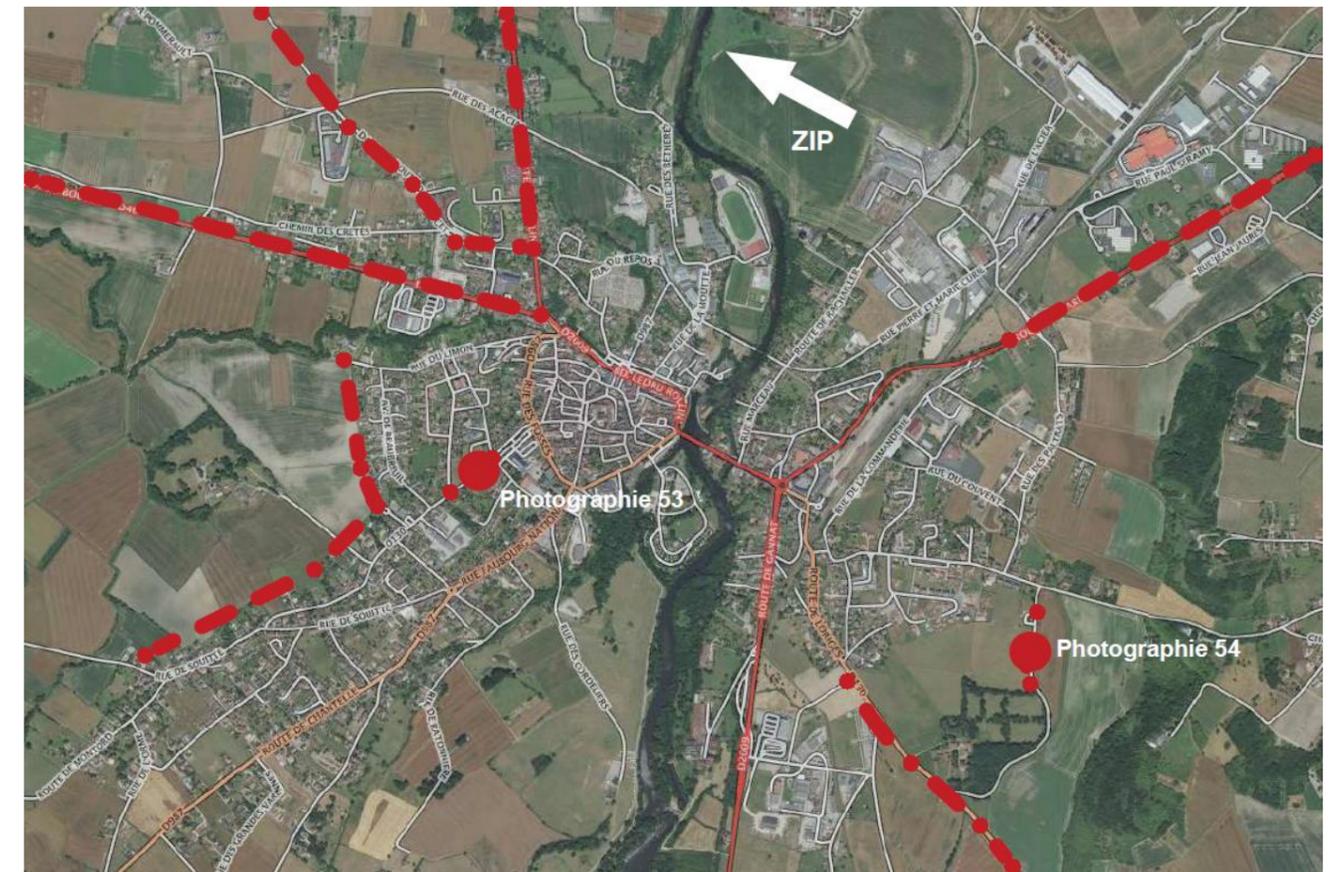


Figure 55 - Principales visibilitées depuis le bourg (source : IGN)



Photographies 53 - Vue depuis les quartiers pavillonnaires le long de la D130, au sud-ouest du bourg de Saint-Pourçain-sur-Sioule, à 5,8 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



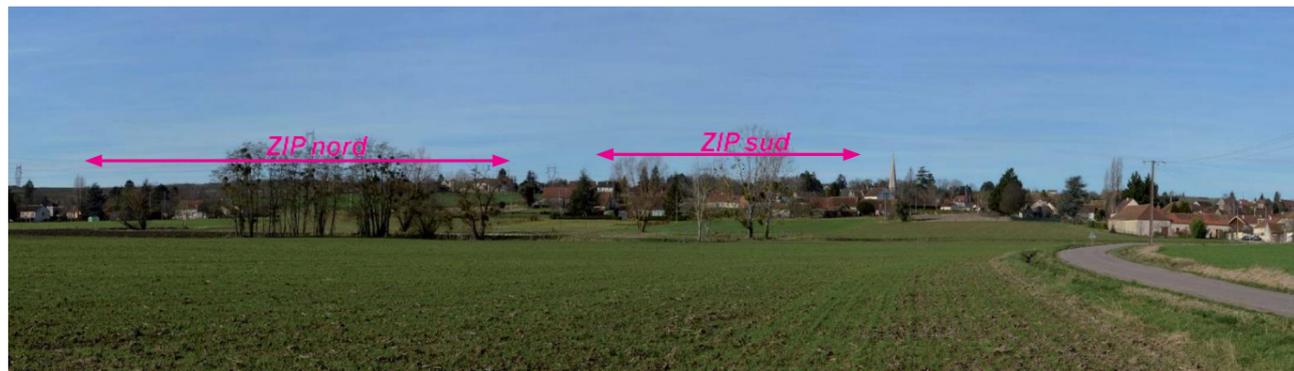
Photographie 54 - Vue depuis une petite route au sud-est de Saint-Pourçain-sur-Sioule, à 7,6 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Les autres bourgs de l'AER sont de taille plus modeste et comptent moins de 1 000 habitants.

Saulcet (706 habitants en 2015)

Ce bourg est situé à environ 3 km à l'est de la ZIP, sur une légère pente orientée vers l'est. Le bourg en lui-même est de taille très réduite. L'habitat est organisé « en nébuleuse », c'est-à-dire qu'il est dispersé et non aggloméré.

Les vues sur la ZIP sont très limitées en raison de la topographie et des écrans formés par le bâti et la végétation (bosquets, arbres des jardins). Celle-ci est perceptible partiellement, notamment en sortie de bourg à l'ouest (Cf. Figure 56 ci-dessous). Une covisibilité est possible depuis le sud-est (Cf. Photographie 55 ci-dessous). **La sensibilité de ce lieu de vie vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est faible.**



Photographie 55 - Vue sur le bourg depuis la D415 au sud-est, à 4,1 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

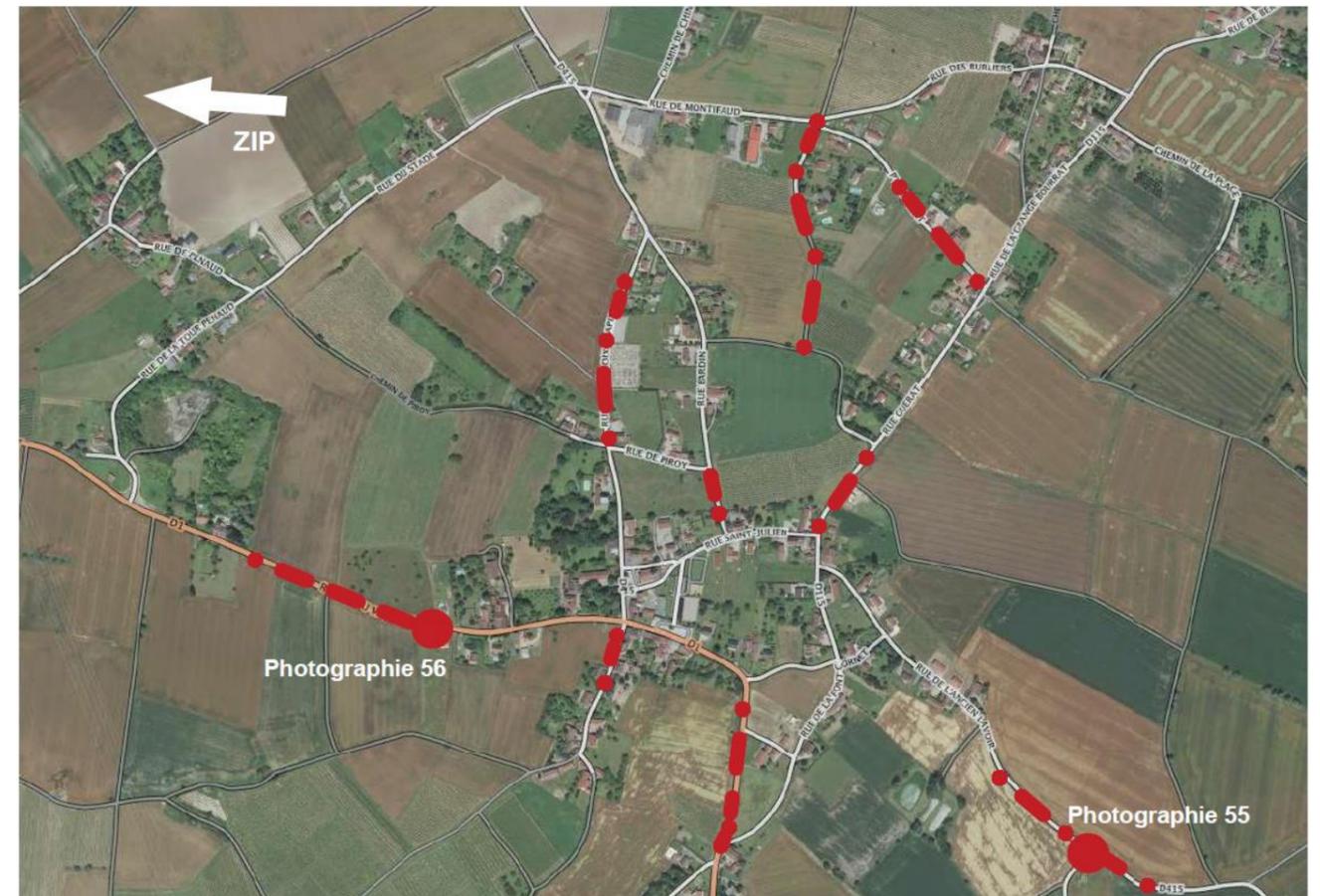


Figure 56 - Principales visibilités depuis le bourg (Source : IGN)



Photographie 56 - Vue depuis la sortie ouest du bourg (D1), à 3 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Contigny (601 habitants en 2015)

Situé à environ 7 km au nord-est de la ZIP, ce village est implanté dans la vallée de la Sioule. Il s'étire le long d'une rue principale.

La ZIP est masquée par le versant boisé à l'ouest, ainsi que par des petits boisements au sud-ouest du bourg. Seule une vue très partielle à l'arrière des structures végétales (arbres isolés et bosquets) est possible à l'extrémité sud du village (Cf. Photographie 57 ci-dessous). Une covisibilité est également possible depuis la petite route (voie sans issue) au sud-est qui mène au hameau des Brioudes (Cf. Photographie 58 ci-dessous).

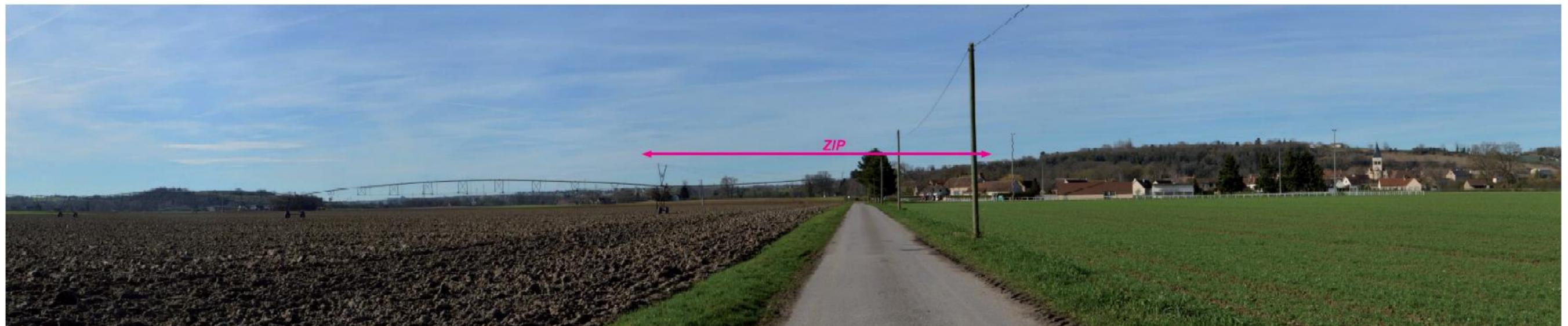
La sensibilité de ce lieu de vie vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est très faible.



Photographie 57 - Vue depuis la sortie sud du bourg, à 6,9 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Figure 57 - Principales visibilités depuis le bourg (Source : IGN)



Photographie 58 - Vue depuis la route de Brioudes, à 7,2 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Monétay-sur-Allier (486 habitants en 2015)

Ce bourg est situé sur le versant ouest de la vallée de l'Allier, à environ 8 km au nord-est de la ZIP. Le centre historique est implanté en rebord de vallée. L'habitat s'est développé sous la forme de pavillons sur les hauteurs, jusqu'à la D2009.

La ZIP est quasiment imperceptible depuis ce village, masqué par le bâti et la végétation qui l'accompagne, ou par la végétation plus lointaine (boisements, bosquets). Les vues les plus dégagées sont situées au niveau de la D2009, notamment au niveau du cimetière, à l'extrémité nord du bourg (Cf. photographie ci-dessous).

La sensibilité de ce lieu de vie vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est très faible.

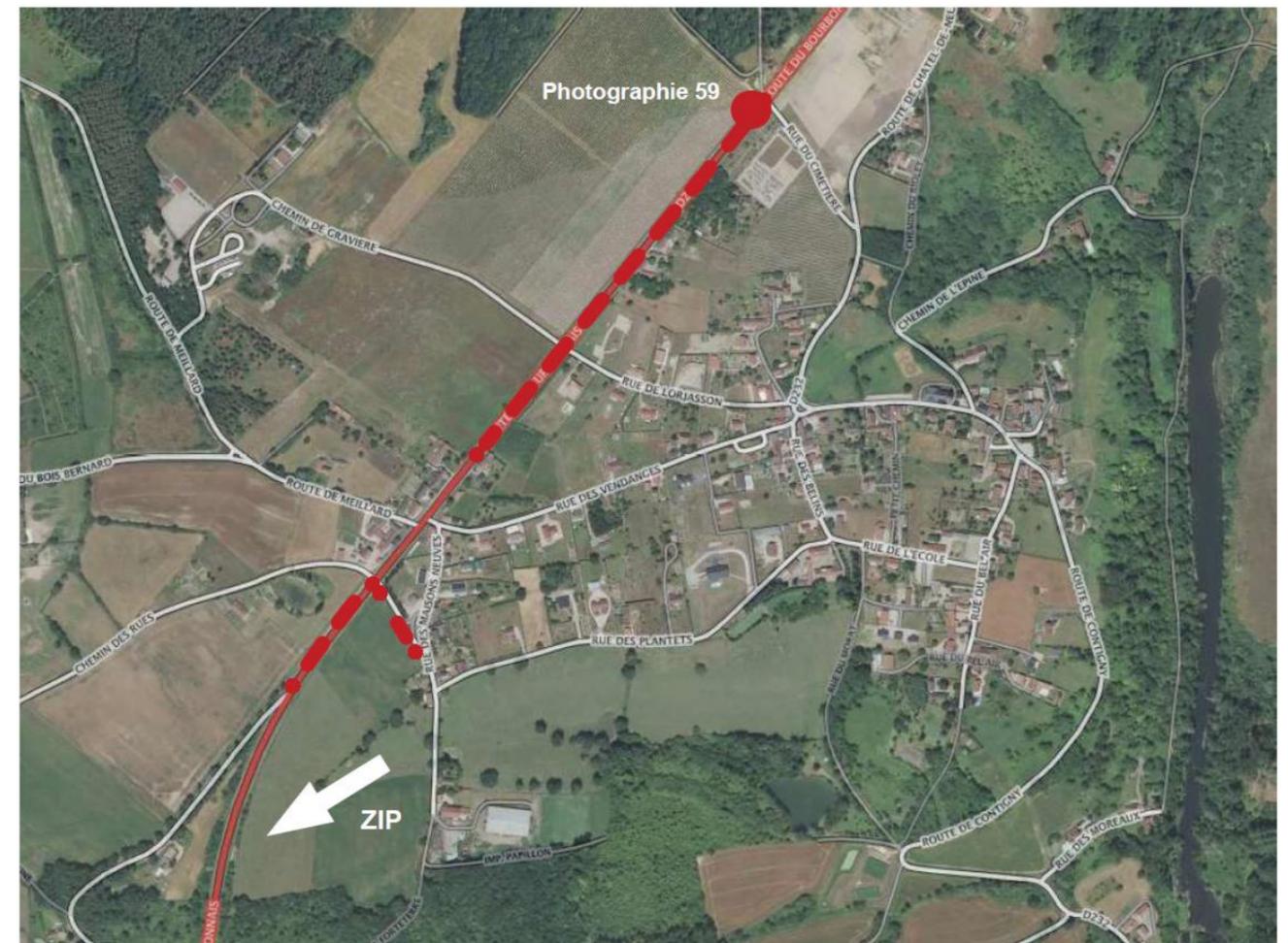
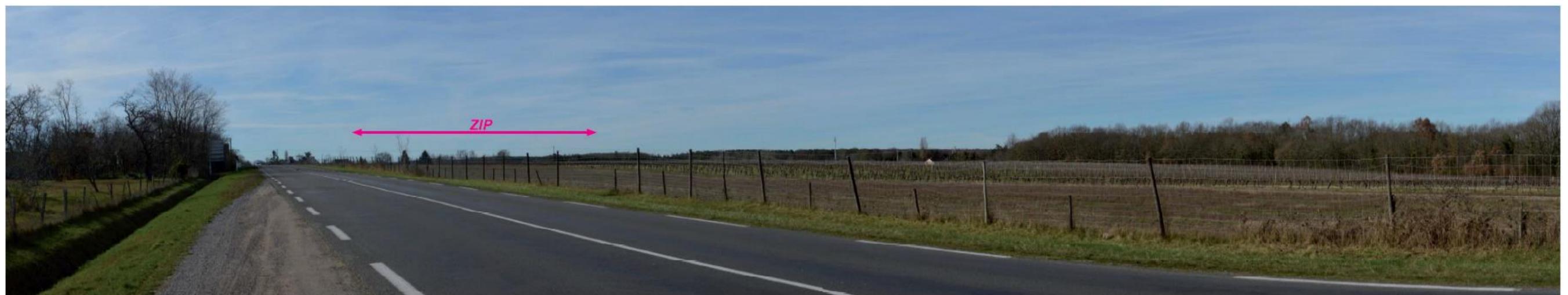


Figure 58 - Principales visibilitées depuis le bourg (Source : IGN)



Photographie 59 - Vue depuis la D2009 au niveau du cimetière, au nord du bourg, à 7,9 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Louchy-Montfand (437 habitants en 2015)

Ce village est implanté à environ 3 km au sud-est de la ZIP, sur une légère pente orientée vers le sud-est. Il présente une forme « en nébuleuse ».

La ZIP est perceptible partiellement depuis les habitations en raison de la topographie et des effets d'écran créés par le bâti et les structures végétales qui l'accompagnent. Des cônes de vues dégagés seront néanmoins possibles depuis le centre-bourg et en périphérie nord, avec une emprise importante de la ZIP en largeur (Cf. photographie ci-dessous).

La sensibilité de ce lieu de vie vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est modérée.



Figure 59 - Principales visibilitées depuis le bourg (Source : IGN)



Photographie 60 - Vue depuis le centre-bourg de Louchy-Montfand, à côté de la mairie, à 3,3 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Treban (401 habitants en 2015)

Ce petit village est implanté à environ 6,5 km au nord de la ZIP, sur le versant d'un vallon. Il présente une forme groupée.

La ZIP n'est quasiment pas perceptible depuis le village et ses accès en raison de la topographie (ZIP en partie à l'arrière d'une colline), du bâti et des structures végétales périphériques (vestiges de haies, arbres isolés, bosquets et jardins). A noter toutefois une visibilité partielle depuis la rue de Saint-Pourçain (D18), située dans l'axe de la ZIP, sur une pente orientée vers cette dernière (Cf. photographie ci-dessous).

La sensibilité de ce lieu de vie vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est très faible.

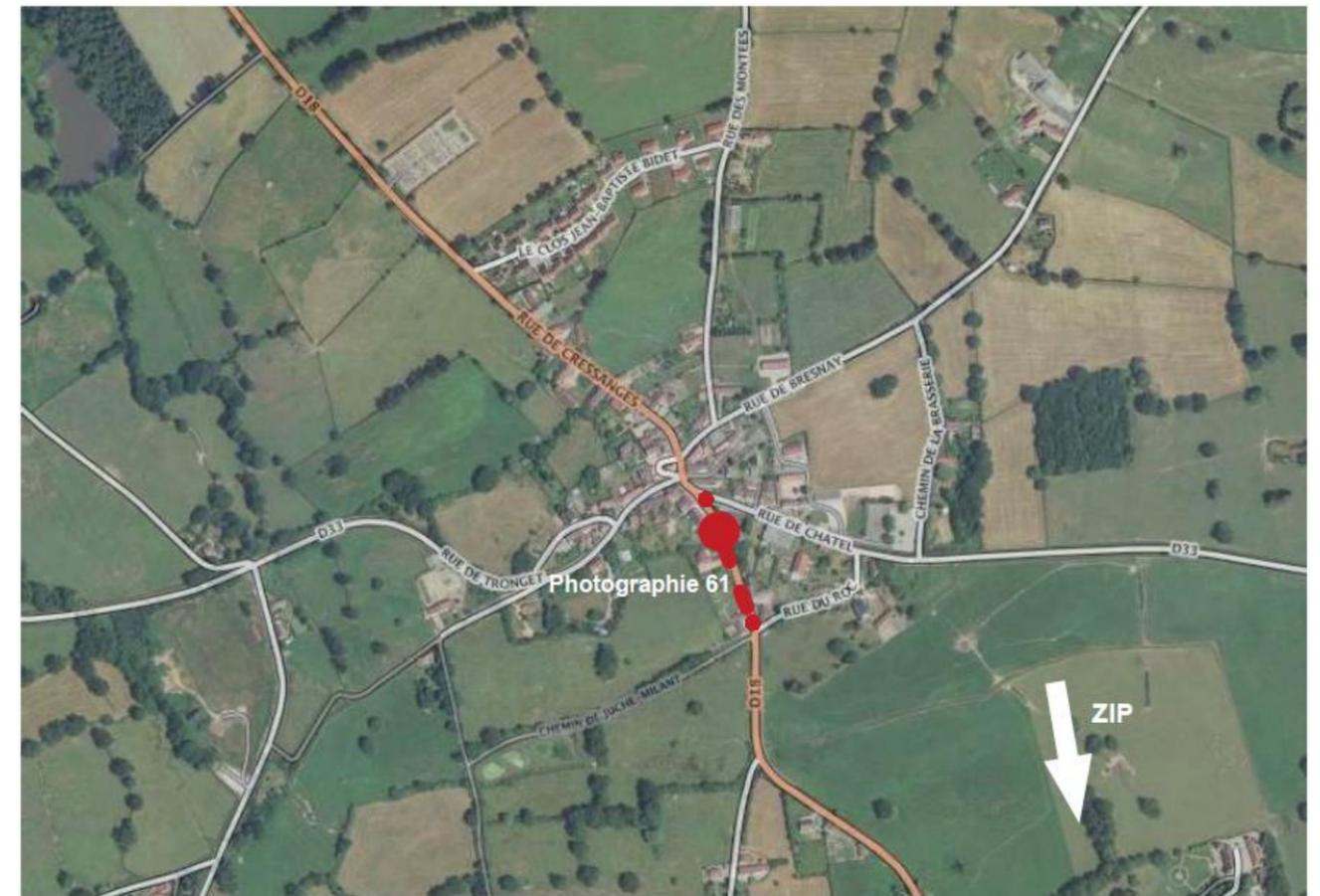
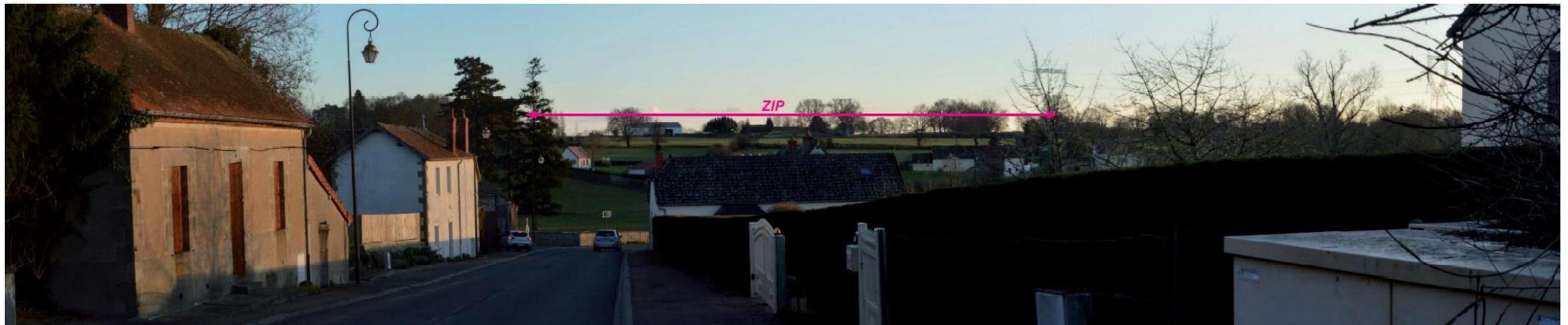


Figure 60 - Principales visibilités depuis le bourg (Source : IGN)



Photographie 61 - Vue depuis la rue de Saint-Pourçain, à 6,4 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Le Theil (409 habitants en 2015)

Ce village est implanté à environ 4 km à l'ouest de la ZIP, au sommet d'une petite colline. Il s'allonge le long d'une rue principale.

Malgré une situation dominante, la ZIP est à peine perceptible depuis le bourg, masquée par le bâti, la végétation des jardins et la trame bocagère périphérique. Elle est perceptible principalement depuis les accès, notamment depuis la D235 à l'est (Cf. photographie ci-dessous).

La sensibilité de ce lieu de vie vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est très faible.

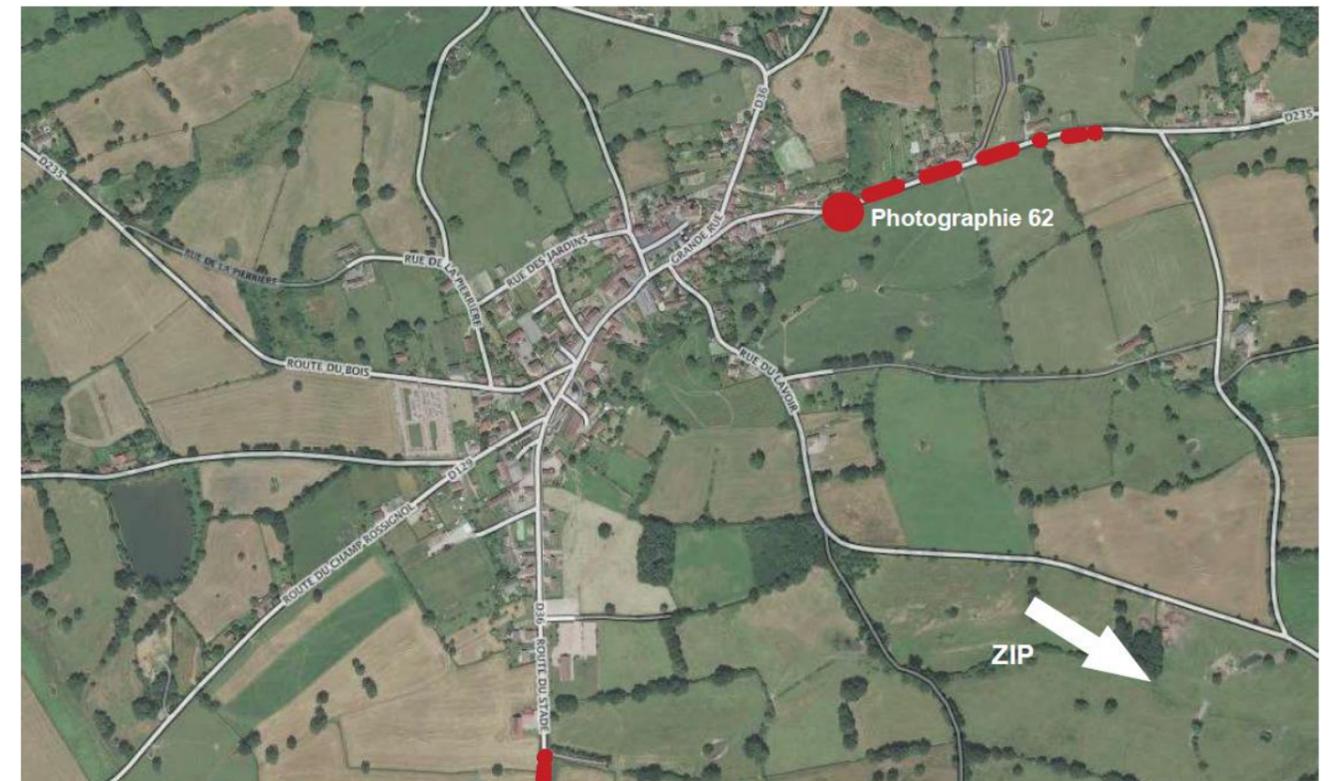


Figure 61 - Principales visibilitées depuis le bourg (Source : IGN)



Photographie 62 - Vue depuis la sortie nord-est du bourg (D235), à 4,4 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Verneuil-en-Bourbonnais (256 habitants en 2015)

Ce village se trouve à moins de 3 km à l'est de la ZIP. Il est implanté dans la vallée du Douzenan et en rebord.

La ZIP est quasiment imperceptible depuis le centre-bourg en raison de la topographie et des écrans bâtis et végétaux. Des visibilités et covisibilités sont possibles en périphérie (Cf. Photographie 63 et Photographie 64 ci-dessous).

La sensibilité de ce lieu de vie vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est très faible (centre-bourg) à modérée (covisibilités indirectes en périphérie).

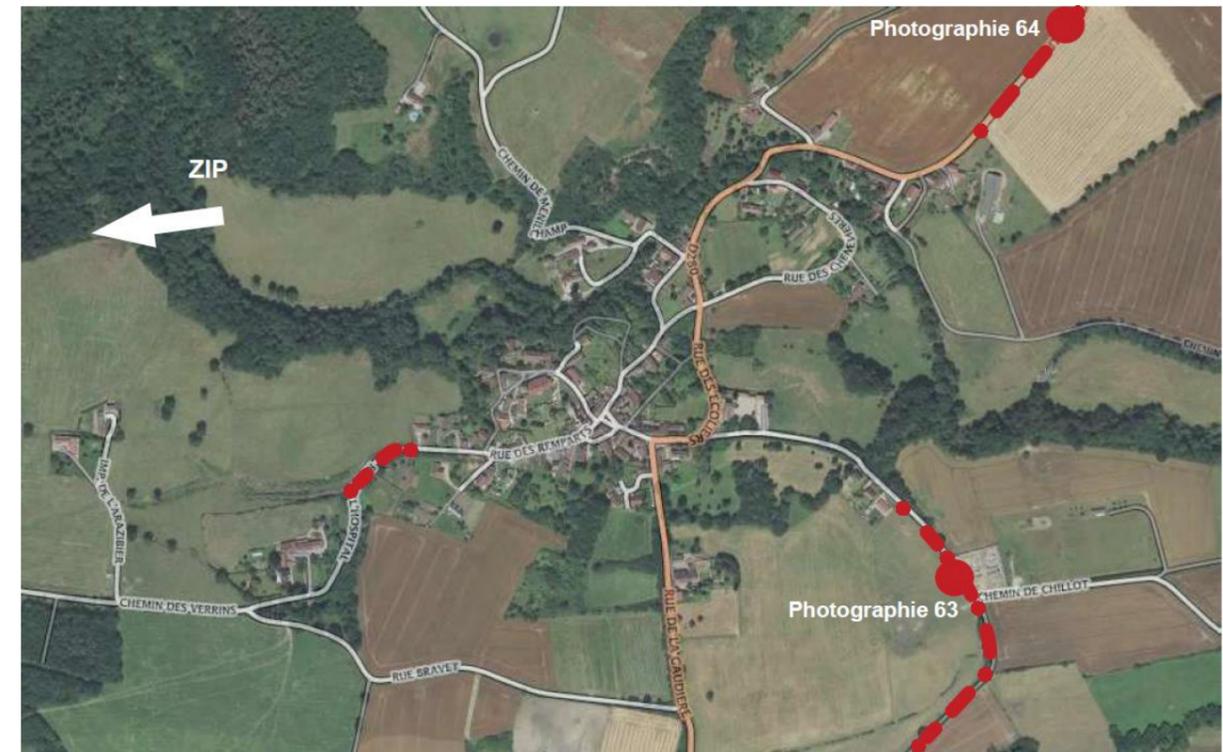
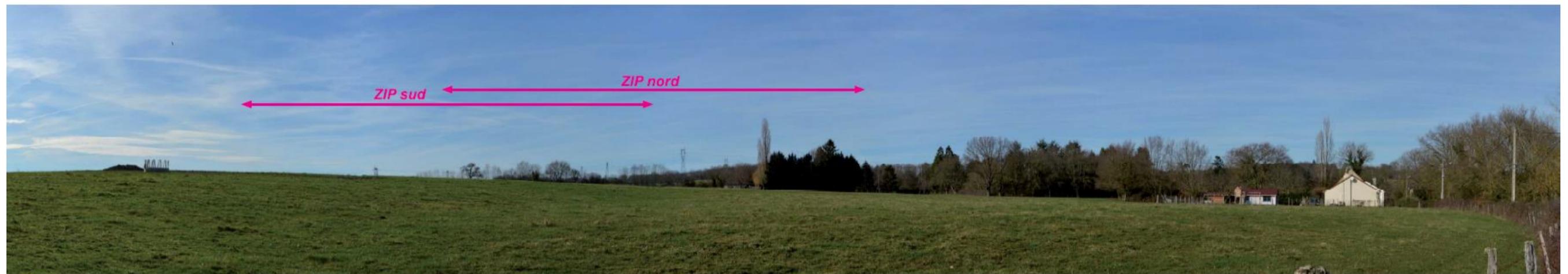
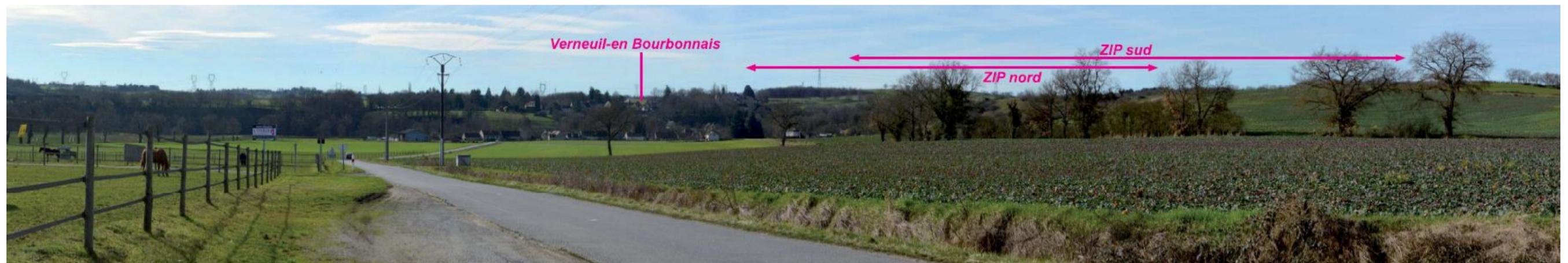


Figure 62 - Principales visibilités depuis le bourg (Source : IGN)



Photographie 63 - Vue depuis le cimetière au sud-est du bourg, à 3 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 64 - Covisibilité avec le bourg depuis la D280 au nord-est, à 3,8 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Chareil-Cintrat (350 habitants en 2015)

Ce village présente une forme « en nébuleuse ». Il se trouve à environ 5 km au sud de la ZIP. Il est implanté en rebord de la vallée de la Bouble.

La ZIP est presque entièrement masquée par la topographie. Seule la partie supérieure de l'extrémité de la zone sud émerge au-dessus de l'horizon depuis le nord du village (Cf. photographie ci-dessous).

La sensibilité de ce lieu de vie vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est très faible.

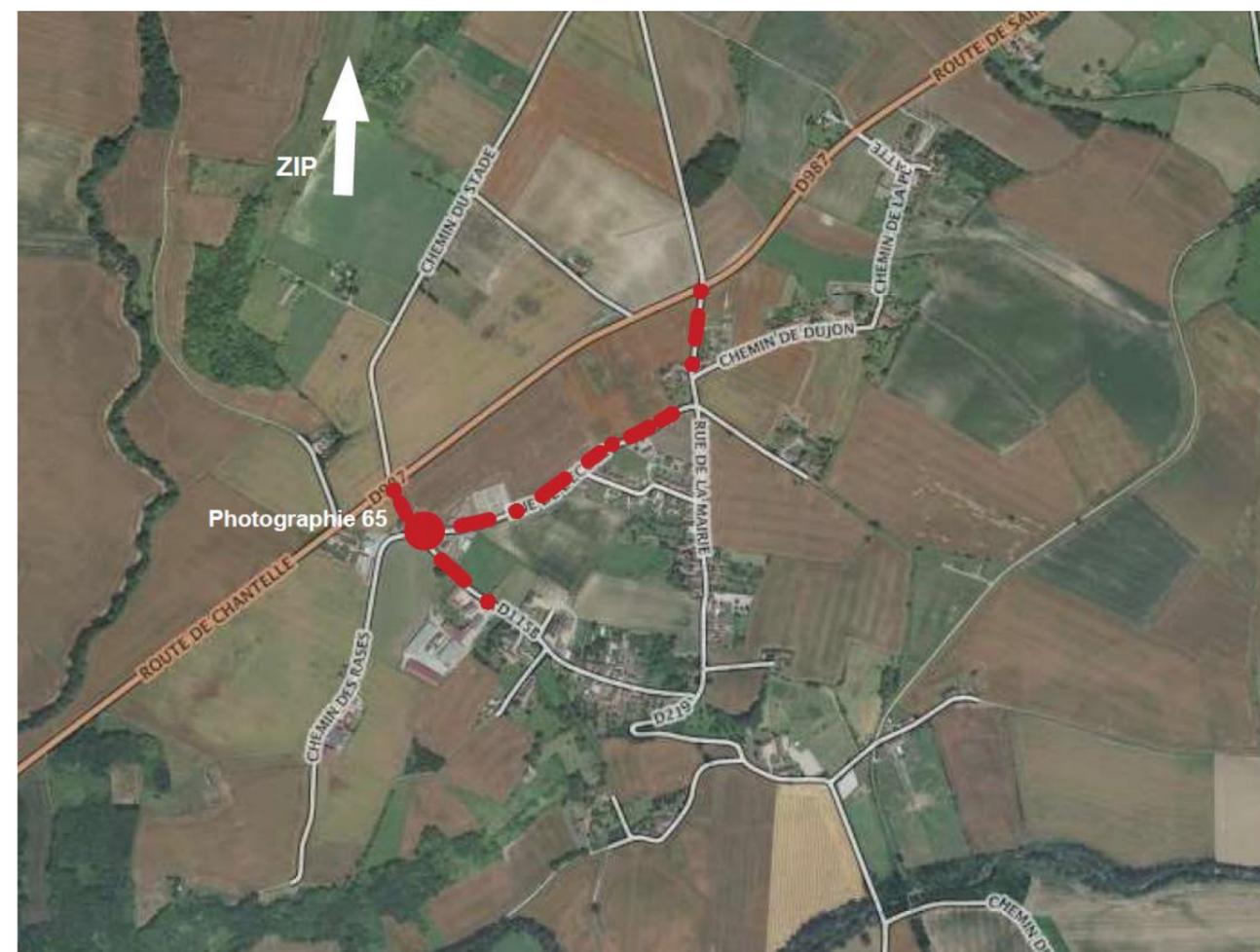


Figure 63 - Principales visibilitées depuis le bourg (Source : IGN)



Photographie 65 - Vue depuis la sortie nord-ouest du bourg, à proximité du cimetière, à 5,3 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Fleuriel (337 habitants en 2015)

Ce village se trouve en situation dominante, à environ 4 km au sud de la ZIP. Il présente une forme groupée.

La ZIP est perceptible depuis les routes d'accès est et ouest, ainsi qu'au nord (D36, Cf. Photographie 66 ci-dessous). Elle surmonte l'horizon boisé constitué par le Bois des Ruis et le Bois des Mosières qui encadrent le ruisseau des Bordes. Les vues sont toutefois filtrées par les structures bocagères. Une covisibilité est également possible depuis la D280 à l'ouest (Cf. Photographie 67 ci-dessous). Il s'agit toutefois d'une vue très brève, filtrée par les structures bocagères.

La sensibilité de ce lieu de vie vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est faible.



Photographie 66 - : Vue depuis la D36 au nord du bourg, à 3,7 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

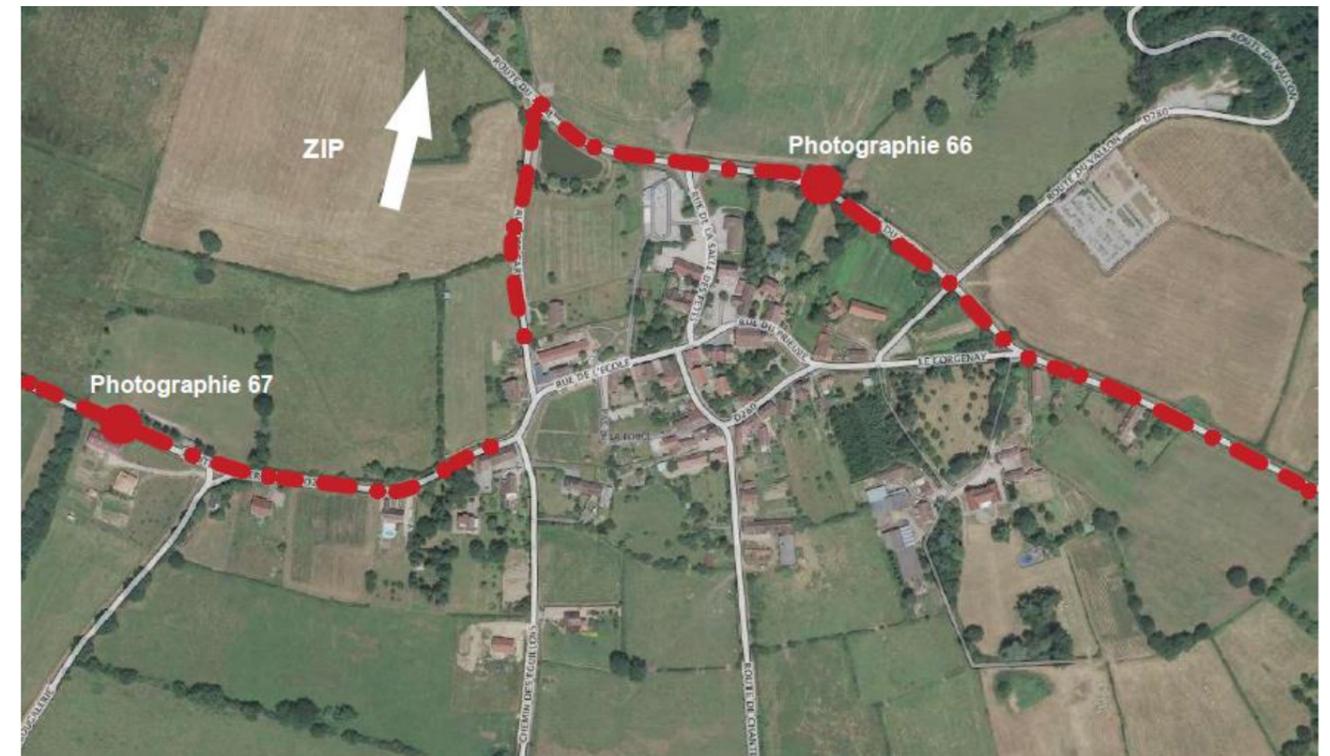


Figure 64 - Principales visibilités depuis le bourg (Source : IGN)



Photographie 67 - Covisibilité depuis la D280, à l'ouest du bourg, à 4,1 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

VII.3.2.2. Depuis les routes principales

Les principaux axes de circulation dans l'AER sont déterminés à partir de la carte IGN et de visites de terrain. La carte ci-contre donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude rapprochée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Les sensibilités visuelles depuis les principaux axes de communication sont décrites ci-après.

La D46

Cette route traverse l'AER d'est en ouest. Elle passe en limite sud de la ZIP.

Etant donné l'orientation de la route par rapport à la ZIP, cette dernière apparaît en partie dans l'axe de la D46, constituant ainsi un point d'attraction visuelle (Cf. Photographie 68 ci-contre). Elle n'est toutefois visible la plupart du temps que partiellement en raison de la topographie vallonnée et des écrans bâtis et végétaux. Elle est imperceptible depuis la Forêt domaniale de Vacheresse et au niveau des vallons de la Doulaivre et de la Veuvre à l'ouest, ainsi que depuis le centre de Saint-Pourçain-sur-Sioule, au niveau de la vallée de la Sioule. **La sensibilité de cette route est faible.**

La D2009

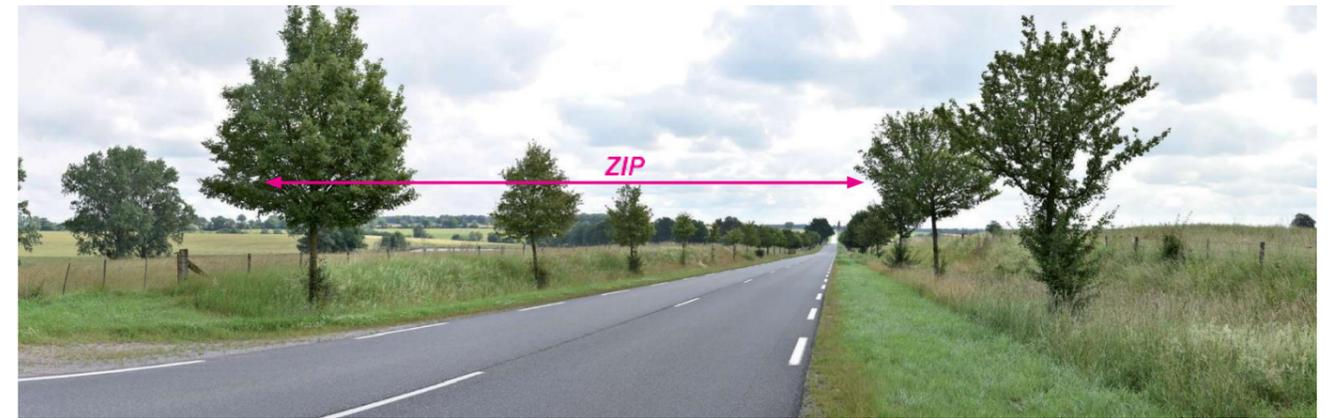
Cette route traverse l'est de l'AER selon un axe nord-sud, en passant par Saint-Pourçain-sur-Sioule. Elle passe à environ 5 km au plus proche de la ZIP.

Cette route offre une perception discontinue de la ZIP, alternant tronçon dégagés (Cf. Photographie 69 ci-contre) et vues fermées par des écrans proches (bâti, boisements, haies, ripisylves...). **La sensibilité de cette route est faible.**

La D1

Cette route traverse l'AER selon un axe nord-ouest/sud-est. Elle passe à environ 150 m au plus proche de la ZIP.

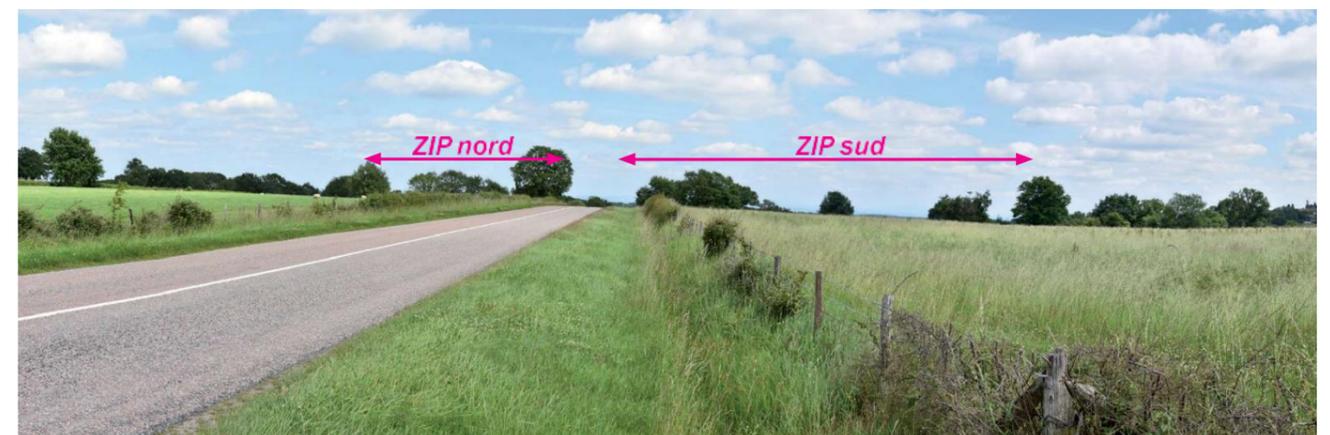
La ZIP est en partie située dans l'axe de la route, constituant ainsi un point d'appel important (Cf. Photographie 70 ci-contre). Les vues sur cette dernière sont filtrées par les structures bocagères et en partie masquées par la topographie vallonnée. **La sensibilité de cette route est faible.**



Photographie 68 - Vue depuis la D46 à l'ouest de la ZIP, à 2,9 km (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 69 - Vue depuis la D2009, au sud de Monétay-sur-Allier, à 6 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 70 - Vue depuis la D1, au nord-ouest de la ZIP, à 3,8 km (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

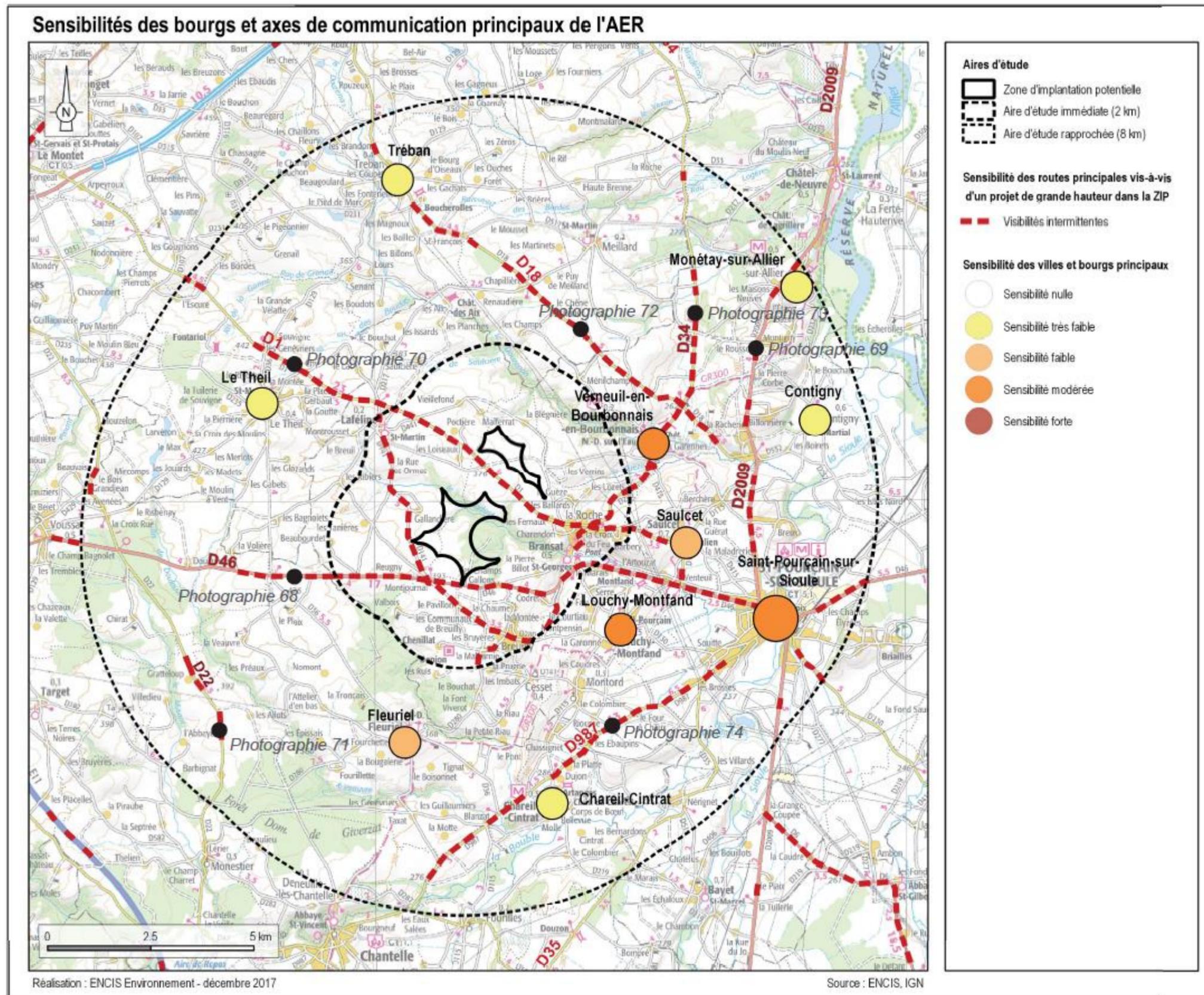


Figure 65 - Sensibilités des bourgs et axes de communication principaux de l'AER

La D18

La D18 traverse le nord de l'AER selon un axe nord-ouest/sud-est, en passant par Tréban. Elle passe à 2,8 km au plus proche de la ZIP.

Une grande partie de la route permet des vues dégagées sur la ZIP, la trame bocagère étant peu dense (Cf. Photographie 72 ci-contre). Les deux zones se superposent, ce qui limite l'emprise totale en largeur. **La sensibilité de cette route est faible.**

La D34

La D34 passe au nord-est de l'AER, selon un axe nord-sud. Elle rejoint Verneuil-en-Bourbonnais et passe à 3,8 km au plus proche de la ZIP.

Cette route traverse une succession de petits vallons boisés et emprunte un secteur légèrement en creux, ce qui limite les vues sur la ZIP. Cette dernière est perceptible très partiellement (partie supérieure, Cf. Photographie 73 ci-contre). **La sensibilité de cette route est très faible.**

La D987

La D987 passe au sud-est de l'AER. Elle rejoint Saint-Pourçain-sur-Sioule et passe à 4,8 km au plus proche de la ZIP.

La ZIP est perceptible quasiment tout au long de la route, mais de manière fragmentée, en raison des nombreux écrans bâtis et végétaux proches. Quelques portions offrent toutefois des fenêtres dégagées (Cf. Photographie 74 ci-contre). **La sensibilité de cette route est faible.**

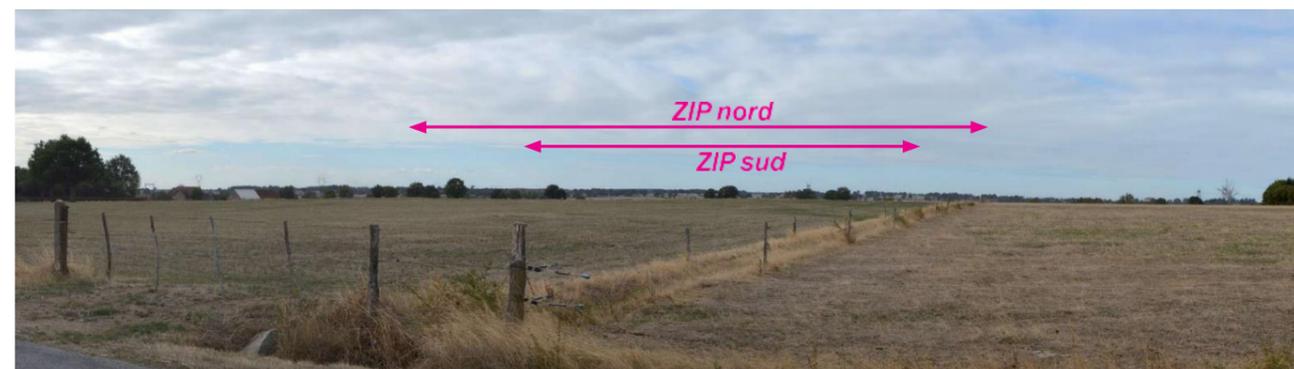
La D22

La D22 passe au sud-ouest de l'AER, à 6 km au plus proche de la ZIP.

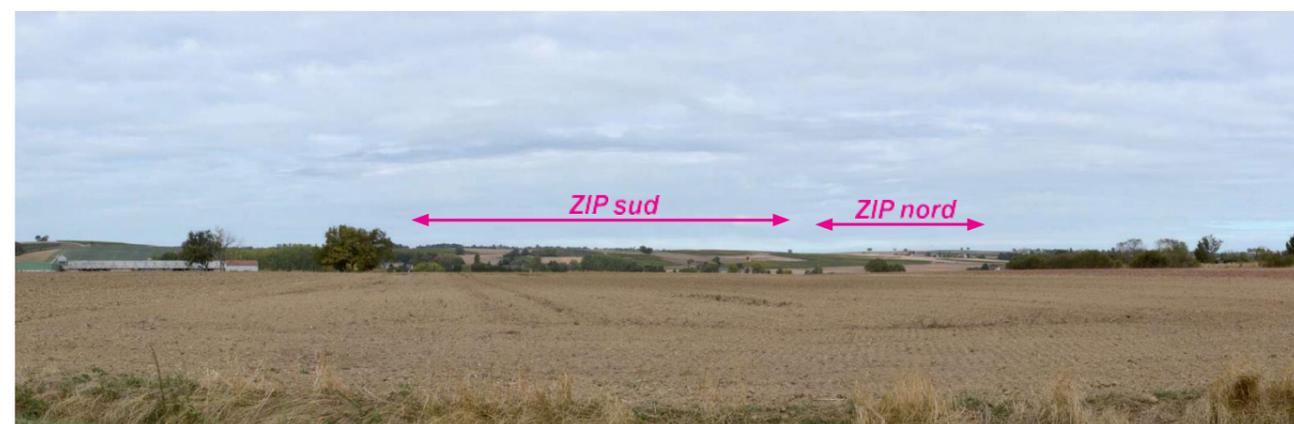
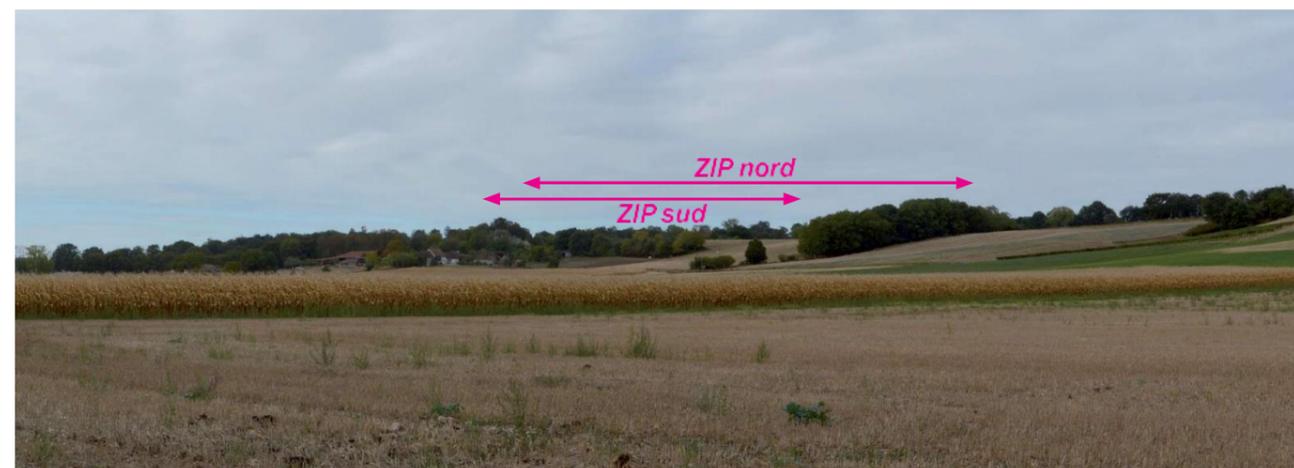
Seules certaines portions de la route permettent de percevoir la ZIP, de manière très partielle (partie supérieure ou à l'arrière de structures bocagères). Cette dernière constitue un élément très discret dans le paysage (cf. Photographie 71 ci-dessous). **La sensibilité de cette route est très faible.**



Photographie 71 - Vue depuis la D22, à 6,7 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 72 - Vue depuis la D18, au nord-est de la ZIP, à 2,9 km (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



VII.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER

VII.3.3.1. Les monuments historiques

L'aire d'étude rapprochée comprend 26 monuments historiques, dont sept classés et 19 inscrits. Leur localisation apparaît sur la carte ci-contre. Ces monuments sont presque tous des châteaux (12) ou des églises (10). Les trois autres sont un pont, un beffroi et une maison à pans de bois.

- **Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AER**

Les églises sont pour la plupart romanes. Cinq sont situées sur la Route des églises peintes du Bourbonnais (Contigny, Verneuil-en-Bourbonnais, Saulcet, Louchy-Montfand et Fleuriel). Elles constituent un patrimoine important du département et leur enjeu est par conséquent modéré.

Les nombreux châteaux (édifices de style renaissance et forteresses médiévales) témoignent de la puissance des ducs de Bourbon dans l'Allier durant cinq siècles. Leur enjeu est modéré.

Parmi les 26 monuments historiques, 23 présentent un enjeu modéré et 3 un enjeu faible.

- **Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AER**

La grande majorité des monuments historiques de l'AER ne présente que des sensibilités très faibles ou nulles. En effet, ils sont pour la plupart situés dans des bourgs eux-mêmes implantés dans des secteurs bocagers ou dans des vallées. Visibilités et covisibilités sont alors très partielles à travers le filtre de la végétation.

Parmi les 26 monuments historiques de l'AER, aucun ne présente de sensibilité forte, 2 une sensibilité modérée et 4 une sensibilité faible. Les autres présentent des sensibilités très faibles ou nulles.

Ceux qui présentent une sensibilité modérée et faible sont étudiés et présentés dans les pages suivantes.

- **Description des monuments historiques présentant des sensibilités faibles a minima**

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des sensibilités faibles a minima.

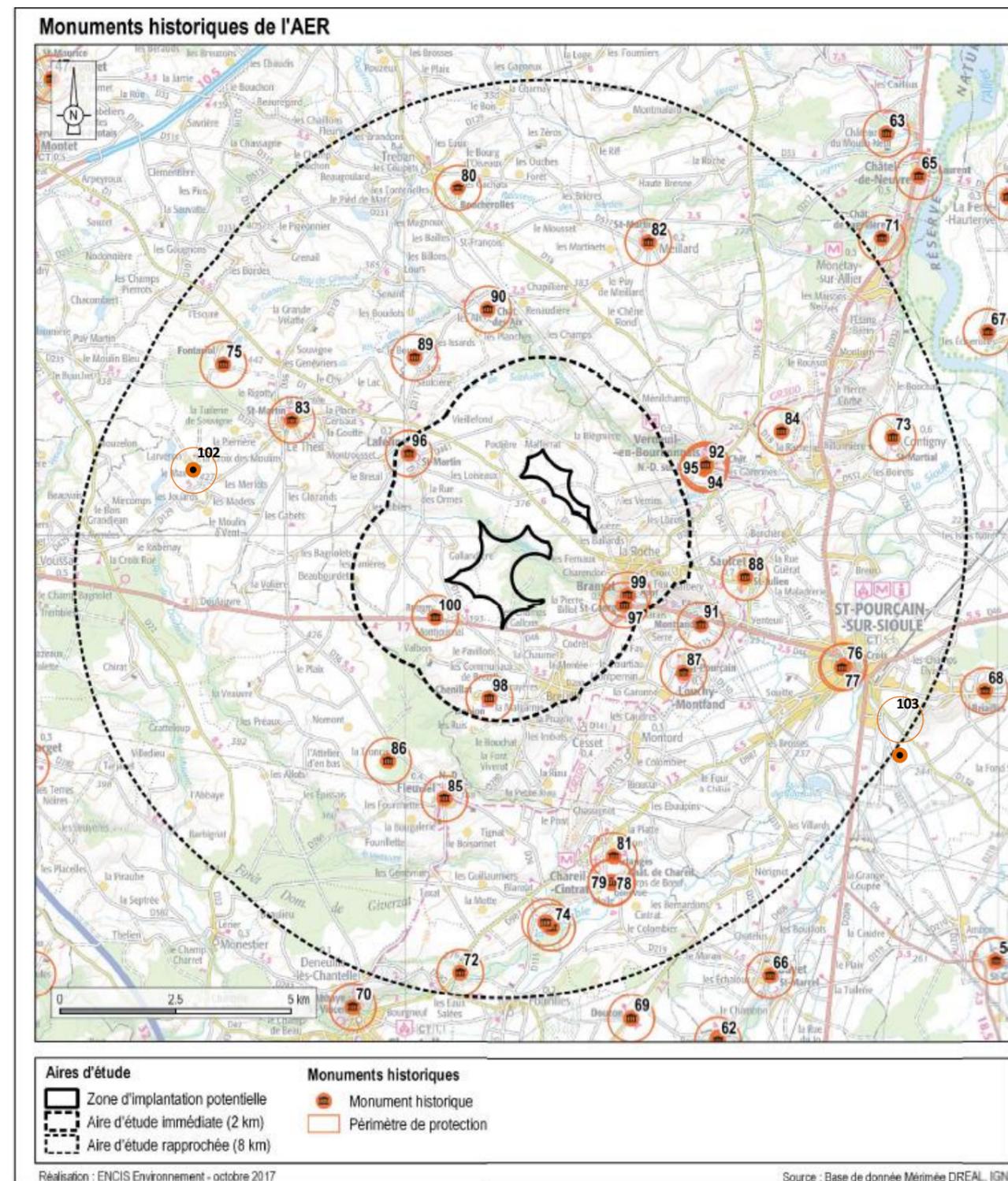


Figure 66 - Monuments historiques de l'AER (Mise à jour Eco-Stratégie)

Tableau 10 - Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

N°	Départ.	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance ZIP (km)
72	03	CHANTELLE	Pont Romain	Pont d'époque gallo-romaine - Dans un vallon, aucune visibilité ni covisibilité en raison de la topographie.	Inscrit	Faible	Nulle	7,5
73	03	CONTIGNY	Eglise Saint-Martin	Eglise du 11ème siècle - Dans le bourg, aucune visibilité depuis l'église en raison de la topographie, covisibilités en périphérie.	Inscrit	Modéré	Très Faible	6,7
74	03	CHAREIL-CINTRAT	Domaine du château de Blanzat	Domaine comprenant la ferme et l'ancien château avec leurs communs, le nouveau château, ses communs et le parc (construction entre 15ème et 19ème siècle), privé - Dans un vallon, vues très partielles possibles à travers le filtre de la végétation, notamment depuis le petit château au nord-ouest, covisibilités partielles en périphérie.	Inscrit	Modéré	Très Faible	6,5
75	03	THEIL (LE)	Château de Fontariol	Château du 15ème siècle, remanié aux 18ème et 19ème siècles, se visite - Sur une colline, vue panoramique dégagée, ZIP à l'extrémité du panorama. Pas de covisibilité en raison de la topographie et de la végétation.	Inscrit	Modéré	Faible	6,4
76	03	ST-POURCAIN-SUR-SIOULE	Eglise Sainte-Croix	Eglise romane - Dans le bourg, dans une vallée, aucune visibilité en raison de la topographie et des écrans bâtis et végétaux, covisibilité lointaine avec le clocher.	Classé	Modéré	Très Faible	6
77	03	ST-POURCAIN-SUR-SIOULE	Beffroi	Occupe l'une des tours de l'ancienne enceinte du quartier monastique, 13ème et 19ème siècles - Dans le bourg, dans une vallée, aucune visibilité en raison de la topographie et des écrans bâtis et végétaux, rares covisibilités lointaines en périphérie de la ville.	Inscrit	Modéré	Très Faible	6
78	03	CHAREIL-CINTRAT	Eglise de Chareil (ancienne)	Edifice appartenant à l'ensemble castral d'époque romane - Dans une vallée en pied de versant, aucune visibilité ni covisibilité en raison de la topographie.	Classé	Modéré	Nulle	5,9
79	03	CHAREIL-CINTRAT	Château du Bas Chareil	Château du 16ème siècle, se visite - Dans une vallée en pied de versant, aucune visibilité ni covisibilité en raison de la topographie.	Classé	Modéré	Nulle	5,9
80	03	TREBAN	Château de Boucherolles	Gentilhomme de ma fin du 16ème siècle, se visite - Sur une colline, pas de visibilité depuis le monument en raison de la végétation (parc arboré), covisibilités en périphérie, notamment depuis la D33 au sud, ZIP en partie masquée par la végétation.	Partiellement Inscrit	Modéré	Très Faible	5,9
81	03	CHAREIL-CINTRAT	Château d'Artanges	Edifice remanié et en partie reconstruit au 17ème siècle sur des substructions médiévales - ZIP en grande partie masquée par la topographie et les écrans bâtis et végétaux (seule la partie supérieure est visible).	Partiellement Inscrit	Modéré	Très Faible	5,4
82	03	MEILLARD	Eglise Saint-Martin	Eglise romane - Dans le bourg, sur un versant, aucune visibilité ni covisibilité en raison de la topographie et des écrans boisés et végétaux.	Inscrit	Modéré	Nulle	5
83	03	THEIL (LE)	Eglise Saint-Martin	Eglise du 11ème siècle - Dans le bourg, au sommet d'une colline, brève fenêtre possible entre le bâti, visibilité depuis la D235 en sortie est du bourg (périmètre de 500 m) et covisibilité possible depuis la D1 au nord (ZIP à l'écart de l'église, pas dans le même axe de vue).	Inscrit	Modéré	Très Faible	4,5
84	03	VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS	Château du Vousset	Château du 16ème siècle, privé - Sur le versant d'une colline, ZIP visible en face du château, emprise visuelle relativement importante.	Inscrit	Modéré	Modérée	4,4
85	03	FLEURIEL	Eglise Notre-Dame	Eglise du 12ème siècle - Dans le bourg, cône de vue sur la ZIP depuis l'angle de la place de la mairie, covisibilités depuis la D280 à l'ouest mais ZIP en partie masquée par des structures végétales.	Classé	Modéré	Très faible	3,8
86	03	FLEURIEL	Villa de la Tronçais	« Château-villa » d'un style balnéaire construit entre 1909 et 1912 - Sur une colline, au cœur d'un boisement, par conséquent aucune visibilité ni covisibilité possibles.	Inscrit	Modéré	Nulle	3,7
87	03	LOUCHY-MONTFAND	Eglise Saint-Pourçain	Eglise des 12ème et 14ème siècles - Dans le bourg, cône de vue dans l'axe de la D130 depuis le parvis de l'église, covisibilités possibles en périphérie mais très partielles en raison des écrans bâtis et végétaux.	Inscrit	Modéré	Très faible	3,3
88	03	SAULCET	Eglise Saint-Julien	Eglise du 12ème siècle - Dans le bourg, pas de visibilité depuis l'église en raison des écrans bâtis et végétaux, covisibilités possibles mais très partielles, voire anecdotiques en raison de la topographie et des écrans bâtis et végétaux constitués par le village.	Classé	Modéré	Très faible	3,3
89	03	LAFELINE	Château du Bouchat	Château du 14ème siècle, privé - Sur un interfluve, parc arboré vues depuis le château filtrées par les arbres du parc, covisibilités possibles mais angle très important entre le château et la ZIP, partiellement masquée par les structures bocagères.	Partiellement Inscrit	Modéré	Très faible	3,2
90	03	MEILLARD	Château des Aix	Château des 14ème, 17ème et 18ème siècles en cours de restauration, se visite - Sur le versant d'un vallon, visibilité sur la partie supérieure de la ZIP nord, le reste étant masqué par la topographie et filtré par la ripisylve, covisibilité en périphérie (route d'accès).	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Faible	3,2
91	03	LOUCHY-MONTFAND	Château de Montfand	Edifié à l'époque romane, reconstruit partiellement au 15ème siècle, remanié aux 17ème et 18ème siècles, privé - En rebord de vallée, vues depuis le château à vérifier. Des covisibilités sont possibles.	Partiellement Inscrit	Modéré	Modérée	3
92	03	VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS	Eglise Notre-Dame-sur-l'Eau	Eglise romane - Dans le bourg, en rebord de vallée, aucune visibilité ni covisibilité en raison de la topographie et des écrans bâtis et végétaux.	Inscrit	Modéré	Nulle	2,6
93	03	VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS	Maison à pans de bois	Habitation rurale bourbonnaise de la fin de l'époque gothique (16ème siècle), privée - Dans le bourg, aucune visibilité ni covisibilité en raison des écrans bâtis et végétaux.	Partiellement Inscrit	Modéré	Nulle	2,6

N°	Départ.	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance ZIP (km)
94	03	VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS	Ancien château	Vestiges d'un château du 14 ^{ème} siècle (porte et restes de l'enceinte et des tours) - Dans le bourg, vue très partielle possible depuis le château, pas de covisibilité en raison du contexte bâti et végétal.	Partiellement Inscrit	Faible	Très faible	2,6
95	03	VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS	Eglise Saint-Pierre	Eglise du 12 ^{ème} siècle - Dans le bourg, en rebord de vallée, écrans bâtis et végétaux ne permettent que des vues très partielles sur la ZIP en périphérie du monument.	Classé	Modéré	Très faible	2,5
102	03	THEIL	Château du Max	Château imposant des 13 ^{ème} et 15 ^{ème} siècle. Château ouvert à la visite et avec un attrait touristique avec de nombreuses activités gérées par une association : escape game, chambre d'hôte, chasse au trésor... Le château est dans la zone de visibilité potentielle théorique de la ZIP, toutefois les obstacles visuels (végétation, bâti...) filtrent largement les vues directes.	Inscrit	Modéré	Faible	5,7
103	03	ST-POURCAIN-SUR-SIOULE	Villa Chatet	Château de la première moitié du 19 ^{ème} siècle de plan allongé, qui s'intègre dans des jardins et un important domaine. Edifice privé qui ne semble pas être ouvert à la visite. Le château est dans la zone de visibilité potentielle théorique de la ZIP, toutefois les obstacles visuels (végétation, bâti...) filtrent largement les vues directes. Quelques co-visibilités indirectes.	Inscrit	Modéré	Faible	7.6

Château du Vousset (MH n°84)

Ce château du 16^{ème} siècle a été restauré à la fin du 20^{ème} siècle. Il est composé d'un corps de logis carré et flanqué de tous circulaires à lanternon. Il est caractéristique des fiefs nombreux qui émaillent le Bourbonnais. Il s'agit d'une propriété privée. **L'enjeu pour ce monument est modéré.**

*Le château est situé sur le versant d'une colline dominant un affluent du Douzenan. Cette situation permet une vue dégagée sur le versant opposé, où est visible la ZIP. Celle-ci occupe une emprise visuelle relativement importante. La topographie ne permet en revanche pas de covisibilité. **La sensibilité de ce monument est modérée.***



Photographie 73 - Château du Vousset (Source : <http://www.chateau-fort-manoir-chateau.eu/>)

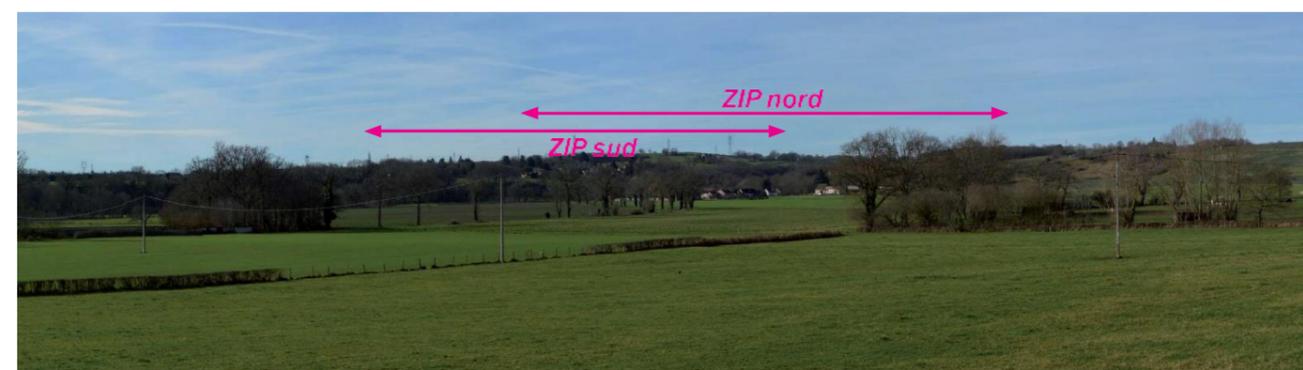
Château de Montfand (MH n°91)

Edifié à l'époque romane, reconstruit partiellement au 15^{ème} siècle, remanié aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles, le château rassemble les différents styles qui se sont succédés dans le Bourbonnais. Il s'agit d'une propriété privée. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

*Le château est situé en rebord de vallée. Il est entouré de végétation, ce qui ne permet aucune vue sur la ZIP depuis le pied du château, en revanche cette dernière sera perceptible depuis les étages supérieurs. Une covisibilité est possible depuis la D15 au sud-est (Cf. photographie ci-dessous). **La sensibilité de ce monument est modérée.***



Photographie 75 - Château de Montfand (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 74 - Vue depuis la route d'accès au château du Vousset (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 76 - Covisibilité avec le château de Montfand depuis la D115 (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Château de Fontariol (MH n°75)

Ce château du 15^{ème} siècle a été remanié aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles. Bâti sur le flanc d'une butte et entouré de divers bâtiments agricoles ordonnés autour d'une cour close, l'édifice se compose d'un corps de logis quadrangulaire flanqué par une tour ronde d'escalier et d'une tour circulaire à l'angle nord-est. Ce château est un exemple caractéristique de petit manoir bourbonnais à vocation rurale. Il s'agit d'une propriété privée. **L'enjeu est modéré.**

*Le château est situé au sommet d'une colline. Il offre une vue panoramique remarquable vers l'est. La ZIP apparaît à l'extrémité droite du panorama. Une covisibilité est possible depuis la route d'accès au sud (Cf. Photographie 78 ci-dessous). **La sensibilité de ce monument est faible.***

Château des Aix (MH n°90)

Cet édifice médiéval présentait à l'origine un plan carré fermé par une enceinte flanquée de tours. Au 17^{ème} siècle, la courtine sud fut abattue, ouvrant sur une cour d'honneur sur laquelle fut élevée une façade ordonnancée, accostée de deux tourelles couvertes à l'impériale. Au 18^{ème} siècle, un jardin en terrasse fut créé dans la perspective de cette façade. Le château est actuellement en cours de restauration. Des visites guidées permettent de découvrir les intérieurs et les extérieurs. **L'enjeu pour ce monument est modéré.**

*Le château est implanté sur le versant d'un vallon. Depuis le monument, la ZIP sera imperceptible, masquée par la topographie en creux du vallon, les boisements proches ainsi que la ripisylve du ruisseau qui coule en contrebas. Des covisibilités sont en revanche possibles en périphérie, depuis la D217, la principale étant située juste après l'intersection avec la route qui mène au château (Cf. Photographie 77 ci-contre). La ZIP est située sur le versant à droite, en situation légèrement dominante par rapport au monument. Le château est en partie enfoui dans la végétation en période estivale mais est bien visible en hiver, en l'absence de feuillage. **La sensibilité de ce monument est faible.***



Photographie 77 - Vue depuis la route d'accès du château des Aix (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 78 - Covisibilité indirecte avec le château de Fontariol depuis la route d'accès (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Château du Max (MH n°102)

Ce château de type médiéval construit au 13^{ème} siècle est entouré de douves. Le pont levis a disparu laissant la place à un pont dormant datant du 15^{ème} siècle tout comme la massive tour ronde. Point remarquable : la charpente intacte d'origine. Le monument est ouvert à la visite et offre de nombreuses activités gérées par l'association « Les amis du Château du Max » qui participent à son attractivité et à sa bonne lisibilité au sein du territoire. Le site propose donc en plus des visites : chambres d'hôte, escape-game, chasse au trésor... **L'enjeu du monument est modéré.**

Les visibilités de la ZIP depuis l'entrée du château sont très limitées du fait des différents obstacles visuels : végétation et bâti. La sensibilité du monument est davantage liée aux possibles covisibilités depuis la N129 mais ces dernières seront également partielles. **La sensibilité de ce monument est faible.**



Photographie 79 – Visibilité partielle et limitée de la ZIP de l'entrée du Château du Max
(Source : Google Earth)



Photographie 80 – Covisibilité entre le Château du Max et la ZIP sud de puis la N129
(Source : Google Earth)

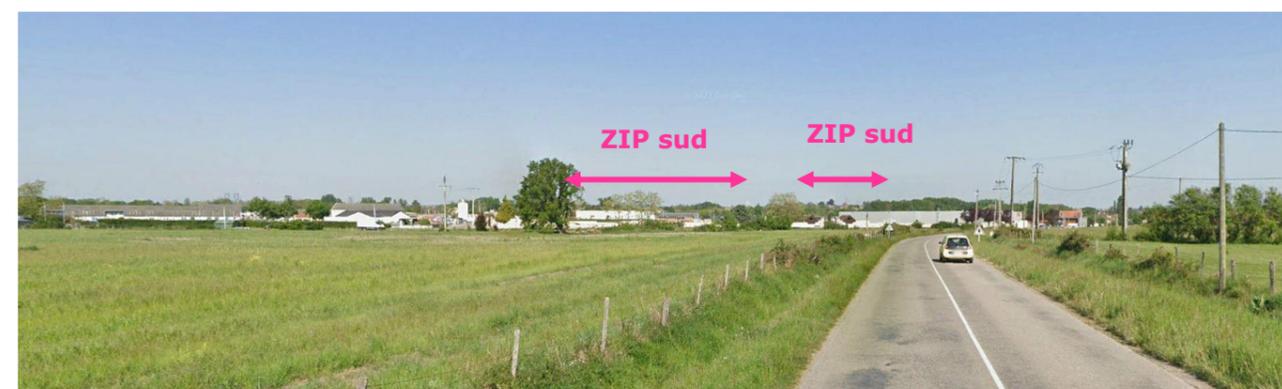
Villa de Chatet (MH n°103)

Construite au début du 19^{ème} siècle, la villa de Chatet est un des rares édifices de la région à conserver des décors typiques du style « Empire » caractéristiques de cette époque. Un jardin tracé selon les plans du paysagiste Treyve s'ordonne autour de ces trois constructions et de deux bassins circulaires axés au nord et au sud de la villa. Cet édifice privé ne semble pas se visiter. **L'enjeu du monument est modéré.**

Les visibilités de la ZIP de Bransat depuis l'édifice sont limitées par le parc arboré dans lequel il s'insère. La **sensibilité faible** de l'édifice est liée aux visibilités depuis la RD 130 qui passe à l'ouest, devant la villa ainsi qu'aux co-visibilités indirectes depuis la frange est de Saint-Pourçain-sur-Sioule (rues résidentielles).



Photographie 81 – Villa de Chatet (Source : <http://culture.gouv>)



Photographie 82 - Visibilité partielle de la ZIP depuis la RD 130 au droit de la Villa de Chatet
(Source : Google Earth)

VII.3.3.2. Les sites protégés : sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, sites UNESCO

Un site patrimonial remarquable a été recensé dans l'AER. Il est localisé sur la carte ci-contre.

SPR de Verneuil-en-Bourbonnais

Le périmètre de la ZPPAUP englobe le village ainsi qu'une portion de la vallée du Douzenan et plusieurs châteaux à l'est. L'origine du village semble remonter à l'époque gallo-romaine. Ce dernier conserve des vestiges de son château médiéval et de ses murs d'enceinte, ainsi que quelques maisons datant de cette époque. L'église Notre-Dame-sur-l'Eau est l'une des plus anciennes du département. **L'enjeu est modéré.**

Le village s'inscrit dans la vallée et en rebord. La ZIP est quasiment imperceptible depuis le bourg en raison de la densité du bâti et des écrans végétaux. Visibilités et covisibilités sont en revanche possibles depuis toute la partie est de la ZPPAUP, notamment au niveau des châteaux (cf. photographies page suivante). L'emprise visuelle occupée par la ZIP est relativement importante. Elle apparaît également en covisibilité avec le bourg de Verneuil-en-Bourbonnais. **La sensibilité de ce site est modérée.**



Figure 67 - SPR de Verneuil-en-Bourbonnais

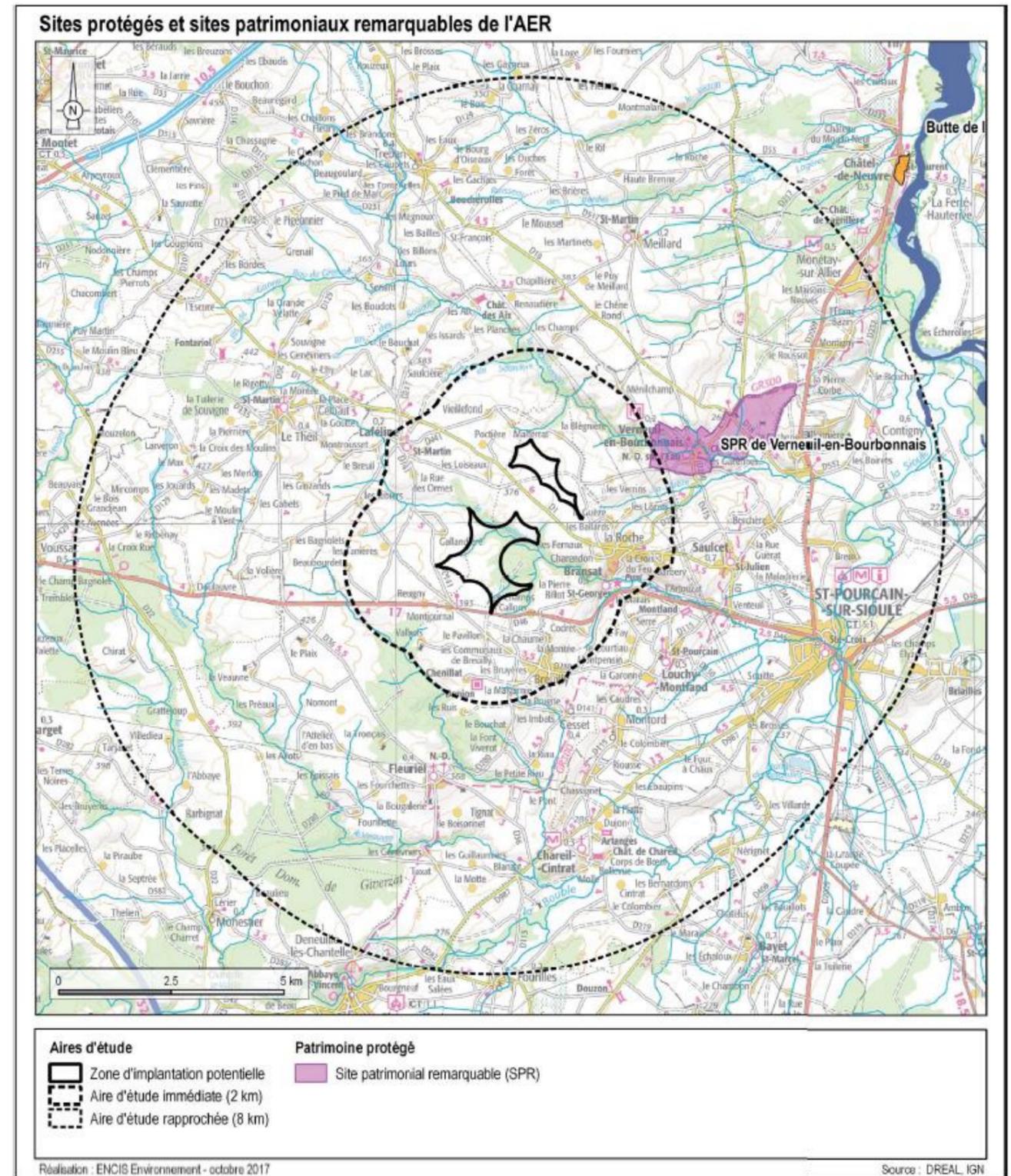


Figure 68 - Sites protégés de l'AER



Photographie 83 - Vue depuis la D280 au nord-est du bourg de Verneuil-en-Bourbonnais (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 84 - Vue depuis la D18 au nord-est du bourg de Verneuil-en-Bourbonnais, à proximité du château de Vousset et du château des Garennes (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Tableau 11 - Inventaire des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée

Départ.	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance ZIP (km)
03	Verneuil-en-Bourbonnais	SPR de Verneuil-en-Bourbonnais	Englobe le village ainsi qu'une portion de la vallée du Douzenan et plusieurs châteaux à l'est – Village inscrit dans la vallée en rebord, visibilité très partielles depuis le bourg en raison de la topographie et des écrans bâtis, covisibilités et visibilités en périphérie.	SPR	Modéré	Modérée	1,7

VII.3.4 Les sites touristiques de l'AER

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude rapprochée.

Trois sites touristiques et un chemin de grande randonnée ont été inventoriés dans l'AER (Cf. carte ci-contre et tableau page suivante). Il s'agit de deux villes et villages remarquables, d'un vignoble et d'un GR.

- **Description des sites touristiques importants de l'AER**

Saint-Pourçain-sur-Sioule

Cette ancienne ville fortifiée s'est développée autour de son église abbatiale Sainte-Croix, sur les berges de la Sioule. Ses principaux éléments de patrimoine, outre son église sont son beffroi et son pont du 17^{ème} siècle, qui offre un beau point de vue sur la ville. Des visites guidées sont proposées par l'office de tourisme. L'enjeu est modéré.

La ZIP n'est pas perceptible depuis le centre historique en raison de la densité du bâti. Elle est à peine perceptible depuis le pont (Cf. photographie ci-dessous). Aucune covisibilité périphérique n'a été identifiée. **La sensibilité de cette ville est très faible.**



Photographie 85 - Vue depuis le pont Charles de Gaulle (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

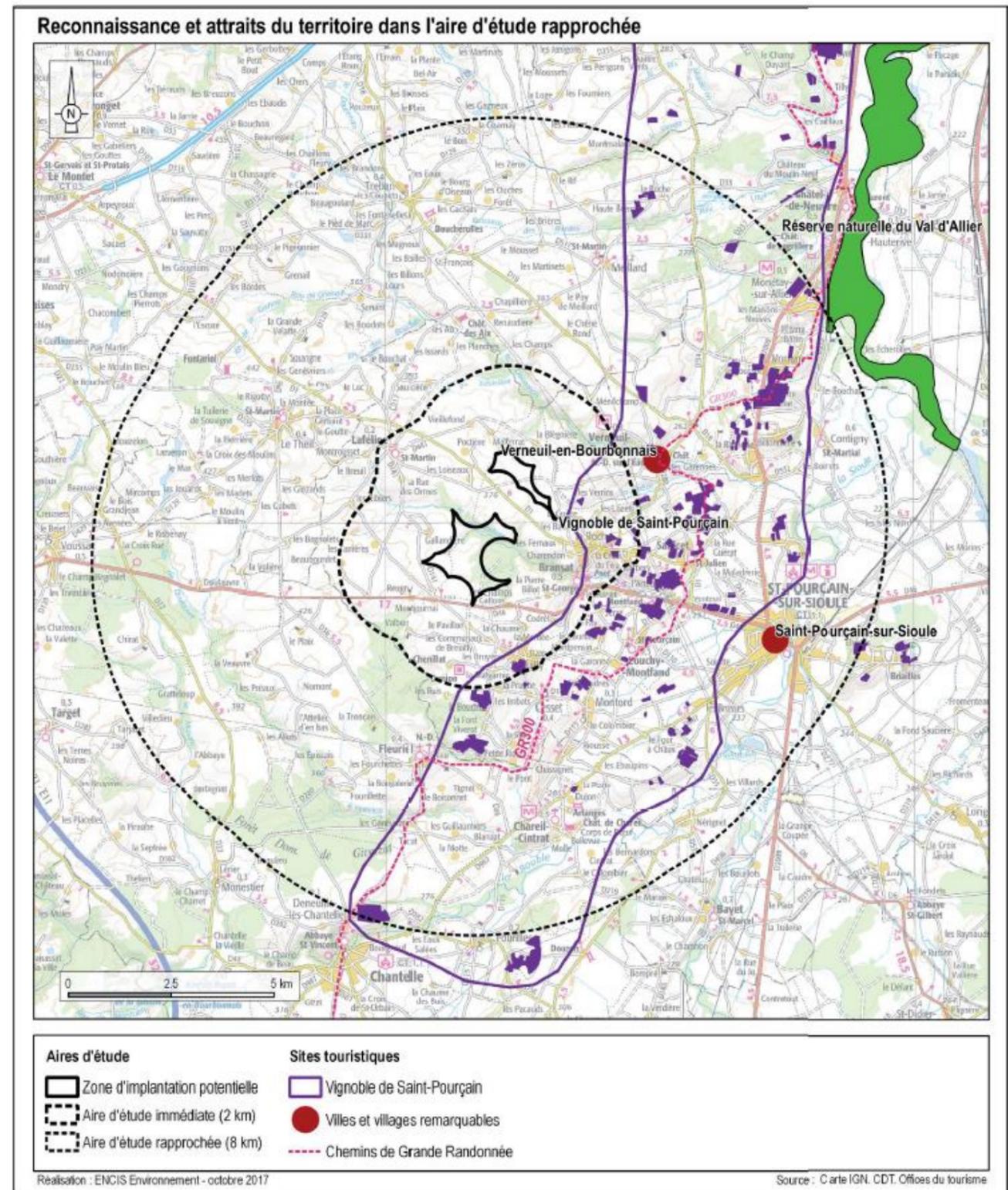


Figure 69 - Sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.

Tableau 12 - Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

Type	Départ.	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance ZIP (km)
Villes et villages remarquables	03	Saint-Pourçain-sur-Sioule	Petite ville située au cœur d'un vignoble - Dans la vallée de la Sioule, pas de visibilité depuis le centre historique en raison de la densité du bâti, aucune covisibilité en raison des écrans bâtis et végétaux.	-	Modéré	Très Faible	6
Villes et villages remarquables	03	Verneuil-en-Bourbonnais	Village médiéval - Dans la vallée du Douzenan et en rebord, visibilités très partielles depuis le bourg en raison de la topographie et des écrans bâtis, covisibilités en périphérie.	SPR	Modéré	Très Faible	2,7
Patrimoine naturel et jardins	03	Vignoble de Saint-Pourçain	Vignoble de 640 ha, parcelles disséminées sur une bande d'environ 5 km de large, AOC - En parallèle des vallées de l'Allier et de la Bouble, visibilités et covisibilités possibles en raison de la situation dominante.	-	Fort	Faible	0,6
Randonnée	03	GR300	Ancien chemin jacquaire, traverse le vignoble de Saint-Pourçain - La plupart du temps en situation dominante, nombreuses visibilités en raison du caractère ouvert du paysage.	-	Faible	Faible	2,3

Verneuil-en-Bourbonnais

Ce village aurait des origines gallo-romaines. Il conserve des vestiges d'un château fort et de ses murs d'enceinte, ainsi que quelques maisons de l'époque médiévale. Son église est une des plus anciennes du département. Le village accueille un musée du lavage et du repassage ainsi que la Balade des épouvantails. **L'enjeu est modéré.**

*Le village s'inscrit dans la vallée du Douzenan et en rebord. La ZIP est quasiment imperceptible depuis le bourg en raison de la densité du bâti et des écrans végétaux. Des covisibilités sont possibles mais ne concernent pas le centre-bourg historique et ses monuments (cf. Photographie 83 et Photographie 84). **La sensibilité de ce village est très faible.***

Vignoble de Saint-Pourçain

Ce vignoble serait d'origine très ancienne, antérieur à ceux plantés par les Romains. Il occupait plus de 8 000 ha au 18ème siècle et était renommé (servi à la table des rois de France), mais la crise du phylloxéra et le développement des cultures céréalières et fourragères ont fortement réduite sa superficie, qui est aujourd'hui de 650 ha. Ce vignoble AOC possède 20 caves. Outre les caves particulières, sont ouverts à la visite la coopérative, le Musée de la vigne et du terroir et le Cellier (expo vente) à Saint-Pourçain-sur-Sioule et le Conservatoire de Chareil-Cintrat. **L'enjeu de ce site est fort.**

*De nombreuses covisibilités avec les vignes sont possibles, ces dernières étant situées en position dominante, entourées de parcelles ouvertes et la trame bocagère quasiment absente (cf. Photographie ci-dessous). **La sensibilité du vignoble reste faible.***



Photographie 86 - Covisibilité avec le vignoble de Saint-Pourçain depuis la D115, à proximité du château de Montfand (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

GR 300 : le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en Bourbonnais

Ce sentier, traversant l'Allier du nord au sud, redonne vie à un ancien chemin jacquaire par lequel autrefois les pèlerins venant de la partie Nord de la France et de plus loin encore, ralliaient Le Puy-en-Velay afin de partir à Saint-Jacques de Compostelle. Dans l'AER, il passe par Monétay-sur-Allier, Verneuil-en-Bourbonnais, Saulcet, Cesset et Fleuriel. **L'enjeu est faible.**

*Son tracé permet de nombreuses visibilités sur la ZIP car il emprunte des secteurs très dégagés (zones de grandes cultures de la Limagne de Saint-Pourçain et vignoble de Saint-Pourçain). Les vues restent toutefois la plupart du temps partielles en raison de la topographie vallonnée et des écrans bâtis et végétaux constitués par les hameaux et fermes isolées, ainsi que les structures végétales dispersées (bosquets, petits boisements, restes de haies bocagères, ripisylves...). **La sensibilité de ce chemin est faible.***

VII.4. Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés de la zone d'étude du projet. Les éléments composant les structures paysagères et les motifs indépendants (ex : arbre isolé...) seront décrits et analysés. Les sensibilités des espaces vécus (habitations, réseau viaire, sites touristiques, etc.) et des éléments patrimoniaux vis-à-vis du site d'implantation du projet seront également soulignées.

Le périmètre retenu pour l'analyse de l'aire immédiate est de 2 km autour de la ZIP.

VII.4.1 La description des structures et motifs paysagers

L'AEI est légèrement vallonnée. Elle est traversée par deux petits cours d'eau, le Gaduet et le Douzenan. Ces cours d'eau, avec leurs interfluvés associés, structurent le relief selon une orientation nord-ouest/sud-est. Cette topographie induit une succession de plans, donnant une certaine profondeur de champ.

L'occupation du sol est largement dominée par des prairies, destinées à l'élevage ovin et bovin. On trouve également quelques parcelles cultivées.

La trame bocagère est composée de haies basses taillées associées à des chênes de haute-tige. Ces derniers sont dispersés et ne forment pas de lignes continues. Certains sont isolés au milieu des parcelles. Leur silhouette est souvent remarquable en raison de leur âge avancé.

La trame est plus ou moins dense selon les secteurs. Elle a quasiment disparu de certaines zones notamment au niveau des cultures de céréales, laissant la place à des parcelles de grande taille.

Les boisements sont peu nombreux et occupent principalement les vallées. Quelques petits bois en « timbre-poste » sont dispersés parmi les prairies. On note la présence de deux petits boisements un peu plus conséquents dans le prolongement des vallées, le Bois de Montfaut, en partie dans la ZIP sud, et le bois du Quarteron, à l'extrémité sud-ouest de l'AEI. Ces boisements sont composés à la fois de feuillus (chênes) et de résineux.

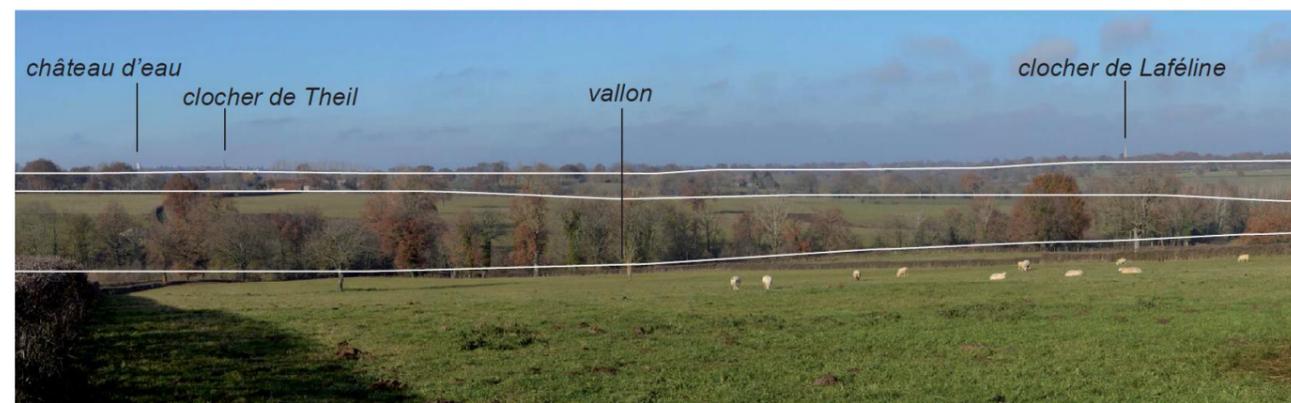
L'habitat se répartit sous la forme de villages « en nébuleuse » (Cesset et Bransat) ou groupés (Laféline) et de fermes isolées. Les villages se trouvent plutôt en situation dominante (excepté le centre historique de Bransat). Les fermes sont très nombreuses et dispersées sur l'ensemble du territoire, à l'écart des cours d'eau. Les maisons et bâtiments agricoles sont bien visibles dans le paysage en raison de la dominance des haies basses et de la dispersion des chênes, lui donnant un caractère habité et vivant.

Clochers et châteaux d'eau constituent les principaux éléments repère dans ce paysage.

Les routes forment une trame dense permettant de relier entre elles les fermes. Les deux axes principaux, D1 et D43, empruntent les zones d'interfluvé, excepté à l'extrémité est de l'AEI où la D46 emprunte un vallon avant de rejoindre la vallée du Gaduet.

Les chemins sont également nombreux et bien entretenus, souvent larges et carrossables. Ils ont un usage agricole mais sont également empruntés pour la promenade. Certains sont balisés (circuits de petite randonnée).

Ce paysage de bocage relativement ouvert et vallonné, associant haies basses soulignant la topographie et le parcellaire, arbres de haute-tige aux silhouettes majestueuses, fermes traditionnelles et animaux pâturant dans les prés offre l'image d'une campagne tranquille est préservée. La diversité des motifs crée un paysage attractif.



Photographie 87 - Vue depuis les Tanières (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 88 - Vue depuis Gallandière (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

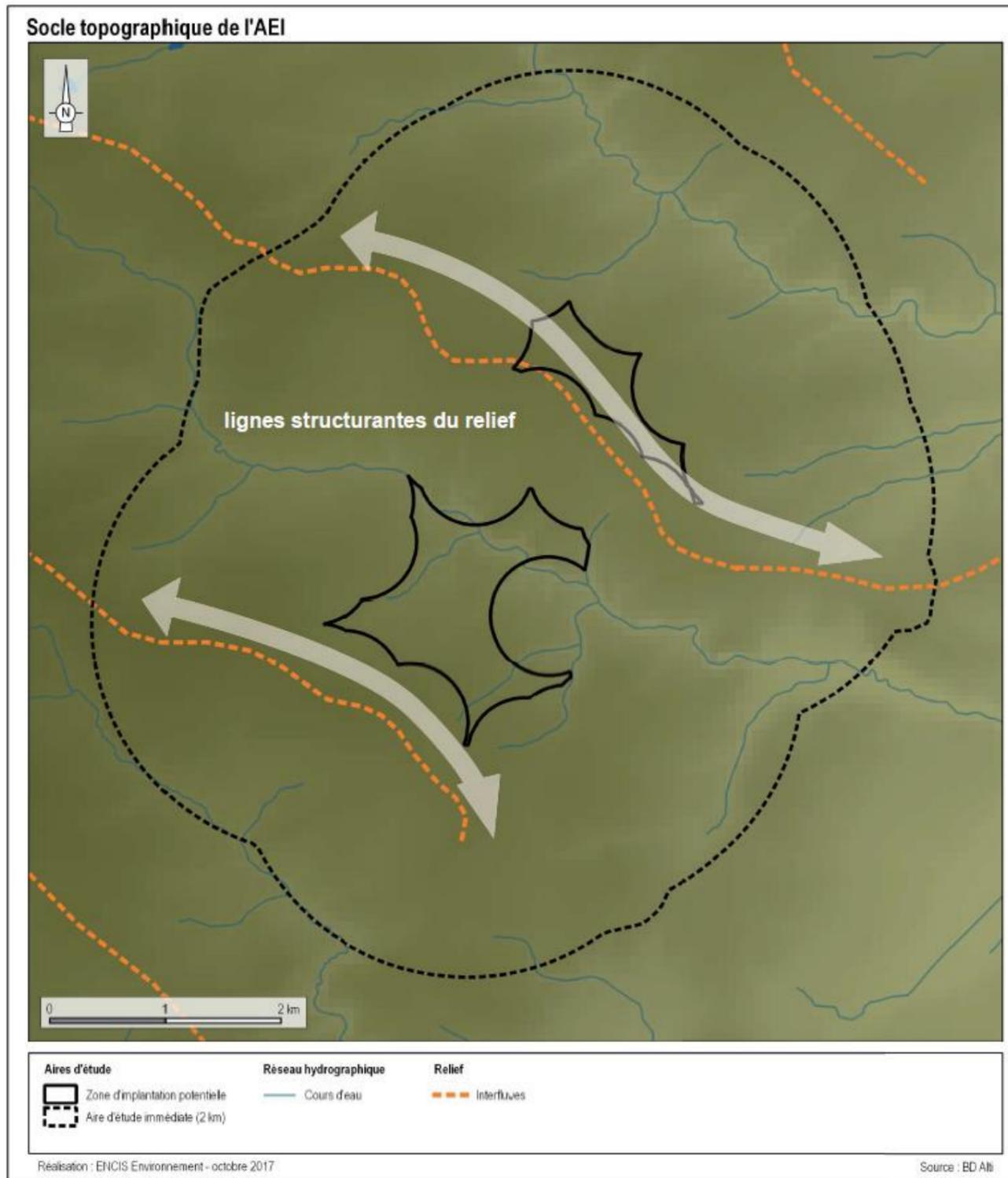


Figure 70 - Structures paysagères et éléments de paysage de l'AEI

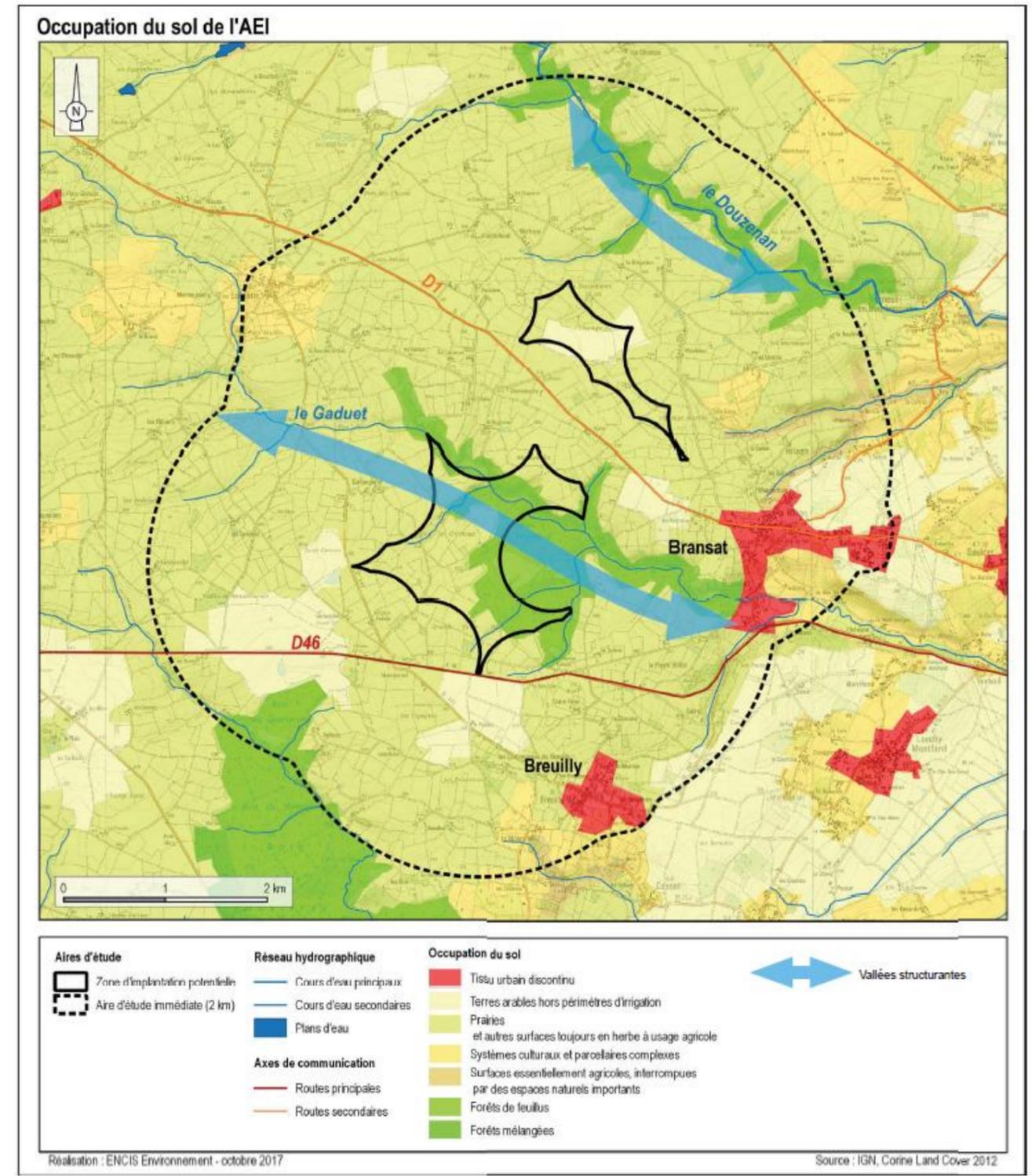


Figure 71 - Occupation du sol de l'AEI



Chênes



Prairie pâturée par des vaches



Haies basses encadrant une route



Haie basse taillée et chênes



Haie bocagère arborée



Chêne isolé dans une prairie



Ferme isolée



Route encadrée par haies basses et chênes



Prairie pâturée par des moutons



Chemin encadré par des haies basses



Ripisylve dans un vallon



Bâtiment traditionnel

Photographies 89, 90, 91 et 92 – Les motifs paysagers de l'AEI (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

VII.4.2 Les espaces vécus

L'AEI englobe trois bourgs ainsi que de nombreux hameaux localisés sur la carte suivante.

VII.4.2.1. Les perceptions depuis les villages

Le périmètre de l'AEI englobe les villages de Bransat, Laféline et Breuilly.

Bransat (512 habitants en 2014)

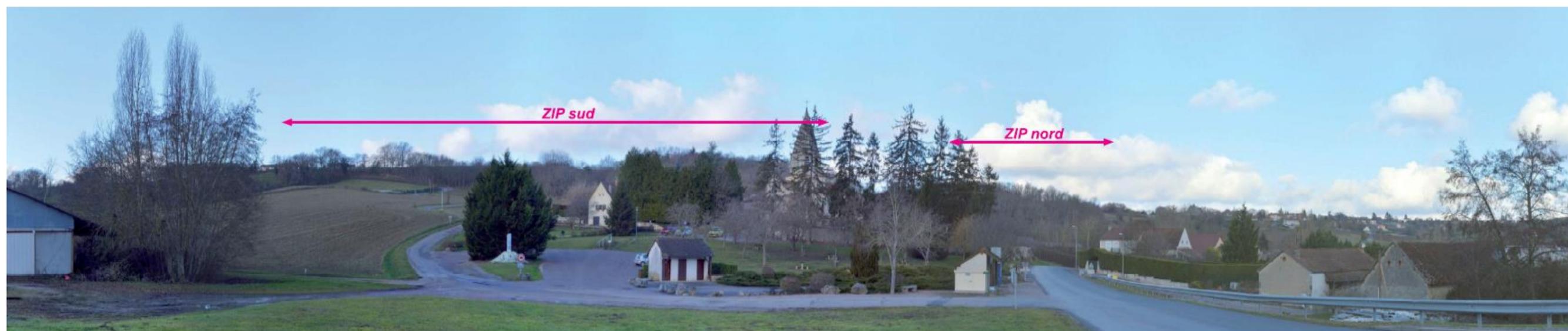
Ce bourg est situé à environ 1,4 km au sud-est de la ZIP. Le centre historique est implanté dans la vallée étroite du Gaduet. Le village s'est ensuite développé sur le plateau, au niveau du hameau de La Roche.

Dans la vallée, la ZIP n'est quasiment pas perceptible en raison de son caractère encaissé et boisé. Elle sera néanmoins visible depuis la route d'accès au sud-est (D46). Depuis la Roche, sur le plateau, les vues sont limitées par les effets d'écrans créés par le bâti et la végétation. La ZIP sera principalement perceptible depuis les accès ouest et nord (D1 et D280). Son emprise est relativement importante en raison de sa proximité.

La sensibilité de ce lieu de vie vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est très faible (centre historique) à modérée (La Roche).



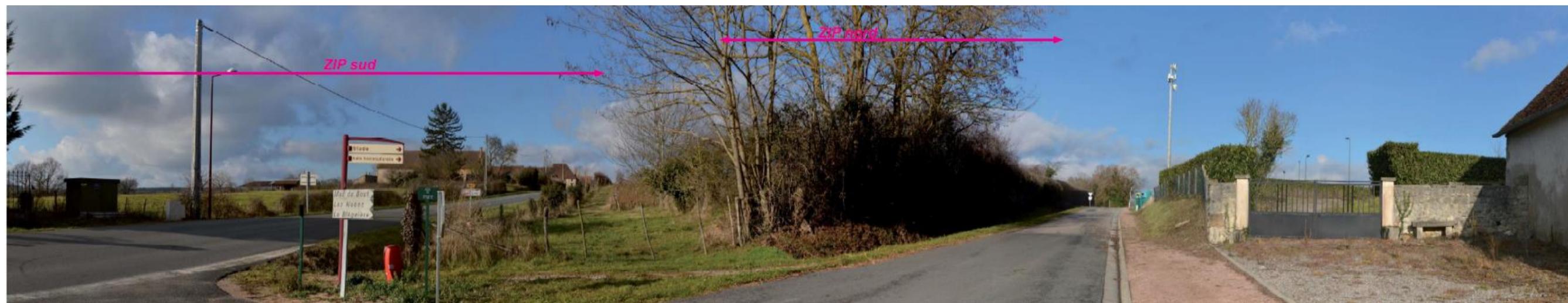
Figure 72 – Principales visibilitées depuis le bourg (Source : IGN)



Photographie 93 - Vue depuis l'entrée sud du bourg, au niveau de la D46 (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 94 - Vue depuis l'est de La Roche (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 95 - Vue depuis la sortie ouest de La Roche (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Laféline (214 habitants en 2014)

Ce petit bourg est situé à environ 2 km au nord-ouest de la ZIP, sur une colline dominant le vallon du Gaduet. Il présente une forme groupée.

Malgré une situation dominante, la ZIP est très peu perceptible depuis le centre-bourg en raison de la densité du bâti et de la trame bocagère en périphérie immédiate des habitations. Les accès permettront des vues plus dégagées mais partielles à travers le filtre des haies et bosquets (Cf. photographie ci-dessous).

La sensibilité de ce lieu de vie vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est très faible.



Figure 73 - Principales visibilitées depuis le bourg (Source : IGN)



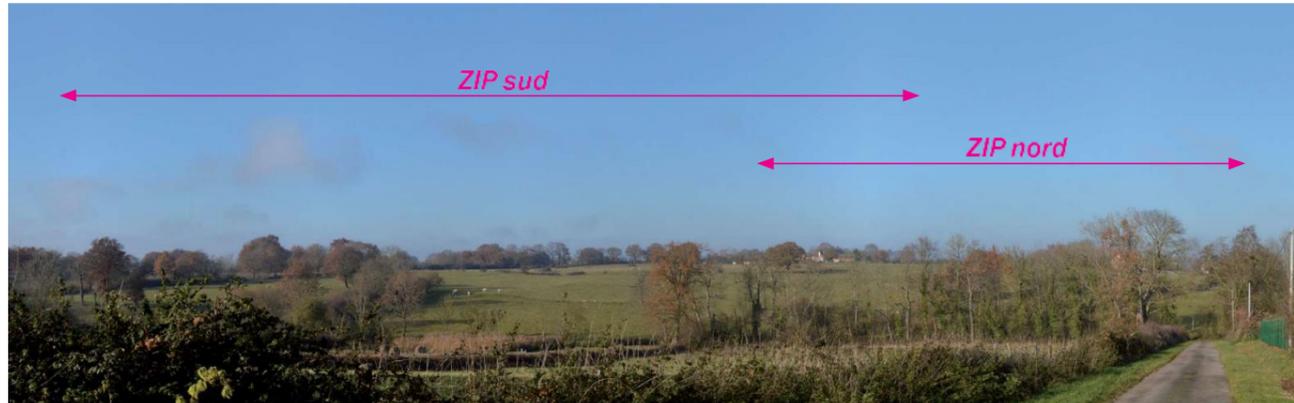
Photographie 96 - Vue depuis la sortie sud de Laféline, sur la D141 (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Cesset (392 habitants en 2014)

Ce petit bourg est situé à environ 1,6 km au sud de la ZIP, sur le plateau. Il présente une forme en nébuleuse.

Les vues sur la ZIP sont partielles et fragmentées en raison de la dispersion du bâti et de la trame bocagère. Sa prégnance est toutefois importante en raison de son emprise visuelle en largeur et en hauteur. Les covisibilités avec le bâti sont fréquentes.

La sensibilité de ce lieu de vie vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est modérée.



Photographie 97 - Vue depuis le nord de Breuilly (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Figure 74 - Principales visibilités depuis le bourg (Source : IGN)



Photographie 98 - Vue depuis le sud-ouest de Breuilly, au niveau de la D280 (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

VII.4.2.2. Les perceptions depuis les hameaux

Les lieux de vie dans l'AEI sont très dispersés. Il s'agit le plus souvent de fermes isolées, pour certaines encore en activité. Elles sont composées de quelques constructions et comprennent une ou deux maisons d'habitation, accompagnées de bâtiments agricoles, traditionnels ou plus récents.

Le tableau page suivante inventorie les lieux de vie de l'AEI et leur sensibilité vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle. Ils sont localisés sur la carte ci-contre. Les visibilitées vers le projet seront étudiées plus précisément lors de l'analyse des impacts, notamment par des photomontages.

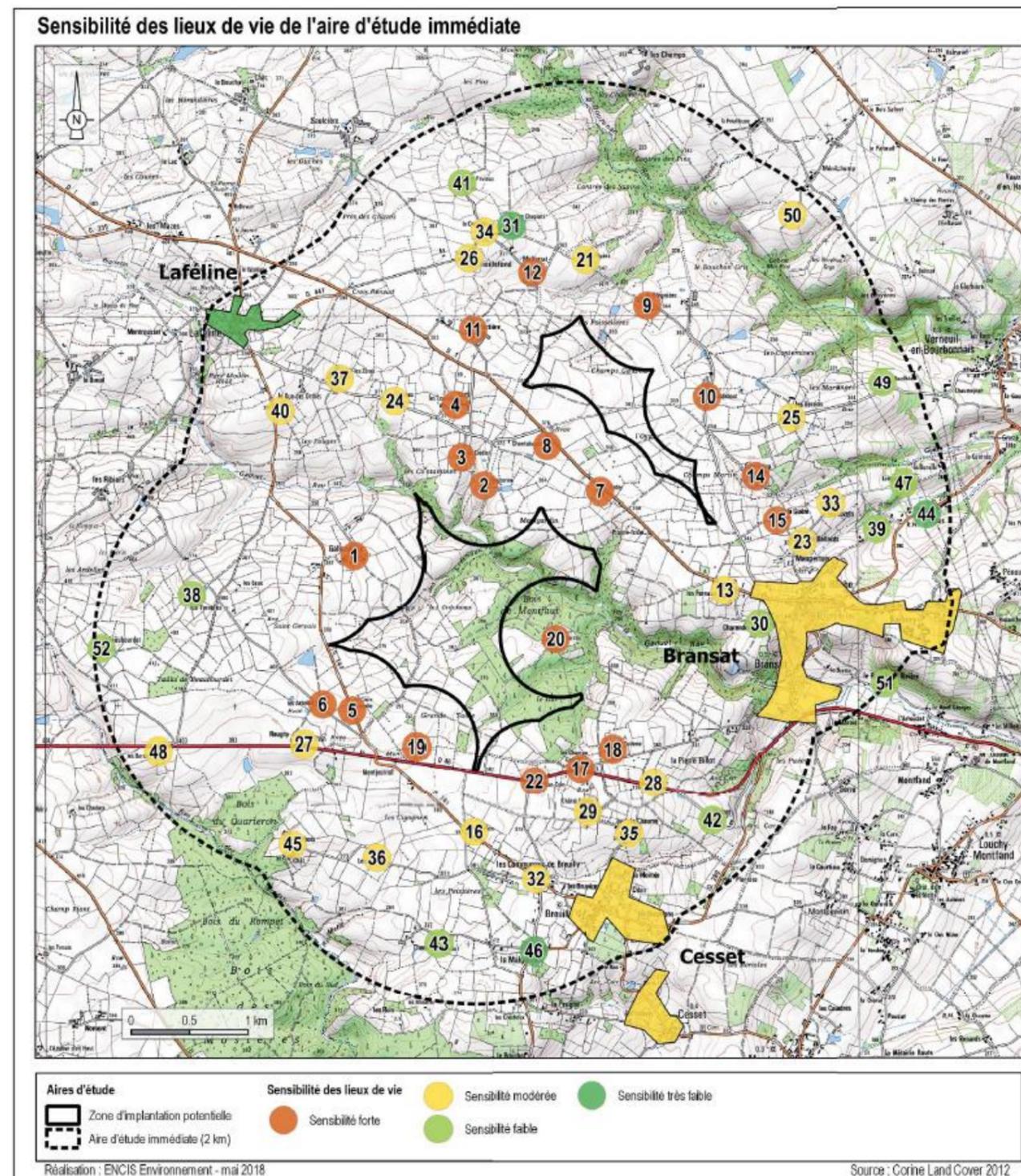


Figure 75 - Sensibilités des bourgs et hameaux de l'AEI

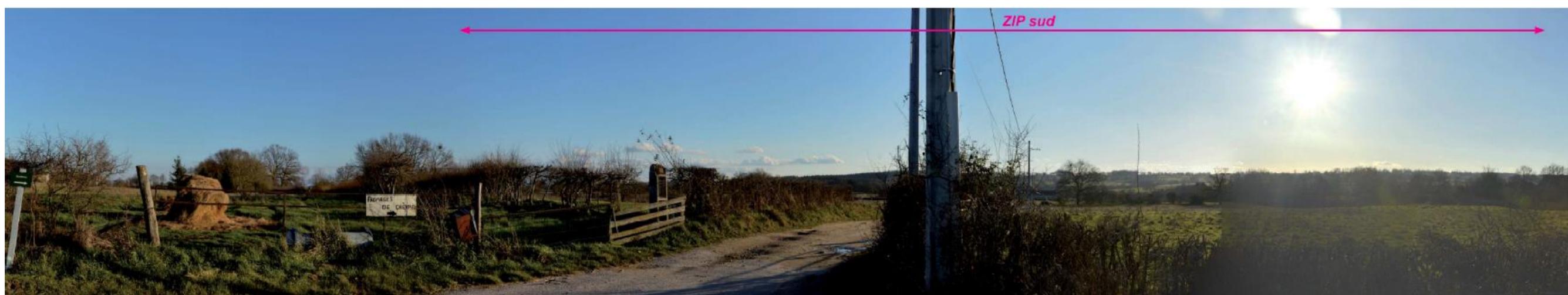
Tableau 13 - Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'AEI

N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Distance ZIP (m)	Sensibilité
1	Gallandière	4 fermes	Sur une légère pente orientée vers le nord, à l'ouest de la ZIP sud - Emprise très importante en hauteur et en largeur, principalement de la ZIP sud.	500	Forte
2	Boutonne	1 ferme	Domine le vallon du Gaduet, situé entre les deux ZIP - Emprise très importante en largeur et en hauteur, effet d'encercllement possible.	500	Forte
3	Les Clodis	1 ferme	Domine le vallon du Gaduet, situé entre les deux ZIP - Emprise très importante en largeur et en hauteur, effet d'encercllement possible, effet de barrière possible.	500	Forte
4	Les Loiseaux	1 ferme	Sur une légère pente orientée vers le sud, située entre les deux ZIP - Emprise importante en largeur et en hauteur (surtout la ZIP nord), effet de barrière possible.	500	Forte
5	La Croix Fayolle	1 ferme	En situation dominante, en bordure de la D141, au sud-ouest de la ZIP sud - - Emprise importante en largeur et en hauteur (surtout la ZIP sud), effet de barrière possible.	500	Forte
6	Les Ardelles	1 ferme	En situation dominante, en bordure de la D141, au sud-ouest de la ZIP sud - - Emprise importante en largeur et en hauteur (surtout la ZIP sud), effet de barrière possible.	500	Forte
7	L'Enfer	1 ferme,	Sur une légère pente orientée vers le sud-est, en bordure de la D1, entre les deux ZIP - - Emprise très importante en largeur et en hauteur, effet d'encercllement possible.	500	Forte
8	Chantalouette	1 ferme et une maison isolée	Sur une légère pente orientée vers le sud, en bordure de la D1, entre les deux ZIP - - Emprise très importante en largeur et en hauteur, effet d'encercllement possible.	500	Forte
9	La Blégnière	1 ferme et 2 habitations	Sur une légère pente orientée au nord, au nord de la ZIP - Emprise relativement importante de la ZIP (ZIP nord principalement).	500	Forte
10	Maxdebout	1 ferme	Sur une légère pente orientée vers le nord-est de la ZIP - Emprise important en largeur et en hauteur (ZIP nord principalement), effet de barrière possible.	500	Forte
11	Poctière	3 fermes	En situation dominante, au nord de la ZIP - Emprise importante en largeur et en hauteur (ZIP nord), mais les deux ZIP sont dissociées.	500	Forte
12	Malferrat	1 ferme	Sur un versant en tête de vallon, au nord de la ZIP - Emprise relativement importante en largeur et en hauteur (ZIP nord).	500	Forte
13	Les Fernaux	1 ferme	En situation dominante, en bordure de la D1, au sud-est de la ZIP - Emprise importante en largeur, deux ZIP bien dissociées, de part et d'autre de la route.	500	Modérée
14	Côte Galop	1 ferme	Sur le versant d'un vallon, à l'est de la ZIP - Emprise importante en largeur et en hauteur (ZIP nord), effet de barrière possible.	500	Forte
15	La Guèze	1 ferme	Sur le versant d'un vallon, légère pente vers le nord, situé à l'est de la ZIP - Emprise importante en largeur et en hauteur (ZIP nord).	500	Forte
16	Le Pavillon	6 habitations	Habitations étalées le long de la D141, en situation dominante au sud de la ZIP - Emprise relativement importante en largeur.	500	Modérée
17	Les Champs Caillons	Champs Callons	En bordure de la D46, au sommet d'un versant, au sud de la ZIP - Emprise importante en largeur et en hauteur (principalement la ZIP sud), ZIP nord en partie masqué par les structures bocagères pérhériques. Effet de dominance possible. En situation dominante, contexte bocager, au sud de la ZIP - Emprise importante en largeur et en hauteur (ZIP sud), ZIP nord en grande partie masquée par la végétation.	500	Forte
18	La Tuilerie	1 ferme	En situation dominante, contexte bocager, au sud de la ZIP - Emprise importante en largeur et en hauteur (ZIP sud), ZIP nord en grande partie masquée par la végétation.	500	Forte
19	Montjournal	2 fermes et 3 hab.	De part et d'autre de la D46 et de la D141, au sud de la ZIP - Emprise importante en largeur et en hauteur (ZIP sud), effet de barrière visuelle possible.	500	Forte
20	Cabrotte	1 habitation	Entourée par des boisements (Bois de Montfaut), à l'est de la ZIP sud - Vues partielles au-dessus des boisements, emprise importante en hauteur de la ZIP sud (extrémité est).	500	Forte
21	Les Nuées	1 habitation	En situation dominante, au nord de la ZIP, entourée de végétation - Emprise relativement importante en largeur et en hauteur (pour la ZIP nord).	500	Modérée
22	Le Bon-Coin	1 habitation	En bordure de la D46, au sud de la ZIP - ZIP nord filtrée par les structures bocagères, emprise importante de la ZIP sud en largeur et en hauteur, au-dessus des haies.	500	Forte
23	Les Ballards	5 habitations	En haut du versant d'un petit vallon, à l'est de la ZIP - ZIP sud partiellement masquée par la topographie et les structures bocagères, emprise importante en hauteur de l'extrémité sud de la ZIP nord.	680	Modérée
24	Les Gannes	1 habitation	En situation dominante, au nord-ouest de la ZIP - Deux ZIP dissociées, emprise totale importante en largeur, base filtrée par les structures bocagères.	780	Modérée
25	Les Verrins	1 ferme et 2 exploitations	En situation dominante, au nord-est de la ZIP - Emprise relativement importante en largeur, ZIP nord en partie filtrée par les structures bocagères, ZIP sud perceptible très partiellement.	800	Modérée
26	Vieillefond	1 ferme	En situation dominante, au nord-ouest de la ZIP - Emprise relativement importante en largeur, vues filtrées par les structures bocagères.	806	Modérée
27	Reugny	1 ferme + chapelle MH	En situation dominante, au bord de la D46, au sud-ouest de la ZIP - Emprise importante en largeur (ZIP sud), ZIP nord en grande partie masquée par des structures bocagères.	820	Modérée

N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Distance ZIP (m)	Sensibilité
28	La Pierre Billot	4 fermes isolées, 1 gîte	En situation dominante, légère pente vers l'est, au sud-est de la ZIP – Emprise importante en largeur mais hauteur limitée, vues filtrées par les structures bocagères.	830	Modérée
29	Châtel Panier	1 ferme	En situation dominante, au sud de la ZIP - ZIP en grande partie masquée par les structures bocagères proches, partie supérieure de la ZIP sud visible au-dessus des arbres.	870	Modérée
30	Charendon	1 petit hameau groupé	En situation dominante, à l'est de la ZIP, abords très végétalisés – Vues sur la ZIP en grande partie filtrée par la végétation proche.	900	Faible
31	Les Chapiats	1 château ou maison bourgeoise + communs	En situation dominante, au nord de la ZIP, parc arboré - ZIP imperceptible depuis les bâtiments, masquée par la végétation arborée, ZIP nord visible depuis la route d'accès, ZIP sud en grande partie masquée par les structures bocagères.	930	Faible
32	Les Communaux de Breuilly	Une vingtaine d'habitations	En situation dominante, le long de plusieurs routes, au sud de la ZIP – Les vues sur la ZIP sont plus ou moins filtrées par les structures bocagères et les bosquets. L'emprise totale en largeur est relativement importante.	940	Faible à modérée
33	Les Lozets	2 fermes	En situation dominante, au nord-est de la ZIP - Emprise relativement importante de la ZIP, ZIP sud en grande partie masquée par les structures bocagères.	950	Modérée
34	La Croix Noire	1 habitation	En situation dominante, au nord de la ZIP – Emprise importante en largeur, vue en partie filtrée par les structures bocagères.	990	Modérée
35	La Chaume	4 fermes	Sur une légère pente orientée vers l'est, au sud-est de la ZIP - Emprise importante en largeur mais vues filtrées par les structures bocagères.	1075	Faible à modérée
36	Lespinasse	1 ferme	En situation dominante, abords dégagés, au sud de la ZIP - Emprise importante de la ZIP en largeur.	1090	Modérée
37	Les Zéros	1 ferme	Sur une pente orientée au sud-est, au nord-ouest de la ZIP – Deux ZIP dissociées, emprise importante en largeur, base filtrée par les structures bocagères.	1100	Modérée
38	Les Tanières	Hameau ou ferme	Sur le versant d'un vallon, au sud-ouest de la ZIP - Emprise importante en largeur mais ZIP en partie masquée par la topographie et par les structures bocagères.	1180	Faible
39	Le Meclier	3 fermes + 3 hab.	Dans un vallon, au nord-est de la ZIP - Vues partielles sur la ZIP, en partie masquée par la topographie et les structures végétales (bosquets, ripisylve).	1235	Très faible à faible
40	La Rue des Ormes	3 fermes	En situation dominante à l'ouest de la ZIP – Emprise importante de la ZIP en largeur mais vues filtrées par les structures bocagères.	1330	Modérée
41	Les Paviaux	1 ferme	Sur une pente orientée vers le nord, au nord de la ZIP - ZIP en partie masquée par la topographie (notamment ZIP sud) et par les structures bocagères.	1460	Faible
42	Codret	2 fermes et 1 hab., gîte	Sur le versant d'un vallon, au sud-est de la ZIP - Emprise importante en largeur mais ZIP en partie masquée par la topographie et les structures végétales (boisements, haies).	1470	Faible
43	Chenillat	2 fermes + 1 pavillon +	Sur une pente orientée vers le sud-ouest, au sud-ouest de la ZIP - ZIP visible partiellement en raison de la topographie et des structures bocagères.	1475	Très faible à faible
44	Salus	3 fermes + 3 hab.	Le long de la D280, dans un vallon, à l'est de la ZIP - Vues très partielles en raison de la topographie et des structures végétales (boisements, ripisylve).	1500	Très faible
45	Valbois	1 ferme et 1 château	Château en position dominante mais abords immédiats très végétalisés, ferme sur une légère pente, au sud-ouest de la ZIP - Emprise relativement importante en largeur mais vues filtrées par les structures bocagères (ZIP nord peu perceptible).	1560	Modérée
46	La Malgarnie	1 quinzaine d'hab.	Le long de petites routes au sud de la ZIP – Vues filtrées par les structures bocagères et les bosquets.	1570	Faible
47	Longeville	1 habitation	Sur un interfluve entre deux ruisseaux, au nord-est de la ZIP – ZIP en partie masquée par la topographie, vues filtrées par les structures bocagères (haies, bosquets).	1625	Faible
48	Les Bordes	1 ferme	En bordure de la D46, domine le vallon du ruisseau des Bordes - Emprise relativement importante, vue dégagée, ZIP nord en partie masquée par des structures bocagères.	1660	Modérée
49	Le Razibier	3 habitations	Sur le versant sud de la vallée du Douzenan, au nord-est de la ZIP – ZIP sud Presque en totalité masquée par la topographie. ZIP nord en partie masquée également, emprise relativement importante en largeur.	1730	Faible
50	Ménilchamp	1 dizaine d'hab.	En situation dominante, au nord-est de la ZIP - Emprise relativement importante en largeur, vue dégagée.	1770	Modérée
51	Le Bas de la Rivière	1 ferme et 5 pavillons	En fond de vallée, à l'est de la ZIP – ZIP en partie masquée par la topographie encaissée (uniquement extrémité de la zone nord perceptible).	1800	Faible
52	Beaubourdet	1 ferme	En situation dominante, au sud-ouest de la ZIP - ZIP visible partiellement à l'arrière et au-dessus des structures végétales plus ou moins proches (bosquets, haies, arbres isolés).	1900	Faible



Photographie 99 - Vue rapprochée depuis Gallandière (n°1) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 100 - : Vues depuis le chemin d'accès nord de Boutonne (n°2) et depuis les Clodis (n°3). (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 101 - Vue depuis les Loiseaux (n°4). (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 102 - Vue depuis la Croix Fayolle (n°5), sur la D141 (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 103 - Vue depuis les Ardelles (n°6). (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



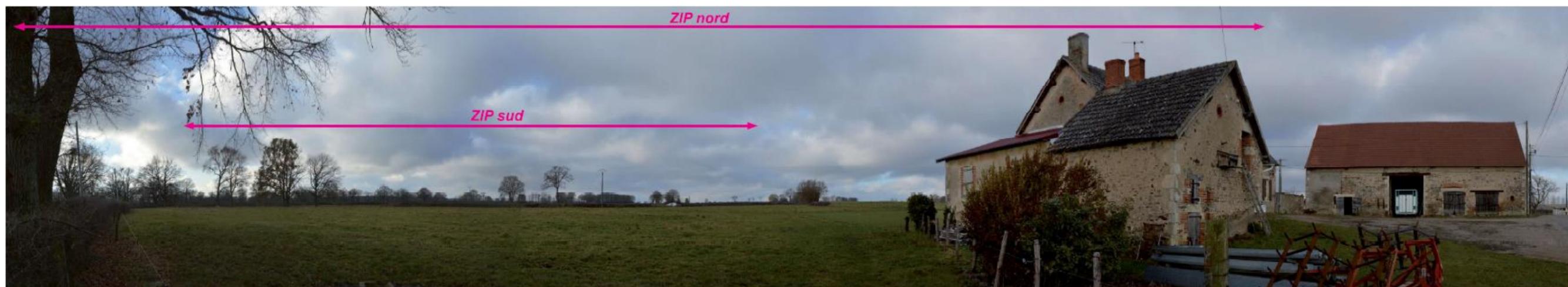
Photographie 104 - Vue sur la ZIP sud depuis l'Enfer (n°7), sur la D1 (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 105 - Vue sur la ZIP nord depuis Chantalouette (n°8) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 106 - Vue depuis la Blégnière (n°9) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 107 - Vue depuis Maxdebout (n°10) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 108 - Vue sur la ZIP nord depuis le chemin d'accès à Poctière (n°11) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 109 - Vue depuis Côte Galop (n°14) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



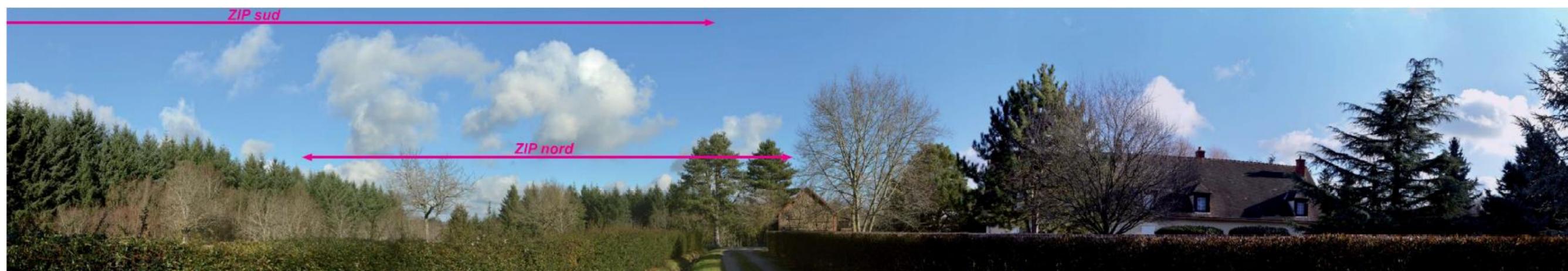
Photographie 110 - Vue depuis les Champs Callons (n°17) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 111 - Vue depuis la Tuilerie (n°18) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 112 - Vue depuis Montjournal (n°19) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 113 - Vue depuis Cabrotte (n°20) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 114 - Vue depuis le Bon Coin (n°22) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

VII.4.2.3. Les perceptions depuis les routes

Les sensibilités visuelles des routes de l'AEI sont identifiées sur la carte suivante.

La D1

La D14 passe entre les deux zones de la ZIP, à 150 m au plus proche. Elle traverse La Roche (Bransat).

*Cette route offre une visibilité continue sur les deux zones. A l'est, au niveau de La Roche, les vues sont partielles en raison des effets d'écrans et de filtres liés au bâti et à la végétation qui l'accompagne. Entre les deux zones, la ZIP forme un effet de « couloir ». AU nord-ouest, les haies bocagères filtrent quelque peu les vues, mais la trame étant lâche, la ZIP reste bien visible. L'emprise totale en largeur est importante (Cf. Photographie 115 ci-contre). **La sensibilité de cette route est modérée à forte.***

La D141

La D141 passe au sud et à l'ouest de la ZIP, à environ 10 m au plus proche.

*La ZIP est perceptible quasiment tout au long de cette route. Au niveau des secteurs les plus urbanisés (au niveau de Breuilly et de Laféline), les vues sont très partielles, la ZIP étant en partie ou en totalité masquée par le bâti et les structures végétales. Les vues restent partielles au niveau des secteurs les plus bocagers (principalement au nord-ouest), tandis qu'elles sont très dégagées au sud (Cf. Photographie 116 ci-contre). L'emprise visuelle de la ZIP est alors très importante. **La sensibilité de cette route est modérée.***

La D46

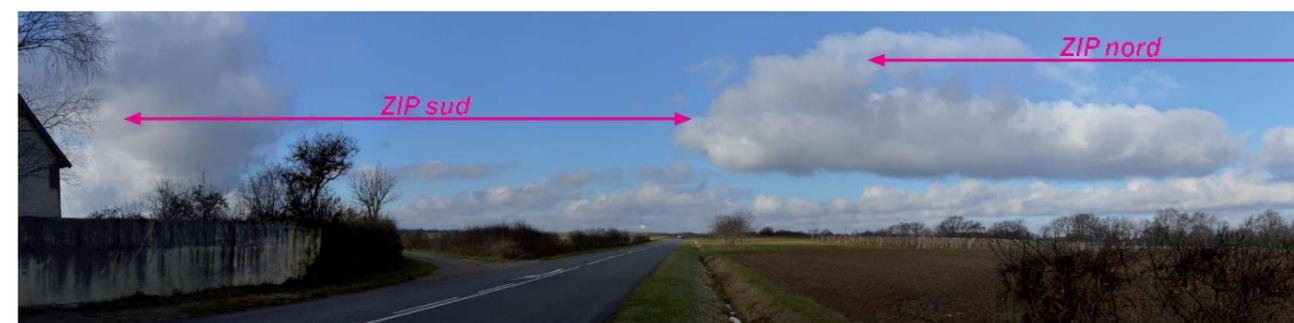
La D46 passe en limite sud de la ZIP.

*Le tronçon à l'ouest est très dégagé et permet donc une visibilité importante sur la ZIP (Cf. Photographie 117 ci-contre), tandis que les vues à l'est sont plus fragmentées en raison de la présence de structures bocagères plus denses et de boisements. **La sensibilité de cette route est modérée.***

La D280

La D280 passe au sud-est de la ZIP, à 1,2 km au plus proche de la ZIP.

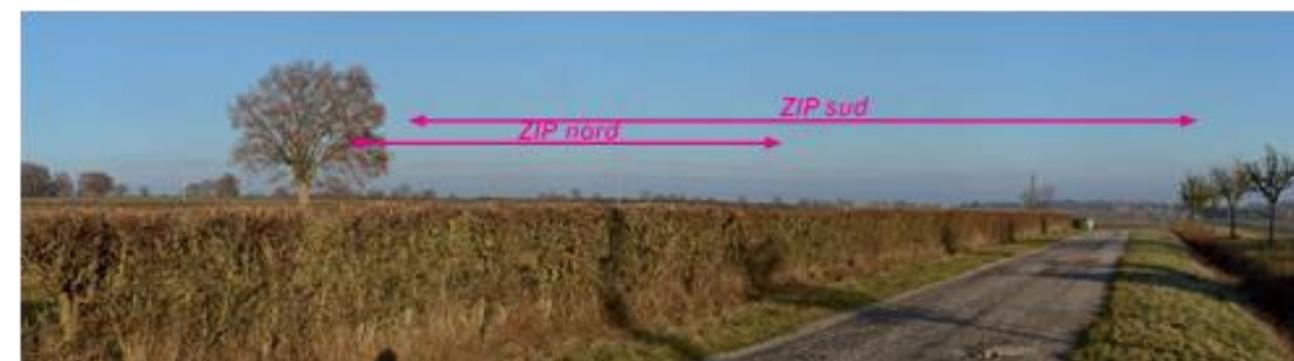
*Seul le tronçon situé au niveau du bourg de Bransat, dans la vallée du Gaduet, ne permet quasiment pas de percevoir la ZIP, en raison de la topographie encaissée et des boisements. Depuis le reste de la route, les vues sont plus ou moins dégagées en fonction de la topographie (vallons notamment) et de la présence ou non d'éléments bâtis (bourg de La Roche-Bransat) et végétaux (Cf. Photographie 118 ci-contre). **La sensibilité de cette route est faible.***



Photographie 115 - Vue depuis la D1, au niveau des Fernaux, à l'est de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 116 - Vue depuis la D141, à proximité de Montjournal, au sud de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 117 - Vue depuis la D46, au niveau des Bordes, au sud-ouest de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 118 - Vue depuis la D280, au nord-est de La Roche (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

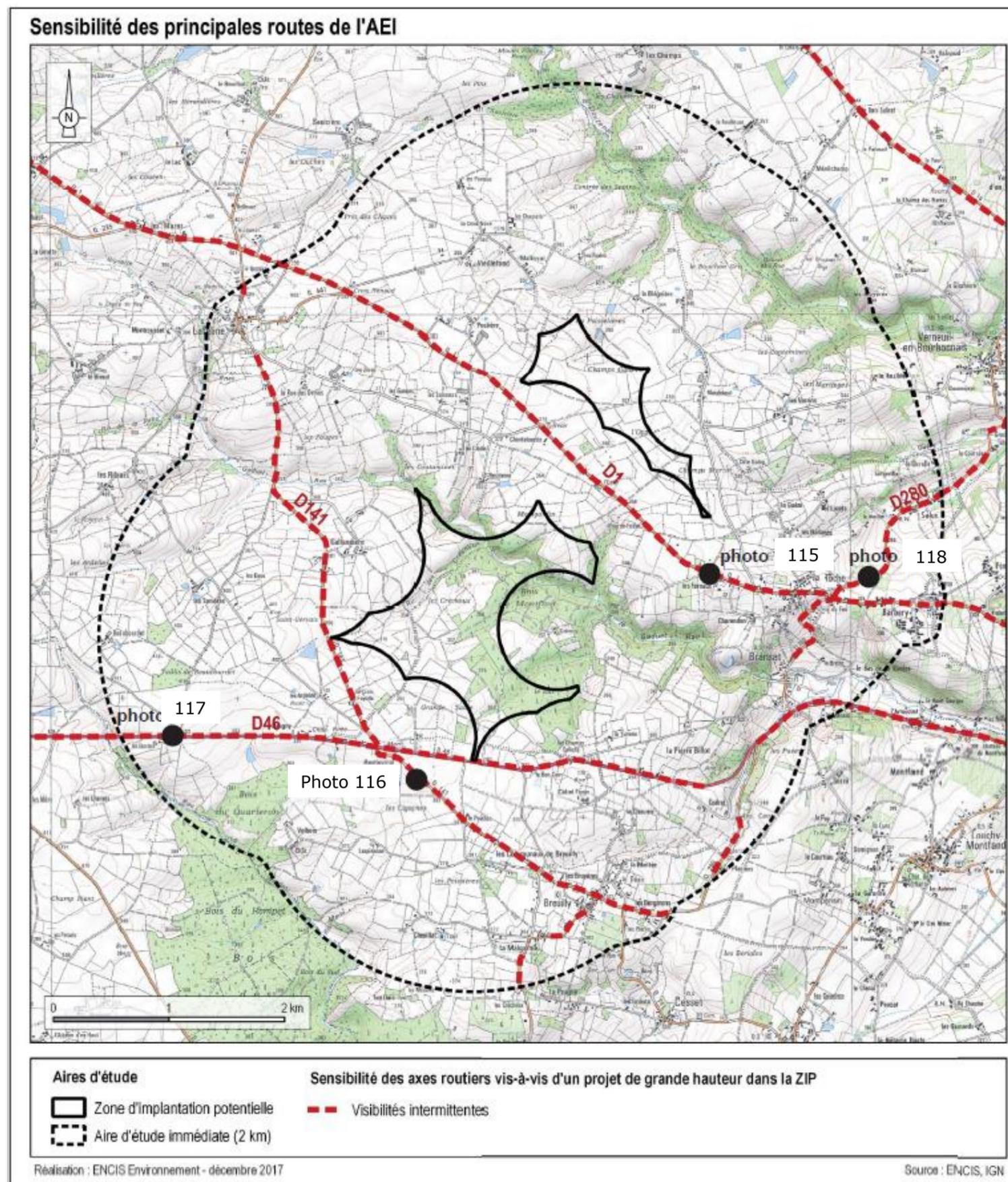


Figure 76 – Principales visibilités depuis les routes de l'AEI

VII.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI

VII.4.3.1. Les monuments historiques

L'aire d'étude immédiate comprend cinq monuments historiques dont deux sont classés, deux inscrits et un partiellement inscrit. Leur localisation apparaît sur la carte ci-contre.

- **Description des éléments patrimoniaux présents dans l'AEI**

Eglise Saint-Martin à Laféline (MH n°96)

Cette église du 12^{ème} siècle possède un clocher avec une flèche en pierre. L'église est placée sous le vocable de Saint-Martin, comme le sont la plupart de celles construites sur le passage d'une voie romaine. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

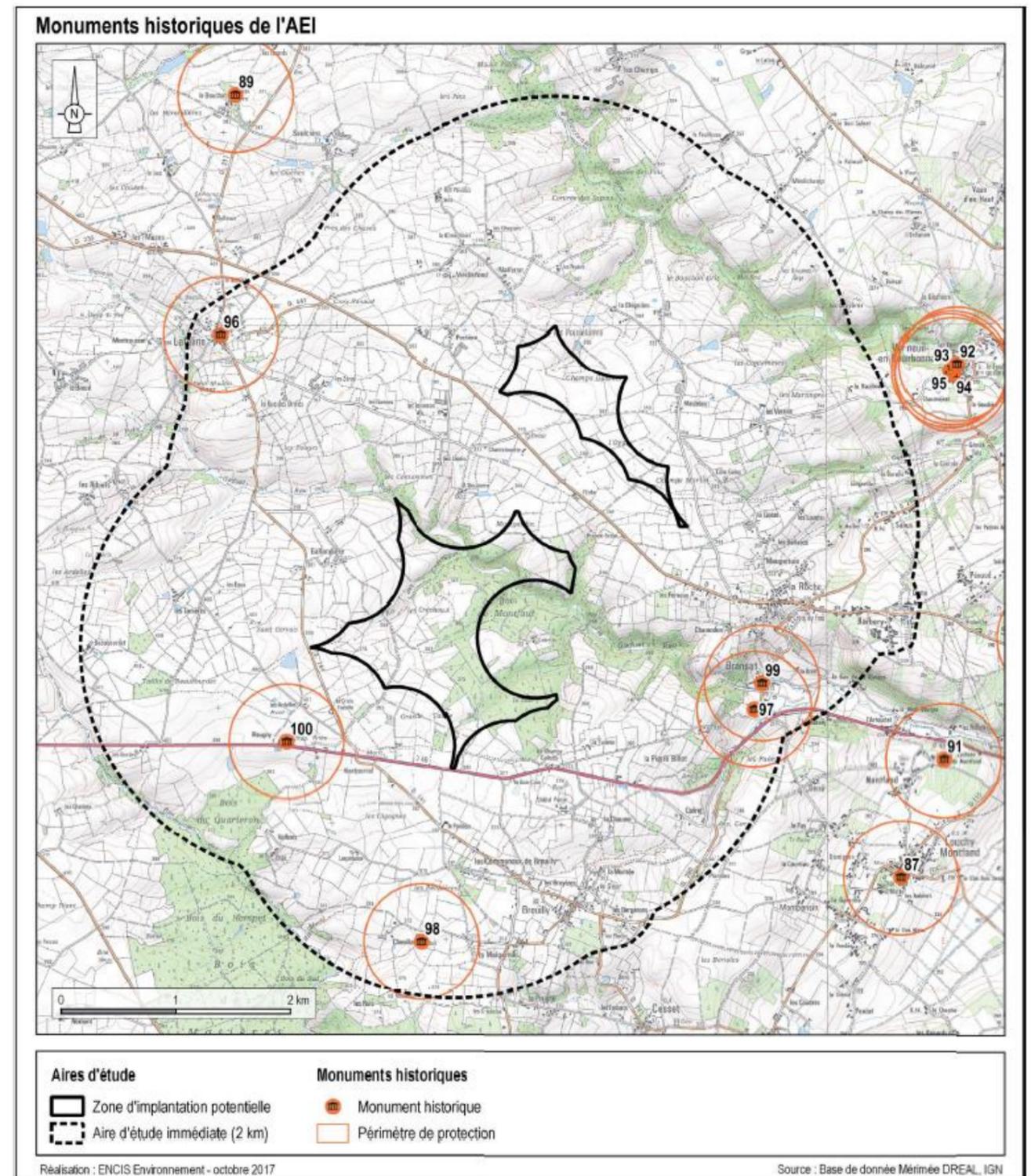
L'église est située dans le bourg, en rebord de vallée. La ZIP est à peine perceptible depuis l'église (cf. photographie ci-dessous). Seules des covisibilités très partielles sont possibles en raison des écrans constitués par le bâti du bourg et les nombreuses structures bocagères périphériques. **La sensibilité de ce monument est très faible.**



Photographie 119 – Eglise de Laféline
(Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 120 - Vue depuis le cimetière entourant l'église de Laféline
(Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Réalisation : ENCIS Environnement - octobre 2017

Source : Base de donnée Mérimée DREAL, IGN

Figure 77 – Monuments historiques de l'AEI

Eglise Saint-Georges à Bransat (MH n°97)

Cette église date du 12ème siècle. Elle présente les caractéristiques de l'architecture bouronnaise.

Un clocher octogone sur base carrée et terminé par une flèche datant de 1950, surmonte la croisée. Une visite guidée des intérieurs est possible sur rendez-vous. Un panneau d'information informe les visiteurs à l'extérieur. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

L'église est située à l'extrémité sud du bourg, dans un vallon. La ZIP n'est pas perceptible depuis le monument en raison de la topographie et des boisements (Cf. coupe ci-dessous). Des covisibilités sont en revanche possibles depuis la D46 (Cf. photographie ci-dessous). L'église est toutefois peu perceptible, en partie masquée par la végétation. **La sensibilité de ce monument est faible.**

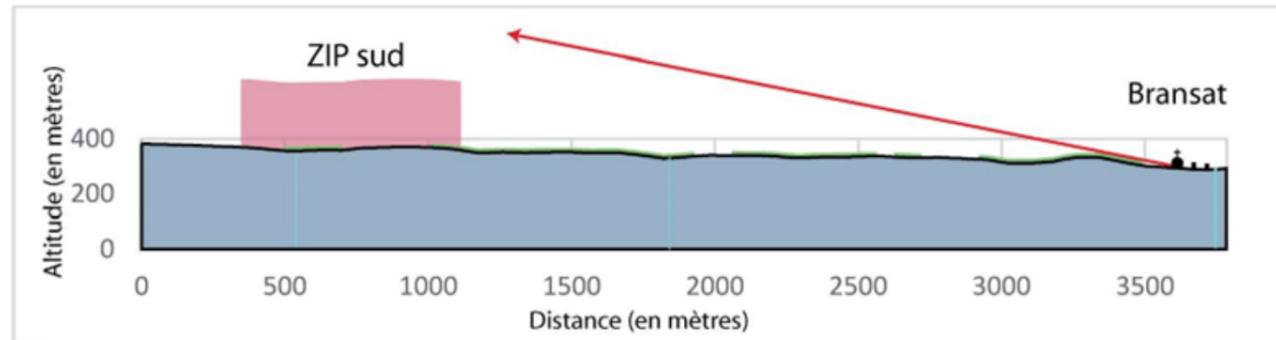


Figure 78 – Coupe entre l'église de Bransat et la ZIP sud



Photographie 121 – Eglise de Bransat (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 122 – Covisibilités directe et indirecte depuis la D46 (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Donjon de Chenillat à Cesset (MH n°98)

Cet ouvrage du 15^{ème} siècle comporte trois étages dont l'accès s'effectue par un escalier à vis construit dans une tourelle. On trouve des vestiges d'anciennes fortifications ruinées autour de l'ouvrage. À la fin du 17^{ème} siècle, le château fut abandonné et converti en ferme. Ce monument est privé et n'est pas ouvert à la visite. **L'enjeu est modéré.**

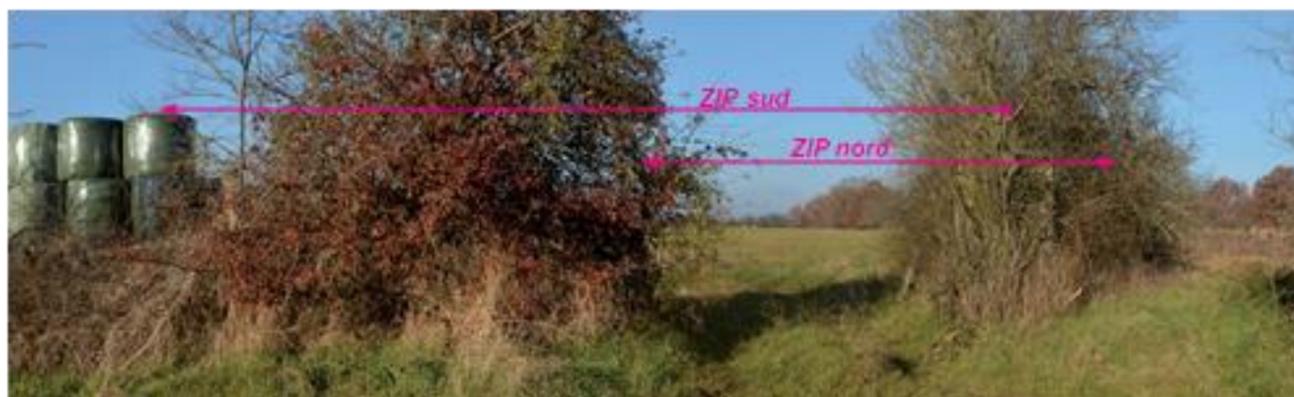
La ZIP est en très grande partie masquée par les bâtiments de la ferme et la végétation associée. Elle est visible partiellement depuis le chemin d'accès (Cf. Photographie 124 ci-dessous). Les covisibilités sont très limitées en raison des nombreuses structures bocagères qui entourent le monument. La principale est située au niveau d'un chemin au sud (Cf. Photographie 125 ci-dessous). **La sensibilité de ce monument est faible.**



Photographie 123 – Donjon de Chenillat
(Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 124 – Covisibilité avec le donjon de Chenillat depuis un chemin au sud
(Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 125 – Vue depuis le chemin d'accès au donjon
(Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Pont sur le Gaduet à Bransat (MH n°99)

Cet ouvrage du 15^{ème} siècle est large de 3,45 mètres et long d'environ vingt mètres. Il comporte deux arches en croisée d'ogives, reposant sur une pile centrale. **L'enjeu de ce monument est faible.**

Le pont se trouve dans le centre historique du bourg, sur le Gaduet. Le vallon se resserre après le pont à l'ouest et devient alors très encaissé et boisé. La ZIP est perceptible très partiellement au-dessus des boisements, en grande partie masquée par les versants végétalisés (Cf. Photographie 127). **La sensibilité de ce monument est très faible.**



Photographie 126 – Pont sur le Gaduet (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



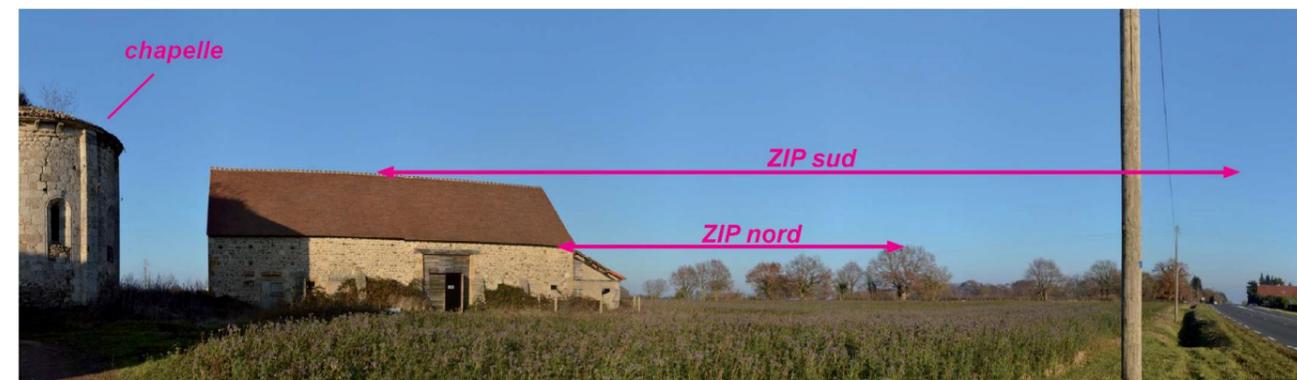
Photographie 127 – Vue depuis les abords du pont
(Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Chapelle de Reugny à Laféline (MH n°100)

Cette chapelle en ruines date du 13^{ème} siècle. Il s'agit du dernier vestige du prieuré des Augustins de Reugny. Elle est entourée de bâtiments d'une exploitation agricole et appartient à un propriétaire privé. **L'enjeu de ce monument est faible.**

La chapelle est située au bord de la D46. Ses abords sont dégagés et permettent des visibilité sur la ZIP, dont l'emprise en largeur est importante (Cf. Photographie 129). Il n'y a pas de covisibilité possible en périphérie en raison des écrans constitués par les bâtiments entourant la chapelle. **La sensibilité de ce monument reste modéré.**

Photographie 128 – Chapelle de Reugny
(Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Photographie 129 – Vue depuis la chapelle de Reugny
(Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Tableau 14 - Les monuments historiques de l'aire d'étude immédiate

Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate									
N°	Départ.	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance ZIP (km)	
96	03	LAFELINE	Eglise Saint-Martin	Eglise du 12 ^{ème} siècle - Dans le bourg, en rebord de vallée, covisibilités très partielles en raison des écrans bâtis et des nombreuses structures bocagères.	Classé	Modéré	Très faible	2	
97	03	BRANSAT	Eglise Saint-Georges	Eglise du 12 ^{ème} siècle - A l'extrémité sud du bourg, dans un vallon, ZIP à peine perceptible depuis l'église en raison de la topographie et des boisements, covisibilités partielles possibles en périphérie (D46).	Classé	Modéré	Faible	1,6	
98	03	CESSET	Donjon de Chenillat	Ouvrage du 15 ^{ème} siècle, converti en ferme au 17 ^{ème} siècle, privé - Contexte bocager, ZIP en très grande partie masquée par les bâtiments de la ferme et la végétation associée, covisibilités possibles mais limitées en raison des structures bocagères.	Inscrit	Modéré	Faible	1,5	
99	03	BRANSAT	Pont sur le Gaduet	Ouvrage du 15 ^{ème} siècle - Dans un vallon, visibilité très partielle sur l'extrémité des deux zones en raison de la topographie et des boisements.	Inscrit	Faible	Très faible	1,5	
100	03	LAFELINE	Chapelle de Reugny	Chapelle en ruines du 13 ^{ème} siècle, dernier vestige du prieuré des Augustins de Reugny - Au bord de la D46, abords dégagés, visibilité sur la ZIP, dont l'emprise en largeur est importante. Pas de covisibilité périphérique en raison des écrans constitués par les bâtiments entourant la chapelle.	Partiellement Inscrit	Faible	Modérée	0,8	

VII.4.3.2. Les sites protégés inscrits/classés, les sites patrimoniaux remarquables

L'aire d'étude immédiate ne comprend aucun site protégé ou site patrimonial remarquable.

VII.4.3.3. Les sites touristiques et attractifs

A l'échelle de l'AEI, il est nécessaire de répertorier la majorité des lieux, sites et événements attractifs du point de vue paysager, patrimonial, mais aussi culturel.

L'aire d'étude immédiate ne comporte aucun site touristique. Elle se trouve toutefois en limite du **vignoble de Saint-Pourçain** (Cf. carte et tableau pages suivantes). Celui-ci ne représente dans l'AEI que quelques parcelles isolées, avec lesquelles des covisibilités seront possibles (Cf. photographie ci-dessous). **La sensibilité du vignoble dans l'AEI est estimée à faible.**



Photographie 130 – Vue depuis la D280 au nord-est de La Roche (Bransat), avec le vignoble au premier plan (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Les chemins de randonnée

Plusieurs chemins de petite randonnée traversent l'AEI. Deux traversent la ZIP (nord et sud). Ces chemins permettront de nombreuses visibilitées. **La sensibilité de ces chemins est modérée à forte.**

L'offre d'hébergement touristique

On dénombre deux gîtes dans l'AEI. Ils sont localisés dans les hameaux de la Pierre Billot et de Codret. Pour l'étude de leurs sensibilités, se référer aux perceptions depuis les lieux de vie au chapitre VII.4.2.2.

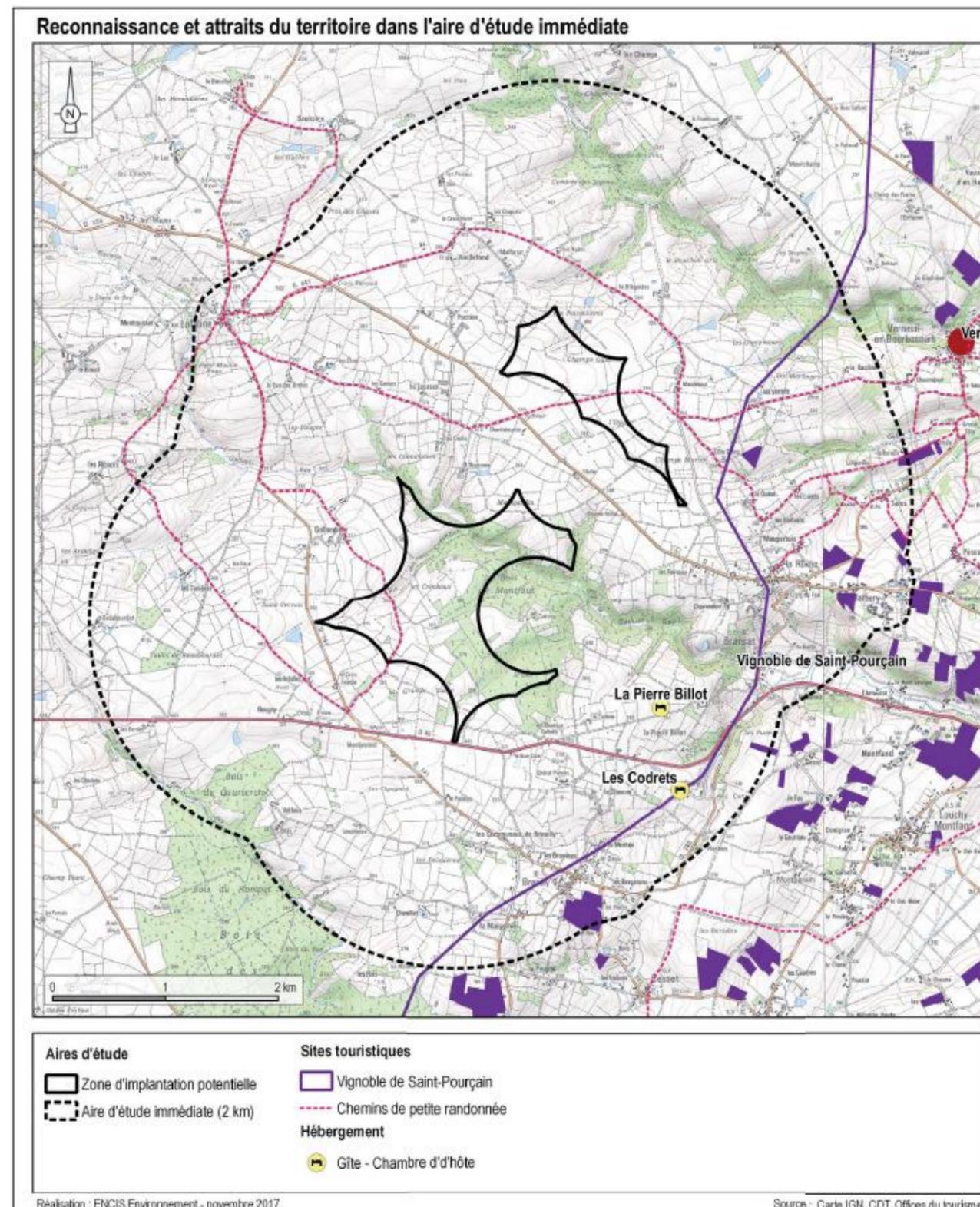


Figure 79 - Sites touristiques et attractifs dans l'AEI

Tableau 15 - Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude immédiate

Type	Départ.	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance ZIP (km)
Patrimoine naturel et jardins	03	Vignoble de Saint-Pourçain	Vignoble qui s'étend jusqu'à l'AEE, origine très ancienne, reconnaissance touristique - Parcelles disséminées au milieu des prairies et cultures, visibilités et covisibilités possibles.	-	Fort	Faible	0,6
Hébergement	03	Gîte Les Codrets	Maison bourbonnaise rénovée en éco-gîte - Sur le versant d'un vallon, visibilité partielle en raison de la topographie et des structures végétales, emprise importante en largeur.	-	Faible	Faible	1,5
Hébergement	03	Gîte La Pierre Billot	Ancienne maison de ferme rénovée - Sur une légère pente orientée vers l'est, visibilité partielle en raison des structures végétales, emprise importante en largeur.	-	Faible	Modérée	0,9

VII.5. La description du site d'implantation

La ZIP correspond à l'emprise du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques...). L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré. Les éléments composant cet environnement sont donc analysés plus finement.

VII.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat

La ZIP est composée de deux zones. La zone nord présente une forme longiligne. Elle s'étire parallèlement à la D1 sur 2,1 km pour une largeur maximale de 770 m. Elle est composée de parcelles de cultures et de prairies délimitées par des haies basses surmontées de quelques chênes. Quelques chênes isolés ponctuent également les parcelles. La zone est traversée par trois chemins de manière transversale. Deux sont des chemins stabilisés avec une bande enherbée centrale et le troisième est également stabilisé mais plus large, et sans bande enherbée.

La zone sud présente une forme très découpée. Elle se compose à a fois de parcelles ouvertes cultivées ou en prairie et de boisements. La trame bocagère est relativement resserrée, composée de haies basses et de chênes. Elle est associée à quelques ripisylves de ruisseaux. Les boisements sont composés à la fois de feuillus et de résineux. Ceux-ci sont en partie exploités. On note la présence d'une cabane de chasseurs.

Plusieurs chemins traversent la zone ou permettent d'y accéder. Il s'agit de chemins stabilisés, en terre ou enherbés.

VII.5.2 Les secteurs à enjeux

Les secteurs de bocage présentent une qualité paysagère intéressante, typique du bocage du bourbonnais, notamment en raison de la silhouette remarquable des chênes surmontant les haies basses ou isolés dans les parcelles.

VII.5.3 Les documents d'urbanisme

VII.5.3.1. SCoT de Saint-Pourçain Sioule Limagne

La Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne a décidé l'élaboration d'un SCoT sur l'ensemble de son territoire (60 communes dont Bransat et Laféline) lors de sa réunion du 9 novembre 2017. Le SCoT est approuvé depuis le 17 octobre 2022. La ZIP, et plus largement la zone d'étude, est concernée par le SCoT de Saint-Pourçain Sioule Limagne.

Le Document d'Orientation et d'Objectif (DOO) s'organise autour de trois axes, dont les prescriptions suivantes peuvent concerner les paysages dans lesquels s'inscrit le projet de Bransat :

Axe 1 – Renforcer l'attractivité territoriale

Objectifs 1.1 à 1.3,

L'armature urbaine du territoire de la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne s'organise autour de pôles :

- principaux : **Saint-Pourçain-sur-Sioule** et *Gannat* ;
- de proximité : **Bellenaves, Broût-Vernet, Chantelle** et *Ébreuil* ;

- industriels : **Bayet, Saint-Bonnet-de-Rochefort** et *Saint-Germain-de-Salles* ;

* *les communes en italiques se trouvent hors AEE.*

Placés globalement au Sud et à l'Est de l'aire d'étude immédiate, ces pôles fondent l'organisation urbaine de la communauté de communes et les prescriptions associées.

Les axes stratégiques et principaux nœuds routiers visés par le développement de l'offre de mobilité sont **l'A71, A719, D2009, D46, D987, D43**, la **voie ferrée entre Gannat et Commentry** (reprise de l'exploitation de ligne par un autre opérateur que la SNCF).

Située au sud de la ZIP, la **D46** (lien RN7-A71) doit faire l'objet de **travaux de modernisation**. La D987 et la D2009 (lien A79-A71) traversant l'AER sont également concernées.

Axe 2 – Valoriser et diversifier les dynamiques économiques

Objectifs 2.1, 2.2 et 2.4

Le projet de Bransat s'inscrit sur des espaces agricoles et naturels pour lesquels le DOO prescrit :

- De maintenir quantitativement la surface agricole utilisée tout en veillant à ce que les pratiques agricoles ne portent pas atteinte au paysage.
- De poursuivre les aménagements qualitatifs des grandes itinérances touristiques, la valorisation de la richesse patrimoniale et le développement de l'offre culturelle
- De poursuivre l'aménagement de circuits de découverte favorisant l'appropriation des paysages et de leur diversité par les habitants et les touristes.

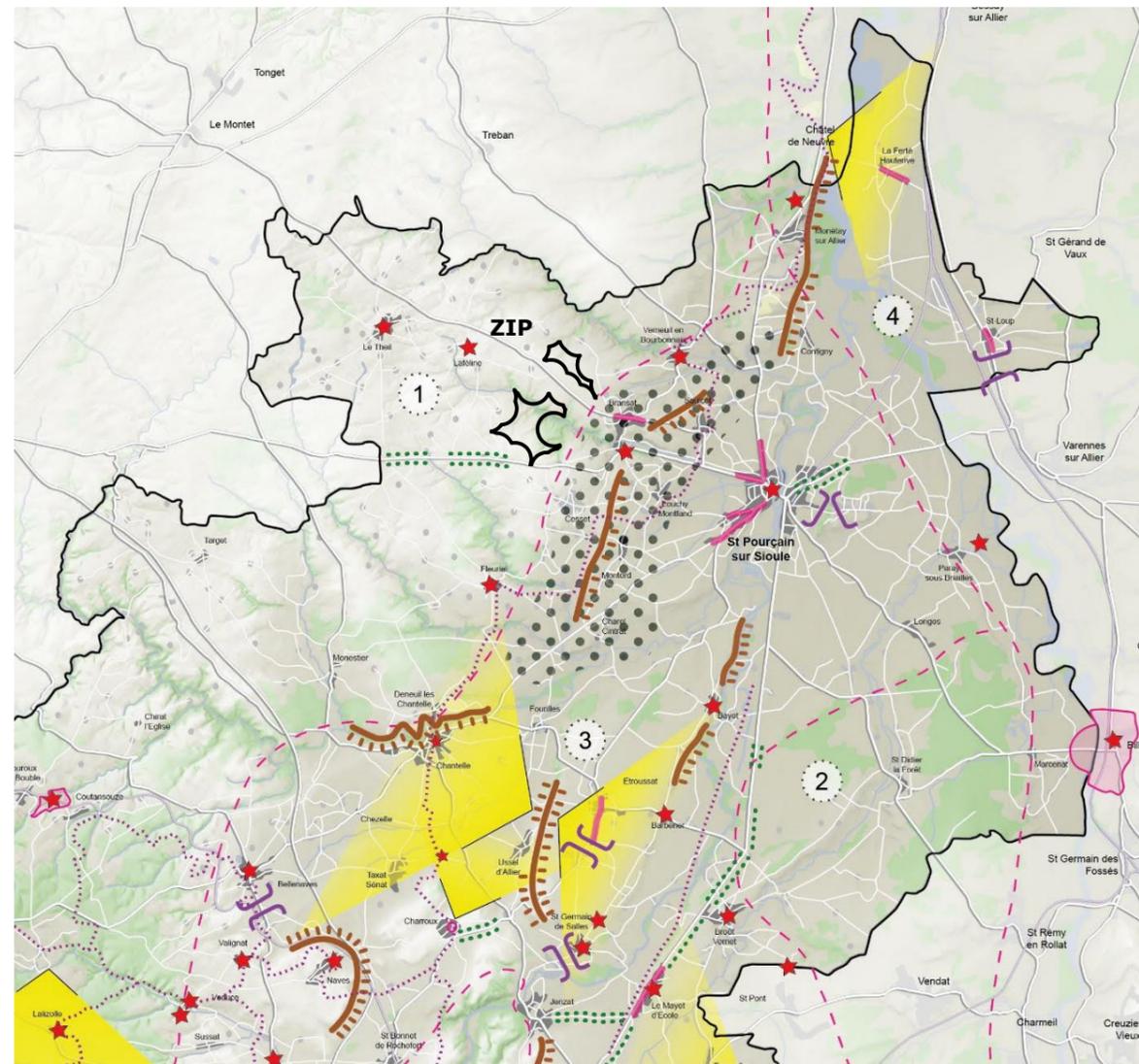
Axe 3 – Protéger et mettre en valeur les atouts locaux

Objectifs 3.1 à 3.3, 3.7

Le DOO identifie les **points de vue structurants**, les **itinéraires de découverte**, les éléments **bâties** constituant un point de repère dans le paysage, les **arbres d'alignement** le long des routes, les **sites inscrits et classés** comme **protégés de toute urbanisation** future. Une partie de ces motifs est identifié **Figure 80 page 118.**, le reste étant à compléter par les documents d'urbanisme locaux notamment concernant le bâti isolé (marqueur de l'identité du territoire) et le patrimoine vernaculaire.

La ZIP de Bransat-Laféline s'inscrit à proximité :

- des repères bâtis formés par les **clochers** des églises de **Laféline, le Theil, Bransat** et **Verneuil-en-Bourbonnais** ;
- de la **D46** identifiée comme une **porte d'entrée du territoire**, avec un **point de vue embrassant les grandes plaines agricoles à l'intersection de la D36 (à aménager)**. Un alignement d'arbre le long de la D46 se trouve au sud de la ZIP. ;
- à la transition directe avec la Limagne de Gannat-Saint-Pourçain, avec ses coteaux viticoles visuellement exposés et ses enjeux de mitages des paysages en lien avec la vocation économique de Saint-Pourçain ;



Préserver les conditions de découverte du paysage

- ★ Les éléments bâtis constituant des points de repère dans le paysage
- ◀ Les points de vue structurants offrant des tables d'orientation et permettant la lecture des paysages
- ⋯ Les itinéraires de découverte des paysages
- ⋯ Les arbres d'alignement le long des routes
- ◻ Les sites classés et inscrits au titre de la loi paysage de 1930 : des lieux reconnus pour leur qualité

Aménager des futurs quartiers en tenant compte du contexte paysage d'implantation

- ▬ Les lignes de relief structurantes, animant le paysage et produisant des coteaux visuellement exposés
- ◻ Les zones de mitage des paysages

Reconquérir les entrées de ville

- ▬ Les entrées et traversées de ville distendues

Maintenir les coupures vertes

- ⌋⌋ Les coupures vertes sous pression

Gérer les évolutions paysagères du territoire par unités paysagères

- 1 Forêts et bocage bourbonnais
- 2 Forêts et bocage du val d'Allier Vichyssois
- 3 Limagne de Gannat et St-Pourçain
- 4 Val d'Allier
- 5 Vallée et gorges de la Siou



Réalisation : Arthur Remy Urbanisme & Grand Paysage - Source : Géoportail

Figure 80 – Synthèse de l'axe 3 du DOO du ScoT Saint-Pourçain Sioule Limagne

Le DOO définit cinq unités paysagères dont celle de la **forêt et bocage bourbonnais** dans laquelle s'inscrit la **ZIP de Bransat-Laféline**. Les structures paysagères rattachées devront être protégées par les documents d'urbanisme selon les évolutions visées par les Objectifs de Qualité Paysagère :

Unités paysagères	Structures paysagères caractéristiques de l'unité	Objectifs de qualité paysagère pouvant être traduits dans les documents d'urbanisme
Forêt et bocage bourbonnais	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le maillage bocager cloisonnant les regards ; ▪ Les arbres isolés, la forêt ; ▪ Les petites routes offrant une découverte intime de l'unité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir le réseau de maillage bocager et les prairies ; ▪ Gérer les timbres postes de résineux dans la forêt des Colettes ; ▪ Lutter contre l'ouverture des paysages.

Les paysages du Val d'Allier et de la Limagne de Gannat-Saint-Pourçain sont relativement proches de la ZIP de Bransat-Laféline (3 - 4km à la proximité immédiate selon les unités dessinées par la DREAL AURA ou le SCoT). Les objectifs de qualité paysagère fixés par le DOO sont les suivants :

Limagne de Gannat et St-Pourçain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ De vastes cultures céréalières produisant un carroyage dans le paysage ; ▪ Une discrète viticulture s'accrochant aux coteaux de St-Pourçain ; ▪ Un paysage ouvert aux horizons lointains ; ▪ Une diversité de contexte géographique : collines et coteaux, plaine, val. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser la pression d'urbanisation (entrées de villes, zones de mitage, dispersion de l'urbanisation, paysages dégradés) ; ▪ Avoir une vigilance particulière pour tous les aménagements en contexte de coteaux ; ▪ Tirer profit des situations de coteaux pour aménager des points de vue ; ▪ Ne pas saturer d'aménagements divers le long de la RD2009 ; ▪ Préserver l'image viticole du St-Pourçinois ; ▪ Préserver les verticales apportant une diversité à ce grand paysage.
Val d'Allier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une ripisylve mettant en lumière le cours de l'eau ; ▪ Des coteaux constitués de prairies ; ▪ Une plaine fertile agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser la pression d'urbanisation en rive droite ; ▪ Aménager des points de vue depuis les coteaux en rive gauche.

Afin de faire de la découverte des paysages un atout touristique du territoire, le DOO s'appuie sur :

- la préservation des circuits communaux de randonnées ;
- la réalisation d'un plan intercommunal de communication et de sensibilisation sur la découverte du **paysage**, de **l'environnement** et du **patrimoine**, mettant en valeur les atouts du territoire.
- les grands équipements culturels structurants, auxquels seront fixés des ambitions en matière de qualité des abords. Ceux situés au sein de l'AEE sont :
 - o Les **Châteaux de Fontariol et du Max** au Theil, **de Chareil** à Chareil-Cintrat, **de Bellenaves** ;

- Les **églises peintes** de Notre-Dame sur l'eau à Verneuil en bourbonnais, Notre-Dame à Fleuriel, Saint-Martial à Contigny, Saint-Pourçain à Louchy-Montfand, Saint-Julien à Saulcet, Saint-Mazeran à Broût-Vernet, Saint-Martin à Jenzat ;
- Les **musées** du Lavage et du Repassage à Verneuil-en-Bourbonnais, l'histoire du paysan soldat à Fleuriel, le musée de la Lithographie et d'Art Moderne et la Cour des Bénédictins à Saint-Pourçain-sur-Sioule (comprenant le musée de la vigne et du vin en cours de développement, le cinéma théâtre et l'église), le musée de la Marionnette à Monétay-sur-Allier, le musée des outils de l'ancien temps à La Ferté-Hauterive, la Maison des Horloges à Charroux, le musée Automobile de Bellenaves, le musée de la Maison du Luthier à Jenzat

Une liste non exhaustive d'essences végétales à privilégier dans les projets d'aménagement futurs est proposée par le DOO (Cf. recommandation n°22).

Objectifs 3.4

Le DOO identifie les principaux éléments écologiques d'intérêts et continuités écologiques dont le maintien de l'intégrité physique et des caractéristiques écologiques doit être assuré, à la fois comme richesse biologique et comme support de valorisation du patrimoine naturel.

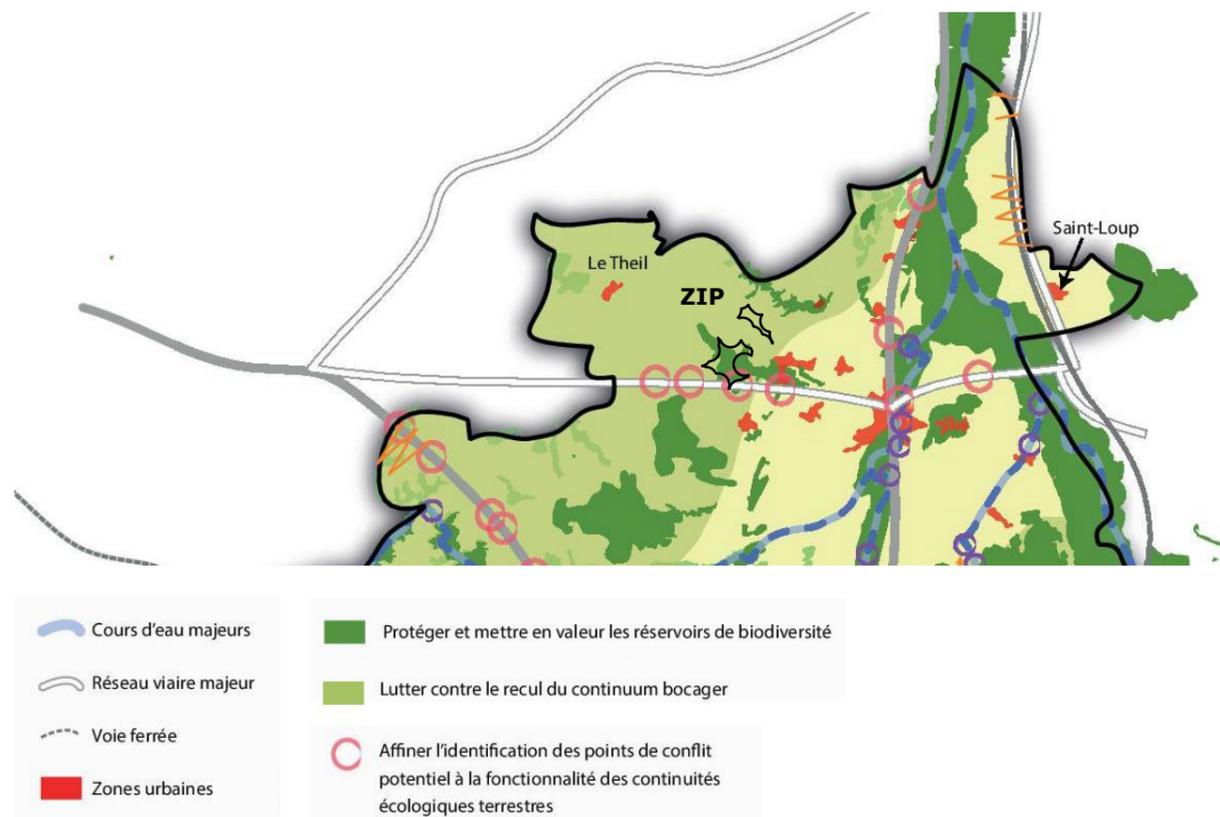


Figure 81 – Trame Verte et Bleue identifiée par le SCOT Saint-Pourçain Sioule Limagne

La ZIP de Bransat-Laféline s'inscrit sur un **réservoir de biodiversité à protéger** formé par la **rivière du Gaduet** et le **Bois de Montfaut**. Elle s'inscrit plus largement dans des paysages de bocage dont la préservation et le renforcement (densification) sont des objectifs forts.

A proximité se trouve la **D46**, infrastructure routière majeure dont le franchissement constitue un enjeu vis-à-vis de la fonctionnalité des continuités écologiques. L'identification de potentiels points de conflits doit être affinée dans les documents d'urbanisme locaux et à l'occasion des travaux mentionnés précédemment.

Par ailleurs, les éléments de la sous-trame écologique (zone humide, bosquets, haies, arbres, etc.) et leur fonctionnalité à préserver restent à identifier localement à l'occasion des documents d'urbanisme locaux et des projets d'aménagement.

A noter que le DOO prévoit :

- qu'une haie identifiée sans fonctionnalité (écologique, agricole, hydraulique, stabilisation du sol) pourra être arrachée mais devra être replantée en un lieu stratégique (ex : renforcement d'un corridor écologique dégradé, stabilisation du sol sur un versant, etc.) ;
- de favoriser la création, le développement ou la remise en état de sentiers, chemins ou autres coulées vertes permettant de rapprocher les habitants des espaces de nature limitrophes ;

Objectif 3.8

Le **projet éolien de Bransat** s'inscrit dans des **paysages** que le DOO identifie comme **préférentiels** pour le **développement éolien** : ces paysages ne correspondent pas à des paysages patrimoniaux à préserver ou déjà encombrés par d'autres installations anthropiques de grande échelle. Ils offrent donc une ampleur (topographique, profondeur du champ, etc.) qui permet l'implantation de dispositifs éoliens, sans dénaturer des paysages actuels.

Ailleurs, le développement éolien est fortement déconseillé du fait de la sensibilité paysagère :

- du Val d'Allier ;
- des abords du site inscrit du Village de Charroux et des points de vue et des fonds de scène depuis le village vers la forêt des Colettes ;
- des gorges de la Sioule et de son site classé ;
- des abords de Verneuil-en-Bourbonnais et de la côte viticole de Saint-Pourçain ;
- de la plaine de Limagne dont le caractère d'horizontalité doit être maintenu.

Les sites d'implantation évitent également toute proximité avec les villages et les éléments bâtis de valeur patrimoniale. L'implantation d'éoliennes s'appuiera sur **les lignes de crête** pour poursuivre un objectif de mise en valeur des paysages, sur le **maintien des structures paysagères existantes** et sur les **rapports d'échelles** entre celles-ci.

De même, les installations annexes aux éoliennes doivent faire l'objet d'aménagements discrets dans le paysage.

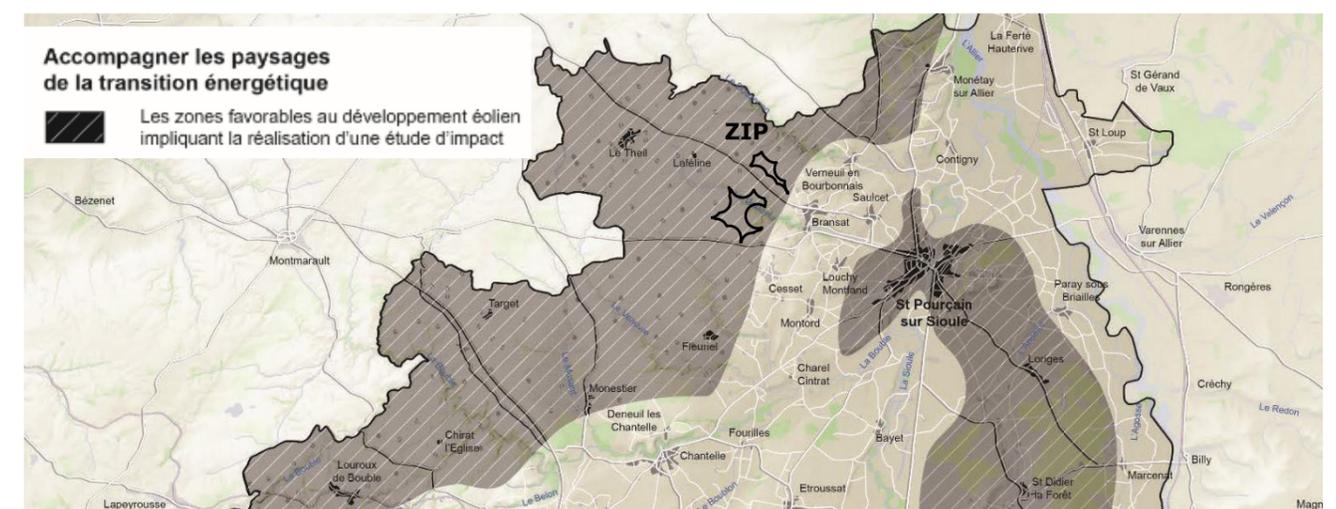


Figure 82 – Zones préférentielles pour le développement éolien

VII.5.3.2. Règlement National d'Urbanisme

La réglementation en vigueur sur la ZIP est régie par le Règlement National d'Urbanisme (RNU) sur les deux communes de Bransat et Laféline. L'une des dispositions du RNU est la règle de la constructibilité limitée (article L.111-1-2 du Code de l'urbanisme), autorisant notamment :

- Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées, [...] ;
- Les constructions et installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées et l'extension mesurée des constructions et installations existantes ;
- Les constructions ou installations, sur délibération motivée du conseil municipal, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune [...] le justifie, **dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages**, à la salubrité et à la sécurité publiques, qu'elles n'entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L.110 et aux dispositions des chapitres V et VI du titre IV du livre Ier ou aux directives territoriales d'aménagement précisant leurs modalités d'application.

VII.5.3.3. Vestiges archéologiques

De nombreux sites **archéologiques** sont relevés à proximité de la ZIP, en particulier d'anciennes voies gallo-romaines (Cf **Figure 84 page 123**). La ZIP présente donc une **sensibilité particulière** dont il faudra tenir compte en phase chantier. Rappelons que les Codes de l'urbanisme et du patrimoine prévoient les dispositions suivantes :

« Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature, par sa localisation et ses caractéristiques, à compromettre la conservation ou la mise en valeur d'un site ou de vestiges archéologiques. » article R111-4 du Code de l'urbanisme

« Lorsque, par suite de **travaux** ou d'un fait quelconque, des monuments, des ruines, substructions, mosaïques, éléments de canalisation antique, vestiges d'habitation ou de sépulture anciennes, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique sont mis au jour, l'inventeur de ces vestiges ou objets et le propriétaire de l'immeuble où ils ont été découverts sont tenus d'en faire la **déclaration immédiate au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au préfet. Celui-ci avise l'autorité administrative compétente en matière d'archéologie.** » Article L 531-14 du Code du patrimoine

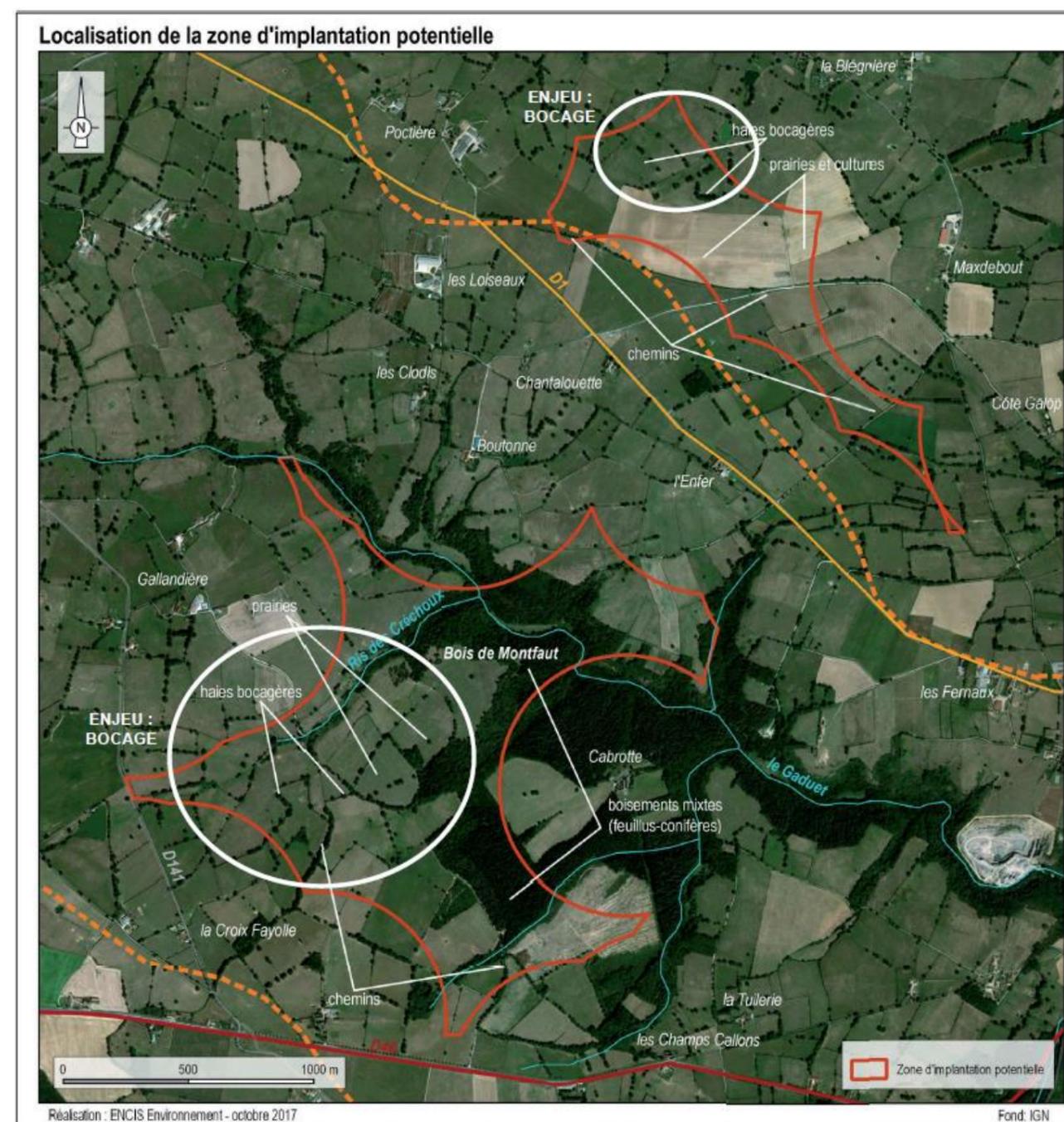


Figure 83 - : Orthophotographie de la ZIP



Chemin stabilisé et haie basse taillée



Chemin stabilisé



Chemin enherbé et chênes



Chemin enherbé et chênes



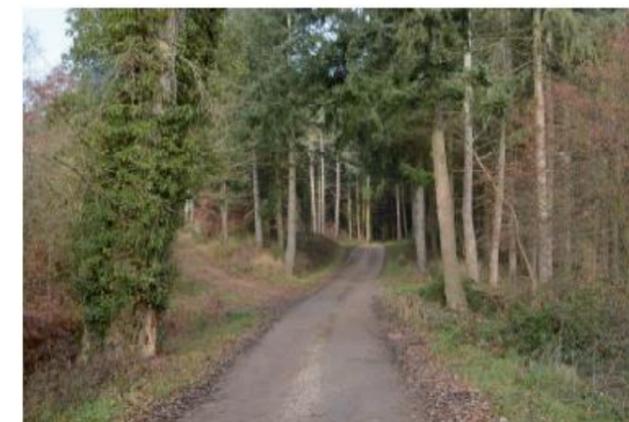
Haie basse taillée et chêne



Haie basse taillée



Chemin enherbé traversant un boisement



Chemin de terre traversant un bois de résineux



Parcelle labourée et chêne isolé



Parcelle cultivée et structures bocagères en arrière-plan



Parcelle déboisée



Mât de mesure du vent dans une prairie

Photographie 131 – Motifs de la zone nord (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)

Photographie 132 – Motifs de la zone sud (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



Chemin de terre dans un bois de feuillus et de résineux



Plantation de résineux bordant une prairie



Mât de mesure du vent et chênes isolés dans une prairie



Prairie



Cabane de chasseurs



Chemin de terre bordant un boisement



Prairie et lisière



Mât de mesure du vent et chêne isolé en limite de parcelle

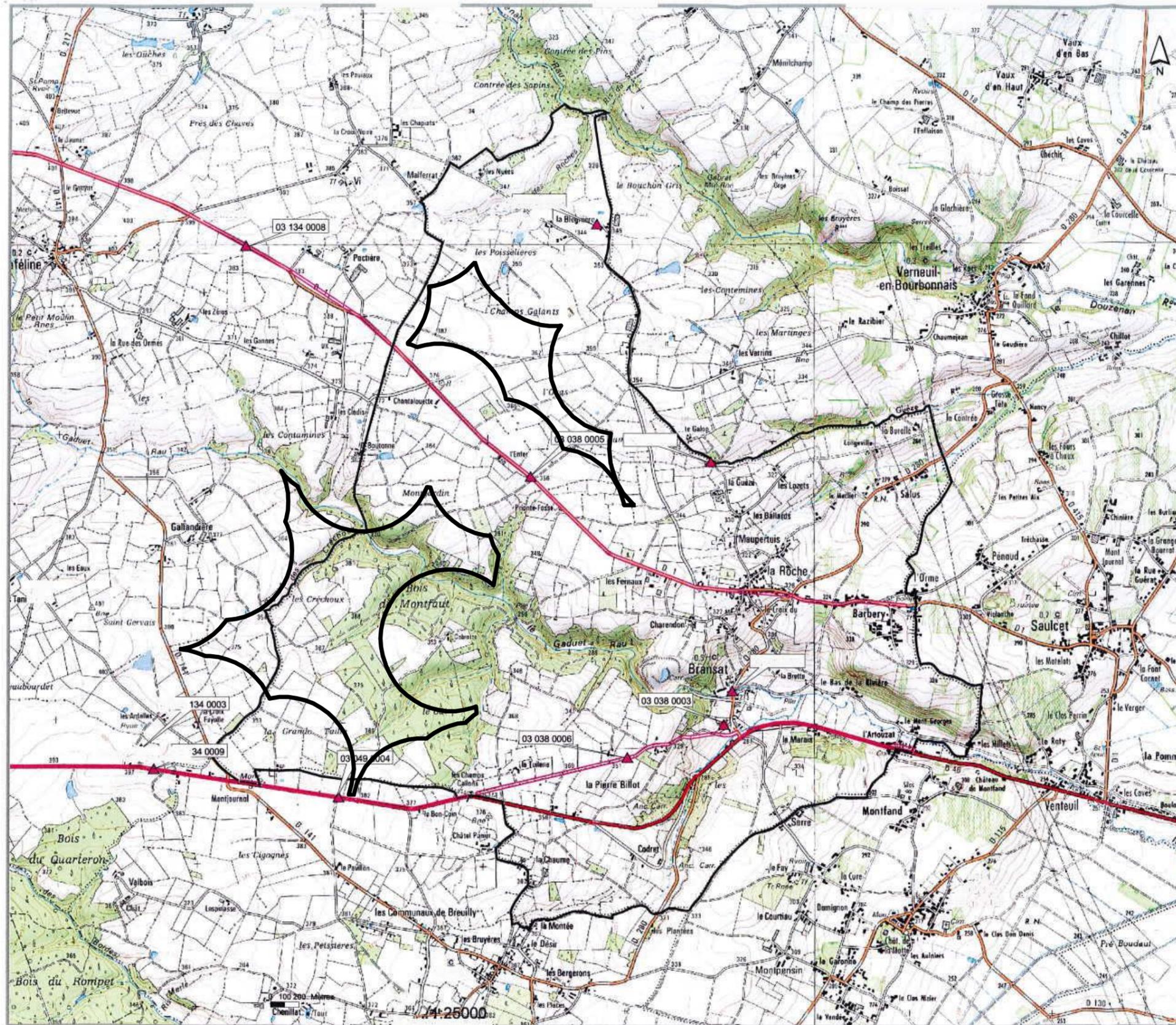


Prairie



Chemin de terre bordant une plantation de résineux

Photographie 133 – Motifs paysagers de la zone sud (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)



état de
la base de données Patriarche
au 27/05/2016

-  Entité archéologique dont l'emprise est connue ou supposée
-  Entité archéologique à localisation approximative
-  Limite communale

Fonds cartographiques :
BD TOPO © IGN - 2014

Figure 84 – Localisation des vestiges archéologiques recensés (Extrait de la base Patriarche, SRA Auvergne-Rhône Alpes)

VII.6. Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien

VII.6.1 Sensibilités des lieux de vie et des axes de communication

Dans l'**AEE**, le village le plus sensible est **Varennes-sur-Allier**, qui comme son nom l'indique, se situe dans le Val d'Allier (sensibilité faible). Les vues sont peu fréquentes mais possibles en raison du caractère très aplani de la vallée. La ZIP paraît relativement étendue malgré la distance en raison de l'angle de vue.

Les autres villages principaux offrent très peu de visibilités sur la ZIP, principalement en périphérie (Bessay-sur-Allier et Montmarault, sensibilité très faible), voire aucune (Souvigny).

Les routes les plus importantes (**A71, N79, D945, D2009, N209, D46, D6**) offrent très peu de vues en raison de l'importance des structures bocagères et de la topographie vallonnée (sensibilité très faible). Celles-ci sont fragmentées et ponctuelles. La route la plus sensible est la **N7**, qui emprunte le Val d'Allier (sensibilité faible). Cette dernière offre des visibilités quasiment continues sur la ZIP en dehors des traversées de bourgs, en raison du caractère aplani de la vallée et de ses grandes cultures.

Dans l'**AER**, les bourgs les plus sensibles sont **Saint-Pourçain-sur-Sioule, Louchy-Montfand** et **Verneuil-en-Bourbonnais** (sensibilité modérée). Le centre historique de Saint-Pourçain-sur-Sioule ne permet aucune visibilité sur la ZIP mais de nombreuses vues sont possibles depuis les quartiers en rebord de vallée et sur le plateau, à l'ouest. Le centre de Louchy-Montfand permet en revanche une large fenêtre dégagée sur la ZIP. Les vues en périphérie sont plus fragmentées en raison de la dispersion du bâti et des structures végétales (village « en nébuleuse ». Le centre-bourg de Verneuil-en-Bourbonnais ne permet quasiment aucune visibilité mais la périphérie, notamment à l'est, permet des visibilités et covisibilités.

Les autres villages ont une sensibilité faible (**Saulcet et Fleuriel**) ou très faible (**Contigny, Monétay-sur-Allier, Treban, Le Theil et Chareil-Cintrat**) car les visibilités sur la ZIP sont très limitées et partielles en raison de la topographie, des structures bocagères et des écrans bâtis.

Les routes les plus sensibles sont la **D46**, la **D2009**, la **D1**, la **D18** et la **D987** (sensibilité faible). Celles-ci permettent de fréquentes vues sur la ZIP, souvent partielles en raison de écrans et filtres constitués par les structures bocagères. Quelques portions permettent des vues dégagées. L'emprise de la ZIP reste limitée. Les autres routes (**D34** et **D22**) offrent des vues beaucoup plus partielles et/ou rares (sensibilité très faible).

Dans l'**AEI**, les villages les plus sensibles sont **Cesset** et **Bransat**, pour une partie du bourg (sensibilité modérée). Depuis Cesset, les visibilités et covisibilités sont fréquentes même si fragmentées par les écrans bâtis et végétaux. Depuis le centre historique de Bransat, la ZIP est très peu perceptible en raison de la topographie (fond de vallée). En revanche, depuis La Roche, la partie du bourg implantée sur le plateau et en rebord de vallée, les visibilités et covisibilités sont importantes. Depuis **Laféline** en revanche, les visibilités sont très limitées en raison de la densité du bâti et de l'importance des structures végétales périphériques (sensibilité très faible).

Les hameaux les plus sensibles sont généralement les plus proches, depuis lesquels la ZIP occupe une emprise très importante, que ce soit en largeur (effet de « barrière » visuelle voire d'enfermement ou d'encerclement) ou en hauteur (effet de surplomb possible). Il s'agit de **Cabrotte** (sensibilité très forte) **Gallandière, Boutonne, Les Clodis, Les Loiseaux, La Croix Fayolle, Les Ardelles, L'Enfer, Chantalouette, La Blégnière, Maxdebut, Poctière, Malferrat, Côte Galop, La Guèze, Les Champs Callons, La Tuilerie, Montjournal, Le Bon-Coin** (sensibilité forte).

Les routes les plus sensibles sont la **D1**, la **D141** et la **D46** (sensibilité modérée). Celles-ci offrent en effet des vues continues et dégagées sur la ZIP. La **D280** est un peu moins sensible (sensibilité faible) car elle offre des vues plus fragmentées en raison des écrans bâtis et végétaux. La portion située dans la vallée ne permet quasiment pas de percevoir la ZIP.

VII.6.2 Sensibilités des éléments patrimoniaux et touristiques

Dans l'**AEE**, les sites et monuments dont l'enjeu est fort cumulent généralement plusieurs protections réglementaires et font l'objet d'une fréquentation touristique. Il s'agit du **bourg de Billy** et son château (monument historique, sites inscrits, SPR et site touristique), du **bourg de Souvigny et son prieuré bénédictin** (site inscrit, monument historique, SPR et site touristique), de **l'abbaye Saint-Vincent de Chantelle** (monument historique), du **village de Charroux** (site inscrit, SPR et site touristique), de la **réserve naturelle du Val d'Allier** (site touristique) et du **vignoble de Saint-Pourçain** (site touristique). Billy et son château présentent une sensibilité faible, de larges panoramas et des covisibilités étant possibles. L'éloignement est toutefois important. Le village de Charroux présente également une sensibilité faible, le panorama et sa table d'orientation se trouvant en périphérie nord du bourg faisant face au projet éolien. Le village de Souvigny, ainsi que l'abbaye de Chantelle et le vignoble de Saint-Pourçain, ont une sensibilité très faible ou nulle, les visibilités et covisibilités étant limitées à la périphérie pour les bourgs, très partielles ou très brèves, voire inexistantes. Les autres sensibilités concernent le **domaine de Chaugy** (monument historique à la sensibilité faible) et les **tables d'orientation de Naves, des Côtes Matras, de Charroux et d'Ussel- d'Allier** (sensibilité faible). Ce monument et ces panoramas offrent en effet des vues dégagées sur la ZIP, qui occupe toutefois une emprise limitée au regard de l'étendue du champ de vision.

Dans l'**AER**, les sites et monuments les plus sensibles sont le **château de Vousset** (MH), le **château de Montfand** (MH) et le **SPR de Verneuil-en-Bourbonnais** (sensibilité modérée). Ceux-ci permettent en effet de nombreuses visibilités et covisibilités en raison de leur situation dominante et de l'emprise visuelle importante de la ZIP. Le **château de Fontariol** (MH), le château du Max (MH), le château des Aix (MH), la villa Chatet (MH), le **vignoble de Saint-Pourçain** et le **GR300** ont une sensibilité faible, des visibilités ou covisibilités étant possibles mais partielles en raison de la végétation et l'emprise visuelle de la ZIP assez réduite. Les centres historiques des villages touristiques de **Saint-Pourçain-sur-Sioule** et **Verneuil-en-Bourbonnais** ne permettent quasiment pas de visibilités (sensibilité très faible). Les covisibilités possibles ne concernent pas des vues remarquables sur les villages, de type « carte postale ».

Dans l'**AEI**, les monuments historiques les plus sensibles sont **l'église de Bransat**, le **donjon de Chenillat** et la **chapelle de Reugny** (sensibilité faible), des visibilités et/ou covisibilités étant possibles mais brèves et/ou depuis des lieux peu fréquentés, ou bien monument peu reconnu ou peu fréquenté. **L'église de Laféline** et le **pont sur le Gaduet** ont une sensibilité très faible, des visibilités étant possibles mais très partielles en raison de la topographie et/ou des écrans et filtres végétaux.

En ce qui concerne les sites touristiques, le gîte des Codrets a une sensibilité faible et le **gîte de la Pierre Billot** une sensibilité modérée, les visibilités étant importantes, et le **vignoble de Saint-Pourçain** une sensibilité faible, des covisibilités étant possibles.

VII.6.3 Effets cumulés potentiels

L'éolienne existante la plus proche est celle de Saulzet, à 19 km de la ZIP. Etant donné l'éloignement, si des covisibilités existent, l'effet cumulé ne pourra être que très faible.

Les autres projets éoliens recensés sont un projet autorisé (Moulin du Bocage) au nord-ouest de l'AEE, et trois projets en cours d'instruction (cf. contexte éolien Chapitre VI.2 page 18).

Parmi ces derniers, le projet de Tréban et celui de Deux-Chaises-le-Theil se trouvent à 6 et 7.6km à l'ouest de la ZIP de Bransat. Les effets cumulés liés à l'ajout du projet éolien de Bransat se focalisent alors dans l'espace qui se trouve entre les trois projets (Tréban, Deux-Chaises-le-Theil, Bransat). A ce stade, l'effet cumulé est qualifié de fort et sera affiné lors de l'analyse des incidences cumulés (cf. Chapitre XII page 177).

Tableau 16 - Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales

Thématiques		Aire éloignée		Aire rapprochée		Aire immédiate		Zone d'implantation potentielle	
		Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité
Paysage et patrimoine	Unités et structures paysagères	Paysages du bocage bourbonnais	Faible	- Paysages du bocage bourbonnais, vignoble et plaine alluviale de Saint-Pourçain - Topographie orientée nord-ouest/sud-est (vallées secondaires et interfluves)	Modérée	- Structures et motifs bocagers - Fermes isolées au bâti traditionnel	Modérée	- Structures bocagères (principalement nord de la zone nord et ouest de la zone sud) Le projet éolien de Bransat s'inscrit dans des paysages que le DOO identifie comme préférentiels pour le développement éolien	Forte
	Éléments patrimoniaux et touristiques	- Château-fort de Billy (MH) - Forteresse et remparts de l'ancien château de Billy (SI) - Ensemble du bourg de Billy (SI) - SPR Billy - Château de Billy (tourisme) - SPR et site inscrit Charroux - Tables d'orientation de Naves, des Côtes Matras, de Charroux et d'Ussel-d'Allier	Faible	- Château du Vousset (MH) - Château de Montfand (MH) - Château du Max (MH) - Villa de Chatet (MH) - SPR de Verneuil-en-Bourbonnais	Modérée	- Eglise Saint-Georges à Bransat (MH) - Donjon de Chenillat (MH) - Chapelle de Reugny (MH) - Vignoble de Saint-Pourçain (tourisme) - Gîte des Codrets - Gîte de la Pierre Billot	Faible à modérée	-	Nulle
	Lieux de vie	Varennes-sur-Allier	Faible	- Saint-Pourçain-sur-Sioule - Louchy-Montfand - Verneuil-en-Bourbonnais	Modérée	- Cabrotte, Gallandière, Boutonne, Les Clodis, Les Loiseaux, La Croix Fayolle, Les Ardelles, L'Enfer, Chantalouette, La Blégnière, Maxdebout, Poctière, Malferrat, Côte Galop, La Guèze, Les Champs Callons, La Tuilerie, Montjournal, Le Bon-Coin	Forte	-	Nulle
	Axes de communication	- N7	Faible	- D46, D2009, D1, D18 et D987	Faible	- D1, D141, D46	Modérée	-	Nulle

VIII. RECOMMANDATIONS PAYSAGERES

VIII.1. Intérêt de la prise en compte des paysages

Dès lors qu'un site éolien a été choisi et que l'on connaît les grands enjeux liés aux servitudes réglementaires et à l'environnement (cadrage préalable, consultation des services de l'Etat et état initial de l'environnement), il est possible de réfléchir au nombre et à la disposition des éoliennes sur le site, ainsi qu'aux aménagements connexes. Il s'agit alors de donner du sens au projet, en rendant le plus évident possible son rapport au site d'implantation.

Pour cela, le paysagiste accompagne le porteur de projet dans la définition du projet éolien en s'appuyant sur les spécificités des paysages et :

- La **capacité** de l'unité paysagère à **accueillir un parc éolien**, en fonction des fondements naturels et des usages anthropiques ;
- La construction d'un dialogue entre les structures de paysage et le projet, par le **choix d'un parti pris d'implantation lisible** ;
- Le respect de **rapports d'échelle cohérents**, aussi bien vis-à-vis du grand paysage que des paysages locaux ;
- La **réduction des co-visibilités** avec les **éléments patrimoniaux** les plus proches, quand cela est possible ;
- L'**accompagnement de l'évolution du cadre de vie des riverains**, passant notamment par l'insertion fine des aménagements connexes, la proposition d'actions de sensibilisation et de mesures adaptées aux différents stades de la conception (éviter, réduire, compenser, accompagnement).

VIII.2. Contexte paysager

Le périmètre d'étude s'inscrit dans les pentes granitiques et métamorphiques du bocage bourbonnais à leur jonction avec le bassin sédimentaire de la Limagne. Issues du massif de la Combraille qui s'érige au sud-ouest, ces pentes descendent par des ondulations successives en direction du bassin d'effondrement de la Limagne.

Deux **lignes de forces paysagères majeures** se révèlent :

- A l'extrémité ouest de l'aire d'étude éloignée, une ligne de crête se dessine : la célèbre **faille de Limagne**, ligne de partage des eaux entre les bassins versants du Cher et de l'Allier.
- A l'extrémité est, le **Val d'Allier** abritant deux pôles urbains majeurs, Vichy inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO et Moulins, capitale historique du bourbonnais.

La ZIP de Bransat-Laféline se place sur les **roches métamorphiques** de la terminaison orientale du bocage bourbonnais, pleinement représentatives de ces paysages de transition entre deux lignes de forces majeures et deux ensembles paysagers très différents. De ce fait, les paysages du territoire d'étude se caractérisent par :

- le **bocage bourbonnais**, dont les spécificités les plus emblématiques sont ses formations végétales, c'est-à-dire les bouchures (pâtures entourées de haies vives) et les grandes forêts domaniales ; les vestiges d'anciennes activités industrielles (carrière, mines, terrils, voie ferrée, étangs) ; et une représentation culturelle étroitement associée à l'histoire de la maison de Bourbon, au petit patrimoine comme les églises peintes ou les édifices fortifiés et à la grande naturalité de ces espaces. Ainsi, si quelques villes ou villages rayonnent d'un point de vue touristique au-delà des limites de l'aire d'étude éloignée (Souvigny par exemple), les enjeux et les sensibilités du bocage bourbonnais ont tendance à résider dans leur valeur d'ensemble paysager.
- Le **bassin sédimentaire la Limagne et du val d'Allier**, aux reliefs doux et aux sols fertiles. Ils sont alors propices à une exploitation humaine facilitée, concentrant une agriculture plus intensive de type céréalière, les axes de circulation historiques, les extensions urbaines (villes et

villages résidentiels) qui s'ajoutent au bâti historiquement dispersé. Les enjeux et sensibilités sont alors étroitement liés à un cadre de vie périurbain.

Si les pentes de la ZIP semblent favorables à l'implantation d'éoliennes (compatible avec le maintien d'une activité agricole, compatible avec le RNU), le site est occupé par des structures de paysage caractéristiques du bourbonnais (bocage, vallon et forêt), à proximité de la vallée de la Sioule (rapports d'échelle), à la transition avec la Limagne et le val d'Allier résidentiels (cadre de vie), au niveau d'une porte d'entrée de la communauté de commune (D46). Par ailleurs, dans les paysages rapprochés, plusieurs églises et châteaux entretiennent des relations visuelles avec la ZIP.

Dans ce contexte paysager, des recommandations paysagères ont été formulées à l'issue de l'état initial, à l'échelle de la ZIP et des sensibilités relevées afin d'appliquer la séquence Eviter, Réduire et Compenser dans l'élaboration du parti pris d'aménagement.

VIII.3. Fondements paysagers de l'agencement

À l'issue de l'état des lieux et au regard de la synthèse établie, il est possible de déterminer les paysages les plus sensibles vis à vis de la ZIP. Ces conclusions permettent d'engager le travail d'implantation des éoliennes vis-à-vis des sensibilités du territoire.

Les relations visuelles (visibilités ou co-visibilités) considérées dans ce travail itératif sont celles issues de l'état initial, et plus particulièrement les vues totales sur la ZIP, avec des effets potentiels majeurs (surplomb, encerclement), les vues rapprochées ou depuis des sites à enjeu (patrimoine réglementé touristique et reconnu, axe routier majeur, lieu d'habitation privilégié...), soit :

- Les **hameaux les plus proches**, avec une sensibilité très forte pour Cabrotte, et forte pour Gallandière, Boutonne, Les Clodis, Les Loiseaux, La Croix Fayolle, Les Ardelles, L'Enfer, Chantalouette, La Blégnière, Maxdebout, Poctière, Malferrat, Côte Galop, La Guèze, Les Champs Callons, La Tuilerie, Montjournal, Le Bon-Coin ;
- Le patrimoine réglementé proche de la ZIP comme l'église de Bransat, le donjon de Chenillat (MH.97 et 98, sensibilité faible) et la **chapelle de Reugny** (MH.100, sensibilité modérée). Dans l'aire d'étude rapprochée, les sensibilités se concentrent sur les **châteaux du Vousset, Montfand (MH.84 et MH.91, modéré)**, du Max (MH.102), de Fontariol (MH.75) et des Aix (MH.90), la villa Chatet (MH.103, faible) et le **SPR de Verneuil-en-Bourbonnais** (SPR.4, sensibilité modérée) ;
- Les **promontoires perchés** sur des lignes de crêtes ou des promontoires naturels tels que **Charroux** (Plus beaux village de France, SPR.2, SI.2), **Ussel-d'Allier, Naves** et **Les Côtes Matras** ;
- Les sites emblématiques tels que le village de **Souvigny**, dont la candidature à l'UNESCO comme un des sites clunisiens est engagée (sensibilité très faible), le **vignoble de Saint-Pourçain** traversé par le **GR 300** (sensibilité faible) ;
- Le **Val d'Allier**, plus particulièrement le bourg de **Billy** (SPR.5, SCI.1, MH.10) et le **Domaine de Chaugy** à Bessay-d'Allier (MH.24)
- Les axes de circulation avec des relations visuelles rapprochées ou de longues séquences avec des visibilités tels que les **D46, D141, D1, D 987** à l'approche de St-Pourçain-sur-Sioule et le **GR 300**.

VIII.4. Préconisations du paysage et patrimoine

Afin de guider la conception et les choix d'un agencement de moindre incidence, des préconisations paysagères ont été proposées ci-dessous en lien avec les objectifs de qualité paysagère fixés par le SCoT de Saint-Pourçain Sioule Limagne. Notons que l'implantation finalement choisie prend en compte l'ensemble des contraintes environnementales et techniques du projet en plus de celles liées au paysage et au patrimoine. Ainsi, certaines préconisations portant sur le volet paysager peuvent ne pas avoir été suivies en cohérence avec d'autres enjeux (servitudes, espèces protégées, contraintes techniques, ...) :

Afin de concevoir un projet qui s'accorde avec le territoire et les éléments qui le composent, les préconisations suivantes émises par le paysagiste ont été prises en compte dans la conception du projet :

- Eviter les structures de paysage typiques des forêts et bocage du bourbonnais, soit les fonds de vallées, les ripisylves, les bois et forêts, les bouchures, les mares et plans d'eau et les arbres isolés ;
- Privilégier une implantation soulignant la topographie des interfluvies des rivières du Douzenan, du Gaduet et des Bordes. La ligne directrice suivie sera alors perpendiculaire aux vallées majeures (Allier, Sioule, Bouble) et à ligne de partage des eaux Cher/Allier ;
- Exclure certains secteurs de la ZIP pour éviter les effets de « barrière » depuis les lieux de vie proches ainsi que les effets d'encerclement ;
- Se reculer vis-à-vis des coteaux des vallées de la Bouble et de la Sioule afin de :
 - o respecter un rapport d'échelle cohérent (Cf. coupe 18'-18), soit au maximum 200m de hauteur totale au plus proche de la Limagne.
 - o réduire les effets depuis les coteaux résidentiels de Verneuil-en-Bourbonnais, Bransat, Louchy-Montfand et Breuilly. A ce titre, adopter un recul supérieur au 500m réglementaire lorsque cela est possible ;
 - o réduire les effets vis-à-vis des coteaux viticoles de Saint-Pourçain-sur-Sioule.
- Eviter les co-visibilités directes entre la Chapelle de Reugny (MH.100) et le projet depuis la D46, porte d'entrée de la communauté de communes ;
- Se reculer vis-à-vis des axes de circulations les plus proches, pour respecter un recul de 250m des axes départementaux et 100m des axes locaux.

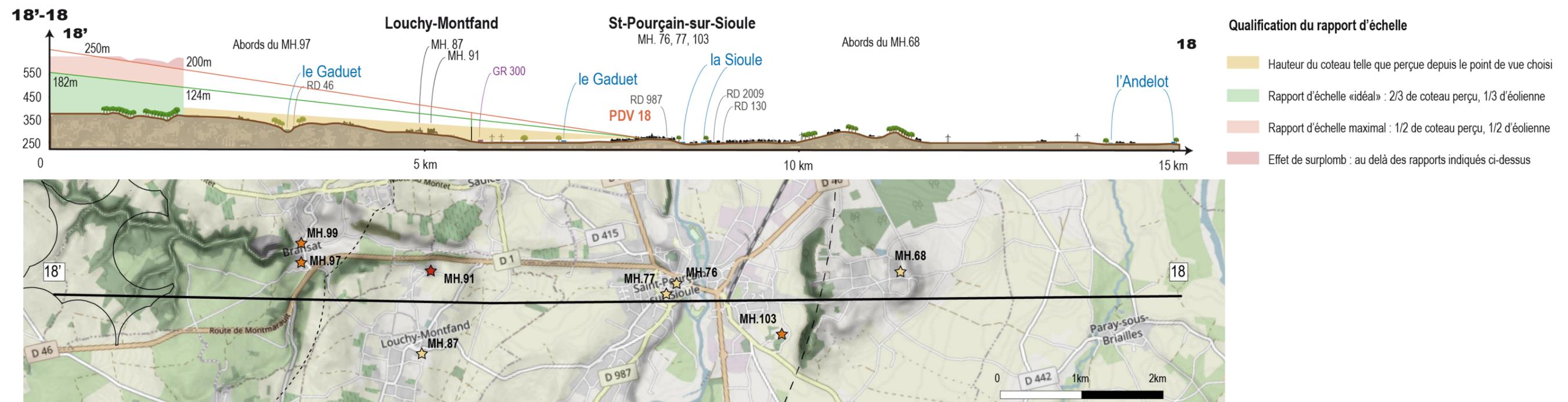
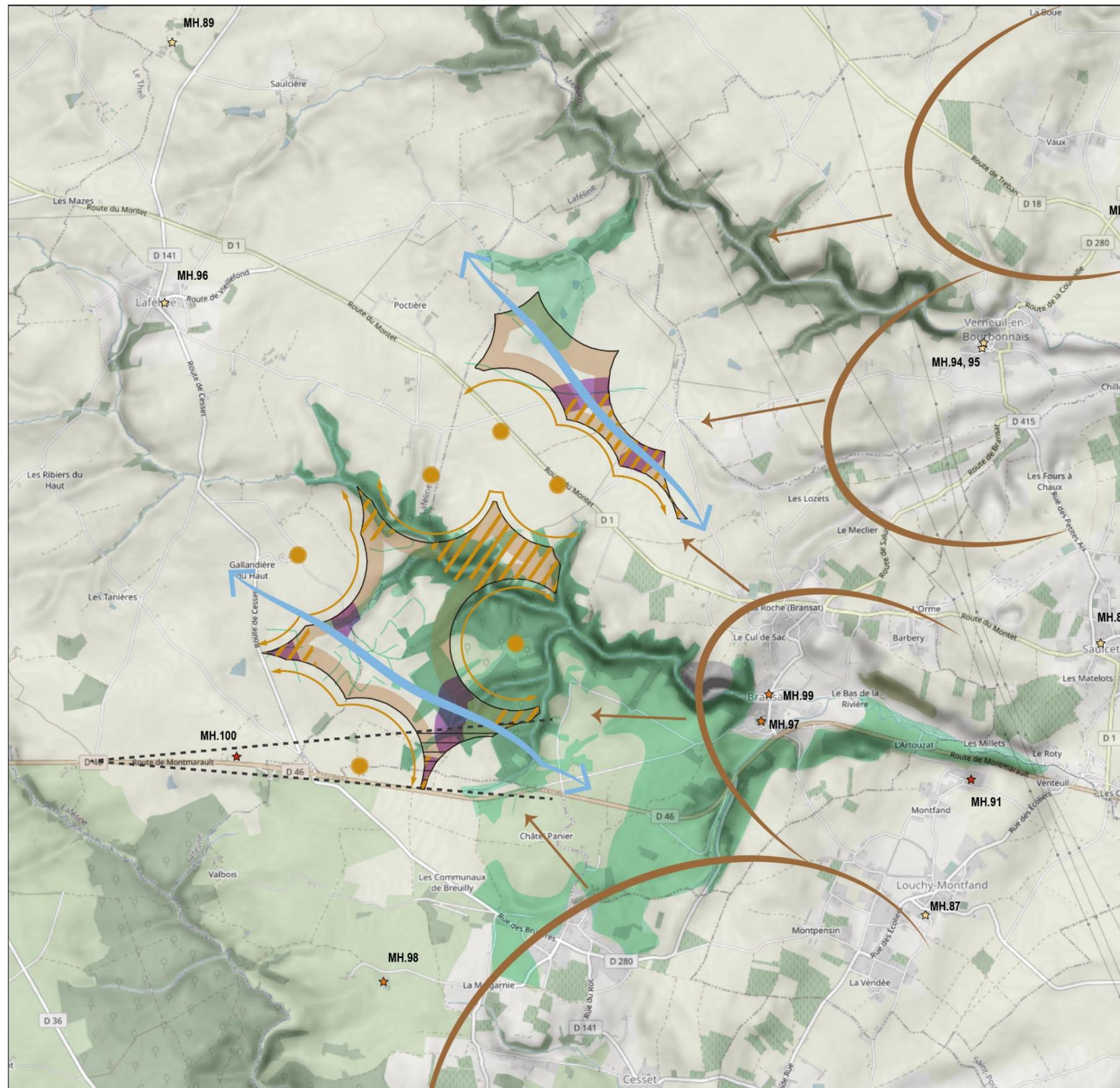


Figure 85 – Coupe 18'-18 de la ZIP de Bransat-Laféline à Saint-Pourçain-sur-Sioule



RECOMMANDATIONS PAYSAGE ET PATRIMOINE

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 **Eviter les structures de paysages :**
vallées, ripisylves, bois et forêts, haies, mares et plans d'eau, arbres isolés

 **Eviter les effets d'encercllement par :**
- l'exclusion de certains secteurs de la ZIP ;
- une implantation en ligne, suivant les lignes directrices secondaires du grand paysage, soit les lignes de crêtes parallèles au Gaduet.

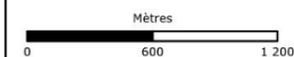
 **Se reculer vis à vis des coteaux des vallées majeures** (Bouble, Allier), sur lesquels s'inscrit le vignoble de Saint-Pourçain

Respecter un rapport d'échelle cohérent vis à vis des lignes de force du paysage (rebords de vallées)
Cf. Coupe 18'-18

 **Eviter les co-visibilités directes entre la Chapelle de Reugny (MH.100) et le projet** depuis la D46, porte d'entrée de la communauté de communes

Se reculer vis à vis des axes de circulation :
 - 250m de la D46, porte d'entrée de la communauté de communes, et des départementales
 - 100m des dessertes locales et des chemins agricoles.

 Compte tenu du contexte résidentiel et dans la mesure du possible, **adopter un recul aux habitations supérieur aux 500m réglementaires**
La distance affichée ici est de 600m.



Eco-Stratégie © - MQ - 07/07/2022 - Reproduction interdite
Sources : Eco-Stratégie, OSM, IGN, BRGM

Figure 86 – Recommandations issues du volet paysage et patrimoine

IX. PRINCIPALES VARIANTES D'IMPLANTATION ET RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ETE RETENU

IX.1. Variantes d'implantation

IX.1.1 Une démarche itérative et pédagogique

La démarche sur laquelle s'appuie l'élaboration d'un parc éolien est une démarche itérative. Elle se fonde tout d'abord sur l'identification et la prise en compte des contraintes du territoire, c'est-à-dire les contraintes techniques, environnementales, du milieu naturel, du paysage et du patrimoine. Des préconisations concernant l'implantation des éoliennes découlent de ces enjeux et ont été présentées ci-dessus concernant le volet paysage et patrimoine.

En parallèle du diagnostic environnemental au sens large, une démarche de consultation et d'information locale a été menée auprès de différents acteurs du territoire. Ces échanges ont permis d'identifier l'opportunité d'un développement éolien, de compléter l'identification des enjeux du territoire et enfin de tenir informé le territoire de l'avancement du développement.

Cette démarche aboutit à l'élaboration d'un parti d'implantation qui doit rendre évident le rapport qui lie le projet éolien et son site d'accueil. De cette mise en cohérence entre le site et les éoliennes dépend notamment de l'incidence visuelle des éoliennes, mais également leur incidence sociale et patrimoniale locale.

L'implantation finale est déterminée au terme d'une comparaison de variantes potentielles. Ici, cinq variantes sont comparées pour aboutir au choix de la variante finale, satisfaisant au mieux les caractéristiques intrinsèques de ce secteur et qui propose les perceptions les plus harmonieuses. La variante finale constitue le meilleur compromis possible pour ce projet éolien, capable de répondre aux sensibilités du territoire et aux défis (ou besoins) énergétiques actuels.

L'incidence visuelle du projet finalement retenu est évaluée grâce à la réalisation de photomontages qui permettent de se représenter le nouveau paysage avec les éoliennes. Ils sont réalisés depuis des points de vue représentatifs des principales sensibilités relevées dans l'analyse paysagère de l'état initial et permettent d'appréhender :

- La lisibilité de l'implantation et son ancrage dans le site (rythme de paysages, ambiance paysagère),
- Les rapports d'échelle en fonction de la taille et du nombre d'éoliennes,
- Les angles et les champs de visibilité du projet éolien, en emprise horizontale et verticale,
- Les co-visibilités avec les points d'appel visuel paysagers et/ou patrimoniaux (concurrence avec les hauteurs d'éoliennes),
- Les effets liés à la densification du motif éolien et à la présence de parcs éoliens existants ou en projet (espace de respiration, densité du motif, champ visuel occupé, etc...)

IX.1.2 La consultation locale

Dès la phase de définition du site d'implantation, une démarche de consultation et d'information locale a été menée auprès des élus, des acteurs fonciers et des habitants du territoire. L'objectif de ces échanges visait à répondre aux interrogations liées à l'énergie éolienne, à tenir informé le territoire de l'avancement du développement et à préciser localement les enjeux liés à la co-activité. Ainsi le projet a été élaboré en prenant en considération les contraintes techniques, enjeux écologiques et paysagers et les sensibilités sociales du territoire.

En amont des études environnementales		
Rencontre des élus	Février 2016	Identifier les besoins du territoire, présenter ABO Wind et les engagements pour le développement d'un projet sur les communes de Bransat et Laféline
Conseils municipaux	Mai 2016	Sélection d'ABO Wind pour le développement d'un projet par le conseil municipal de Bransat
Rencontre des acteurs fonciers	Juin 2016	Rencontrer l'ensemble des propriétaires/ exploitants de la zone pour la signature des accords foncier
En parallèle des études environnementales		
Conseils municipaux	Mars 2018	Présenter des possibilités de développement de projet au conseil municipal de Laféline
	Septembre 2018	Présenter le projet retenu au conseil municipal de Cesset et aux élus de Bransat et Laféline
Rencontre de l' élu en charge de l'Environnement, du Développement Durable et des Energies nouvelles de la CC de Saint Pourçain, Sioule, Limagne	Mars 2017	Présenter AboWind et les engagements pour le développement d'un projet
	Octobre 2018	Présenter le projet d'implantation retenu
Panneaux d'information Installation du mât de mesure	Février 2017	Décrire les instruments de mesure présents sur le mât et expliquer le rôle de l'étude du potentiel éolien
Bulletins d'information	Février 2017	Informar les populations de Bransat et Laféline du lancement des études et de l'installation du mât de mesure. Des exemplaires supplémentaires ont été fournis aux mairies dans un rayon de 6 km autour du site
	Septembre 2017	Informar les populations de la Communauté de Communes Saint-Pourçain, Sioule, Limagne de l'avancée du projet.
Réunion publique	31 octobre 2017	Présenter les experts techniques, la méthodologie et le cadre réglementaire de chacune des thématiques environnementales. Présentation par des élus locaux et associatifs de projets éoliens réalisés sur leurs territoires
Permanence publique	2 octobre 2018	Présenter les résultats des études menées depuis 2017 et le projet d'installation de parc éolien finalement retenu
Site internet dédié	Février 2018 à aujourd'hui	Faciliter la transmission des informations et des actualités du projet éolien
Cahiers de liaison en mairie	Février 2018 à aujourd'hui	Faciliter la communication entre le porteur de projet et les riverains
	Mars 2018	Présenter la zone d'étude et l'avancement du projet aux services de l'Etat

Pôle ENR <i>Pré-cadrage avec les services de l'Etat</i>	Jun 2018	Présenter le projet aux services de l'Etat et prendre en compte leurs recommandations
	Août 2018	Présenter la zone d'étude et le projet au Secrétaire General de la Préfecture de l'Allier
Suite au dépôt de la 1ère demande d'autorisation environnementale		
Bulletins d'information	Décembre 2020	Informers les populations de l'avancée du projet et du démarrage prochain de l'enquête publique.
Conseil communautaire	Janvier 2021	Présenter le projet au conseil communautaire de la CC Saint Pourçain, Sioule, Limagne
En parallèle de la mise à jour des études environnementales (dont les actions à venir)		
DREAL	7 décembre 2021	Evaluer la faisabilité de la réalisation d'un nouveau projet et d'un nouveau dépôt avec les services de l'Etat
	2 mars 2022	Présenter le projet aux services de l'Etat et prendre en compte leurs recommandations
Conseil municipal de Bransat	Avril 2022	Présenter le nouveau projet envisagé
	Novembre 2022	Présentation des conclusions des études et du RNT
Bulletins d'information	Jun - Août 2022	Informers les populations de Bransat, de Laféline et les mairies de la Communauté de Communes St-Pourçain Sioule de la démarche de dépôt d'un nouveau projet
	Décembre 2022	Informers les populations de l'avancée du projet.
Permanence publique	Octobre 2022	Présenter les modifications du projet, les résultats de la mise à jour des études dont les nouveaux photomontages et le contexte énergétique actuel.
Envoi du RNT	Novembre 2022	Envoi du Résumé Non Technique de l'EIE à la commune de Bransat et à ses communes limitrophes
Campagne pédagogique	Année 2023	Bulletins d'information thématiques
	Mai 2023	Proposition d'une visite d'un parc en service aux élus de la Communauté de communes Saint-Pourçain, Sioule, Limagne

L'**UDAP de l'Allier** relève par retour de consultation (2016) :

- Une sensibilité particulière du secteur de la ZIP, et plus spécifiquement du **SPR de Verneuil-en-Bourbonnais aux co-visibilités** ;
- La proximité d'une **douzaine de monuments historiques**, en plus du SPR de Verneuil-en-Bourbonnais ;
- Une **vigilance générale** des projets éoliens aux **enjeux archéologiques**.

L'**INAO** relève par retours de consultation (2016) de la proximité de parcelles du **vignoble de Saint-Pourçain** constitué des parcelles en elles-mêmes mais également des **paysages associés** à cette AOC et à son **image**. Cinq IGP se trouvent également sur la commune : Val de Loire (vin), agneau du Bourbonnais, bœuf Charolais du Bourbonnais, Porc d'Auvergne et Volaille d'Auvergne.

Le **conseil départemental de l'Allier** propose par retour de consultation (2016) d'engager la réflexion autour d'une **valorisation touristique** du projet **concrète et aboutie** avant le début de l'installation. Pour cela, plusieurs pistes sont évoquées :

- D'intégrer le projet à l'offre touristique existante (visite du vignoble et des caves, activités de pleine nature) ;
- D'élargir la clientèle en proposant une offre nouvelle (tourisme technologique) ;
- De se rapprocher de la Communauté de communes du Pays Saint-Pourcinois et de l'office de tourisme.

Les échanges avec les **propriétaires fonciers** ont fait émerger :

- la demande d'une implantation des plateformes la plus proche possible des chemins d'exploitation existants, la réutilisation privilégiée de ces chemins (avant la création de nouveaux accès), et le cas échéant, la création de chemin en limite parcellaire pour limiter les effets sur les exploitations ;
- une contrainte sur la moitié de la partie nord de la ZIP

Les **retours de la MRAE et de l'enquête publique issus de l'instruction du premier dossier en 2018** (Variante 1) sur le contenu du volet paysage :

- La prise en compte du nombre d'éoliennes visibles dans la comparaison des différentes variantes (10, 3 et 6 éoliennes) et de la notion d'angle de vue aurait peut-être pu permettre de différencier de manière plus probante les ZIV variantes.
- Une sous-évaluation des niveaux de sensibilité et d'incidences, notamment au regard du rapport d'échelle disproportionné et de la trame bocagère dont la pérennité n'est pas assurée. Il est recommandé de **ne pas proposer** d'éoliennes d'une **hauteur totale supérieure à 200m**.
- Une **demande d'ajouts de photomontages** depuis :
 - o Verneuil-en-Bourbonnais, les photomontages 28 et 28ter ont été réalisés ;
 - o Le gîte La Pierre Billot à Bransat, le photomontage 54 a été réalisé ;
 - o Le gîte Les Codrets à Bransat, le photomontage 53 a été réalisé.
- Une demande d'ajout d'une **mesure d'accompagnement** auprès des communes impactées par exemple sur des **projets de mise en valeur et d'entretien du patrimoine local**.

Les retours liés à l'implantation et au rapport d'échelle sont décrits dans la présentation de la variante 1.

IX.1.3 Présentation des variantes et du projet retenu

Ce paragraphe présente la démarche de conception du projet de Bransat par la société ABO Wind. Compte tenu de l'historique du projet, c'est-à-dire du premier dépôt réalisé fin 2018, cinq variantes sont présentées ci-dessous. Elles sont représentatives de l'évolution du projet depuis le premier dépôt (variante 1), ont été envisagées au cours du processus d'élaboration et sont réalisables techniquement.

Le choix du gabarit dit "maximisant" a été réalisé en fonction de plusieurs paramètres :

- o Un gabarit devenu standard à l'échelle nationale composé d'éoliennes similaires provenant de 5 grands constructeurs
- o Le maintien d'une garde au sol de 50 mètres au minimum afin de réduire l'impact sur les populations de chiroptères.
- o Le choix d'un ratio harmonieux entre la taille du rotor et la hauteur totale de l'éolienne ;
- o Le choix d'un modèle permettant une production électrique importante et optimisée tout en limitant son influence paysagère par une taille restant inférieure aux plus grands gabarits d'éoliennes projetées aujourd'hui en France

Les cartes suivantes localisent les éoliennes de chaque variante.

Tableau 17 - Coordonnées de chacune des variantes

N° d'éolienne	Variante 1		Variantes 2 à 5	
	Coordonnées Lambert 93		Coordonnées Lambert 93	
	X	Y	X	Y
E1	715650	6582922	715653	6582922
E2	716152	6582700	716152	6582700
E3	714631	6581278	714825	6580268
E4	714840	6580822	715381	6580075
E5	714824	6580267		
E6	715241	6579983		

IX.1.3.1. Variante 1

Cette première variante présente **six éoliennes de 241m** en bout de pales réparties sur les deux secteurs de la ZIP. Elle résulte du compromis trouvé lors du premier dépôt (2018) entre les composantes environnementales (milieu naturel, paysage, acoustique, physique et humain) et la production électrique sur le secteur (puissance totale du parc de 33,6MW).

Pour cela, l'implantation suit globalement les directions paysagères préconisées à l'issue de l'état initial, soit des lignes orientées nord-ouest/sud-est sans toutefois former deux lignes continues. Elle évite le vallon du Gaduet, exclut les principaux secteurs d'évitement proposés liés à l'encerclement et respecte une distance minimale aux habitations de 600m.

Toutefois, cette implantation prévoit :

- La création de 2.6km de piste et l'élargissement de 3.5km, engendrant deux franchissements de cours d'eau et la destruction d'un important linéaire de haies. En plus d'être des motifs caractéristiques du bourbonnais, les haies et les cours d'eau abritent une richesse biologique relevée dans le volet milieu naturel. Ces chemins (dont certains prévoient d'important déblais/remblais) sont susceptibles d'effets notables sur les paysages locaux et sur les amphibiens, les chiroptères, l'entomofaune en plus des habitats et de la flore ;
- Un défrichement permanent sur 0.9ha au niveau de l'éolienne E6 et d'un défrichement temporaire (zone de stockage terre et pales) autour de cette même éolienne et des pistes ;

Ainsi, en plus des éléments relevés ci-dessus, les retours de la MRAE et de l'enquête publique relèvent notamment sur cette implantation :

- Une ligne directrice trop fractionnée entre les deux éoliennes au nord et deux groupes de deux éoliennes au sud, en incohérence avec les lignes de force du territoire et nuisant à la lisibilité globale de l'aménagement ;
- Une éolienne E6 proche de la D46, qui induit des co-visibilités directes avec la Chapelle de Reugny (MH.100) depuis cet axe porte d'entrée du territoire de la communauté de communes.
- Un rapport d'échelle trop important, en incohérence avec la finesse des motifs du bourbonnais (clocher, silhouette bâtie, haie basse surmontée d'arbre de haut-jet, vallonnement doux). Les effets sur les paysages immédiats et plus particulièrement sur les hameaux les plus proches ont d'ailleurs fait partie des motifs de refus de la première demande d'autorisation ;
- Une proximité relative de l'éolienne E6 avec le cours d'eau intermittent, affluent du Gaduet.

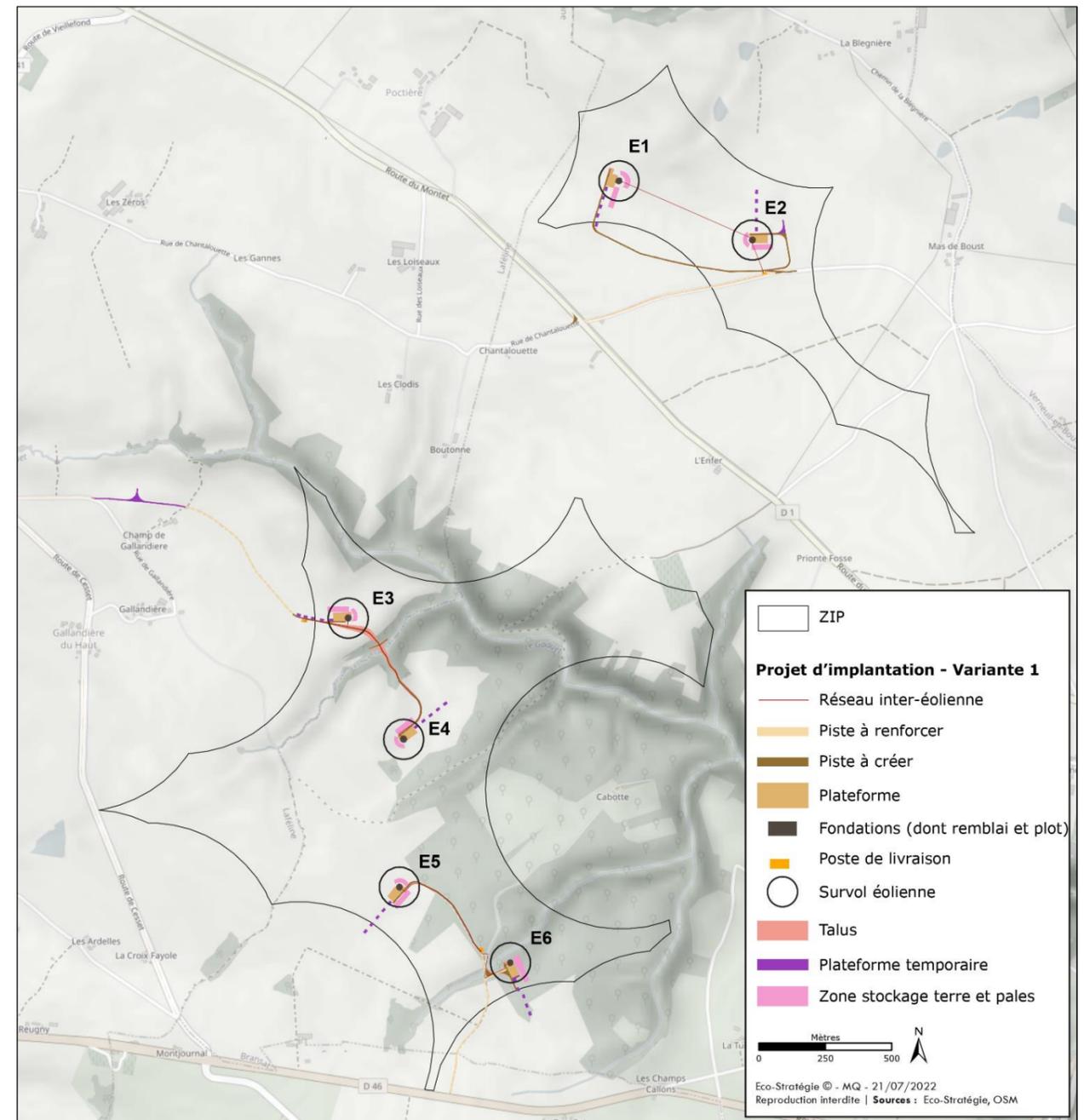


Figure 87 – Plan d'implantation de la variante 1

IX.1.3.1. Variante 2

Afin de répondre aux effets relevés sur la variante 1, le projet a été entièrement revu pour proposer un parc éolien d'une puissance totale de 22.4 MW, composé de **quatre éoliennes de 241m** en bout de pales. A l'échelle du grand paysage, cette implantation respecte plus facilement les deux lignes directrices proposées à l'issue de l'état initial du paysage (pas de décalage d'éoliennes) et réduit le nombre d'éoliennes visibles. Le plan d'implantation a été révisé en conséquence, intégrant à la fois la suppression de deux éoliennes et les retours sur la variante 1.

Pour cela, l'éolienne E6 a été déplacée pour s'éloigner de la D46 et de l'affluent du Gaduet. Ce faisant, elle évite les co-visibilités directes avec la Chapelle de Reugny (MH.100) en se rapprochant néanmoins du hameau de Cabrotte (distance de 571m). La suppression des deux éoliennes du sud-ouest réduit considérablement les linéaires de pistes à créer (1.5km au lieu de 2.6km), à élargir (1.9km au lieu de 3.5km) et les franchissements de cours d'eau (un seul le long d'un chemin existant franchissant déjà la rivière).

La réduction du nombre d'éoliennes n'entraîne pas, d'après la comparaison des zones d'influence visuelle (ZIV) des variantes 1 et 2, de différenciation notable dans la surface du territoire concernée par des visibilités sur les projets tous deux hauts de 241m (Cf. **Figure 89 page 134**). En effet, compte tenu de la localisation de la ZIP à la transition entre le bourbonnais et le bassin de la Limagne, ce dernier reste visible depuis une large part du territoire.

La variante 2 permet également d'optimiser le plan d'implantation, par :

- L'évitement des zones humides identifiées par les sondages pédologiques de 2022,
- L'intégration des demandes des propriétaires fonciers :
 - o L'éolienne 4 a été placée le plus proche possible du chemin déjà existant afin de réduire l'impact sur l'activité sylvicole de cette parcelle, tout en évitant les zones humides identifiées.
 - o Le chemin d'accès entre E1 et E2 a été placé le long de la parcelle afin de réduire l'impact sur l'exploitation agricole de celle-ci, mais il est bien dans la parcelle pour ne pas détruire la haie existante.
- L'adaptation du positionnement des postes de livraison (évitement écologiques et paysagers).

IX.1.3.1. Variante 3 (retenue)

Au regard des recommandations issues de l'état initial du paysage, des retours de l'instruction du dossier de 2018, et des conclusions issues de la comparaison des ZIV des variantes 1 et 2, il a été convenu avec les différents partis de **limiter la hauteur des éoliennes à 200m** tout en respectant une **garde au sol de 50m minimum** pour les enjeux environnementaux. Ainsi, la révision de la hauteur totale du projet amène le porteur de projet à proposer les variantes 3, 4 et 5.

La variante 3 propose **quatre éoliennes de 200m en bout de pales**, pour une puissance totale de 22.4 MW. Cette hauteur totale permet au projet de s'inscrire dans un rapport d'échelle identifié comme « maximal » vis-à-vis des vallées de l'Est du territoire d'accueil. C'est-à-dire qu'il respecte une même proportion de hauteur perçue de coteaux et d'éolienne depuis Saint-Pourçain sur Sioule (proportion « 1/2 de coteau / 1/2 d'éolienne » Cf. **Figure 85 page 127**).

Par ailleurs, la réduction du rapport d'échelle a également permis de réduire la hauteur du moyeu et donc les visibilités sur la nacelle (clignotement nocturne et effets visuels). **Cette variante est celle retenue par le porteur de projet.**

IX.1.3.2. Variantes 4 et 5

Deux autres variantes ont été étudiées sur la même implantation c'est-à-dire **quatre éoliennes** disposées en deux lignes. L'objectif de ces scénarios est de faire une comparaison des effets environnementaux d'autres modèles d'éoliennes, plus petits en taille de rotor et/ou en bout de pale, vis-à-vis des productions électriques. Les deux cas étudiés sont :

- Une **variante 4** qui présente un **rotor de 136m** pour une hauteur toujours fixée à **200m en bout de pales**. La puissance totale de ce projet est de **16 MW**. Le moyeu étant plus haut, les effets visuels éloignés sont souvent plus marqués ;
- Une **variante 5** dont la hauteur totale a été abaissée à **175m en bout de pales** et qui présente un **rotor plus petit à 117m**. La puissance totale de ce projet est de **13.8 MW**. Malgré une moindre incidence paysagère, cette variante n'a pas été retenue.

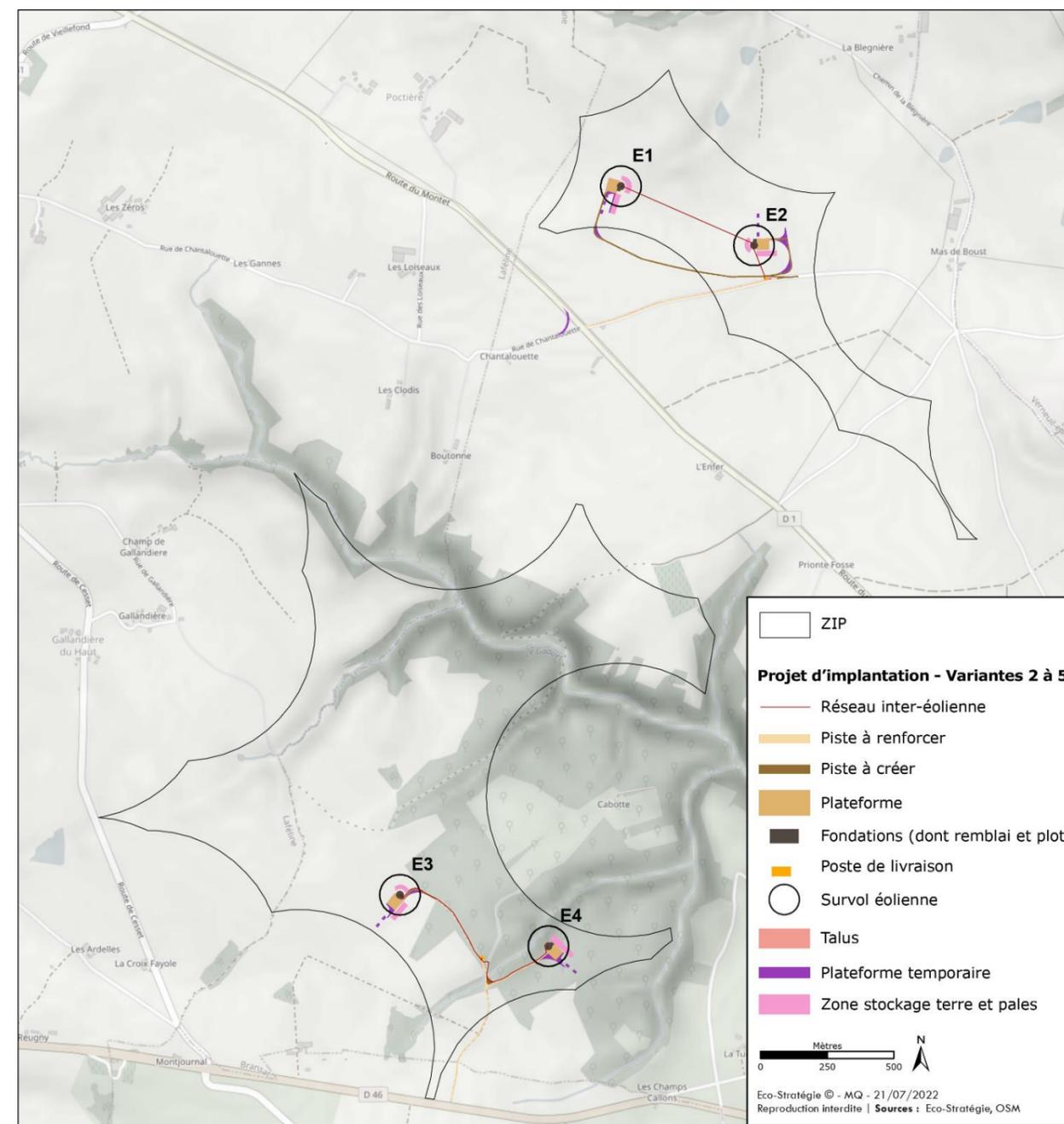


Figure 88 – Plan d'implantation des variantes 2 à 5 (pour ces variantes, l'implantation est la même, seuls varient les modèles d'éoliennes et les hauteurs totales)

IX.2. Analyse des variantes

La comparaison sur l'ensemble du dossier de demande d'autorisation environnementale des incidences du projet à 6 éoliennes de 241m (Variante 1) déposé en 2018 et de celui retenu à 4 éoliennes de 200m (Variante 3) pour le dépôt de 2022 n'apparaissait pas pertinente. L'analyse des variantes répond à cette démarche comparative en couvrant l'ensemble du territoire, et en particulier 9 points de vue choisis pour les photomontages du carnet des variantes. Les différences d'incidences entre le premier (variante 1) et le second projet (variante 3) sont bien révélées par les différents outils cartographiques et graphiques (ZIV, photomontages notamment).

L'analyse comparative des variantes est réalisée également dans le carnet de photomontages. Cette comparaison de photomontages permet, en complément des ZIV qui informent seulement sur l'aspect visibilité, de comparer finement l'incidence visuelle de chaque variante en fonction notamment des enjeux de lisibilité et de rapports d'échelle des éoliennes.

IX.2.1 Les principes de l'analyse

Chaque variante a été décrite en fonction des servitudes et des contraintes environnementales et paysagères. La comparaison des variantes permet d'aboutir au choix qui respecte les lignes paysagères et s'intègre le mieux au paysage considéré.

Chaque variante présente un agencement différent au sein du périmètre de la ZIP. Elles sont réalisables techniquement et évitent les enjeux écologiques et paysagers identifiés comme rédhibitoires à l'issue de l'état initial environnemental de l'étude d'impact (servitudes, éloignement réglementaire par rapport au bâti, enjeux écologiques, ...). A travers différents outils, les variantes seront évaluées en prenant en compte les spécificités du paysage :

- Lecture de l'implantation depuis les points de vue les plus représentatifs ;
- Lisibilité claire de l'implantation (reconnaissance d'une forme géométrique simple, chevauchement d'éoliennes, etc.) ;
- Harmonie de l'implantation (positionnement des éoliennes les unes par rapport aux autres et par rapport aux autres projets éoliens) ;
- Positionnement du parc éolien dans les lignes d'horizon et cohérence avec la topographie ;
- Perception depuis les sites à la sensibilité paysagère identifiée : panoramas touristiques, éléments réglementés et fréquentés, infrastructures routières, villages, hameaux et bâtis les plus proches de la ZIP.

IX.2.1.1. Approche théorique dans le paysage

La vision des variantes est évaluée théoriquement par représentation spatiale en 3D par le biais du logiciel de calcul informatique WINDPRO qui combine sur une carte, les données altimétriques (MNT 25m de l'IGN), certaines données de l'occupation du sol (BD forêt d'une hauteur de 10m) et les caractéristiques des éoliennes (V150 à 241 et 200m en bout de pales, V136 à 200m et V117 à 175m).

Une zone d'influence visuelle (ZIV) pour chacune des cinq variantes a donc été dressée et ces cartes sont présentées dans les pages suivantes. L'intérêt des cartes produites est de mettre en valeur les zones de perception potentielles des éoliennes sur le territoire.

Ces données issues du logiciel sont des données quantitatives sur la surface du territoire concernée par des vues théoriques sur les variantes et le projet retenu. Elles prennent en compte la topographie et les massifs forestiers.

Toutefois, elles ne permettent pas de prendre en compte les composantes détaillées du paysage : talus, haies, bosquets... Ainsi, là où la ZIV indique que les éoliennes sont théoriquement visibles, ces composantes peuvent masquer le projet. En revanche, là où la ZIV indique que le projet n'est pas visible, il ne le sera effectivement pas dans la réalité. Par ailleurs, ces ZIV ne révèlent pas la qualité des

visibilités, c'est-à-dire si les vues sur les éoliennes sont partielles, totales, sur l'extrémité des pales, le moyeu ou l'éolienne sur toute sa hauteur, avec des co-visibilités directes ou indirectes ...

Aussi, les zones de visibilité sur le projet sont en réalité nettement réduites sur le territoire d'étude. Le travail de terrain et d'analyse des photomontages constituent donc des outils complémentaires dans la comparaison des variantes.

IX.2.1.2. Définition des points de vue comparatifs des variantes

Neuf points de de vue ont été choisis pour la réalisation de photomontages servant à étayer l'analyse comparative des variantes d'un point de vue paysager. Ils sont présentés dans un carnet en annexe de cette étude.

Les prises de vues ont été choisies car elles s'inscrivent dans la zone d'influence visuelle des variantes sélectionnées et sont situées dans des secteurs stratégiques du territoire.

Deux points de vue sont pris depuis l'aire d'étude éloignée, depuis des villages de **Billy (PDV 6, SPR.5, SCI.1, MH.10)** et de **Charroux (PDV 16, Plus Beau village de France, SPR.2, SI.2)** où des sensibilités ont été relevées au regard des panoramas observés.

Trois points retenus sont pris depuis l'aire d'étude rapprochée, depuis des lieux de vie ou à proximité de sites protégés : les abords de **Saint-Pourçain-sur-Sioule (PDV 19, co-visibilités)**, le **château de Montfand (PDV 27, MH.91)** et **Verneuil-en-Bourbonnais (PDV 28, SPR.4)**.

Enfin, quatre points de vue sont relatifs aux paysages immédiats et aux lieux de vie qu'ils accueillent, soit depuis **Breuilly (PDV 31)**, **Gallandière (PDV 33)**, le chemin d'accès à **Boutonne (PDV 35)** et dans le **vignoble de Saint-Pourçain à Bransat (PDV 52)**.

N° du point de vue	Distance à la ZIP	Localisation du point de vue
6	19,8 km	Abords du château de Billy
16	14,4 km	Table d'orientation de Charroux
19	7,6 km	Périphérie sud-est de Saint-Pourçain-sur-Sioule
27	3,5 km	Abords du château de Montfand
28	3,8 km	SPR de Verneuil-en-Bourbonnais
31	1,5 km	Nord de Breuilly
33	0,6 km	Gallandière
35	0,6 km	Chemin d'accès de Boutonne
52	1,4 km	D280, à proximité de Bransat, dans le vignoble de Saint-Pourçain

DIFFÉRENCE DE VISIBILITÉ ENTRE LES VARIANTES 1 ET 2

-  Zone d'Implantation Potentielle - ZIP
-  Aire d'Etude Immédiate - AEI (2 km)
-  Aire d'Etude Rapprochée - AER (8 km)
-  Aire d'Etude Eloignée - AEE (18 km)

 Photomontages comparatifs des variantes

Implantation des éoliennes

-  Variante 1 : 6 éoliennes - 241m
-  Variante 2 : 4 éoliennes - 241m

Zone d'Influence Visuelle en bout de pales

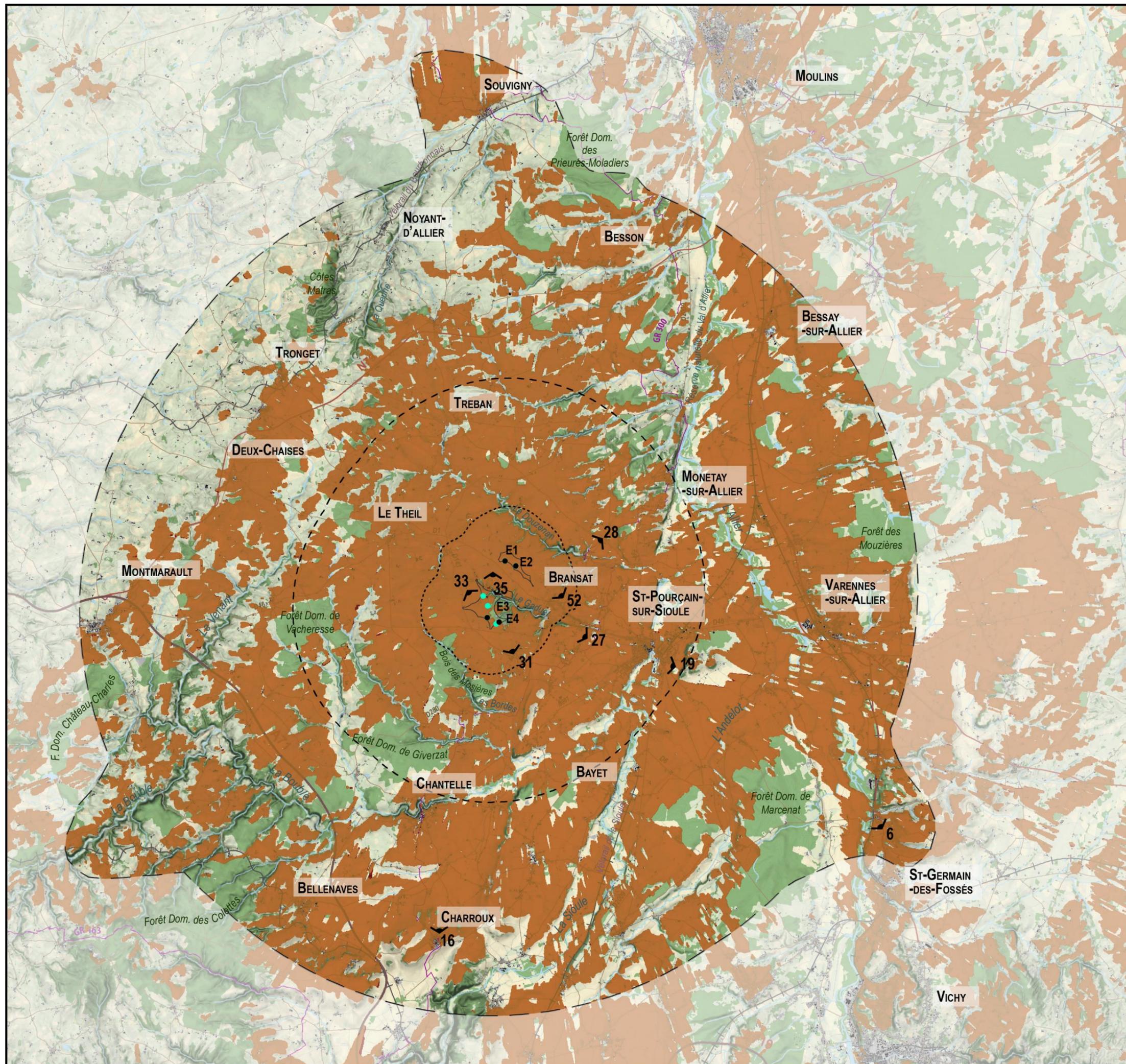
241m en bout de pales, avec prise en compte de la topographie et de la végétation

-  Variante 1
-  Variantes 1 et 2 (superposition des ZIV)
-  Variante 2

38.3% du territoire est recouvert par la zone d'influence visuelle de la **variante 1** contre **38.1%** par la zone d'influence visuelle de la **variante 2**.

De ce fait, les distinctions entre ces deux ZIV sont peu visibles.

Figure 89 – Comparaison des ZIV de la variante 1 (6 éoliennes) et de la variante 2 (4 éoliennes)



DIFFÉRENCE DE VISIBILITÉ ENTRE LES VARIANTES 2 ET 3

-  Zone d'Implantation Potentielle - ZIP
-  Aire d'Etude Immédiate - AEI (2 km)
-  Aire d'Etude Rapprochée - AER (8 km)
-  Aire d'Etude Eloignée - AEE (18 km)
-  Photomontages comparatifs des variantes
-  Eoliennes des variantes 2 et 3

Zone d'Influence Visuelle en bout de pales

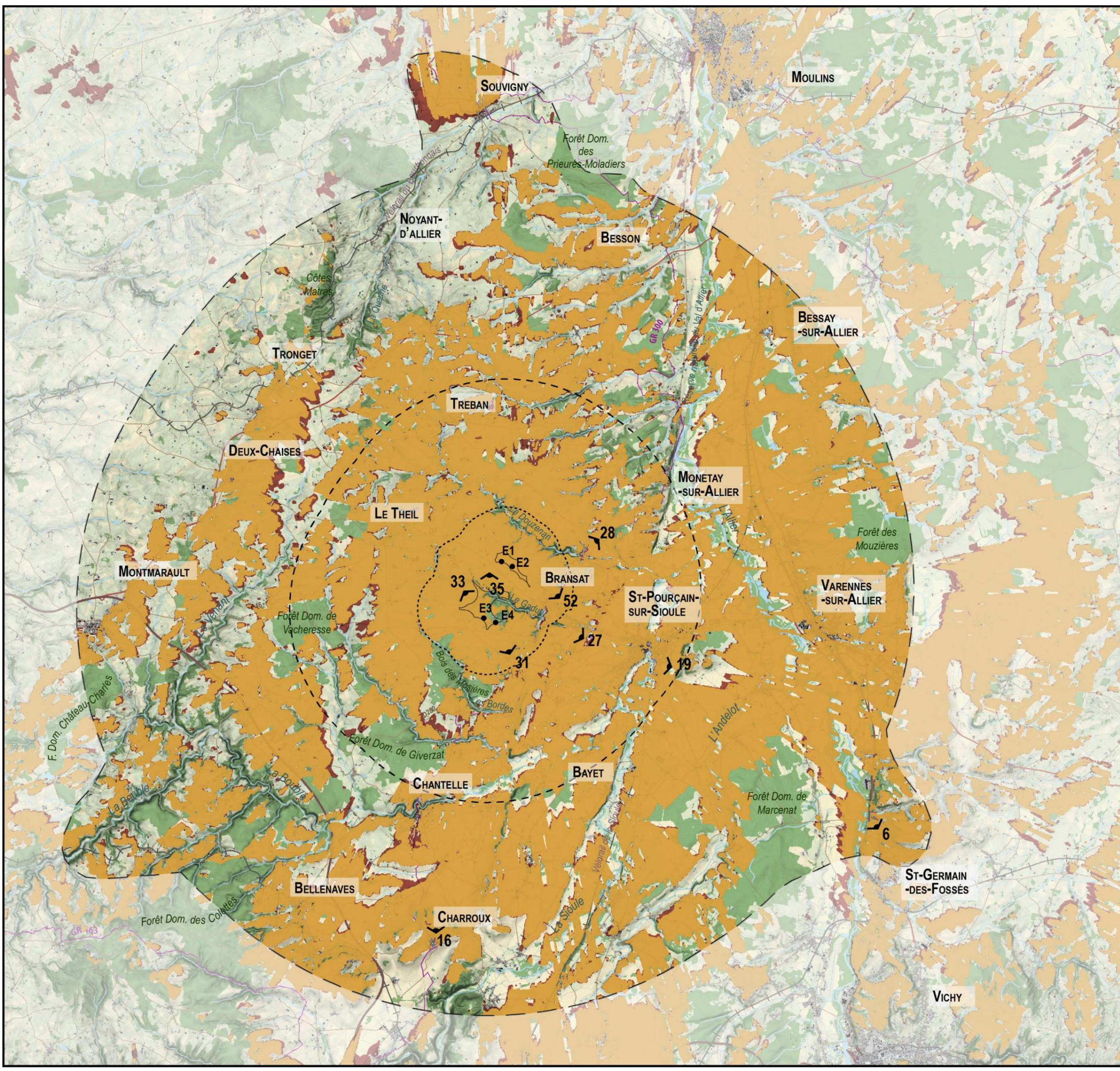
avec prise en compte de la topographie et de la végétation

-  Variante 2 - 241m en bout de pales
-  Variante 3 - 200m en bout de pales

38.1% du territoire est recouvert par la zone d'influence visuelle de la variante 2

35.5% du territoire est recouvert par la zone d'influence visuelle de la variante 3

Figure 90 - Comparaison des ZIV de la variante 2 (4 éoliennes à 241m) et de la variante 3 (4 éoliennes à 200m)



DIFFÉRENCE DE VISIBILITÉ ENTRE LES VARIANTES 1 ET 3

-  Zone d'Implantation Potentielle - ZIP
-  Aire d'Etude Immédiate - AEI (2 km)
-  Aire d'Etude Rapprochée - AER (8 km)
-  Aire d'Etude Eloignée - AEE (18 km)

 Photomontages comparatifs des variantes

Implantation des éoliennes

-  Variante 1 : 6 éoliennes - 241m
-  Variante 3 : 4 éoliennes - 200m

Zone d'Influence Visuelle en bout de pales

241m en bout de pales, avec prise en compte de la topographie et de la végétation

-  Variante 1
-  Variantes 1 et 3 (superposition des ZIV)
-  Variante 3

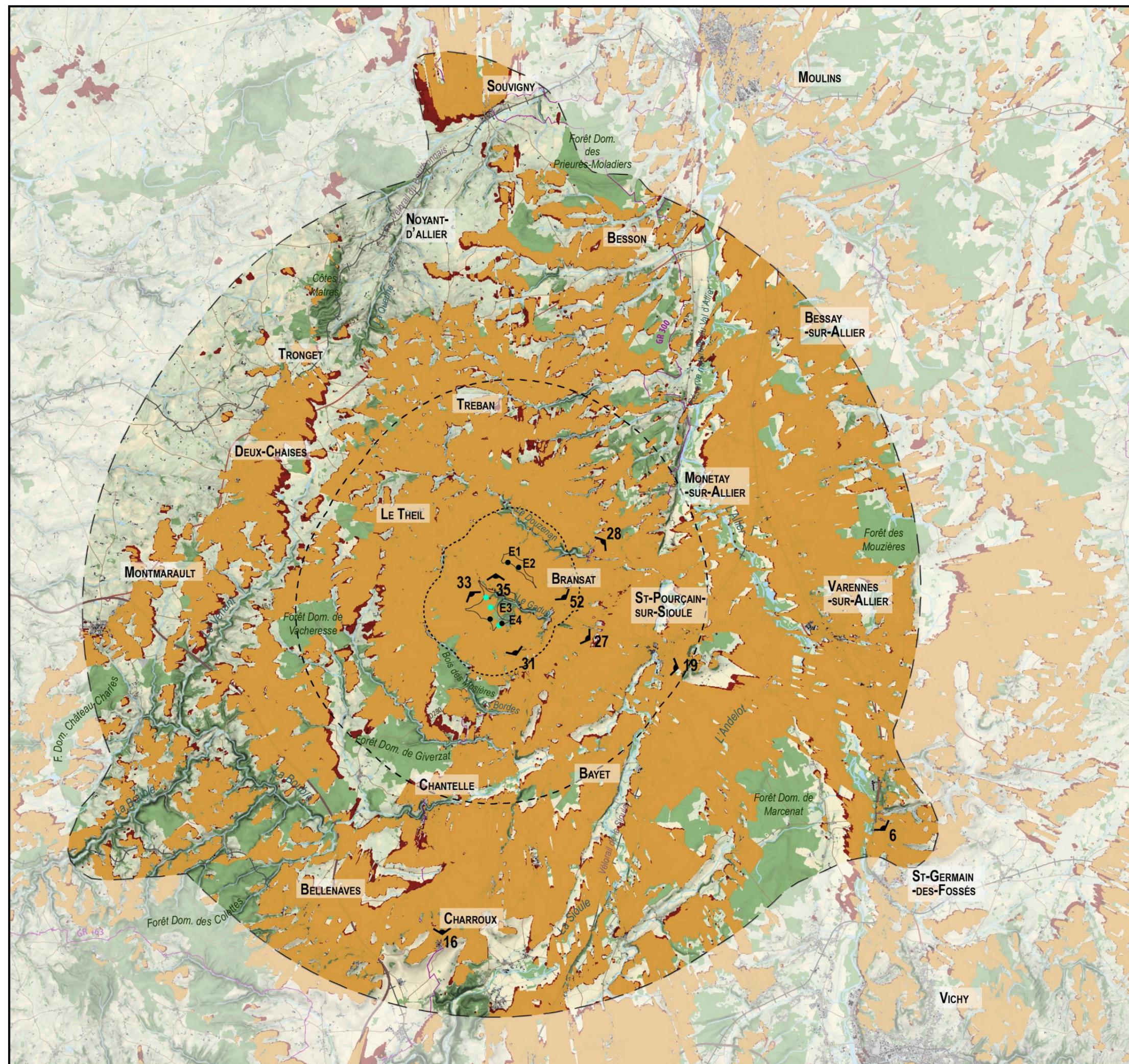


Figure 91 -- Comparaison des ZIV de la variante 1 (6 éoliennes à 241m) et de la variante 3 (4 éoliennes à 200m)

DIFFÉRENCE DE VISIBILITÉ ENTRE LES VARIANTES 3 ET 4

-  Zone d'Implantation Potentielle - ZIP
-  Aire d'Etude Immédiate - AEI (2 km)
-  Aire d'Etude Rapprochée - AER (8 km)
-  Aire d'Etude Eloignée - AEE (18 km)

 Photomontages comparatifs des variantes

- Eoliennes des variantes 3 et 4

Zone d'Influence Visuelle

avec prise en compte de la topographie et de la végétation

-  Hauteur du moyeu de la variante 3 (125m)
-  Hauteur du moyeu de la variante 4 (132m)
-  ZIV à 200m en bout de pales, valable pour les deux variantes

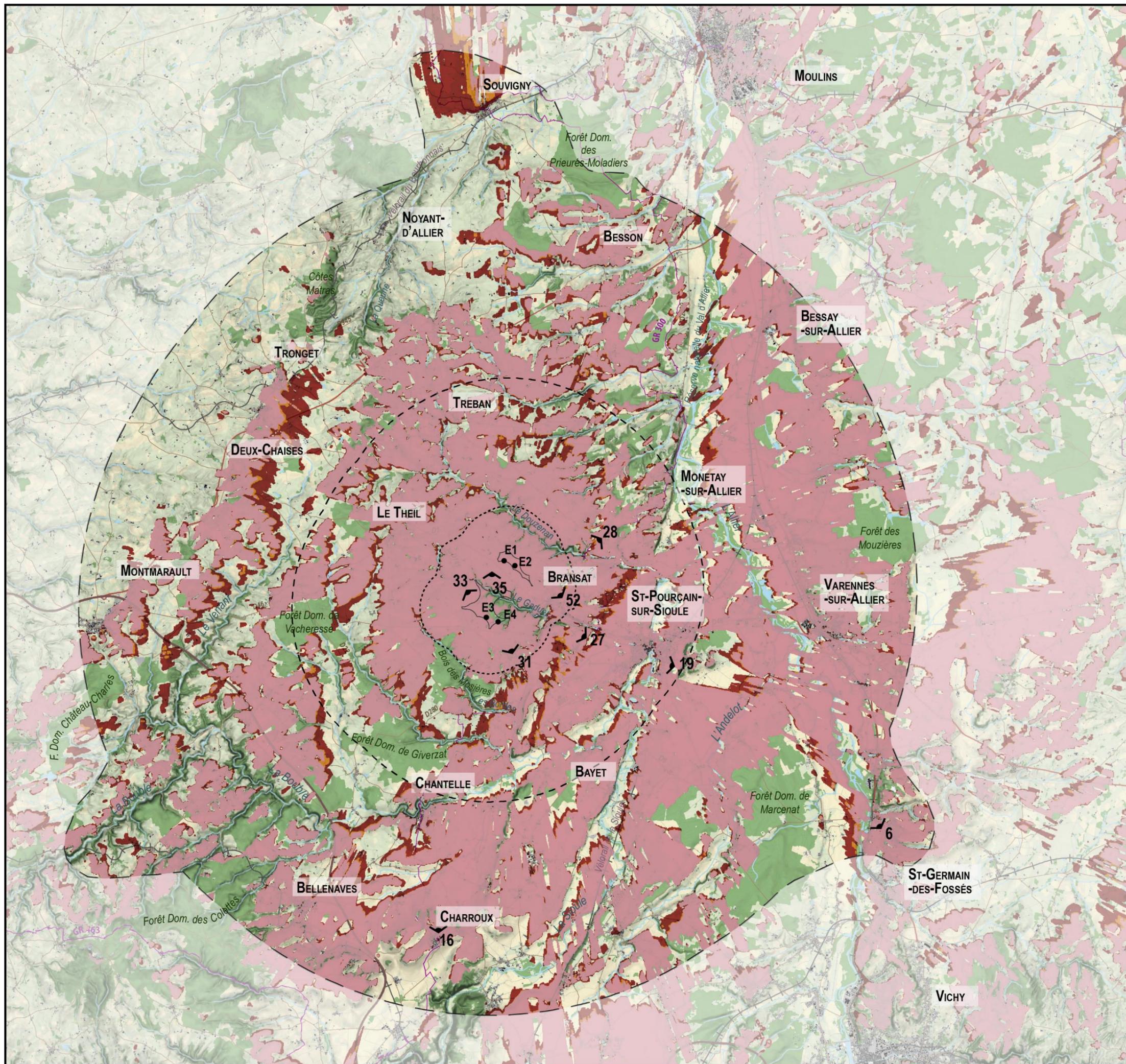


Figure 92 - Comparaison des visibilités des moyeux de la variante 3 (125m) et de la variante 4 (132m)

DIFFÉRENCE DE VISIBILITÉ ENTRE LES VARIANTES 3 ET 5

-  Zone d'Implantation Potentielle - ZIP
-  Aire d'Etude Immédiate - AEI (2 km)
-  Aire d'Etude Rapprochée - AER (8 km)
-  Aire d'Etude Eloignée - AEE (18 km)
-  Photomontages comparatifs des variantes
-  Eoliennes des variantes 3 et 5

Zone d'Influence Visuelle en bout de pales

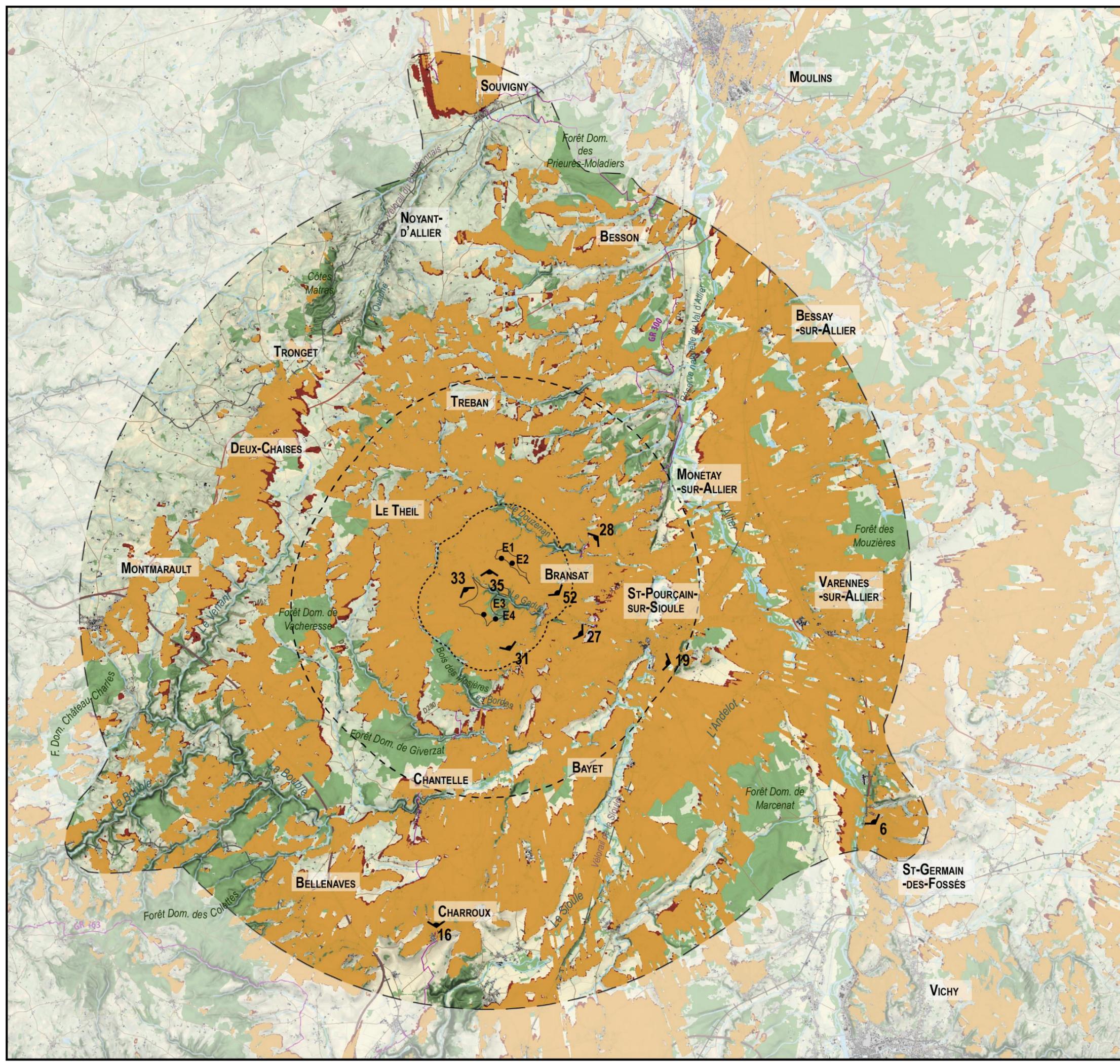
avec prise en compte de la topographie et de la végétation

-  Variante 3 (200m)
-  Variante 5 (175m)

35.5% du territoire est recouvert par la zone d'influence visuelle de la variante 3 et 4

33.6% du territoire est recouvert par la zone d'influence visuelle de la variante 5

Figure 93 - Comparaison des ZIV de la variante 3 (4 éoliennes à 200m) et de la variante 5 (4 éoliennes à 175m)



IX.2.2 Analyse comparative

IX.2.2.1. Répartition des visibilitées sur le territoire

Les surfaces recouvertes par les Zones d'Influences Visuelles (ZIV) des différentes variantes et de la ZIP du projet éolien de Bransat se répartissent selon le tableau ci-dessous :

Tableau 18 - Comparaison des surfaces recouvertes par les ZIV de la ZIP et des variantes du projet de Bransat

	ZIP à 250m	Variante 1 - 6 éoliennes à 241m	Variante 2 - 4 éoliennes à 241m	Variantes 3 et 4 - 4 éoliennes à 200m	Variante 5 - 4 éoliennes à 175m
ZIP	100%	71,3%	70,7%	70,6%	70,5%
AEIm	93,3%	79,5%	79,4%	78,6%	78,0%
AER	75,9%	55,3%	55,0%	51,1%	48,2%
AEE	50,6%	33,1%	32,9%	30,5%	28,8%
Ensemble du territoire d'étude	56,3%	38,3%	38,1%	35,5%	33,6%

Avec la diminution de la hauteur considérée et la prise en compte d'une implantation donnée, une réduction relativement importante (-18%) de la surface du territoire concerné par des visibilitées est constatée entre la ZIP de Bransat et la Variante 1. En effet, six éoliennes d'une hauteur de 241m en bout de pales remplacent une ZIP recouverte d'éoliennes théoriques de 250m diminuant naturellement les visibilitées du territoire vers le projet. Les reculs et évitements au sein de la ZIP permettent également aux rebords de plateau de masquer le projet depuis certains fonds de vallons et vallées.

La suppression de deux éoliennes et les ajustements opérés dans l'implantation de la variante 2 ne génèrent que peu de différence dans la surface de visibilitées vis-à-vis de la Variante 1. Le relief étant peu marqué et les éoliennes localisées sur les points hauts des interfluves, l'implantation ne semble donc pas déterminante vis-à-vis de la répartition des visibilitées.

En revanche, pour les variantes 3 et 4, avec la diminution de la hauteur en bout de pales à 200m, les visibilitées du projet diminuent (- 2.8% par rapport à la variante 1) et plus particulièrement sur l'aire d'étude rapprochée. De la même façon, la variante 5 dont la hauteur totale est plus petite (175m) réduit davantage les visibilitées. Pour compléter l'analyse, le carnet de photomontages de comparaison des variantes est présenté en annexe.

IX.2.2.2. Photomontages comparatifs depuis six points de vue

Pour rappel, les photomontages comparatifs des variantes sont présentés dans un carnet en annexe de cette étude. Le code couleur permet de classer les variantes de la moins impactante à la plus impactante pour chaque prise de vue :



	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4	Variante 5
PDV 6 Abords du château de Billy 19.8km	Six éoliennes, visibles par groupes irréguliers de deux éoliennes sur une emprise d'environ 6.8%. Malgré une distance de plus de 20km, les éoliennes dépassent largement au-dessus de la ligne d'horizon et des reliefs du bourbonnais.	Implantation de quatre éoliennes en deux groupes de deux éoliennes, sur une emprise légèrement réduite. La disposition du projet est lisible, dans des rapports d'échelles toutefois similaires à la V1. La végétation du premier plan atténue quelque peu l'échelle des éoliennes.	Implantation identique à la variante 2, avec une réduction du rapport d'échelle d'environ 40m clairement perceptible dans les paysages observés.	Implantation et rapport d'échelle global identique à la variante 2. La variation de taille et de hauteur du moyeu se perçoit légèrement compte tenu de la distance de plus de 20km, sans réduire les effets visuels.	Implantation identique aux variantes 3 et 4, avec une réduction de la taille du rotor et de la hauteur en bout de pales légèrement perceptibles vis-à-vis de la variante 3.
PDV 16 Table d'orientation de Charroux 14,4 km	Six éoliennes disposées irrégulièrement le long de la ligne d'horizon, sur une emprise d'environ 3.9%. Avec peu d'éléments qui coupent la ligne d'horizon, le rapport d'échelle semble prégnant.	Quatre éoliennes disposées régulièrement le long de la ligne d'horizon, sur une emprise de 2.8%. Le projet est facilement lisible, dans un rapport d'échelle qui reste néanmoins prégnant.	Implantation identique à la variante 2, avec une réduction du rapport d'échelle d'environ 40m clairement perceptible dans les paysages observés.	Avec peu d'éléments de repère le long de la ligne d'horizon, la variation de la taille du rotor se perçoit difficilement.	Implantation identique aux variantes 3 et 4, avec une réduction de la taille du rotor et de la hauteur en bout de pales très légèrement perceptibles vis-à-vis de la variante 3.
PDV 19 Périphérie sud-est de St-Pourçain-sur-Sioule 7,6 km	Six éoliennes disposées irrégulièrement le long de la ligne d'horizon, sur une emprise d'environ 16.5%. Malgré le bâti et la végétation qui composent la ligne d'horizon, l'emprise verticale des éoliennes est importante.	Implantation de quatre éoliennes en deux groupes de deux éoliennes, sur une emprise légèrement réduite. La disposition du projet est lisible, dans des rapports d'échelles toutefois similaires à la V1 c'est-à-dire une emprise verticale importante.	La réduction du rapport d'échelle d'environ 40m est davantage cohérente vis-à-vis des paysages observés : les éoliennes se placent dans les mêmes hauteurs apparentes que celles du bâti et de la végétation qui coupe la ligne d'horizon.	Avec un rotor plus petit, le moyeu est plus haut, accentuant sa visibilité et les effets visuels associés.	La réduction de la taille du rotor et de la hauteur en bout de pales atténue encore les effets visuels.

<p>PDV 27 Abords du château de Montfand 3,5 km</p>	<p>Six éoliennes visibles partiellement, avec une partie du mât masquée par la topographie et la végétation.</p>	<p>La réduction du nombre d'éolienne permet de réduire légèrement l'emprise et d'apporter une certaine lisibilité à l'implantation (deux groupes de deux éoliennes).</p>	<p>La réduction du rapport d'échelle permet à une des éoliennes d'être complètement masquée et à un des moyeux de passer derrière la ligne d'horizon. Les éoliennes se rapprochent des hauteurs apparentes des arbres et du bâti composant la ligne d'horizon.</p>	<p>Avec un rotor plus petit, le moyeu est plus haut, accentuant sa visibilité.</p>	<p>La réduction de la taille du rotor et de la hauteur en bout de pales atténue encore les effets visuels du projet.</p>
<p>PDV 28 SPR de Verneuil-en-Bourbonnais 3,8 km</p>	<p>Implantation régulière des six éoliennes le long de la ligne d'horizon, dans des rapports d'échelles atténués par le relief. Une éolienne est complètement masquée en période estivale, trois autres partiellement.</p>	<p>La réduction du nombre d'éolienne atténue la présence de l'éolien le long de la ligne d'horizon. Toutefois l'emprise et le rapport d'échelle restent similaires.</p>	<p>Avec la diminution de la taille des éoliennes, le rapport d'échelle est en cohérence avec les paysages perçus. Deux éoliennes laissent apparaître des pales de façon intermittente tandis que les moyeux des deux autres se rapprochent de la ligne d'horizon.</p>	<p>Bien que la diminution de la taille du rotor se perçoive clairement à cette distance, l'augmentation de la hauteur du moyeu n'apporte pas de réduction effective des effets visuels.</p>	<p>L'action de réduction cumulée de la taille du rotor et de la hauteur en bout de pales permet d'atténuer encore le rapport d'échelle.</p>
<p>PDV 31 Nord de Breuilly 1,5 km</p>	<p>Deux groupes d'éoliennes se distinguent, selon les deux secteurs de la ZIP initiale. A moins de deux kilomètres du point de vue, les effets visuels sont prégnants et particulièrement celui de l'éolienne E6.</p>	<p>Bien que la densité d'éolienne soit réduite et la lisibilité de l'implantation améliorée, les effets de prégnances de l'éolienne E4 restent similaires à ceux de l'éolienne E6 de la variante 1.</p>	<p>La diminution du rapport d'échelle permet une atténuation nette des effets de surplomb et des visibilités sur le projet : une éolienne ne laisse apparaître que des bouts de pales, tandis que le moyeu d'une deuxième se confond avec la végétation.</p>	<p>Bien que la diminution de la taille du rotor se perçoive clairement à cette distance, l'augmentation de la hauteur du moyeu n'apporte pas de réduction effective des effets visuels voire accentue les visibilités sur un des moyeux (E2)</p>	<p>L'action de réduction cumulée de la taille du rotor et de la hauteur en bout de pales permet d'atténuer encore le rapport d'échelle.</p>
<p>PDV 33 Gallandière 594 m</p>	<p>Les six éoliennes sont visibles selon deux groupes correspondant aux deux secteurs de la ZIP. L'emprise occupée est large (près de 80%) et les éoliennes E3 et E4, plus proches, sont prégnantes.</p>	<p>La suppression des deux éoliennes les plus proches réduit la prégnance du parc dans les horizons visuels. L'emprise horizontale globale reste toutefois similaire.</p>	<p>La réduction du rapport d'échelle permet une nouvelle atténuation des effets des éoliennes.</p>	<p>Bien que la diminution de la taille du rotor se perçoive clairement à cette distance, l'augmentation de la hauteur du moyeu n'apporte pas de réduction effective des effets visuels.</p>	<p>Une nouvelle réduction du gabarit des éoliennes permet d'atténuer les effets visuels : la taille des éoliennes se rapproche ponctuellement de celle des objets les plus proches (arbres isolés) qui interceptent la ligne d'horizon.</p>
<p>PDV 35 Chemin d'accès de Boutonne 568 m <i>Le PDV est orienté en direction d'un des secteurs de la ZIP.</i></p>	<p>Quatre des six éoliennes s'inscrivent dans le cadrage, en co-visibilités directes et en surplomb du hameau de la Boutonne. Les éoliennes E3 et E4 sont particulièrement prégnantes, dominant le hameau.</p>	<p>Par la réduction de l'emprise visuelle et la suppression des deux éoliennes les plus proches et les plus prégnantes, cette variante permet une réduction nette des effets du projet sur le hameau de la Boutonne. Le rapport d'échelle reste prégnant avec les éoliennes E4 et E3 perchées sur la ligne de crête.</p>	<p>La diminution de la taille des éoliennes de 241m à 200m permet d'atténuer le rapport d'échelle et de supprimer les effets rédhibitoires. Toutefois, les effets restent importants, liés à une implantation en ligne de crête (dominant les vallons alentours).</p>	<p>Bien que la diminution de la taille du rotor se perçoive clairement à cette distance, l'augmentation de la hauteur du moyeu n'apporte pas de réduction effective des effets.</p>	<p>Avec des éoliennes de 175m en bout de pales et un rotor de 117m, la taille du projet est réduite et donc le rapport d'échelle également. Toutefois, il est ici étroitement lié à la localisation des éoliennes sur la ligne de crête : les effets restent importants.</p>
<p>PDV 52 D280, à proximité de Bransat, dans le vignoble de Saint-Pourçain 1.4 km</p>	<p>Les six éoliennes apparaissent dans le cadrage, au-dessus de la silhouette urbaine de Bransat. Deux groupes se distinguent, selon les deux secteurs de la ZIP, avec les éoliennes E1 et E2 qui se distinguent particulièrement compte tenu de leur rapport d'échelle.</p>	<p>La densité du projet est réduite, ne laissant que deux groupes de deux éoliennes de part et d'autre de la silhouette urbaine. Toutefois le rapport d'échelle des éoliennes E1 et E2 et l'emprise globale du projet restent similaires.</p>	<p>Avec une taille de 200m en bout de pales, le moyeu de l'éolienne E3 est masqué par le bâti, l'éolienne E4 s'inscrit en cohérence avec la silhouette urbaine et le rapport d'échelle des E1/E2 est atténué.</p>	<p>Bien que la diminution de la taille du rotor se perçoive clairement à cette distance, l'augmentation de la hauteur du moyeu n'apporte pas de réduction effective des effets.</p>	<p>De nouveau, la taille réduite des éoliennes et du rotor permet à cette variante de présenter le rapport d'échelle le plus atténué.</p>

IX.2.3 Synthèse

Cette analyse prend en compte uniquement le paysage et le patrimoine. Les sensibilités liées aux autres volets de l'étude d'impact, (acoustique, milieu naturel, milieu physique et milieu humain), devront aussi être analysées afin que soit dégagée la variante dite de moindre incidence.

De façon générale, la variante 1 présente les incidences paysagères les plus marquantes avec une implantation irrégulière liée au découpage initial de la ZIP et des effets rédhibitoires relevés depuis la Boutonne. La variante 2 supprime deux éoliennes, évitant le surplomb de la Boutonne et réduisant la prégnance du projet notamment depuis la Gallandière. Néanmoins, c'est le changement de rapport d'échelle de la variante 3 qui amorce de réelles atténuations des effets paysagers. Plus petite encore

(hauteur totale et rotor), la variante 5 présente globalement moins d'effets visuels vis-à-vis des paysages. A noter que la variante 4 présente un rotor plus petit mais dont le moyeu est plus haut n'offre pas de réduction effective des incidences.

La variante 3, qui parmi les 5 variantes présente le deuxième bilan le plus intéressant d'un point de vue paysager, a été retenue par le porteur de projet comme meilleur compromis entre les effets environnementaux et la production électrique finale. Malgré des effets sur les paysages et le patrimoine plus faibles, la variante 5 a donc été écartée.

X. DESCRIPTION DU PROJET EOLIEN DE BRANSAT

Le parc éolien de Bransat s'inscrit dans le bocage bourbonnais, à proximité des coteaux viticoles de la Limagne de Gannat Saint-Pourçain, sur la commune de Bransat. Il est composé de quatre éoliennes V150 de 200m en bout de pales, 125m de hauteur au moyeu et des pales longues de 75m. Le parc sera constitué des éléments suivants :

- quatre éoliennes,
- les transformateurs électriques (un par éolienne) situés à l'intérieur des éoliennes,
- les plateformes,
- deux postes de livraisons,
- les pistes d'accès,
- les liaisons électriques de raccordement enterrées,

Une description détaillée du projet est donnée dans le cœur de l'étude d'impact.



Figure 94 – Projet du parc éolien de Bransat

XI. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET EOLIEN SUR LE PAYSAGE ET DE LEURS INTERACTIONS

XI.1. Approche générale

L'état initial du volet paysager a permis de dégager précisément les sensibilités paysagères du territoire d'étude vis-à-vis d'un projet éolien éventuellement développé sur la ZIP. Ce chapitre permet de révéler les effets du projet éolien retenu. Les conclusions de l'état initial relatives aux éoliennes guident très fortement cette approche.

XI.1.1 Approche théorique du projet dans le paysage

De façon similaire aux variantes, la vision du projet est évaluée théoriquement par représentation spatiale en 3D par le biais du logiciel de calcul informatique WINDPRO. Pour rappel, il combine sur une carte, les données altimétriques (MNT 25m de l'IGN), certaines données de l'occupation du sol (BD forêt d'une hauteur de 10m) et les caractéristiques des éoliennes pour révéler les zones de perception potentielles des éoliennes sur le territoire (Zone d'Influence Visuelle – ZIV).

Pour le projet de Bransat des zones d'influence visuelle « **nombre** » et « **hauteur d'éolienne** » ont été construites avec l'implantation finale, la variante 3 retenue, en considérant le modèle d'éolienne Vestas 150, avec une hauteur en bout de pales de 200m.

Ces zones d'influence visuelle du projet révèlent les parties du territoire depuis lesquelles le projet devrait être visible en précisant le **nombre d'éoliennes visibles (de 1 à 4)** et la **hauteur visible (pales uniquement ou à partir du moyeu)**. Si ces ZIV précisent davantage la qualité des visibilitées sur le projet que celles réalisées précédemment, les données du logiciel ne permettent pas de prendre en compte les composantes détaillées du paysage bloquant les vues : talus, haies, arbre isolé, bosquets... Ainsi, là où la ZIV indique que les éoliennes du projet de Bransat sont théoriquement visibles, ces composantes peuvent masquer le projet. En revanche, là où la ZIV indique que le projet n'est pas visible, il ne le sera effectivement pas dans la réalité. Aussi, les zones de visibilité réelles ou avérées sur le projet sont plus réduites que ce qui est révélé sur les cartographies.

Le travail de terrain et d'analyse des photomontages constituent donc des outils complémentaires pour l'évaluation des incidences du projet.

Tableau 19 – Tableau des surfaces recouvertes par la ZIV de la ZIP et du projet de Bransat par aires d'étude

Aires d'étude	ZIV théorique	ZIV projet de Bransat
	ZIP de 250m de hauteur, avec prise en compte de la végétation	4 éoliennes de 200m de hauteur, avec prise en compte de la végétation
	% de visibilité	
ZIP	100	70.6
AEI	93.3	78.6
AER	75.9	51.1
AEE	50.6	30.5
Ensemble du territoire	56.3	35.5

Ce tableau comparatif révèle que l'implantation finalement retenue permet une réduction conséquente des surfaces concernées par des visibilitées sur le projet par rapport aux surfaces concernées par des vues sur la ZIP. Ces résultats s'expliquent principalement par une réduction conséquente du rapport d'échelle puis par la réduction du nombre d'éoliennes.

De façon générale, il est à noter que si la ZIV présente un point où les éoliennes du projet de Bransat sont théoriquement visibles, l'analyse des photomontages permet de nuancer la prégnance réelle du projet sur le territoire.

XI.1.2 Approche concrète du projet

XI.1.2.1. Terrain et concertation

L'analyse de la perception des éoliennes du projet de Bransat dans le paysage nécessite de confronter la vision théorique du logiciel WIND PRO avec la réalité du territoire. Dans un premier temps, le travail de terrain réalisé dès l'état initial avait permis de dégager et de présenter les sensibilités potentielles du territoire vis-à-vis de la ZIP (site d'étude et hauteur).

Dans un deuxième temps, il a permis de dégager 55 points de vue représentatifs des enjeux du territoire et des visibilitées du projet pour la réalisation des photomontages. Les photomontages constituent un des outils pour l'évaluation des effets réels du projet, en plus de l'approche théorique via des cartographies, une quinzaine de coupes habillées qui accompagnent les photomontages, d'une analyse générale et globale sur les paysages (perceptions dynamiques et séquences lors des déplacements, mouvement des pales, etc.) et de l'analyse des effets cumulés (présentés dans un troisième temps). Un tableau situé en annexe présente l'ensemble des points de vue sélectionnés et leur utilisation dans les différents chapitres (variante, incidence, incidence cumulée).

XI.1.2.2. Choix de photomontages

Les photomontages ont pour but de révéler objectivement la perception des éoliennes depuis les lieux les plus sensibles du paysage. Le **Tableau 20 page 143** justifie ainsi le choix réalisé dans la sélection des points de vue pour les prises de vue des photomontages, qui sont localisés sur la carte **Figure 95 page 146**. Pour rappel, une note présente la méthodologie de réalisation des photomontages en **Chapitre IV.3.3 page 13**.

XI.1.2.3. Evaluation des incidences

Plusieurs notions sont abordées dans l'analyse des photomontages éoliens et des incidences du projet dont les définitions sont rappelées ci-dessous :

- Une **visibilité** se définit dès lors qu'un observateur a la possibilité de voir tout ou une partie des éoliennes d'un parc depuis un espace donné. Elle se précise et est décrite grâce à différents paramètres :
 - La **distance** entre le point de vue et l'éolienne qui permet notamment de prendre en compte en partie le **rapport d'échelle** (taille relative des éoliennes) et la **prégnance** ;
 - La **topographie** et l'**occupation du sol** c'est-à-dire la présence d'obstacles ou de masques visuels entre l'observateur et l'éolienne (colline, coteau, végétation, boisements, bâti) permettant de définir si les vues sont totales, partielles, filtrées, permanentes ou intermittentes ;
 - L'**emprise visuelle** horizontale et verticale du projet au sein du champ visuel qui participe à l'évaluation du **rapport d'échelle** du projet vis-à-vis des éléments existants du paysage ;
 - La **respiration visuelle** depuis le point de vue, c'est-à-dire la qualification du plus grand angle continu sans éoliennes ;
 - La **lisibilité ou la cohérence du projet** au sein du site choisi. Cette notion est liée d'une part à l'agencement et la composition du projet, c'est-à-dire la distinction de l'implantation choisie dans le paysage (lignes directrices, évitement des chevauchement, ...). D'autre part,

cette notion est liée à l'insertion du projet vis-à-vis des autres parcs et projets éoliens (effets cumulés, cohérence dans le rapport d'échelle, lecture dans le grand paysage).

- Une **co-visibilité** désigne une visibilité conjointe de tout ou partie des éoliennes d'un parc et d'un élément de paysage (structure paysagère, espace donné, monument, silhouette urbaine) depuis un même point de vue.
 - Elle est **directe**, lorsque les éoliennes et l'élément concerné se superposent ou dans un très faible angle de vision (quelques degrés), elle est **indirecte** lorsqu'il y a un décalage.
 - Lorsque ce décalage est trop important pour parler de co-visibilité, on parlera de perception selon des champs visuels juxtaposés ou de lecture du projet hors de l'aire de mise en scène du monument ou du motif de paysage.

Une **conclusion permet d'évaluer les effets produits par le projet** (visibilité totale, partielle, permanente, intermittente, filtrée, co-visibilités, encerclement, surplomb, prégnance, densité, cohérence ...), croisés avec les sensibilités du territoire identifiées à l'issue de l'état initial pour établir les incidences du projet.

Les incidences du projet éolien de Bransat sont abordées à l'échelle de chacune des aires d'étude, les éoliennes ayant une emprise visuelle croissante avec la réduction de la distance. Les photomontages auxquels fait référence la suite de l'analyse sont présentés dans le carnet de photomontages joint en annexe.

Notons que sont essentiellement abordés les éléments qui à l'issue de l'état initial paysager présentaient une sensibilité avérée vis-à-vis d'un éventuel développement éolien au droit de la ZIP.

Le carnet de photomontages traite des incidences paysagères du projet éolien de Bransat et des effets cumulés, à savoir l'éolienne existante des Diagots, le parc autorisé du Moulin du Bocage et ceux en cours d'instruction de Tréban, de Deux-Chaises-le-Theil et de la Garenne de la Mouthière.

Tableau 20 – Localisation et justification du choix des points de photomontages

Numéro du photomontage	Localisation de la prise de vue	Raison du choix du point de vue	Aire d'étude	Unité paysagère	
1	Avenue de Chazeuil, sortie nord de Varennes-sur-Allier	Illustrer les visibilités sur le projet éolien de Bransat en sortie d'un lieu de vie du Val d'Allier (paysages emblématiques), sur un axe de circulation fréquenté	Eloignée	Val d'Allier	
2	N79	Illustrer les visibilités sur le projet éolien de Bransat depuis les pentes du bocage bourbonnais, le long d'un axe majeur de l'aire d'étude éloignée		Forêt et bocage Bourbonnais	
3	N7, dans le Val d'Allier	Illustrer les co-visibilités entre le château des Echerolles (MH.67) et le projet éolien de Bransat le long d'un axe majeur du Val d'Allier (paysages emblématiques)		Val d'Allier	
4	D945, au nord-est du Montet	Illustrer les visibilités sur le projet éolien de Bransat depuis les pentes du bocage bourbonnais, aux abords des monuments historiques des villages de Le Montet et de Tronget (MH.47, MH.52), le long d'un axe de circulation fréquenté		Forêt et bocage Bourbonnais	
5	D2009, lieu-dit Contretout	Illustrer les co-visibilités avec la patrimoine réglementé (église Saint-Marcel à Bayet (MH.66), Chapelle de Briailles (MH.68) à St-Pourçain) et le projet de Bransat depuis un axe de circulation fréquentée de la Vallée de la Sioule		Limagne de Gannat et St-Pourçain	
6	N209, entrée sud de Billy	Illustrer les co-visibilités entre la silhouette urbaine de Billy (SPR.5, SI.1, MH.7 à 10) de laquelle le château se détache et le projet éolien de Bransat, depuis un axe fréquenté du val d'Allier		Forterre	
7	Remparts du château de Billy	Illustrer les visibilités sur le projet éolien de Bransat depuis un point de vue emblématique du Val d'Allier, lié au patrimoine (MH.10, SI.1 et SPR.5) et aux paysages dans lesquels Billy s'inscrit		Forêt et bocage Bourbonnais	
8	Périphérie du viaduc de la Bouble	Illustrer les visibilités sur le projet éolien de Bransat aux abords du site inscrit des viaducs de la Bouble et du Belon depuis un axe de circulation local			
9	Périphérie nord-ouest de Souvigny	Illustrer les visibilités sur le projet et sur le contexte éolien, depuis un village protégé (SPR.1, SI.5, MH.1 à 6, MH.11 et MH.26) candidat au patrimoine mondial de l'UNESCO			
10	D65, entrée nord-est de Besson	Illustrer les visibilités et co-visibilités vis-à-vis du projet éolien de Bransat en entrée de Besson, un village patrimonial de l'aire d'étude éloignée (SPR.3, MH.43 à 54)			
11	D300, dans le Val d'Allier	Illustrer les visibilités sur le projet éolien de Bransat depuis la plaine alluviale du Val d'Allier et les co-visibilités avec l'église Saint-Laurent (MH.65) à Châtel-de-Neuvre en rive gauche de la rivière			Val d'Allier
12	D300, dans le Val d'Allier	Illustrer les visibilités sur le projet éolien de Bransat depuis la plaine alluviale du Val d'Allier et les co-visibilités avec le patrimoine réglementé de la vallée : Donjon de la Ferté-Hauterive, (MH.61), château de la Grillière (MH.71) et église Saint-Laurent (MH.65)			Forêt et bocage Bourbonnais
13	Echerolles, dans le Val d'Allier	Illustrer les visibilités sur le projet éolien de Bransat depuis Echerolles et son château (MH.67) dans le Val d'Allier			
14	Table d'orientation de Naves	Illustrer les visibilités sur le projet éolien de Bransat depuis un point d'observation privilégié sur le grand paysage (abbaye de Chantelle - MH.70, église Saint-Martin à Senat - MH.46, château de Blanzat - MH.74) donnant sur la ligne de partage des eaux du bocage bourbonnais et la transition avec la Limagne			
15	Table d'orientation des Côtes Matras	Illustrer l'inscription du projet éolien de Bransat depuis ce point d'observation emblématique du Bourbonnais et les relations avec le château de Noyant (MH.34)			Limagne de Gannat et St-Pourçain
16	Table d'orientation de Charroux	Illustrer les relations visuelles du projet éolien de Bransat, du contexte éolien et du patrimoine depuis ce point d'observation privilégié sur le grand paysage (Plus Beau village de France, SPR.2, SI.2, MH38, 39 et 41)			
17	Table d'orientation d'Ussel-d'Allier	Illustrer les visibilités sur le projet éolien de Bransat depuis un point d'observation privilégié sur le grand paysage (Eglise Notre-Dame à Fleuriel - MH85, Château de Montfand - MH.91, église Saint-Julien - MH.88, château de Douzon - MH.69) donnant sur la ligne de partage des eaux du bocage bourbonnais et la transition avec la Limagne			

18	Périphérie ouest de Saint-Pourçain-sur-Sioule	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien de Bransat depuis la confluence des vallées de la Sioule et de la Bouble, au cœur d'un lieu de vie majeur de l'aire d'étude rapprochée, à proximité des MH.76 et 77 (église et beffroi). Illustrer les co-visibilitées entre le projet et deux silhouettes de monuments historiques	Rapprochée	
19	Périphérie sud-est de Saint-Pourçain-sur-Sioule	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien de Bransat aux abords de la villa Chatet (MH.103) et les co-visibilitées avec plusieurs édifices qui parsèment le vignoble de Saint-Pourçain		
20	Centre-ville de Saint-Pourçain-sur-Sioule	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien de Bransat depuis la vallée de la Sioule, au cœur d'un lieu de vie majeur de l'aire d'étude rapprochée et identifier les éventuelles co-visibilitées avec le Beffroi (MH.77) et l'église Sainte-Croix (MH.76)		
21	Centre-bourg de Louchy-Montfand	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien de Bransat depuis un lieu de vie de l'aire d'étude rapprochée, aux abords de l'église Saint-Pourçain (MH.87)		Forêt et bocage Bourbonnais
22	Sortie du bourg de Saulcet	Illustrer les relations visuelles entre le château de Montfand (MH.91) et le projet éolien de Bransat depuis Saulcet (MH.88) le long d'un axe de circulation départemental		
23	Périphérie nord de Fleuriel	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien de Bransat et le contexte éolien du bourbonnais depuis le village de Fleuriel (MH.85), et révéler les éventuelles co-visibilitées avec la chapelle de Reugny (MH.100)		
24	D46	Illustrer une part des vues dynamiques sur le projet éolien de Bransat depuis cet axe départemental "porte d'entrée" sur la communauté de communes et révéler les éventuelles co-visibilitées avec la chapelle de Reugny (MH.100)		Limagne de Gannat et St-Pourçain
25	D1	Illustrer les co-visibilitées entre l'église Saint-Martin (MH.83) du Theil et le projet éolien de Bransat depuis cet axe de circulation départemental		
25bis	D2009	Relever les co-visibilitées entre Verneuil-en-Bourbonnais (SPR.4, MH.92 à 95) et le projet éolien de Bransat depuis un axe de circulation départemental rapproché reliant Saint-Pourçain-sur-Sioule à Moulins		
26	Route d'accès au château du Vusset	Illustrer les co-visibilitées directes entre le projet éolien de Bransat et le village patrimonial de Verneuil-en-Bourbonnais (SPR.4, MH.92 à 95) depuis le chemin d'accès du château de Vusset lui-même protégé (MH.84)		Forêt et bocage bourbonnais
27	D115, abords du château de Montfand	Illustrer les co-visibilitées entre le château de Montfand (MH.91) du Theil et le projet éolien de Bransat depuis cet axe de circulation départemental		
28	SPR de Verneuil-en-Bourbonnais	Illustrer les co-visibilitées directes entre le projet éolien de Bransat et le village patrimonial de Verneuil-en-Bourbonnais (SPR.4, MH.92 à 95) depuis la D280 au cœur du site patrimonial remarquable		
29	Vignoble de Saint-Pourçain, près de Breuilly	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien de Bransat depuis les paysages du vignoble de Saint-Pourçain		
30 (2)	Nord-est du bourg de Bransat	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien de Bransat depuis les hauteurs du quartier de la Roche, à proximité des habitations		
31	Nord de Breuilly	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien de Bransat depuis les limites urbaines de Breuilly, village situé à 1,7km du projet dans l'aire d'étude immédiate		
32 (1)	Cabrotte	Rassurer quant aux visibilitées sur le projet éolien de Bransat et aux effets d'encerclement potentiels depuis le hameau de Cabrotte localisé entre les 4 éoliennes		
32 (2)	Cabrotte	Rassurer quant aux visibilitées sur le projet éolien de Bransat et aux effets d'encerclement potentiels depuis le hameau de Cabrotte localisé entre les 4 éoliennes		
33	Gallandière	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien de Bransat depuis les habitations proches et dispersés de la Gallandière et rassurer quant aux effets d'encerclement		
34	Chemin d'accès de Boutonne	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien de Bransat depuis les habitations du hameau de Boutonne, proches, et rassurer quant au rapport d'échelle des éoliennes		
35	Chemin d'accès de Boutonne	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien de Bransat depuis les habitations du hameau de Boutonne, proches, et rassurer quant au rapport d'échelle des éoliennes	Immédiate	
36	Prise de vue depuis les Loiseaux	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien de Bransat depuis ce lieu-dit localisé entre les 4 éoliennes et rassurer quant à l'effet d'encerclement		
37	Croix Fayolle	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien de Bransat depuis ce lieu de vie situé à environ 1km de l'éolienne la plus proche, depuis un axe de circulation départemental (D141)		
38	Les Ardelles	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien de Bransat depuis ce lieu de vie situé à un peu plus d'1km de l'éolienne la plus proche		
39	L'Enfer	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien de Bransat depuis ce lieu de vie situé à un peu moins d'1km de l'éolienne la plus proche, le long un axe de circulation départemental (D1)		
40	L'Enfer	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien de Bransat depuis ce lieu de vie situé à un peu moins d'1km de l'éolienne la plus proche, le long un axe de circulation départemental (D1)		
41	Chantalouette	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien de Bransat depuis ce lieu de vie situé à environ 560m de l'éolienne la plus proche, le long un axe de circulation départemental (D1)		
42	La Blégnière	Rassurer quant aux visibilitées sur le projet éolien de Bransat depuis ce lieu de vie proche		
43	Maxdebout	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien de Bransat et les effets cumulés avec les autres projets éoliens du bourbonnais depuis ce lieu de vie proche		
44	Poctière	Rassurer quant aux visibilitées sur le projet éolien de Bransat depuis ce lieu de vie proche		
45	D46, Les Champs Callons	Illustrer les visibilitées de ce lieu de vie proche sur le projet éolien de Bransat depuis un axe de circulation départemental porte d'entrée de la communauté de communes		

46	La Tuilerie	Rassurer quant aux visibilitées sur le projet éolien de Bransat depuis ce lieu de vie proche		
47	D46, abords de Montjournal	Illustrer les visibilitées de ce lieu de vie proche sur le projet éolien de Bransat depuis un axe de circulation départemental porte d'entrée de la communauté de communes		
48	D46 au niveau du Bon Coin	Illustrer les visibilitées de ce lieu de vie (Bar/restaurant) proche sur le projet éolien de Bransat depuis un axe de circulation départemental, porte d'entrée de la communauté de communes		
49	D46 à proximité de Bransat	Relever les éventuelles co-visibilitées entre la silhouette de Bransat (dont les MH.97 et 99) et le projet éolien de Bransat depuis un axe de circulation départemental, porte d'entrée de la communauté de communes	Rapprochée	
50	Chemin au sud du donjon de Chenillat	Illustrer les co-visibilitées indirectes entre le donjon de Chenillat (MH.98) et le projet éolien de Bransat depuis le vignoble de Saint-Pourçain		
51	D46, au niveau de la chapelle de Reugny	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien de Bransat depuis la chapelle de Reugny (MH.100), protégée au titre des monuments historiques et localisée le long d'une porte d'entrée de la communauté de communes	Immédiate	
52	D280, à proximité de Bransat, dans le vignoble de Saint-Pourçain	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien de Bransat en limite urbaine du quartier de La Roche à Bransat, au cœur des paysages du vignoble de Saint-Pourçain	Rapprochée	
53	Gîte Les Codrets	Illustrer les visibilitées contraintes sur les éoliennes de Bransat depuis les abords du gîte Les Codrets		
54	La Pierre Billot	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien de Bransat depuis ce lieu de vie proche	Immédiate	

Tableau 21 - Localisation et justification du choix des points de photomontages complémentaires

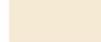
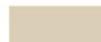
Numéro du photomontage	Localisation de la prise de vue	Raison du choix du point de vue	Aire d'étude	Unité paysagère
55	Abords du Donjon de Chenillat (MH.98)	Illustrer les visibilitées sur les éoliennes de Bransat, aux abords du Donjon de Chenillat (MH.98)	Immédiate	Forêt et bocage bourbonnais
56	Hameau de Serre	Illustrer les visibilitées sur le projet de Bransat depuis le hameau de Serre, dans le vignoble de Saint-Pourçain, plaçant en co-visibilitées le village de Bransat.	Rapprochée	
57	Quartier de Bellevue à Bransat	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien depuis le quartier de Bellevue à Bransat.	Immédiate	
58	D441, sortie nord de Laféline (MH.96)	Illustrer les visibilitées sur les éoliennes de Bransat depuis une sortie de Laféline (MH.96), un lieu de vie de l'AER et le long de la D441	Immédiate	
59	Sortie Est du village de Le Theil	Illustrer les visibilitées sur les éoliennes de Bransat depuis Le Theil (MH.83), un lieu de vie dans l'ouest de l'aire d'étude rapprochée et les co-visibilitées avec l'église de Laféline (MH.96).	Rapprochée	
60	Hameau Les Bagnolets	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien de Bransat depuis les Bagnolets, un lieu de vie de l'ouest de l'aire d'étude rapprochée.		
61	D46, en sortie est de Voussac	Illustrer les visibilitées sur les éoliennes de Bransat depuis un lieu de vie dans l'ouest de l'aire d'étude éloignée	Eloignée	

ZIV « NOMBRE D'ÉOLIENNE » DU PROJET DE BRANSAT

-  Zone d'Implantation Potentielle - ZIP
-  Aire d'Etude Immédiate - AEI (2 km)
-  Aire d'Etude Rapprochée - AER (8 km)
-  Aire d'Etude Eloignée - AEE (18 km)
-  Photomontages présentés dans le carnet
-  Photomontages complémentaires
-  Eoliennes du projet de Bransat
-  Eolienne construite
-  Eolienne autorisée

Zone d'Influence Visuelle en bout de pales

avec prise en compte de la topographie et de la végétation

-  1 éolienne
-  2 éoliennes
-  3 éoliennes
-  4 éoliennes

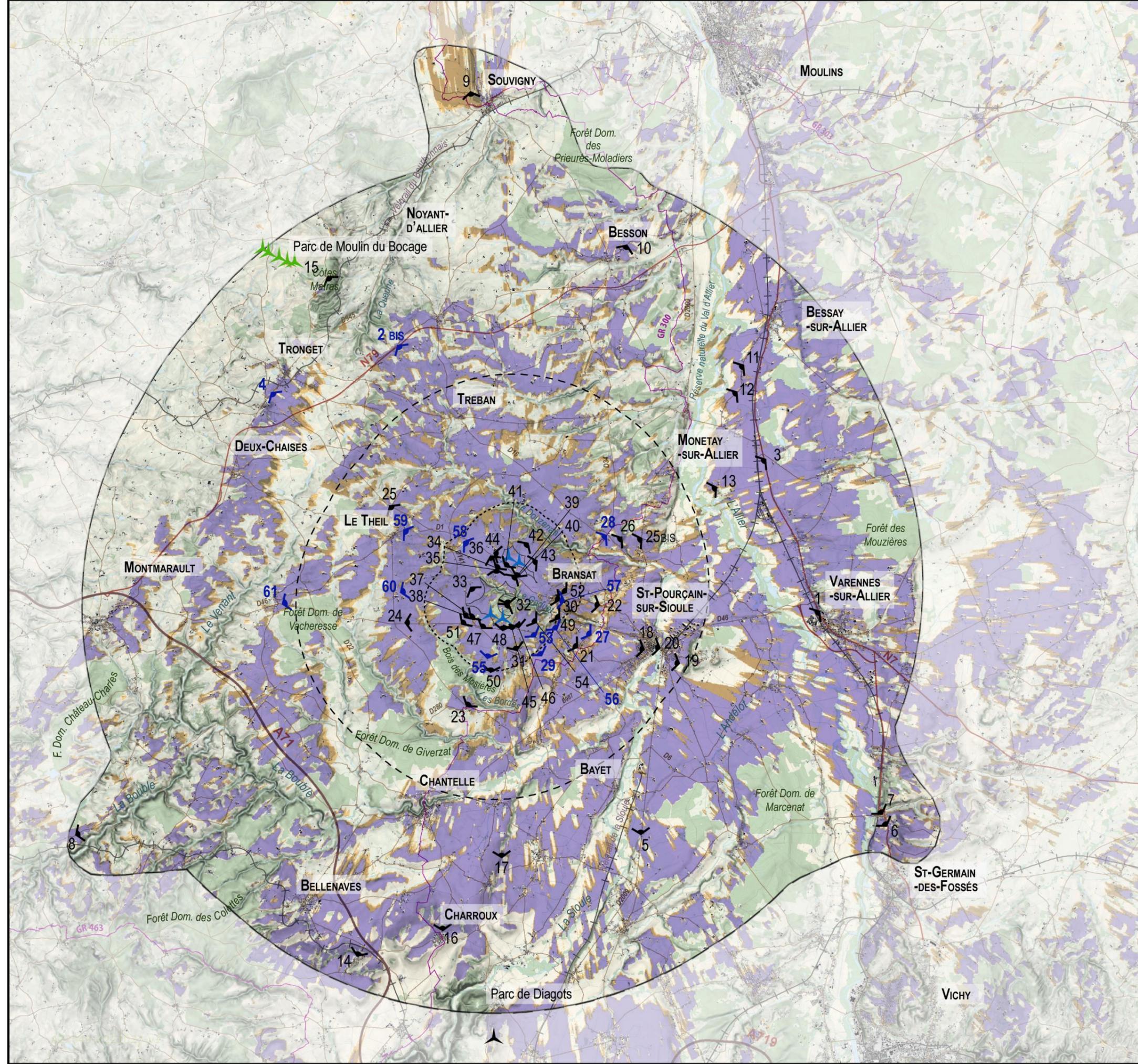
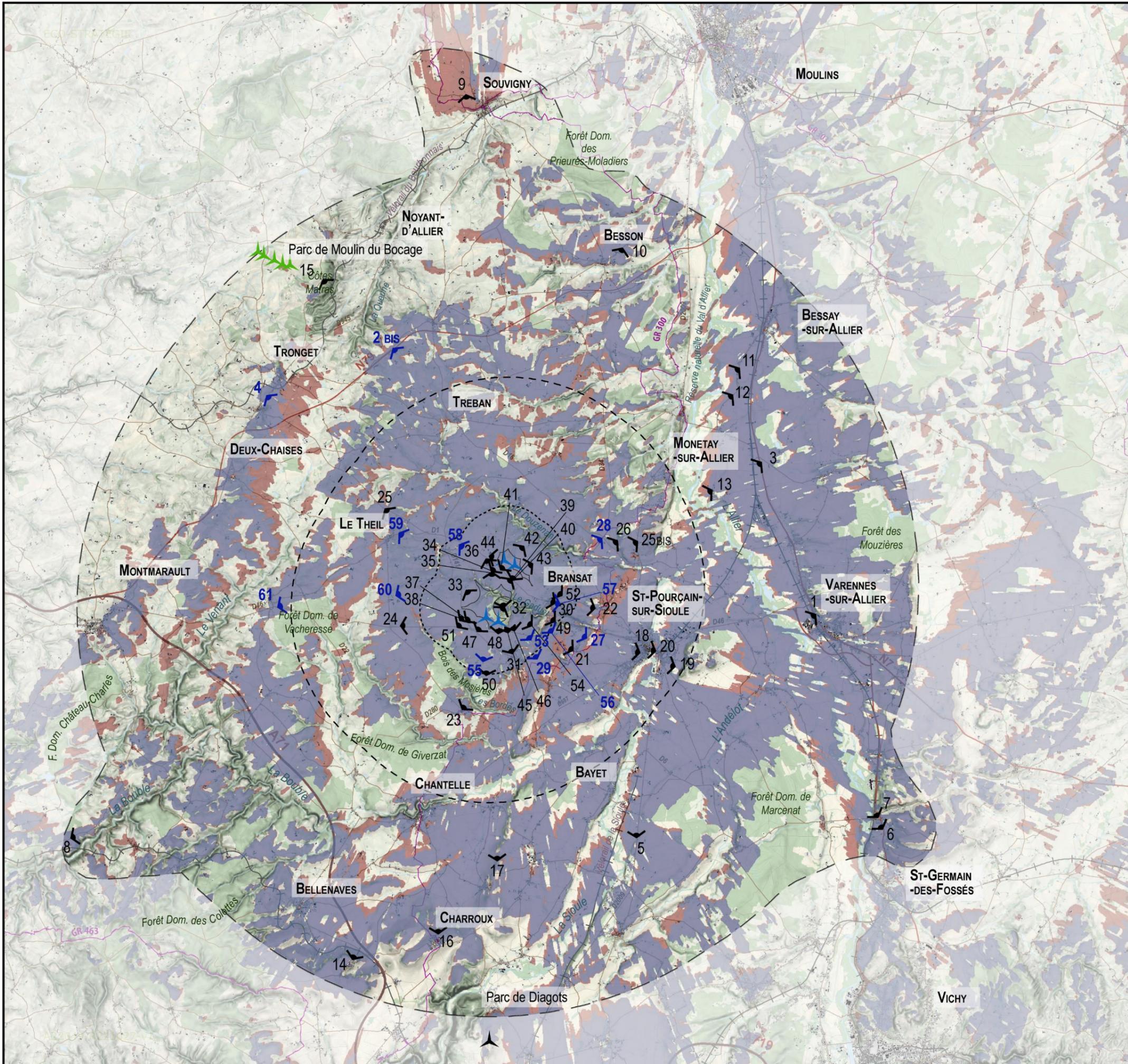


Figure 95 – ZIV du projet de Bransat (200m en bout de pales) en fonction du nombre de machines visibles et localisation des photomontages



ZIV « HAUTEUR » DU PROJET EOLIEN DE BRANSAT

- Zone d'Implantation Potentielle - ZIP
- Aire d'Etude Immédiate - AEI (2 km)
- Aire d'Etude Rapprochée - AER (8 km)
- Aire d'Etude Eloignée - AEE (18 km)
- Photomontages présentés dans le carnet
- Photomontages complémentaires
- Eoliennes du projet de Bransat
- Eolienne construite
- Eolienne autorisée

Zone d'Influence Visuelle

avec prise en compte de la topographie et de la végétation

- Hauteur du moyeu (125m)
- Hauteur en bout de pales (200m)

Figure 96 - ZIV du projet de Bransat (200m en bout de pales) en fonction de la hauteur visible des machines et localisation des photomontages

XI.2. Incidences du projet sur le paysage à l'échelle éloignée

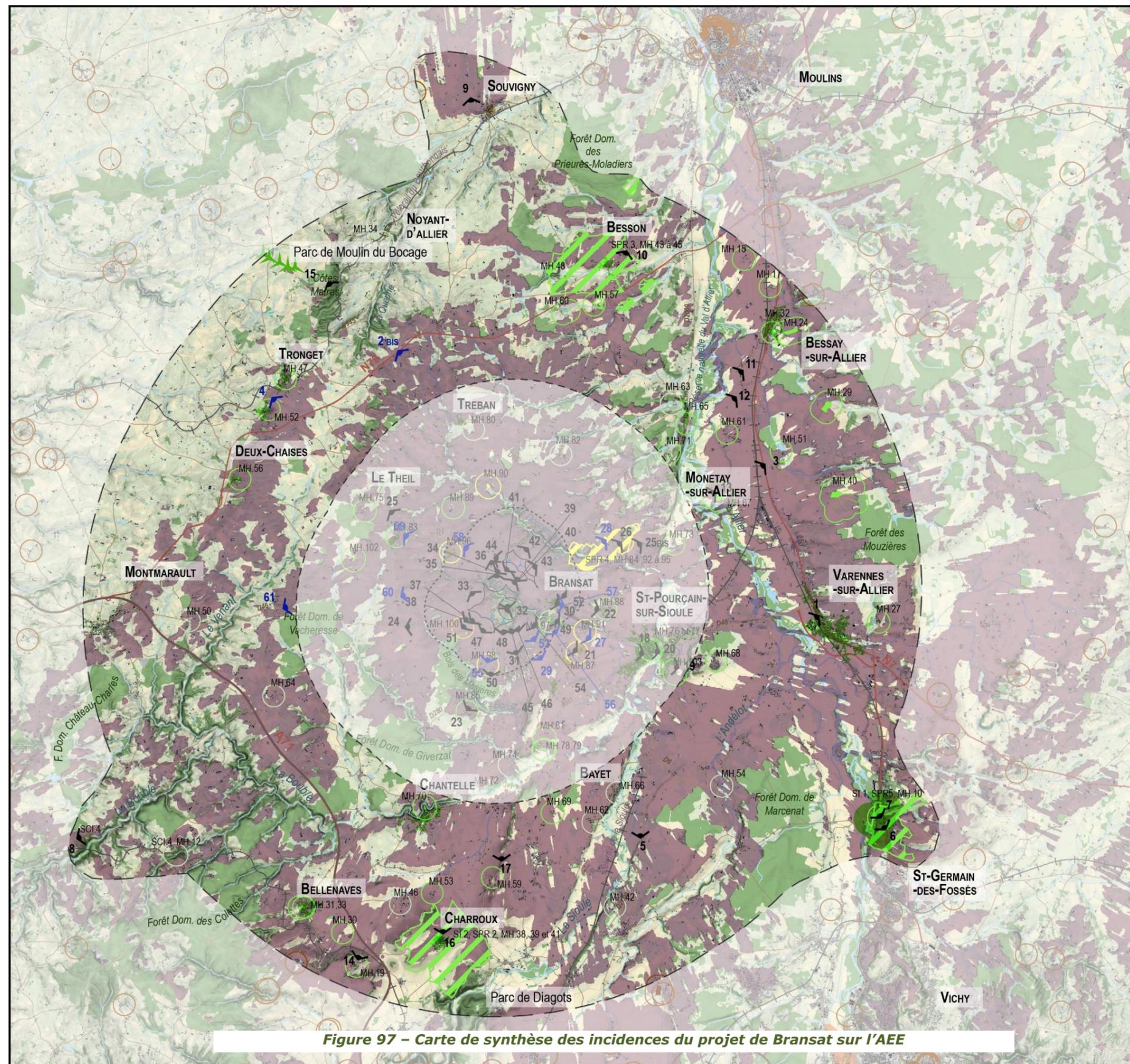


Figure 97 – Carte de synthèse des incidences du projet de Bransat sur l’AEE

SYNTHÈSE DES INCIDENCES DE L’AEE

- Zone d'Implantation Potentielle - ZIP
- Aire d'Etude Immédiate - AEI (2 km)
- Aire d'Etude Rapprochée - AER (8 km)
- Aire d'Etude Eloignée - AEE (18 km)

- Photomontages présentés dans le carnet
- Photomontages complémentaires

Contexte éolien

- Eoliennes du projet de Bransat
- Autorisée
- Construite

Zone d'Influence Visuelle du projet de Bransat

- 200m en bout de pales
avec prise en compte de la topographie et de la végétation

Zone bâtie

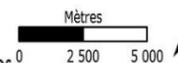
- Zone bâtie / incidence forte
- Zone bâtie / incidence modérée
- Zone bâtie / incidence faible
- Zone bâtie / incidence très faible

Patrimoine

- Monument historique
Les monuments historiques à l'incidence négligeable ne sont pas représentés
- incidence forte
- incidence modérée
- incidence faible
- incidence très faible
- Site inscrit, classé
Les sites inscrits ou classés à l'incidence négligeable ne sont pas représentés
- incidence forte
- incidence modérée
- incidence faible
- incidence très faible
- SPR
Les sites patrimoniaux remarquables à l'incidence négligeable ne sont pas représentés

Eco-Stratégie © - MQ/ME - 31/08/2022

Sources : Eco-Stratégie, Atlas des patrimoines⁰



XI.2.1 Préambule

À l'échelle éloignée, les emprises visuelles du projet sont réduites même lorsque les panoramas sont dégagés. Les obstacles visuels sont plus efficaces et masquent plus aisément tout ou partie du parc éolien par rapport aux échelles les plus proches. Notons qu'une éolienne de 200 mètres de hauteur qui est située à 15 km d'un observateur est perçue comme une allumette d'1.3 cm placée à 1 m de l'œil (Source : Calcul à partir des données du Schéma Régional de l'éolien Ile de France, septembre 2012).

Rappelons que les lieux et édifices pour lesquels un **niveau de sensibilité nulle a été identifié dès l'état initial ne sont pas cités de nouveau ci-dessous**. Dans le cas où des effets du projet éolien de Bransat sont toutefois relevés, les lieux et édifices sont ajoutés à l'analyse des incidences présentée ci-dessous. L'analyse paysagère s'appuie, entre autres outils, sur un carnet de photomontages qui se trouve en annexe du volet paysager.

Bien que les descriptions des unités paysagères soient globales, l'analyse des incidences sur l'aire d'étude éloignée porte uniquement sur cette aire d'étude. Lorsqu'une unité s'étend dans les aires rapprochée et/ou immédiate, les incidences du projet sont traitées dans les **chapitres XI.3 et XI.4** correspondants à ces échelles d'analyse.

XI.2.2 Val d'Allier, Forterre et Sologne bourbonnaise

Au regard de l'emprise occupée par le Forterre et la Sologne bourbonnaise dans l'aire d'étude éloignée, ces deux unités paysagères ont été traitées dans le même chapitre que celui du Val d'Allier. En effet, une grande partie de leur surface recouvre les coteaux Est du Val d'Allier et le rebord des plateaux, toutefois le cœur de ces unités se situe hors périmètre d'étude.

Ainsi regroupés, les paysages du Val d'Allier recouvrent très largement l'est de l'aire d'étude éloignée entre deux villes emblématiques : au sud **Vichy**, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO avec 10 autres villes d'eaux d'Europe, et au nord **Moulins**, capitale historique de la maison de Bourbon et donc du Bourbonnais. Ces deux villes se trouvent **hors AEE**, toutefois la Zone d'Influence Visuelle du projet de Bransat n'exclut pas les **visibilités et/ou co-visibilités** déjà relevés dans l'état initial (Cf. VII.2.1.1 page 37)

Rivière sableuse et méandreuse, l'Allier constitue naturellement la ligne de force de ces paysages. Sur cette séquence, la vallée présente un fond plat avec un large profil accueillant l'expansion des crues et donc le cortège d'habitats naturels associés aux zones inondables, particulièrement propices aux oiseaux (Réserve naturelle du Val d'Allier, arrêté de protection de biotope). Le Val d'Allier bénéficie alors d'une représentation culturelle et sociale appuyée sur une grande naturalité, un caractère sauvage (vallée avec un grand espace de liberté), une faible accessibilité (peu franchissable, cachée derrière sa ripisylve) et historique (axe de circulation, maison de Bourbon, nombreux édifices fortifiés).

Le fond de vallée reste essentiellement parcouru par les axes de circulation routier, les itinéraires pédestres et cyclables étant essentiellement situés sur les coteaux, de part et d'autre de la RN7 et de la D2009 : une courte séquence du GR 300 s'approche de la Réserve naturelle puis sillonne les coteaux ouest, la « Via Allier » bascule rapidement vers les autres unités paysagères (vers la Limagne de Gannat-St-Pourçain sur la séquence Billy-St-Pourçain, vers le bocage bourbonnais sur la séquence Monétay-Moulins), etc...

Comme relevé dans l'état initial, la **répartition des visibilités** sur le **projet éolien de Bransat** au sein du **Val d'Allier** se fait de la façon suivante.

D'une part, sur le **coteau Est de la vallée**, naturellement orienté vers le projet. Excepté dans les massifs forestiers (et dans leur « zones d'ombre » à l'Est), le coteau est régulièrement exposé aux visibilités des pales et du moyeu des 4 éoliennes. C'est le cas en pied de coteau, le long de la N7 et de la N209 où les visibilités régulières et lointaines révèlent également des co-visibilités :

- A **Billy (SPR.5, SC.1** « ensemble du Bourg de Billy », château-fort - **MH.10**) soumis à visibilités lointaines et co-visibilités indirectes (Cf. **photomontages 6 et 7** du carnet de photomontages) ;
- A **Varennes-sur-Allier**, où des visibilités sont relevées le long de la N7 (Cf. **photomontage 1** du carnet de photomontages) et les quartiers du plateau ;

- A **Bessay-sur-Allier** (Domaine de Chaugy - **MH 24** et Eglise Saint-Martin - **MH.32**) où des visibilités sont relevées le long des axes principaux auxquelles s'ajoutent des co-visibilités à proximité du domaine de Chaugy (MH.24) qui domine très légèrement la vallée.
- Aux **châteaux d'Hauterive (MH.29), de Saint-Géran (MH.40) et des Guichardots (MH.51)** à Saint-Gérand-de-Vaux, aux abords desquels des visibilités et/ou co-visibilités lointaines sont relevés

D'autre part, dans le **fond de vallée** en prolongement du coteau Est avec des visibilités qui s'amenuisent à l'approche du cours d'eau. A cela s'ajoute une séquence entre Billy et la confluence avec la Sioule où l'orientation de la vallée de l'Allier et les reliefs plus morcelés de la confluence Allier/Sioule exposent le Val d'Allier à des visibilités. Des visibilités lointaines sont donc relevées pour :

- Les **châteaux du Moutier (MH.15) et de Paray (MH.17)** à Bessay-sur-Allier ;
- Le **château des Echerolles (MH.67)** à la Ferté-Hauterive (Cf. **photomontage 13** du carnet de photomontages)

Des **co-visibilités** avec des édifices du fond de vallée, pourtant exclus de la ZIV du projet éolien de Bransat, sont parfois révélées comme pour :

- Le **château des Echerolles (MH.67)** déjà cité précédemment, depuis la N7 (Cf. **photomontage 13** du carnet de photomontages) ;
- Le **prieuré-donjon (MH.61)** à la Ferté-Hauterive (Cf. **photomontage 12** du carnet de photomontages) ;
- L'**église Saint-Laurent (MH.65)** à Châtel de Neuvre (Cf. **photomontages 11 et 12** du carnet de photomontages) ;
- Le **château de la Grillière (MH.71)** à Monétay-sur-Allier (Cf. **photomontage 12** du carnet de photomontages) ;

Très peu exposée aux visibilités sur le projet éolien de Bransat, la Réserve naturelle du Val d'Allier et le MH.14 présentent un niveau d'incidence nul.

Ainsi, avec une distance de plus d'une quinzaine de kilomètres séparant l'unité du projet éolien de Bransat et une configuration géographique du territoire évitant des visibilités depuis les coteaux ouest, le Val d'Allier présente une incidence globalement faible vis-à-vis du projet.

XI.2.3 Forêt et Bocage du Val d'Allier Vichyssois

Dès l'état initial, cette unité paysagère ne présentait que peu de relation visuelle à la ZIP : les paysages se composent d'une végétation dense de bocage et de forêt, et plus particulièrement la forêt domaniale de Marcenat qui en occupe une vaste emprise. De la même manière, la ZIV du projet de Bransat révèle des visibilités vers les éoliennes restreintes à la frange nord-ouest, à l'occasion d'ouvertures ponctuelles dans la structure végétale.

Aucune relation visuelle entre le projet et le **château de Lafont (MH.21)** n'est relevée.

Les effets du projet de Bransat sur ces paysages des Forêt et Bocage du Val d'Allier Vichyssois sont jugés négligeables, l'incidence est donc nulle.

XI.2.4 Limagne de Gannat et St-Pourçain, Vallée et gorges de la Sioule

Localisées au sud de l'aire d'étude éloignée, la « Vallée et gorges de la Sioule » a été regroupée avec la Limagne de Gannat et Saint-Pourçain pour l'analyse des incidences. En effet, elle occupe une emprise restreinte au sein du périmètre d'étude et présente une affinité avec la Limagne de Saint-Pourçain en lien avec la confluence entre la Sioule et l'Allier.

La Limagne de Gannat et St-Pourçain se caractérise par des **paysages de grandes cultures céréalières** ponctués de vignes et de rares bois, sur un relief aux pentes douces. Au sein de ces grandes étendues, la confluence entre la Sioule et l'Allier constitue un évènement paysager marqué par une topographique plus morcelée (colline de Briailles, terminaison du plateau des Forêts et bocage bourbonnais formant des coteaux), la persistance de prairies pâturées ou de fauches en fond de vallée, un terroir reconnu par différents labels (AOC vignoble de Saint-Pourçain, IGP Val de Loire, agneau du Bourbonnais, bœuf Charolais du Bourbonnais, Porc d'Auvergne et Volaille d'Auvergne).

A cela s'ajoute une **attractivité** de l'unité et plus particulièrement de la confluence Sioule/Allier **liée à son positionnement entre les deux agglomérations** de Moulins et Vichy et à son accessibilité (proximité du Val d'Allier et de ses grands axes). La **résidentialisation** de cette campagne participe à l'émergence de **paysages de l'énergie** : les lignes électriques et les postes-sources rythment les horizons, les projets photovoltaïques ou de méthanisation se multiplient, et la dynamique des extensions commerciales semble toujours en plein essor.

Dans ce contexte, la répartition des visibilités sur le **projet éolien de Bransat** sont dessinés par **l'organisation topographique** des paysages de la Limagne de Gannat et St-Pourçain. En effet, l'occupation du sol et le relief aux douces ondulations sont favorables aux horizons lointains et aux grandes ouvertures visuelles. Ainsi, **sont exclus de la ZIV du projet** :

- Les **fonds de vallées** lorsque l'axe de la vallée ne pointe pas en direction du projet ;
- **L'est de la colline des Briailles** du fait du relief qui masque ponctuellement le projet
- Les **rares forêts et bois** (et à l'arrière de ces bois où un recul est nécessaire pour voir apparaître les éoliennes de Bransat), qui se multiplient à l'approche des forêts et bocage du Val Vichyssois ;
- Les **centres-bourgs au tissu urbain dense**. Les visibilités se révèlent à partir des limites urbaines (entrées/sorties de bourgs) ou lorsque le projet s'inscrit dans un axe de circulation ;

Ailleurs, c'est-à-dire **sur les interfluves** dès que l'éloignement aux fonds de vallées permet au regard de passer au-dessus des coteaux, **le projet éolien de Bransat est visible dans les horizons visuels**. Avec la distance (AEE), les effets sont néanmoins fortement atténués et le parc n'est pas prégnant. A l'approche de l'AER et de la confluence Sioule/ Allier, les visibilités s'accroissent naturellement, recouvrant davantage de territoire.

Pour le patrimoine réglementé (détaillé dans le tableau de synthèse) des visibilités et/ou co-visibilités lointaines sont relevées pour :

- La **Villa des Morelles (MH.42)** à Broût-Vernet ;
- **L'abbaye St-Gilbert de Neufontaines (MH.54)** à Saint-Didier-la-Forêt ;
- Le **château de la Croizette (MH.59)** à Ussel-d'Allier ;
- Le **château de Bompré (MH.62)** à Barberier ;
- **L'église Saint-Marcel (MH.66)** à Bayet, (cf. **photomontage 5** du carnet de photomontages) ;
- La **chapelle de Briailles (MH.68)** à Saint-Pourçain-sur-Sioule (Cf. **photomontage 5** du carnet de photomontages) ;
- Le **château de Douzon (MH.69)** à Etroussat (cf. **photomontage 17** du carnet de photomontages).

Notons que pour l'église St-André à Barberier (MH.58), des visibilités lointaines ponctuelles existent depuis les axes alentours. Toutefois, compte tenu de l'éloignement, du caractère très localisé de ces vues et de l'absence de co-visibilités, les effets sont jugés négligeables et l'incidence du projet nulle.

Enfin, le panorama emblématique de cette unité sur l'AEE est la table d'orientation d'Ussel d'Allier (Cf. **photomontage 17** du carnet de photomontages). Le projet éolien de Bransat y est visible incluant de nombreuses silhouettes de villages, édifices et motifs paysagers. Placé en co-visibilité depuis cette vue, le vignoble de St-Pourçain ne recouvre sur l'AEE que quelques parcelles de la colline de Briailles et entre Etroussat et Fourilles. Il est traité de façon détaillée dans l'aire d'étude rapprochée.

Ainsi, l'incidence du projet éolien de Bransat sur la Limagne de Gannat et de Saint-Pourçain est jugée globalement faible.

XI.2.5 Forêts et bocage bourbonnais

Recouvrant très largement le territoire d'étude, les paysages des forêts et bocage bourbonnais s'organisent autour de la ligne de partage des eaux des bassins versants du Cher (ouest) et de l'Allier (est). Un réseau de bouchures (haies vives surmontées de chênes entourant les pâtures) et de vastes massifs forestiers recouvrent les pentes vallonnées des nombreux affluents de ces deux rivières. Les écarts et hameaux agricoles, très denses, sont disséminés sur l'ensemble du territoire d'où émergent des villages médiévaux, anciennes châtelainies bourbonnaises. Des sites industriels issus des anciennes activités minières ponctuent cette « campagne préservée ».

Dans ce contexte, les forêts et bocage bourbonnais bénéficient d'une représentation culturelle et sociale appuyée sur une agriculture aux formes traditionnelles encore préservées (bouchures, mares, pâturage, métairie, massifs forestiers), un espace naturel privilégié pour les activités de plein air, y compris autour des sites industriels (vélorail, viaducs de la Bouble et du Belon, etc.) et des villages médiévaux issus de l'histoire de la maison de Bourbon (églises peintes, fortifications, musée) ...

Le projet de Bransat s'inscrit en **rebord du plateau des forêts et bocage du Bourbonnais**, à sa transition avec la Limagne de Gannat et St-Pourçain et le Val d'Allier. Au sein de cet environnement forestier et de bocage, ce sont les variations topographiques qui dessinent la répartition des visibilités sur le projet éolien avec :

- des **espaces depuis lesquels aucune vue n'est possible**, formés des points les plus bas et des secteurs caractérisés par la présence massive du végétal.

C'est le cas des fonds de vallée et de leurs coteaux non exposés en direction du projet ; des différents massifs forestiers y compris les plus proches des éoliennes ; géographiquement, s'ajoute également « l'arrière » de la ligne de partage des eaux, soit l'Est d'une ligne théorique formée par Montmarault, Deux-Chaises, Tronget et les Côtes Matras.

- les **villages du sud de l'AEE** placés en co-visibilités directes ou indirectes. En effet, bien que l'altitude s'affaisse sous l'influence du val d'Allier et de la Limagne, les sommets des puys et les coteaux en limite d'AEE offrent des **vues emblématiques et dégagées** sur le projet éolien de Bransat. C'est le cas depuis la limite urbaine de Charroux (**SPR.2, SI.2, MH.38, 39, 41**, cf. **Photomontage n°16**) ou depuis Bellenaves (table d'orientation, MH30 à 33). Souvent ornés de tables d'orientation, ils placent alors **Taxat-Senat (MH46, 53), Ussel-d'Allier (MH.59), Chantelle (MH.70) et Fleuriel (MH.85)** en **co-visibilités** avec les éoliennes situées à plus de 15km (cf. **Photomontage n°14** depuis Naves, et **Photomontage n°17** depuis Ussel d'Allier).

- des **ouvertures panoramiques en belvédères**. Elles se révèlent généralement le long d'axes de circulation comme la N79 ou l'A71 à proximité de la ligne de partage des eaux (Cf. **Photomontage n°2 bis** ou à proximité de Montmarault -Ville étape), le long de la **RD 945** (Cf. **Photomontage n°4**), de la **D185** (Cf. **Photomontage n°8** à proximité du viaduc de la Bouble) ou de la **RD46**. Les silhouettes de villages ou de monuments historiques sont alors placés en **co-visibilités directes ou indirectes** avec le projet éolien de Bransat (**MH.52, MH.57, MH.60 depuis la N79**) au sein des vastes panoramas.

En limite d'AEE, le **chemin d'accès au belvédère de la Côte Matras** offre également de larges vues sur le bocage bourbonnais, dans lesquelles s'inscrit le projet à plus de 15,5km (co-visibilités indirectes avec le MH.34, cf. **Photomontage n°15**).

- Enfin, des **ouvertures régulières et sur des scènes plus courtes mais néanmoins en direction du projet**. Ces vues se répartissent sur les versants exposés des nombreuses vallées et sur les lignes de crêtes secondaires, dès que la structure du bocage offre une ouverture. C'est le cas depuis Cressanges, **Besson (MH.43 à 45, MH.57, SPR.3** cf. **Photomontage n°10**), Le Montet (**MH.52 sortie sud le long de la D1**) à **Target (MH.64)**. La silhouette de ces villages est alors placée en co-visibilités partielles, lointaines et généralement indirectes avec le projet.

De nombreux monuments historiques répartis dans la campagne bourbonnaise (châteaux, églises et croix (MH.12 et SI.4, 34, 46, 47, 50, 52, 53, 56, 60, 64) se trouvent dans ce contexte, avec des relations visuelles décrites dans l'état initial (visibilités et/ou co-visibilités lointaines) et reprise dans le tableau de synthèse.

Souvigny, pour lequel des sensibilités très faibles ont été relevées ne présentent finalement des effets jugés négligeables vis-à-vis du projet éolien de Bransat (cf. **photomontage n°9**). L'incidence du projet est donc nulle sur ce village.

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, l'incidence du projet de Bransat sur les paysages des forêts et bocage bourbonnais est faible.

XI.2.6 Bilan des incidences éloignées

Inscrit en rebord du plateau des Forêts et bocage du bourbonnais, le projet éolien de Bransat n'est théoriquement visible que depuis 30.5 % de l'aire d'étude éloignée (Cf. **Tableau 19 page 142**).

Les niveaux d'incidence du projet de Bransat sont globalement faibles sur l'aire d'étude éloignée car les vues sur l'aménagement sont lointaines et souvent partielles.

Rappel de l'échelle utilisée pour les niveaux d'incidences :

Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----	-------------	--------	--------	------	-----------

Tableau 22 – Bilan des points de vue simulés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (les photomontages sont visibles dans les carnets en annexe)

N° du point de vue	Distance à l'éolienne la plus proche (km)	Localisation du point de vue	Commentaire	Niveau de l'incidence
1	14,2	Avenue de Chazeuil, sortie nord de Varennes-sur-Allier	Depuis cet axe de circulation majeure du territoire étudié, les éoliennes sont assez discrètes. Les moyeux et les pales dépassent de la ligne d'horizon boisée mais viennent se mêler aux autres éléments ponctuels du décor : pylônes électriques, végétation, voie ferrée... L'ensemble est lisible sans chevauchement, le niveau d'incidence est faible.	Faible
2	11,0	N79	Les éoliennes du projet de Bransat se trouvent à plus d'une dizaine de kilomètres du point de vue, en arrière-plan des vallonnements du bourbonnais et de sa végétation arborée. L'occupation du sol s'impose naturellement au premier plan, devant deux des quatre éoliennes. Avec la vitesse de circulation le long de la nationale, les éoliennes apparaissent par alternance tantôt cachées, tantôt visibles au sein d'une vue latérale et dynamique. De ce fait, l'incidence est jugée faible.	Faible
3	12,3	N7, dans le Val d'Allier	Le projet éolien de Bransat s'inscrit en arrière-plan de ce paysage ouvert en limite du Val d'Allier. Les éoliennes s'insèrent discrètement entre les pylônes électriques et ceux de la voie ferrée qui est davantage prégnante. Les éoliennes sont lisibles séparées en deux groupes de deux et sans aucun chevauchement. L'incidence est évaluée à faible.	Faible
4	13,4	D945, au nord-est du Montet	Le point de vue permet d'appréhender la perception dynamique du territoire depuis la RD 945 mais également la co-visibilité avec l'église du Montet. Les éoliennes de Bransat sont très peu visibles, on ne voit qu'un seul des quatre rotors (celui de l'éolienne E3) et on distingue les pales des trois autres éoliennes. Au sein de ce panorama aux horizons lointains, l'incidence du projet éolien est évaluée à faible voire très faible.	Très faible
5	12,0	D2009, lieu-dit Contretout	Le point de vue permet d'appréhender la perception dynamique du territoire depuis la RD 2009. Les écrans végétaux limitent les perceptions lointaines au niveau des éoliennes de Bransat. Ces dernières ne sont donc que partiellement visibles. On les devine en arrière-plan, les rotors dépassant de la végétation. Avec les déplacements, la visibilité sera ponctuée mais le projet reste visible et sans aucun chevauchement. Les incidences paysagères sont faibles voire très faibles.	Très faible
6	20,4	N209, entrée sud de Billy	La co-visibilité avec le château de Billy est avérée, mais la distance atténuée considérablement les effets paysagers créés par le projet de Bransat. Les éoliennes ponctuent lisiblement sans chevauchement l'horizon lointain en formant deux groupes de deux. Leur visibilité est discrète ce qui permet de conclure à un niveau d'incidence faible malgré l'enjeu fort du site.	Faible
7	19,9	Remparts du château de Billy	Il s'agit d'illustrer la visibilité directe depuis le château de Billy. Cette dernière est discrète du fait de la distance (éolienne la plus proche à 19,9 km). Le projet s'inscrit au loin, en ligne, et ponctue ainsi discrètement et lisiblement le paysage en arrière-plan. L'incidence retenue est faible du fait de l'enjeu fort du site.	Faible
8	21,9	Périphérie du viaduc de la Bouble	Situées à plus de 21 km de l'observateur, les éoliennes de Bransat sont très discrètes au sein de ce panorama dégagé. Les quatre rotors sont visibles et dépassent de l'horizon boisé en formant une ligne cohérente. Les incidences révélées par ce photomontage sont faibles voire très faibles du fait de la prégnance limitée du projet.	Très faible
9	21,6	Périphérie nord-ouest de Souvigny	Malgré la sensibilité du lieu, l'incidence paysagère du projet éolien de Bransat depuis ce point de vue est négligeable. Les éoliennes sont localisées à plus de 21 km de l'observateur et aucun moyeu n'est visible. Seuls un ou deux bouts de pales seraient visibles mais avec l'éloignement cela n'est pas perceptible à l'œil nu.	Nul
10	15,4	D65, entrée nord-est de Besson	Au sein de ce panorama dégagé et étendu les quatre éoliennes de Bransat se distinguent au loin (rotor visible). Situées en arrière-plan à plus de 15 km de l'observateur, leur visibilité est limitée. Les éoliennes forment une ligne sans aucune chevauchement, l'incidence retenue est faible.	Faible

11	13,8	D300, dans le Val d'Allier	Depuis ce point de vue du Val d'Allier, deux rotors sur les quatre éoliennes du projet de Bransat sont visibles (E1 et E2). Seuls les bouts de pale sont perceptibles pour les éoliennes E3 et E4 ce qui limite la prégnance du motif dans le paysage observé. Les deux éoliennes E1 et E2 sont toutefois bien perceptibles et dépassent de la ligne courbée et boisée de l'horizon avec une co-visibilité directe vis-à-vis du village de Châtel-de-Neuve (silhouette du village juste en avant des éoliennes E1 et E2). L'incidence paysagère du projet est faible.	Faible
12	12,7	D300, dans le Val d'Allier	Au sein de ce panorama du Val d'Allier, les incidences paysagères du projet sont essentiellement liées à la perception des éoliennes E1 et E2 dont les rotors sont visibles. Le projet est donc discret (absence de visibilité des rotors des éoliennes E3 et E4) et lisible (E1 et E2 dépassent de l'arrière-plan boisé). Le panorama révèle une co-visibilité indirecte avec le village de la Ferté-Hauterive (silhouette marquée par le clocher de l'église tout à gauche du panorama). Les incidences paysagères du projet éolien de Bransat révélées par ce photomontage sont faibles.	Faible
13	9,8	Echerolles, dans le Val d'Allier	Au sein de ce panorama du Val d'Allier, seuls des bouts de pale seront visibles et dépasseront discrètement du relief collinaire et boisé. Il faudra une observation soutenue pour distinguer le projet, ce dernier pouvant passer inaperçu au premier abord. L'incidence paysagère du projet éolien de Bransat est donc qualifiée de négligeable depuis ce point de vue.	Nul
14	17,1	Table d'orientation de Naves	Ce panorama remarquable s'ouvre depuis la table d'orientation de Naves et donne à voir les quatre éoliennes de Bransat qui ponctuent en une ligne régulière l'horizon. A plus de 17 km, l'observateur distingue lisiblement le projet sans aucun chevauchement. Les éoliennes se détachent du paysage linéaire observé, le niveau d'incidences est alors faible.	Faible
15	15,5	Table d'orientation des Côtes Matras	Ce panorama remarquable et complexe s'ouvre depuis la table d'orientation des Côtes Matras et donne à voir les quatre éoliennes de Bransat qui ponctuent la ligne d'horizon boisée. Les mâts font échos à la cime des conifères présents au premier-plan. Le niveau d'incidences est faible car le projet est cohérent, lisible et peu prégnant.	Faible
16	15,0	Table d'orientation de Charroux	Depuis la table d'orientation du village emblématique de Charroux, les quatre éoliennes de Bransat sont bien visibles. Elles ponctuent en ligne, l'horizon dégagé et lointain et attirent les regards du fait de leur verticalité. L'aménagement reste néanmoins harmonieux (espacements et hauteurs réguliers) et lisible (aucun chevauchement). Compte tenu du niveau d'enjeu fort du site, les incidences paysagères du projet de Bransat sont modérées depuis ce point de vue.	Modéré
17	11,2	Table d'orientation d'Ussel-d'Allier	Le panorama contemplé depuis la table d'orientation d'Ussel d'Allier est dégagé et lointain. Malgré l'immensité du territoire observé, les éoliennes se distinguent de la ligne d'horizon et se détachent toutes les quatre du fait de leur verticalité, ce qui rend l'ensemble très lisible. Le niveau d'incidence paysagère du projet est faible atténué, notamment par la distance.	Faible
61	9.8	D46, en sortie est de Voussac	Le long de cet axe de circulation départemental, les ouvertures dans le maillage du bocage bourbonnais génèrent une alternance de séquences où le projet apparaît / disparaît à l'arrière de la végétation arborée. Lorsqu'elles sont visibles, les éoliennes de Bransat émergent de la ligne d'horizon lointaine selon deux groupes de deux éoliennes, sans superposition de pales. Les rotors dépassent largement, l'échelle de lecture des éoliennes restant en cohérence avec les paysages observés. Compte tenu des effets relevés, l'incidence du projet de Bransat est jugée faible depuis ce point de vue.	Faible

Rappel des unités de paysages

Forêt et bocage Bourbonnais	Val d'Allier	Limagne de Gannat et St-Pourçain	Forterre
-----------------------------	--------------	----------------------------------	----------

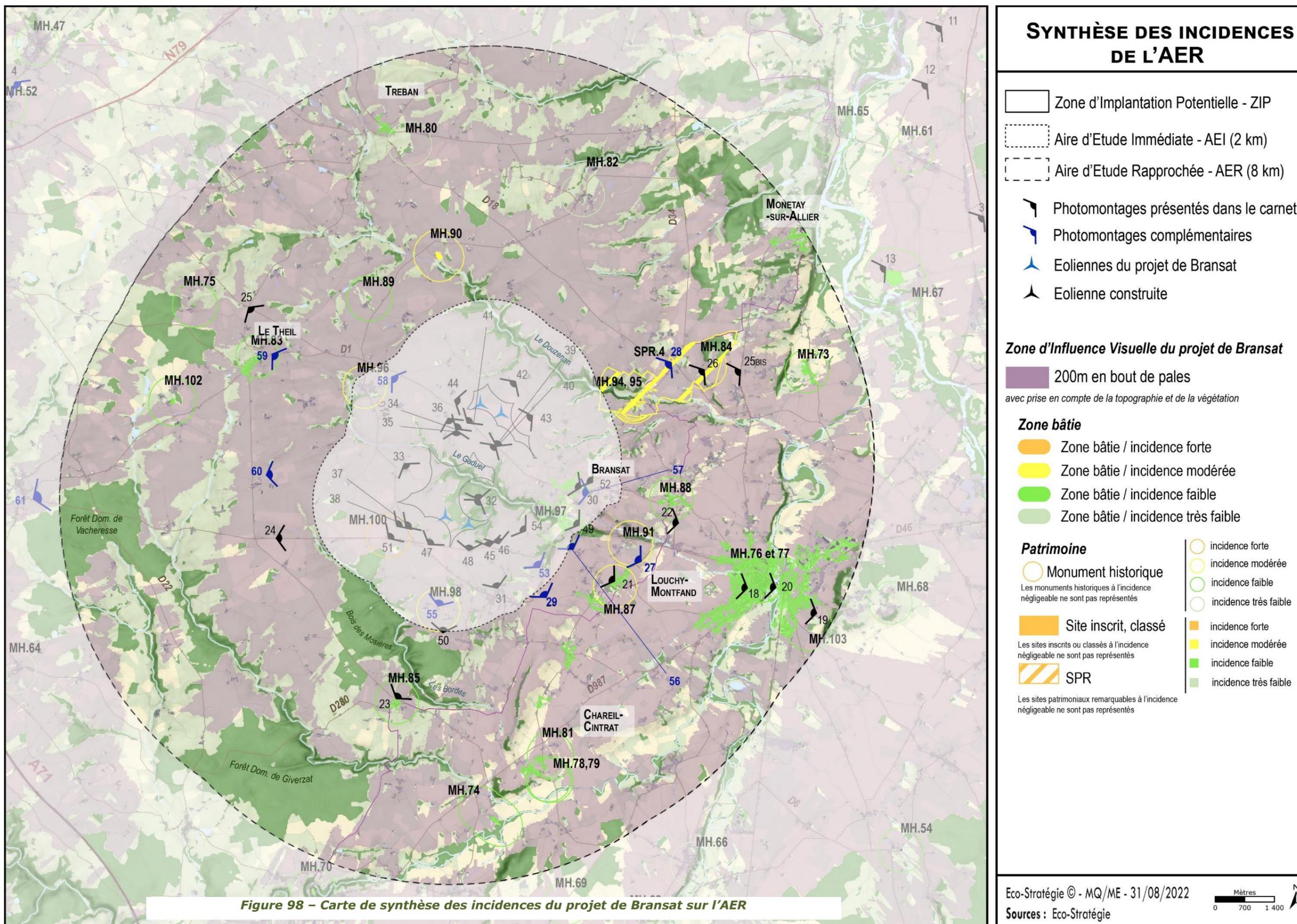
Tableau 23 – Rappel des sensibilités et synthèse des incidences sur l'aire d'étude éloignée à l'égard du parc éolien de Bransat

Intitulé	Rappel des sensibilités	Effets du projet de Bransat – 4 éoliennes de 200m en bout de pales	Bilan des incidences		
Val d'Allier, Forterre, Sologne bourbonnaise					
Relations visuelles et perceptions générales depuis l'unité	Faible	Le coteau Est, orienté vers le projet éolien de Bransat, est exposé aux vues lointaines et régulières sur le projet. Il place en co-visibilités de nombreux édifices localisés dans le Val d'Allier. Dans le fond de vallée, des visibilités sont possibles, s'atténuant à l'approche de la rivière. Visibilités extrêmement ponctuelles et absentes depuis l'ouest de la vallée.	Faible		
Patrimoine réglementé					
Bressolles, Toulon-sur-Allier, Chemilly, Bessay-sur-Allier, Châtel-de-Neuvre, La Ferté- Hauterive, Monétay-sur-Allier, Contigny, St-Loup	Réserve naturelle du Val d'Allier	Très faible	Vallée peu encaissée mais abords du cours d'eau très végétalisés, aucune visibilité depuis la réserve, co-visibilités possibles depuis les rebords à l'est.	Nul	
Bessay-sur-Allier	MH.15	Château du Moutier	Très faible	Vues lointaines sur le projet éolien de Bransat.	Faible
	MH.17	Château de Paray	Très faible	Visibilités lointaines sur le projet éolien de Bransat aux abords de l'édifice	
	MH.24	Domaine de Chaugy	Faible	En pied de versant, vue panoramique dégagée depuis le château et co-visibilité avec le projet éolien de Bransat depuis le sud.	
	MH.32	Eglise Saint-Martin	Très faible	Dans le bourg, dans la vallée de l'Allier, visibilités le long des axes de circulation traversant le village et co-visibilités en périphérie notamment aux abords du Château de Chaugy (MH.24)	
Billy	MH.10	Château-fort	Faible	Au sommet d'une butte, au cœur du village de Billy, vue lointaine sur le projet, nombreuses co-visibilités en périphérie du village.	Faible
	Village fortifié, visites et animations		Faible	Nombreuses visibilités et co-visibilités avec la forteresse, notamment depuis la N209 au sud.	
	SCI.1	ENSEMBLE DU BOURG DE BILLY	Faible		

Intitulé			Rappel des sensibilités	Effets du projet de Bransat – 4 éoliennes de 200m en bout de pales	Bilan des incidences
	SPR.5	Site patrimonial remarquable	Faible		
Châtel-de-Neuvre	MH.63	Tour d'Aigrepont	Nulle	Aucune visibilité. Co-visibilités ponctuelles identifiées depuis le Val d'Allier.	Très faible
	MH.65	Eglise Saint-Laurent	Très faible	Dans le bourg, en rebord de vallée, co-visibilité possible depuis le Val d'Allier.	Faible
Ferté-Hauterive	MH.61	Prieuré-Donjon	Très faible	Co-visibilités relevés depuis plusieurs points de vue (photomontages 11 et 12)	Faible
	MH.67	Château des Echerolles	Très faible	Dans la vallée de l'Allier, parc arboré, aucune visibilité depuis le château en raison de la topographie et des boisements, vues très partielles en périphérie du domaine.	Faible
Monétay-sur-Allier	MH.71	Château de la Grillière	Nulle	Sur le versant d'un vallon aucune visibilité. Co-visibilité depuis la D300 dans le Val d'Allier	Faible
Montoldre	MH.27	Château de Gayette	Nulle	Aucune visibilité. Co-visibilité indirectes et partielles notamment depuis la D521	Faible
Saint-Gérard-de-Vaux	MH.29	Château d'Hauterive	Très faible	En rebord de vallée, contexte végétalisé (parc arboré), vue quasi impossible depuis les bâtiments, panorama dégagé depuis la route d'accès et co-visibilités relevées.	Faible
	MH.40	Château de Saint-Géran	Très faible	En tête de vallon, parc arboré, vue partielle possible depuis le château et les routes et chemins d'accès. Aucune co-visibilité en raison de l'importance des structures arborées.	Faible
	MH.51	Château des Guichardots	Très faible	Dans un vallon, contexte arboré, vue dégagée depuis le chemin d'accès. Aucune co-visibilité en raison de la végétation.	Faible
Forêt et Bocage du Val d'Allier Vichyssois					
Relations visuelles et perceptions générales depuis l'unité			Faible	Globalement pas de relations visuelles avec le projet, excepté à la transition avec la Limagne de Ganat et St-Pourçain	Nul
Limagne de Gannat et de St-Pourçain & gorges de la Sioule					
Relations visuelles et perceptions générales depuis l'unité			Faible	Compte tenu des paysages globalement ouverts, les visibilités sur le projet sont dessinées par l'organisation topographique. Sont exclus de la ZIV du projet, les fonds de vallées, l'Est de la colline des Briailles, les rares forêts et bois ainsi que les centres urbains denses. Ailleurs, les visibilités se localisent plutôt sur les interfluves.	Faible
Patrimoine réglementé					
Barberier	MH.62	Château de Bompré	Très faible	Vues le long de la RD 183 à l'approche de l'édifice	Très faible
Bayet	MH.66	Eglise Saint-Marcel	Nulle	Pas de visibilités. Co-visibilités depuis la D2009 (photomontage 5)	Très faible
Broût-Vernet	MH.42	Villa des Morelles	Très faible	Visibilités lointaines possibles depuis l'édifice mais non vérifiables. Ouvertures ponctuelles le long de la D2009 laissant deviner le projet de Bransat le long de la ligne d'horizon lointaine	Très faible
Le Mayet d'École	Véloraie de la Sioule		Très faible	Dans la vallée de la Sioule, voie ferrée bordée de végétation, trouées ouvrant des panoramas lointains où le projet sera perceptible.	Faible
Saint-Didier-la-Forêt	MH.54	Abbaye Saint-Gilbert de Neuffontaines	Très faible	Visibilités lointaines et régulières depuis les axes à l'approche de l'édifice	Très faible
St-Pourçain-sur-Sioule	MH.68	Chapelle de Briailles	Très faible	Co-visibilités depuis la D2009 (photomontage 5) et régulières car depuis l'ensemble de l'interfluve entre l'Andelot et la Sioule	Faible
Ussel-d'Allier	Table d'orientation d'Ussel-d'Allier		Faible	Projet perceptible sur la gauche de la ligne de crête où se situe la table d'orientation.	Faible
	MH.59	Château de la Croizette	Très faible	Edifice localisé à proximité de la table d'orientation d'Ussel d'Allier (photomontage 17) : vue panoramique (y compris le projet de Bransat) aux abords et vues très probables depuis le château	Faible
Forêts et bocage du Bourbonnais					
Relations visuelles et perceptions générales depuis l'unité			Faible	Aucune visibilité depuis les points bas, les secteurs où la présence du végétal est massive (fond de vallée, coteaux orientés à l'opposé du projet, l'arrière de la ligne de partage des eaux Allier/Cher). Ailleurs, visibilités sur le projet depuis les villages du sud, perchés en belvédère, les ouvertures panoramiques régulières le long des axes de circulation et enfin des ouvertures régulières et plus courtes.	Faible
Patrimoine réglementé					
Bellenaves	MH.30	Château du Beyrat	Très faible	Dans un vallon, aucune visibilité depuis le château en raison de la topographie. Co-visibilités depuis la table d'orientation de Bellenaves. Champs visuels juxtaposés depuis les belvédères de Naves, Charroux, Ussel-d'Allier	Faible
	MH.31	Château de Bellenaves			
	MH.33	Eglise Saint-Martin			
	Table d'orientation de Bellenaves				
Besson	SPR.3	Site patrimonial remarquable	Très faible	Visibilités et co-visibilités partielles mais régulières sur le projet éolien de Bransat	Faible
	MH.43	Château de Ris			
	MH.44	Eglise Saint-Martin			
	MH.45	Château de Rochefort			
	MH.57	Château de Fourchaud			
Bresnay	MH.60	Château des Ecosays	Nulle	Pas de visibilités. Co-visibilités indirectes depuis la N79 et D291.	Faible
Chantelle	MH.70	Abbaye Saint-Vincent	Nulle	Visibilités partielles aux abords du village. Co-visibilités depuis les belvédères de Naves et de Charroux.	Faible
Charroux	MH.38	Fortifications d'agglomération	Nulle	Pas de visibilités et co-visibilités directes. En revanche, visibilités depuis les limites urbaines du village. Et co-visibilités indirectes sur la silhouette du village depuis la D183	Faible
	MH.39	Eglise Saint-Jean-Baptiste	Très faible		
	MH.41	Porte d'Occident	Nulle		

Intitulé			Rappel des sensibilités	Effets du projet de Bransat – 4 éoliennes de 200m en bout de pales	Bilan des incidences
	SI.2	VILLAGE DE CHARROUX	Faible	Visibilités sur le projet éolien de Bransat depuis un point de vue emblématique	
	SPR.2	Site patrimonial remarquable			
		Charroux, Plus beau village de France Belvédère de Charroux			
Châtel-de-Neuvre	MH.63	Tour d'Aigrepont	Nulle	Aucune visibilité. Co-visibilités ponctuelles identifiées depuis le Val d'Allier.	Très faible
Deux-Chaises	MH.56	Eglise Saint-Denis	Très faible	Dans le bourg, aucune visibilité. Co-visibilité indirecte et partielle en périphérie, notamment le long de la D945	Faible
Louroux-de-Bouble	MH.12	Viaduc du Bellon	Très faible	Visibilités partielles et ponctuelles depuis les plateaux alentours	Très faible
	SI.4	Viaducs de la Bouble et de Bellon			
Montet	MH.52	Eglise Saint-Gervais et Saint-Protais	Faible	Visibilité possible depuis l'église en raison de sa situation dominante et visibilités effectives en sorties de village. Co-visibilités indirectes notamment depuis la N79.	Faible
Naves	MH.19	Château-fort	Nulle	Visibilités sur le projet éolien de Bransat depuis les limites urbaines, notamment table d'orientation du cimetière de Naves avec co-visibilités de nombreux édifices protégés du territoire et silhouettes emblématiques	Faible
		Table d'orientation de Naves	Faible	Visibilités sur le projet éolien de Bransat avec co-visibilités de nombreux édifices protégés du territoire et silhouettes emblématiques	Faible
Noyant-d'Allier	MH.34	Château	Nulle	Pas de visibilités. Champs visuels juxtaposés depuis le belvédère des côtes Matras.	Très faible
		Belvédère des Côtes Matras	Faible	Le château est dans la zone de visibilité potentielle théorique de la ZIP, toutefois les obstacles visuels (végétation, bâti...) filtrent largement les vues directes. Quelques co-visibilités indirectes.	Faible
Saint-Marcel-en-Murat	MH.50	Eglise	Nulle	Pas de visibilité aux abords immédiats. Visibilités partielles en sorties nord de bourg n'impliquant pas de co-visibilités avec l'église.	Très faible
Souvigny	SI.5	Vieux quartiers de Souvigny	Très faible	Pas de visibilités. Pas de co-visibilités identifiées.	Nul
Target	MH.64	Eglise Saint-Marien	Très faible	Visibilités partielles (bouts de pales) et lointaines depuis les abords du village. Co-visibilités indirectes depuis la D582.	Très faible
Taxat-Senat	MH.46	Eglise Saint-Martin de Senat	Très faible	Vue très partielle depuis l'église, nombreuses structures végétales périphériques. Pas de co-visibilités identifiées.	Très faible
	MH.53	Eglise Saint-André de Taxat (ancienne)			
Tronget	MH.47	Eglise Saint-Maurice	Très faible	Visibilités lointaines depuis l'église en raison de sa situation dominante. Pas de co-visibilité identifiée	Faible
Vernusse	MH.13	Château de Puy-Guillon	Très faible	Pas de visibilités ou co-visibilités identifiées	Nul

XI.3. Incidences du projet sur le paysage à l'échelle rapprochée



XI.3.1 Préambule

À cette échelle, les incidences paysagères sont plus marquées car l'emprise visuelle du projet est plus prégnante. Lors de la conception du projet, plusieurs éléments ont été mis en œuvre à cette échelle afin de favoriser la bonne intégration du projet :

- une disposition en deux lignes de 2 éoliennes, suivant l'orientation des lignes de force secondaires du paysage pour garantir une lisibilité de l'implantation ;
- le choix d'un rapport d'échelle cohérent vis-à-vis des paysages sensibles du bocage bourbonnais, de la proximité du Val d'Allier et des coteaux résidentiels de Verneuil-en-Bourbonnais, Bransat, Louchy-Montfand et Breuilly.

XI.3.2 Incidences générales

L'aire d'étude rapprochée s'inscrit majoritairement dans les paysages des **forêts et bocage du Bourbonnais**, et, à l'Est du périmètre, dans ceux de la Limagne de Gannat et Saint-Pourçain à la transition avec le Val d'Allier.

Après la prise en compte de la topographie et des massifs forestiers, les calculs théoriques de la carte établissant la Zone d'Influence Visuelle du projet indiquent que **51.1%** de l'AER présente potentiellement des visibilitées sur le projet de Bransat. Ainsi, bien que la structure bocagère soit fortement marquée, le projet éolien reste théoriquement visible depuis la majeure partie du territoire de l'aire d'étude rapprochée (Cf. **Figure 98 page 155**)

Les quatre éoliennes s'inscrivent sur les pentes terminales du plateau des forêts et bocage du bourbonnais où les ouvertures dans le tissu végétal sont régulières. Le projet de Bransat entre dans la composition de lignes de force paysagère secondaires qui caractérisent les horizons médians. Il est régulièrement visible, dans son entièreté, à l'occasion d'une rupture dans une haie, d'un accès de parcelle, au-dessus d'une haie, entre deux arbres, etc... Ces vues prennent de l'ampleur à l'occasion des basculements dans les vallées.

La configuration topographique du territoire associée à la végétation arborée permet toutefois d'éviter les visibilitées sur le projet depuis certains secteurs :

- Au sein et à l'arrière des grands massifs forestiers, comme la forêt domaniale de Vacheresse, celle de Giverzat ou le Bois des Mosières ;
- En limite d'aire d'étude rapprochée où l'éloignement permet à la topographie, associée aux massifs forestiers et au bocage, de masquer localement l'aménagement :
 - o dans les fonds de vallées notamment au niveau du Veauvre, du Musant, de la Sioule ou du Douzenant lorsque l'axe des rivières n'est pas orienté vers le projet et que les coteaux sont bien marqués ;
 - o en rebord du plateau du bocage bourbonnais, à l'extrémité nord-est de l'AER, où plusieurs petits cours d'eau (affluents de l'Allier) cisailent finement le coteau et traduisent les pentes descendantes vers le Val d'Allier.

La proximité du projet éolien, le rapport d'échelle nouvellement introduit et le caractère régulier des relations visuelles relevées depuis l'aire d'étude rapprochée, sont à l'origine d'un **niveau d'incidence faible à modéré** vis-à-vis du projet de Bransat sur l'AER.

XI.3.3 Depuis les paysages vécus

Pour rappel, les villages et monuments dont la sensibilité était nulle à l'issue de l'état initial n'ont pas été abordés de nouveau ci-dessous. Des exceptions existent lorsque des visibilitées supplémentaires ont été identifiées, impliquant une incidence non nulle vis-à-vis du projet de Bransat.

XI.3.3.1. Les principaux bourgs

- **St-Pourçain-sur-Sioule (MH.76, MH.77, MH.103)**

Bien que dans le centre-bourg, le projet éolien de Bransat ne soit naturellement pas visible (bâti, cf. **Photomontage n°20**), il l'est régulièrement depuis les limites urbaines de St-Pourçain-sur-Sioule et depuis les entrées/sorties de ville (Cf. **Photomontages n°18 et 19**) et plus particulièrement depuis le coteau est.

Ainsi, des visibilitées sont relevées aux abords la villa Chatet (MH.103) ; et les silhouettes de l'église Sainte-Croix (MH.76) et du beffroi (MH.77) sont placées en co-visibilité, directes ou indirectes avec les éoliennes de Bransat. L'église de Saulcet (MJ.88) et le château de Montfand (MH.91) apparaissent également dans ces co-visibilitées (vues donnant souvent sur les coteaux résidentiels).

Ces relations visuelles régulières s'inscrivent dans une ligne d'horizon rythmée par de nombreux composants urbains, dont ceux relatifs au vocabulaire de l'énergie. L'**incidence** du projet sur Saint-Pourçain sur-Sioule est jugée **faible** avec des effets **ponctuellement modérés** depuis les coteaux Est.

- **Saulcet (MH.88)**

Saulcet est un exemple caractéristique de la campagne résidentielle qui entoure Saint-Pourçain-sur-Sioule : elle présente un bâti diffus étalé sur tout un interfluve au cœur du vignoble de Saint-Pourçain. Malgré des paysages globalement ouverts marquant la transition Bourbonnais/ Limagne, les pentes déclinantes du rebord de plateau atténuent fortement l'emprise verticale du projet. De ce fait, le projet éolien de Bransat reste relativement discret dans les horizons au regard de sa proximité (Cf. **Photomontage n°22**). Des co-visibilitées avec la silhouette du village sont relevées depuis des vues éloignées (Cf. **Photomontage n°17**). L'**incidence** du projet sur Saint-Pourçain sur-Sioule est donc jugée **faible**.

- **Verneuil-en Bourbonnais (SPR.4, MH.84, MH94, 95)**

Verneuil-en-bourbonnais s'inscrit dans les pentes de la vallée du Douzenan avec le centre historique implanté sur un coteau opposé au projet éolien de Bransat. Associée aux pentes déclinantes du rebord de plateau des forêts et bocage bourbonnais, la topographie locale et le bâti génèrent une perception réduite de l'emprise verticale des éoliennes depuis le bourg (Cf. **Photomontage n°28**). Il faut prendre un certain recul vis-à-vis du village pour que les co-visibilitées (directes et/ou indirectes) et les rapports d'échelles les plus importants se révèlent (Cf. **Photomontage n°26**). C'est le cas par exemple depuis le cimetière, la D280, la D18 ou aux abords du Château du Vousset (MH.84).

Compte tenu de la sensibilité identifiée précédemment et des visibilitées /co-visibilitées relevées, l'**incidence** du projet éolien de Bransat sur Verneuil-en Bourbonnais (SPR.4, MH.84, MH94, 95) et son patrimoine réglementé est jugée **modérée**.

- **Contigny (MH.73)**

Implanté dans le Val d'Allier, Contigny est en grande partie exclu de la ZIV du projet éolien de Bransat. Néanmoins, des co-visibilitées existent, notamment depuis la D232 en sortie sud et depuis la route du hameau des Broudes (Cf. Photographie 58). Avec ces relations visuelles localisées, l'**incidence** du projet éolien de Bransat est jugée **faible**.

- **Monétay-sur-Allier**

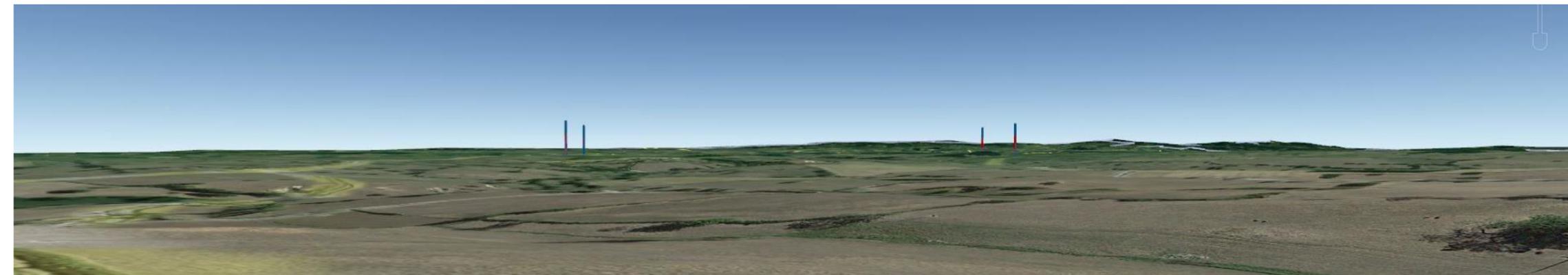
Sur le rebord de plateau à la limite avec le Val d'Allier, Monétay-sur-Allier s'inscrit au sein de la ZIV du projet éolien de Bransat tandis que les alentours en sont exclus. Dans le village, les échappées visuelles

sont limitées et le bâti ne permet pas de vues véritablement effectives sur le projet. Des vues partielles sont présentes le long de la D2009.

Rappelons que le Château de la Grillière (MH.71) et la silhouette de Monétay-sur-Allier sont placés en co-visibilités depuis le Val d'Allier. Ainsi, l'**incidence** du projet éolien est jugée **faible**.

- **Tréban (MH.80)**

Comme relevé dans l'état initial, l'inscription de Tréban dans la vallée du Douzenan, sur un coteau opposé au projet, limite fortement les relations visuelles au projet de Bransat. La rue de Saint-Pourçain (D18) et la D33 présentent néanmoins des visibilitées rendues partielles par la structure de bocage. Des co-visibilités très réduites sont ainsi relevées avec le château de Boucherolles (MH.80). L'**incidence** du projet sur ce lieu de vie est jugée **très faible**.



**Photographie 134 – Visibilités schématiques sur le projet de Bransat en sortie du Theil, le long de la D235 (Source : Google Earth Pro, avril 2022)
Vue affichage au sol de Google Earth Pro avec localisation des éoliennes – schématisation : hauteur de 200m en bout de pales pour le projet de Bransat**

- **Fleuriel (MH.85)**

Dominant l'interfluve entre le ruisseau des Bordes et le Veuvre (affluents de la Bouble), le village de Fleuriel présente des visibilitées régulières sur le projet éolien de Bransat. Bien que le bâti s'impose naturellement dans les horizons du centre-bourg, lorsque le Bois des Mosières apparaît dans l'axe d'une rue, entre deux bâtiments ou en sorties de village, les éoliennes sont également visibles en arrière-plan (vues partielles cf. **Photomontage n°23**). Avec cette position sommitale, les co-visibilitées avec la silhouette du village et plus particulièrement le clocher de l'église Notre-Dame (MH.85) sont régulières (D280, D987). Ainsi, l'**incidence** du projet de Bransat sur le village de Fleuriel est **jugée faible**.

- **Chareil-Cintrat (MH.78, 79, 81)**

Chareil-Cintrat est implanté en rive gauche de la Veuvre à sa confluence avec la Bouble, sur un versant opposé au projet éolien de Bransat. Les horizons nord du village se composent, entre autres, d'une épine topographique s'étirant depuis l'ouest de Louchy-Monfand jusqu'à l'ouest de Chareil-Cintrat. Occupée par des parcelles viticoles du vignoble de Saint-Pourçain, cette épine participe alors pleinement à l'atténuation des visibilitées en direction du projet éolien (cf. **Photographie 65 page 78**). Ainsi, les visibilitées depuis le village sont fortement restreintes dans leur localisation (visibilitées se concentrant à l'est et à l'ouest) et dans leur emprise (vue sur des pales, parfois un rotor). Des visibilitées sont relevées autour de l'église de Chareil (MH.78), du Château du Bas-Chareil (MH.79) notamment impasse de la Cure et dans les rues autour du château d'Artanges (MH.81).

Les principaux effets du projet éolien de Bransat reposent alors dans les co-visibilitées directes (y compris les silhouettes des monuments qui se détachent de celle du village) identifiées notamment depuis la D219 au sud-est. Ainsi, l'**incidence** du projet est jugée **faible** sur ce village et les monuments MH.78, 79 et 81.

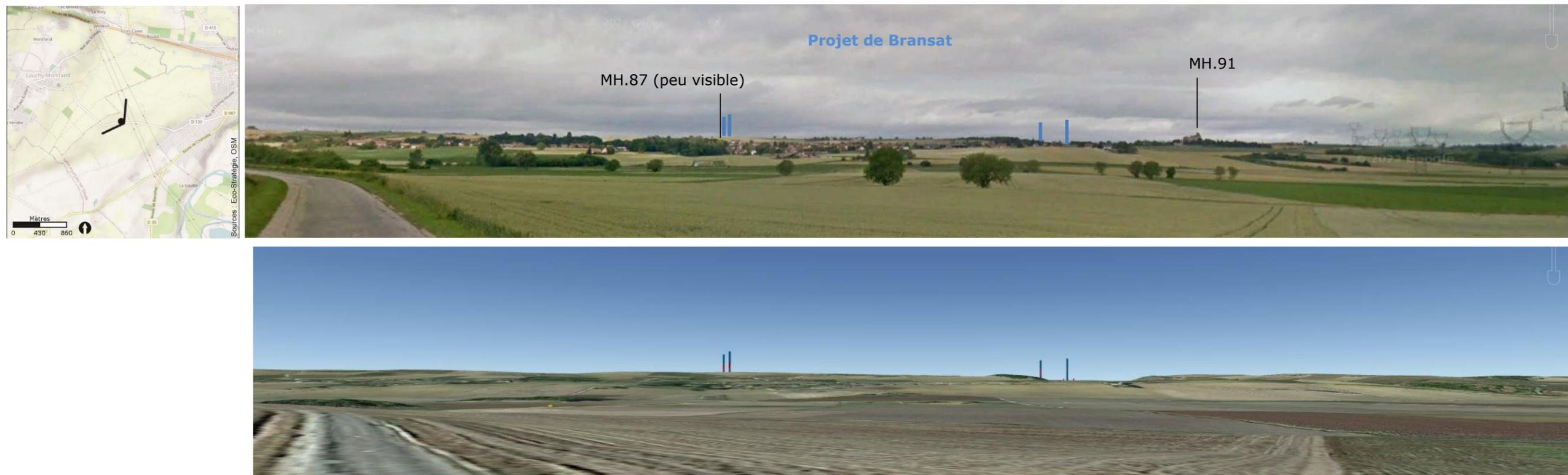
- **Montfort et Louchy-Montfand (MH.87 et MH.91)**

Ces deux villages s'étendent à l'arrière d'une épine topographique s'étirant depuis l'ouest de Louchy-Montfand jusqu'à l'ouest de Chareil-Cintrat. Malgré un tissu urbain résidentiel dispersé présentant de nombreuses ouvertures, les visibilitées en direction du projet éolien de Bransat sont donc limitées, notamment aux abords immédiats de l'église Saint-Pourçain (MH.87) et du château de Montfand (MH.91, cf. **photomontages n°21 et 27**). Des vues sont possibles depuis les étages de ce dernier. Des ouvertures existent dans le hameau de Montfand, l'axe de la vallée du Gaduet, plaçant le quartier de la Roche en co-visibilité directe (cf. **Photographie 135 page 158**). Par ailleurs, les effets du projet éolien de Bransat se concentrent sur les co-visibilitées, relevées notamment depuis la D130 ou la D987 (cf. **Photographie 136 page 159**)

L'**incidence** du projet de Bransat sur ces villages et édifices est ainsi jugée **modérée**.



**Photographie 135 – Co-visibilitées schématisées entre le projet de Bransat et le quartier de la Roche aux abords du château de Montfand (MH.91), rue de l'Artouzat (Source : Google Earth Pro, mai 2022)
Vue affichage au sol de Google Earth Pro avec localisation des éoliennes – schématisation : hauteur de 200m en bout de pales pour le projet de Bransat**



Photographie 136 – Co-visibilités schématiques entre le projet de Bransat, Montfort, Louchy-Montfand et les silhouettes des MH. 87 et 91 depuis la D130 (Source : Google Earth Pro, mai 2012)
Vue affichage au sol de Google Earth Pro avec localisation des éoliennes – schématisation : hauteur de 200m en bout de pales pour le projet de Bransat

XI.3.3.2. Le vignoble de St-Pourçain

Le vignoble de Saint-Pourçain (AOC) occupe 640 ha, disséminées dans des parcelles sur une bande d'environ 5 km de large de Chantelle (au sud) à Chemilly le Val d'Allier (au nord). Il s'étend sur des coteaux de la terminaison orientale du plateau des « forêts et bocage du bourbonnais ».

Les nombreux photomontages réalisés depuis le vignoble révèlent des visibilité régulières sur le projet éolien de Bransat (*Photomontages n°21, 2, 23, 25bis, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 49, 50, 52, 53 et 54*) : les parcelles se répartissant sur les versants de plusieurs vallées, certaines sont directement exposées en direction du projet tandis que d'autres sont plutôt exposées aux co-visibilités. Dans les deux situations, le projet éolien de Bransat s'inscrit dans ce jeu de relation visuelle de coteau à coteau constituant un motif nouveau dans les horizons du vignoble.

Les effets du projet s'échelonnent de faible à fort selon la proximité des éoliennes au point de vue considéré et des silhouettes mises en relation. Toutefois, le **niveau d'incidence du projet** sur la globalité du vignoble de Saint-Pourçain est considéré **modéré**.

XI.3.4 Depuis le patrimoine réglementé

Rappelons que l'incidence du projet éolien de Bransat sur de **nombreux édifices réglementés** a été traité en même temps que celle des villages dans lesquels ils se situent. Elle a **globalement été jugée faible**, excepté pour **Verneuil-en-Bourbonnais (MH.84, MH.94, MH.95, SPR.4)** et **Louchy-Montfand (MH.91, MH.87)** où elle est **modérée**.

Eglise Saint-Martin (MH.82) à Meillard

Au cœur du village de Meillard, l'église Saint-Martin se trouve hors de la ZIV du projet éolien de Bransat, c'est-à-dire qu'aucune visibilité n'est possible depuis l'édifice et ses abords. Toutefois, des co-visibilités directes et indirectes sont identifiées depuis les D217 et D33. Le clocher, très haut mais très fin, peut parfois se confondre avec les hauts peupliers qui l'entourent. L'**incidence** est jugée **très faible**.

Château des Aix (MH.90) à Meillard

Bien qu'implanté dans le vallon du Barbelle, le château des Aix présente des visibilité partielles sur les éoliennes E1 et E2 depuis ses abords et depuis l'édifice en lui-même. Des co-visibilités directes et indirectes sont également relevées depuis la D217, cette fois-ci sur les 4 éoliennes du projet éolien de Bransat et sur une emprise verticale plus importante. Compte tenu des effets relevés, l'**incidence** du projet sur cet édifice est jugée **modérée**.

Château de Fontariol (MH.75) Le Theil

Planté au sommet d'une colline en lisière du Bois du Max, le château de Fontariol offre un large panorama sur les paysages des forêts et bocage bourbonnais. Le projet éolien de Bransat s'inscrit à une des

extrémités de ce point de vue, plaçant le clocher de l'église St-Martin (MH.83) en co-visibilités directes. Les **incidences** du projet sur cet édifice sont donc jugées **faibles**.

Château du Max (MH.102) Le Theil

Avec la réduction de la taille des éoliennes, les visibilitées sur le projet éolien de Bransat sont particulièrement limitées depuis les abords du château du Max. Les principaux effets se concentrent sur les co-visibilités indirectes, depuis les chemins alentours à l'ouest (en direction des étangs) et notamment la route rurale entre Les Bruyères et Mircomps. Ainsi, l'**incidence** du projet sur l'édifice est jugée **faible**.

Domaine du Château de Blanzat (MH.74) à Chareil-Cintrat

Implanté dans la vallée de la Bouble à l'écart du village, le domaine du Château de Blanzat présente des visibilitées ponctuelles sur le projet éolien de Branzat depuis ses abords : en sortie de l'écrin de verdure dans lequel l'édifice se situe, le projet se découvre depuis la D 115. En revanche, aucune co-visibilité n'a pu être identifiée. L'**incidence** du projet sur le Domaine du Château de Blanzat (MH.74) est donc jugée **très faible**.

Rappel de l'échelle utilisée pour les niveaux d'incidences :

Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----	-------------	--------	--------	------	-----------

Château du Bouchat (MH.89) à Laféline

Isolé au nord du village de Laféline, le château du Bouchat présente des visibilitées sur le projet éolien de Bransat depuis ses abords (D217) et certainement depuis les étages de l'édifice. Aucune co-visibilité n'a pu être identifiée, néanmoins elles sont probables depuis le versant nord du ruisseau les Boudots (chemin reliant Les Pennins et les Boudots). L'**incidence** du projet sur cet édifice est jugée **faible**.

XI.3.5 Bilan des incidences rapprochées

Compte tenu de la topographie vallonnée de l'aire d'étude rapprochée, une certaine disparité est relevée dans les visibilitées et co-visibilitées du projet éolien de Bransat. Si les niveaux d'incidence s'échelonnent de très faible à modéré, les effets les plus importants se regroupent sur Verneuil-en-Bourbonnais, Louchy-Montfand, le château des Aix et le vignoble de Saint-Pourçain où les incidences sont modérées.

Tableau 24 – Bilan des points de vue simulés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (les photomontages sont visibles dans les carnets en annexe)

N° du point de vue	Distance à l'éolienne la plus proche (km)	Localisation du point de vue	Commentaire	Niveau de l'incidence
18	6,8	Périphérie ouest de Saint-Pourçain-sur-Sioule	Depuis ce quartier périphérique de Saint-Pourçain-sur-Sioule, les éoliennes de Bransat se distinguent lisiblement et directement sur les hauteurs du panorama observé. Ce dernier est complexe avec juxtaposition d'éléments naturels : relief collinaire, végétation ; et anthropiques : lignes haute tension, habitations, mobilier urbain, ... La richesse des éléments de paysage fait que les éoliennes n'accrochent pas les premiers regards. Elles restent toutefois bien visibles (E1 et E2) et le niveau d'incidence retenu est faible.	Faible
19	8,5	Périphérie sud-est de Saint-Pourçain-sur-Sioule	Formant deux groupes de deux éoliennes très serrées, le projet de Bransat est clairement visible en arrière-plan de ce panorama dense composé de nombreux éléments paysagers. Les rapports d'échelle restent cohérents (les éoliennes ne créant aucun effet de surplomb). Le niveau d'incidence retenu est faible malgré la co-visibilité avérée avec le motif urbain de Saint-Pourçain-sur-Sioule (et deux monuments historiques église Sainte-Croix et Beffroi).	Faible
20	7,4	Centre-ville de Saint-Pourçain-sur-Sioule	Les éoliennes du projet de Bransat ne sont pas visibles, les incidences paysagères sont nulles depuis ce point de vue.	Nul
21	3,7	Centre-bourg de Louchy-Montfand	Malgré la proximité (moins de 4 km), les éoliennes de Bransat ne sont que partiellement visibles depuis ce point de vue. Seul le rotor de l'éolienne E2 sera visible à l'arrière du relief. Du fait de cette faible prégnance, les incidences paysagères sont faibles.	Faible
22	4,3	Sortie du bourg de Saulcet	Ce panorama rural est caractérisé par la présence des cultures, des éléments ponctuels végétalisés et arborés et des lignes électriques haute tension qui occupent le champ vertical. Le château de Montfand (MH.91) fait partie des silhouettes qui composent la ligne d'horizon. Dans ce paysage complexe, les éoliennes ne sont, au premier abord, pas perceptibles à l'œil nu. Il faut en effet une observation appuyée pour percevoir les bouts de pale des éoliennes E3 et E4. Les aérogénérateurs E1 et E2 ne sont quant à eux pas visibles. Compte tenu de la très grande discrétion de l'aménagement dans le paysage observé, le niveau d'incidence paysagère est considéré comme négligeable.	Nul
23	4,5	Périphérie nord de Fleuriel	Les premiers plans sont ouverts et occupés par des prairies de fauche, le second plan présente un relief plus vallonné et boisé (Bois des Ruis et Bois des Mosières) dans lequel se devine la Chapelle de Reugny (MH.100). Les quatre éoliennes de Bransat dépassent du relief boisé sur des hauteurs variables. Néanmoins, les quatre rotors sont visibles et moins hauts que les deux pylônes électriques massifs visibles. L'emprise visuelle du projet est réduite sur sa hauteur, l'agencement est cohérent (pas de chevauchement) et les rapports d'échelle sont cohérents. Ainsi, l'incidence paysagère du projet de Bransat depuis ce point de vue est considérée comme faible.)	Faible
24	4,0	D46	Les quatre moyeux des éoliennes de Bransat sont tous visibles dans ce paysage bocager riche (avec plusieurs éléments paysagers singuliers). Les éoliennes E3 et E4 se détachent quant à elles distinctement car elles sont plus proches et plus hautes. Les éoliennes E1 et E2, plus éloignées sont moins prégnantes. L'ensemble du projet est lisible et sans chevauchement. Toutefois, au sein de ce paysage rural, les incidences paysagères du projet éolien de Bransat sont considérées comme modérées, les regards étant accrochés par les éoliennes E3 et E4 et des co-visibilitées indirectes avec la Chapelle de Reugny (MH.100) étant relevées.	Modéré

25	5,9	D1	Le photomontage révèle la perception du projet depuis la D1 mais aussi sa co-visibilité indirecte avec l'église du Theil (MH.83) à droite. Sur les quatre éoliennes de Bransat, seules les éoliennes E3 et E4 sont visibles distinctement sans pour autant dépasser les éléments paysagers composant le panorama : arbres, clochers... (rapport d'échelle cohérent). Le projet est ainsi peu prégnant ce qui justifie un niveau d'incidence paysagère faible depuis ce point de vue.	Faible
25bis	5,8	D2009	Le panorama révèle un paysage vallonné aux horizons assez lointains avec des lignes directrices horizontales. Les quatre éoliennes de Bransat se détachent de l'arrière-plan de par leur verticalité, elles font échos aux différents pylônes qui se détachent également tout le long de la ligne d'horizon. Le projet est toutefois très lisible et cohérent et suit la ligne de force principale du relief. La distance atténuée la prégnance du projet dans le paysage observé, ce qui justifie le niveau faible d'incidence paysagère du projet de Bransat.	Faible
26	4,9	Route d'accès au château du Vousset	Les éoliennes de Bransat se détachent de par leur verticalité qui vient alors accrocher les regards du moins pour les éoliennes E1 et E2. En effet, malgré un paysage avec de nombreux éléments ponctuels (pylônes, bâtis...), les éoliennes E1 et E2, plus hautes, caractérisent le panorama. L'agencement est lisible mais les rapports d'échelles des deux éoliennes de droites notamment vis-à-vis de Verneuil-en-Bourbonnais (SPR.4, MH92 à 95) justifient un niveau d'incidence modéré.	Modéré
27	4,2	D115, abords du château de Montfand	Le point de vue permet de révéler les co-visibilités indirectes du projet de Bransat avec le château de Montfand (MH.91). Ces dernières sont assez discrètes pour les éoliennes E1 et E2, car le relief ne laisse apparaître que les pales sont visibles. En revanche, les éoliennes E4 et E3 apparaissent sur une plus grande hauteur, le rotor émergeant presque dans sa totalité. Toutefois, la respiration entre la silhouette du château et ces deux éoliennes est plus importante. Rappelons également que l'ouverture visuelle depuis cette route est plutôt orientée à l'opposé du projet et donc de ce cadrage. Compte tenu des effets relevés, l'incidence du projet est jugée modérée depuis ce point de vue.	Modéré
28	4,2	SPR de Verneuil-en-Bourbonnais	A l'arrière du rebord du vallon boisé de Verneuil-en-Bourbonnais, les éoliennes de Bransat se détachent légèrement du relief. Les rapports d'échelle sont ainsi cohérents et la prégnance causée par la verticalité de l'aménagement est limitée. Les aérogénérateurs dépassent de la ligne boisée sans se chevaucher et leur perception est atténuée par les différents éléments paysagers. Notons néanmoins que les moyeux et leur clignotements lumineux émergent au-dessus de la ligne d'horizon. Les incidences paysagères du projet éolien de Bransat depuis ce point de vue sont considérées comme faibles.	Faible
29	2,5	Vignoble de Saint-Pourçain, près de Breuilly	Depuis ce point de vue depuis les vignobles de Saint-Pourçain, les quatre éoliennes qui composent le projet de Bransat sont visibles au-dessus du vallon, sans chevauchement. Elles s'inscrivent en cohérence avec la ligne de force du paysage observé, suffisamment en recul pour éviter tout effet de surplomb. Néanmoins, l'éolienne E4 est prégnante dans le panorama observé, introduisant un nouveau rapport d'échelle. Compte tenu des effets relevés depuis le vignoble de Saint-Pourçain en particulier de l'éolienne E4, l'incidence est jugée forte.	Fort
49	2,6	D46 à proximité de Bransat	Le photomontage illustre les vues proches et dynamiques du projet depuis la RD 46. Sur ce tronçon, la végétation est dense et arborée, les éoliennes ne sont perceptibles que par leurs bouts de pale qui dépassent très discrètement çà et là. Aucun rotor n'est visible. Le bout de pale de l'éolienne E4 s'inscrit en revanche en co-visibilité directe avec le clocher de l'Eglise Saint-Georges à Bransat (MH), cela justifie que le niveau d'incidence retenue est faible (et non négligeable).	Faible
50	2,7	Chemin au sud du donjon de Chenillat	Dans cette ambiance bocagère au relief plat, ce photomontage révèle la co-visibilité indirecte entre le donjon de Chenillat (MH) et les éoliennes de Bransat. Les rotors de ces dernières dépassent en arrière-plan de l'horizon bocager boisé. Les rotors des éoliennes E3 et E4, plus proches sont bien visibles alors que ceux des éoliennes E1 et E2 se devinent à peine derrière la végétation hivernale. L'aménagement est suffisamment éloigné de l'observateur pour que les mâts ne créent pas de prégnance majeure. Les rapports d'échelle sont cohérents avec les autres éléments paysagers observés : la hauteur des aérogénérateurs est comparable avec la hauteur du bocage. L'incidence paysagère est modérée depuis ce point de vue du réseau routier secondaire.	Modéré
52	2,7	D280, à proximité de Bransat, dans le vignoble de Saint-Pourçain	Le photomontage illustre les co-visibilités entre le projet éolien de Bransat, le vignoble de Saint-Pourçain et le village de Bransat. Les espaces de respiration sont importants, le motif éolien ne domine pas le panorama observé. Aucune éolienne n'est visible sur toute sa hauteur, les différents éléments paysagers (bâti, végétation) ponctuant leur emprise visuelle. Les éoliennes E1 et E2 se détachent plus distinctement car plus proches et donc plus hautes. Les rapports d'échelle vis-à-vis des autres éléments verticaux visibles sont cohérents : hauteur des éoliennes comparable à celle des arbres et des pylônes électriques. L'incidence visuelle depuis ce point de vue est considérée comme modérée.	Modéré
56	2,6	Hameau de Serre	Depuis ce point de vue au cœur du vignoble de Saint-Pourçain, les quatre éoliennes du projet de Bransat sont visibles au-dessus de la ligne de force formée par la naissance d'une vallée. Bien que les deux groupes d'éoliennes soient séparés par un large espace de respiration, la proximité du projet introduit un nouveau rapport d'échelle dans les paysages observés. Des co-visibilités directes sont relevées avec le village de Bransat et indirectes avec le hameau de la Pierre Billot. Compte tenu des effets relevés, l'incidence du projet éolien de Bransat est jugée forte.	Fort
59	5,0	Sortie Est du village de Le Theil	Depuis la limite urbaine Est du village de Le Theil, le projet éolien de Bransat est visible sur la globalité de son emprise : les quatre éoliennes s'inscrivent le long de la ligne d'horizon formée par le plateau du bocage bourbonnais. L'église de Laféline (MH.96) est alors placée en co-visibilité directe avec le projet de Bransat, au sein du grand espace de respiration qui sépare les deux groupes d'éoliennes. Ces derniers apparaissent sur une hauteur allant jusqu'au bas du rotor, dans un rapport d'échelle qui reste cohérent avec les paysages observés. Ainsi, l'incidence est jugée modérée depuis ce point de vue.	Modéré
60	4,4	Hameau Les Bagnolets	Les éoliennes du projet éolien de Bransat sont partiellement visibles depuis ce panorama. En effet, les structures de paysage constituant le bocage bourbonnais forment localement des obstacles visuels qui s'imposent devant l'aménagement. Néanmoins, trois des éoliennes émergent partiellement des haies : les pales des éoliennes E2 et E3 ainsi que le rotor de la E4. L'ensemble est cohérent avec les paysages observés, aussi bien dans les rapports d'échelle que dans les visibilitées. Ainsi, l'incidence du projet est jugée très faible depuis ce point de vue.	Très faible

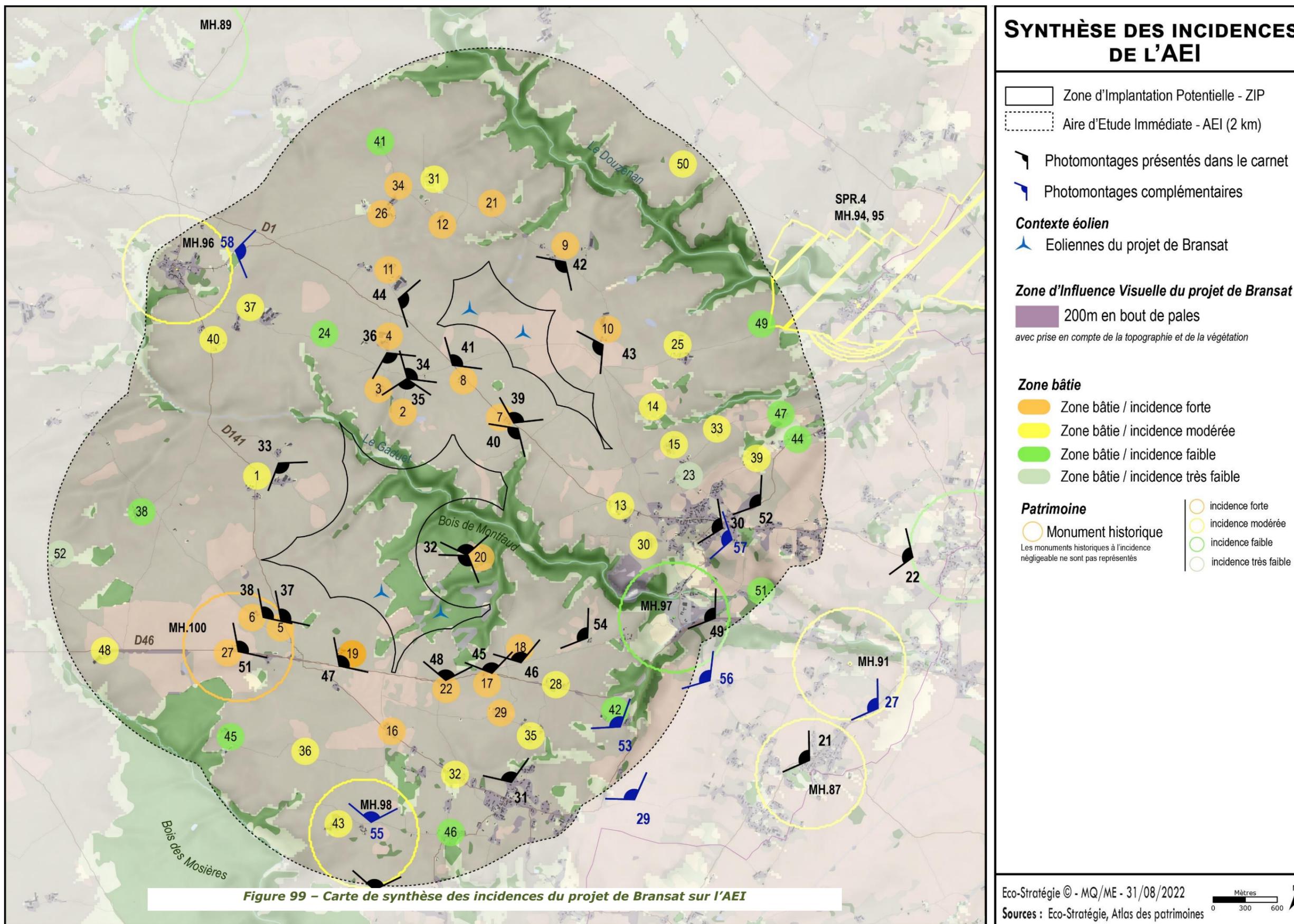
Rappel des unités de paysages

Forêt et bocage Bourbonnais	Val d'Allier	Limagne de Gannat et St-Pourçain	Forterre
-----------------------------	--------------	----------------------------------	----------

Tableau 25 – Rappel des sensibilités et synthèse des incidences sur l'aire d'étude rapprochée à l'égard du parc éolien de Bransat

Intitulé		Rappel des sensibilités	Effets du projet de Bransat – 4 éoliennes de 200m en bout de pales		Bilan des incidences
Forêts et bocage du Bourbonnais					
Relations visuelles et perceptions générales depuis l'unité, sur l'AER		Faible à modéré	Plus de la moitié de la surface de l'AER est théoriquement concernée par des visibilitées sur le projet éolien de Bransat (ZIV du projet). Le projet de Bransat entre dans la composition de lignes de force paysagère secondaires qui caractérisent les horizons médians : régulièrement visible, dans son entièreté, à l'occasion d'une rupture dans une haie, d'un accès de parcelle, au-dessus d'une haie, entre deux arbres, etc... et prend de l'ampleur à l'occasion des basculements dans les vallées. Massifs forestiers, fonds de vallées, rebord de plateau ne présentent pas de vues.		Faible à modéré
Villages de l'AER					
St-Pourçain-sur-Sioule (MH.76, MH.77, MH.103)	MH.76,	Eglise Sainte-Croix	Très faible	Dans le bourg, dans une vallée, aucune visibilité en raison de la topographie et des écrans bâtis et végétaux, co-visibilité régulière avec la silhouette de St-Pourçain depuis les entrées/sorties de ville et plus particulièrement depuis le coteau est	Faible
	MH.77	Beffroi			
	MH.103	Villa Chatet	Faible	Visibilités depuis les abords de la villa. Pas de co-visibilités identifiées.	
Saulcet (MH.88)	MH.88	Eglise Saint-Julien	Très faible	Peu de visibilitées dans le bourg en raison des écrans bâtis et végétaux. Co-visibilités existantes depuis des points de vue éloignés, notamment le panorama d'Ussel d'Allier	Faible
Verneuil-en-Bourbonnais (SPR.4, MH.84, MH94, 95)	MH.84	Château du Vousset	Modéré	Sur le versant d'une colline, visibilité sur le projet depuis les abords de l'édifice, induisant des co-visibilité entre Verneuil et les éoliennes de Bransat	Modéré
	MH.94	Maison à pans de bois	Très faible	Village inscrit dans la vallée en rebord, visibilitées partielles depuis le bourg en raison de la topographie et des écrans bâtis, co-visibilités et visibilitées en périphérie.	Modéré
	MH.95	Ancien château	Très faible		Modéré
	SPR. 4	Site Patrimonial Remarquable	Modéré		Modéré
Contigny (MH.73)	MH.73	Eglise Saint-Martial	Très faible	Dans le bourg, aucune visibilité depuis l'église en raison de la topographie, co-visibilités en périphérie.	Faible
Monétay-sur-Allier			Très faible	Echappées visuelles limitées dans le village et le bâti ne permet pas de vues véritablement effectives sur le projet. Vues partielles sont présentes le long de la D2009.	Faible
Tréban (MH.80)	MH.80	Château de Boucherolles	Très faible	Peu de visibilitées compte tenu du contexte de bocage et de la topographie. Co-visibilités ponctuelles et partielles.	Très faible
Le Theil (MH.83)	MH.83	Eglise Saint-Martin	Très faible	Bourg au sommet d'une colline, offrant des visibilitées sur les éoliennes depuis la D235 en sortie Est du bourg (périmètre de 500 m). Co-visibilité depuis la D1 au nord et depuis le panorama du château de Fontariol	Faible
Fleuriel (MH.85)	MH.85	Eglise Notre-Dame	Très faible	Dans le bourg, visibilitées partielles sur le projet depuis l'angle de la place de la mairie, le centre bourg et plus globalement la D36 devant le village. Co-visibilités depuis la D280 à l'ouest et la D987 au sud.	Faible
Chareil-Cintrat (MH.78, 79, 81)	MH.78	Eglise de Chareil (ancienne)	Nulle	Visibilitées avérées mais fortement réduites par l'inscription sur les versants du Veuvre (orientés à l'opposé du projet) et par l'épine topographique courant à l'ouest. Effets du projet de Bransat essentiellement dans les co-visibilités directes avec le village depuis la D219.	Faible
	MH.79	Château du Bas-Chareil	Nulle		
	MH.81	Château d'Artanges	Très faible		
Montfort et Louchy-Montfand (MH.87 et MH.91)	MH.87	Eglise Saint-Pourçain	Très faible	Pas ou peu de visibilitées depuis les abords de l'édifice du fait de la végétation. En revanche, co-visibilitées régulières, directes ou indirectes depuis les abords (D130, D 987)	Modéré
	MH.91	Château de Montfand	Modéré	Visibilitées limitées aux abords de la vallée du Gaduet du fait de la topographie et de la végétation. En revanche, co-visibilitées régulières, directes ou indirectes depuis les abords (D130, D987)	Modéré
Vignoble de Saint-Pourçain (AOC)			Faible	Visibilitées et co-visibilitées régulières sur le projet éolien de Bransat, qui composent les nouveaux horizons visuels du vignoble.	Modéré
Patrimoine réglementé					
Meillard	MH.82	Eglise Saint-Martin	Nulle	Aucune visibilité. Co-visibilitées directes et indirectes depuis les D217 et D33, avec clocher haut et fin se confondant parfois avec la végétation.	Très faible
	MH.90	Château des Aix	Faible	Visibilitées partielles sur les éoliennes E1 et E2 depuis ses abords et depuis l'édifice en lui-même. Co-visibilitées directes et indirectes depuis la D217	Modéré
Le Theil	MH.75	Château de Fontariol	Faible	Sur une colline, vue panoramique dégagée donnant sur le projet et l'église Saint-Martin (MH.83) à une extrémité. Co-visibilitées indirectes depuis la D1 au nord.	Faible
	MH.102	Château du Max	Faible	Visibilitées directes très limitées. Co-visibilitées depuis les chemins à l'ouest, et la route rurale entre Les Bruyères et Mircomps.	Faible
Chareil-Cintrat	MH.74	Domaine du Château de Blanzat	Très faible	Dans un vallon, visibilitées partielles aux abords, le long de la D 115. Pas de co-visibilitées identifiées.	Faible
Laféline	MH.89	Château du Bouchat	Très faible	Sur un interfluve, parc arboré, vues depuis le château filtrées par les arbres du parc, co-visibilitées possibles mais angle très important entre le château et la ZIP, partiellement masquée par les structures bocagères.	Faible

XI.4. Incidences du projet sur le paysage à l'échelle immédiate



XI.4.1 Incidences générales

À cette échelle, les incidences paysagères sont plus fortes, car le projet éolien de Bransat est plus prégnant : d'une part, les éoliennes peuvent être perçues sur presque toute leur hauteur, et d'autre part, l'ensemble de l'aire d'étude est recouvert par la zone d'influence visuelle du projet éolien de Bransat (donc théoriquement concerné par des visibilitées sur le projet).

Les fonds de vallées du Gaduet et du Douzenan en sont toutefois exclus ainsi que quelques massifs forestiers. Ailleurs, la microtopographie et l'occupation du sol déterminent la nature des vues : rapport d'échelle, prégnantes, partielles, filtrées, permanentes ou intermittentes, etc.

Afin de favoriser la bonne intégration du projet à l'échelle immédiate, les recommandations suivantes ont été mises en œuvre (en plus de celles indiquées précédemment dans l'aire d'étude rapprochée) :

- L'évitement de plusieurs secteurs, souvent en extrémité de la ZIP afin d'éviter les effets d'encercllement, de surplomb ou de « barrière » vis-à-vis des vallées et des lieux de vie les plus proches ;
- le projet s'inscrit au sein de parcelles agricoles cultivées, hors des massifs forestiers, des zones humides de la ZIP et des rivières ;
- une disposition en deux lignes de 2 éoliennes, suivant l'orientation des lignes de force secondaires du paysage pour garantir une lisibilité de l'implantation ;
- le choix d'un rapport d'échelle cohérent vis-à-vis des paysages sensibles du bocage bourbonnais, de la proximité du Val d'Allier et des coteaux résidentiels de Verneuil-en-Bourbonnais, Bransat, Louchy-Montfand et Breuilly.

Les incidences à l'échelle immédiate sont naturellement plus contrastées allant de faibles à fortes.

XI.4.2 Depuis les paysages vécus

XI.4.2.1. Les principaux bourgs

- **Cesset (dont son lieu-dit Breuilly)**

Cesset est une commune dont le tissu urbain est caractéristique de ce secteur résidentiel des coteaux de St-Pourçain, c'est-à-dire réparti dans plusieurs lieux-dits, très étalé le long des axes et inséré dans une trame végétale plus ou moins dense. Breuilly est le lieu-dit localisé au sud-est de l'aire d'étude immédiate dont les incidences sont évaluées ici. Il jouxte les communaux de Breuilly et la Margarnie sur lesquels le projet éolien de Bransat présente des effets comparables à ceux décrits ci-dessous.

Breuilly présente des vues effectives sur les éoliennes de Bransat distantes de moins de 2km (Cf. **Photomontage n°31**), et plus particulièrement sur les E3 et E4. Avec la structure urbaine décrite ci-dessus, elles apparaissent dans des cadrages fragmentés c'est-à-dire à l'occasion des ouvertures entre les bâtiments, entre les arbres tiges du bocage ou au-dessus de la ripisylve. Les entrées/sorties de hameaux ainsi que les coteaux viticoles offrent des horizons plus dégagés mais la topographie n'y est pas toujours favorable (Cf. **Photomontage n°29**). Des co-visibilités sont localement relevées.

Compte tenu de la proximité de l'aménagement et des relations visuelles relevées, les **incidences** sont évaluées à **modérées**.

- **Laféline (MH.96)**

Le village de Laféline est implanté sur les pentes déclinantes du vallon de la Bignette et ceinturé à l'est par plusieurs petits bois. Toutefois, des visibilitées sur les éoliennes de Bransat sont relevées en centre-bourg le long de la D441 (éoliennes E1, E2) ainsi que le long des sorties Est du village. Des co-visibilités directes et indirectes sont identifiées le long de la D1 depuis l'aire d'étude rapprochée, notamment à l'intersection D141/D1. Le clocher de l'église St-Martin (MH.96) se détache plus particulièrement.

Malgré un éloignement relatif au projet (plus de 2.5km), les vues sont régulières depuis l'intérieur et l'extérieur du bourg, avec des effets sur un édifice protégé. L'**incidence** du projet sur Laféline est donc jugée **modérée**.

- **Bransat (MH.97, 99)**

Bransat se compose :

- d'un **centre-bourg historique (MH.97, 99)** localisé dans la vallée du Gaduet, soit dans un creux topographique. Avec la ripisylve de la rivière, les boisements des coteaux (qui masquent la carrière localisée juste à l'ouest) et la configuration topographique, les effets du projet éolien se focalisent naturellement sur les co-visibilités plutôt que sur les visibilitées. Elles sont relevées depuis la D46 (Cf. **Photomontage n°49**) et depuis le lieu-dit Barbéry, avec le clocher de l'église St-Georges (MH.97) placé en co-visibilités directes. L'**incidence** est ici jugée **faible**.
- d'un lieu-dit principal, **La Roche**, implanté en hauteur sur le rebord de plateau. Cette position dominante génère des vues régulières sur le projet éolien de Bransat, qu'atténue le tissu urbain résidentiel et très étalé caractéristique des coteaux de St-Pourçain (Cf. **Photomontages n°30 et 52**). Notons que le lotissement de Bellevue présente localement des incidences fortes avec des vues prégnantes sur l'éolienne E4 (Cf. **photomontage n°57**). Des co-visibilités sont également relevées depuis les cotes viticoles de Saint-Pourçain (Louchy-Montfand, Cesset et Verneuil-en-Bourbonnais). L'**incidence** du projet éolien est ici jugée **modérée**.
- De nombreux hameaux pour lesquels les effets du projet sont décrits ci-après.

A noter qu'aucun effet n'est relevé pour le pont du Gaduet (MH.99) dont l'incidence est nulle.

XI.4.2.2. Hameaux les plus proches du projet

Le tableau de synthèse détaille les effets du projet éolien de Bransat sur 52 hameaux de l'aire d'étude immédiate. Le niveau d'incidence lié au projet éolien est repris sur la carte de synthèse (Cf. **Figure 99 page 163**).

XI.4.3 Depuis le patrimoine réglementé

XI.4.3.1. Donjon de Chenillat (MH.98) à Cesset

Aux abords de l'édifice, le bocage présente un visage arboré qui limite considérablement les horizons lointains et donc les vues sur le projet éolien de Bransat. Il en existe néanmoins, à l'occasion d'une entrée de parcelles (pâturage) ou de linéaires supprimés à quelques centaines de mètres en direction de Chenillat. Par ailleurs, des co-visibilités indirectes sont identifiées (cf. **Photomontage n°50**) depuis les routes rurales au sud. Compte tenu des effets relevés, l'**incidence** du projet de Bransat sur le donjon de Chenillat est jugée **modérée**.

XI.4.3.2. Chapelle de Reugny (MH.100) à Laféline

Implantée le long de la D46, à proximité d'un axe « porte d'entrée » sur la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, la chapelle de Reugny présente :

- Des co-visibilités indirectes et directes régulières avec le projet de Bransat. C'est notamment le cas depuis la D46 où elle s'inscrit dans l'axe de la route avec le projet directement en superposition, depuis la périphérie nord de Fleuriel (cf. **Photomontage n°23**) et depuis la table d'orientation de Charroux (cf. **Photomontage n°16**) ;
- Des vues proches (cf. **Photomontage n°51**) en particulier sur les éoliennes E3 et E4.

Bien que les incidences de chacune de ces vues et de ces photomontages aient été évaluées faibles à modérées, le cumul des effets du projet est bien à l'origine d'une **incidence forte sur cette chapelle et les habitations** qui l'entourent. A noter qu'aucun effet réhibitoire n'est identifié.

XI.4.4 Bilan des incidences immédiates

Bien que les niveaux d'incidence s'échelonnent de très faible à fort, les effets les plus importants se regroupent sur les hameaux les plus proches de l'aménagement (incidences fortes). Aucun effet réhibitoire n'est relevé.

Rappel de l'échelle utilisée pour les niveaux d'incidences :

Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----	-------------	--------	--------	------	-----------

Tableau 26 – Bilan des points de vue simulés à l'échelle de l'aire d'étude immédiate (les photomontages sont visibles dans les carnets en annexe)

N° du point de vue	Distance à l'éolienne la plus proche (km)	Localisation du point de vue	Commentaire	Niveau de l'incidence
30 (2)	2,6	Nord-est du bourg de Bransat	Depuis le nord-est du bourg de Bransat, secteur résidentiel, les éoliennes sont proches et dépassent ainsi des éléments paysagers structurants : bâtis, éléments urbains (lampadaires, panneaux...) et végétation. Les éoliennes ne créent aucun effet de d'écrasement ni de surplomb et les rapports d'échelle sont cohérents. Toutefois, le projet reste bien visible (4 rotors dans le champ de vision), le niveau d'incidence retenu est modéré car le secteur présente un enjeu faible.	Modéré
31	1,7	Nord de Breuilly	Les éoliennes de Bransat dépassent de la végétation arborée à l'arrière du relief collinaire. Le photomontage révèle une co-visibilité avec les hameaux de la Chaume et Châtel Panier mais les aérogénérateurs sont placés suffisamment en recul pour éviter tout effet de surplomb ou de dominance. Ainsi, le projet éolien de Bransat est clairement visible mais il reste lisible (pas de chevauchement) et ne crée pas d'effet paysager réhibitoire dans ce panorama rural bocager. Les incidences paysagères du projet éolien de Bransat depuis ce point de vue sont modérées.	Modéré
32 (1)	0,6	Cabrotte	Ce photomontage illustre la visibilité des éoliennes E3 et E4 du projet de Bransat depuis cette habitation isolée très proche (moins de 1 km). Les éoliennes sont prégnantes du fait de leur verticalité imposante, mais le relief et la végétation atténuent l'emprise visuelle de l'aménagement (les éoliennes ne sont que partiellement visibles). La végétation arborée, majoritairement constituée de résineux, joue un rôle majeur dans le maintien d'une vue intimiste au cœur du bois de Montfaut. Le niveau d'incidence retenu est fort car la prégnance de l'éolien E3 reste majeure.	Fort
32 (2)	0,6	Cabrotte	Ce photomontage illustre la visibilité des éoliennes E1 et E2 du projet de Bransat depuis cette habitation isolée très proche (moins de 1 km). Les éoliennes sont beaucoup moins prégnantes que E3 et E4 (photomontage précédent). Là encore, le bois de Montfaut, majoritairement composé de résineux, crée un écran végétal efficace limitant considérablement la perception des deux éoliennes. Ainsi, seuls des bouts de pales de l'éolienne E2 seront visibles. Malgré la proximité, le projet sera discret depuis ce point de vue (et ce cadrage), le niveau d'incidence est faible. Le projet crée globalement depuis ce point de vue (photomontages 32(1) et 32(2)) une incidence paysagère forte dans le panorama perçu ; mais l'incidence est faible si on considère la vue du photomontage 32(2) seule.	Fort
33	1,6	Gallandière	Ce photomontage illustre la visibilité du projet éolien de Bransat depuis cette habitation isolée très proche (moins de 2 km). Les quatre éoliennes sont visibles et clairement organisées en deux groupes de deux. Les éoliennes se détachent du fait de leur verticalité, elles créent des points d'appel visuels dans le panorama observé. Avec la distance, le relief doux et la végétation arborée (bocage et bois de Montfaut), l'emprise verticale est légèrement atténuée et aucun effet de surplomb ni de dominance n'est identifié. Les espaces de respiration sont larges et permettent d'appréhender les horizons plus lointains, le projet n'accapare pas tous les regards. Le niveau d'incidence paysagère du projet est jugé comme modéré depuis ce point de vue.	Modéré
34	0,9	Chemin d'accès de Boutonne	Ce photomontage illustre la visibilité des éoliennes E1 et E2 du projet éolien de Bransat depuis cette habitation isolée très proche (moins de 1 km). Les deux éoliennes sont clairement visibles du fait de la proximité et créent ainsi deux points d'appel visuel verticaux dans le paysage observé. Toutefois, les rapports d'échelle sont cohérents. On remarque notamment que les hauteurs des mâts sont comparables aux hauteurs des poteaux électriques. Il s'agit d'une vue dynamique, depuis un point de circulation, mais ponctuellement on note que le mât de l'éolienne E1 est en partie masqué. Bien que prégnantes, les éoliennes ne dominent donc pas le panorama bocager et rural. Le niveau d'incidence retenu est fort car l'emprise visuelle globale du projet est importante (les éoliennes sont proches).	Fort
35	0,9	Chemin d'accès de Boutonne	Ce photomontage illustre le paysage perçu dans le dos de l'observateur du photomontage 34 (vue précédente) et permet ainsi d'appréhender les incidences paysagères des éoliennes E3 et E4. Les deux éoliennes dépassent clairement à l'arrière du vallon boisé du Gaduet. La prégnance est notable du fait de la hauteur de l'aménagement (éolienne plus haute que le relief du vallon), néanmoins on atténue l'effet de sur-dominance ; cela est lié au recul, au boisement et à la hauteur des éoliennes (réduction par rapport au projet de 2019). Les espaces de respiration, permis grâce au nombre limité d'éoliennes, préviennent également de la sensation d'encerclement ou de saturation puisque la partie droite du panorama est vierge de tout aménagement. Le projet crée globalement depuis ce point de vue (photomontages 34 et 35) une incidence paysagère forte dans le panorama perçu ; mais l'incidence est modérée si on considère la vue du photomontage 35 seule.	Modéré
36	0,7	Prise de vue depuis les Loiseaux	Au sein de ce paysage rural bocager, les quatre éoliennes du projet de Bransat sont visibles et créent des points d'appel visuels verticaux depuis ce lieu de vie isolé (lieu-dit les Loiseaux). Plus proches, les deux éoliennes E1 et E2 sont prégnantes bien que partiellement masquées par la végétation bocagère. Les éoliennes E3 et E4 plus éloignées, présentent une visibilité partielle et leur prégnance est limitée, notamment grâce aux rapports d'échelle : la hauteur des éoliennes et des arbres sont comparables. Notons enfin qu'il réside de larges espaces de respirations visuelles. Le projet de Bransat crée toutefois une incidence paysagère forte depuis ce point de vue lié à la prépondérance des éoliennes E1 et E2.	Fort
37	1,0	Croix Fayolle	Depuis la Croix de Fayolle (lieu de vie proche du projet éolien de Bransat), le paysage est bocager et rural parsemé de plusieurs arbres isolés çà et là. Cette végétation ponctue ainsi la visibilité des éoliennes qui devient partielle. Finalement, malgré la proximité (1 km), seule l'éolienne E3 est prégnante et crée un fort point d'appel visuel. Le panorama s'ouvre sur la gauche avec des horizons plus lointains, les espaces de respiration sont importants. Le niveau d'incidence paysagère du projet depuis ce point est ainsi modéré.	Modéré
38	1,2	Les Ardelles	Le photomontage permet d'appréhender la visibilité du projet depuis ce lieu de vie proche (1,2 km). Le bâti et la végétation (haies et arbres) créent d'efficaces écrans visuels et atténuent la visibilité des éoliennes E1, E2 et E4. Seule l'éolienne E3 accroche les regards. Sa prégnance est toutefois limitée par des rapports d'échelle cohérents dans le panorama observé : hauteur comparable aux arbres et inférieure au bâti (effet de surplomb évité). Le niveau d'incidence paysagère du projet depuis ce point est ainsi modéré.	Modéré

39	0,9	L'Enfer	Il s'agit au travers de ce photomontage de qualifier la vue depuis le lieu de vie de L'Enfer situé à moins d'1 km de l'éolienne la plus proche. Ce cadrage donne à voir les éoliennes E1 et E2 (les deux autres éoliennes étant dans le dos de l'observateur). Les deux mâts verticaux attirent les regards et l'éolienne E2 est prégnante et contraste avec les structures bocagères. La végétation arborée atténue néanmoins l'emprise verticale des aérogénérateurs mais le niveau d'incidence paysagère du projet depuis ce point de vue est fort (prépondérance de E2).	Fort
40	0,9	L'Enfer	Il s'agit au travers de ce photomontage de qualifier la vue depuis le lieu de vie de L'Enfer sur un cadrage permettant de voir les éoliennes E2 et E4 (les deux autres éoliennes étant dans le dos de l'observateur Cf. photomontage 39). Les deux éoliennes attirent les regards avec leur verticalité imposante. Toutefois le bocage masque le pied des mâts et atténue donc l'emprise visuelle globale du projet. De plus les rapports d'échelle sont cohérents et les effets de sur-dominance sont évités. Ainsi, le niveau d'incidence du projet éolien de Bransat depuis ce point de vue est évalué à modéré. Le projet crée globalement depuis ce point de vue (photomontages 39 et 40) une incidence paysagère forte dans le panorama perçu ; mais l'incidence est modérée si on considère la vue du photomontage 39 seule.	Fort
41	0,6	Chantalouette	Le photomontage révèle une prépondérance des deux éoliennes E1 et E2 qui s'imposent dans le paysage observé de par leur emprise (horizontale et verticale). La hauteur des mâts s'inscrit dans des échelles bien supérieures à celles proposées par le bocage dont les éléments, même arborés, apparaissent alors très petits. L'absence de relief offre un paysage plat ce qui renforce un peu plus la prégnance des deux éoliennes. Le niveau d'incidence est fort depuis ce point de vue, les éoliennes étant très proches. A noter que le niveau d'enjeu très faible du secteur permet d'éviter une incidence rédhibitoire du projet : pas de co-visibilité, pas d'élément de patrimoine, paysage dit « ordinaire », habitat isolé et très lâche, ...	Fort
42	0,8	La Blégnière	Là encore, le point de vue illustre la perception du projet depuis ce lieu de vie isolé et proche (0,8 km). Les éléments arborés du bocage créent des masques végétaux efficaces et ponctuent ainsi la visibilité des éoliennes. Les arbres sont assez imposants dans ce panorama et contrebalancent la prépondérance des éoliennes car ils sont dans les mêmes ordres de grandeur. Les aérogénérateurs accrochent néanmoins les regards et la prégnance de l'éolienne E3 est notable. En considérant notamment que l'éolienne E1 sera visible ponctuellement en se décalant de quelques mètres, le niveau d'incidence depuis ce point de vue et tout de même évalué à fort.	Fort
43	0,8	Maxdebout	Depuis ce lieu de vie le projet éolien de Bransat s'apparente visuellement à deux projets distincts de deux éoliennes chacun. Sur la gauche, les éoliennes E3 et E4 sont peu prégnantes et largement masquées par les éléments bocagers. Sur la partie droite, les éoliennes E1 et E2 sont imposantes, la verticalité des deux mâts crée deux forts appels visuels et ces derniers concentrent tous les regards. La hauteur importante des deux éoliennes contraste avec celle du bocage qui semble alors rabaissé en comparaison. Le niveau d'incidence paysagère est fort depuis ce point de vue.	Fort
44	0,6	Poctière	Le photomontage illustre la perception du projet éolien de Bransat depuis un lieu de vie isolé mais proche. Les deux éoliennes imposantes dominent le paysage plat et sont visibles sur toute leur hauteur. Les éléments bocagers arborés viennent se comparer à la verticalité majestueuse de l'aménagement en restant néanmoins dans les mêmes ordres de grandeur. Ainsi, malgré la prégnance incontestable du parc éolien dans le paysage perçu il n'y a pas d'effet de sur-dominance. A noter également que les espaces de respiration restent conséquents de part et d'autre des deux éoliennes. L'incidence paysagère depuis ce lieu est évaluée à forte.	Fort
45	0,7	D46, Les Champs Callons	Depuis Les Champs Callons, le projet éolien de Bransat sera visible. Là encore il s'apparente à deux projets distincts constitués de deux groupes d'aérogénérateurs. Les éoliennes, E3 et E4 plus proches, seront toutes deux visibles et prégnantes depuis le jardin de la maison (sur le photomontage, E4 est largement masquée par le bâti mais ce ne sera plus le cas à l'arrière de la maison). La végétation proche atténue efficacement l'emprise verticale du projet mais l'impression de hauteur de l'éolienne E4 perdure. Les éoliennes E1 et E2 sont bien plus discrètes et impactent peu le paysage proche. L'incidence paysagère depuis Les Champs Callons est évaluée à forte du fait essentiellement de la prégnance des éoliennes E3 et E4 (prégnance bien moins importante toutefois que dans l'étude de 2019).	Fort
46	0,9	La Tuilerie	Le photomontage illustre la co-visibilité avec l'habitation des Tuileries. Le projet éolien de Bransat s'apparente visuellement à deux projets distincts de deux éoliennes. E3 et E4 plus proches, accrochent les regards en créant deux points d'appel visuels majeurs. Le bocage arborés bien présent masque toutefois le pied des mâts. Cette végétation dense limite efficacement l'effet de sur-dominance des mâts. Les éoliennes plus lointaines sont bien plus discrètes sur la droite du panorama. Seule E2 est visible mais en arrière-plan (on voit son rotor) car E1 est cachée par le bâti. L'incidence paysagère depuis ce point de vue est considérée comme forte mais aucun effet rédhibitoire n'est à relever.	Fort
47	0,8	D46, abords de Montjournal	Il s'agit de présenter l'incidence du projet éolien de Bransat depuis Montjournal, lieu de vie isolé situé à 0,8 km. La visibilité des éoliennes E1 et E2 se limite à des bouts de pales qui dépassent de la ligne boisée au loin. Cette incidence paysagère est très faible. Ce sont les éoliennes E3 et E4 qui concentrent les regards et qui s'imposent depuis ce point de vue de par leur verticalité. Le pied des mâts est toutefois masqué par la végétation ce qui limite l'effet de sur-dominance. Malgré de larges fenêtres de respiration, la prégnance des deux éoliennes justifie un niveau d'incidence fort depuis ce point de vue.	Fort
48	0,7	D46 au niveau du Bon Coin	L'enjeu du photomontage est de révéler la visibilité du projet éolien de Bransat depuis la RD 46 et le lieu-dit du Bon Coin (habitat isolé). La végétation arborée rapproche considérablement les horizons et bloque toute échappée visuelle. Malgré la proximité, les éoliennes sont peu visibles. E1 et E2 sont totalement masquées et E3 et E4, plus proches, dépassent en arrière de la végétation mais ces écrans visuels atténuent efficacement l'emprise visuelle des éoliennes. Le niveau d'incidence est évalué à modéré depuis ce point de vue.	Modéré
51	1,4	D46, au niveau de la chapelle de Reugny	Le photomontage illustre les visibilitées directes depuis la chapelle de Reugny (MH). Le bâti mais aussi et surtout la végétation arborée bocagère ponctuent la visibilité des éoliennes qui sont alors partiellement visibles (emprise visuelle atténuée). Les rapports d'échelle des éoliennes vis-à-vis du bocage sont cohérents et le parc éolien n'est pas prégnant. Le niveau d'incidence paysagère est modéré depuis ce point de vue à l'enjeu modéré.	Modéré
53	1,7	Gîte Les Codrets	Depuis ce point de vue, les éoliennes E1, E2 et E4 sont perceptibles, la végétation masquant totalement E3. Toutefois, la visibilité des éoliennes E1 et E2 est partielle, en partie masquée par les motifs paysagers du bourbonnais (arbres isolés, haies). Les pales de l'éolienne E4 émergent également de la silhouette du bâtiment. Le motif éolien est peu prégnant dans ce panorama, le niveau d'incidence paysagère est faible.	Faible
54	1,6	La Pierre Billot	Depuis ce lieu de vie isolé, les rotors des quatre éoliennes du projet de Bransat sont visibles. Les éoliennes sont organisées en deux groupes de deux et leur emprise visuelle est nettement atténuée par le bâti et le bocage. Les fenêtres de respiration visuelle sont importantes dans le panorama. Les rapports d'échelle sont cohérents, les éoliennes E3 et E4 créent deux points d'appel visuels car elles sont plus proches, E1 et E2 plus éloignées sont plus discrètes. Le motif éolien est peu prégnant mais reste présent sans monopoliser le regard. Le niveau d'incidence paysagère depuis ce point de vue est identifié comme modéré.	Modéré

55	2.1	Abords du Donjon de Chenillat (MH.98)	Pris au sein d'une ouverture ponctuelle dans le réseau de haies (portail d'accès à la prairie), ce point de vue révèle des visibilitées sur 3 des 4 éoliennes du projet de Bransat : les E3 et E4 émergent largement au-dessus des haies arborées, tandis que la E1, plus éloignée se présente selon un rapport d'échelle réduit. Aucune co-visibilité n'est relevé avec des villages, édifices protégés ou ligne de force paysagère majeure. Malgré une ouverture très localisée dans la haie qui accompagne cette route, les éoliennes E3 et E4 introduisent un nouveau rapport d'échelle. Ainsi, l'incidence du projet de Bransat est évaluée à modérée depuis ce point de vue.	Modéré
57	2.7	Quartier de Bellevue à Bransat	Trois des quatre éoliennes de Bransat sont visibles depuis ce point de vue : les E4 et E3 sont alignées le long de la ligne de force formée par la vallée du Gaduet, avec un large espace de respiration les séparant de la E2. Le projet éolien se place ainsi en co-visibilité directe avec la silhouette du village de Bransat, où se distingue le château (non protégé). L'éolienne E4 émerge plus particulièrement au-dessus de la silhouette urbaine, introduisant un nouveau rapport d'échelle et renforçant la prégnance du projet. Ainsi, l'incidence du projet éolien de Bransat est jugée forte depuis ce point de vue.	Fort
58	2.3	D441, sortie nord de Laféline (MH.96)	Trois éoliennes du projet de Bransat sont visibles depuis la D441 en sortie nord de Laféline (MH.96). Les E3 et E4 apparaissent partiellement à l'occasion d'ouvertures dans le réseau de haies, tandis que les E1 et E2 émergent au-dessus de la végétation. Plus proches, elles apparaissent plus hautes et leurs moyeux sont visibles. L'incidence du projet de Bransat est jugée modérée depuis ce point de vue.	Modéré

Rappel des unités de paysages

Forêt et bocage Bourbonnais	Val d'Allier	Limagne de Gannat et St-Pourçain	Forterre
-----------------------------	--------------	----------------------------------	----------

Tableau 27 - Rappel des sensibilités et synthèse des incidences sur l'aire d'étude immédiate à l'égard du parc éolien de Bransat

Intitulé	Rappel des sensibilités	Effets du projet de Bransat – 4 éoliennes de 200m en bout de pales		Bilan des incidences	
Forêts et bocage du Bourbonnais					
Relations visuelles et perceptions générales depuis l'unité, au sein de l'AEI	Modéré	Les éoliennes peuvent être perçues sur presque toute leur hauteur, et, l'ensemble de l'aire d'étude est recouvert par la zone d'influence visuelle du projet éolien de Bransat (donc théoriquement concerné par des visibilitées sur le projet). Les fonds de vallées du Gaduet et du Douzenan en sont toutefois exclus ainsi que quelques massifs forestiers. Ailleurs, la microtopographie et l'occupation du sol déterminent la nature des vues : rapport d'échelle, prégnantes, partielles, filtrées, permanentes ou intermittentes, etc.		Faibles à fortes	
Villages de l'AEI					
Cesset	Breuilly	Modéré	Vues effectives sur les éoliennes de Bransat (moins de 2km) et plus particulièrement sur les E3 et E4. Structure urbaine à l'origine de cadrages fragmentés c'est-à-dire à l'occasion des ouvertures entre les bâtiments, entre les arbres tiges du bocage ou au-dessus de la ripisylve. Les entrées/sorties de hameaux ainsi que les coteaux viticoles offrant des co-visibilitées ponctuelles.	Modéré	
Laféline	MH.96	Eglise St-Martin	Très faible	Représentatif du bourg. Visibilitées depuis le centre-bourg le long de la D441 et depuis les sorties Est. Co-visibilitées directes et indirectes régulières le long de la D1 (AER) où la silhouette du clocher se détache.	Modéré
Bransat	MH.97	Eglise St-Georges	Faible	Représentatif du centre historique. Pas de visibilitées depuis l'église en raison de la topographie et des boisements, co-visibilitées partielles en périphérie (D46, Barbery).	Faible
	MH.99	Pont du Gaduet	Très faible	Pas de visibilitées ni de co-visibilitées	Nul
	La Roche		Modéré	Position dominante à l'origine de vues régulières sur le projet, atténuées par le tissu urbain/bocager. Co-visibilitées depuis les cotes viticoles.	Modéré
Hameaux de l'AEI					
Gallandière (1)	Laféline		Fort	Emprise occupée très large, liée à l'implantation retenue (deux groupes de deux éoliennes, séparés d'environ 2,7km). Toutefois, aucun effet réhibitoire n'est relevé, les espaces de respiration effectifs sont larges et les obstacles ponctuels atténuent la prégnance des éoliennes. Cf. PM 33.	Modéré
Boutonne (2)			Fort	Le projet éolien de Bransat s'inscrit dans des horizons très proches des hameaux des Loiseaux, des Clodis, de la Boutonnes, de Chantalouette et l'Enfer pour lesquels des effets relativement similaires sont relevés. Le projet est prégnant dans les vues de ces hameaux, en particulier les éoliennes E1 et E2 dont les rapports d'échelle sont difficilement comparables aux structures de paysages. Un léger effet de surplomb est identifié sur les hameaux Les Clodis et La Boutonne, néanmoins atténué vis à vis du projet de 2019. Cf. PM 34 et 35.	Fort
Les Clodis (3)			Fort	Le projet éolien de Bransat s'inscrit dans des horizons très proches des hameaux des Loiseaux, des Clodis, de la Boutonnes, de Chantalouette et l'Enfer pour lesquels des effets relativement similaires sont relevés. Le projet est prégnant dans les vues de ces hameaux, en particulier les éoliennes E1 et E2 dont les rapports d'échelle sont difficilement comparables aux structures de paysages. Néanmoins aucun effet réhibitoire n'est relevé. Cf. PM 36.	Fort
Les Loiseaux (4)			Fort	La vue est dégagée depuis la route qui passe devant la maison, les éoliennes occupent une emprise importante en largeur. Elles sont accompagnées par les structures bocagères qui composent le second plan. Cf. PM 37	Fort
La Croix Fayolle (5)			Fort	Bien que le cadrage choisi pour le photomontage révèle des incidencees modérées, les visibilitées permanentes qui caractérisent le secteur et les co-visibilitées avec les hameaux alentours sont à l'origine d'une incidence forte.	Fort
Les Ardelles (6)			Fort	Habitation située à 200 m de la Croix Fayolle, même type de vue. Cf. PM 38.	Fort
L'Enfer (7)		Bransat		Fort	Le projet éolien de Bransat s'inscrit dans des horizons très proches des hameaux des Loiseaux, des Clodis, de la Boutonnes et de Chantalouette pour lesquels des effets relativement similaires sont relevés. Le projet est prégnant dans les vues de ces hameaux, en particulier les éoliennes E1 et E2 dont les rapports d'échelle sont difficilement comparables aux structures de paysages. Néanmoins aucun effet réhibitoire n'est relevé. Cf. PM 39 et 40.
Chantalouette (8)			Fort	Cf. PM 41.	Fort

Intitulé		Rappel des sensibilités	Effets du projet de Bransat – 4 éoliennes de 200m en bout de pales	Bilan des incidences
La Blégnière (9)	Bransat, Verneuil-en-Bourbonnais	Fort	Les éoliennes E1 et E2 sont bien visibles et sont imposantes dans leur rapport d'échelle et leur proximité. Cf. PM 42.	Fort
Maxdebout (10)		Fort	Les éoliennes E1 et E2 sont bien visibles et sont imposantes dans leur rapport d'échelle et leur proximité. Des co-visibilités avec confrontation des rapports d'échelle sont identifiées depuis le chemin des Verrins. Cf. PM 43.	Fort
Poctière (11)	Laféline	Fort	Le projet éolien de Bransat s'inscrit dans des horizons très proches, avec les éoliennes E1 et E2 les plus prégnantes. Les éoliennes sud apparaissent plus lointaines et sont accompagnées par la végétation. Cf. PM 44.	Fort
Malferat (12)	Laféline	Fort	Les effets du projet sur les hameaux de Malferrat, Vieillefond et la Croix Noire sont comparables : les éoliennes E1 et E2 sont les plus prégnantes, les autres éoliennes étant plus lointaines et en partie masquées par la topographie et les structures bocagères. Compte tenu du rapport d'échelle introduit par les éoliennes E1 et E2, les incidences sont fortes.	Fort
Les Fernaux (13)	Bransat	Modéré	Le projet éolien occupe une emprise importante en largeur de part et d'autre de la D1. L'ensemble des éoliennes est visible caractérisant les horizons paysagers de la frange ouest de Bransat.	Modéré
Côte Galop (14)	Verneuil-en-Bourbonnais	Fort	La topographie et la structure du bocage atténuent largement les visibilités sur le projet éolien de Bransat. Toutefois, les éoliennes E1 et E2, proches, restent visibles au-dessus de la végétation.	Modéré
La Guèze (15)	Bransat	Fort	Les éoliennes sont en partie masquées par les structures bocagères, en particulier les éoliennes E3 et E4. Toutefois, les éoliennes E1 et E2, proches, restent visibles au-dessus de la végétation.	Modéré
Le Pavillon (16)	Cesset	Modéré	Les abords du hameau au nord sont dégagés, avec vues directes et prégnantes sur le projet éolien. Les horizons du hameau sont alors caractérisés par les 4 éoliennes, en particulier les éoliennes E3 et E4.	Fort
Les Champs Callons (17)	Bransat, Cesset	Fort	Les effets des hameaux de La Tuilerie, Les Champs Callons et de Le Bon Coin sont similaires autour de la D46. Les abords immédiats de ces lieux de vie sont constitués par des boisements et des haies bocagères qui limitent les vues sur le projet éolien. Toutefois, la proximité des éoliennes E3 et E4 les rendent très imposantes et prégnantes. Cf. PM 45.	Fort
La Tuilerie (18)	Bransat	Fort	Les effets des hameaux de La Tuilerie, Les Champs Callons et de Le Bon Coin sont similaires autour de la D46. Les abords immédiats de ces lieux de vie sont constitués par des boisements et des haies bocagères qui limitent les vues sur le projet éolien. Toutefois, la proximité des éoliennes E3 et E4 les rendent très imposantes et prégnantes. Cf. PM 46.	Fort
Montjournal (19)	Cesset	Fort	Les abords immédiats de ce lieu de vie sont dégagés avec une vue prégnante sur les éoliennes E3 et E4. Cf. PM 47	Fort
Cabrotte (20)	Bransat	Fort	Ce lieu de vie se trouve dans une clairière du bois de Montfaut donnant sur les éoliennes E3 et E4 : elles dominent largement la cime des arbres. Les deux autres éoliennes sont en partie masquées par les boisements (bout de pales). Cf. PM 32	Fort
Les Nuées (21)		Modéré	Ce lieu de vie se trouve en situation dominante et est bordé par une vaste prairie qui dégage la vue en direction du projet éolien. E1 et E2 sont très prégnantes, sans éléments de comparaison en termes d'échelle. Les deux autres éoliennes sont en revanche beaucoup moins visibles, en partie masquées par la topographie et par les structures bocagères qui se dessinent à l'horizon.	Fort
Le Bon-Coin (22)	Cesset	Fort	Les effets des hameaux de La Tuilerie, Les Champs Callons et de Le Bon Coin sont similaires autour de la D46. Les abords immédiats de ces lieux de vie sont constitués par des boisements et des haies bocagères qui limitent les vues sur le projet éolien. Toutefois, la proximité des éoliennes E3 et E4 les rendent très imposantes et prégnantes. Cf. PM 48	Fort
Les Ballard (23)	Bransat	Modéré	Les éoliennes sont très peu perceptibles, masquées par la topographie (ondulation descendant vers La Roche) et les structures bocagères.	Très faible
Les Gannes (24)	Laféline	Modéré	Ondulations topographiques qui atténuent quelque peu la topographie et mâts en partie masqués par la trame bocagère. Vues les plus importantes en direction des E1 et E2.	Faible
Les Verrins (25)	Verneuil-en-Bourbonnais	Modéré	Les éoliennes sud sont visibles depuis la sortie sur du hameau dans les paysages éloignés en lien avec les structures paysagères. Les éoliennes E1 et E2 sont plus prégnantes, dans une emprise verticale néanmoins atténuée par le bocage.	Modéré
Vieillefond (26)	Laféline	Modéré	Les effets du projet sur les hameaux de Malferrat, Vieillefond et la Croix Noire sont comparables : les éoliennes E1 et E2 sont les plus prégnantes, les autres éoliennes étant plus lointaines et en partie masquées par la topographie et les structures bocagères. Compte tenu du rapport d'échelle introduit par les éoliennes E1 et E2, les incidences sont fortes.	Fort
Reugny (27)		Modéré	Le projet éolien occupe une emprise importante en largeur, avec un projet à moins de 1,5km. La structure du bocage atténué néanmoins la prégnance des éoliennes. Co-visibilités identifiées depuis la D46, les abords de Fleuriel et la table d'orientation de Charroux.	Fort
La Pierre Billot (28)	Bransat	Modéré	Les vues sur le projet sont filtrées par les structures bocagères, plus particulièrement à l'est. Les visibilités s'accroissent en direction de l'ouest, les éoliennes E3 et E4 apparaissent progressivement au-dessus de la cime des arbres.	Modéré
Châtel Panier (29)	Cesset	Modéré	Bien qu'entouré par une végétation relativement dense, le hameau et ses abords présente des vues sur le projet éolien de Bransat, en particulier sur l'éolienne E4 susceptible d'émerger au-dessus de la cime des arbres.	Fort
Charendon (30)	Bransat	Faible	Vues directes sur l'implantation depuis la frange ouest de Bransat. La topographie atténué quelque peu l'emprise verticale des éoliennes E3 et E4, toutefois l'emprise occupée est large et caractérise les horizons de ces paysages.	Modéré
Les Chapiats (31)	Laféline	Faible	Bois qui s'intercale entre le projet et le hameau. Toutefois, depuis la route rurale qui le dessert, les éoliennes E1 et E2 sont prégnantes, les autres éoliennes étant plus lointaines et en partie masquées par la topographie et les structures bocagères.	Modéré
Les Communaux de Breuilly (32)	Cesset	Faible à modéré	Les visibilités sur les 4 éoliennes, et plus particulièrement E3 et E4, dans les ouvertures dans le tissu urbain/végétal et en entrées/sorties de hameaux.	Modéré
Les Lozets (33)	Bransat	Modéré	Les éoliennes sont en partie masquées par les structures bocagères, en particulier les éoliennes E3 et E4. Les éoliennes E1 et E2, proches, restent visibles au-dessus de la végétation.	Modéré
La Croix Noire (34)	Laféline	Modéré	Les effets du projet sur les hameaux de Malferrat, Vieillefond et la Croix Noire sont comparables : les éoliennes E1 et E2 sont les plus prégnantes, les autres éoliennes étant plus lointaines et en partie masquées par la topographie et les structures bocagères. Compte tenu du rapport d'échelle introduit par les éoliennes E1 et E2, les incidences sont fortes.	Fort
La Chaume (35)	Cesset, Bransat	Faible à modéré	Avec la réduction de l'altitude, et les structures bocagères, les visibilités sur le projet éolien de Bransat s'atténuent progressivement vers le sud. En revanche, elles caractérisent les horizons au nord.	Modéré
Lespinasse (36)	Cesset	Modéré	Hameau aux horizons dégagés donnant sur le projet éolien dans son ensemble. Eoliennes E3 et E4 plus proches, donc plus prégnantes. Toutefois, l'éloignement relatif permet d'atténuer les effets.	Modéré

Intitulé		Rappel des sensibilités	Effets du projet de Bransat – 4 éoliennes de 200m en bout de pales	Bilan des incidences	
Les Zéros (37)	Laféline	Modéré	Visibilités et co-visibilités sur les 4 éoliennes en sortie de bourg (Laféline) et dans des horizons lointains (vues filantes) sur le plateau des forêts et bocage bourbonnais. Des atténuations ponctuelles sont effectives du fait de la trame bocagère. Sur le secteur (Les Zéros, Laféline, Rue de Ormes) les incidences sont modérées.	Modéré	
Les Tanières (38)		Faible	E1 et E2 apparaissent presque de plein pied, dans des horizons ouverts sur le lointain. E3 et E4 sont en partie masquées par la trame bocagère, avec une respiration effective.	Faible	
Le Meclier (39)	Bransat	Très faible à faible	Les effets des éoliennes sud sont quelque peu atténués par la trame bocagère. Toutefois, les éoliennes E1 et E2 restent visibles au-dessus de la végétation.	Modéré	
La Rue des Ormes (40)	Laféline	Modéré	Visibilités et co-visibilités sur les 4 éoliennes en sortie de bourg (Laféline) et dans des horizons lointains (vues filantes) sur le plateau des forêts et bocage bourbonnais. Des atténuations ponctuelles sont effectives du fait de la trame bocagère. Sur le secteur (Les Zéros, Laféline, Rue de Ormes) les incidences sont modérées.	Modéré	
Les Paviaux (41)		Faible	Ce lieu de vie se trouve légèrement en contrebas par rapport au projet éolien. Les éoliennes sud sont presque entièrement masquées par la topographie. E1 et E2 sont également peu perceptible en raison de la topographie et des structures bocagères.	Faible	
Codret (42)	Bransat	Faible	Bien que les éoliennes soient partiellement masquées par la topographie et la trame bocagère, les éoliennes E3 et E4 apparaissent en sortie ouest du hameau, au-dessus de la structure du bocage.	Faible	
Chenillat (43)	Cesset	Faible à modéré	Projet éolien en grande partie masquée par la végétation associée qui apparaît à l'occasion d'ouvertures localisés dans le bocage. Dans ces situations prégnance relative de l'aménagement. Co-visibilités identifiées depuis les routes rurales au sud.	Modéré	
Salus (44)	Bransat	Très Faible	Les éoliennes en grande partie masquées en raison de la topographie et des structures végétales (boisements, ripisylve). Des pales apparaissent néanmoins.	Faible	
Valbois (45)	Cesset	Modéré	Malgré une proximité relative, le projet éolien de Bransat est partiellement masqué par les structures bocagères. Les ouvertures des bâtiments sont orientées de façon à ne pas présenter de vues sur le projet. Toutefois, visibilités aux abords avec proximité des éoliennes E3 et E4 (dépassant les structures végétales lointaines).	Faible	
La Malgarnie (46)		Faible	Les visibilités sur les 4 éoliennes, et plus particulièrement E3 et E4, à l'occasion des ouvertures dans le tissu urbain/végétal et en entrées/sorties de hameaux. Avec la distance plus importante et la structure bocagère plus dense qu'à Breuilly et aux communaux de Breuilly, les effets sont toutefois plus atténués.	Faible	
Longeville (47)	Bransat	Faible	Les effets des éoliennes sud sont atténués par la trame bocagère aux abords immédiats du hameau.	Faible	
Les Bordes (48)	Laféline	Modéré	Visibilités concentrées sur la D46 juste au nord. Toutefois les horizons dégagés vers le sud-est ont orienté les ouvertures des habitations dans cette direction et donc hors cadrage du projet éolien de Bransat. Des vues existent néanmoins, où les éoliennes E3 et 4 sont prégnantes.	Faible à Modéré	
Le Razibier (49)	Verneuil-en-Bourbonnais	Faible	Les éoliennes E3 et E4 ne sont pas visibles, masquées par la topographie. Les E1 et E2 apparaissent partiellement, les mâts en partie masqués par la topographie. Notons que l'habitation qui compose ce lieu-dit est entourée d'une haie de thuya opaque quelle que soit la saison.	Faible	
Ménilchamp (50)		Modéré	en belvédère au-dessus du Douzenan, ce lieu de vie offre une vue dégagée sur le projet éolien de Bransat. Les éoliennes E1 et E2 se détachent nettement au-dessus de la ligne d'horizon tandis que les deux autres apparaissant à l'arrière-plan.	Modéré	
Le Bas de la Rivière (51)	Bransat	Faible	Seules les éoliennes E3 et E4 sont visibles dans l'axe du Gaduet au-dessus de la ripisylve, depuis l'extrémité ouest du hameau.	Faible	
Beaubourdet (52)	Laféline	Faible	Les éoliennes sont en grande partie masquées par des boisements et haies bocagères. Seuls des bouts de pales dépassent de la cime des arbres.	Très faible	
Patrimoine réglementé					
Cesset	MH.98	Donjon de Chenillat	Faible	Projet éolien en grande partie masquée par la végétation associée qui apparaît à l'occasion d'ouvertures localisés dans le bocage. Covisibilités identifiées depuis les routes rurales au sud.	Modéré
Laféline	MH.100	Chapelle de Reugny	Modéré	Le projet éolien occupe une emprise importante en largeur, avec un projet à moins de 1,5km. La structure du bocage atténué néanmoins la prégnance des éoliennes. Co-visibilités identifiées depuis la D46, les abords de Fleuriel et la table d'orientation de Charroux	Fort

XI.5. Incidences du projet sur le réseau viaire

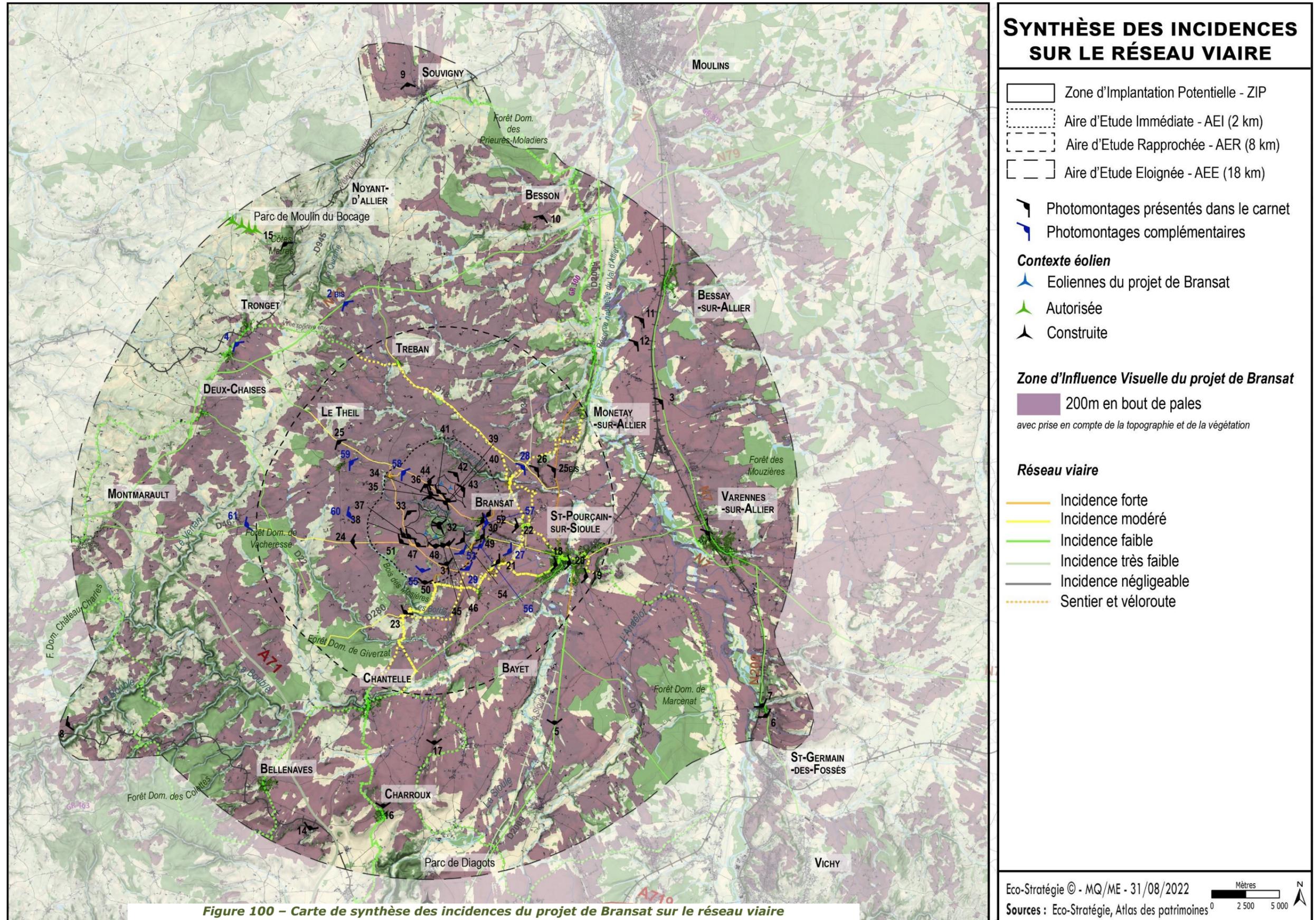


Figure 100 - Carte de synthèse des incidences du projet de Bransat sur le réseau viaire

XI.5.1 Préambule

Le réseau viaire permet une découverte dynamique des paysages du territoire d'étude et sera donc abordé par séquence paysagère. Ainsi, sont évalués les tronçons routiers pour lesquels les paysages observés seront impactés par des visibilités sur les éoliennes du projet éolien de Bransat.

Notons que le nombre d'information reçue par l'œil augmente avec la vitesse. Au-delà d'une certaine quantité, le cerveau opère une sélection et ne retient que les éléments nécessaires à l'activité en cours. C'est pour cela qu'**avec la vitesse de déplacement**, le conducteur d'un véhicule voit son **champ visuel se réduire**, supprimant progressivement la vision périphérique pour se concentrer sur l'axe de la route.

De la même manière, **avec l'augmentation de la vitesse**, les **informations du premier-plan défilent trop rapidement pour être assimilées** et le regard à tendance à se porter sur un arrière-plan immobile ou plus lent. Les détails des paysages s'effacent au profit des **grands repères visuels** qui deviennent des éléments majeurs pour se repérer dans l'espace (effet de parallaxe).

Ainsi, lorsque la densité de la végétation de bord de route est faible, les branchages ne suffisent pas à masquer le second plan qui défile plus lentement. Avec la taille imposante des éoliennes (point de repère visuel), un parc éolien peut donc être perceptible.

XI.5.2 Le réseau viaire

XI.5.2.1. Les routes primaires

- **A71**

L'A71 traverse le sud-ouest de l'AEE irriguant notamment Bellenaves et Montmarault. Elle présente des vues ponctuelles sur le projet éolien de Bransat, dans les deux sens, essentiellement au sein d'horizons semi-panoramiques.

En effet, les ondulations du bocage bourbonnais et l'orientation générale du plateau (incliné depuis la ligne de partage des eaux vers le Val d'Allier) offrent des vues lointaines dans lesquelles s'inscrivent les éoliennes de Bransat. C'est le cas par exemple en sortie sud de Montmarault ou au pied des belvédères de Naves/ Charroux/ Bellenaves. Compte tenu de l'éloignement et du caractère ponctuel des vues, l'**incidence** du projet sur cet axe est jugée **très faible**.

- **N79**

La RN 79 longe la ligne de partage des eaux aux abords de Montmarault avant de plonger en direction du val d'Allier (Besson). Elle présente alors une configuration similaire à l'A71, soit des ouvertures semi-panoramiques régulières orientées vers le sud-est. Des silhouettes de villages, de hameaux et d'édifices (**MH.57 et 60**) peuvent alors être placées en co-visibilités directes ou indirectes avec les éoliennes (Cf. **Photomontage n°2 bis**). Compte tenu de l'éloignement et des effets relevés, l'**incidence** du projet est jugée globalement **faible**.

- **D945**

Cet axe longe la ligne de partage des eaux à l'ouest de l'AEE, alternant entre les pentes du Cher et celles de l'Allier. Elle présente alors de vues en belvédère, localisées plaçant notamment l'église Saint-Gervais et Saint-Protais (MH.52) en co-visibilités indirectes (Cf. **Photomontage n°4**). Si des effets ponctuellement faibles sont relevés, globalement l'**incidence** du projet éolien de Bransat sur cet axe est jugée **très faible**.

- **D2009**

La D2009 traverse le territoire d'étude à partir de la vallée de la Sioule pour rejoindre Saint-Pourçain et poursuivre en direction de Moulins par le versant ouest du Val d'Allier. Elle présente des visibilités

lointaines et rapprochées régulières sur le projet éolien de Bransat, exclusivement sur la séquence sud jusqu'à Monétay-sur-Allier : au nord de cette ville la D2009 bascule ensuite dans le Val d'Allier, en rive ouest.

Sur la séquence concernée par des vues sur le projet éolien, la D2009 place en co-visibilités de nombreux édifices protégés notamment les MH.42, MH. 66, MH.68 (Cf. **Photomontage n°5**), SPR de Verneuil-en-Bourbonnais (Cf. **Photomontage n° 25bis**). Le centre-ville de Saint-Pourçain est toutefois protégé de ces relations par son tissu urbain dense (Cf. **Photomontage n° 20**).

Compte tenu de l'éloignement et des effets relevés, l'**incidence** du projet est jugée globalement **faible**.

- **N7**

La Nationale 7 traverse l'aire d'étude éloignée le long de la rive droite du val d'Allier. De ce fait, elle est exposée sur l'ensemble de son parcours aux vues éloignée sur le projet éolien de Bransat, excepté lorsque des obstacles ponctuels (centre-ville, bâti isolé, végétation) s'imposent au premier plan (Cf. **Photomontage n° 3**). Notons que plusieurs édifices protégés du Val d'Allier sont placés en co-visibilités avec le projet depuis cette route : c'est le cas du MH.67 (Cf. **Photomontage n° 1**) ou du MH.61.

Compte tenu de l'éloignement et des effets relevés, l'**incidence** du projet reste toutefois **faible**.

- **N209**

Également localisée dans le Val d'Allier, la nationale 209 rejoint la N7 au sud-est de Varennes-sur-Allier. Elle est exposée aux vues lointaines sur le projet éolien de Bransat sur une majorité de son parcours et présente une co-visibilité emblématique sur Billy et son château (MH. 10, SPR.5, SC.1, cf. **Photomontage n° 6**). Compte tenu de l'éloignement et des effets relevés, l'**incidence** du projet reste toutefois **faible**.

- **D987**

Sur le périmètre d'étude, cet axe fait le lien entre la forêt domaniale des Colettes et Saint-Pourçain sur Sioule, traversant le sud de l'aire d'étude rapprochée. Elle est exposée aux visibilités effectives très localement à Bellenaves puis essentiellement après avoir passé Chantelle dans l'aire d'étude rapprochée. Elle expose notamment les MH.85, MH.91, Louchy-Montfand, Montord à des co-visibilités et les franges sud-ouest de Saint-Pourçain aux vues sur le projet. Notons que les reliefs des coteaux viticoles (épine topographique s'étirant de Chareil-Cintrat à Montfand) réduisent l'emprise des éoliennes. Ains, malgré la proximité relative de l'aménagement et la régularité des relations visuelles, l'**incidence** du projet reste globalement **faible**.

XI.5.2.1. Les routes secondaires

- **D6**

Rejoignant la Limagne de St-Pourçain depuis les forêts du Val d'Allier Vichyssois, cet axe présente des visibilités lointaines sur le projet en sortie de massif forestier jusqu'à la jonction avec la D2009. En effet, à l'approche de la Limagne les horizons s'ouvrent et le projet éolien de Bransat apparaît en toile de fond. Des vues aux abords du MH.54 sont à relever.

Compte tenu de l'éloignement et des effets relevés, l'**incidence** du projet reste toutefois **faible**.

- **D34/D280**

La D34 traverse le nord du territoire d'étude, de Souvigny à Verneuil-en-Bourbonnais en passant par Besson. A Verneuil, la D280 prend le relai en direction de Bransat. La ZIV du projet de Bransat, fragmentée sur la séquence nord, explique bien les visibilités ponctuelles qui animent les paysages perçus. L'**incidence** du projet est alors jugée **très faible le long de la D34**.

A l'approche de Verneuil-en-Bourbonnais, la D280 prend le relais et des co-visibilités sont révélées (Cf. **Photomontage n° 28**). Entre Verneuil et Bransat, les vues s'accroissent avec la réduction de la

distance à l'aménagement (Cf. **Photomontages n° 52 et 30**). Ainsi, l'**incidence** du projet est jugée **modérée dans l'AER**.

- **D18**

Cet axe descend de l'AEE depuis la ligne de partage des eaux (Noyant-d'Allier) en direction du Val d'Allier, en traversant l'aire d'étude rapprochée sur une ligne topographique exposée aux vues sur le projet éolien de Bransat. De ce fait, la D18 place en co-visibilités la silhouette de Tréban (MH.80), l'aire d'étude immédiate puis Verneuil-en-Bourbonnais (à proximité de l'intersection avec la D34, cf. **Photomontage n° 28**).

Compte tenu de ces vues régulières et des paysages que l'axe met en relation visuelle avec le projet, les effets sont jugés **modérés sur l'AER**. Ils s'atténuent avec la distance et sont jugés **faibles sur l'AEE**.

- **D22**

De la même façon que la D18, cet axe descend de la ligne de partage des eaux mais depuis Deux-Chaises en direction de Chantelle la Vieille (ouest de l'AEE/AER). Elle présente des visibilités lointaines sur le projet éolien de Bransat en sortie de Deux-Chaises puis, ponctuellement au sein des forêts et bocage du bourbonnais. Avec les structures végétales denses de cette partie du bourbonnais, de nombreux obstacles se dressent entre les éoliennes et les points de vue, réduisant les effets du projet. Ainsi, entre l'éloignement, le caractère local de vues et les paysages de bocage, l'**incidence** du projet de Bransat est jugée **très faible**.

- **D1**

Descendant également de la ligne de partage des eaux (Le Montet), la D1 rejoint la D46 un peu avant St-Pourçain sur Sioule en traversant l'aire d'étude immédiate entre les deux groupes d'éoliennes. De ce fait, elle présente des co-visibilités avec Le Theil (MH.83) et Laféline (MH.96) depuis l'aire d'étude rapprochée (Cf. **Photomontage n° 25**), puis des vues particulièrement prégantes aux abords des hameaux de l'AEI (Cf. **Photomontage n° 30, 39, 40, 41**). Des vues plus limitées sont notées en sortie de Saulcet (Cf. **Photomontage n° 22**).

Compte tenu de la prégance des éoliennes sur l'**aire d'étude immédiate**, l'**incidence** du projet de Bransat est jugée **forte** depuis cet axe. Les effets sont jugés **modérés** depuis l'**aire d'étude rapprochée** du fait de la régularité des vues/co-visibilités sur projet.

- **D46**

Cette route est un axe majeur de la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne car identifiée comme porte d'entrée du territoire, avec des points de vue emblématiques identifiés et des aménagements de belvédères en projet. Au plus proche, le projet de Bransat est implanté à peu plus de 600m de cet axe qui présente donc des vues très rapprochées et régulières sur les éoliennes (Cf. **Photomontages n° 24, 45, 47, 48, 49, et 51**). La D46 place plus particulièrement la chapelle de

Reugny (MH.100), l'église St-Georges (MH.97) à Bransat et la silhouette de St-Pourçain sur-Sioule en co-visibilités.

De ce fait, l'**incidence** du projet éolien de Bransat sur cet axe est jugée **forte** sur l'**aire d'étude immédiate** et **s'atténue avec l'éloignement** au projet éolien (modéré sur l'AER, faible sur l'AEE).

- **D141**

La D141 est un axe qui traverse presque exclusivement l'AEI entre la D1 et Cesset. De ce fait, elle présente des visibilités rapprochées sur la quasi-totalité de sa séquence. Les éoliennes sont prégantes dans les paysages perçus et les hameaux traversés (Cf. **Photomontage n° 37**). Ainsi, l'**incidence** du projet est jugée **forte** depuis cet axe.

XI.5.3 Chemins et itinéraires de mobilité douce

XI.5.3.1. GR 300

Ce GR de découverte des paysages de l'Allier traverse des lieux emblématiques du territoire d'étude : Charroux (Plus Beau Village de France) dont le belvédère donne sur le projet (Cf. **Photomontage n° 16**) ; Chantelle (abbaye, gorges de la Bouble, hors ZIV), le vignoble de Saint-Pourçain notamment Fleuriel (MH.85, Cf. **Photomontage n° 23**) et l'épine topographique avec des co-visibilités rapprochées entre l'AEI et le projet, Verneuil-en-Bourbonnais (village historique, cf. **Photomontage n° 28**), le Val d'Allier (hors ZIV) et enfin Souvigny (Candidat UNESCO).

Ainsi, compte tenu des vues régulières et rapprochées relevées, l'incidence du projet est jugée **modérée sur l'AER** et **faible sur l'AEE**.

XI.5.3.2. Vélorail de la Sioule

Situé dans l'AEE, dans le Val de Sioule, le Vélorail de la Sioule présente des vues ponctuelles (trouées dans la végétation) sur le projet éolien de Bransat, au sein des horizons lointains. L'**incidence** du projet est donc jugée **très faible**.

XI.5.3.3. Cyclotourisme : En route pour la Limagne ; Entre vallée et bocage

Ces deux itinéraires sont les deux véloroutes dont les itinéraires empruntent des tracés au sein de l'aire d'étude rapprochées. Les boucles ainsi formées sillonnent le vignoble de Saint-Pourçain et/ou la RD 18 et des routes de l'aire d'étude éloignée. De ce fait, les effets du projet éolien de Bransat sont ceux identifiés au sein de ces paysages et itinéraires, à savoir **modérés dans l'AER** et **faibles dans l'AEE**.

Tableau 28 – Rappel des sensibilités et synthèse des incidences concernant le réseau viaire du périmètre d'étude à l'égard du projet de Bransat

Intitulé	Rappel des sensibilités	Effets du projet de Bransat (200m en bout de pales)	Bilan des incidences
A71	Très Faible	Vues ponctuelles sur le projet éolien de Bransat, dans les deux sens, essentiellement au sein d'horizons semi-panoramiques. C'est le cas par exemple en sortie sud de Montmarault ou au pied des belvédères de Naves/ Charroux/ Bellenaves.	Très faible
N79	Très Faible	Configuration similaire à l'A71, soit des ouvertures semi-panoramiques régulières orientées vers le sud-est. Des silhouettes de villages, de hameaux et d'édifices (MH.57 et 60) peuvent alors être placées en co-visibilités directes ou indirectes avec les éoliennes. PM°2 bis	Faible
D945	Très Faible	Longe la ligne de partage des eaux à l'ouest de l'AEE, alternant entre les pentes du Cher et celles de l'Allier. Elle présente alors de vues en belvédère, localisées plaçant notamment l'église Saint-Gervais et Saint-Protas (MH.52) en co-visibilités indirectes. PM.4.	Très faible
D2009	Très Faible (AEE)	Visibilités lointaines et rapprochées régulières sur le projet éolien de Bransat, exclusivement sur la séquence sud jusqu'à Monétay-sur-Allier. Met en co-visibilités de nombreux édifices protégés notamment les MH.42, MH. 66, MH.68, SPR de Verneuil-en-Bourbonnais. PM 5, 20 et 25 bis.	Faible
	Faible (AER)		

Intitulé	Rappel des sensibilités	Effets du projet de Bransat (200m en bout de pales)	Bilan des incidences
N7	Faible	Exposée sur l'ensemble de son parcours aux vues éloignée sur le projet éolien de Bransat, excepté lorsque des obstacles ponctuels s'imposent au premier plan. Plusieurs édifices protégés du Val d'Allier sont placés en co-visibilités : c'est le cas du MH.67 et du MH.61. PM3 et 1.	Faible
N209	Très Faible	Exposée aux vues lointaines sur le projet éolien de Bransat sur une majorité de son parcours et présente une co-visibilité emblématique sur Billy et son château (MH.10, SPR.5, SC.1). PM6.	Faible
D987	Faible	Exposée aux visibilités effectives très localement à Bellenaves puis essentiellement après avoir passé Chantelle dans l'aire d'étude rapprochée. Met en co-visibilités MH.85, MH.91, Louchy-Montfand, Montord et vues sur le projet depuis les franges sud-ouest de Saint-Pourçain.	Faible
D6	Très Faible	Visibilités lointaines sur le projet en sortie de massif forestier jusqu'à la jonction avec la D2009 dont vues aux abords du MH.54.	Faible
D34	Très Faible	La ZIV du projet de Bransat, fragmentée sur la séquence nord, explique bien les visibilités ponctuelles qui animent les paysages perçus.	Très faible
D280	Faible	Entre Verneuil et Bransat, les vues s'accroissent avec la réduction de la distance à l'aménagement, dont co-visibilité avec Verneuil-en-Bourbonnais.	Modéré
D18	Faible	Traverse l'aire d'étude rapprochée sur une ligne topographique exposée aux vues sur le projet éolien de Bransat. La D18 place en co-visibilités la silhouette de Tréban (MH.80), l'aire d'étude immédiate puis Verneuil-en-Bourbonnais.	Faible (AEE) Modéré (AER)
D22	Très Faible	Visibilités lointaines sur le projet éolien de Bransat en sortie de Deux-Chaises puis, ponctuellement au sein des forêts et bocage du bourbonnais.	Faible
D1	Faible (AER)	Met en co-visibilités Le Theil (MH.83) et Laféline (MH.96) depuis l'aire d'étude rapprochée, puis des vues particulièrement prégnantes aux abords des hameaux de l'AEI. Des vues plus limitées sont notées en sortie de Saulcet. PM 25, 30, 39, 40, 41, 22.	Faible (AEE)
	Modéré à Fort (AEI)		Modéré (AER) Fort (AEI)
D46	Très Faible (AEE)	Au plus proche, le projet de Bransat est implanté à peu plus de 600m de cet axe qui présente donc des vues très rapprochées et régulières sur les éoliennes. La D46 place plus particulièrement la chapelle de Reugny (MH.100), l'église St-Georges (MH.97) à Bransat et la silhouette de St-Pourçain sur-Sioule en co-visibilités. PM 24, 45, 47, 48, 49, et 51.	Faible (AEE)
	Faible (AER)		Modéré (AER)
	Modéré (AEI)		Fort (AEI)
D141	Modéré	Visibilités rapprochées sur la quasi-totalité de sa séquence. Les éoliennes sont prégnantes dans les paysages perçus et les hameaux traversés. PM 37.	Fort
GR300	Faible	Vues régulières et rapprochées relevées depuis Charroux (Plus Beau Village de France), Chantelle, le vignoble de Saint-Pourçain, Fleuriel, Verneuil-en-Bourbonnais.	Faible (AEE) Modéré (AER)
Vélorail de la Sioule	Très Faible	Vues ponctuelles (trouées dans la végétation) sur le projet éolien de Bransat, au sein des horizons lointains.	Très faible
Cyclotourisme	Faible	En route pour la Limagne ; Entre vallée et bocage sont des itinéraires qui empruntent des routes (RD18) et paysages (vignoble de St-Pourçain) sur lesquels les effets du projet de Bransat a déjà été analysé soit faible dans l'AEE, modéré dans l'AER.	Faible (AEE)
	Faible		Modéré (AER)

XI.6. Incidence du projet à l'échelle de la ZIP

XI.6.1 Agencement dans le bocage bourbonnais

À cette échelle les **incidences** sont automatiquement **fortes** car les éoliennes sont visibles sur toute leur hauteur et dominant largement les parcelles agricoles et forestières.

Néanmoins, le site d'implantation retenu semble favorable à l'accueil d'un parc éolien d'un point de vue paysager : les éoliennes sont compatibles avec le maintien d'une activité agricole et sylvicole (pâturage, prairie de fauche et culture), évitent les nombreux cours d'eau et une partie des haies du bocage bourbonnais de la ZIP.

L'agencement éolien finalement retenu paraît cohérent. Il s'organise en **deux groupes de deux éoliennes** au plus près des chemins et pistes existantes pour limiter les emprises concernées par l'aménagement. Ainsi, les dessertes correspondent prioritairement à des **sentiers agricoles existants, renforcés et élargis** de façon permanente ou temporaire sur 1.8km. Plusieurs **pistes** sont toutefois entièrement **créées (1.4km)** et correspondent :

- Aux **liaisons locales** entre les pistes pré-existantes et les plateformes de chacune des éoliennes.
- A la **piste d'accès permanent à l'éolienne E1**. Bien qu'elle soit mutualisée sur la majeure partie du tracé avec celle de l'éolienne E2, un tronçon d'environ 750m est entièrement créé.

Chacune des éoliennes est accompagnée de fondations et d'une **plateforme** tout comme chacun des postes de livraison. Avec les surfaces défrichées (0.7ha), les surfaces impactées de façon permanente recouvrent 1.9ha. **0.75 ha seront** déboisés temporairement et 0.5ha élagués le long des chemins d'accès entre les éoliennes E3 et E4 soit 1.2ha impactés de façon temporaire.

Les équipements électriques nécessaires au parc éolien peuvent brouiller et complexifier la lecture du paysage. Ils ont aussi tendance à donner une nouvelle échelle de lecture non adaptée aux turbines. C'est pourquoi les transformateurs des éoliennes (et autres équipements électriques nécessaires) seront installés à l'intérieur des nacelles. Les lignes électriques d'évacuation de la production d'électricité seront enfouies et il n'y aura **aucune construction annexe outre les postes de livraison**.

XI.6.2 Incidence du poste de livraison

Deux postes de livraison sont situés le long des pistes, soit au sud de l'éolienne E2 pour le premier et entre les éoliennes E3 et E4 pour le second. Ces emplacements, déterminés pour des contraintes techniques, s'adaptent aux infrastructures existantes tout en étant au plus près des éoliennes.

Les visibilité sur ces postes de livraison concernent les chemins agricoles et les abords immédiats du projet sont à l'origine du choix d'un habillage en bardage bois. L'**incidence paysagère résiduelle est alors jugée faible**.

XI.6.3 Incidence de la phase chantier

La phase d'exécution des travaux s'étale sur une dizaine de mois pendant lesquels la construction du parc éolien peut occasionner une **incidence temporaire forte** sur le paysage proche. Ces incidences consistent principalement en une évolution rapide des espaces perçus par les riverains et par les usagers qui empruntent les voies de communication. Elles sont notamment dues à :

- L'aménagement d'une zone de chantier avec ses **lieux de vie temporaires**. Cela comprend notamment la **base vie** composée, a minima, de bungalows de chantier (vestiaire, réfectoire, bureaux), d'un bungalow sanitaire, un bungalow servant de salle de réunion, des bennes pour la récupération des déchets et une aire de stationnement pour les véhicules. L'emplacement de cette base vie n'est pas encore défini à ce stade des études. Il sera remis en état à l'issue du chantier ;
- L'**intervention et rotations d'engins de travaux publics** : engins lourds, avec gestion des poussières et bruits, circulation plus élevée qu'habituellement ;
- Les **emprises temporaires, les mouvements de terres et de stockages** à proximité des emplacements prévus (Cf. **Figure 101 et Figure 102 page 175**). Pour ce projet, sont prévus entre autres :
 - o La suppression temporaire de 0.75ha de boisements ;
 - o L'élagage d'arbres et de haies sur 0.51 ha dont plusieurs arbres isolés ;
 - o Des plateformes temporaires de stockage des pales au pied de chacune des éoliennes ;
 - o Un stockage des terres issues des fondations au pied des éoliennes.
- Les **grues de levage** au moment de l'érection des éoliennes, qui s'accompagnent également de plateformes temporaires...

Compte tenu de la sensibilité archéologique relevée, il est rappelé qu'en cas de découverte fortuite pendant le chantier, une déclaration immédiate au maire de la commune devra être réalisée conformément à l'article L 531-14 du Code du patrimoine.

Pour rappel, les grandes étapes de déroulement du chantier sont les suivantes :

Tableau 29 - Déroulement de la phase travaux

1-2 mois	Préparation du chantier
4-5 mois	Débroussaillage, défrichage, déboisement Travaux de VRD (chemins d'accès, plateformes, tranchées) Réalisation des fondations
2-3 mois	Montages des éoliennes Réalisation des postes de livraison
1-mois	Phase de test et de réglage des éoliennes

A la fin de l'exploitation le parc sera démantelé afin de remettre le site dans le même état qu'à son origine (sauf avis contraire des propriétaires) avec notamment le démantèlement et l'évacuation des éoliennes, le retrait et l'évacuation des câbles haute tension, l'excavation totale des fondations et le remplacement des surfaces concernées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation.

Ainsi, les incidences paysagères de l'échelle de la ZIP concernent les aménagements situés au pied des éoliennes (plateformes, pistes, évolution des paysages) et la phase de chantier. Dans les deux cas, ces incidences sont fortes mais concentrées sur cette échelle très localisée.

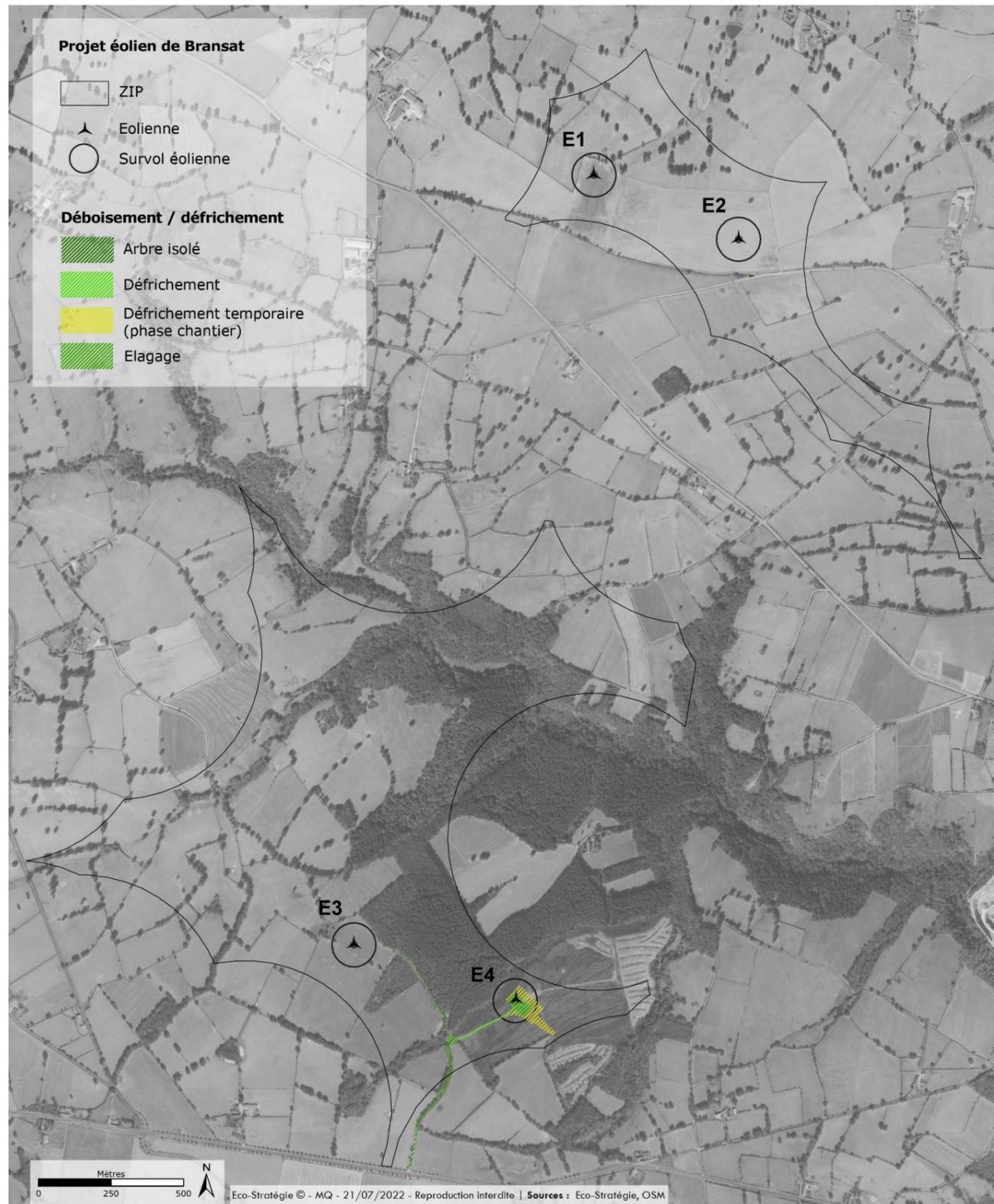


Figure 101 – Opérations d’élague, d’abatage et de défrichage du projet éolien de Bransat

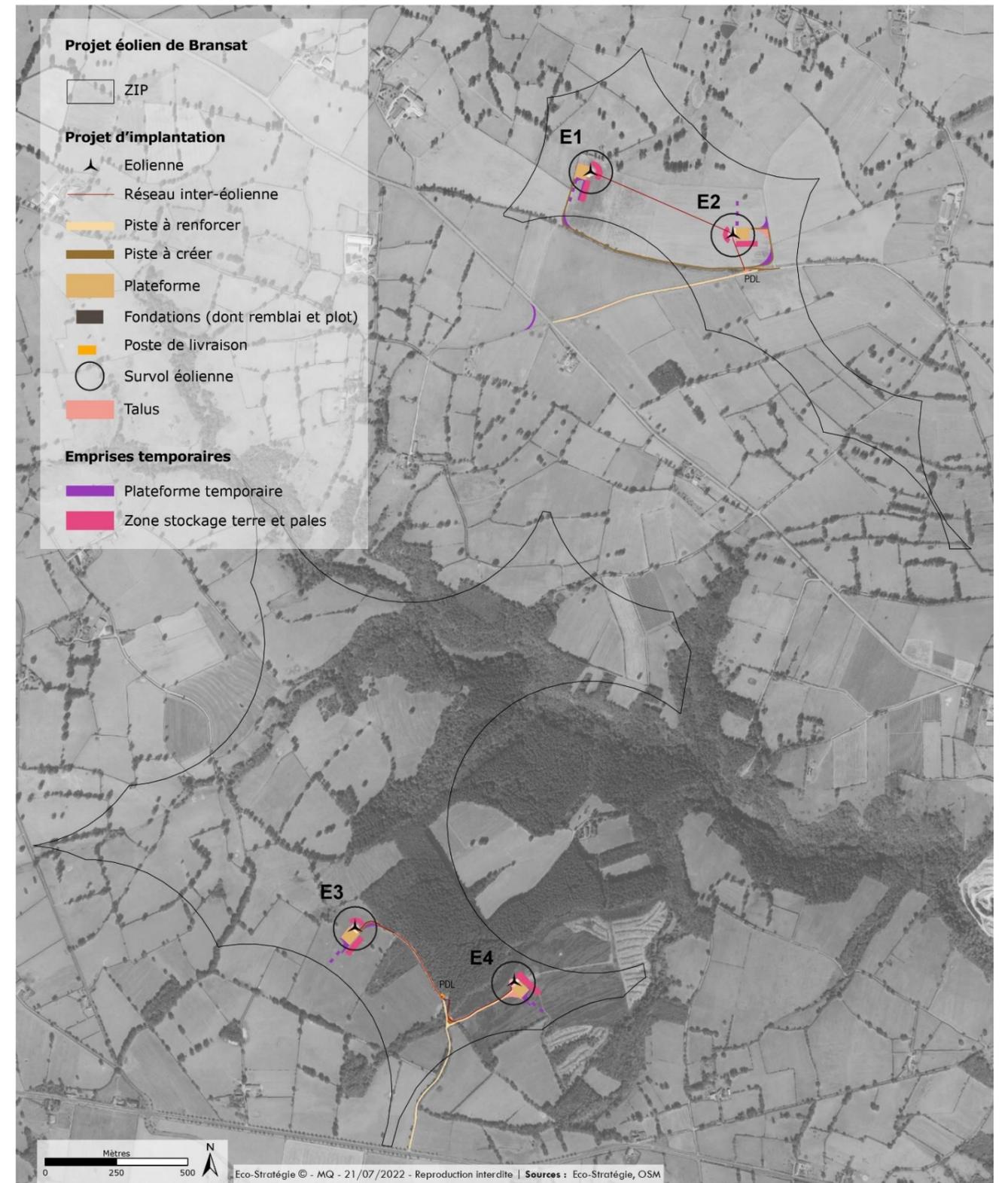


Figure 102 – Emprises temporaires du projet éolien de Bransat

XI.7. Incidences liées au balisage lumineux

Remarque :

Le balisage des éoliennes est actuellement défini par l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne, entrée en vigueur au 1er février 2019 et modifié le 29 mars 2022.

Les éoliennes choisies pour le projet seront conformes à cet arrêté.

Afin d'assurer la sécurité vis-à-vis de la navigation aérienne, les éoliennes d'un parc éolien **doivent être dotées d'un balisage lumineux**, assuré par des **feux à éclats de couleur blanche le jour**, et de **couleur rouge la nuit**. Ces feux doivent être installés sur le **sommet de la nacelle** et doivent assurer une visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°). Les éclats des feux d'un même parc éolien doivent être synchronisés entre eux, de jour comme de nuit.

Ainsi chaque éolienne est dotée :

- d'un balisage lumineux de jour assuré par des feux d'obstacle moyenne intensité de type A (feux blancs de 20 000 candelas [cd]) ;
- d'un balisage lumineux de nuit assuré soit par des feux d'obstacle moyenne intensité de type B (feux rouges fixe de 2 000 cd), soit par des feux à faisceaux modifiés respectant la répartition lumineuse donnée par le tableau au §3.5 modifié de l'Annexe II. Leur intensité est aussi de 2 000 cd, mais leur angle est incliné de 4° de site au-dessus du plan horizontal. Cette légère inclinaison des feux nocturnes vers le haut permettra la réduction de leur impact visuel la nuit.
- En phase chantier, un balisage temporaire constitué de feux d'obstacle basse intensité de type E (rouges, à éclats, 32 cd) ou de feux sommitaux pour éoliennes secondaires (rouges, à éclats, 200 cd) est mis en œuvre dès que la nacelle de l'éolienne est érigée. »

La fréquence des éclats réglementaire pour les éoliennes non côtières est de 20 éclats par minute, de jour comme de nuit. La durée d'allumage des feux à éclats nocturnes est désormais égale à un tiers de la durée totale d'un cycle. C'est à dire que sur un cycle, l'éclat durera un tiers du temps, et deux tiers du temps les feux seront éteints.

La manière de percevoir l'éclairage diurne et nocturne dépend des conditions météorologiques : le balisage ne sera donc pas visible tout au long de l'année depuis les alentours. Lorsque l'atmosphère est particulièrement nuageuse ou brumeuse, l'éclairage est vite atténué pour n'être plus perceptible qu'aux abords immédiats du parc éolien qui en est équipé. Au contraire, lorsque l'atmosphère est claire et dégagée, les feux de balisage nocturne peuvent être visibles sur des dizaines de kilomètres à la ronde. Naturellement, entre ces deux situations extrêmes, il existe un grand nombre de nuances. En **journée**, toutes les éoliennes constituant la périphérie du champ éolien doivent être balisées. Sous certaines conditions (distance, altitude), le balisage peut donc se limiter aux éoliennes dites « périphériques ». L'intensité lumineuse des feux employés se confond avec la lumière du jour. Le contraste entre la lumière naturelle (luminosité moyenne ou forte) et celle issue du balisage est faible. En pleine journée cela n'entraîne pas de gêne. Ce balisage possède une incidence paysagère négligeable car très difficilement visible ; cependant cette dernière peut s'accroître lorsque le jour diminue et que l'obscurité s'installe (fin de journée et soirée notamment avec une luminosité devenant plus faible).

La **nuit** (absence ou quasi-absence de luminosité), bien que les éoliennes ne soient pas visibles directement, leur présence est soulignée par les éclats lumineux du balisage réglementaire **nocturne**. Les lumières sont alors distinctement perceptibles, en particulier dans les campagnes où elles apparaissent généralement comme des sources lumineuses s'ajoutant aux halos lumineux produits par l'éclairage des villes et des villages. Toutefois, il est fait la distinction entre les éoliennes dites « principales » et dites « secondaires » : les éoliennes situées au niveau des sommets du polygone constituant la périphérie du champ éolien sont des éoliennes principales. L'intensité du balisage peut alors varier de forte à moyenne selon si ce sont des éoliennes principales ou secondaires.

Les éoliennes prévues étant d'une hauteur en bout de pale supérieure à 150 m et inférieure à 200 m, un balisage intermédiaire est également nécessaire (feux basse intensité de type B - feux rouges fixes de 32 cd) à 45 m du sol (avec une tolérance de plus ou moins 10 m pour éviter l'intermittence que causerait le passage des pales). S'ajoutent des **feux intermédiaires** de faible intensité situé **à 45m**

du sol pour des éoliennes supérieure à 150m de hauteur. Ils sont implantés de manière à être visibles dans tous les azimuts.

Si ce balisage est rendu obligatoire pour des raisons de sécurité, les clignotements lumineux d'un parc éolien sont perceptibles de loin et peuvent avoir des **effets plus ou moins forts sur les paysages nocturnes**. Actuellement, les paysages nocturnes du territoire sont ceux d'une campagne résidentielle à l'Est, c'est-à-dire éclairé par les villes et villages des coteaux viticoles de Saint-Pourçain-sur-Sioule, à la transition avec les paysages nocturnes davantage préservés de la campagne bourbonnaise. Aucun balisage lié aux éoliennes n'est actuellement en fonctionnement. Néanmoins, les éoliennes de Moulin du bocage (parc autorisé) sont à prévoir.

Les éoliennes projetées s'inscrivent dans un paysage semi-ouvert, où la présence du motif éolien est rare. Leur balisage nocturne sera visible régulièrement dans le paysage, à proximité immédiate mais aussi sur de plus longues distances. Les inflexions de la topographie, les filtres végétaux et bâtis et l'éloignement nuancent ces perceptions. L'impact du balisage lumineux du projet de parc éolien de Bransat varie de fort à nul en fonction de la distance et des caractéristiques paysagères.

Ainsi, le projet de Bransat introduira des effets lumineux dans les paysages de l'aire d'étude rapprochée. L'incidence est jugée nulle la journée et forte la nuit. Le balisage lumineux a donc un impact nocturne principalement sur les lieux de vie, et dans une moindre mesure sur les axes routiers.

Toutefois les feux pourront être synchronisés avec le parc éolien de Moulin du Bocage réduisant ainsi les effets paysagers nocturnes.

XII. ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

XII.1. Réglementation

Conformément à l'article R.122-5-5°-e) du code de l'environnement, l'objectif de ce chapitre est d'analyser le « cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés, en tenant compte le cas échéant des problèmes environnementaux relatifs à l'utilisation des ressources naturelles et des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement susceptibles d'être touchées.

Les projets existants sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont été réalisés.

Les projets approuvés sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont fait l'objet d'une décision leur permettant d'être réalisés.

Sont compris, en outre, les projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une consultation du public ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage.

Il est volontaire d'aborder tous les parcs éoliens ayant reçu un avis de l'Autorité Environnementale qui ne sont pas encore construits dans le paragraphe relatif aux incidences cumulées. En effet, les incidences du projet sont évaluées précédemment, dans le paysage existant, avec les parcs éoliens construits. Les parcs en projet accordés ou en cours d'instruction n'ont pas été traités précédemment.

XII.2. Contexte éolien

Afin d'illustrer les incidences cumulées du projet de Bransat avec les autres projets éoliens non encore construits, **les 54 points de vue utilisés pour les photomontages** ont été simulés et sont présentés dans le carnet de photomontages.

Pour rappel, une seule éolienne de 98m en bout de pales est actuellement construite, celle du parc des Diagots au sud de l'aire d'étude éloignée. Elle a été prise en compte dès l'analyse des incidences.

Par ailleurs, le territoire d'étude est concerné par le projet autorisé de **Moulin du Bocage**, composé de cinq éoliennes de 150m en bout de pales. A ce projet s'ajoutent ceux en cours d'instruction de :

- **Deux-Chaises-Le Theil**, composé de 5 éoliennes de 200m de hauteur en bout de pales,
- **Tréban**, composé de 6 éoliennes de 200m de hauteur en bout de pales,
- La **Garenne de la Mouthière**, composé de 4 éoliennes de 200m de hauteur en bout de pales.

Ces parcs dont le statut et la localisation sont rappelés **Figure 9 page 19** ne sont pas encore construits ni autorisés pour trois d'entre eux. Mais ils ont été pris en compte dans l'analyse des incidences cumulées (ajouté sur les photomontages).

XII.3. Incidences cumulées sur le périmètre d'étude

Au sein du territoire d'étude, cinq projets sont recensés en comptant le projet de Bransat. Cela représente 25 éoliennes au total d'une hauteur comprise entre 150m et 200m en bout de pales dans un rayon de 18 kilomètres.

Les quatre projets éoliens pris en compte dans cette analyse se concentrent sur le quart nord-ouest de l'aire d'étude éloignée, à proximité de la ligne de partage des eaux (Moulin du Bocage, Garenne de la Mouthière) ou de lignes de crêtes secondaires (Deux-Chaises-Le Theil et Tréban). Le projet de Bransat constitue donc la limite orientale de la répartition du motif éolien.

Avec une éolienne construite et un seul projet éolien actuellement autorisé, les éoliennes constituent pour l'instant un nouveau motif dans le bocage bourbonnais. En effet, l'introduction de plusieurs projets éoliens dans un territoire qui bénéficie d'une image d'une campagne bocagère et forestière, aux usages traditionnels encore préservés, constitue l'élément majeur de l'évolution de ces paysages. Cela touche aussi bien les incidences que les incidences cumulées.

Compte tenu de la répartition spatiale et du contexte initial, chacun des projets « ouvre » de nouveaux secteurs du territoire à des visibilité sur des éoliennes. Pour le parc des Diagots, les projets de Moulin du Bocage, de Tréban, de Deux-Chaises-Le Theil et de la Garenne de la Mouthière cela concerne 17,68% du territoire, essentiellement concentrés à l'est des aires d'étude éloignées et rapprochées (Cf. **Figure 103 page 180**). Pour le projet de Bransat, cela concerne 4.55% de la surface du territoire d'étude, concentrés :

- Le long du **rebord du plateau des forêts et bocage du bourbonnais**, aussi bien dans l'aire d'étude éloignée que rapprochée. Soit
 - o Sur **les collines et villages du vignoble de Saint-Pourçain** ;
 - o Dans la **vallée de la Bouble sur la rive droite** avec des visibilité qui s'ouvrent jusqu'en **fond de vallée**. Cela concerne également le **Val de Sioule**, en particulier de l'affluence de la Bouble jusqu'à la confluence avec l'Allier ;
 - o Une bande globalement située le long de la D34 (nord-est du projet) et qui s'étend jusqu'en rebord d'Allier. Cette bande théorique s'évase et se morcelle progressivement sur les reliefs sillonnés de nombreuses rivières vers le nord ;
- Les **rebords des vallons du Gaduet, du Douzenan et des Bordes** sur les séquences qui passent à proximité des éoliennes voire entre les deux groupes d'éoliennes. Sur le ruisseau du **Gaduet**, lorsque le recul permet au regard de passer au-dessus des coteaux, des secteurs de visibilité sont ouverts dans **l'axe de la rivière**, aussi bien à l'est qu'à l'ouest.
- La **rive droite du Val d'Allier** avec l'extension des visibilité existantes vers le fond de vallée ;
- De façon plus sporadique sur les **rebords des « pics » de Charroux, Naves, Bellenaves**, etc. et sur les pentes ouest du bocages bourbonnais.

Ailleurs sur le territoire, le projet de Bransat s'inscrit dans des horizons qui sont déjà concernés par des visibilité sur le parc existant des Diagots, le projet autorisé de Moulin du Bocage et/ou les trois projets en instruction simultanément (31% du territoire). Dans le tiers nord-ouest du territoire, il est à noter que les projets sont difficilement visibles au sein des mêmes panoramas : dès qu'un point de vue se trouve entre les projets, certaines éoliennes apparaissent dans le dos de l'observateur (Cf. **photomontage n°25** où les autres parcs se trouvent dans le dos de l'observateur, **photomontages n°2, 4 ou 15** où les cadrages 120° ne peuvent contenir tous les projets)

Sur les 54 photomontages, 23 présentent des effets cumulés et seuls 15 d'entre eux ont permis de conclure à une incidence cumulée allant de très faible à modérée (Cf. **photomontages n°1, 2, 3, 6, 7, 8, 12, 14, 15, 16, 17, 25bis, 42, 43, 50**).

Dans un territoire où le motif éolien reste encore ponctuel, l'incidence cumulée est jugée globalement faible à modérée.

Rappel de l'échelle utilisée pour les niveaux d'incidences :

Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----	-------------	--------	--------	------	-----------

Tableau 30 – Bilan des points de vue pour lesquels des effets cumulés ont été relevés (les photomontages sont visibles dans les carnets en annexe)

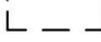
N° du point de vue	Distance à l'éolienne la plus proche (km)	Localisation du point de vue	Commentaire lié aux incidences paysagères cumulées du projet de Bransat vis à vis des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés	Niveau de l'incidence
1	14,2	Avenue de Chazeuil, sortie nord de Varennes-sur-Allier	Les éoliennes de Garenne de la Mouthière, Bransat et de Deux-Chaises – Le Theil sont visibles de la même façon que celles de Bransat. Les trois projets forment visuellement un seul et même projet cohérent avec les rotors et les pales qui dépassent de la ligne d'horizon (visibilité partielle). Le motif éolien est toutefois plus dense que celui observé sans le projet de Bransat, d'où un niveau d'incidence cumulée identifié comme faible.	Faible
2	11,0	N79	Les éoliennes de Bransat s'ajoutent à celles de Tréban plus proches et davantage visibles. Les éoliennes de Deux-Chaises – Le Theil situées en arrière-plan restent très discrètes (bouts de pales). Ainsi, le contexte bocager et la topographie vallonnée limitent les effets cumulés. Ces derniers sont tout de même évalués à faibles car les éoliennes de Bransat augmentent l'angle occupé par le motif éolien.	Faible
3	12,3	N7, dans le Val d'Allier	Les autres projets visibles sont très discrets et plus lointains. Ils viennent ponctuer l'horizon à droite du panorama. Le projet de Bransat renforce le motif éolien en étant plus proche et en occupant un angle horizontal plus important, les incidences cumulées sont alors évaluées à faibles.	Faible
4	13,4	D945, au nord-est du Montet	Le projet éolien de Deux-Chaises – Le Theil vient clairement caractériser le paysage avec ses cinq éoliennes bien visibles sur pratiquement toute leur hauteur car plus proches. Les extrémités des pales et les moyeux de trois éoliennes du projet de Tréban sont aussi visibles en arrière-plan sur la gauche du panorama. Les éoliennes de Bransat, plus discrètes, n'ajoutent donc pas d'effet paysager significatif à la scène perçue par rapport aux effets déjà créés par les autres projets éoliens. Le niveau d'incidence cumulée est alors évalué à négligeable.	Nul
6	20,4	N209, entrée sud de Billy	Les éoliennes de Garenne de la Mouthière, de Deux-Chaises – Le Theil et de Tréban viennent aussi ponctuer la ligne d'horizon. Le motif éolien est alors densifié, d'autant que les aérogénérateurs de Bransat se superposent à ceux de Deux-Chaises – Le Theil. Les incidences cumulées sont évaluées à faibles car le motif éolien est renforcé par la présence des 4 éoliennes de Bransat mais il était déjà bien représenté avec les trois autres projets visibles. Il n'y a pas d'effet réhibitoire et les espaces de respiration visuelle restent conséquents. Notons également que le château de Billy reste le point d'appel principal du panorama, il n'est pas concurrencé par la présence des éoliennes.	Faible
7	19,9	Remparts du château de Billy	Deux autres parcs éoliens sont perceptibles, celui de Garenne de la Mouthière et de Deux-Chaises – Le Theil. Les vues sont aussi très lointaines et l'ensemble reste cohérent : les éoliennes ponctuent l'horizon au loin sans prégnance et sans chevauchement. L'incidence cumulée est évaluée à faible car les quatre éoliennes de Bransat viennent légèrement densifier le motif éolien éloigné perçu et le site présente un enjeu élevé.	Faible
8	21,9	Périphérie du viaduc de la Boule	A gauche du panorama, les éoliennes de Garenne de la Mouthière sont davantage visibles car plus proches. La perception du projet de Deux-Chaises – Le Theil est quant à elle comparable à celle du projet de Bransat. Les incidences cumulées sont alors évaluées à faibles car les éoliennes de Bransat créent un angle supplémentaire occupé par l'éolien mais tout en étant discrètes.	Faible
9	21,6	Périphérie nord-ouest de Souvigny	Le projet éolien de Bransat n'ajoute aucune incidence supplémentaire au panorama car sa perception est dérisoire depuis ce point de vue. Les incidences cumulées sont alors négligeables.	Nul
10	15,4	D65, entrée nord-est de Besson	Les éoliennes des autres projets éoliens sont très discrètes et localisées tout à droite de ce panorama. Les incidences cumulées sont négligeables depuis ce point de vue.	Nul
12	12,7	D300, dans le Val d'Allier	Parmi les autres projets éoliens étudiés, seules trois éoliennes du projet de Tréban et une éolienne de Deux-Chaises – Le Theil sont partiellement perceptibles sur la moitié droite du panorama. Cette visibilité est très limitée. Les éoliennes de Bransat complètent sobrement le motif éolien perçu, le niveau d'incidences cumulées est donc fixé à faible.	Faible
14	17,1	Table d'orientation de Naves	Le projet éolien de Bransat s'ajoute à ceux de Deux-Chaises – Le Theil et de Tréban également visibles en arrière-plan, avec les aérogénérateurs qui se détachent lisiblement de l'horizon. Les trois projets occupent un angle cumulé de 8,2°. Le projet de Bransat ajoute un angle de 2,3° et augmente la présence du motif éolien dans le panorama lointain (les trois projets étant espacés régulièrement les uns des autres). Malgré la visibilité des éoliennes des trois projets, la prégnance des aménagements est noyée par l'ouverture remarquable du paysage observé et la distance (plus de 17 km). Les espaces de respiration sont conséquents, les incidences cumulées sont identifiées comme faibles.	Faible
15	15,5	Table d'orientation des Côtes Matras	Le projet éolien de Bransat se confond avec celui de Tréban pour ne former finalement qu'un seul et même ensemble. L'occupation horizontale par les éoliennes est limitée dans ce large panorama. Le niveau d'incidences cumulées retenu est faible.	Faible
16	15,0	Table d'orientation de Charroux	Le projet éolien de Bransat s'ajoute à ceux de Deux-Chaises – Le Theil et Tréban déjà visibles. Tous trois s'implantent en ligne en cohérence avec l'horizon et occupent un angle de 8,74° en cumulé. Les éoliennes de Bransat complètent le motif éolien sur 2,84°. Les incidences paysagères cumulées sont évaluées à modérées du fait de l'enjeu du site, et ce bien que les espaces de respiration restent importants.	Modéré
17	11,2	Table d'orientation d'Ussel-d'Allier	Le projet éolien de Bransat s'ajoute essentiellement à celui de Deux-Chaises – Le Theil qui, plus éloigné, ponctue en ligne la gauche du large panorama. Les éoliennes de Tréban sont très peu visibles (bouts de pale seulement) et n'entrent pas en compte dans l'analyse des incidences cumulées depuis ce point de vue. Les deux parcs éoliens visibles s'accordent bien ensemble et laissent de grands espaces de respiration, les incidences cumulées retenues sont faibles.	Faible
18	6,8	Périphérie ouest de Saint-Pourçain-sur-Sioule	La visibilité des autres projets éoliens est négligeable par rapport à celui de Bransat, le niveau d'incidence cumulée est alors nul.	Nul

19	8,5	Périphérie sud-est de Saint-Pourçain-sur-Sioule	La visibilité des autres projets éoliens est négligeable par rapport à celui de Bransat, le niveau d'incidence cumulée est alors nul.	Nul
23	4,5	Périphérie nord de Fleuriet	Les éoliennes des autres projets éoliens sont très peu visibles (seuls quelques bouts de pale se distinguent). Les incidences cumulées sont donc négligeables depuis ce point de vue.	Nul
25bis	5,8	D2009	Avec les éoliennes des parcs de Deux-Chaises – Le Theil et de Tréban, le motif éolien vient caractériser toute la moitié droite du panorama. La part cumulée de l'occupation par des éoliennes est de 31,9%. Le projet de Bransat ajoute une occupation importante dans le panorama (19,4%), ainsi les incidences cumulées paysagères sont évaluées à modérées.	Modéré
42	0,8	La Blégnière	Les éoliennes du projet de Deux-Chaises – Le Theil dépassent en arrière-plan des haies bocagères sur la droite du panorama. Par rapport à celles de Bransat, ces éoliennes sont beaucoup plus discrètes car bien plus éloignées ; les perceptions ne sont ainsi pas comparables. Le projet de Deux-Chaises – Le Theil se distingue dans un second temps. Le niveau d'incidence cumulée est donc identifié comme faible car le motif éolien principal reste celui de Bransat.	Faible
43	0,8	Maxdebout	Au loin, les éoliennes de Deux-Chaises – Le Theil dépassent très discrètement. Seul un rotor sera visible, les autres éoliennes ne laissant percevoir que des bouts de pales. Les éoliennes de Bransat et en particulier E1 et E2, concentrent les regards et rendent secondaire la perception des éoliennes de Deux-Chaises Le Theil. Le niveau d'enjeu des incidences cumulées est considéré comme faible depuis ce point de vue.	Faible
46	0,9	La Tuilerie	La végétation masque efficacement les éoliennes des autres projets ce qui rend négligeable leur perception (aucun rotor supplémentaire visible). Les incidences cumulées sont donc négligeables depuis ce point de vue.	Nul
50	2,7	Chemin au sud du donjon de Chenillat	Les éoliennes des autres projets éoliens sont très discrètes dans le panorama, seul le rotor d'une des éoliennes du projet de Deux-Chaises – Le Theil est visible. L'incidence cumulée est alors évaluée à très faible voire négligeable depuis ce point de vue.	Très faible
52	2,7	D280, à proximité de Bransat, dans le vignoble de Saint-Pourçain	La visibilité des éoliennes des autres projets éoliens est négligeable sur ce photomontage du fait des divers écrans visuels créés par le bâti et la végétation. Les incidences cumulées sont donc négligeables depuis ce point de vue.	Nul
55	2.1	Abords du Donjon de Chenillat (MH.98)	Seules les cinq éoliennes de Deux-Chaises-Le Theil s'ajoutent au projet éolien de Bransat, à l'extrémité gauche du panorama et selon un rapport d'échelle plus réduit. En effet, la distance permet à l'occupation du sol de masquer en grande partie les éoliennes. Ainsi, l'incidence cumulée est jugée faible depuis ce point de vue.	Faible
56	2.6	Hameau de Serre	Les projets de Tréban et de Deux Chaises-Le Theil apparaissent également au-dessus de la ligne de force formée par la vallée. Ils s'inscrivent entre les deux groupes de deux éoliennes de Bransat et, compte tenu de leur éloignement, ne sont visibles que partiellement. La prégnance des éoliennes de Bransat fait que le projet concentre les regards que la perception des autres projets reste secondaire. Ainsi, les incidences cumulées sont jugées modérées.	Modéré

Rappel des unités de paysages

Forêt et bocage Bourbonnais	Val d'Allier	Limagne de Gannat et St-Pourçain	Forterre
-----------------------------	--------------	----------------------------------	----------

ZIV « CUMULÉE » DU PROJET DE BRANSAT

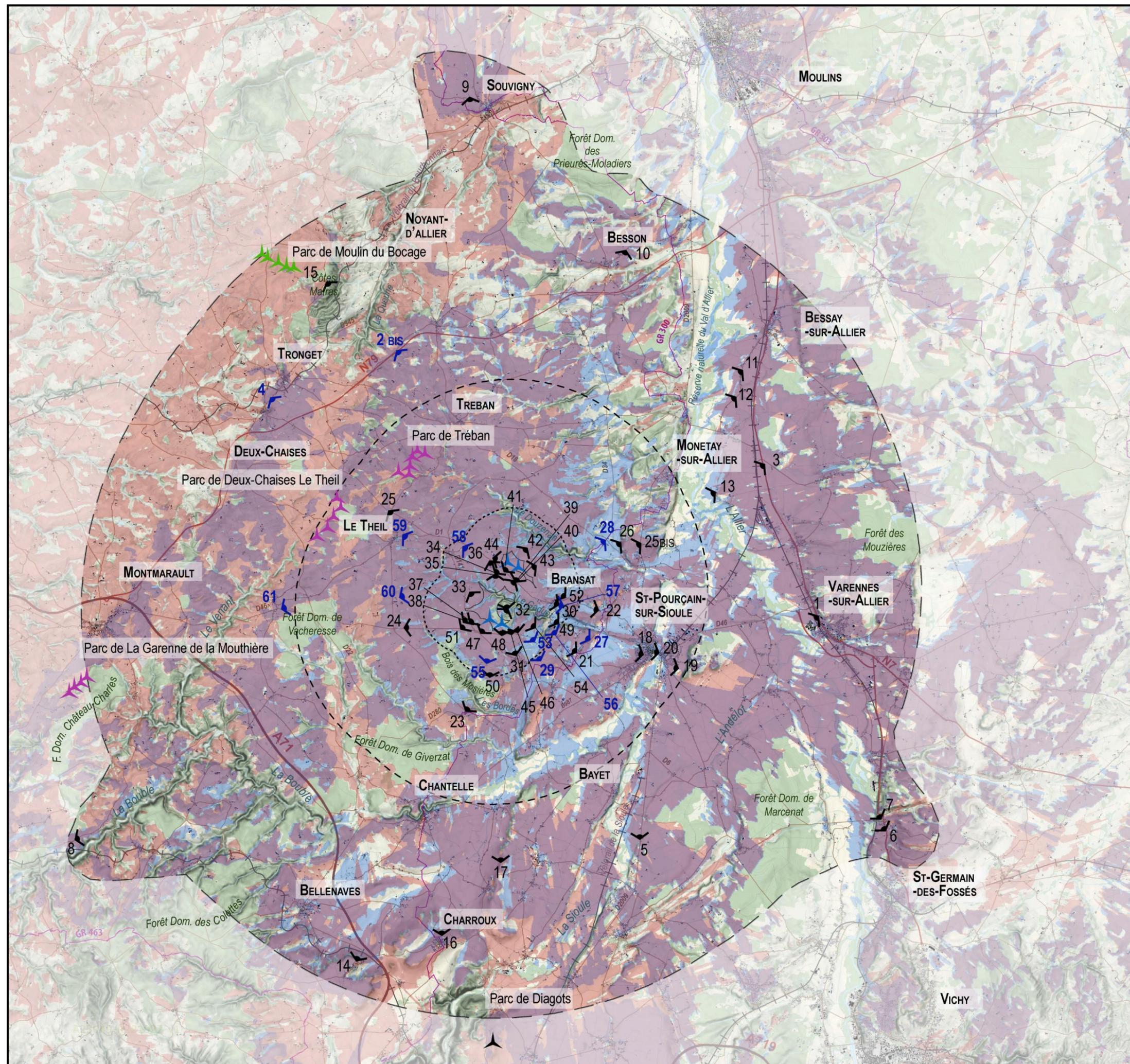
-  Zone d'Implantation Potentielle - ZIP
-  Aire d'Etude Immédiate - AEI (2 km)
-  Aire d'Etude Rapprochée - AER (8 km)
-  Aire d'Etude Eloignée - AEE (18 km)
-  Photomontages présentés dans le carnet
-  Photomontages complémentaires
-  Eoliennes du projet de Bransat
-  Eolienne construite
-  Eolienne autorisée
-  Eolienne en instruction

Zone d'Influence Visuelle en bout de pales

avec prise en compte de la topographie et de la végétation

-  Visibilité sur le contexte éolien uniquement
-  Visibilité cumulées du contexte éolien et du projet de Bransat
-  Visibilité sur le projet de Bransat uniquement

Figure 103 – ZIV cumulée du projet de Bransat et du contexte éolien



XII.4. Etude du risque de saturation visuelle

Source : Méthodologie développée par la DIREN Centre - 2007 ; Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts de parcs éoliens terrestres – Octobre 2020 ; Définition et évaluation de la saturation DREAL Bourgogne Franche-Comté - 2021

Le terme de saturation visuelle appliquée à l'éolien dans un paysage indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les axes d'observation. Compte tenu du contexte éolien de l'aire d'étude rapprochée et de la répartition des parcs et projets éoliens dans le territoire, les risques liés aux effets d'accumulation, de saturation et d'encerclement visuel par le motif éolien doivent être évalués au droit de certains villages, hameaux ou lieux de vie. Cette évaluation est faite au regard des secteurs habités des aires d'étude immédiates et rapprochées représentatifs des sensibilités territoriales.

Il existe toutefois une différence de perception entre les éoliennes situées à moins de 10 km qui sont toujours nettement présentes par temps « normal » et les éoliennes appartenant au paysage éloigné qui viennent qualifier les horizons lointains. En effet, si les effets cumulés généraux sont envisagés à l'échelle éloignée, les éoliennes visibles dans les horizons lointains ne créent pas d'effet de saturation car elles sont plus discrètes, visibles seulement depuis certains points de vue bien choisis qui font l'objet d'échappées visuelles et efficacement masquées par de nombreux obstacles de premiers plans. Les véritables effets d'encerclement et de saturation sont donc envisagés dans ce rayon de 10 km.

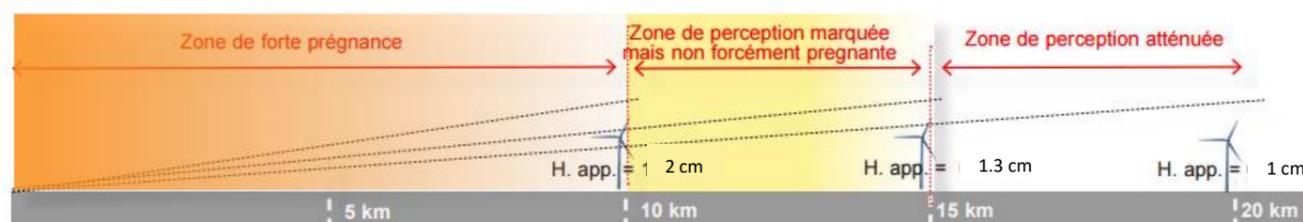


Figure 104 – Schématisation de la perception d'une éolienne de 200 m en bout de pale

XII.4.1 Méthodologie

L'analyse des risques de saturation visuelle est une **analyse cartographique** qui évalue l'angle d'occupation des éoliennes dans un horizon théorique dénudé de 360° depuis le centre d'un village, hameau ou lieu de vie. L'impossibilité dans les conditions réelles d'avoir une vue à 360° depuis un village ou un point de vue emblématique et donc d'avoir des vues sur l'ensemble des parcs éoliens en même temps, font que ces calculs restent théoriques. Afin d'être plus proche des perceptions réelles, la **topographie a donc été introduite dans les calculs** des différents indices : **lorsque les éoliennes s'inscrivent à l'arrière du relief et qu'elles ne sont pas visibles, elles n'ont pas été prises en compte dans l'indice d'occupation des horizons. Elles libèrent alors un espace sans éolienne qui peut faire partie de l'espace de respiration.** La végétation et le bâti n'ont pas été pris en compte.

L'analyse du risque de saturation visuelle a donc été abordé en trois temps : une analyse cartographique avec le calcul des indices de saturation, une confrontation avec le terrain via les vues filaires et une analyse photographique des entrées et sortie de village/hameau.

XII.4.1.1. Choix des parcs et projets éoliens étudiés

Les effets de saturation sont évalués vis-à-vis du projet éolien de Bransat, des parcs éoliens existants, accordés et ceux en instruction ayant reçu un avis de l'autorité environnementale. Toutefois, seuls les projets indiqués ci-dessous sont apparus dans le périmètre de 10km pris en compte pour faire les calculs autour des villages sélectionnés.

Tableau 31 – Contexte éolien apparaissant dans les 10km autour des villages sélectionnés pour l'étude de saturation (en plus du projet éolien de Bransat)

Nom du parc éolien	Distance au projet de Bransat	Demande environnementale	Hauteur bout de pales (m)
Parc éolien de Tréban	2,0 km	En cours d'instruction Arrêté de prolongation d'examen du 02 septembre 2021	200
Parc éolien de Deux Chaises Le Theil	3 km	En cours d'instruction Arrêté de prolongation d'examen du 02 septembre 2021	200
Parc éolien de la Garenne de la Mouthière	3,1 km	En cours d'instruction Etudes déposées fin d'année 2021 (demandes de compléments en cours)	200

XII.4.1.2. Le choix des villages et hameaux

L'analyse de la saturation visuelle s'appuie sur deux indices spécifiques : **l'angle d'occupation des horizons** par des éoliennes qui ne doit pas dépasser 120° et **l'angle de respiration visuelle** qui doit être supérieur à 160° (Cf. paragraphes ci-dessous). De ce fait, même s'ils sont proches du projet de Bransat, de nombreux villages peuvent être exclus de l'étude de saturation à la lecture d'une carte. En effet, aucun parc éolien n'étant présent sur toute la partie est de l'aire d'étude éloignée (Cf. **Carte du contexte éolien à l'échelle de l'AE** page 20).

Le choix s'est porté sur les secteurs situés entre les deux groupes d'éoliennes du parc de Bransat, c'est le cas du hameau de la Gallandière et du secteur de La Roche à Bransat. Par ailleurs, ont été retenus les lieux localisés dans le secteur nord-ouest entre les parcs en projet de Tréban et de Deux-Chaises – Le Theil et celui de Bransat.

Les autres secteurs du territoire étudié ne présentent aucun risque de saturation visuelle car ils sont éloignés des autres projets éoliens. Ainsi tous les villages de l'est, du sud y compris du Val d'Allier sont exclus de l'analyse et ne sont pas concernés par d'éventuels phénomènes de saturation visuelle par l'éolien.

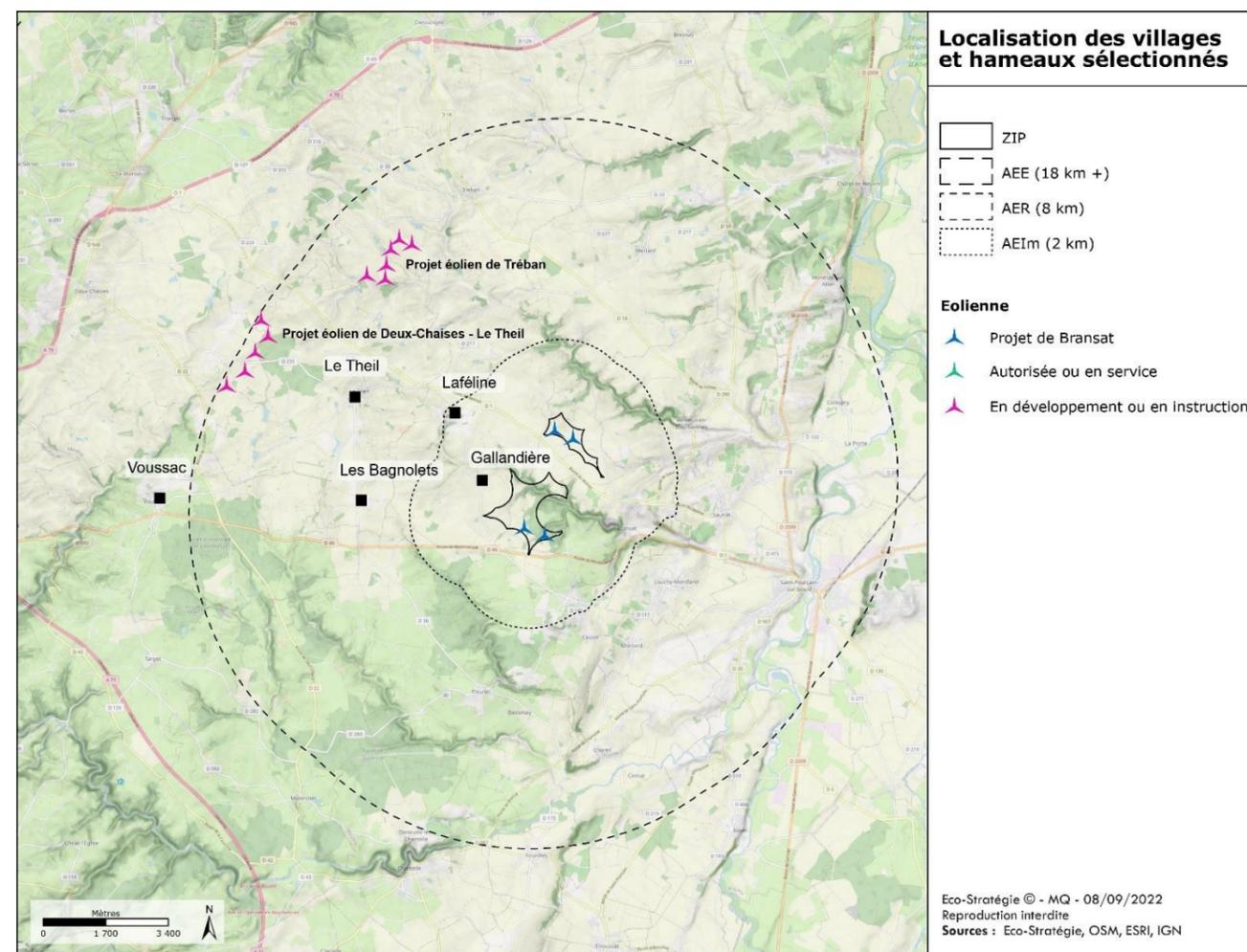


Figure 105 – Contexte éolien et villages de l'étude de saturation

XII.4.1.3. Cartes et indices de saturation visuelle

Dans un premier temps, la saturation visuelle est étudiée de façon précise depuis le centre du village, **point de référence choisi pour rechercher la situation la plus pénalisante** :

- tout d'abord, le village fait l'objet d'une analyse en fonction de « **l'état actuel** » c'est à dire en ne prenant en compte que les parcs construits et accordés. Le parc éolien de Bransat est ajouté pour étudier spécifiquement ses effets sur le risque de saturation visuelle du village.
- puis, le village fait l'objet d'une analyse en fonction de « **l'état projet** » c'est à dire en prenant en compte l'ensemble des projets éoliens du territoire d'étude (construits, accordés, en cours d'instruction et ceux demandés par la DREAL). Le parc éolien de Bransat est de nouveau ajouté pour étudier spécifiquement ses effets sur le risque de saturation du village.

Au sein des étapes d'analyse que sont l'état actuel et l'état projet, le village fait à chaque fois l'objet d'une analyse cartographique spécifique sur un rayon de 10km et sur 360° (carte de saturation visuelle) avec le calcul des indices de saturation. Au besoin, cette analyse pourra être produite depuis d'autres points repérés comme des situations critiques.

• Indice d'occupation de l'horizon

L'indice d'occupation des horizons (valeur A) correspond à la **somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens depuis le centre du village, hameau ou lieu de vie**. Il prend en compte les angles de vue occupés par des éoliennes à moins de 10km et est calculé dans l'hypothèse d'une vision panoramique à 360° dégagé de tout obstacle visuel. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le village, mais elle permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage, ainsi que l'effet d'encercllement. L'angle intercepté n'est pas l'encombrement physique des pales, mais **toute l'étendue d'un parc éolien** (ou d'un groupe cohérent d'éoliennes) sur l'horizon, mesurée sur une carte. Cette évaluation pourra être pondérée en fonction de la distance entre les éoliennes et le village.

Le seuil d'alerte est fixé à 120°.

• Indice des espaces de respiration

L'indice des espaces de respiration (valeur B) mesure le plus grand angle continu sans éolienne visible. Un **seuil minimal de 160° est fixé**. Cette valeur renvoie au champ de vision humain.

Le risque de saturation visuelle est avéré si les deux seuils (indice d'occupation des horizons fixé à 120° maximum et indice des espaces de respiration sur les horizons fixé à 160° minimum) sont atteints.

Lorsqu'un seul des seuils d'alerte est atteint, le risque de saturation peut être jugé acceptable si l'espace de respiration, considéré comme prioritaire, n'est pas trop faible.

Le risque de saturation visuelle est supposé inexistant lorsqu'aucun des seuils d'alerte n'est atteint.

XII.4.1.4. Prise en compte du contexte local

Afin de confronter les indices de saturation visuelle à la réalité du territoire, une **vue filaire** est réalisée sur 360° depuis le point de référence (centre du village). Etablie sur WindPro, cette vue représente la ligne d'horizon visuelle sur un angle panoramique. Elle prend en compte **uniquement la topographie du territoire** afin d'affiner les conclusions issues des deux calculs indices de saturation.

XII.4.1.5. Entrées et sorties de village

Dans un troisième temps, la saturation visuelle est donc appréhendée depuis les **entrées et sorties d'un village, hameau ou lieu de vie donné** et les différentes échappées visuelles depuis les limites bâties sont étudiées grâce à des photographies. Ces photographies, dont l'angle de vue est d'environ 120°, sont annotées localisant ainsi les **parcs éoliens construits, accordés ou en cours d'instruction**.

A noter que **si les projets ne sont pas visibles** du fait de la **topographie du territoire, leur emprise n'est pas représentée sur les points de vue**. S'ils sont masqués par des obstacles visuels, l'emprise visuelle théorique apparaît tout de même.

XII.4.2 Cas particulier de la Gallandière

XII.4.2.1. Centre du hameau de la Gallandière : indices de saturation

Etat actuel

La somme des angles horizontaux théoriquement interceptés par des éoliennes passe de 0° (actuellement aucune éolienne n'est visible) à 101° avec le projet éolien de Bransat. L'indice d'occupation des horizons (A) est en dessous du seuil d'alerte.

L'espace de respiration est de 259° après l'implantation du projet éolien de Bransat, ce qui est supérieur à 160°.

Etat projet

La somme des angles théoriquement interceptés par des éoliennes passe de 32.8° (ce sont les éoliennes existantes, accordées et en cours d'instruction) à 133.8° avec le projet éolien de Bransat. L'indice d'occupation des horizons (A) est donc supérieur au seuil d'alerte.

L'espace de respiration identifié au sud-ouest du territoire passe de 306,1° à 142,4° avec le parc éolien de Bransat. L'indice de respiration est en dessous du seuil d'alerte.

Depuis le centre du hameau de la Gallandière, l'implantation du projet de Bransat augmente l'indice d'occupation des horizons au-delà du seuil d'alerte. Le seuil d'alerte théorique de l'indice de respiration est également dépassé.

Les effets réels de saturation depuis la Gallandière nécessitent donc une étude plus fine présentée ci-dessous.

Tableau 32 -Indices de saturation visuelle depuis le hameau de la Gallandière

Gallandière	Etat actuel (construits + accordés)	Etat actuel + parc de Bransat	Etat projet (Etat actuel + parcs en instruction)	Etat projet + parc de Bransat
Indice d'occupation des horizons (A) A moins de 10km, Seuil d'alerte au-dessus de 120°	0	101	32,8	133,8
Espace de respiration A moins de 10km, seuil d'alerte en dessous de 160°	360	259	306,1	142,4
Indice de densité (nbr éoliennes entre 0-5 km/A) Seuil d'alerte au-dessus de 0,10	0	0,04	0	0,03

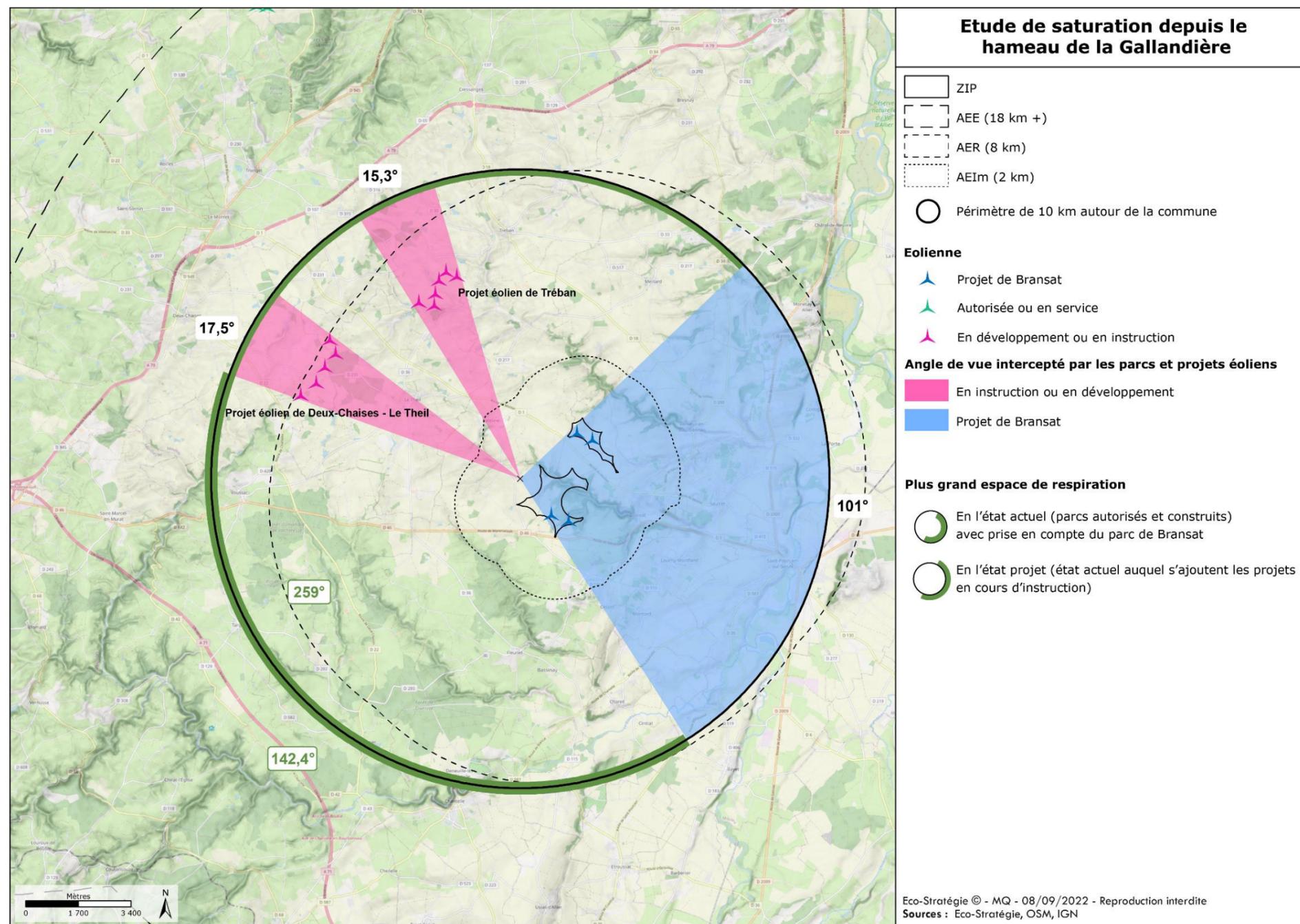


Figure 106 – Carte d'occupation visuelle depuis le hameau de la Gallandière avec prise en compte des parcs éoliens construits, accordés, en instruction et le parc éolien de Bransat

XII.4.2.2. Contexte local autour du hameau de la Gallandière

• Vue filaire

D'après la vue filaire sur 360°, le parc éolien de la Garenne de la Mouthière n'est pas visible et ceux de Deux-Chaises - Le Theil et de Tréban le sont très peu. Seuls les bouts de pales des éoliennes seront théoriquement perceptibles pour le projet de Tréban, le reste de l'aménagement étant masqué par la topographie (la végétation achève de masquer le reste, comme l'illustrent le reportage photographique ci-après). Ainsi, en prenant en compte la topographie, la saturation visuelle ne sera pas effective depuis la Gallandière.

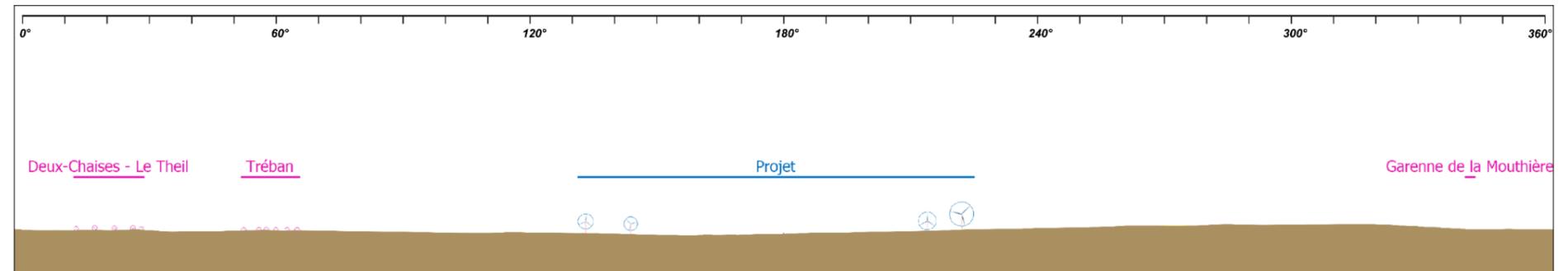
• Entrée et sorties de la Gallandière

Le reportage photographique présenté dans les pages suivantes permet d'illustrer la place de l'éolien (construit ou projeté) dans les vues observées depuis les entrées et sorties du hameau de la Gallandière situé sur le territoire communal de Laféline.

Les masques végétaux, en plus des masques topographiques, limitent considérablement les visibilitées des éoliennes. A noter aussi qu'au sein même du parc éolien de Bransat, qui ne compte que 4 éoliennes, il existe un important espace de respiration situé entre les deux groupes d'éoliennes. Cet espace n'est pas pris en compte dans la théorie car les 4 éoliennes appartiennent au même parc. Toutefois, dans la réalité l'angle d'occupation est bien inférieur aux 101° présenté sur la carte précédente.

Après la prise en compte de la topographie et des masques végétaux (reportage photographique en pages suivantes), les éoliennes des parcs en projet de Tréban et de Deux-Chaises - Le Theil seront très discrètes dans le paysage perçu. De plus, si on considère l'espace de respiration interne au parc éolien de Bransat, les seuils d'alerte de l'indice d'occupation des horizons et d'espace de respiration seront respectés. Les perceptions réelles viennent pondérer considérablement la théorie.

Le projet de Bransat n'induit donc pas de réel risque de saturation visuelle depuis le hameau de la Gallandière.



Note de lecture : Le socle beige représente la topographie, avec la ligne d'horizon théorique en son sommet. En dessous de cette ligne, les parcs ou projets éoliens ne peuvent pas être visibles. Les parcs situés au-dessus de la ligne d'horizon peuvent être masqués par des obstacles visuels tels que les arbres, la végétation ou les bâtiments.

Figure 107 – Vue filaire à 360° depuis le centre du hameau de la Gallandière avec prise en compte de la topographie

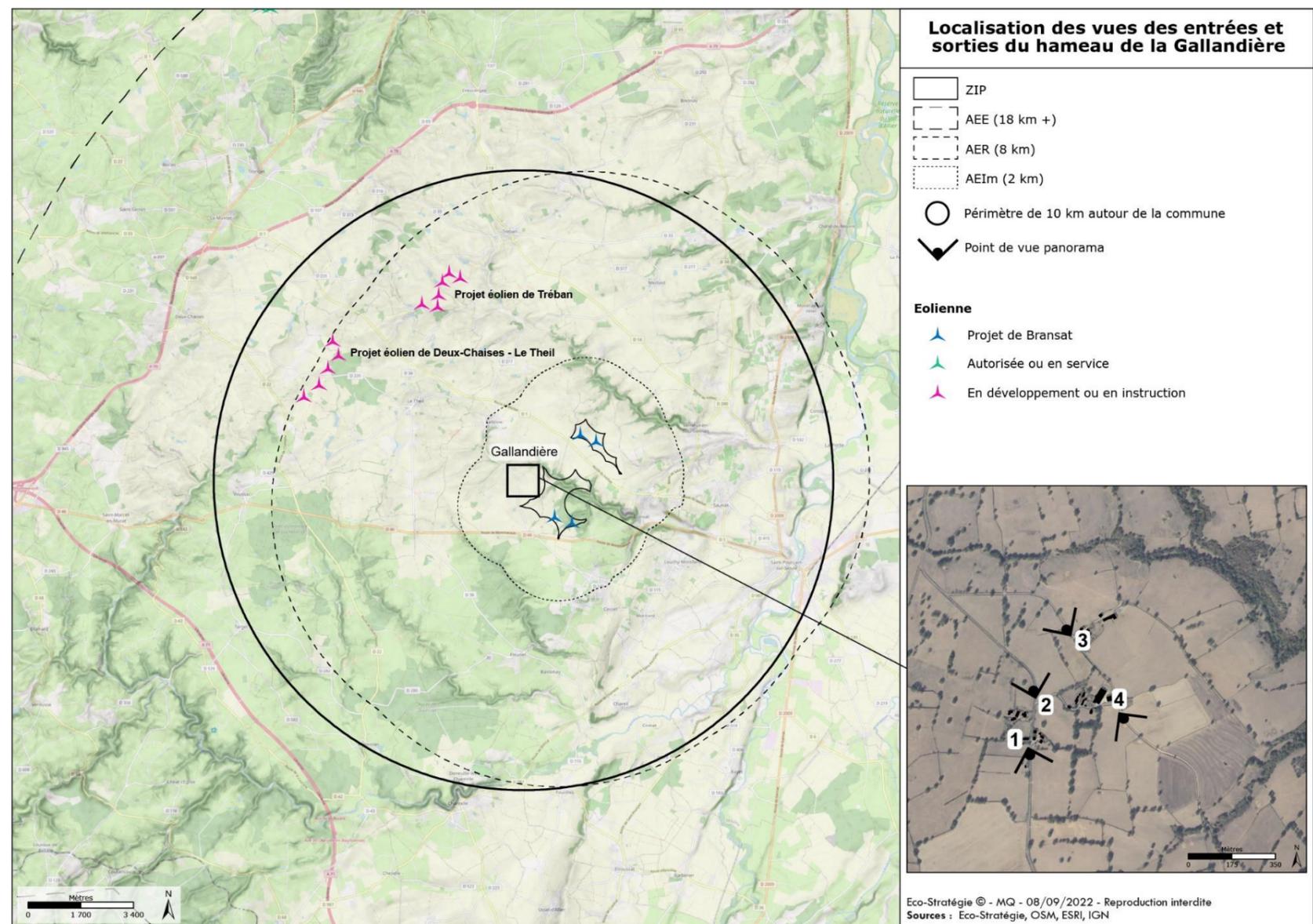


Figure 108 – Localisation des prises de vues présentées en pages suivantes illustrant les visibilitées depuis les accès au hameau de la Gallandière



1 Parc en projet de Bransat

Angle de vue d'environ 120°

Photographie 137 – Vue panoramique orientée sud depuis la limite bâtie sud-ouest de la Gallandière, sur la RD141 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 1 Figure 108 page 184



2 Parc en projet de Deux-Chaises – Le Theil Parc en projet de Tréban Parc en projet de Bransat

Angle de vue d'environ 120°

Photographie 138 – Vue panoramique orientée nord depuis la limite bâtie nord-ouest de la Gallandière, sur la RD141 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 2 Figure 108 page 184



3 Parc en projet de Deux-Chaises – Le Theil Parc en projet de Tréban Parc en projet de Bransat

Angle de vue d'environ 120°

Photographie 139 – Vue panoramique orientée nord depuis la limite bâtie nord-est de la Gallandière, impasse des Créchoux et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 3 Figure 108 page 184



Parc en projet des Bransat

Angle de vue d'environ 120°

Photographie 140 – Vue panoramique orientée sud depuis la limite bâtie sud-est de la Gallandière, impasse des Créchoux et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants
(Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 4 Figure 108 page 184

XII.4.3 Cas particulier de Laféline

XII.4.3.1. Village de Laféline : indices de saturation Etat actuel

La somme des angles horizontaux théoriquement interceptés par des éoliennes passe de 0° (actuellement aucune éolienne n'est visible) à 59,4° avec le projet éolien de Bransat. L'indice d'occupation des horizons (A) est en dessous du seuil d'alerte.

L'espace de respiration de 300,6° après l'implantation du projet éolien de Bransat, ce qui est supérieur à 160°.

Etat projet

La somme des angles théoriquement interceptés par des éoliennes passe de 46,1° (ce sont les éoliennes existantes, accordées et en cours d'instruction) à 105,5° avec le projet éolien de Bransat. L'indice d'occupation des horizons (A) reste néanmoins inférieur au seuil d'alerte fixé à 120°.

L'espace de respiration identifié au sud-ouest du territoire passe cependant de 287,1° à 123,3° avec le parc éolien de Bransat. L'indice de respiration est en dessous du seuil d'alerte.

Depuis le centre du village de Laféline, l'implantation du projet de Bransat augmente l'indice d'occupation des horizons mais ce dernier reste en dessous du seuil d'alerte. Le seuil d'alerte théorique de l'indice de respiration est néanmoins dépassé.

Les effets réels de saturation depuis Laféline nécessitent donc une étude plus fine présentée ci-après.

Tableau 33 -Indices de saturation visuelle depuis le village de Laféline

Laféline	Etat actuel (construits + accordés)	Etat actuel + parc de Bransat	Etat projet (Etat actuel + parcs en instruction)	Etat projet + parc de Bransat
Indice d'occupation des horizons (A) A moins de 10km, Seuil d'alerte au-dessus de 120°	0	59,4	46,1	105,5
Espace de respiration A moins de 10km, seuil d'alerte en dessous de 160°	360	300,6	287,1	123,3
Indice de densité (nbr éoliennes entre 0-5 km/A) Seuil d'alerte au-dessus de 0,10	0	0,11	0,09	0,07

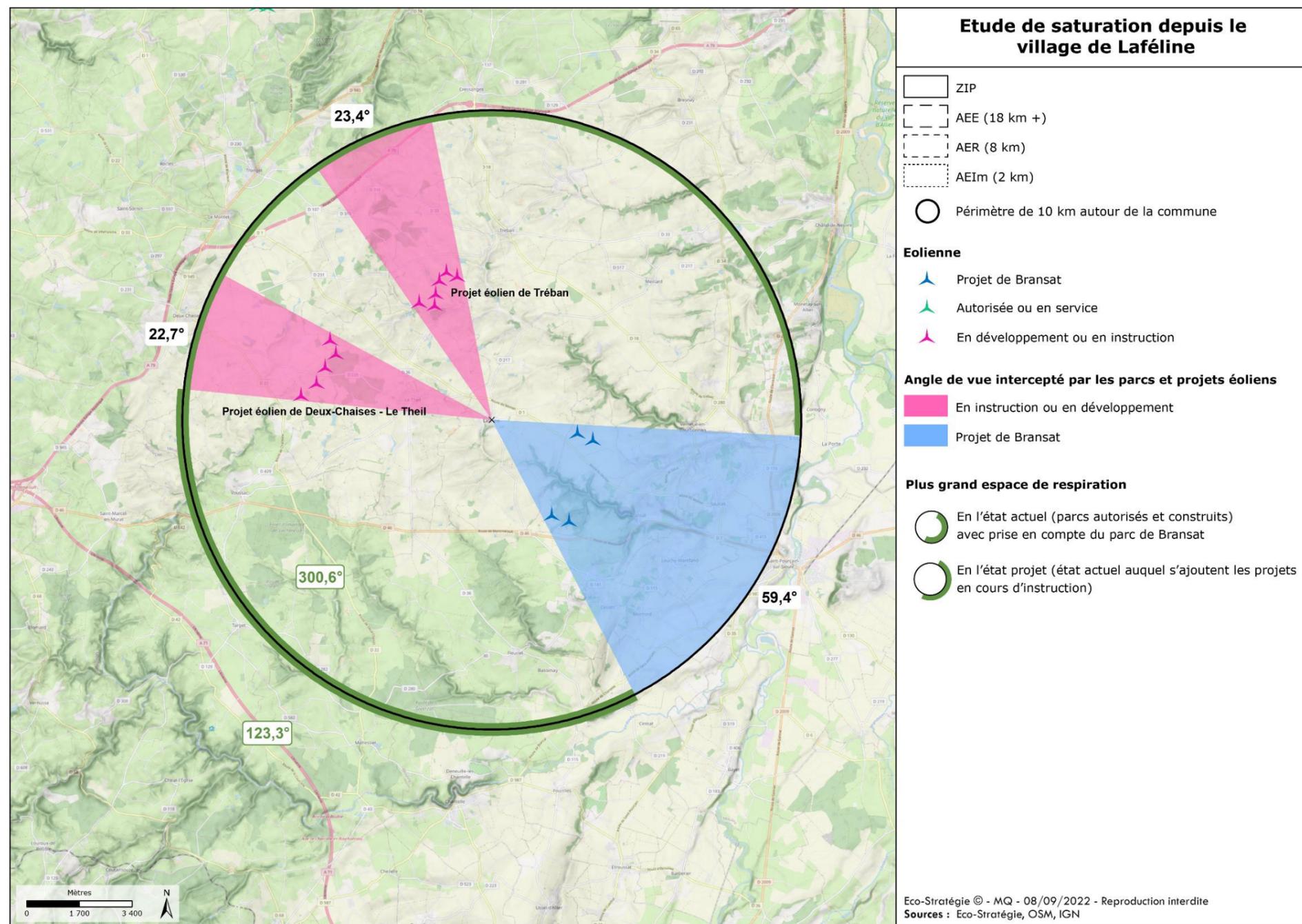
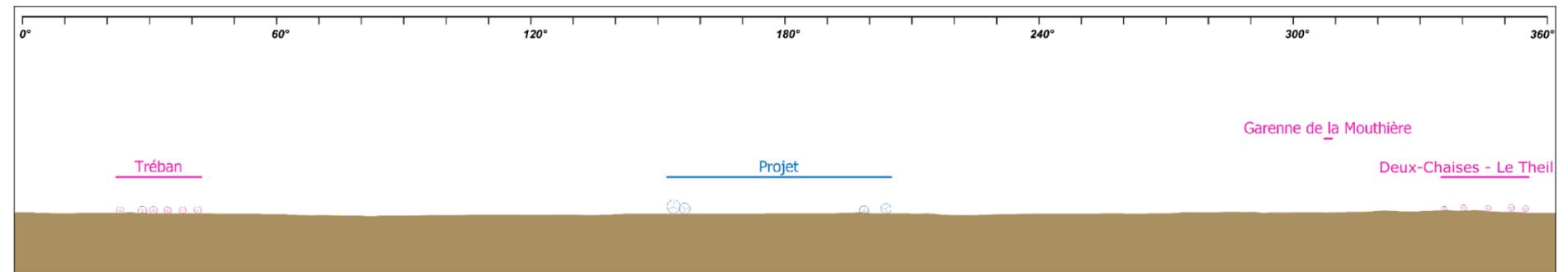


Figure 109 – Carte d'occupation visuelle depuis le village de Laféline avec prise en compte des parcs éoliens construits, accordés, en instruction et le parc éolien de Bransat

XII.4.3.2. Contexte local autour du hameau de Laféline

- **Vue filaire**

D'après la vue filaire sur 360°, aucun des parcs étudiés ne sera visible sur toute sa hauteur. De plus, la distance de plusieurs kilomètres entre le village de Laféline et chacun des projets éoliens limite la prégnance des aménagements dans le paysage perçu.



Note de lecture : Le socle beige représente la topographie, avec la ligne d'horizon théorique en son sommet. En dessous de cette ligne, les parcs ou projets éoliens ne peuvent pas être visibles. Les parcs situés au-dessus de la ligne d'horizon peuvent être masqués par des obstacles visuels tels que les arbres, la végétation ou les bâtiments.

Figure 110 – Vue filaire à 360° depuis le centre du village de Laféline avec prise en compte de la topographie

- **Entrée et sorties de Laféline**

Le reportage photographique présenté dans les pages suivantes permet d'illustrer la place de l'éolien (construit ou projeté) dans les vues observées depuis les entrées et sorties du village de Laféline situé en limite de l'aire d'étude immédiate.

Il nuance les calculs théorique puisque les différents obstacles visuels végétaux limitent aussi la perception des différents projets éoliens qui sont souvent peu ou pas visibles tous en même temps.

Après la prise en compte de la vue filaire et de la réalité du terrain, il s'avère que les 3 projets éoliens concernés ne seront pas réellement visibles en même temps sur la totalité des angles théoriques présentés en Figure 109. Ainsi, l'espace de respiration réel sera supérieur aux 123,3° annoncés théoriquement et restera au-dessus des 160°.

Le projet de Bransat n'induit donc pas de réel risque de saturation visuelle depuis le village de Laféline.

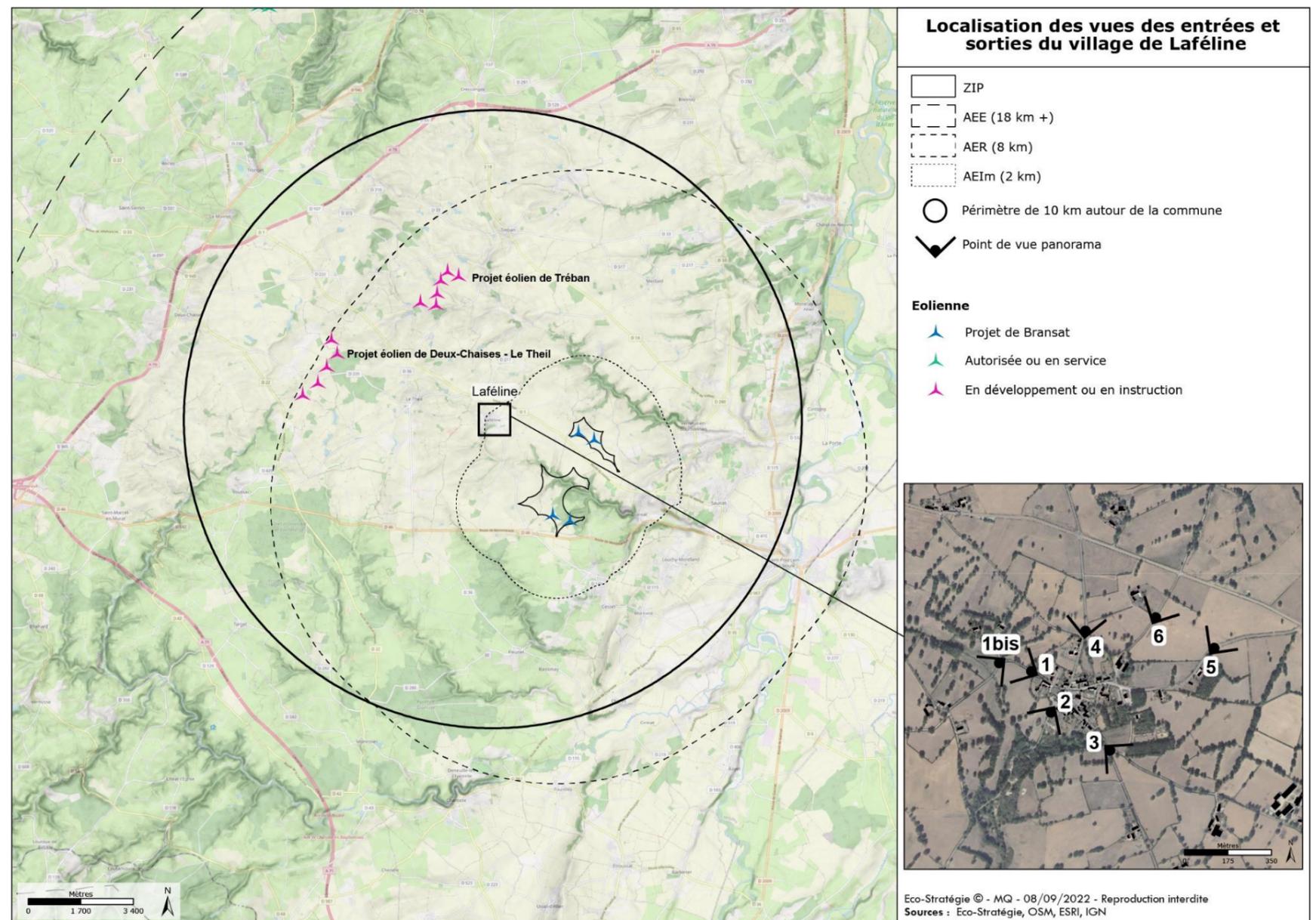


Figure 111 – Localisation des prises de vues présentées en pages suivantes illustrant les visibilitées depuis les accès au village de Laféline



Photographie 141 – Vue panoramique orientée ouest depuis la limite bâtie ouest de Laféline, rue des Martyrs et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 1 Figure 111 page 188



Photographie 142 – Vue panoramique orientée ouest depuis la sortie du village, croisement rue des Martyrs et impasse des Méchins, vue plus dégagée à l'ouest de Laféline ; emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 1bis Figure 111 page 188



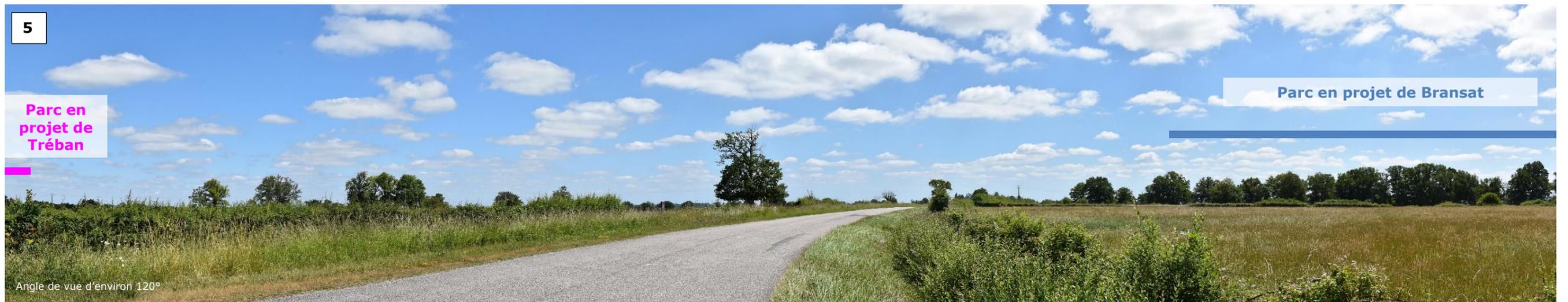
Photographie 143 – Vue panoramique orientée sud-ouest depuis la limite bâtie sud-ouest de Laféline, sur la route des Bagnolets et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 2 Figure 111 page 188



Photographie 144 – Vue panoramique orientée sud-est depuis la limite bâtie sud-est de Laféline, carrefour RD141 et rue de Chantalouette et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 3 Figure 111 page 188



Photographie 145 – Vue panoramique orientée nord depuis la limite bâtie nord de Laféline, RD141 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 4 Figure 111 page 188



Photographie 146 – Vue panoramique orientée est depuis la sortie du village de Laféline à l'est sur la RD441 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 5 Figure 111 page 188



Photographie 147 – Vue panoramique orientée nord-est depuis la sortie du village de Laféline au nord-est, rue du Gouyat et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 6 Figure 111 page 188

XII.4.4 Cas particulier du Theil

XII.4.4.1. Village du Theil : indices de saturation

Etat actuel

La somme des angles horizontaux théoriquement interceptés par des éoliennes passe de 0° (actuellement aucune éolienne n'est visible) à 34,3° avec le projet éolien de Bransat. L'indice d'occupation des horizons (A) est en dessous du seuil d'alerte.

L'espace de respiration de 325,7° après l'implantation du projet éolien de Bransat, ce qui est supérieur à 160°.

Par rapport aux deux précédents points de vue étudiés ; les indices illustrent bien que cette fois le projet de Bransat est plus éloigné et donc moins prégnant (aire d'étude rapprochée).

Etat projet

La somme des angles théoriquement interceptés par des éoliennes passe de 59,3° (ce sont les éoliennes existantes, accordées et en cours d'instruction) à 93,6° avec le projet éolien de Bransat. L'indice d'occupation des horizons (A) reste néanmoins inférieur au seuil d'alerte fixé à 120°.

L'espace de respiration identifié au sud-ouest du territoire passe cependant de 249,4° à 140,5° avec le parc éolien de Bransat. L'indice de respiration est en dessous du seuil d'alerte fixé à 160°.

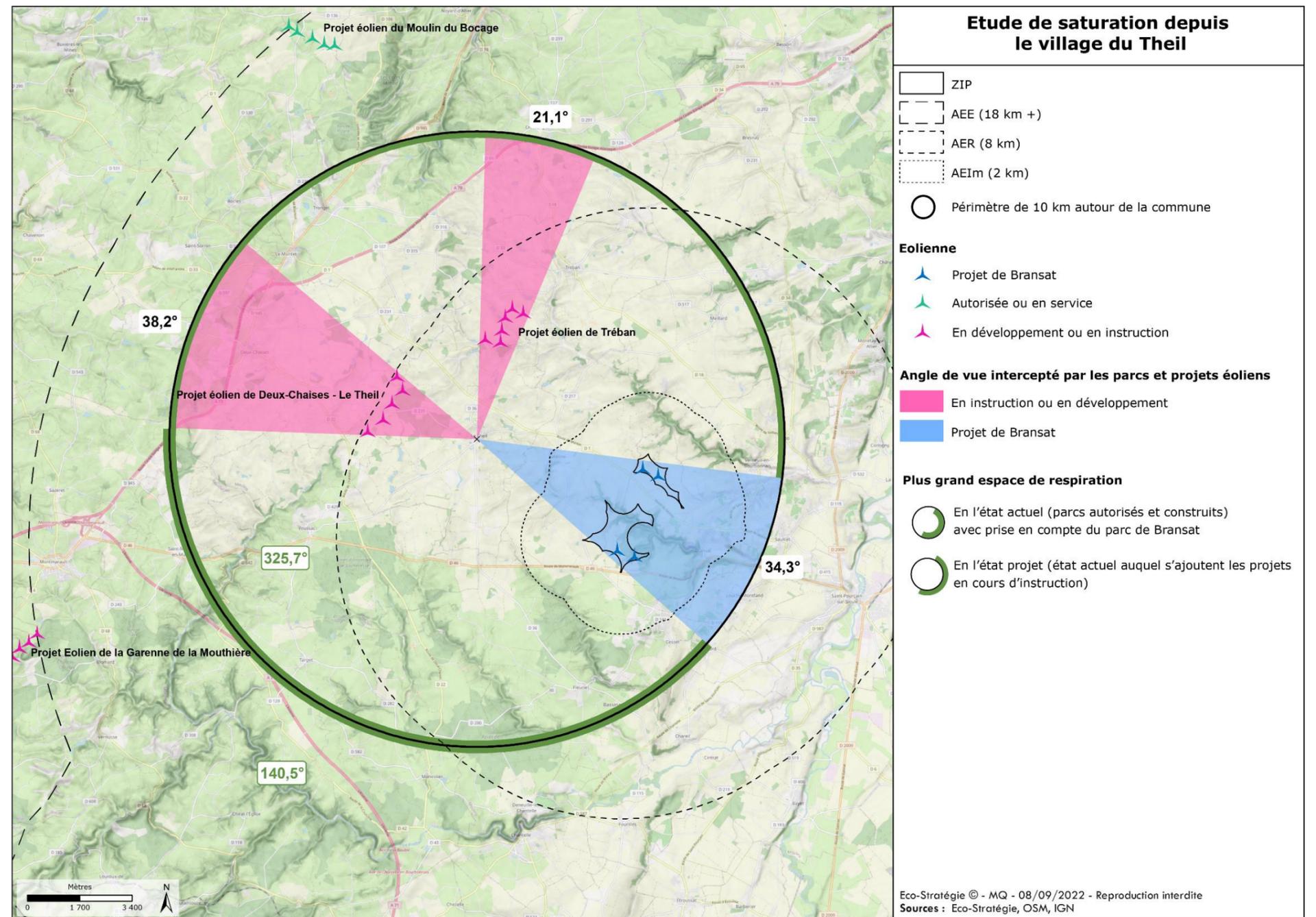
L'indice de densité est aussi très légèrement supérieur au seuil d'alerte.

Depuis le centre du village du Theil, l'implantation du projet de Bransat augmente l'indice d'occupation des horizons mais ce dernier reste en dessous du seuil d'alerte. Le seuil d'alerte théorique de l'indice de respiration est néanmoins dépassé.

Les effets réels de saturation depuis Le Theil nécessitent donc une étude plus fine présentée ci-après.

Tableau 34 -Indices de saturation visuelle depuis le village du Theil

Le Theil	Etat actuel (construits + accordés)	Etat actuel + parc de Bransat	Etat projet (Etat actuel + parcs en instruction)	Etat projet + parc de Bransat
Indice d'occupation des horizons (A) A moins de 10km, Seuil d'alerte au-dessus de 120°	0	34,3	59,3	93,6
Espace de respiration A moins de 10km, seuil d'alerte en dessous de 160°	360	325,7	249,4	140,5
Indice de densité (nbr éoliennes entre 0-5 km/A) Seuil d'alerte au-dessus de 0,10	0	0	0,19	0,12



XII.4.4.2. Contexte local autour du hameau du Theil

- **Vue filaire**

D'après la vue filaire sur 360°, le parc de Bransat ne sera que très peu perceptibles, seuls des bouts de pales dépassent de la ligne d'horizon. Cela vient donc nuancer l'indice relatif à l'espace de respiration car bien souvent, cet espace sera bien plus large que les 140,5° degrés théoriques puisque les éoliennes de Bransat ne seront pas visibles.

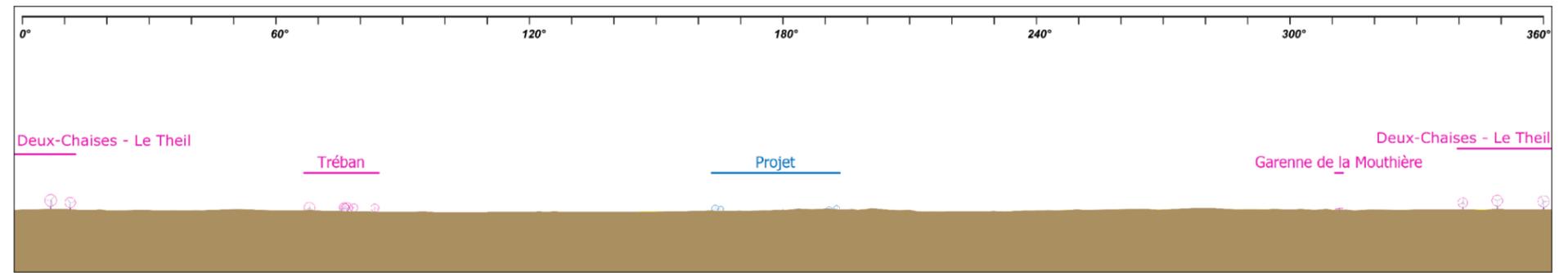
- **Entrée et sorties du Theil**

Le reportage photographique présenté dans les pages suivantes permet d'illustrer la place de l'éolien (construit ou projeté) dans les vues observées depuis les entrées et sorties du village du Theil situé au cœur de l'aire d'étude rapprochée.

Les perceptions des différents projets sont pondérées du fait de la présence des nombreux masques végétaux.

Après la prise en compte de la topographie et des masques végétaux (photographies), les éoliennes du projet de Bransat seront très discrètes dans le paysage perçu. De plus, les autres projets seront également peu prégnants et le sentiment d'encercllement par l'éolien ne sera pas avéré depuis le village du Theil.

Le projet de Bransat n'induit donc pas de réel risque de saturation visuelle depuis le village du Theil.



Note de lecture : Le socle beige représente la topographie, avec la ligne d'horizon théorique en son sommet. En dessous de cette ligne, les parcs ou projets éoliens ne peuvent pas être visibles. Les parcs situés au-dessus de la ligne d'horizon peuvent être masqués par des obstacles visuels tels que les arbres, la végétation ou les bâtiments.

Figure 113 – Vue filaire à 360° depuis le centre du village du Theil avec prise en compte de la topographie

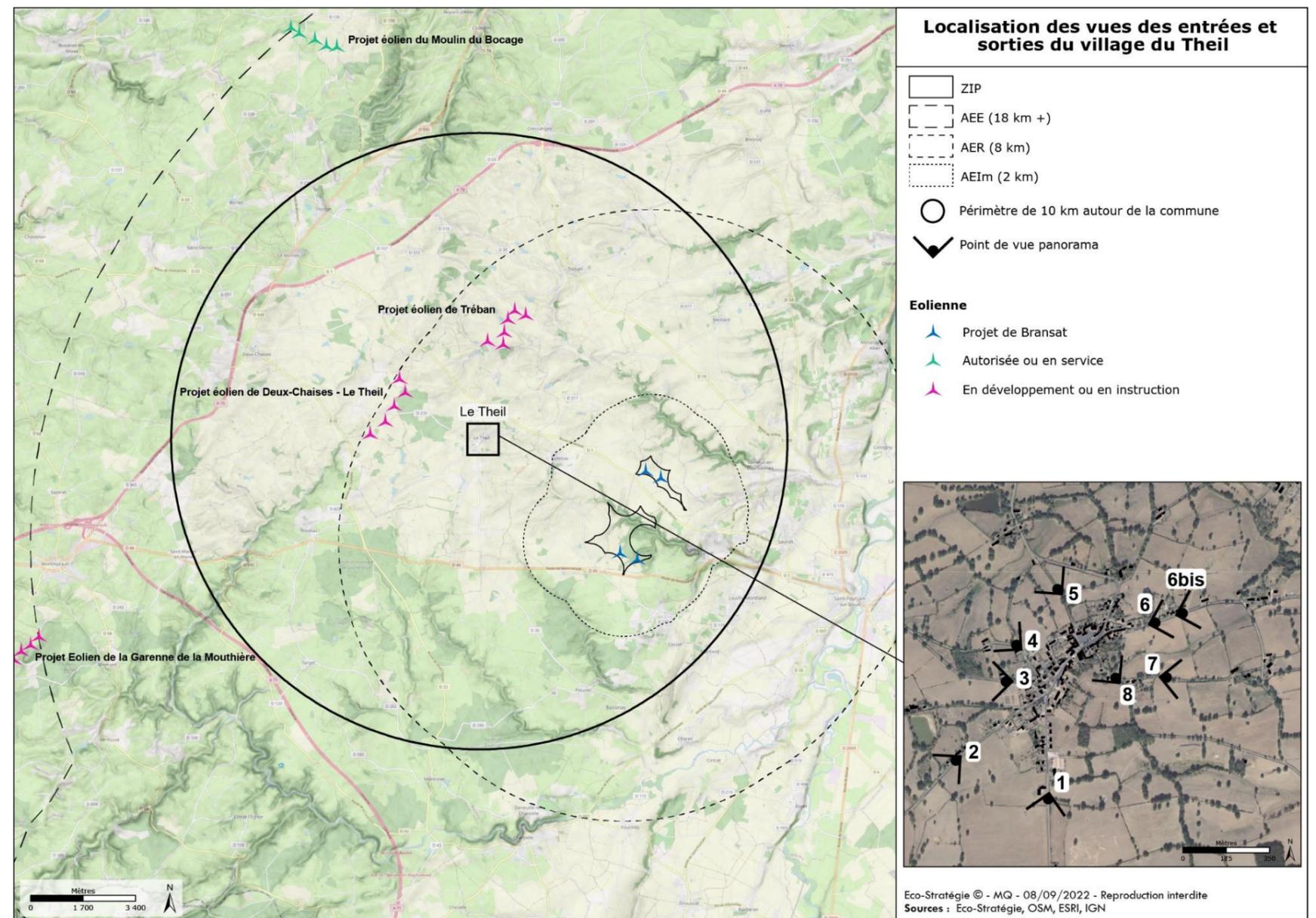


Figure 114 – Localisation des prises de vues présentées en pages suivantes illustrant les visibilitées depuis les accès au village du Theil



Photographie 148 – Vue panoramique orientée nord depuis la limite bâtie sud du Theil, sur la RD36 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 1 Figure 114 page 193



Photographie 149 – Vue panoramique orientée est / nord-est depuis la limite bâtie sud-ouest du Theil, sur la RD129 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 2 Figure 114 page 193



Photographie 150 – Vue panoramique orientée ouest depuis la limite bâtie ouest du Theil à proximité du cimetière, sur la RD235 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 3 Figure 114 page 193



Photographie 151 – Vue panoramique orientée nord / nord-ouest depuis la limite bâtie nord-ouest du Theil, rue de la Pierrière et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 4 Figure 114 page 193



Photographie 152 – Vue panoramique orientée nord depuis la sortie nord du village du Theil, en allant vers la RD36 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 5 Figure 114 page 193



Photographie 153 – Vue panoramique orientée est depuis la limite bâtie est du village du Theil, sur la RD235 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 6 Figure 114 page 193



6 bis

Parc en projet de Tréban

Parc en projet de Bransat

Angle de vue d'environ 120°

Photographie 154 – Vue panoramique orientée est depuis la limite bâtie est du village du Theil, sur la RD235 (vue plus dégagée) et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 6bis Figure 114 page 193



7

Parc en projet de Tréban

Parc en projet de Bransat

Angle de vue d'environ 120°

Photographie 155 – Vue panoramique orientée est depuis la limite bâtie sud-est du Theil au niveau du Champs du Theil et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 7 Figure 114 page 193



8

Parc en projet de Tréban

Parc en projet de Bransat

Angle de vue d'environ 120°

Photographie 156 – Vue panoramique orientée est / sud-est depuis la limite bâtie sud-est du village du Theil, rue du Lavoir et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 8 Figure 114 page 193

XII.4.5 Cas particulier des Bagnolets

XII.4.5.1. Hameau des Bagnolets : indices de saturation

Etat actuel

La somme des angles horizontaux théoriquement interceptés par des éoliennes passe de 0° (actuellement aucune éolienne n'est visible) à 35,9° avec le projet éolien de Bransat. L'indice d'occupation des horizons (A) est en dessous du seuil d'alerte.

L'espace de respiration de 324,1° après l'implantation du projet éolien de Bransat, ce qui est très supérieur à 160°.

Etat projet

La somme des angles théoriquement interceptés par des éoliennes passe de 37,7° (ce sont les éoliennes existantes, accordées et en cours d'instruction) à 73,6° avec le projet éolien de Bransat. L'indice d'occupation des horizons (A) reste néanmoins bien inférieur au seuil d'alerte fixé à 120°.

L'espace de respiration identifié au sud-ouest du territoire passe quant à lui de 294,8° à 203,8° avec le parc éolien de Bransat. Là encore, l'indice de respiration n'est pas concerné par le seuil d'alerte (160°).

Depuis le centre du hameau des Bagnolets les seuils d'alerte relatifs à l'indice d'occupation des horizons ainsi qu'à l'espace de respiration ne sont pas atteints. Le hameau n'est donc pas concerné par les effets de saturation.

Tableau 35 -Indices de saturation visuelle depuis le hameau des Bagnolets

Les Bagnolets	Etat actuel (construits + accordés)	Etat actuel + parc de Bransat	Etat projet (Etat actuel + parcs en instruction)	Etat projet + parc de Bransat
Indice d'occupation des horizons (A) A moins de 10km, Seuil d'alerte au-dessus de 120°	0	35,9	37,7	73,6
Espace de respiration A moins de 10km, seuil d'alerte en dessous de 160°	360	324,1	294,8	203,8
Indice de densité (nbr éoliennes entre 0-5 km/A) Seuil d'alerte au-dessus de 0,10	0	0,03	0,08	0,05

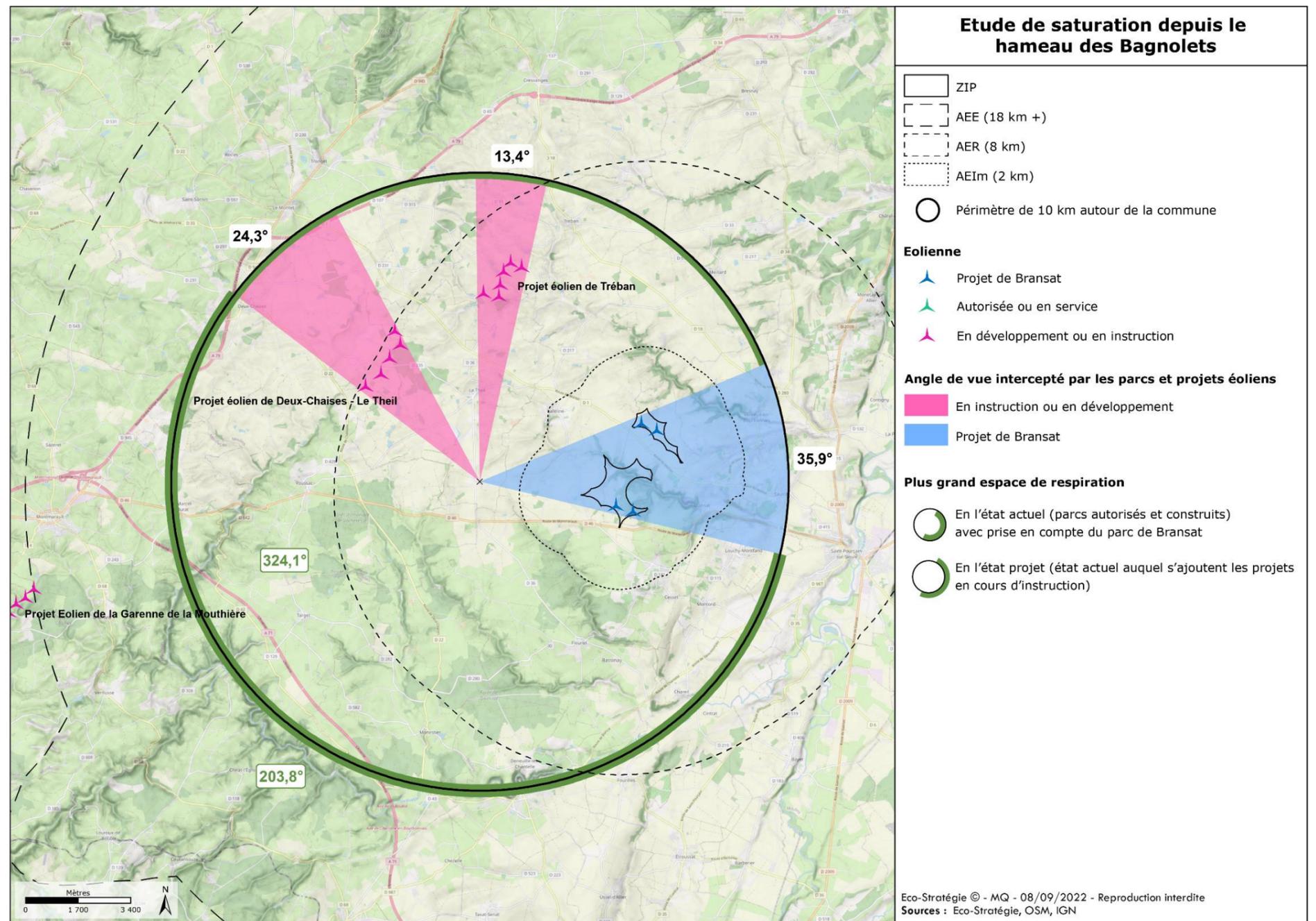


Figure 115 – Carte d'occupation visuelle depuis le hameau des Bagnolets avec prise en compte des parcs éoliens construits, accordés, en instruction et le parc éolien de Bransat

XII.4.5.2. Contexte local autour du hameau

En l'absence d'alerte sur les indices de saturation, la vue filaire n'apparaît pas nécessaire. Toutefois, le reportage photographique a été réalisé pour comprendre les effets de la topographie, des masques végétaux et bâtis.

- **Entrée et sorties des Bagnolets**

Le reportage photographique présenté dans les pages suivantes permet d'illustrer la place de l'éolien (construit ou projeté) dans les vues observées tout autour du hameau agricole des Bagnolets (commune du Theil). Ce secteur s'inscrit au sud des projets de Tréban et de Deux-Chaises – Le Theil et à l'ouest de celui de Bransat.

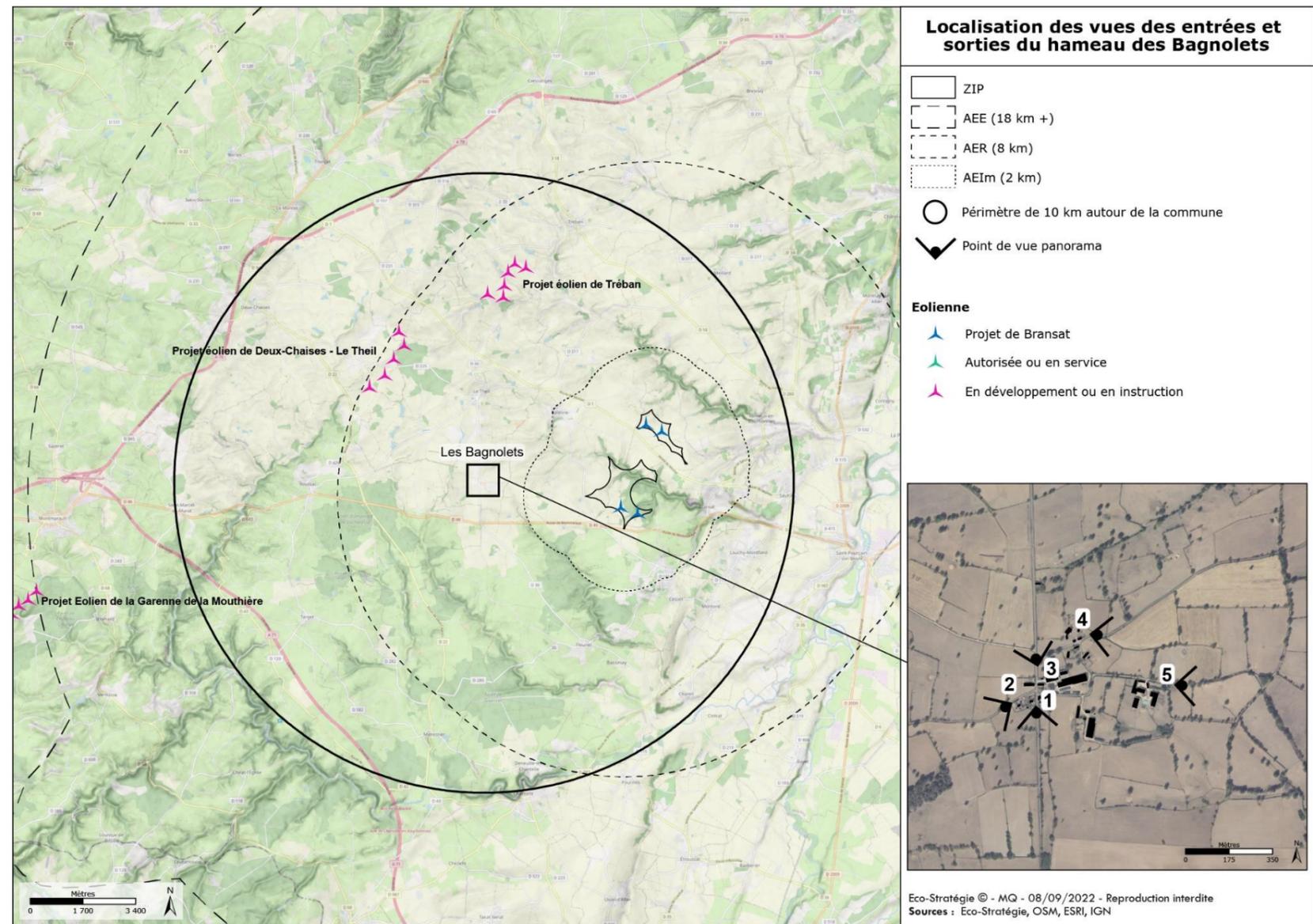


Figure 116 – Localisation des prises de vues présentées en pages suivantes illustrant les visibilités depuis les accès au hameau des Bagnolets



Photographie 157 – Vue panoramique orientée nord depuis la limite bâtie sud du hameau des Bagnolets, sur la RD36 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 1 Figure 116 page 198



Photographie 158 – Vue panoramique orientée nord-est depuis la limite bâtie sud-ouest du hameau des Bagnolets, en allant vers La Volière et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 2 Figure 116 page 198



Photographie 159 – Vue panoramique orientée nord depuis la limite bâtie nord du hameau des Bagnolets, sur la RD36 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 3 Figure 116 page 198



Photographie 160 – Vue panoramique orientée nord depuis la sortie nord du hameau des Bagnolets, en allant vers la RD36 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 4 Figure 116 page 198



**Photographie 161 – Vue panoramique orientée est depuis la limite bâtie est du hameau des Bagnolets, sur un chemin, et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants
(Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 5 Figure 116 page 198**

XII.4.6 Cas particulier de Voussac

XII.4.6.1. Village de Voussac : indices de saturation

• Etat actuel

La somme des angles horizontaux théoriquement interceptés par des éoliennes passe de 0° (actuellement aucune éolienne n'est visible) à 16,6° avec le projet éolien de Bransat, le projet est à plus de 10 km. L'indice d'occupation des horizons (A) est en dessous du seuil d'alerte.

L'espace de respiration de 343,4° après l'implantation du projet éolien de Bransat, ce qui est bien supérieur à 160°.

• Etat projet

La somme des angles théoriquement interceptés par des éoliennes passe de 17,6° (ce sont les éoliennes existantes, accordées et en cours d'instruction) à 34,2° avec le projet éolien de Bransat. L'indice d'occupation des horizons (A) reste très inférieur au seuil d'alerte fixé à 120°.

L'espace de respiration identifié au sud du territoire, entre les éoliennes de Garenne de la Mouthière et Bransat, passe de 198,1° à 149,6° avec le parc éolien de Bransat. L'indice de respiration est donc légèrement en dessous du seuil d'alerte fixé à 160°.

Depuis le centre du village de Voussac, l'implantation du projet de Bransat augmente l'indice d'occupation des horizons mais ce dernier reste très en dessous du seuil d'alerte. Le seuil d'alerte théorique de l'indice de respiration est néanmoins légèrement dépassé.

Les effets réels de saturation depuis Voussac nécessitent donc une étude plus fine présentée ci-après.

Tableau 36 -Indices de saturation visuelle depuis le village de Voussac

Voussac	Etat actuel (construits + accordés)	Etat actuel + parc de Bransat	Etat projet (Etat actuel + parcs en instruction)	Etat projet + parc de Bransat
Indice d'occupation des horizons (A) A moins de 10km, Seuil d'alerte au-dessus de 120°	0	16,6	17,6	34,2
Espace de respiration A moins de 10km, seuil d'alerte en dessous de 160°	360	343,4	198,1	149,6
Indice de densité (nbr éoliennes entre 0-5 km/A) Seuil d'alerte au-dessus de 0,10	0	0	0,17	0,09

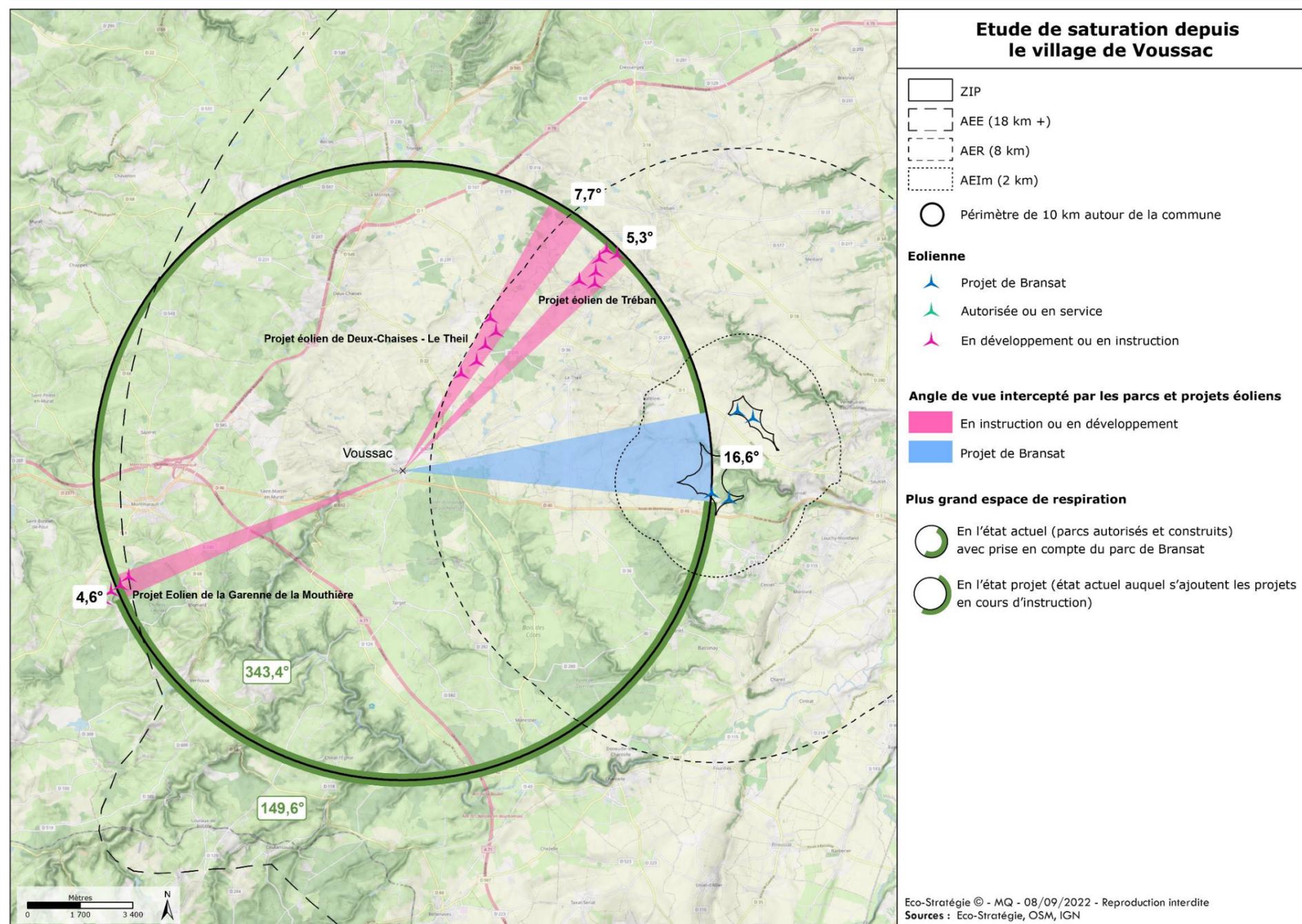


Figure 117 – Carte d'occupation visuelle depuis le village de Voussac avec prise en compte des parcs éoliens construits, accordés, en instruction et le parc éolien de Bransat

XII.4.6.2. Contexte local autour du hameau de Voussac

• Vue filaire

D'après la vue filaire sur 360°, la distance et la topographie limitent considérablement les emprises des différents projets : Tréban, la Garenne de la Mouthière et Bransat sont très peu visibles, seules les extrémités des pales émergeant au-dessus de la ligne d'horizon topographique.

Le parc de Deux-Chaises – Le Theil est le projet théoriquement le plus visible depuis ce village.

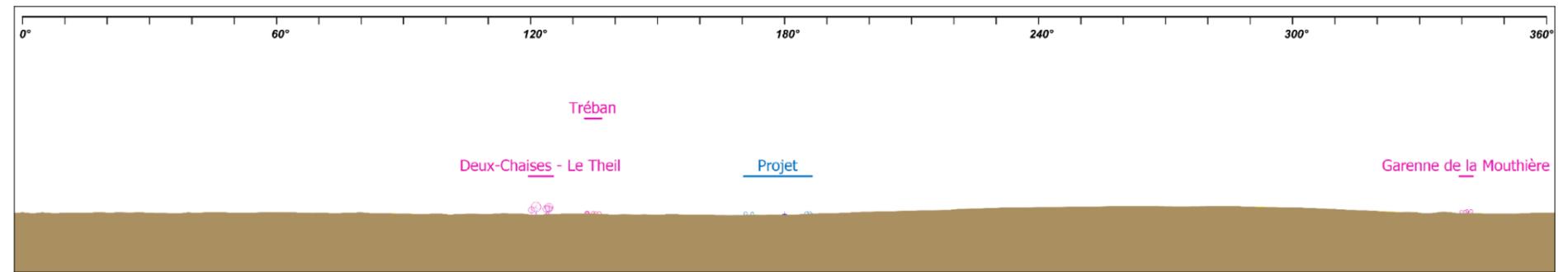
• Entrée et sorties de Voussac

Le reportage photographique présenté dans les pages suivantes permet d'illustrer la place de l'éolien (construit ou projeté) dans les vues observées depuis les entrées et sorties du village de Voussac situé au sein de l'aire d'étude éloignée, en limite de l'aire d'étude rapprochée.

Au contexte topographique décrit ci-dessus, le contexte bocager avec les nombreux masques végétaux ponctuels et linéaires ainsi que les bâtis participent à réduire les perceptions des différents projets éoliens environnants.

Grâce à la vue filaire et aux photographies de terrain, l'analyse quant à la saturation visuelle liée à l'éolien depuis le centre du village de Voussac peut être nuancée. Rappelons que le seuil concernant l'espace de respiration théorique n'était que très légèrement en dessous des 160° requis. Après analyse du contexte local, il s'avère que les éoliennes de Bransat ne seront que très peu perceptibles du fait de la distance (plus de 10km) mais également de la topographie et des obstacles visuels (végétaux et bâtis).

Le projet de Bransat n'induit donc pas de réel risque de saturation visuelle depuis le village de Voussac.



Note de lecture : Le socle beige représente la topographie, avec la ligne d'horizon théorique en son sommet. En dessous de cette ligne, les parcs ou projets éoliens ne peuvent pas être visibles. Les parcs situés au-dessus de la ligne d'horizon peuvent être masqués par des obstacles visuels tels que les arbres, la végétation ou les bâtiments.

Figure 118 – Vue filaire à 360° depuis le centre du village de Voussac avec prise en compte de la topographie

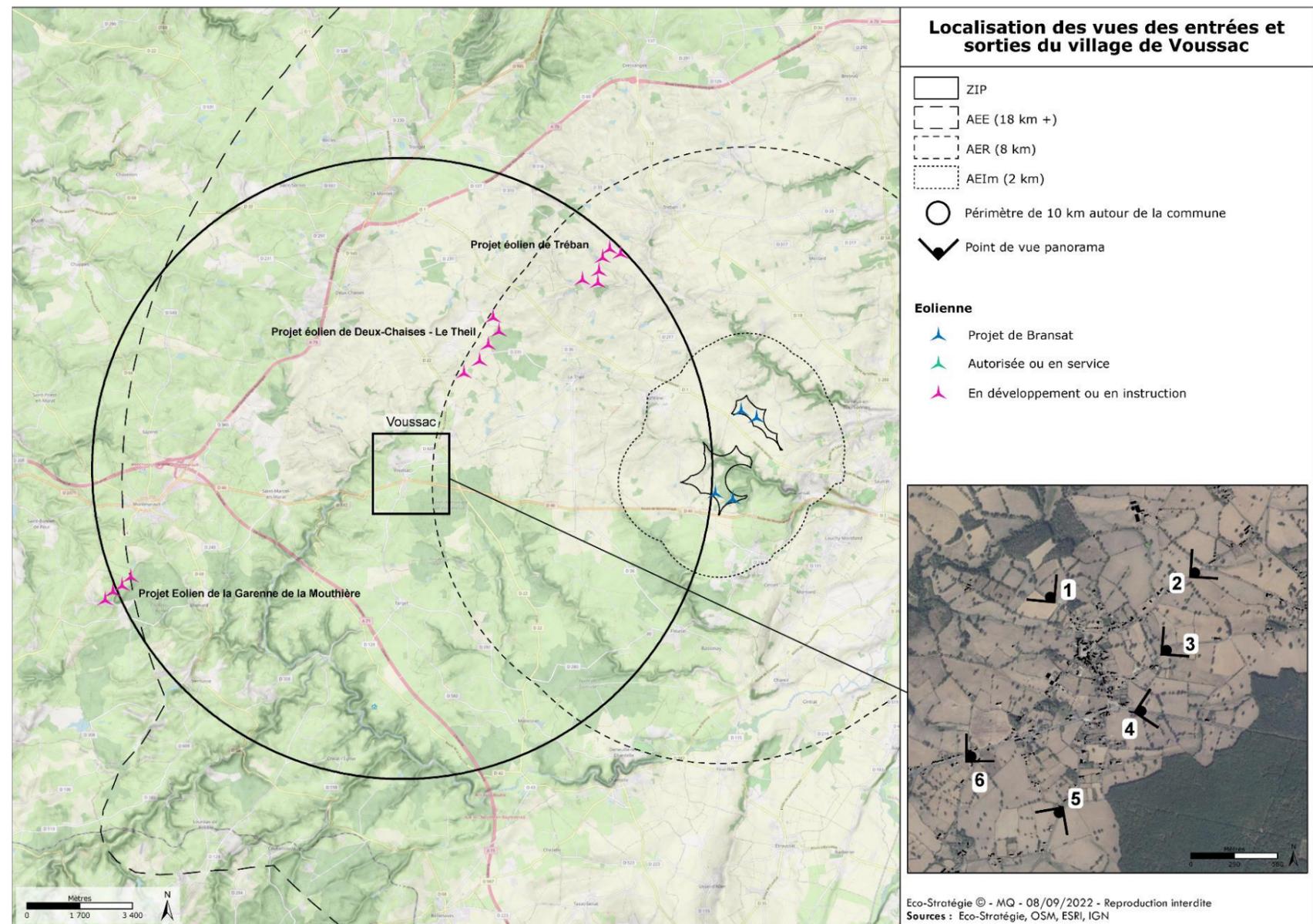


Figure 119 – Localisation des prises de vues présentées en pages suivantes illustrant les visibilitées depuis les accès au village de Voussac



1

Parc en projet de Garenne de la Mouthière

Parc en projet de Deux-Chaises - Le Theil

Parc en projet de Tréban

Angle de vue d'environ 120°

Photographie 162 – Vue panoramique orientée nord-ouest depuis la sortie du village au nord-ouest, après le cimetière rue du Roc, et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 1 Figure 119 page 202



2

Parc en projet de Deux-Chaises - Le Theil

Parc en projet de Tréban

Parc en projet de Bransat

Angle de vue d'environ 120°

Photographie 163 – Vue panoramique orientée nord/nord-est depuis la sortie du village de Voussac au nord-est, rue de Deux-Chaises ; emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 2 Figure 119 page 202



3

Parc en projet de Bransat

Parc en projet de Deux-Chaises - Le Theil

Parc en projet de Tréban

Parc en projet de Bransat

Photographie 164 – Vue panoramique orientée est depuis la sortie du village de Voussac à l'est, route du Theil RD129 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 3 Figure 119 page 202



4

Parc en projet de Deux-Chaises – Le Theil

Parc en projet de Tréban

Parc en projet de Bransat

Angle de vue d'environ 120°

Photographie 165 – Vue panoramique orientée est depuis la limite est, en quittant le village de Voussac depuis la RD46 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 4 Figure 119 page 202



5

Parc en projet de Garenne de la Mouthière

Angle de vue d'environ 120°

Photographie 166 – Vue panoramique orientée sud depuis la limite bâtie sud en quittant le village de Voussac depuis la route de Target et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 5 Figure 119 page 202



6

Parc en projet de Deux-Chaises – Le Theil

Parc en projet de Tréban

Parc en projet de Bransat

Photographie 167 – Vue panoramique orientée est/nord-est depuis l'ouest/sud-ouest de Voussac en arrivant sur le village depuis la RD46 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 6 Figure 119 page 202

XII.4.7 Bilan cartographique de la saturation visuelle par encerclement sur l'ensemble du territoire étudié

XII.4.7.1. Saturation visuelle par encerclement – somme des champs de perception

La cartographie présentée en **Figure 120**, réalisée par GEOPHOM, permet d'appréhender à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les zones du territoire éventuellement soumises au phénomène d'encerclement vis-à-vis de l'éolien.

La méthodologie est rappelée sur l'encart à droite de la carte.

La carte révèle ainsi que les zones où les horizons sont les plus occupés par le motif éolien sont bien localisées au sein de l'aire d'étude rapprochée entre les parcs de Tréban et Deux-Chaises – Le Theil et celui de Bransat. Cela vient donc renforcer le choix des villages et hameaux choisis dans l'analyse présentées ci-avant.

Néanmoins, excepté à proximité directe des éoliennes, on note que la somme des champs de perception occupés par l'éolien ne va pas au-delà des 120° (seuil d'alerte de l'occupation des horizons).

La carte de la **Figure 121** présente quant à elle l'évolution de l'occupation des horizons lorsque l'on ajoute le projet éolien de Bransat au contexte éolien local.

On voit bien que le projet éolien de Bransat vient renforcer les champs de perception du motif éolien essentiellement au droit de l'aire d'étude immédiate mais que cela reste très limité ailleurs dans le territoire.

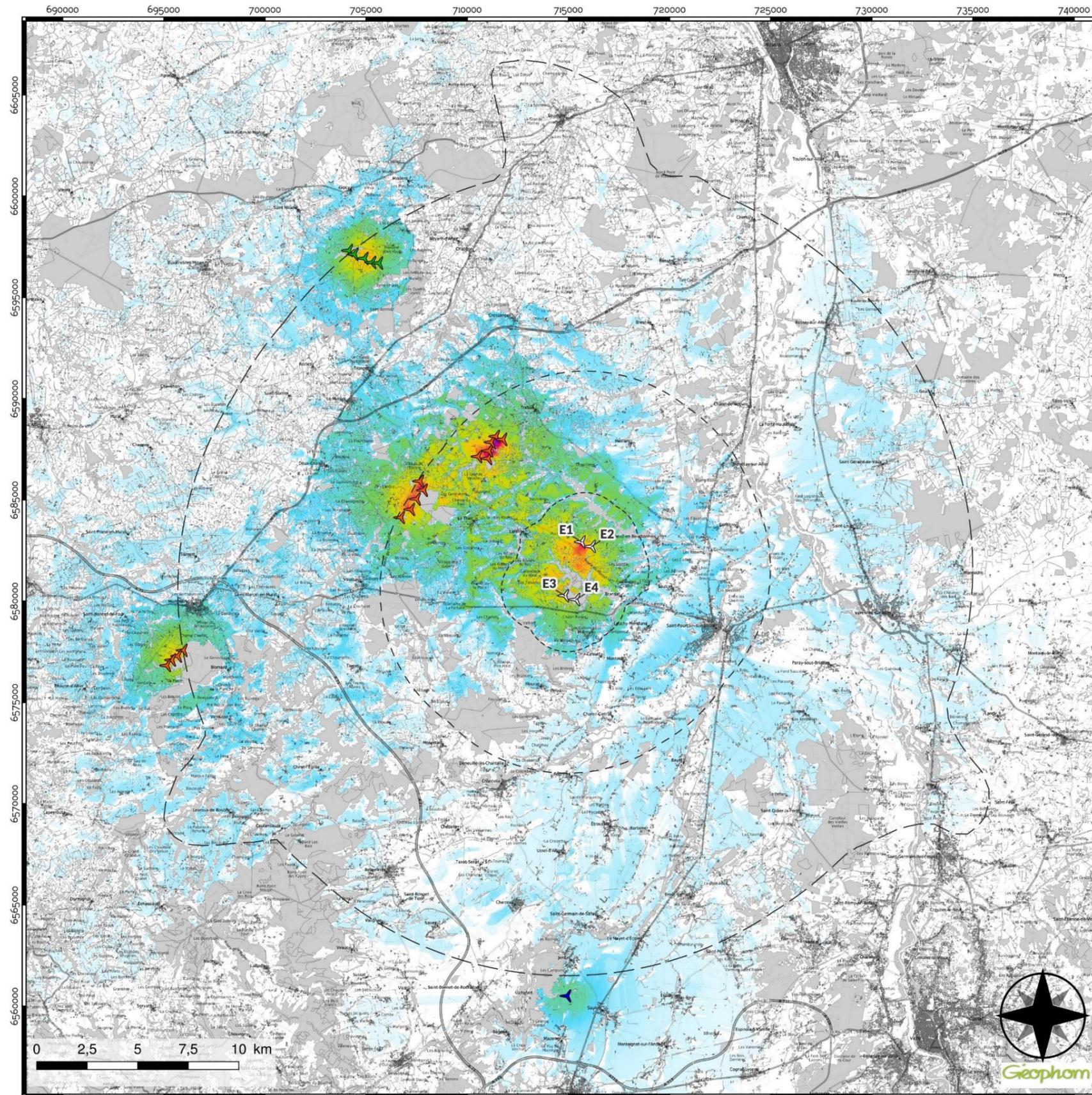
XII.4.7.2. Saturation visuelle par encerclement – espace de respiration

La carte présentée en **Figure 122** illustre l'espace de plus grande respiration existant en tout point de l'aire d'étude éloignée en prenant en compte l'ensemble des parcs éoliens en projet. Les couleurs les plus vives (rouge à violet) concernent les secteurs où les espaces de respiration sont les plus réduits. Là encore, on constate que les secteurs les plus contraints sont toujours localisés au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée dans la zone localisée entre les parcs éoliens de Tréban, Deux-Chaises – Le Theil et celui de Bransat. Les secteurs les plus proches des éoliennes ne laissent que très peu d'espace de respiration ce qui est normal.

La **Figure 123** présente quant à elle la suppression des espaces de respiration qu'induit l'implantation du parc éolien de Bransat dans le contexte éolien global. Notons que les espaces de respiration sont réduits d'environ 90° en moyenne sur le secteur ouest, nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée.

Globalement, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée en prenant en compte les projets de parcs éoliens connus, les effets de saturation visuelle sont limités.

Rappelons toutefois que les parcs analysés sont ceux jugés recevables au moment du dépôt du dossier de Bransat, tout projet lui succédant devant également apporter la preuve de sa bonne intégration à l'existant ou aux projets plus avancés.



PROJET ÉOLIEN DE BRANSAT

Saturation visuelle par encerclement du contexte éolien global

Paramètres de calcul :

- Topographie : RGE5
- Hauteur de calcul : 2m
- Pas de calcul : 25m
- Champ de perception : 15 x ha
- Limites champs perc. : 5 - 90°
- Hauteur apparente min. : 0,5°
- Calcul sur perception : somme

Obstacles boisés

- Peupleraie : 20m / Bois : 12m
- Forêt fermée de conifères/de feuillus/mixte : 15m
- Verger : 4m / Haie : 2m

Contexte éolien

	Parcs	Eol.	Haut.
Construit :	1	1	98
Accordé :	1	5	750
Instruction :	3	15	2995
Total :	5	21	3843

Projet

- Nombre d'éoliennes : 4
- Hauteurs cumulées : 800m

Réalisée par Géophom le 5/8/2022

Légende

Projet

- éolienne

Contexte éolien

- construit
- accordé
- en instruction avec AE

Aires d'étude

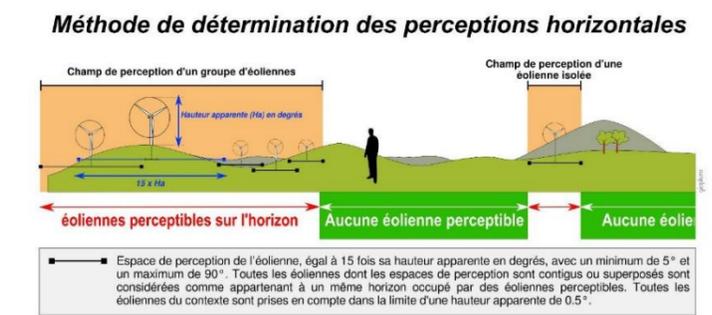
- immédiate
- rapprochée
- éloignée

Obstacles visuels

- végétation
- bati

Encerclement

Somme des champs de perception (deg.)



Méthodologie

La carte présente la somme des champs de perception du contexte éolien global (contexte et projet) observée en chaque point du territoire.

Le champ de perception de chaque éolienne est calculé en fonction de sa hauteur apparente afin de reproduire la perception visuelle humaine. Ainsi, une éolienne prégnante induit un champ de perception plus large qu'une éolienne lointaine. Les champs sont limités à une plage de 5° à 90°. Les champs de perception contigus ou superposés individuels s'agglomèrent pour former un espace de perception continu. Aucun "double comptage" n'est réalisé.

Ainsi pour chaque cellule du territoire :

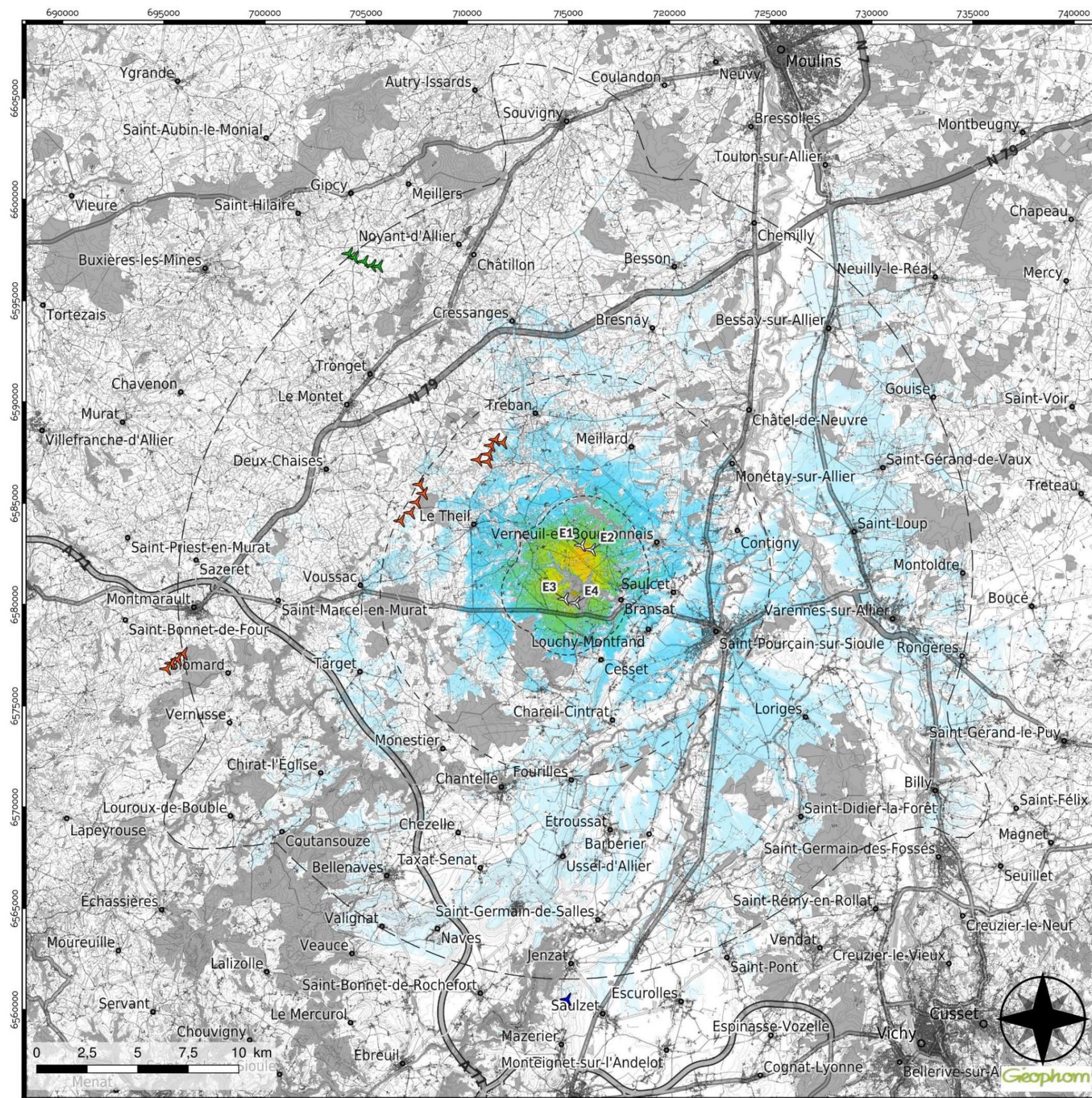
$$R_{cell} = Perception = \sum [Perception (ctxg)]$$

ctxg désigne l'ensemble des éoliennes du contexte.

Seules les éoliennes perceptibles avec une hauteur apparente supérieure à 0.5° ont été prises en compte. Ainsi les éoliennes trop peu visibles du fait de la topographie et/ou de leur éloignement n'ont pas été prises en compte. Pour information, 0.5° est équivalent à la visibilité totale d'une éolienne de 87m située à 10km, ou d'une haie de 2.60m située à 300 m.

Les obstacles visuels proviennent des couches "zone d'habitation" et "zone de végétation" de la BDTOPO de l'IGN. Les zones d'habitation couvrent une surface élargie de 30 mètres par rapport à l'emprise des bâtiments cadastrés. Les hauteurs des végétaux ont été estimées.

Figure 120 – Saturation visuelle par encerclement du contexte éolien local à l'échelle de l'AEE avec illustration de la somme des champs de perception (GÉOPHOM)



PROJET ÉOLIEN DE BRNSAT

Evolution des champs de perception

Paramètres de calcul :

- Topographie : RGE5
- Hauteur de calcul : 2m
- Pas de calcul : 25m
- Champ de perception : 15 x ha
- Limites champs perc. : 5 - 90°
- Hauteur apparente min. : 0,5°
- Calcul sur perception : somme

Obstacles boisés

- Peupleraie : 20m / Bois : 12m
- Forêt fermée de conifères/de feuillus/mixte : 15m
- Verger : 4m / Haie : 2m

Contexte éolien

	Parcs	Eol.	Haut.
Construit :	1	1	98
Accordé :	1	5	750
Instruction :	3	15	2995
Total :	5	21	3843

Projet

- Nombre d'éoliennes : 4
- Hauteurs cumulées : 800m

Réalisée par Géophom le 5/8/2022

Légende

Projet

- éolienne

Contexte éolien

- construit
- accordé
- en instruction avec AE

Aires d'étude

- immédiate
- rapprochée
- éloignée

Obstacles visuels

- végétation
- bati

Encerclement

Evolution des champs de perception (degrés)

Méthologie

La carte présente la différence entre le calcul de la somme des champs de perception du contexte éolien (sans le projet) et celui du contexte éolien global (avec le projet), observée en chaque point du territoire. L'apparition du projet provoque inévitablement une augmentation des champs de perception. Cependant, depuis certaines zones du territoire, le projet n'augmente pas l'amplitude des champs de perception s'il se place dans un espace déjà fermé par un autre parc ou projet.

Ainsi pour chaque cellule du territoire :

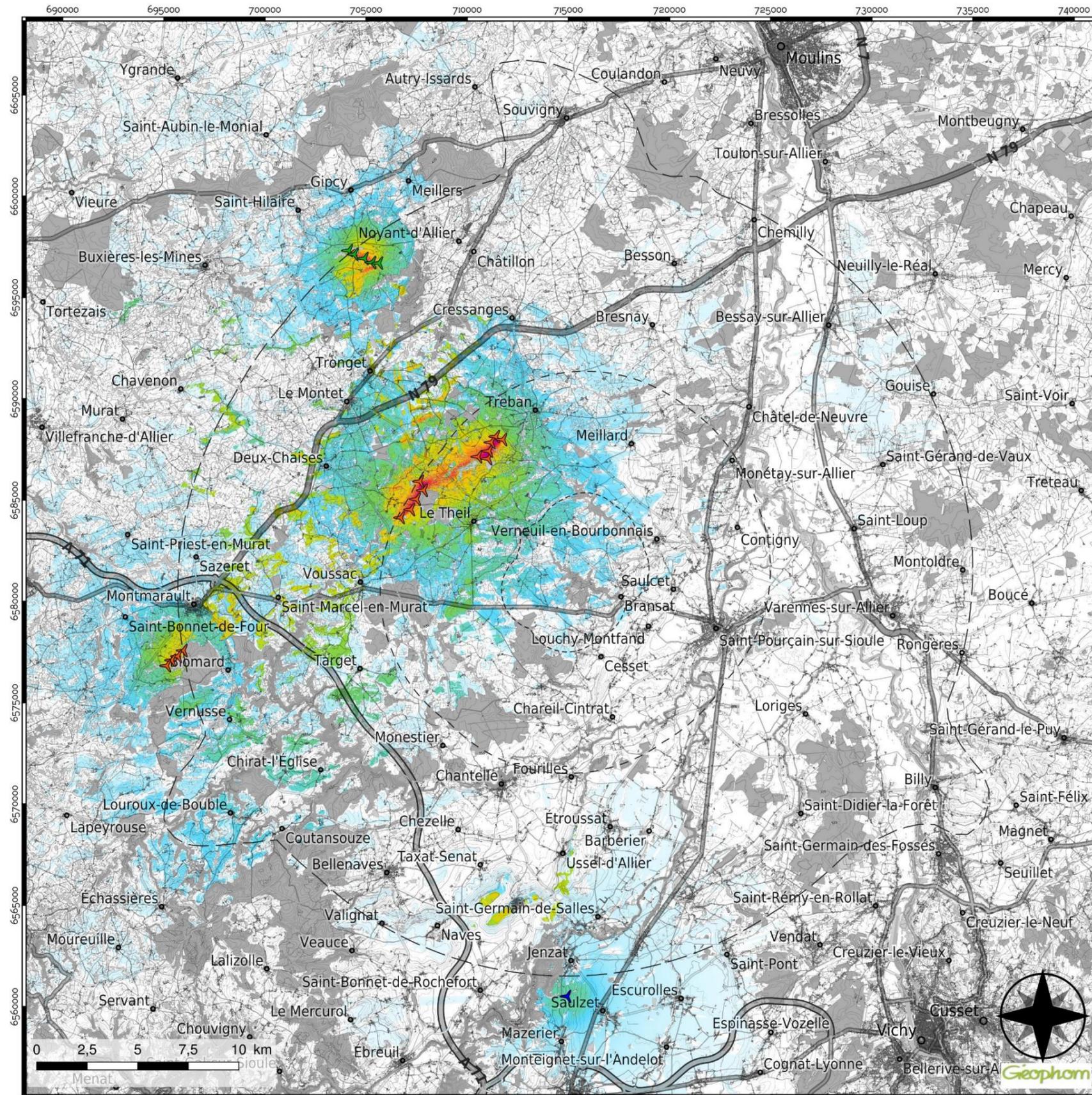
$$R_{cell} = \Delta Perception = \sum Perc (ctxg) - \sum Perc (ctx)$$

ctx désigne l'ensemble des éoliennes du contexte.
ctxg désigne l'ensemble des éoliennes du contexte additionné des éoliennes du projet

Les obstacles visuels proviennent des couches "zone d'habitation" et "zone de végétation" de la BDTOPO de l'IGN. Les zones d'habitation couvrent une surface élargie de 30 mètres par rapport à l'emprise des bâtiments cadastrés. Les hauteurs des végétaux ont été estimées.

Remarque : Pour plus d'information sur le mode de calcul des champs de perception, reportez-vous aux cartographies de saturation visuelle par encerclement.

Figure 121 – Evolution des champs de perception après ajout du projet de Brnsat au contexte éolien local à l'échelle de l'AAE (GÉOPHOM)



PROJET ÉOLIEN DE BRANSAT

Saturation par encerclement du contexte éolien seul

Paramètres de calcul :

- Topographie : RGE5
- Hauteur de calcul : 2m
- Pas de calcul : 25m

Contexte éolien

	Parcs	Eol.	Haut.
Construit :	1	1	98
Accordé :	1	5	750
Instruction :	3	15	2995
Total :	5	21	3843

Obstacles visuels

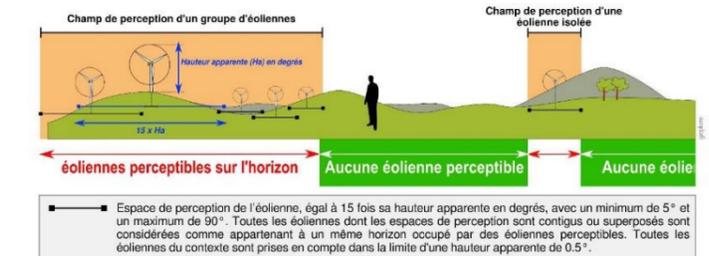
- Champ de perception : 15 x ha
- Limites champs perc. : 5 - 90°
- Hauteur apparente min. : 0,5°
- Calcul respirations : max
- Peupleraie : 20m
- Forêt fermée de conifères/de feuillus/mixte : 15m
- Bois : 12m
- Verger : 4m
- Haie : 2m

Réalisée par Géophom le 5/8/2022

Légende

Contexte éolien	Aires d'étude	Encerclement
<ul style="list-style-type: none"> construit accordé en instruction avec AE 	<ul style="list-style-type: none"> immédiate rapprochée éloignée 	Plus grande respiration (deg.)
	Obstacles visuels	
	<ul style="list-style-type: none"> végétation bati 	

Méthode de détermination des perceptions horizontales



Méthodologie

La carte présente l'espace de respiration maximal observé en chaque point du territoire, avec le contexte éolien (sans le projet). Comme le montre l'illustration ci-dessus, les espaces de perception sont calculés à partir du champ de perception horizontal de chaque éolienne. Les respirations sont les champs horizontaux qui échappent à la perception d'éoliennes selon ce principe.

Ainsi pour chaque cellule du territoire :

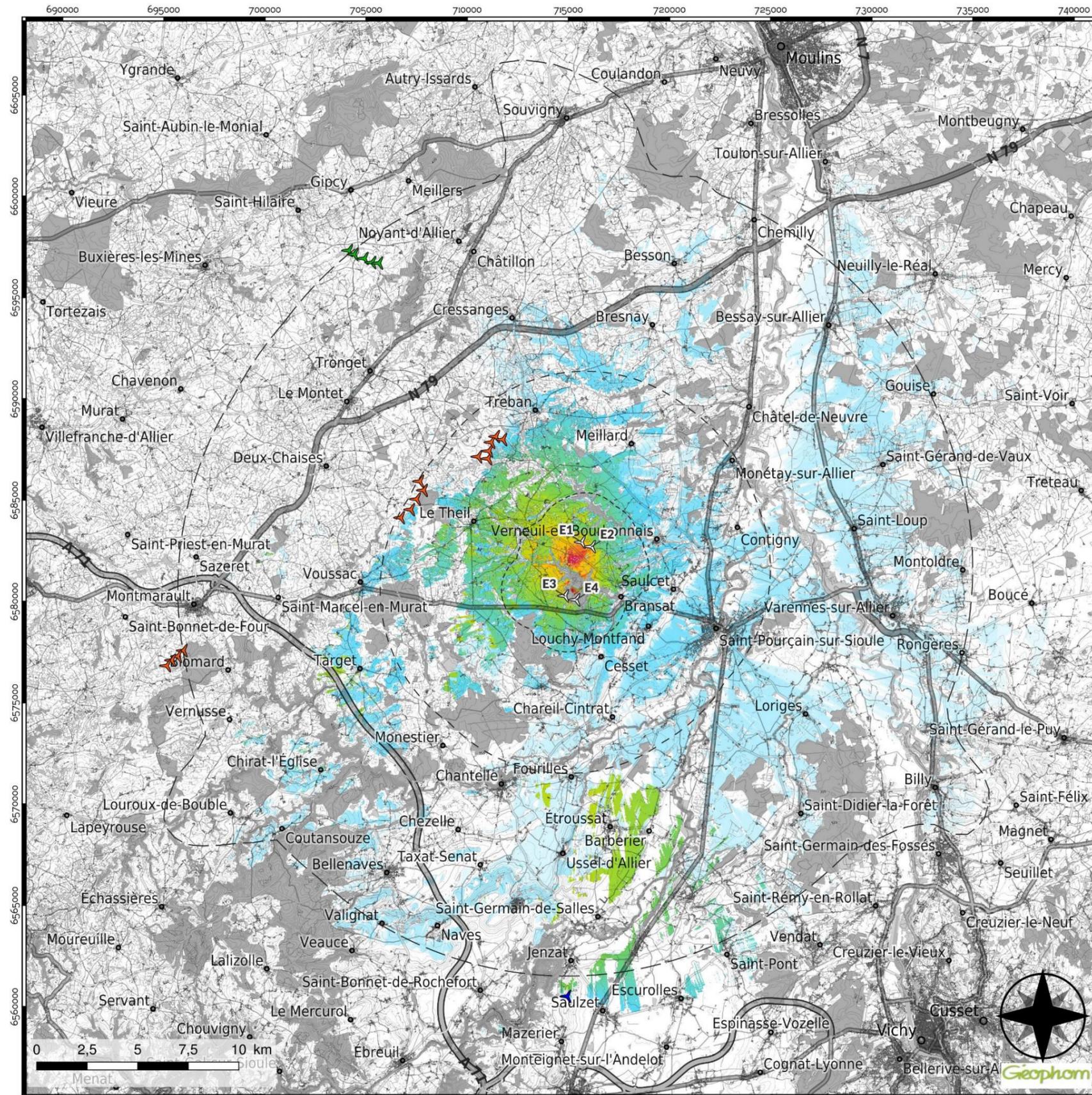
$$R_{cell} = Respiration = \text{Max} [Respiration_{(ctx)}]$$

ctx désigne l'ensemble des éoliennes du contexte.

Seules les éoliennes perceptibles avec une hauteur apparente supérieure à 0,5° ont été prises en compte. Ainsi les éoliennes trop peu visibles du fait de la topographie et/ou de leur éloignement n'ont pas été prises en compte. Pour comparaison, 0,5° est équivalent à la visibilité totale d'une éolienne de 87m située à 10km, ou d'une haie de 2.6m située à 300m.

Les obstacles visuels proviennent des couches "zone d'habitation" et "zone de végétation" de la BDTOPO de l'IGN. Les zones d'habitation couvrent une surface élargie de 30 mètres par rapport à l'emprise des bâtiments cadastrés. Les hauteurs des végétaux ont été estimées.

Figure 122 – Saturation visuelle par encerclement du contexte éolien local à l'échelle de l'AAE avec illustration de la plus grande respiration (GEOPHOM)



PROJET ÉOLIEN DE BRANSAT

Evolution de la respiration maximum

Paramètres de calcul :

- Topographie : RGE5
- Hauteur de calcul : 2m
- Pas de calcul : 25m
- Champ de perception : 15 x ha
- Limites champs perc. : 5 - 90°
- Hauteur apparente min. : 0,5°
- Calcul respirations : max

Obstacles boisés

- Peupleraie : 20m / Bois : 12m
- Forêt fermée de conifères/de feuillus/mixte : 15m
- Verger : 4m / Haie : 2m

Contexte éolien

	Parcs	Eol.	Haut.
Construit :	1	1	98
Accordé :	1	5	750
Instruction :	3	15	2995
Total :	5	21	3843

Projet

- Nombre d'éoliennes : 4
- Hauteurs cumulées : 800m

Réalisée par Géophom le 5/8/2022

Légende

Projet

- éolienne
- construit
- accordé
- en instruction avec AE

Aires d'étude

- immédiate
- rapprochée
- éloignée

Obstacles visuels

- végétation
- bati

Encerclement

Evolution de la plus grande respiration (degrés)

0
-90
-180
-360

Méthologie

La carte présente l'évolution du plus grand espace de respiration disponible observé en chaque point du territoire, provoquée par la prise en compte du projet. Comme le montre l'illustration ci-dessus, les espaces de perception sont calculés à partir des champs de perception horizontal de chaque éolienne. Les respirations sont les champs horizontaux qui échappent à la perception d'éoliennes selon ce principe.

Ainsi pour chaque cellule du territoire :

$$R_{cell} = \Delta \text{Respiration} = \text{Max} [\text{Resp} (ctxg)] - \text{Max} [\text{Resp} (ctx)]$$

ctx désigne l'ensemble des éoliennes du contexte.
ctxg désigne l'ensemble des éoliennes du contexte additionné des éoliennes du projet

Pour information, 0,5° est équivalent à la visibilité totale d'une éolienne de 87m située à 10km, ou d'une haie de 2.60m située à 300 m.

Les obstacles visuels proviennent des couches "zone d'habitation" et "zone de végétation" de la BDTOPO de l'IGN. Les zones d'habitation couvrent une surface élargie de 30 mètres par rapport à l'emprise des bâtiments cadastrés. Les hauteurs des végétaux ont été estimées.

Figure 123 – Evolution de la respiration maximum après ajout du projet de Bransat au contexte éolien local à l'échelle de l'AAE (GEOPHOM)

XIII. MESURES PREVUES POUR EVITER, REDUIRE ET COMPENSER LES INCIDENCES

Un parc éolien est un aménagement prégnant dans le paysage du fait de l'envergure des éoliennes, leur hauteur, leur couleur et le mouvement. Ces effets paysagers ne pourront être supprimés en totalité par de simples mesures. C'est pourquoi, les mesures paysagères sont essentiellement intégrées au choix du site opéré par le porteur de projet et à la définition du projet en lui-même. En effet, ce dernier a fait l'objet d'une réflexion en amont afin de prendre en compte les contraintes du paysage et des autres expertises environnementales.

Il existe trois types de mesures (cf. Article R122-5 du Code de l'environnement et étude d'impact) :

- les mesures d'évitement ou de suppression d'incidences,
- les mesures de réduction ou réductrices,
- les mesures compensatoires ou de compensation.

Ces différents types de mesures, clairement identifiés par la réglementation, doivent être distingués des mesures d'accompagnement du projet visant à faciliter l'acceptation ou l'insertion d'un projet, telles que la mise en œuvre d'un projet touristique ou d'un projet d'information sur les énergies. Les mesures d'accompagnement visent aussi à apprécier les incidences réelles du projet (suivis naturalistes, suivis sociaux, etc.) et l'efficacité des mesures.

XIII.1. Rappel des mesures d'évitement

XIII.1.1 E1 : Evitements « amont » en phase de conception

XIII.1.1.1. E1.1.b. : Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire

Des mesures préventives ont été prises durant les phases de conception du projet afin d'éviter un certain nombre d'incidences sur les paysages, le patrimoine et le cadre de vie :

- L'évitement des effets d'encerclement autour des hameaux de Cabrotte, des Clodis et Boutonne ;
- L'évitement d'un cône de vue dans l'axe de la D46 afin de réduire les co-visibilités directes entre la Chapelle de Reugny (MH.100) ;
- Le choix d'une implantation lisible depuis l'ensemble du territoire, soit deux groupes de deux éoliennes suivant une même orientation nord-ouest/sud-est ;
- L'utilisation de chemins agricoles existants et la mutualisation des pistes d'accès créés afin d'éviter la multiplication des effets les plus proches ;
- L'enfouissement des réseaux pour éviter une visibilité. Le raccordement entre les éoliennes et les postes de livraison, puis entre les postes de livraison et le poste source, sera en effet enterré ce qui évite la création d'une ligne électrique aérienne qui accentuerait l'impact paysager du projet.

On peut par ailleurs rappeler l'historique du projet qui s'inscrit dans une démarche de diminution d'ampleur avec la suppression de 2 éoliennes et une baisse de la hauteur en bout de pale.

XIII.2. Mesures de réduction

XIII.2.1 R2.1.t : Préservation de la végétation arborée en place

R2.1.t : Préservation de la végétation arborée en place				
E	R	C	A	R2.1.t : Préservation de la végétation arborée en place
Thématique environnementale		Milieux naturels	Paysage	Air / Bruit
<p>Incidence potentielle : travaux de VRD et de raccordement électrique susceptibles de dégrader le système racinaire ou la silhouette des arbres, en particulier le long des voies d'accès</p> <p>Objectif de la mesure : garantir que la phase travaux n'affecte pas la viabilité de la végétation évitée par le projet et/ou soumise aux opérations d'élagage.</p> <p>Description de la mesure : au démarrage des travaux, un écologue délimitera les emprises de travaux de façon à éviter la dégradation des systèmes racinaires et permettre le passage des engins.</p> <p>Pendant le chantier, l'utilisation d'un convoi spécial capable de lever les pales (« blade-lifter ») pour limiter l'emprise au sol des accès. Par rapport à un convoi classique, l'utilisation d'un blade-lifter permet de limiter les rayons de giration et de limiter la largeur de chemin à renforcer. Dans le cadre du projet éolien de Bransat, il permet d'éviter environ 1000 m² de défrichement et de terrassement pour l'accès aux éoliennes 3 et 4 ainsi que d'abattre environ 20 arbres à gîtes potentiels situés le long du chemin d'accès côté est.</p> <p>Coût de la mesure inclus dans le suivi environnemental de chantier. Contrôle des opérations - 3 000€ HT Utilisation d'un blade-lifter : enveloppe de 500 000€.</p> <p>Modalité de suivi des effets de la mesure : Les effets de la mesure pourront être suivis grâce à un suivi photographique sur plusieurs points de vue avant le chantier, pendant le chantier et à la réception des travaux.</p> <p>Le coût du suivi de la mesure est intégré aux coûts conventionnels dans le Management environnemental du chantier</p>				

XIII.2.2 R2.1.q : Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu

R2.1.q : Opérations de remise en état des emprises temporaires				
E	R	C	A	R2.1.q: Réduction technique en phase travaux
Thématique environnementale		Milieux naturels	Paysage	Air / Bruit
<p>Incidence potentielle : les accès et emprises temporaires nécessaires lors de la phase de travaux, laissent des surfaces décapées de toute végétation, propices à l'érosion et au développement d'exotiques envahissantes, où la reprise des usages est plus difficile (tassement des sols, horizons bouleversés, etc.).</p> <p>Objectif de la mesure : atténuer les effets paysagers, naturels et humain émergeant directement du chantier soit offrir les conditions optimales à la reprise d'une végétation et retrouver des usages agricoles.</p> <p>Description de la mesure : Dès la fin du chantier, sont prévus la remise en place de terre végétale.</p> <p>Les surfaces devront rester ainsi mises à nues le moins longtemps possible afin d'éviter le développement d'espèces exotiques envahissantes. Le porteur de projet s'engage à détruire et évacuer tous les pieds susceptibles d'apparaître pendant le chantier.</p>				

Afin de mobiliser la banque de graines existante (notamment herbacées), la couche supérieure du sol sera raclée sur 10 cm d'épaisseur vers l'extérieur des plateformes et des pistes (stockage sur place sous la forme d'un merlon). Elle sera remise en place à l'issue du chantier pour remise en culture ou en prairie.

Coût de la mesure : coût inclus dans le coût du chantier.

Modalité de suivi des effets de la mesure : coordination et suivi environnementale de chantier, intégré aux coûts conventionnels dans le Management environnemental du chantier réalisé par le Maître d'Ouvrage.

XIII.2.3 R2.2.b : Synchronisation du balisage lumineux avec les parcs éoliens existants

R2.2.b : synchronisation du balisage lumineux avec les parcs éoliens existants				
E	R	C	A	R2.2.b : Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines
Thématique environnementale : milieu humain		Milieux naturels	Paysage	Air / Bruit
Incidence potentielle : clignotement non coordonné impliquant des effets nocturnes accumulatifs et confus du motif éolien				
Objectif de la mesure : limiter les effets visuels nocturnes liés à la présence d'autres parcs éoliens construits				
Description de la mesure : La synchronisation des balisages lumineux est à mettre en place avec les parcs éoliens construits lors de la mise en service du parc éolien. Elle permettra d'associer les parcs éoliens dans leur ensemble et de minimiser les effets visuels nocturnes.				
Coût de la mesure : coût inclus dans le coût du chantier.				
Modalité de suivi des effets de la mesure : prise d'un film rapide (une vingtaine de secondes) une fois la mise en service réalisée. Coût intégré aux coûts conventionnels dans le Management environnemental du chantier réalisé par le Maître d'Ouvrage.				

XIII.2.4 R2.2.r : Adaptation des caractéristiques du projet

R2.2.r : Adaptation des caractéristiques du projet				
E	R	C	A	R2.2.r : Adaptation des caractéristiques du projet
Thématique environnementale : milieu humain		Milieux naturels	Paysage	Air / Bruit

- Choix du matériau de recouvrement pour les pistes d'accès et les plateformes**

Incidence potentielle : dimensions et matériaux utilisés pouvant conférer un caractère routier et très artificiel, déconnecté du contexte rural et bocager du lieu.

Objectif de la mesure : se rapprocher de l'aspect des chemins existants.

Description de la mesure : utiliser des matériaux de recouvrement d'origine locale et privilégier, si possible, une teinte approchant de la teinte naturelle du sol en place, par exemple un gravillon de teinte beige.



Photographie 168 - Chemins existants utilisés comme pistes d'accès (ENCIS)

- Habillage des postes de livraison**

Incidence potentielle : inadéquation des postes de livraison « classiques » avec le contexte bocager.

Objectif de la mesure : réduire l'impact visuel de ces bâtiments en proposant une architecture plus adaptée au contexte bocager.

Description de la mesure : Le bardage bois semble un revêtement adapté. L'essence à privilégier sera une essence locale. Les portes et huisseries seront peintes d'une teinte proche de celle que le bois employé pourra prendre avec son vieillissement naturel, soit un gris mousse (RAL 7003).



Photographie 169 – Photomontage d'un des postes de livraison en bardage bois (ENCIS)

Coût de la mesure :

Pour le choix des matériaux de recouvrement, coût inclus dans le coût du chantier.

Habillage des postes de livraison : 8 000€ par poste, soit 16 000€

Modalité de suivi des effets de la mesure : photographie une fois la mise en service réalisée. Coût intégré aux coûts conventionnels dans le Management environnemental du chantier réalisé par le Maître d'Ouvrage.

XIII.3. Mesures d'accompagnement

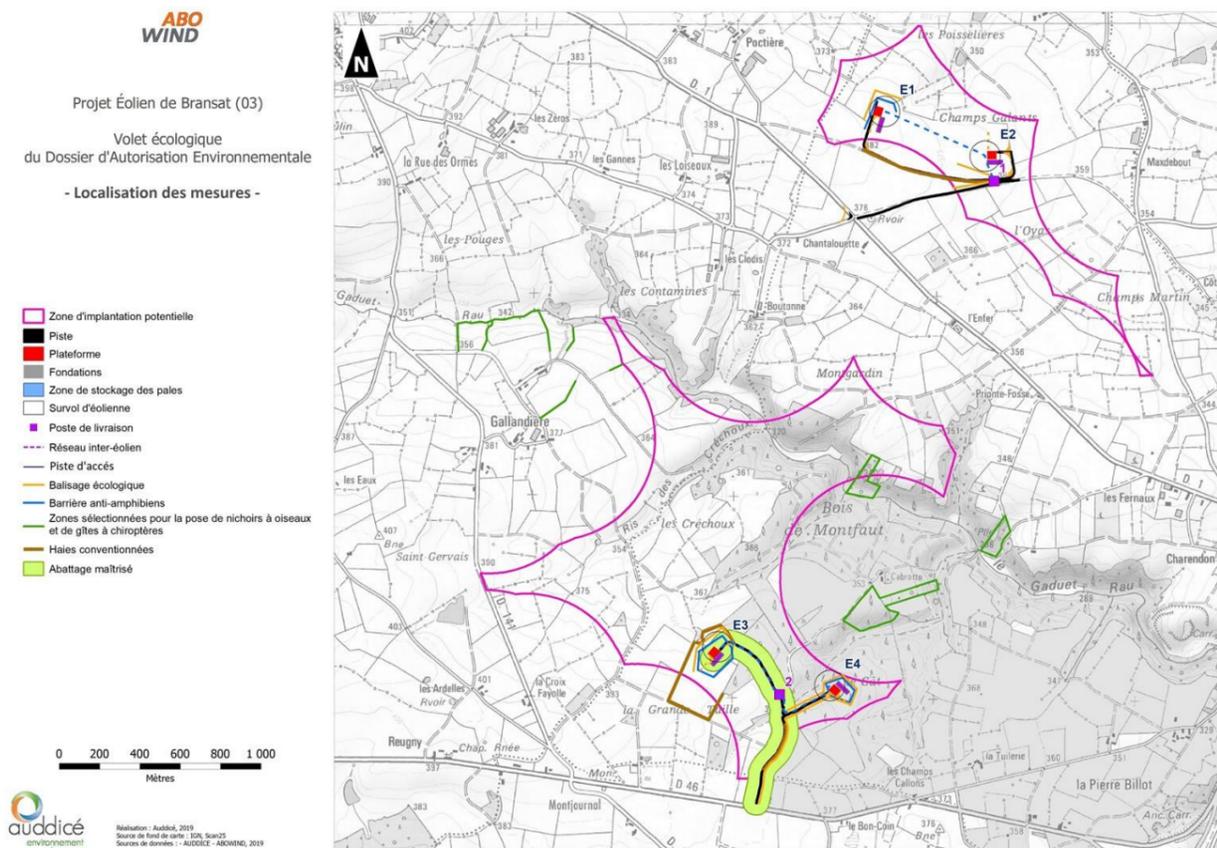
XIII.3.1 A4.2.b : Réalisation d'actions en faveur du bocage

A4.2.b : Réalisation d'actions en faveur du bocage				
E	R	C	A	A4.2.b : Réalisation d'actions en faveur du bocage
Thématique environnementale		Milieu naturel	Paysage	Air / Bruit
Milieu humain				

- **Conventionnement pour l'entretien et la densification de 3 645 ml de haie**

Objectif de la mesure : Acceptation du projet dans son environnement local et global par la pérennisation d'une structure paysagère identitaires des paysages du bocage bourbonnais.

Description de la mesure : Les haies conventionnées seront gérées selon un plan de gestion des haies bocagères pendant 20 ans. Les travaux d'entretien seront réalisés pendant les périodes adaptées aux enjeux écologiques, c'est-à-dire de septembre à fin octobre pour les haies avec des arbres à cavités et d'octobre à fin février pour les haies basses.



Localisation des linéaires de haies conventionnés (en marron)

- **Constitution d'au minimum 300 mètres linéaires de haies**

Objectif de la mesure : Acceptation du projet dans son environnement local et global par la pérennisation d'une structure paysagère identitaires des paysages du bocage bourbonnais.

Description de la mesure : Le maître d'ouvrage s'engage à constituer au minimum 300 ml de haie dans un périmètre de 5 km autour de la ZIP du projet avec un accompagnement de la Chambre d'Agriculture de l'Allier dans la définition et la mise en œuvre de l'accompagnement du projet éolien au sein d'un système bocager,

comme l'atteste l'accord de principe annexé au volet écologique de l'étude d'impact sur l'environnement (cf. Annexe 13 : Accord de principe de l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture de l'Allier p. 273).

Coût de la mesure :

Conventionnement pour l'entretien et la densification de haies : 12 000€HT

Reconstitution de 300 ml de haies : 7 500€HT

Modalité de suivi des effets de la mesure : Les effets de la mesure pourront être suivis grâce à un suivi photographique des plantations et de l'entretien à la réception des travaux, à N+2 et N+5.

XIII.3.2 A6.2.b : Déploiement d'action de communication

A.6.2.b : déploiement d'action de communication				
E	R	C	A	A.6.2.b : déploiement d'action de communication
Thématique environnementale		Milieu naturel	Paysage	Air / Bruit
Milieu humain				

Objectif de la mesure : Acceptation du projet dans son environnement local et global : informer le public sur le parc éolien et les énergies renouvelables, et sur leur rapport au paysage et à l'environnement.

- **Mise en place d'un panneau pédagogique**

Description de la mesure : Un panneau d'information situé près de l'éolienne E2 - dont l'accès est facilement repérable depuis la D1 et située le long d'un chemin de randonnée - présentera le parc éolien (historique, puissance, etc.).



Photographie 170 - Exemple de panneaux d'information

Coût de la mesure :

1 500 à 2 000 € pour la conception et mise en œuvre de panneaux pédagogiques

Modalité de suivi des effets de la mesure : Les effets de la mesure pourront être suivis par l'exploitant du parc ou l'office de tourisme grâce à une analyse de la fréquentation du site pendant les 3 premières années après sa construction.

XIII.3.3 A7.a : Plantation à destination des riverains

Cette mesure de plantation est à destination des riverains (hameaux, villages et villes), des lieux de loisirs et des monuments historiques les plus proches du parc éolien de Bransat et concernés par des incidences fortes du projet. Elle concerne donc de façon prioritaire les lieux suivants :

- La chapelle de Reugny (MH.100) ;
- Les hameaux de Boutonne, Les Clodis, Les Loiseaux, La Croix Fayolle, Les Ardelles, L'Enfer, Chantalouette, La Blégnière, Maxdebout, Poctière, Malferrat, Le Pavillon, Les Champs Callons, La Tuilerie, Montjournal, Cabrotte, Les Nuées, Le Bon-coin, Vieillefond, Reugny, Châtel-Panier, La Croix Noire ;

Dans un second temps, Cesset, Laféline, le quartier de La Roche et les hameaux dont l'incidence est modérée pourront également être concernés dans le cas où le budget estimatif proposé ci-après n'est pas épuisé.

Les riverains intéressés par cette mesure seront invités par le porteur de projet à se faire connaître dans les six mois suivants le montage des éoliennes (envoi d'un bulletin d'information aux riverains concernés). Un paysagiste, par exemple avec l'aide de la Mission Haies Auvergne, pourra être missionné pour définir le besoin au cas par cas et définir avec chacun des habitants les secteurs à aménager.

Ces plantations ont pour vocation d'enrichir le contexte paysager local, dans la continuité de la trame végétale actuelle. Les végétaux proposés sont uniquement des essences locales dont la liste est proposée ci-dessous. Ils seront fournis et plantés par une entreprise de paysage locale.

Liste de végétaux pour les plantations de haies

Arbre de haut-jet	Arbustes
Charme, <i>Carpinus betulus</i> Chêne pédonculé, <i>Quercus robur</i> Érable sycomore, <i>Acer pseudoplatanus</i> Merisier, <i>Prunus avium</i> Châtaignier, <i>Castanea sativa</i>	Aubépine, <i>Crataegus monogyna</i> Charme, <i>Carpinus betulus</i> Chèvrefeuille des haies, <i>Lonicera xylosteum</i> Cornouiller sanguin, <i>Cornus sanguinea</i> Églantier, <i>Rosa canina</i> Érable champêtre, <i>Acer campestre</i> Fusain, <i>Euonymus europaeus</i> Noisetier, <i>Corylus avellana</i> Prunelier, <i>Prunus spinosa</i> Sureau, <i>Sambucus nigra</i> Troène commun, <i>Ligustrum vulgare</i> Viornes : - Lantane, <i>Viburnum lantana</i> - Obier, <i>Viburnum opulus</i>

Il est recommandé d'effectuer une protection des jeunes plants vis-à-vis d'éventuelles consommations par du gibier par exemple, et également d'effectuer un paillage à leur pied afin de faciliter leur ancrage au sol et de limiter l'arrosage et le désherbage. Le paillage pourra être issu des broyats de végétaux élagués ou arrachés pour le chantier (hors espèces exotiques envahissantes). L'aire de stockage de ce paillage devra être prévue dès le démarrage du chantier.

XIII.3.4 A7.a : Mise en place d'une boucle d'interprétation des paysages du Bourbonnais

A.7.a : Mise en place d'une boucle d'interprétation des paysages du Bourbonnais			
E	R	C	A
A7.a : aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises			
Thématique environnementale Milieu humain		Milieux naturels	Paysage
<p>Objectif de la mesure : Acceptation du projet dans son environnement local et global : informer le public sur le parc éolien et sur leur rapport au paysage et à l'environnement.</p> <p>Description de la mesure : Cette mesure d'accompagnement sera ultérieurement précisée de concert avec les acteurs concernés, afin de s'adapter aux besoins réels du territoire au moment de la mise en service du parc éolien.</p> <p>Pour accompagner la mise en place du projet de Bransat, il est proposé la mise en place d'une boucle d'interprétation des paysages du Bourbonnais.</p> <p>La définition exacte de ce tracé et de la composition de ces panneaux sera élaborée en partenariat avec les acteurs concernés, comme par exemple la commune de Bransat, des communes limitrophes, la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne et l'Office de tourisme du Val de Sioule et, si besoin, une maîtrise d'œuvre (graphiste, interprétation).</p> <p>Coût de la mesure : Il sera estimé quand la mesure sera précisée avec les différents acteurs dans un maximum de 10 000€.</p> <p>Modalité de suivi des effets de la mesure : -</p>			

A.7.a : Plantation à destination des riverains			
E	R	C	A
A7.a : aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises			
Thématique environnementale Milieu humain		Milieux naturels	Paysage
<p>Objectif de la mesure : amélioration du cadre de vie vis-à-vis de la proximité du projet.</p> <p>Description de la mesure : cf. paragraphe précédent.</p> <p>Coût de la mesure : 20 000 € HT (plants en racines nues, essences indigènes et diversifiées).</p> <p>Modalité de suivi des effets de la mesure : Les effets de la mesure pourront être suivis lors de l'entretien à N+1 et N+2 (via un compte-rendu de visite par un professionnel du paysage).</p>			

XIII.4. Incidences résiduelles

Les mesures ERC proposées à l'issue de l'analyse des effets du projet de Bransat couvrent des mesures d'évitement en phase de conception du projet intégrées au projet, des mesures de réduction et des mesures d'accompagnement.

Les mesures d'évitement des incidences dès la phase de conception du parc éolien permettent de diminuer l'impact paysager des éoliennes et d'améliorer l'acceptation sociale du projet.

La mesure de préservation des haies et le dispositif d'aide à la recolonisation des milieux sont en mesure de réduire les effets du projet dans sa phase de travaux. En effet, elles permettront une meilleure dynamique des paysages à l'issue de la phase de chantier. Notons qu'elles n'auront pas ou peu d'effets vis-à-vis des éoliennes en elles-mêmes et de leurs visibilité.

Evaluées à fortes, les incidences des aménagements permanents annexes aux éoliennes sont jugées modérées après l'application des mesures.

Les autres incidences sont inchangées.

Thématique concernée	Effet du projet et niveau des incidences	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures d'accompagnement	Niveau des incidences résiduelles	Mesures compensatoires	
Volet paysager	Perceptions du projet éolien associées aux paysages et au patrimoine.	<p>Rappel des mesures d'évitement en phase de conception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evitement des effets d'encerclement autour des hameaux de Cabrotte, des Clodis et Boutonne ; - Evitement d'un cône de vue dans l'axe de la D46 afin de réduire les co-visibilités directes entre la Chapelle de Reugny (MH.100) ; - Choix d'une implantation lisible depuis l'ensemble du territoire, soit deux groupes de deux éoliennes suivant une même orientation nord-ouest/sud-est ; - Limitation de l'ampleur du projet : réduction du nombre d'éoliennes et limitation de leur hauteur - Utilisation de chemins agricoles existants et la mutualisation des pistes d'accès créés afin d'éviter la multiplication des effets les plus proches ; - Enfouissement des réseaux pour éviter une visibilité. Le raccordement entre les éoliennes et les postes de livraison, puis entre les postes de livraison et le poste source, sera en effet enterré ce qui évite la création d'une ligne électrique aérienne qui accentuerait l'impact paysager du projet. 	<p>R2.2.b Synchronisation du balisage lumineux</p>	<p>A4.2.b Réalisation d'actions en faveur du bocage Conventonnement pour l'entretien et la densification de 3 645ml de haies - 12 000€</p> <p>Reconstitution au minimum 300 ml de haie - 7 500€</p> <p>A6.2.b Déploiement d'action de communication : - Mise en place d'un panneau pédagogique à proximité du projet - 2 000€</p> <p>A7.a : - Plantation à destination des riverains A destination des riverains et des édifices réglementés les plus proches souhaitant bénéficier d'un financement pour des plantations. - 20 000€</p> <p>- Mise en place d'une boucle d'interprétation des paysages du Bourbonnais - 10 000€</p>	<p>Très faible à Faible</p> <p>Très localement modéré</p>	-	
			<p>R2.2.b Synchronisation du balisage lumineux</p>		<p>A4.2.b Réalisation d'actions en faveur du bocage Conventonnement pour l'entretien et la densification de 3 645ml de haies - 12 000€</p>	Modéré	-
			<p>R2.1.t Préservation de la végétation arborée en place (Phase travaux) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délimitation des emprises travaux et utilisation d'un blade-lifter - 500 000€ - Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu <p>Adaptation des caractéristiques du projet (phase exploitation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'un matériau local pour le recouvrement des pistes - Habillage des postes - 16 000€ 		<p>A6.2.b Déploiement d'action de communication : - Mise en place d'un panneau pédagogique à proximité du projet - 2 000€</p> <p>A7.a : - Plantation à destination des riverains A destination des riverains et des édifices réglementés les plus proches souhaitant bénéficier d'un financement pour des plantations. - 20 000€</p>	Très faible à fort	-
			<p>Paysages éloignés : Incidences globalement faibles, du fait de vues globalement lointaines et partielles. Ponctuellement modérées au niveau de la table d'orientation de Charroux</p> <p>Paysages rapprochés : niveaux d'incidence échelonnés de très faible à modéré avec les effets les plus importants regroupés sur Verneuil-en-Bourbonnais (MH.84, 94, 95, SPR, Louchy-Montfand (MH.87 et MH.91), le château des Aix (MH.90) et le vignoble de Saint-Pourçain où les incidences sont modérées.</p> <p>Paysages immédiats : niveaux d'incidence échelonnés de très faible à fort, avec les plus importants sur les hameaux les plus proches soit sur : -La chapelle de Reugny (MH.100) ; -Les hameaux de Boutonne, Les Clodis, Les Loiseaux, La Croix Fayolle, Les Ardelles, L'Enfer, Chantalouette, La Blégnière, Maxdebout, Poctière, Malferrat, Le Pavillon, Les Champs Callons, La Tuilerie, Montjournal, Cabrotte, Les Nuées, Le Bon-coin, Vieillefond, Reugny, Châtel-Panier, La Croix Noire ; Aucun effet rédhibitoire n'est relevé. Incidences nocturnes fortes.</p> <p>Paysages de la ZIP : effets permanents des aménagements comme les pistes, poste de livraison, plateformes, fondations, déblais/remblais et au linéaire de haies supprimé. Effets temporaires de la phase chantier forts. Incidences nocturnes fortes.</p>		<p>R2.1.t Préservation de la végétation arborée en place (Phase travaux) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délimitation des emprises travaux et utilisation d'un blade-lifter - 500 000€ - Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu <p>Adaptation des caractéristiques du projet (phase exploitation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'un matériau local pour le recouvrement des pistes - Habillage des postes - 16 000€ 	<p>Mise en place d'une boucle d'interprétation des paysages du Bourbonnais - 10 000€</p>	<p>Faible à modéré pour les aménagements permanents annexes aux éoliennes</p> <p>Fort vis-à-vis de la phase chantier et des éoliennes</p>

	Perceptions du projet éolien associées aux axes de déplacements et itinéraires.	Les incidences sont globalement faibles à modérées.	Rappel des mesures d'évitement en phase de conception du projet : - Evitement d'un cône de vue dans l'axe de la D46 afin de réduire les co-visibilités directes entre la Chapelle de Reugny (MH.100) ; - Choix d'une implantation lisible depuis l'ensemble du territoire, soit deux groupes de deux éoliennes suivant une même orientation nord-ouest/sud-est			-	Faible à modéré selon les axes	
		Ponctuellement, les incidences sont fortes sur certaines séquences de la D1, de la D46 et le long de la D141					Fort localement depuis la D1, la D46 et le long de la D141	
	Perceptions cumulées du projet avec d'autres projets éoliens.	1 parc autorisé sur l'aire d'étude éloignée et 3 parcs en cours d'instruction. Les effets cumulés sont globalement faibles, ponctuellement modérés. Aucun effet de saturation visuelle n'est identifié.				-	Faible à modéré	-

XIV. TABLE DES ILLUSTRATIONS

XIV.1.1.1. Figures

Figure 1 – Localisation de la Zone d’implantation Potentielle du projet éolien de Bransat	7	Figure 35 – Visibilités théoriques depuis le Val d’Allier (Source : Eco-Stratégie).....	37
Figure 2 - Variation du champ de vision selon l’élément observé. Source : Ciné3D.....	8	Figure 36 – Coupe D-D’ de Vichy au projet de Bransat.....	38
Figure 3 – Principe d’assemblage des panoramas.....	13	Figure 37 - Principales visibilités depuis la ville (source : IGN)	38
Figure 4 – Distance orthoscopique	14	Figure 38 - Principales visibilités depuis le bourg (source : IGN).....	39
Figure 5 - Les aires d’étude	16	Figure 39 – Localisation du Bien UNESCO (en rose) et de sa zone tampon (en vert) à Vichy.....	40
Figure 6 - Localisation des aires d’étude	16	Figure 40 - Localisation des panoramas	40
Figure 7 - Les paysages emblématiques de la région Auvergne	17	Figure 41 - Principales visibilités depuis le bourg (source : IGN).....	42
Figure 8 - Les familles et ensembles de paysages d’Auvergne.....	17	Figure 42 - Principales visibilités depuis la ville (source : IGN)	43
Figure 9 - Carte du développement éolien sur le périmètre étudié	19	Figure 43 - Coupe CC’ entre le bourg de Souvigny et la ZIP.....	43
Figure 10 - Photographies aériennes de la ZIP de 1950/65 – 2000/05 – 2006/10 et 2019 (Source : Missions photographiques IGN disponibles sur le site internet de Géoportail)	21	Figure 44 - Sensibilité des villes et des axes de communication principaux de l’AEE	47
Figure 11 - Relief et hydrographie.	22	Figure 45 – Les monuments historiques du territoire étudié.....	49
Figure 12 - Urbanisation et réseaux de communication	23	Figure 46 - Vue aérienne du prieuré de Souvigny.....	50
Figure 13 - Occupation du sol	24	Figure 47 - Vue aérienne du château-fort de Billy	50
Figure 14 - Synthèse du contexte paysager	25	Figure 48 – Les sites inscrits, classés et les sites patrimoniaux remarquables dans l’AEE	58
Figure 15 - Les familles et les ensembles de paysages de l’Auvergne (source : Atlas des paysages de l’Auvergne)	26	Figure 49 - Les protections réglementaires de Billy.....	59
Figure 16 - Unités paysagères.....	27	Figure 50 - Les protections réglementaires de Souvigny.....	59
Figure 17 – Zone d’influence visuelle théorique d’éléments de grande hauteur (250 m) dans la zone d’implantation potentielle	31	Figure 51 - Les protections réglementaires de Charroux.....	60
Figure 18 - Organisation du paysage construit.....	31	Figure 52 – Sites touristiques de l’AEE	63
Figure 19 - Coupe entre la ligne de faîte à l’ouest et la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMEN)	32	Figure 53 – Structures paysagères de l’AER	67
Figure 20 - Coupe entre le Val d’Allier et la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMEN)	32	Figure 54 – Occupation du sol de l’AER.....	68
Figure 21 (à gauche) - Huile sur toile de Louis Neillot, L’allier à Châtel- de-Neuvre, 1967	34	Figure 55 - Principales visibilités depuis le bourg (source : IGN).....	69
Figure 22 (à gauche) - Huile sur toile de Louis Neillot, Paysage à Bransat, 1967.....	34	Figure 56 - Principales visibilités depuis le bourg (Source : IGN)	71
Figure 23 (à gauche) - Huile sur toile de Louis Neillot, Paysage du Bourbonnais, Vallée de l’Allier, 1925	34	Figure 57 - Principales visibilités depuis le bourg (Source : IGN)	72
Figure 24 (à gauche) - Huile sur toile de Louis Neillot, Paysage du Bourbonnais, 1934	34	Figure 58 - Principales visibilités depuis le bourg (Source : IGN)	73
Figure 25 (à gauche) - Huile sur toile de Juliette Chopin, Paysage de l’Allier, 1950.....	34	Figure 59 - Principales visibilités depuis le bourg (Source : IGN)	74
Figure 26 (à gauche) - Huile sur toile de Juliette Chopin, Paysage au clocher, Bransat, 1951.....	34	Figure 60 - Principales visibilités depuis le bourg (Source : IGN)	75
Figure 27 - « La saga des Bourbons » (source : CDT Allier)	34	Figure 61 - Principales visibilités depuis le bourg (Source : IGN)	76
Figure 28 - « Culture et patrimoine » (source : CDT Allier)	34	Figure 62 - Principales visibilités depuis le bourg (Source : IGN)	77
Figure 29 - « Art roman et religieux » (source : CDT Allier)	34	Figure 63 - Principales visibilités depuis le bourg (Source : IGN)	78
Figure 30 - Dépliant touristique de l’office du tourisme en Pays-Pourcinois	35	Figure 64 - Principales visibilités depuis le bourg (Source : IGN)	79
Figure 31 – Carte de l’office du tourisme en Pays-Pourcinois.....	35	Figure 65 - Sensibilités des bourgs et axes de communication principaux de l’AER.....	81
Figure 32 – Description des gorges de la Bouble (office du tourisme en Pays-Pourcinois)	35	Figure 66 - Monuments historiques de l’AER (Mise à jour Eco-Stratégie).....	83
Figure 33 – Description des principaux villages du Pays-Pourcinois (office de tourisme).....	35	Figure 67 - SPR de Verneuil-en-Bourbonnais	88
Figure 34 - Carte touristique extraite du dossier de presse 2017 du Comité départemental de l’Allier 36		Figure 68 - Sites protégés de l’AER	88
		Figure 69 - Sites touristiques de l’aire d’étude rapprochée.....	90
		Figure 70 - Structures paysagères et éléments de paysage de l’AEI.....	93
		Figure 71 - Occupation du sol de l’AEI	93
		Figure 72 – Principales visibilités depuis le bourg (Source : IGN).....	95

Figure 73 - Principales visibilitées depuis le bourg (Source : IGN)	97
Figure 74 - Principales visibilitées depuis le bourg (Source : IGN)	98
Figure 75 - Sensibilités des bourgs et hameaux de l'AEI.....	99
Figure 76 – Principales visibilitées depuis les routes de l'AEI	110
Figure 77 – Monuments historiques de l'AEI	111
Figure 78 – Coupe entre l'église de Bransat et la ZIP sud	112
Figure 79 - Sites touristiques et attractifs dans l'AEI.....	115
Figure 80 – Synthèse de l'Axe 3 du DOO du ScoT Saint-Pourçain Sioule Limagne	118
Figure 81 – Trame Verte et Bleue identifiée par le SCoT Saint-Pourçain Sioule Limagne.....	119
Figure 82 – Zones préférentielles pour le développement éolien.....	119
Figure 83 - : Orthophotographie de la ZIP	120
Figure 84 – Localisation des vestiges archéologiques recensés (Extrait de la base Patriarche, SRA Auvergne-Rhône Alpes)	123
Figure 85 – Coupe 18'-18 de la ZIP de Bransat-Laféline à Saint-Pourçain-sur-Sioule	127
Figure 86 – Recommandations issues du volet paysage et patrimoine	128
Figure 87 – Plan d'implantation de la variante 1.....	131
Figure 88 – Plan d'implantation des variantes 2 à 5 (pour ces variantes, l'implantation est la même, seuls varient les modèles d'éoliennes et les hauteurs totales)	132
Figure 89 – Comparaison des ZIV de la variante 1 (6 éoliennes) et de la variante 2 (4 éoliennes) ...	134
Figure 90 – Comparaison des ZIV de la variante 2 (4 éoliennes à 241m) et de la variante 3 (4 éoliennes à 200m)	135
Figure 91 – – Comparaison des ZIV de la variante 1 (6 éoliennes à 241m) et de la variante 3 (4 éoliennes à 200m)	136
Figure 92 – Comparaison des visibilitées des moyeux de la variante 3 (125m) et de la variante 4 (132m)	137
Figure 93 – Comparaison des ZIV de la variante 3 (4 éoliennes à 200m) et de la variante 5 (4 éoliennes à 175m)	138
Figure 94 – Projet du parc éolien de Bransat	141
Figure 95 – ZIV du projet de Bransat (200m en bout de pales) en fonction du nombre de machines visibles et localisation des photomontages	146
Figure 96 - ZIV du projet de Bransat (200m en bout de pales) en fonction de la hauteur visible des machines et localisation des photomontages	147
Figure 97 – Carte de synthèse des incidences du projet de Bransat sur l'AEE	148
Figure 98 – Carte de synthèse des incidences du projet de Bransat sur l'AER.....	155
Figure 99 – Carte de synthèse des incidences du projet de Bransat sur l'AEI.....	163
Figure 100 – Carte de synthèse des incidences du projet de Bransat sur le réseau viaire	170
Figure 101 – Opérations d'élagage, d'abatage et de défrichement du projet éolien de Bransat.....	175
Figure 102 – Emprises temporaires du projet éolien de Bransat	175
Figure 103 – ZIV cumulée du projet de Bransat et du contexte éolien	180
Figure 104 – Schématisation de la perception d'une éolienne de 200 m en bout de pale	181
Figure 105 – Contexte éolien et villages de l'étude de saturation.....	182
Figure 106 – Carte d'occupation visuelle depuis le hameau de la Gallandière avec prise en compte des parcs éoliens construits, accordés, en instruction et le parc éolien de Bransat	183

Figure 107 – Vue filaire à 360° depuis le centre du hameau de la Gallandière avec prise en compte de la topographie	184
Figure 108 – Localisation des prises de vues présentées en pages suivantes illustrant les visibilitées depuis les accès au hameau de la Gallandière	184
Figure 109 – Carte d'occupation visuelle depuis le village de Laféline avec prise en compte des parcs éoliens construits, accordés, en instruction et le parc éolien de Bransat	187
Figure 110 – Vue filaire à 360° depuis le centre du village de Laféline avec prise en compte de la topographie.....	188
Figure 111 – Localisation des prises de vues présentées en pages suivantes illustrant les visibilitées depuis les accès au village de Laféline.....	188
Figure 112 – Carte d'occupation visuelle depuis le village du Theil avec prise en compte des parcs éoliens construits, accordés, en instruction et le parc éolien de Bransat	192
Figure 113 – Vue filaire à 360° depuis le centre du village du Theil avec prise en compte de la topographie	193
Figure 114 – Localisation des prises de vues présentées en pages suivantes illustrant les visibilitées depuis les accès au village du Theil.....	193
Figure 115 – Carte d'occupation visuelle depuis le hameau des Bagnolets avec prise en compte des parcs éoliens construits, accordés, en instruction et le parc éolien de Bransat	197
Figure 116 – Localisation des prises de vues présentées en pages suivantes illustrant les visibilitées depuis les accès au hameau des Bagnolets	198
Figure 117 – Carte d'occupation visuelle depuis le village de Voussac avec prise en compte des parcs éoliens construits, accordés, en instruction et le parc éolien de Bransat	201
Figure 118 – Vue filaire à 360° depuis le centre du village de Voussac avec prise en compte de la topographie.....	202
Figure 119 – Localisation des prises de vues présentées en pages suivantes illustrant les visibilitées depuis les accès au village de Voussac	202
Figure 120 – Saturation visuelle par encerclement du contexte éolien local à l'échelle de l'AEE avec illustration de la somme des champs de perception (GEOPHOM)	206
Figure 121 – Evolution des champs de perception après ajout du projet de Brnsat au contexte éolien local à l'échelle de l'AEE (GEOPHOM).....	207
Figure 122 – Saturation visuelle par encerclement du contexte éolien local à l'échelle de l'AEE avec illustration de la plus grande respiration (GEOPHOM).....	208
Figure 123 – Evolution de la respiration maximum après ajout du projet de Bransat au contexte éolien local à l'échelle de l'AEE (GEOPHOM).....	209

XIV.1.1.2. Tableaux

Tableau 1 - Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités.....	10
Tableau 2 – Définition des niveaux des incidences à partir des enjeux et des effets du projet	11
Tableau 3 – Le développement éolien sur le périmètre étudié (Source : DREAL Auvergne Rhône-Alpes, actualisé en mai 2022)	18
Tableau 4 - Les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée	53
Tableau 5 - Les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée	56
Tableau 6 - Les monuments historiques de l'aire d'étude immédiate	57
Tableau 7 - Inventaire des sites protégés de l'aire d'étude éloignée.....	61
Tableau 8 - Inventaire des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée	62

Tableau 9 - Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.....	66
Tableau 10 - Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée	84
Tableau 11 - Inventaire des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée	89
Tableau 12 - Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée	91
Tableau 13 - Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'AEI	100
Tableau 14 - Les monuments historiques de l'aire d'étude immédiate	114
Tableau 15 - Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude immédiate	116
Tableau 16 - Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales.....	125
Tableau 17 - Coordonnées de chacune des variantes.....	130
Tableau 18 - Comparaison des surfaces recouvertes par les ZIV de la ZIP et des variantes du projet de Bransat	139
Tableau 19 - Tableau des surfaces recouvertes par la ZIV de la ZIP et du projet de Bransat par aires d'étude.....	142
Tableau 20 - Localisation et justification du choix des points de photomontages	143
Tableau 21 - Localisation et justification du choix des points de photomontages complémentaires ..	145
Tableau 22 - Bilan des points de vue simulés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (les photomontages sont visibles dans les carnets en annexe)	151
Tableau 23 - Rappel des sensibilités et synthèse des incidences sur l'aire d'étude éloignée à l'égard du parc éolien de Bransat	152
Tableau 24 - Bilan des points de vue simulés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (les photomontages sont visibles dans les carnets en annexe)	160
Tableau 25 - Rappel des sensibilités et synthèse des incidences sur l'aire d'étude rapprochée à l'égard du parc éolien de Bransat.....	162
Tableau 26 - Bilan des points de vue simulés à l'échelle de l'aire d'étude immédiate (les photomontages sont visibles dans les carnets en annexe)	165
Tableau 27 - Rappel des sensibilités et synthèse des incidences sur l'aire d'étude immédiate à l'égard du parc éolien de Bransat.....	167
Tableau 28 - Rappel des sensibilités et synthèse des incidences concernant le réseau viaire du périmètre d'étude à l'égard du projet de Bransat.....	172
Tableau 29 - Déroulement de la phase travaux.....	174
Tableau 30 - Bilan des points de vue pour lesquels des effets cumulés ont été relevés (les photomontages sont visibles dans les carnets en annexe)	178
Tableau 31 - Contexte éolien apparaissant dans les 10km autour des villages sélectionnés pour l'étude de saturation (en plus du projet éolien de Bransat)	181
Tableau 32 -Indices de saturation visuelle depuis le hameau de la Gallandière	183
Tableau 33 -Indices de saturation visuelle depuis le village de Laféline.....	187
Tableau 34 -Indices de saturation visuelle depuis le village du Theil.....	192
Tableau 35 -Indices de saturation visuelle depuis le hameau des Bagnolets	197
Tableau 36 -Indices de saturation visuelle depuis le village de Voussac	201

XIV.1.1.3. Photographies

Photographie 1 - La vallée de l'Allier vue depuis le domaine de Chaugy à Bessay-sur-Allier (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	22
--	----

Photographie 2 - Centre-bourg de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	23
Photographie 3 - Prairies bocagères (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	24
Photographie 4 - Parcelles de grandes cultures (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	24
Photographie 5 - Paysage à proximité de Verneuil-en-Bourbonnais (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	27
Photographie 6 - Vue depuis la D115 à proximité de Louchy-Montfand (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	28
Photographie 7 - Paysage à proximité de Bessay-sur-Allier (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	28
Photographie 8 - Paysage à proximité de Gouise (Source : Google Earth).....	29
Photographie 9 - Paysage vu depuis la D218 à proximité de Saint-Didier-la-Forêt (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	29
Photographie 10 - Paysage à proximité de Billy (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	30
Photographie 11 Vue lointaine depuis le bocage Bourbonnais, à proximité de Besson, à 14,9 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	30
Photographie 12 - Vue lointaine depuis le Val d'Allier, à proximité de Varennes-sur-Allier, à 13,2 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	30
Photographie 13 - Vue depuis la D105, au niveau des quartiers en rebord de vallée, à 14 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	38
Photographie 14 - Vue depuis la N7, au nord du bourg de Varennes-sur-Allier, à 13,2 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	39
Photographie 15 - Vue depuis la N7 au nord du bourg, à 16,5 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	39
Photographie 16 - Vue depuis la D558 entre les Arloing et Crépin, à 26,2 km de la ZIP (1) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	40
Photographie 17 - Vue depuis l'intersection entre la D490 et la D906B, à 29 km de la ZIP (2) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	41
Photographie 18 - Vue depuis la D25, à proximité des Acarins, à 30,9 km de la ZIP (3) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	41
Photographie 19 - Vue depuis la D25, à proximité des Acarins, à 22,9 km de la ZIP (4) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	41
Photographie 20 - Vue depuis l'extrémité est du bourg, à 16,5 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	42
Photographie 21 - Vue depuis l'A71, à 10,8 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	44
Photographie 22 - Vue depuis la N79, à 10,7 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	44
Photographie 23 - Vue depuis la N79, à 13 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	44
Photographie 24 - Vue depuis la D945, à proximité du Montet, à 13 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	45
Photographie 25 - Vue depuis la D2009, au sud de l'AEE, à 11,7 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	45
Photographie 26 - Vue depuis la N7, à 12 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	45
Photographie 27 - Vue depuis la N209 au sud de Billy, à 20,3 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	46
Photographie 28 - Vue depuis la D6, au niveau de la Forêt domaniale de St-Gilbert (Source : Google Earth)	46
Photographie 29 - Vue depuis la D6 (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	46
Photographie 30 - Prieuré bénédictin de Souvigny (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	50

Photographie 31 – Ancienne abbaye et porterie de Souvigny (Eco-Stratégie).....	50	Photographie 61 - Vue depuis la rue de Saint-Pourçain, à 6,4 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	75
Photographie 32 - Château-fort de Billy (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	50	Photographie 62 - Vue depuis la sortie nord-est du bourg (D235), à 4,4 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	76
Photographie 33 - : Covisibilité depuis une petite route à l'est (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT) ...	51	Photographie 63 - Vue depuis le cimetière au sud-est du bourg, à 3 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	77
Photographie 34 - Covisibilité depuis une petite route à l'est (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	51	Photographie 64 - Covisibilité avec le bourg depuis la D280 au nord-est, à 3,8 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	77
Photographie 35 - Photographie 35 : Abbaye de Chantelle (Source : https://abbaye.benedictines-chantelle.com/)	51	Photographie 65 - Vue depuis la sortie nord-ouest du bourg, à proximité du cimetière, à 5,3 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	78
Photographie 36 - Photographie 37 : Covisibilité avec le domaine de Chaugy depuis la route d'accès au sud (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	52	Photographie 66 - : Vue depuis la D36 au nord du bourg, à 3,7 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	79
Photographie 37 – Le prieuré de Souvigny et ses jardins (Source : http://www.ville-souvigny.com) ..	59	Photographie 67 - Covisibilité depuis la D280, à l'ouest du bourg, à 4,1 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	79
Photographies 38 et 39 - Vues sur le village de Charroux (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	60	Photographie 68 - Vue depuis la D46 à l'ouest de la ZIP, à 2,9 km (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	80
Photographie 40 - Vue depuis le belvédère au nord du bourg (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	60	Photographie 69 - Vue depuis la D2009, au sud de Monétay-sur-Allier, à 6 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	80
Photographie 41 - Covisibilité avec le village de Charroux depuis la D183 (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	61	Photographie 70 - Vue depuis la D1, au nord-ouest de la ZIP, à 3,8 km (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	80
Photographie 42 – Vue sur un bras de l'Allier (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	63	Photographie 71 - Vue depuis la D22, à 6,7 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	82
Photographies 43 et 44 - Table d'orientation de Naves (à gauche) et Table d'orientation d'Ussel-d'Allier (à droite) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	64	Photographie 72 - Vue depuis la D18, au nord-est de la ZIP, à 2,9 km (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	82
Photographie 45 - Panorama depuis la table d'orientation du cimetière de Naves (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	64	Photographie 73 - Château du Vousset (Source : http://www.chateau-fort-manoir-chateau.eu/)	85
Photographie 46 - Panorama depuis la table d'orientation des Côtes Matras (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	65	Photographie 74 - Vue depuis la route d'accès au château du Vousset (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	85
Photographie 47 - Panorama depuis la table d'orientation d'Ussel-d'Allier (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	65	Photographie 75 - Château de Montfand (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	85
Photographie 48 - Vue depuis la table d'orientation de Bellenaves (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	65	Photographie 76 - Covisibilité avec le château de Montfand depuis la D115 (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	85
Photographies 49 - Paysage vallonné et bocager de l'ouest de l'AER (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	68	Photographie 77 - Vue depuis la route d'accès du château des Aix (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	86
Photographies 50 - Paysage de grandes cultures de la plaine alluviale de la Sioule, à l'est de l'AER (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	68	Photographie 78 – Covisibilité indirecte avec le château de Fontariol depuis la route d'accès (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	86
Photographies 51 et 52 - Pylônes de ligne à haute tension (à gauche) et Vigne (à droite) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	68	Photographie 79 – Visibilité partielle et limitée de la ZIP de l'entrée du Château du Max (Source : Google Earth)	87
Photographies 53 - Vue depuis les quartiers pavillonnaires le long de la D130, au sud-ouest du bourg de Saint-Pourçain-sur-Sioule, à 5,8 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	69	Photographie 80 – Covisibilité entre le Château du Max et la ZIP sud de puis la N129 (Source : Google Earth)	87
Photographie 54 - Vue depuis une petite route au sud-est de Saint-Pourçain-sur-Sioule, à 7,6 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	70	Photographie 81 – Villa de Chatet (Source : http://culture.gouv)	87
Photographie 55 - Vue sur le bourg depuis la D415 au sud-est, à 4,1 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	71	Photographie 82 - Visibilité partielle de la ZIP depuis la RD 130 au droit de la Villa de Chatet (Source : Google Earth)	87
Photographie 56 - Vue depuis la sortie ouest du bourg (D1), à 3 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	71	Photographie 83 - Vue depuis la D280 au nord-est du bourg de Verneuil-en-Bourbonnais (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	89
Photographie 57 - Vue depuis la sortie sud du bourg, à 6,9 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	72	Photographie 84 - Vue depuis la D18 au nord-est du bourg de Verneuil-en-Bourbonnais, à proximité du château de Vousset et du château des Garennes (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	89
Photographie 58 - Vue depuis la route de Brioudes, à 7,2 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	72	Photographie 85 - Vue depuis le pont Charles de Gaulle (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	90
Photographie 59 - Vue depuis la D2009 au niveau du cimetière, au nord du bourg, à 7,9 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	73	Photographie 86 - Covisibilité avec le vignoble de Saint-Pourçain depuis la D115, à proximité du château de Montfand (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	91
Photographie 60 - Vue depuis le centre-bourg de Louchy-Montfand, à côté de la mairie, à 3,3 km de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)	74		

Photographie 87 - Vue depuis les Tanières (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	92
Photographie 88 - Vue depuis Gallandière (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	92
Photographies 89, 90, 91 et 92 – Les motifs paysagers de l’AEI (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	94
Photographie 93 - Vue depuis l’entrée sud du bourg, au niveau de la D46 (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	95
Photographie 94 - Vue depuis l’est de La Roche (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	96
Photographie 95 - Vue depuis la sortie ouest de La Roche (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	96
Photographie 96 - Vue depuis la sortie sud de Laféline, sur la D141 (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	97
Photographie 97 - Vue depuis le nord de Breuilly (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	98
Photographie 98 - Vue depuis le sud-ouest de Breuilly, au niveau de la D280 (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	98
Photographie 99 - Vue rapprochée depuis Gallandière (n°1) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)....	102
Photographie 100 - : Vues depuis le chemin d’accès nord de Boutonne (n°2) et depuis les Clodis (n°3). (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	102
Photographie 101 - Vue depuis les Loiseaux (n°4). (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	103
Photographie 102 - Vue depuis la Croix Fayolle (n°5), sur la D141 (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	103
Photographie 103 - Vue depuis les Ardelles (n°6). (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	103
Photographie 104 - Vue sur la ZIP sud depuis l’Enfer (n°7), sur la D1 (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	104
Photographie 105 - Vue sur la ZIP nord depuis Chantalouette (n°8) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	104
Photographie 106 - Vue depuis la Blégnière (n°9) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	105
Photographie 107 - Vue depuis Maxdebout (n°10) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	105
Photographie 108 - Vue sur la ZIP nord depuis le chemin d’accès à Poctière (n°11) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	105
Photographie 109 - Vue depuis Côte Galop (n°14) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	106
Photographie 110 - Vue depuis les Champs Callons (n°17) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	106
Photographie 111 - Vue depuis la Tuilerie (n°18) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	106
Photographie 112 - Vue depuis Montjournal (n°19) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	107
Photographie 113 - Vue depuis Cabrotte (n°20) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	107
Photographie 114 - Vue depuis le Bon Coin (n°22) (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	108
Photographie 115 - Vue depuis la D1, au niveau des Fernaux, à l’est de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	109
Photographie 116 - Vue depuis la D141, à proximité de Montjournal, au sud de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	109
Photographie 117 - Vue depuis la D46, au niveau des Bordes, au sud-ouest de la ZIP (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	109
Photographie 118 - Vue depuis la D280, au nord-est de La Roche (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	109
Photographie 119 – Eglise de Laféline (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	111
Photographie 120 - Vue depuis le cimetière entourant l’église de Laféline (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	111

Photographie 121 – Eglise de Bransat (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	112
Photographie 122 – Covisibilités directe et indirecte depuis la D46 (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	112
Photographie 123 – Donjon de Chenillat (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	113
Photographie 124 – Covisibilité avec le donjon de Chenillat depuis un chemin au sud (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	113
Photographie 125 – Vue depuis le chemin d’accès au donjon (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT)...	113
Photographie 126 – Pont sur le Gaduet (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	113
Photographie 127 – Vue depuis les abords du pont (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	113
Photographie 128 – Chapelle de Reugny (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	114
Photographie 129 – Vue depuis la chapelle de Reugny (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	114
Photographie 130 – Vue depuis la D280 au nord-est de La Roche (Bransat), avec le vignoble au premier plan (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	115
Photographie 131 – Motifs de la zone nord (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	121
Photographie 132 – Motifs de la zone sud (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	121
Photographie 133 – Motifs paysagers de la zone sud (Source : ENCIS ENVIRONNEMENT).....	122
Photographie 134 – Visibilités schématiques sur le projet de Bransat en sortie du Theil, le long de la D235 (Source : Google Earth Pro, avril 2022) Vue affichage au sol de Google Earth Pro avec localisation des éoliennes – schématisation : hauteur de 200m en bout de pales pour le projet de Bransat.....	157
Photographie 135 – Co-visibilités schématiques entre le projet de Bransat et le quartier de la Roche aux abords du château de Montfand (MH.91), rue de l’Artouzat (Source : Google Earth Pro, mai 2022) Vue affichage au sol de Google Earth Pro avec localisation des éoliennes – schématisation : hauteur de 200m en bout de pales pour le projet de Bransat.....	158
Photographie 136 – Co-visibilités schématiques entre le projet de Bransat, Montfort, Louchy-Montfand et les silhouettes des MH. 87 et 91 depuis la D130 (Source : Google Earth Pro, mai 2012) Vue affichage au sol de Google Earth Pro avec localisation des éoliennes – schématisation : hauteur de 200m en bout de pales pour le projet de Bransat.....	159
Photographie 137 – Vue panoramique orientée sud depuis la limite bâtie sud-ouest de la Gallandière, sur la RD141 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 1 Figure 108 page 185.....	185
Photographie 138 – Vue panoramique orientée nord depuis la limite bâtie nord-ouest de la Gallandière, sur la RD141 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 2 Figure 108 page 185.....	185
Photographie 139 – Vue panoramique orientée nord depuis la limite bâtie nord-est de la Gallandière, impasse des Créchoux et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 3 Figure 108 page 185.....	185
Photographie 140 – Vue panoramique orientée sud depuis la limite bâtie sud-est de la Gallandière, impasse des Créchoux et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 4 Figure 108 page 185.....	186
Photographie 141 – Vue panoramique orientée ouest depuis la limite bâtie ouest de Laféline, rue des Martyrs et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 1 Figure 111 page 189.....	189
Photographie 142 – Vue panoramique orientée ouest depuis la sortie du village, croisement rue des Martyrs et impasse des Méchins, vue plus dégagée à l’ouest de Laféline ; emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 1bis Figure 111 page 189.....	189
Photographie 143 – Vue panoramique orientée sud-ouest depuis la limite bâtie sud-ouest de Laféline, sur la route des Bagnolets et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 2 Figure 111 page 189.....	189

Photographie 144 – Vue panoramique orientée sud-est depuis la limite bâtie sud-est de Laféline, carrefour RD141 et rue de Chantalouette et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 3 Figure 111 page 189 190

Photographie 145 – Vue panoramique orientée nord depuis la limite bâtie nord de Laféline, RD141 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 4 Figure 111 page 189..... 190

Photographie 146 – Vue panoramique orientée est depuis la sortie du village de Laféline à l’est sur la RD441 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 5 Figure 111 page 189 190

Photographie 147 – Vue panoramique orientée nord-est depuis la sortie du village de Laféline au nord-est, rue du Gouyat et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 6 Figure 111 page 189 191

Photographie 148 – Vue panoramique orientée nord depuis la limite bâtie sud du Theil, sur la RD36 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 1 Figure 114 page 194..... 194

Photographie 149 – Vue panoramique orientée est / nord-est depuis la limite bâtie sud-ouest du Theil, sur la RD129 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 2 Figure 114 page 194 194

Photographie 150 – Vue panoramique orientée ouest depuis la limite bâtie ouest du Theil à proximité du cimetière, sur la RD235 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 3 Figure 114 page 194 194

Photographie 151 – Vue panoramique orientée nord / nord-ouest depuis la limite bâtie nord-ouest du Theil, rue de la Pierrière et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 4 Figure 114 page 194 195

Photographie 152 – Vue panoramique orientée nord depuis la sortie nord du village du Theil, en allant vers la RD36 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 5 Figure 114 page 194 195

Photographie 153 – Vue panoramique orientée est depuis la limite bâtie est du village du Theil, sur la RD235 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 6 Figure 114 page 194..... 195

Photographie 154 – Vue panoramique orientée est depuis la limite bâtie est du village du Theil, sur la RD235 (vue plus dégagée) et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 6bis Figure 114 page 194 196

Photographie 155 – Vue panoramique orientée est depuis la limite bâtie sud-est du Theil au niveau du Champs du Theil et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 7 Figure 114 page 194 196

Photographie 156 – Vue panoramique orientée est / sud-est depuis la limite bâtie sud-est du village du Theil, rue du Lavoit et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 8 Figure 114 page 194 196

Photographie 157 – Vue panoramique orientée nord depuis la limite bâtie sud du hameau des Baignolets, sur la RD36 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 1 Figure 116 page 199..... 198

Photographie 158 – Vue panoramique orientée nord-est depuis la limite bâtie sud-ouest du hameau des Baignolets, en allant vers La Volière et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 2 Figure 116 page 199 199

Photographie 159 – Vue panoramique orientée nord depuis la limite bâtie nord du hameau des Baignolets, sur la RD36 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 3 Figure 116 page 199 199

Photographie 160 – Vue panoramique orientée nord depuis la sortie nord du hameau des Baignolets, en allant vers la RD36 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 4 Figure 116 page 199 199

Photographie 161 – Vue panoramique orientée est depuis la limite bâtie est du hameau des Baignolets, sur un chemin, et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 5 Figure 116 page 199 200

Photographie 162 – Vue panoramique orientée nord-ouest depuis la sortie du village au nord-ouest, après le cimetière rue du Roc, et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 1 Figure 119 page 203 203

Photographie 163 – Vue panoramique orientée nord/nord-est depuis la sortie du village de Voussac au nord-est, rue de Deux-Chaises ; emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 2 Figure 119 page 203 203

Photographie 164 – Vue panoramique orientée est depuis la sortie du village de Voussac à l’est, route du Theil RD129 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 3 Figure 119 page 203 203

Photographie 165 – Vue panoramique orientée est depuis la limite est, en quittant le village de Voussac depuis la RD46 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 4 Figure 119 page 203 204

Photographie 166 – Vue panoramique orientée sud depuis la limite bâtie sud en quittant le village de Voussac depuis la route de Target et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 5 Figure 119 page 203 204

Photographie 167 – Vue panoramique orientée est/nord-est depuis l’ouest/sud-ouest de Voussac en arrivant sur le village depuis la RD46 et emprise théorique des parcs éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE, juin 2022) – localisation point 6 Figure 119 page 203 204

Photographie 168 - Chemins existants utilisés comme pistes d’accès (ENCIS) 211

Photographie 169 – Photomontage d’un des postes de livraison en bardage bois (ENCIS) 211

Photographie 170 - Exemple de panneaux d’information 212